This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

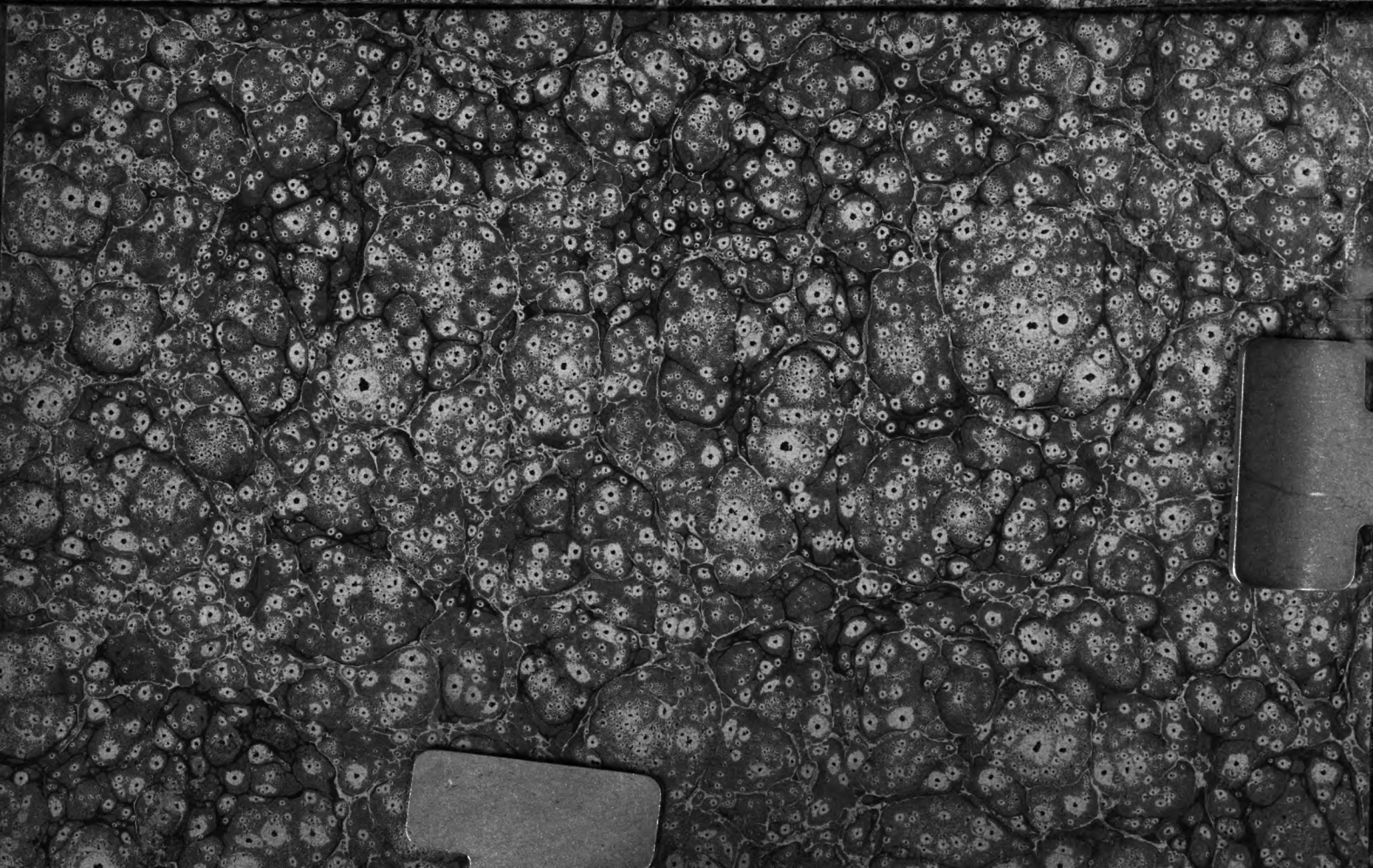

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1887

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XV

Digitized by Google

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

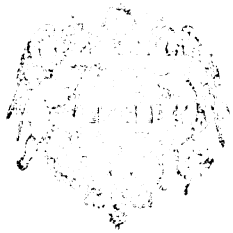

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1887

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XV

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

43013

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1887.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. BRÉAL.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

SÉANCE DU 7 JANVIER.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau. M. Bréal, vice-président, est élu président; M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys est élu vice-président.

M. Gaston Paris, en quittant le fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui confiant la présidence pendant l'année 1886. Cette année, dit-il, a été bien pénible, bien cruelle pour moi. J'ai eu à rendre les derniers devoirs, au nom de l'Académie, à quatre de nos confrères. Je souhaite que mon successeur ne soit pas mis à une aussi douloureuse épreuve.

Le Président sortant invite MM. Bréal et d'Hervey de Saint-Denys à venir prendre la place qui vient de leur être assignée au bureau.

M. Bréal dit que ses premiers mots seront des paroles de remerciement à l'Académie pour l'honneur qu'elle vient de lui faire en l'appelant à la présidence, le plus grand honneur auquel il

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

puisse prétendre. Il compte, pour s'en montrer digne, sur la bienveillance de la compagnie et sur le concours des deux membres assis auprès de lui au bureau. Il souscrit de bien grand cœur au vœu du président sortant : comme le magistrat romain, il souhaite de laisser la compagnie, à sa sortie de charge, *in eo statu quo nunc est*, et il l'entend, non pas seulement de la présence de tous ses membres, mais de ce précieux héritage de renommée dont elle jouit dans le monde savant.

Il veut finir par un hommage à son prédécesseur : l'Académie a pu apprécier quelle supériorité il a montrée dans la direction de ses débats, de quelle élévation de langage il a fait preuve toutes les fois qu'il a eu à parler en son nom. Le Président propose de lui voter des remerciements.

Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. Bretschneider, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour lui signaler diverses communications faites dans les dernières réunions de l'Académie d'archéologie chrétienne et de l'Académie des Lincei. A l'Académie d'archéologie chrétienne le R. P. Cozza a présenté une lame de plomb, récemment trouvée à Reggio. Cette lame, pliée dans un étui, porte sur ses deux faces des conjurations contre le mauvais esprit, écrites en caractères grecs très fins. M. de Rossi a donné à la même Académie des détails sur les résultats des fouilles opérées dans la *via Salaria*. M. Barnabei a communiqué à l'Académie des Lincei plusieurs textes épigraphiques latins trouvés aux environs de Bénévent : l'une de ces inscriptions, portant la dédicace IVNONI VERIDICAE, n'est autre, probablement, que celle qui a été publiée au tome IX du *Corpus inscriptionum latinarum*, sous le n° 2110, et qui était perdue depuis longtemps. M. Le Blant adresse en outre à l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, l'estampage d'une dédi-

Digitized by Google

cace punique à Rabbat-Tanit, achetée à Saint-Louis de Carthage par M. Helbig[1].

Sont adressés à l'Académie, pour les divers concours de l'année 1887 :

Prix ordinaire (*Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines*) : un mémoire ayant pour épigraphe une phrase tirée de Varron (*De lingua latina*, IX, 17).

Antiquités nationales :

1° *De la condamnation de Jean sans Terre par la Cour des Pairs de France en 1202*, par M. Ch. Bémont;

2° *Une petite nièce de saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, par M. J. Richard;

3° *Le Jouvencel, par Jean de Bueil*, par MM. C. Favre et L. Lecestre;

4° *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, par M. S. Reinach;

5° *La librairie des Papes d'Avignon*, par M. Maurice Faucon;

6° *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*, par MM. Lespy et P. Raymond.

Prix de numismatique :

Histoire abrégée des Empereurs romains et grecs et des personnages pour lesquels on a frappé des médailles, par le vicomte de Colleville.

Prix Gobert :

1° *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, par M. Frédéric Godefroy;

2° I. *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IX^e^ siècle.* — II. *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877)*, par M. E. Bourgeois;

3° *La France en Orient au XIV^e^ siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, par M. Delaville Le Roulx;

4° *Histoire de l'établissement du protestantisme en France*, par M. L. Aguesse;

5° *Les Archives angevines de Naples. Études sur les registres du roi Charles I^er^ (1265-1285)*, par M. Paul Durrieu.

[1] Voir la lettre de M. Le Blant aux COMMUNICATIONS, n° I.

Digitized by Google

Prix Bordin (*Étude critique sur les œuvres de l'art étrusque*) : un mémoire ayant pour épigraphe une phrase tirée de Cicéron.

Prix La Fons-Mélicocq :

1° *Histoire de la ville de Noyon*, par M. Abel Lefranc;

2° *Documents pour servir à l'histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Denys* (manuscrit en 8 cahiers), par M. l'abbé Narbey.

Prix Stanislas Julien :

I. *Un mariage impérial chinois.* — II. *La frontière sino-annamite*, par M. G. Dévéria.

Prix Delalande-Guérineau (études du moyen âge) :

1° *Questions mérovingiennes*, I-IV, par M. Julien Havet;

2° *Le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII*, par M. F. Aubert;

3° *Documents inédits sur l'invasion des Huns* (manuscrit), par M. l'abbé Narbey;

4° *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, par M. R. Delachenal.

Prix de La Grange :

Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne, par M. Ferdinand Castets.

Si aux ouvrages ou mémoires présentés à la séance de ce jour on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a pour les concours de 1887 la situation suivante :

Prix ordinaire :

1° *Étudier d'après les chroniques arabes, les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades, etc.* : pas de mémoire;

2° *Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'église depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier* : pas de mémoire;

3° *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius* : un mémoire;

4° *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, etc.* : un mémoire;

5° *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, etc.* : un mémoire;

Digitized by Google

6° *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié un ancien obituaire, etc.* : un mémoire.

Antiquités de la France : 24 concurrents.

Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : 5 concurrents.

Prix Gobert : 12 concurrents.

Prix Bordin :

1° *Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc, etc.* : un mémoire ;

2° *Examen critique de la géographie de Strabon* : pas de mémoire ;

3° *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue, etc.* : pas de mémoire ;

4° *Étude critique sur les œuvres de l'art étrusque, etc.* : un mémoire.

Prix Fould (*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*) : pas de concurrent.

Prix La Fons-Mélicocq (au meilleur ouvrage sur l'*histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France*) : 5 concurrents.

Prix Brunet (*Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé* Fihrist *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe, etc.*) : un mémoire.

Prix Stanislas Julien : 4 concurrents.

Prix Delalande-Guérineau (*Études du moyen âge*) : 7 concurrents.

Prix de La Grange : un concurrent.

L'Académie procède au scrutin pour la désignation de deux candidats à la chaire de grec moderne, vacante à l'École des langues orientales vivantes, par suite du décès de M. Miller. M. Émile Legrand est présenté en première ligne ; M. Jean Psichari, en seconde ligne.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions annuelles. Sont élus :

Travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Girard, Barbier de Meynard.

Antiquités de la France : MM. Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, G. Paris, A. Bertrand, Schlumberger.

Digitized by Google

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Girard, Heuzey, Perrot, Weil, Meyer, Boissier, Croiset.

Études du Nord de l'Afrique : MM. Renan, Pavet de Courteille, Duruy, Perrot, Barbier de Meynard, Schefer, Maspero, Héron de Villefosse.

Commission administrative : MM. Delisle, Deloche.

SÉANCE DU 14 JANVIER.

M. Amédée de Boissieu écrit à l'Académie pour lui annoncer la mort de son père, M. Alphonse de Boissieu, correspondant de l'Académie.

M. A. de Barthélemy, par une lettre qu'il adresse au Président, se porte candidat à la place de membre ordinaire devenue vacante par le décès de M. E. Desjardins.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à une fibule d'or trouvée à Palestrina. Ce bijou porte une courte inscription en caractères archaïques, que l'on tient pour le plus ancien monument écrit de la langue latine : *Manios med fefaked Numasioi*, c'est-à-dire : *Manius me fecit Numerio* [1].

M. Groff adresse à l'Académie un pli cacheté, qui ne sera ouvert que sur sa demande.

L'Académie, consultée par le Président, décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. de Wailly, décédé.

M. Héron de Villefosse demande si l'élection ne pourrait pas se faire en même temps que celle qui doit avoir lieu pour le remplacement de M. Desjardins, ce qui entraînerait l'ajournement de cette dernière élection.

M. Renan croit préférable, en principe, de ne pas changer la date une fois fixée pour une élection. Il faut avoir égard, soit aux membres qui ont pu prendre leurs dispositions pour se trouver présents, soit aux candidats dont le sort est suspendu par un ajournement.

[1] Voir aux Communications, n° II.

Digitized by Google

Le Secrétaire perpétuel fait observer que l'ordre du jour est très chargé. Il y a dix commissions à élire pour le jugement des concours. Cette circonstance pourrait motiver exceptionnellement un ajournement du vote pour le remplacement de M. Desjardins.

M. Héron de Villefosse dit qu'il avait fait une simple question et qu'il n'entend pas déposer une proposition formelle. Aucun membre n'insistant pour l'ajournement, l'examen des titres des candidats à la place de M. Desjardins reste fixé au 21 janvier.

L'Académie fixe ensuite au 11 février l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. N. de Wailly.

M. G. Paris rappelle qu'il a annoncé l'intention de la famille de M. Desjardins de remettre à l'Académie les collections d'estampages réunies par notre regretté confrère. Madame Desjardins vient de déposer ces collections à la bibliothèque de l'Institut. M. Paris donne lecture de la lettre suivante, qui accompagnait cet envoi :

Paris, 22 décembre 1886.

Monsieur le Président,

J'exécute une volonté plusieurs fois exprimée par mon mari, en vous priant d'offrir à l'Académie des inscriptions la collection d'estampages qu'il avait formée. Cette collection, parfaitement classée, est répartie en huit liasses ou paquets.

La liasse n° 1 renferme un choix d'inscriptions que mon mari avait relevées à Paris ou à Saint-Germain pour les besoins de son enseignement; puis des séries de monuments estampés à Aix-en-Savoie, à Chambéry, à Viviers, à Torcy, à Luxeuil-les-Bains et à Bruxelles. Un dossier spécial est consacré à la célèbre inscription de Torigny; il en contient non seulement l'estampage, mais des restitutions dues à M. Léon Renier et à mon mari.

La liasse n° 2 ne comprend que l'estampage de la fameuse Table alimentaire conservée au musée de Parme.

Les liasses n°s 3, 4, 5, 6 sont consacrées au musée de Budapest. On y trouve tous les monuments épigraphiques qui étaient conservés dans cette collection en 1871.

La liasse n° 7 est formée des estampages recueillis en Roumanie et en Bulgarie.

Dans la liasse n° 8 sont contenus un grand nombre d'estampages re-

Digitized by Google

levés en Algérie et en Tunisie par MM. Tissot, de La Blanchère et Letaille. Divers monuments estampés au Louvre complètent cette série africaine.

Je pense, et mon mari le pensait lui-même, que cette collection ne sera pas sans intérêt pour les travailleurs et qu'elle complétera heureusement celle qui a été laissée à l'Académie par M. Léon Renier.

Veuillez agréer, etc.

C. Desjardins.

M. G. Paris exprime le vœu que les inscriptions de M. Léon Renier qui appartiennent au Ministère de l'instruction publique soient aussi remises à l'Institut.

MM. Deloche et Delisle font observer qu'avant d'écrire à cette fin au Ministère de l'instruction publique, il conviendrait de savoir dans quelles conditions le Ministre a acquis cette collection.

M. Croiset, au nom de la Commission du prix Gobert, annonce que 10 concurrents ont envoyé des ouvrages à ce concours. Voici la liste de ces ouvrages, suivant l'ordre d'inscription :

1° *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. I à VI, par M. l'abbé Guillotin de Corson;

2° I. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.* II. *Le mariage de Jeanne d'Albret*, par M. le baron A. de Ruble;

3° *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)*, par M. N. Valois;

4° *La vraie langue celtique et le cromleck de Rennes-les-Bains*, par M. l'abbé H. Boudet;

5° I. *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle.* II. *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, 1re et 2e partie, par M. le chanoine Dehaisnes;

6° *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, fasc. 41 à 45, par M. Fréd. Godefroy;

7° I. *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IX^e siècle.* — II. *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877)*, par M. E. Bourgeois;

8° *La France en Orient au XIV^e siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, 2 vol. in-8°, par M. J. Delaville Le Roulx;

Digitized by Google

9° *Histoire de l'établissement du protestantisme en France*, t. I à IV, par M. L. Aguesse;

10° *Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285)*, par M. Paul Durrieu, t. I et II.

M. de Nadaillac présente un fragment de bois de renne, provenant de la grotte de Montgaudier (Charente). Cet objet, qui remonte selon toute apparence à une antiquité des plus reculées, porte des dessins gravés au trait qui représentent des animaux et dont l'exécution est des plus remarquables. C'est un curieux spécimen de la perfection qu'avaient pu atteindre certains arts, à une époque antérieure à toute histoire et presque à toute civilisation [1].

M. G. Perrot communique :

1° Une lettre de M. Vercoutre, médecin en chef de l'hôpital militaire de Sfax, relative à la découverte d'une nécropole chrétienne à Sfax [2];

2° Une note de M. Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, sur des fouilles archéologiques exécutées à Cherchel (Algérie) [3].

L'Académie procède au scrutin pour la formation des Commissions de prix. Sont élus :

Prix ordinaire (*Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius*) : MM. Girard, Weil, Schlumberger, Croiset.

Prix ordinaire (*Étude historique et grammaticale des inscriptions latines*) : MM. Robert, Weil, Boissier, Héron de Villefosse.

Prix ordinaire (*Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge*) : MM. Delisle, Hauréau, Paris, Luce.

Prix ordinaire (*Exposer la méthode pour l'impression d'un ancien obituaire*) : MM. Delisle, Hauréau, Luce, d'Arbois de Jubainville.

Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : MM. Deloche, Robert, Schlumberger, Héron de Villefosse.

Prix Bordin (*Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires*,

[1] Voir aux Communications, n° III.
[2] Voir aux Communications, n° IV.
[3] Voir aux Communications, n° V.

Digitized by Google

les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc) : MM. Delisle, Paris, Meyer, Longnon.

Prix Bordin (*Étude critique sur l'art étrusque*) : MM. Maury, Heuzey, Perrot, Boissier.

Prix La Fons Mélicocq (en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France) : MM. Delisle, Luce, d'Arbois de Jubainville, Longnon.

Prix Brunet (*Relever sur le* Fihrist *les traductions d'ouvrages grecs en arabe*) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Schefer.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : MM. Maury, Pavet de Courteille, Schefer, Oppert.

Prix Delalande-Guérineau (études du moyen âge) : MM. Delisle, Hauréau, Meyer, d'Arbois de Jubainville.

Prix de La Grange (publication d'un poème inédit des anciens poètes de la France) : MM. Delisle, Paris, Luce, Meyer.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 21 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique invite par lettre l'Académie à s'occuper de la désignation de deux candidats à la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines, vacante au Collège de France par le décès de M. Desjardins. Le Ministre communique en même temps la liste des membres qui ont pris part au scrutin du Collège de France, l'indication du nombre de voix acquises aux candidats, ainsi que le rapport certifié par le Conseil d'administration du Collège, contenant l'exposé et l'appréciation des travaux des candidats.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres que MM. Viollet et Courajod adressent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Desjardins.

Le Secrétaire de l'Académie royale danoise des sciences et des lettres adresse à l'Académie la lettre suivante :

Digitized by Google

Ce 13 janvier 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'Académie royale a reçu, joint à votre lettre du 22 décembre, l'extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans laquelle le président, M. G. Paris, en annonçant la mort de M. Madvig, a exprimé les regrets de votre illustre Compagnie.

Notre Académie, qui vient de perdre dans la personne de J.-N. Madvig son plus illustre membre, et en même temps son président de longues années, a trouvé de la consolation à prendre connaissance de l'éloquente expression donnée à ses propres sentiments par un savant qu'elle a l'honneur de compter au nombre de ses membres étrangers. En même temps, elle apprécie beaucoup la sympathie que lui a montrée l'Académie en voulant bien lui adresser les paroles de son président. Dans sa séance du 7 janvier, notre Académie en a résolu l'impression dans son Bulletin.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de l'Académie royale danoise des sciences et des lettres,

H.-G. Zeuthen.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la notification de la mort de M. Madvig, associé étranger. Il propose de nommer, dans la prochaine séance, une commission de quatre membres chargée de présenter des candidats au fauteuil qu'il a laissé vacant.

M. Alexandre Bertrand annonce, au nom de M. Maxe-Werly, une découverte faite à Gondrecourt (Meuse), sur l'emplacement d'un cimetière antique. On a trouvé les débris d'un coffret de bois revêtu de lames de bronze finement estampées. C'est un ouvrage romain des bas temps de l'empire. Il était déposé dans une tombe de femme et il renfermait tous les bijoux de la défunte. Ces bijoux sont, les uns romains, comme le coffret, les autres de fabrication franque; la sépulture est certainement mérovingienne. Une même découverte a donc livré, réunies et presque confondues, des œuvres de deux époques et de deux civilisations bien différentes [1].

[1] Voir aux Communications, n° VI.

Digitized by Google

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. E. Desjardins.

SÉANCE DU 28 JANVIER.

M. Jullian adresse à l'Académie une lettre de candidature à la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines, vacante au Collège de France par suite du décès de M. E. Desjardins.

M. Le Blant adresse à l'Académie une lettre sur diverses inscriptions romaines trouvées en Italie [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président rappelle les noms des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. E. Desjardins. On procède au scrutin.

M. Viollet obtient 19 suffrages; M. A. de Barthélemy, 11; M. Courajod, 3. M. Viollet est élu. Cette élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux candidats à la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France. Les candidats sont : MM. Bloch, Cagnat, Jullian, Mispoulet. Le Collège de France a présenté, en première ligne, M. Cagnat; en seconde ligne, M. Jullian.

On procède au scrutin. Pour la première désignation, M. Cagnat obtient 24 voix; M. Jullian, 8; M. Bloch, 1. Pour la seconde désignation, M. Jullian obtient 28 voix; M. Bloch, 3. En conséquence, M. Cagnat sera présenté en première ligne et M. Jullian en seconde ligne.

Le Président annonce qu'il vient de recevoir un télégramme qui lui apporte la douloureuse nouvelle de la mort de M. Germain, membre libre de l'Académie. Les funérailles devant avoir lieu à Montpellier, et l'Académie ne pouvant y assister, le Président transmettra à la famille les regrets de la compagnie.

La séance est levée en signe de deuil.

[1] Voir la séance du 4 février.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 FÉVRIER.

Le PRÉSIDENT prononce les paroles suivantes, sur la vie et les travaux de notre regretté confrère, M. Alexandre Germain :

« Messieurs,

« Le confrère que nous venons de perdre, M. Germain, faisait partie de l'Académie, à titre de membre libre, depuis onze ans. Auparavant, il a été notre correspondant pendant quinze ans. Quoique ses fonctions le retinssent au loin, nous avions l'habitude de le voir venir siéger ici deux fois par an, à Pâques, lors de la réunion des Sociétés savantes, et aux grandes vacances. Il ne se contentait pas alors de prendre sa place parmi nous, et de renouveler connaissance avec d'anciens amis, d'anciens compagnons d'études : il n'arrivait jamais les mains vides; il prenait soin de payer régulièrement sa dette à l'Académie, en nous lisant quelque travail récemment achevé, quelque fragment d'un livre en cours de publication. Les plus nouveaux d'entre nous pouvaient alors se faire une idée de cet esprit judicieux, de ce caractère jaloux de remplir largement tous ses devoirs, non sans un mélange d'entrain et de solide bonne humeur.

« Alexandre-Charles Germain était né à Paris, le 14 décembre 1809. Il fit ses études au collège Henri IV, et entra à l'École normale en 1830. Il y eut pour condisciples plusieurs de nos confrères, entre autres MM. Chéruel, Duruy, Wallon; l'histoire était alors enseignée à l'École normale par Michelet, qui éveillait et enflammait tous les esprits de sa parole. Cet enseignement de Michelet, dont on a si bien parlé l'autre jour dans une autre Académie, paraît pourtant avoir eu sur M. Germain une influence moins durable que l'exemple et la direction de deux autres grands historiens du même temps, Guizot et Augustin Thierry. Il apprit d'eux l'importance des institutions, la nécessité de fouiller les archives provinciales, l'intérêt qui s'attache au grand mouvement des communes. On peut considérer les travaux de M. Germain comme une fidèle et scrupuleuse exécution du programme

Digitized by Google

qu'Augustin Thierry avait tracé dans ses *Lettres sur l'histoire de France*.

« Une circonstance particulière vint favoriser le jeune professeur. Au sortir de l'École normale, il fut chargé d'aller enseigner l'histoire au collège de Nîmes. Ce fut pour lui une chance heureuse. En effet, si les archives du nord de la France avaient déjà été mises à contribution, si des mains habiles avaient retracé les luttes des communes de Laon, de Cambrai, de Soissons, de Reims, de Sens, d'Amiens, le sud de la Loire avait été à peine exploré. Le passé municipal de ces anciennes et glorieuses villes du midi, Montpellier, Arles, Toulouse, Avignon, était une mine à laquelle on n'avait encore guère touché. L'inventaire des archives et des bibliothèques était à peine commencé : avec la promptitude et l'activité qu'on lui a toujours connues, M. Germain se met à l'œuvre. Il publie en 1838 le premier volume d'une *Histoire de l'Église de Nîmes*, dont la seconde partie parut en 1842 et valut à son auteur une première récompense de l'Académie des inscriptions.

« Avant même que cet ouvrage ne fût terminé, M. Germain avait été, sans l'avoir demandé et presque contre son gré, transporté dans un autre centre et chargé de fonctions plus importantes. La Faculté des lettres de Montpellier, supprimée en 1816, avait été rétablie en 1838. Le jeune professeur du collège de Nîmes fut chargé d'y donner l'enseignement de l'histoire. Cette nomination acheva de donner à ses études une direction dont elles ne devaient plus s'écarter. Il trouva à l'hôtel de ville de Montpellier un admirable dépôt d'archives et de documents de toute sorte, dont il tira pendant près d'un demi-siècle la matière de ses travaux.

« Après s'être fait recevoir docteur, il commença son *Histoire de la commune de Montpellier*, ouvrage de longue haleine, moitié récit, moitié documents, qui offre, de la manière la plus complète et la plus fidèle, l'image de la vie municipale aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles dans une grande ville de commerce et d'université. Il faut avouer qu'il ne pouvait souhaiter un plus beau sujet. Pétrarque, se rappelant dans sa vieillesse le cours de ses études, et parlant de

Digitized by Google

Montpellier, où il avait longuement séjourné à deux reprises, ne peut retenir son enthousiasme. *Quæ divitiæ mercatorum ! Quæ scholarium turba ! Quæ copia magistrorum !* Et cependant les termes de comparaison ne lui manquaient pas, car il avait visité ensuite Bologne, Toulouse, Paris, Padoue et Naples... Ce sont les destinées de cette riche et intelligente population que nous retrace M. Germain, puisant aux sources mêmes, et se laissant toute liberté pour donner à son récit l'ampleur et le détail qu'il comporte. « Derrière les remparts de cette Commune, dit-il, se sont « passées de grandes choses... Français par le sol et les instincts, « espagnol par habitude et par raison, Montpellier est une vraie « république sous un chef héréditaire, une république seigneu- « riale où toutes les idées, toutes les passions, toutes les in- « fluences qui constituent la vie du moyen âge ont trouvé place. » Et, en effet, nous voyons les bourgeois de Montpellier imposer une charte aux rois d'Aragon, traiter avec les princes d'égal à égal, et maintenir pendant trois siècles leur liberté grâce à la rivalité et aux compétitions de l'Espagne, de la France, du pape, grâce à la lutte du pouvoir laïque des seigneurs avec le pouvoir ecclésiastique des évêques. M. Germain ne se contente pas de nous raconter la vie politique de la grande cité méridionale. Il nous initie à sa vie intellectuelle : dans le troisième volume il passe en revue les arts, l'industrie, les écoles, l'Université, avec ses quatre Facultés de droit, de médecine, de théologie et des arts. Il décrit les mœurs, les usages, les croyances, les traditions et les légendes. Il énumère les églises et les confréries, les couvents et les hôpitaux. Mais ce n'est pas seulement pour le plaisir de nous faire vivre de cette vie si animée et si étrange que l'auteur a écrit son histoire. Il y attachait une portée plus haute, et, comme l'auteur de l'histoire du Tiers État, il se flattait d'aider au réveil de la vie municipale. En même temps qu'il trouvait dans ses documents les origines de la société moderne, il y cherchait des leçons pour l'avenir. « La rai- « son d'être du présent et le salut de l'avenir, telles nous appa- « raissent, disait-il, à nous aussi, les Communes. » Mais déjà il ne partage plus l'assurance d'Augustin Thierry. Son *Histoire* pa-

Digitized by Google

raissait dans les derniers mois de l'année 1851. Il se demande dans la préface à qui profitera sa peine et qui lira ces trois volumes... Mais alors même qu'il n'obtiendrait pas l'attention qu'il croit mériter, il aura la satisfaction d'avoir servi la science.

« Depuis ce grand ouvrage, les publications relatives à Montpellier se succèdent sans interruption. Il serait impossible de les énumérer ici en détail. Disons seulement que dans la Bibliothèque de l'Institut elles forment quatre grands recueils in-4°, sans parler d'une *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette* (1866), qui à elle seule forme deux volumes. Quant à la valeur de ces travaux, au jugement des hommes compétents, les résultats obtenus par l'auteur peuvent être regardés comme acquis; les documents qu'il a déchiffrés, publiés, datés, répondent à toutes les exigences de la critique. La plupart de ces monographies avaient été composées pour la Société archéologique ou pour l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Par sa conversation, par l'exemple qu'il donnait, il répandait autour de lui la curiosité scientifique et la connaissance des vraies méthodes. Montpellier lui doit une bonne partie de son mouvement littéraire. Connu et respecté de tous, malgré la franchise de son langage, ou plutôt à cause de cette franchise, il exerçait une autorité incontestée : comme l'a dit à ses funérailles un de ses collègues, l'on était fier de lui.

« En même temps, M. Germain remplissait avec une scrupuleuse exactitude ses devoirs de professeur. Depuis 1861 il était doyen de la Faculté; il exerça les fonctions du décanat pendant vingt ans, jusqu'à ce que, les trouvant trop lourdes pour son âge, il demanda d'en être relevé. Longtemps aussi il fut le bibliothécaire de la Faculté, car il aimait à tout faire par lui-même, portant en toutes choses le même amour de l'ordre. Quand il montait en chaire, sa parole un peu solennelle était d'accord avec son costume; le dernier dans nos Facultés des lettres, il persista à porter la robe : en y renonçant, disait-il, il aurait cru manquer de respect à son auditoire. Ses leçons étaient écrites; mais elles paraissaient parlées, tant il savait, en mêlant des digressions, en insérant des anecdotes, imiter les allures de l'improvisation.

Digitized by Google

Sa pensée, qui aimait à se tenir dans les régions moyennes, c'est-à-dire dans celles de l'expérience et du bon sens, était toujours nette et claire : jamais l'expression juste ne lui faisait défaut.

« Dans ces dernières années notre confrère avait tourné spécialement son attention vers l'histoire de l'Université de Montpellier. Ce qu'il en a publié constitue une série à part de monographies. Il a donné, par exemple, une *Étude historique sur l'École de droit de Montpellier, de 1160 à 1793*. Un autre mémoire, terminé l'année dernière, traite *Des anciennes thèses de l'École de médecine*. Tous ces morceaux devaient entrer dans un grand travail d'ensemble que la mort l'a empêché d'achever. Il en était fort occupé, quand je le vis pour la dernière fois au printemps de l'année 1886, robuste et alerte, comme de coutume. Pendant qu'il me faisait parcourir sa maison, bâtie au centre du vieux Montpellier, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Frères Prêcheurs, où se célébrait tous les dimanches la messe de l'Université, pendant qu'il me montrait d'un côté le vieux Collège royal de médecine, transformé aujourd'hui en École de pharmacie, de l'autre le Collège du pape Urbain V, en face le Collège de Girone, plus loin encore le Collège du Vergier ou de la Chapelle noire, je me souviens que par moments il me semblait être en compagnie d'un de ces anciens Recteurs dont il a transcrit les Registres. Il en avait la simplicité des mœurs et l'indépendance du caractère.

« Je ne saurais finir sans rappeler un dernier trait. M. Germain était un chrétien convaincu et sincère. Les professions de foi religieuses ne manquent pas dans ses ouvrages. Mais jamais l'ardeur de ses croyances n'a altéré son impartialité de savant. Dans son livre sur l'Église de Nîmes, où abondent les citations tirées de la Bible et des Pères de l'Église, et qui est dédié à Mgr Jean-François-Marie Cart, évêque de Nîmes, l'auteur, amené par la suite du récit à la révocation de l'édit de Nantes, ne craint pas de dire « que c'est un de ces mystères d'iniquité sur lesquels la science « historique n'a pas encore donné son dernier mot ». Parole qui honore le catholique en même temps qu'elle donne confiance en l'historien !

« Ce qui frappe surtout dans cette vie, c'est la continuité et

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

l'unité. Il semble que pas un jour n'en ait été perdu. Tandis que tant d'autres jeunes maîtres, transportés au loin, déclarent que le travail, hors de Paris, est impossible, ce Parisien s'est fait méridional par adoption et est devenu comme la personnification du Montpellier savant et lettré. Il avait lancé l'idée d'une grande fête universitaire à célébrer en 1889, en l'honneur du sixième centenaire de la réunion des écoles de Montpellier en Université, par le pape Nicolas IV, en 1289. Alexandre Germain manquera à cette fête dont il eût été l'âme consciente du passé. Mais ses ouvrages seront présents pour lui et le rappelleront à tous. Il est de ceux qu'on ne peut oublier, parce qu'il a rendu des services qui lui survivent. Montpellier lui doit une reconnaissance durable et notre Académie un affectueux souvenir. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret, en date du 2 février, par lequel l'élection de M. Viollet, comme membre ordinaire, est approuvée. M. Viollet est introduit dans la salle des séances. Le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la liste des archivistes paléographes nommés par un arrêté, en date du 1er février dernier, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Cette liste sera lue dans la prochaine séance publique.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture : 1° de son rapport sur les *Travaux des Commissions de publication de l'Académie* pendant le second semestre de l'année 1886 [1]; 2° de la lettre de M. Le Blant, annoncée dans la séance précédente [2].

L'Académie procède à l'élection d'une Commission chargée de présenter des candidats à la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Madvig. Sont élus : MM. Renan, Perrot, G. Paris, G. Boissier.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys met sous les yeux des membres de l'Académie divers objets qui ont été trouvés dans l'intérieur d'une idole d'un temple de Hué (Cochinchine), et qui

[1] Voir l'Appendice.

[2] Voir aux Communications, n° VII.

Digitized by Google

lui ont été communiqués par M. le capitaine Delaunay, de l'artillerie de marine. Ce sont :

Un morceau d'étoffe de coton ;
Un écheveau de fils de soie ;
Un petit miroir rond ;
Un imprimé bouddhique en langue chinoise.

M. d'Hervey de Saint-Denys ne cherche pas à savoir comment ces objets sont sortis de l'intérieur de l'idole où ils étaient enfermés. Il se contente d'examiner ce qu'ils signifient et l'époque à laquelle pourraient remonter des monuments du même genre.

En ce qui regarde particulièrement la statue dont on vient de faire l'autopsie, cette dernière question n'a pas d'importance, car l'imprimé qu'elle contenait porte un nom d'année qui répond à 1830. Elle était donc bien moderne ; mais la pratique religieuse d'enfermer des objets semblables dans les idoles remonte à une époque déjà très ancienne et c'est sur ce point qu'il est bon de donner quelques détails.

Suivant un ouvrage chinois consulté par M. d'Hervey, le morceau d'étoffe et les fils de soie sont des symboles représentant la chair, les nerfs et les veines qui doivent compléter l'incarnation de la divinité figurée. Le miroir indique sa clairvoyance ; les actions et les pensées les plus secrètes des hommes viennent s'y réfléchir.

Ce fut seulement sous la dynastie des *Han*, c'est-à-dire vers le commencement de notre ère et après l'introduction du bouddhisme à la Chine, que l'on imagina de représenter des esprits sous des formes sensibles, et ce fut seulement sous les *Tang* (VII^e^, VIII^e^ et IX^e^ siècles de notre ère) que l'on commença à enfermer des symboles à l'intérieur des statues bouddhiques de la Chine. A l'origine, cet usage ne s'appliquait qu'aux grandes statues des grands temples ; plus tard, il s'étendit aux moindres idoles. Mais la doctrine de Confucius et de l'école des lettrés n'a point admis les idoles et le *Chang-ti* n'a jamais été représenté.

M. Alexandre Bertrand soumet à l'examen de l'Académie divers bijoux trouvés par M. Philippe Delamain dans un cimetière mé-

Digitized by Google

rovingien situé à Courbillac, près de Jarnac (Charente). Cette communication provoque plusieurs observations de M. Deloche. M. Bertrand et M. Deloche s'accordent à reconnaître dans ces bijoux des produits de l'industrie des Francs. On en avait trouvé souvent de pareils dans la région du nord-est de la Gaule, mais jamais en Aquitaine [1].

SÉANCE DU 11 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel lit les lettres de candidature de MM. Hartwig Derenbourg, Clermont-Ganneau, Léon Gautier et l'abbé Duchesne au fauteuil laissé vacant par suite du décès de M. N. de Wailly. L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres de ces candidats.

La séance redevient publique.

M. Héron de Villefosse soumet à l'Académie, au nom de M. L. Maxe-Werly, divers objets antiques de l'époque romaine, trouvés dans un puits à Grand (Vosges). Ce sont des vases de bronze et de terre, différents ustensiles de fer, par exemple une scie à main, *serrula manubriata*, pièce rare dans les collections, deux cadenas bien conservés et encore pourvus, l'un de sa chaîne, l'autre de son anse, articulée au milieu de l'arc. La pièce la plus importante est un fragment de calendrier ou *horologium* romain. M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note de M. le lieutenant-colonel G. de La Noë, qui décrit en détail la construction et l'emploi de cet instrument.

Le calendrier se compose d'un disque de bronze, mesurant exactement un pied romain de diamètre. Sur le bord, à peu de distance de la circonférence, sont disposés des trous, dont le nombre répond à celui des jours de l'année bissextile. Pour faire connaître le nom du jour que représentait chaque trou, des inscriptions ont été placées de distance en distance : elles désignent, dans chaque mois, le huitième jour des calendes, les

[1] Voir aux Communications, n° VIII, la note de M. Al. Bertrand et les observations de M. Deloche.

Digitized by Google

calendes, les nones et les ides. L'objet de l'instrument est de permettre de calculer rapidement la longueur du jour aux différentes époques de l'année. Ce calcul était nécessaire, chez les Romains, pour régler les clepsydres qui servaient d'horloges : en effet, le nombre des heures, comptées du lever au coucher du soleil, était également de douze en toute saison et la durée de l'heure variait avec celle du jour. Une ligne droite tracée sur le disque de bronze joint les points de la circonférence qui répondent à l'équinoxe du printemps et à celui de l'automne, c'est-à-dire aux deux moments de l'année où la durée du jour est égale à celle de la nuit. Une marque a été faite au milieu de cette ligne. Le tout est disposé de manière que la distance de cette marque à chacun des points de la circonférence est proportionnelle à la durée des jours indiqués par les trous; la distance de la même marque aux points opposés de la circonférence est proportionnelle à la durée des nuits. L'instrument a été dressé pour la latitude de Rome.

M. Héron de Villefosse, complétant ces remarques, fait observer que l'instrument ne nous est pas parvenu complet. Il devait certainement y avoir, outre le disque, une réglette, qui pivotait autour du point médian de la ligne des deux équinoxes. Cette réglette était graduée : il suffisait de la tourner au jour où l'on se trouvait et de regarder le degré où tombait la circonférence du disque, pour y lire sans difficulté la durée du jour et celle de l'heure.

Le Président demande si l'on peut déterminer l'époque à laquelle appartient ce calendrier. M. Héron de Villefosse répond qu'il est certainement du temps du Haut-Empire et probablement du second siècle de notre ère.

M. d'Arbois de Jubainville commence une communication sur la propriété foncière en Gaule et l'origine de certains noms de lieux de notre pays [1].

[1] Voir la séance du 18 février.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 FÉVRIER.

M. l'abbé Duchesne écrit à l'Académie pour retirer sa candidature au fauteuil de M. N. de Wailly.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. N. de Wailly, décédé. Au premier tour de scrutin, M. Léon Gautier obtient 14 voix; M. Clermont-Ganneau, 10; M. H. Derenbourg, 7; il y a un bulletin blanc marqué. Au deuxième tour, M. Léon Gautier obtient 26 voix; M. Clermont-Ganneau, 5; M. H. Derenbourg, 1. M. Léon Gautier est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Madvig.

La séance redevient publique.

M. Schlumberger présente, de la part de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, un certain nombre de photographies qui reproduisent d'importantes mosaïques récemment mises au jour par les soins de cette société aux portes de la ville de Lescar, près de Pau. Ces fouilles, qui font grand bruit en Béarn, ont mis au jour, outre ces mosaïques, un grand nombre de substructions. L'ensemble des constructions, dont un plan joint aux photographies montre la disposition, offre tous les caractères d'une habitation fort importante. Des objets assez nombreux ont été retrouvés dans les fouilles, avec une très grande quantité de squelettes. Un rapport détaillé sur cette découverte sera publié dans le *Bulletin* du Comité des travaux historiques du Ministère de l'instruction publique.

Ce qui donne à ces ruines un intérêt très grand, pour les érudits béarnais principalement, c'est qu'elles pourront contribuer à résoudre un problème fort discuté de la géographie ancienne des Gaules. La question de l'emplacement de *Beneharnum* a été souvent agitée, jamais vidée. Les découvertes faites par la Société de

Digitized by Google

Pau ne lui donnent pas une solution immédiate, mais elles appellent l'attention sur un point qui n'a pas encore été l'objet d'investigations sérieuses et suivies. Le coteau où sont situées les ruines offre de nombreux vestiges de chaussées anciennes descendant jusque dans la vallée du Gave et se prolongeant sur les coteaux opposés. D'un autre côté, il semble que cette construction romaine devait commander un certain nombre de points fortifiés gardant toutes les issues des vallées secondaires aboutissant à celle du Gave de Pau et l'importance de ces ruines permettrait peut-être de fixer là l'habitation d'un chef militaire, à deux pas d'un camp et comme au centre d'un réseau de routes et de communications. C'est parce que la Société des sciences, lettres et arts de Pau considère les fouilles faites à Lescar comme pouvant être le point de départ de toute une série d'investigations fécondes pour l'histoire du Béarn qu'elle désire attirer sur ces premiers résultats l'attention des érudits. C'est dans ce but qu'elle m'a prié, ajoute M. Schlumberger, de faire hommage à l'Académie de ces intéressantes photographies.

M. d'Arbois de Jubainville continue et termine la communication qu'il avait commencée à la séance précédente [1].

Les plus anciens noms de domaines ruraux, de fonds de terre, que l'on trouve en France, sont pour la plupart, fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville, des dérivés en *-acus* de gentilices romains; les autres sont des dérivés en *-acus* de *cognomina*, des composés dont *magus* (champ) est le second terme et dont un *cognomen* est le premier terme. Tous paraissent remonter aux premiers temps de l'Empire romain. Les seuls noms de lieux habités qui remontent à l'époque de l'indépendance gauloise sont des noms de forteresses, de *vici* ou d'*urbes*.

A l'époque de l'indépendance, les fonds de terre n'auraient pu, comme plus tard, recevoir les noms de leurs propriétaires, car le sol n'était pas un objet de propriété privée. Polybe nous apprend que les Gaulois établis par la conquête dans l'Italie du Nord, au IVe siècle avant notre ère, ne connaissaient pas la pro-

[1] Voir aux Communications, n° IX.

Digitized by Google

priété foncière, et que chez eux la fortune de chacun consistait exclusivement en objets mobiliers, surtout en or et en troupeaux. Le régime des biens entre époux, tel que César nous le montre en Gaule, trois siècles plus tard, ne peut se comprendre si l'on n'admet point qu'alors les fortunes privées étaient mobilières et que les troupeaux en formaient l'élément fondamental. Alors le sol non bâti était partout en Gaule la propriété du peuple, ce que les Romains appelaient *ager publicus*.

L'émigration des *Helvetii*, l'an 58 avant notre ère, ne peut se comprendre si l'on suppose la propriété foncière organisée chez eux comme elle l'est chez nous. Les *Helvetii* partent librement, ce n'est pas un ennemi qui les chasse, et après leur départ le sol abandonné par eux reste inoccupé jusqu'à leur retour forcé. On ne peut davantage concilier avec la propriété privée l'abandon volontaire fait par les *Ædui* d'une portion de leur territoire aux *Boii* vaincus, que César voulait renvoyer en Germanie et qui créèrent sur le territoire des *Ædui* un petit État vassal et tributaire des *Ædui*. Serait-il aujourd'hui possible, demande M. d'Arbois de Jubainville, que le conseil général d'un département décrétât et fît exécuter l'émigration en masse des habitants de ce département ? Concevrait-on qu'un autre conseil général pût mettre un arrondissement à la disposition d'une population arrivée de l'étranger? L'obstacle qui s'oppose à ce que de pareils projets surgissent dans une assemblée délibérante française est la propriété foncière des individus. Mais cette propriété n'existait en Gaule que pour les maisons, qui, construites en bois et en chaume, n'avaient qu'une valeur minime. Le sol rural était le domaine de l'État, c'est-à-dire du peuple. Ce sont les Romains qui ont constitué en Gaule la propriété foncière telle que nous la concevons.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations.

M. Deloche demande des explications plus précises sur le régime de la propriété du sol en Gaule, avant et après la conquête romaine. D'après M. d'Arbois de Jubainville, toute la terre, chez les Gaulois, était nominalement propriété publique, *ager publicus*. A qui appartenait cet *ager publicus*? était-ce à l'ensemble de la na-

Digitized by Google

tion gauloise, représentée par le *concilium* qui s'assemblait chez les Carnutes et par le chef des druides? n'était-ce pas plutôt au peuple de chaque cité? Par qui, en fait, ces terres publiques étaient-elles possédées et exploitées? — M. d'Arbois de Jubainville répond que probablement, du temps de l'indépendance gauloise, chacun des trois cents peuples indigènes avait la propriété du sol de son territoire; par le fait de la conquête, ce sol, suivant la loi commune qui atteignait tous les peuples déditices, échut à Rome. Sous le régime gaulois, l'*ager publicus* était possédé de fait par les citoyens les plus riches, qui en affermaient et en cultivaient chacun une partie. L'administration romaine laissa ces citoyens en possession des terres qu'ils exploitaient. La création du cens leur fit un titre écrit, qui leur assura cette possession. Elle se consolida par là-même et devint peu à peu un droit pratiquement équivalent à la pleine propriété.

M. Deloche rappelle ensuite que les Français, en prenant possession de l'Algérie, ont trouvé parmi les Arabes deux régimes de propriété foncière établis simultanément. La plus grande partie du sol appartenait aux tribus : le cheikh de chaque tribu distribuait chaque année ces terres publiques, désignait une partie à cultiver et réservait l'autre, qu'on laissait reposer. En même temps, il existait un certain nombre de fermes, qui comprenaient chacune un bâtiment d'exploitation et un domaine rural : celles-ci étaient des propriétés particulières. Ne pouvait-il en être de même chez les Celtes? n'a-t-il pas pu exister côte à côte, chez les mêmes peuples, de vastes étendues de terres communes et des domaines ruraux déjà appropriés? — Ce n'est pas probable, dit M. d'Arbois de Jubainville. Des domaines ainsi constitués étaient ce que les Romains appelaient une *villa :* or, quand César mentionne des habitations isolées dans la campagne, il ne les appelle pas *villæ*, mais *ædificia*, et il dit que ces *ædificia* étaient généralement situés au milieu des bois. C'étaient ces maisons rondes, construites en bois, dont parle Strabon. Il n'y a rien là qui ressemble à un bâtiment de ferme. En dehors de ces *ædificia*, il n'existait en Gaule que des *urbes* et des *vici*, c'est-à-dire des villes et des villages.

Le Président invite M. Deloche à exposer dans un mémoire

Digitized by Google

ses idées sur ces diverses questions, qui ont une grande importance à la fois pour l'histoire nationale et pour l'intelligence des auteurs classiques.

M. Deloche préfère ne rien écrire sur ce sujet avant que M. d'Arbois de Jubainville ait imprimé et publié le résultat de ses recherches.

M. d'Arbois de Jubainville dit qu'il a en préparation un volume entier, consacré à l'étude de ces questions et de celles qui s'y rattachent. La communication qu'il vient de faire est un résumé des idées qu'il compte exposer dans ce livre, dont la rédaction est presque terminée.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret, en date du 24 février, par lequel l'élection de M. Léon Gautier, comme membre ordinaire, est approuvée. M. Gautier est introduit et invité à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la copie du rapport du Directeur de l'École française de Rome sur l'état actuel des travaux des membres de cette école. Cette communication est renvoyée à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à diverses nouvelles archéologiques [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. Madvig.

Le Président rappelle que pour cette élection il n'y a point de candidats; que l'Académie choisit librement parmi les savants les plus éminents des pays étrangers, et que dans une délibération antérieure l'Académie a jugé qu'il convenait de ne faire con-

[1] Voir aux Communications, n° X.

Digitized by Google

naître que le nom de celui qu'elle aurait choisi. Il fait appel à cet égard à la discrétion du public et des représentants de la presse qu'elle admet à sa séance.

Sir Henry Rawlinson est élu, par 31 suffrages sur 32 votants. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Homolle, professeur suppléant au Collège de France, communique une courte note intitulée : *Iomilcos et Iéchomélekh.*

Un personnage du nom de Ἰώμιλκος est mentionné dans plusieurs inscriptions de Délos comme ayant offert deux couronnes d'or, l'une à Apollon, l'autre à Artémis; il paraît avoir vécu à la fin du IVe siècle avant notre ère. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître, sous cette forme grecque, un nom phénicien, qui devait être *Iéchomélekh.* D'autre part, on possède une inscription de Byblos, qui nomme un roi de cette ville appelé Iéchomélekh (*Corpus inscriptionum semiticarum*, I, 8, planche I). Un savant étranger, M. Six, n'a pas hésité à identifier le roi de Byblos et le donateur des temples déliens et, par suite, à se prononcer contre l'opinion de la Commission des inscriptions sémitiques, qui estime que l'inscription de Byblos remonte à l'époque des Achéménides. M. Homolle, de son côté, avait proposé une autre identification. Il avait remarqué, dans une inscription athénienne de la fin du IVe siècle, le nom d'un ambassadeur carthaginois, qui, mutilé au commencement, se lit actuellement ainsi : . . . ΟΔ-ΜΙΛΚΑΣ; il avait pensé que la lettre manquante est un I, et que le Ἰοδμίλχας d'Athènes et le Ἰώμιλκος de Délos ne font qu'un.

Une inscription nouvelle, récemment découverte à Délos, rend cette dernière hypothèse presque certaine et ruine en tout cas celle de M. Six. Le nom de *Iomilcos* s'y retrouve, accompagné de la qualification de *Carthaginois* (Ἰωμίλκου Καρχηδονίου). On ne peut donc plus songer à reconnaître, dans ce donateur, un roi de Byblos.

M. Renan exprime son adhésion entière aux vues exprimées par M. Homolle. Il se félicite de voir l'opinion de la Commission des inscriptions sémitiques défendue, par le fait de cette décou-

Digitized by Google

verte, contre l'attaque dont elle avait été l'objet de la part d'un savant considérable.

Après un nouveau Comité secret, M. Robert de Lasteyrie fait une communication sur une inscription latine de la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Cette inscription provient de l'ancien monastère de Correns (aujourd'hui dans le département du Var). L'original en est perdu et elle n'était connue, jusqu'à ce jour, que par les *Annales ordinis S. Benedicti* de dom Mabillon, qui en a publié le texte. Dans cette édition, l'inscription se divise en deux morceaux distincts, deux épitaphes, à ce qu'il semble : celle d'un religieux nommé *Domnus*, en vers hexamètres, et celle d'un autre religieux du nom de *Humbertus*, celle-ci toute en pentamètres. On pouvait s'étonner de cette dernière particularité : le vers pentamètre n'est pas d'ordinaire employé seul; il se joint à l'hexamètre pour former le distique élégiaque. D'autre part, le nom propre *Domnus* est étrange et, par suite, suspect. Enfin, les vers, tels qu'ils sont donnés par Mabillon, n'offrent qu'un sens obscur et une construction souvent pénible. Une découverte faite par M. de Lasteyrie, dans les papiers inédits du célèbre antiquaire Peiresc, fait disparaître à la fois toutes ces difficultés. Il a retrouvé un estampage de l'inscription et il a reconnu que les deux morceaux ne forment qu'une seule pièce de vers, écrite en distiques régulièrement composés chacun d'un hexamètre et d'un pentamètre. En les lisant ainsi, toutes les phrases obscures deviennent claires. Le mot *domnus* redevient un nom commun au lieu d'un nom propre, et l'épitaphe concerne un seul religieux : dom Humbert (*domnus Humbertus*).

SÉANCE DU 4 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret du Président de la République, en date du 3 mars, par lequel l'élection de sir Henry Rawlinson, comme associé étranger, en remplacement de M. Madvig, décédé, est approuvée.

Digitized by Google

Sir Henry Rawlinson, informé de son élection par le Secrétaire perpétuel, lui a écrit pour le prier d'adresser à l'Académie l'expression de sa reconnaissance.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que la Commission centrale administrative a pris la décision suivante, relative aux séances publiques de l'Institut :

« Les portes de la salle seront ouvertes une heure avant la séance. Lorsque le Président aura déclaré que la séance est ouverte, les portes du fond de la salle seront fermées, et les Membres de l'Institut ne pourront plus entrer que par les portes de côté. »

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Germain, membre libre, le Président consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer. L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et fixe au vendredi 18 mars l'examen des titres des candidats.

L'Académie désigne M. d'Arbois de Jubainville comme lecteur pour la séance trimestrielle du mois prochain. Il lira son mémoire intitulé : *La Propriété foncière en Gaule*.

M. Heuzey annonce à l'Académie que la Conservation des antiquités orientales, au Musée du Louvre, s'est occupée, depuis quelque temps, de commencer une série nouvelle. Cette série est formée de monuments de l'Asie Mineure provenant des anciennes populations que l'on cherche à grouper aujourd'hui, un peu arbitrairement peut-être, sous le nom de *Hittites*. C'est comme le fruit nouveau de l'archéologie.

Plusieurs de ces monuments, et parmi les plus précieux, ont été recueillis par un archéologue français fixé en Orient, M. d'Origny, qui les avait autrefois communiqués à feu M. de Longpérier. Ne voulant plus les laisser sortir de France, il les a généreusement donnés au Musée du Louvre. Ce sont, pour la plupart, de petits objets, mais dont quelques-uns ont pour la science une grande valeur.

M. Heuzey signale tout d'abord quelques cylindres et cachets en hématite, trouvés dans la région d'Aïdin, sur les anciennes frontières de la Carie et de la Lydie. L'un surtout, qui offre la forme très particulière d'un cylindre à terminaison conique, est décoré d'une suite de onze figures, d'un travail de pointe remar-

Digitized by Google

quablement fin, qui n'a rien de barbare et qui indique au contraire une technique perfectionnée. On y reconnaît des scènes religieuses qui se rattachent de très près aux traditions de la glyptique chaldéo-assyrienne.

La relation directe de ces cachets avec ceux de la Chaldée et de l'Assyrie est surtout établie par les traits suivants : 1° la reproduction des mêmes attitudes et la même composition générale que dans les scènes votives des cylindres chaldéens; 2° l'intervention du dieu chaldéen à double visage, jouant le rôle de présentateur et de médiateur entre les dieux et les hommes; 3° la présence des génies ailés assyriens à tête d'aigle comme gardiens sacrés; 4° le symbole chaldéen du vase jaillissant, caractérisant certains dieux; 5° l'usage constant du vêtement que M. Heuzey a reconnu, dans une précédente communication, pour le *kaunakès* des Babyloniens.

Cependant, malgré ces rapports manifestes avec les monuments chaldéo-assyriens, on rencontre sur les mêmes cachets plusieurs traits originaux, qui font reconnaître une école de glyptique particulière à l'Asie Mineure. Tels sont : 1° la représentation fréquente des divinités portées sur des animaux; 2° le caractère local de certains costumes et notamment l'emploi des chaussures recourbées; 3° quelques inscriptions en caractères idéographiques du type dit *kétéen*; 4° l'extrême petitesse des personnages, qui sont disposés souvent de manière à former plusieurs zones, quand ils n'alternent pas avec des zones d'ornements; 5° enfin le développement exceptionnel de la partie purement décorative, formant des zones de séparation ou des bordures.

Parmi les éléments de cette décoration linéaire, M. Heuzey fait remarquer un système d'enroulements superposés que l'on rencontre avec profusion sur les monuments et sur les objets de Mycènes. C'est là un fait important pour l'archéologie comparée et une trace des relations qui existaient entre l'antique industrie mycénienne et celle de l'Asie Mineure.

Les caractères précédemment énoncés permettent de rattacher avec certitude à la glyptique de l'Asie Mineure plusieurs cylindres

Digitized by Google

publiés antérieurement comme des ouvrages babyloniens, assyriens ou perses.

M. Georges Perrot saisit l'occasion que lui fournit la lecture de M. Heuzey pour communiquer à l'Académie deux nouvelles archéologiques qui intéressent, l'une et l'autre, l'étude de la civilisation dite *hittite*. En Allemagne, M. Gustave Hirschfeld, professeur à l'université de Königsberg, a publié un travail important intitulé : *Les Rochers sculptés de l'Asie Mineure et le peuple des Hittites* (*Die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter*; Berlin, extrait des *Abhandlungen* ou *Mémoires* de l'Académie royale de Prusse, 1887, in-4°). En Angleterre, le journal *The Times* annonce que l'un des collaborateurs les plus actifs de l'entreprise connue sous le nom de *Palestine Exploration Fund*, le capitaine Conder, a découvert la clef du déchiffrement des inscriptions hittites et compte publier prochainement un essai de traduction de quelques-uns de ces textes.

M. d'Arbois de Jubainville communique à l'Académie une découverte relative à l'histoire de la philologie romane, qui vient d'être faite par un savant espagnol, M. Sanchez Moguel, professeur à l'université de Madrid. La plus ancienne grammaire qui ait eu pour objet une langue néo-latine, depuis la grande rénovation des études due à l'invention de l'imprimerie, est, dit M. d'Arbois de Jubainville, la grammaire espagnole du célèbre humaniste Lebrija. M. Sanchez Moguel a constaté ce fait, et, en même temps, il a établi que le grammairien espagnol a le premier connu le mode de formation du futur et du conditionnel des langues néo-latines. On sait que ces temps sont composés à l'aide de l'infinitif et d'un temps du verbe *avoir* : le présent de l'indicatif pour le futur, l'imparfait pour le conditionnel.

SÉANCE DU 11 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un ouvrage de M. Eduardo J. Navarro, intitulé : *Estudio prehistórico sobre la cueva del Tesoro* (Malaga, 1884, in-8°).

MM. Menant et Saglio écrivent à l'Académie pour se porter

Digitized by Google

candidats au fauteuil d'académicien libre, vacant par suite du décès de M. Germain.

M. Georges Perrot donne lecture d'un rapport de M. de La Blanchère sur les antiquités chrétiennes de Leptis, de Sullecthum et de Taphrura [1].

M. J. Delaville Le Roulx lit un mémoire sur les statuts de l'ordre de l'Hôpital.

L'auteur s'efforce de déterminer la première règle à laquelle les hospitaliers furent soumis, l'époque de la promulgation de cette règle (milieu du XII^e siècle) et les modifications qu'elle subit dans la suite. Pour atteindre ce but, il examine les divers manuscrits des statuts des hospitaliers et compare les rédactions successives. Aux dernières années du XIII^e siècle, le nom de Guillaume de Saint-Estène ou de Santo Stefano, rédacteur des premières compilations statutaires, attire particulièrement l'attention de l'auteur du mémoire, qui s'attache à mettre en pleine lumière le rôle de ce personnage. Il montre ensuite les statuts successivement complétés par des décisions du chapitre général de l'ordre jusqu'en 1489. Une réforme générale s'introduit alors dans la confection de ces recueils. L'ordre chronologique fait place à l'ordre méthodique, et cette dernière classification se maintient jusqu'à la dispersion des hospitaliers, à la fin du XVIII^e siècle.

Cette lecture n'est, en quelque sorte, qu'une introduction à un travail d'ensemble entrepris par M. J. Delaville Le Roulx sur les anciens statuts des hospitaliers.

M. Julien Havet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, lit un mémoire intitulé : *L'Écriture secrète de Gerbert* [2].

Il s'agit d'un système d'écriture dont on rencontre l'emploi dans la correspondance du moine Gerbert d'Aurillac, abbé de Bobbio, plus tard archevêque de Reims (991-998), archevêque de Ravenne, et enfin pape sous le nom de Silvestre II (999-1003). Cette correspondance comprend des lettres politiques d'un grand intérêt historique, écrites, les unes au nom de Gerbert lui-même,

[1] Voir aux Communications, n° XI.
[2] Voir aux Communications, n° XII.

Digitized by Google

les autres, et les plus importantes, au nom de l'archevêque de Reims Adalbéron, du roi Hugues Capet, etc. Dans un petit nombre de passages de ces lettres, on trouve quelques mots en caractères secrets, d'une forme bizarre, que personne encore n'avait pu lire. M. Julien Havet a trouvé la clef du chiffre et a réussi à déchiffrer environ la moitié des passages secrets; il ne désespère pas encore de lire aussi ceux qui jusqu'ici ont résisté à ses efforts.

M. Julien Havet a été amené à cette découverte par l'examen du travail d'un savant allemand, M. Schmitz, de Cologne, sur quelques signatures placées au bas de certaines bulles du pape Silvestre II. C'est un seul et même système d'écriture secrète qui a été employé dans ces bulles et dans les lettres de Gerbert avant son élévation à la papauté. Il dérive de celle qui est connue parmi les érudits sous le nom de *notes tironiennes*.

SÉANCE DU 18 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre que le Ministre de l'instruction publique a écrite au président de la Commission centrale administrative de l'Institut, pour lui annoncer qu'il vient de commander à M. Cougny le buste de M. Egger, demandé par l'Académie des inscriptions, et qu'il espère pouvoir commander dans le cours de l'année les autres bustes désignés par la même Académie.

MM. Célestin Port et Robiou adressent chacun à l'Académie une lettre de candidature à la place d'académicien libre, vacante par suite du décès de M. Germain.

L'Académie procède à l'élection des membres de la Commission du prix Fould. Sont élus : MM. Ravaisson, Heuzey et Perrot.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Germain.

La séance redevient publique.

M. Mowat lit une note sur une inscription osque accompagnée de types monétaires.

L'attention des archéologues s'est portée depuis quelque temps

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

sur un groupe de petites stèles de terre cuite qui ont été trouvées aux environs de Capoue, la plupart dans la propriété Patturelli, *alle Curti*, probablement sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire. Ce sont des blocs quadrangulaires, arrondis à une extrémité, le plus souvent brisés à l'autre; le mieux conservé est aujourd'hui long de 53 centimètres et large de 14. Chacun porte une inscription en caractères osques, qui se lisent de droite à gauche, sur deux ou trois lignes; quelquefois le même texte est répété sur les deux faces. Entre le commencement des lignes et l'extrémité arrondie de la stèle, on voit de petits ornements moulés en relief, tantôt des figures de divinités vues de face, Apollon, Minerve, Junon, tantôt une laie courant de droite à gauche. Par une singularité inexpliquée, ces figures sont disposées de façon que, pour les voir selon leur aplomb naturel, il faut placer la stèle debout, la partie arrondie en haut, tandis que pour lire les lettres il faut la poser sur l'un des grands côtés, la partie arrondie à droite.

M. Mowat présente le moulage d'une de ces stèles, qui appartient au Musée britannique. On y lit trois commencements de ligne, *Vireium...*, *Vesulia...*, *deivin...* et on y voit à la fois l'image de la laie dans un rectangle et celle de Minerve coiffée du casque à trois aigrettes dans un encadrement circulaire. La première de ces figures rappelle celle d'un lingot rectangulaire de la valeur de cinq as, *quincussis*, qui est connu des numismates; le revers de ce lingot porte l'image d'un éléphant, sans doute en mémoire de la capture des éléphants de Pyrrhus à Bénévent, en l'an 275 avant notre ère, ce qui fixe approximativement l'âge de la pièce. La Minerve se retrouve aussi sur une monnaie de l'Italie ancienne, un as libral, au revers duquel on voit un bœuf et le mot ROMA. M. Mowat tire de ce double rapprochement plusieurs conséquences :

1° On ignorait de quelle partie de l'Italie provenaient le lingot *quincussis* à la laie et l'as libral à la Minerve : les images associées de ces monnaies sur une stèle de Capoue permettent d'avancer qu'elles ont été frappées dans l'atelier de cette ville, au moment de l'occupation romaine;

Digitized by Google

2° Ces monnaies étant probablement du temps de la guerre de Pyrrhus, la stèle où on les voit figurées peut être rapportée approximativement à la même date;

3° Par extension, on peut assigner une date semblable aux autres stèles du même groupe et à toutes les inscriptions osques dont les caractères présentent le même aspect.

En terminant, l'auteur de la communication rappelle que les massives monnaies des peuples italiques recevaient souvent une destination votive. Il conjecture que les stèles de terre cuite trouvées à Capoue étaient destinées à consacrer la mémoire des dons de ce genre faits à un sanctuaire local. Les ornements de chaque stèle étaient, pense-t-il, surmoulés sur les pièces de monnaie offertes par les donateurs et déposées dans le trésor du sanctuaire. L'inscription qui relatait chaque offrande était ainsi accompagnée d'une image fidèle des objets auxquels elle se rapportait.

SÉANCE DU 25 MARS.

M. Lagrange, graveur en médailles à la Monnaie, adresse à l'Académie l'esquisse de la médaille commémorative du vote de la loi sur l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire. Cette esquisse sera soumise à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Robiou écrit au Secrétaire perpétuel pour retirer sa candidature au fauteuil de M. Germain.

M. Le Blant adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle, à défaut de renseignements sur les fouilles archéologiques actuellement opérées à Rome, il fait connaître le résultat de ses visites chez les marchands d'antiquités de cette ville et les communications faites dans les dernières séances de l'Institut germanique et de l'Académie des Lincei [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique. L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Germain, décédé. Au

[1] Voir aux Communications, n° XIII.

Digitized by Google

premier tour de scrutin, M. Saglio obtient 18 suffrages; M. Célestin Port, 14; M. Ménant, 8. Au deuxième tour, M. Saglio obtient 31 suffrages; M. C. Port, 9. M. Saglio est élu; son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Heuzey communique une notice sur la colonne en briques, inventée par les architectes chaldéens.

Ce qui semblait manquer, dit M. Heuzey, aux massives constructions de l'antique Chaldée, c'était la connaissance et l'emploi des supports. Une découverte faite en 1881 par M. de Sarzec, non dans le palais de Tello, mais dans une autre partie des ruines, a révélé sur ce point des faits d'une grande nouveauté pour l'histoire de l'architecture. M. Heuzey met sous les yeux des membres de l'Académie, au nom de notre consul, le plan d'un remarquable pilier chaldéen, composé en réalité de quatre colonnes circulaires assemblées. Il est construit avec des briques rondes, triangulaires ou échancrées, dont l'appareil est une véritable œuvre de maîtrise.

En comparant les inscriptions de ces briques multiformes, M. Heuzey y a relevé un fait important, c'est qu'elles contiennent deux lignes de plus que les inscriptions ordinaires de Goudéa, et ces deux lignes supplémentaires mentionnent une construction nouvelle du célèbre patési. D'après les lectures proposées par plusieurs assyriologues, il s'agirait d'un lieu où se prononçaient des *arrêts;* mais ces arrêts, d'un caractère divin, auraient été en réalité des *oracles.* En effet, la construction est désignée comme faisant partie du sanctuaire du grand dieu local *Nin-Ghirsou*, identifié avec le *Ninip* assyrien. Ajoutons qu'elle est décrite comme faite en bois de cèdre, détail qui se trouve curieusement confirmé par des fragments antiques de ce bois recueillis dans les fouilles.

M. de Sarzec a mis à découvert deux piliers semblables, précédés par un large perron de deux marches, ce qui semble bien indiquer une entrée monumentale. M. Heuzey fait divers rapprochements avec l'architecture hébraïque, notamment avec les deux colonnes qui précédaient l'entrée du temple de Jérusalem et avec le *Portique du Jugement*, lambrissé de cèdre, du palais de Salomon. Au sujet de la forme même des piliers de Tello, il rappelle

Digitized by Google

les colonnes égyptiennes figurant une quadruple tige de lotus et les piliers à faisceau de nos cathédrales. Ces comparaisons donnent une idée beaucoup plus avancée qu'on ne pouvait le supposer du développement de la science architecturale dans l'ancienne Chaldée.

M. Robert de Lasteyrie, continuant ses communications sur diverses inscriptions du moyen âge, inédites ou mal publiées jusqu'ici, met sous les yeux des membres de l'Académie la photographie d'une épitaphe du XII^e^ siècle, découverte, il y a une dizaine d'années, dans l'église d'Arnac-Pompadour (Corrèze). On y lit le nom d'un des prieurs du petit monastère établi en ce lieu au XI^e^ siècle, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Cette inscription paraît contemporaine de la construction de l'église actuelle d'Arnac, bel édifice de la fin du XII^e^ siècle, qui est classé comme monument historique et qui a été récemment restauré par les soins de M. de Baudot.

Le texte même de l'épitaphe est assez banal; il contient un éloge en vers du défunt, *Geraldus Piscis*, et une invocation à saint Pardoux, patron du lieu. Mais ce qui ajoute à l'intérêt de ce petit monument, c'est le bas-relief qui en occupe la moitié inférieure et qui représente l'ensevelissement du défunt. M. de Lasteyrie passe en revue une série de représentations analogues qu'il a relevées sur d'autres tombes du moyen âge, et il démontre que cette pierre trouvée à Arnac fournit un des plus anciens exemples de cette scène si commune dans l'iconographie du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

M. de Lasteyrie saisit cette occasion pour donner la lecture d'une courte inscription gravée sur un des chapiteaux de la même église et qui ne paraît point avoir été déchiffrée jusqu'ici, quoiqu'elle soit simplement la reproduction d'un verset du Nouveau Testament. En terminant, il annonce la découverte d'une épitaphe mérovingienne récemment trouvée dans le département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SUR DIVERSES COMMUNICATIONS FAITES À L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET À L'ACADÉMIE DES LINCEI.

Rome, le 4 janvier 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

A mon grand regret, je ne vois autour de moi rien d'important à noter, et, à défaut de découvertes semblables à celles qu'a fournies l'an dernier, je vous signalerai une communication faite par le R. P. Cozza dans l'une des dernières réunions de l'Académie d'archéologie chrétienne. Il s'agit d'une lame de plomb récemment trouvée à Reggio, pliée dans un étui, et qui porte, sur ses deux faces, une inscription grecque tracée en très menus caractères : c'est un de ces phylactères déjà connus, où figurent des conjurations contre le mauvais esprit. A défaut du texte même, que le R. P. Cozza se réserve de publier, je vous en adresse la traduction latine qu'il nous en a donnée :

† *In nomine Patris et Filii et Sancti Spiritus.*

Spiritum Sanctum porto. Filium unigenitum percepi et omnem spiritum malum adjuro. Fuge ab ancilla Dei (*conturbatio?*) *quæ omne habes malum et omne gravamen, et omnem immunditiam et omnem lubricitatem; et* (*fuge*) *omnis immunde spiritus per corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi.*

Au revers est écrit :

Discede ab ancilla Dei (*conturbatio?*) *et exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus et fugiant a facie ejus.*

Digitized by Google

Au-dessous de ces mots, dont la suite est illisible, sont gravés sept signes qui figurent souvent sur les plaques cabalistiques et qui paraissent ceux des sept planètes, rappelées pour implorer le secours des anges que l'on croyait leur être préposés. Cette invocation superstitieuse des anges se retrouve sur un phylactère mentionnant le nom de la ville de Milet, et que Lebas a publié d'après le voyageur archéologue Cyriaque d'Ancône. On la relève également dans le deuxième concile romain de l'an 745, où l'on mentionne, pour la condamner, cette prière qu'un prêtre allemand nommé Adelbert avait composée pour son usage :

Precor vos et conjuro vos Angele Uriel, Angele Raguel, Angele Tabuel, Angele Michael, Angele Imias, Angele Tabuas, Angele Sabaoc, Angele Simiel.....

« Nos autem, affirment les Pères, ut a vestro Sancto Apostolatu edocemur, et divina tradit Auctoritas, non plus quam trium Angelorum nomina cognoscimus, id est Michael, Gabriel, Raphael. Alioqui de mysterio sub obtentu Angelorum dæmonum nomina introduxit (Adelbertus). »

En présentant le phylactère de Reggio, le R. P. Cozza y a fait remarquer la profession de foi *dans le sang et le corps* de Notre-Seigneur qui chassent le mauvais esprit. Écrite dans un grec d'orthographe très inconstante et où les iotacismes dominent (IHCOY, par exemple, y est écrit IYCOY), l'inscription ne paraît pas pouvoir être antérieure à la fin du VI^e^ siècle.

Après cette communication, M. de Rossi a placé sous les yeux de l'Académie un plan topographique de la *via Salaria*, dans la partie qui touche aux murs de Rome; il a en même temps présenté des observations au sujet des découvertes faites en cet endroit, aux alentours du grand mausolée de M. Lucilius Pœtus, dont j'ai récemment entretenu l'Académie.

Digitized by Google

Il a signalé les différences de niveau, comme de direction, entre la *via Salaria Vetus* et la *via Salaria Nova*, et insisté à ce propos sur le très ancien développement des catacombes chrétiennes en cet endroit.

Dans sa dernière séance, l'Académie des Lincei a été entretenue, par M. Barnabei, d'une inscription récemment trouvée, avec plusieurs autres, par l'inspecteur des fouilles, à 8 kilomètres de Bénévent. L'une d'elles, gravée sur un cippe de travertin, était composée de six lignes, dont les quatre dernières ont été martelées. Les deux premières, dont l'estampage a été envoyé à Rome, portent les mots :

IVNONI.
VERIDICAE.

Il s'agit là, pense M. Barnabei, de l'inscription vue autrefois et depuis disparue, sur laquelle les uns ont lu IVNONI REGINAE, les autres IVNONI VERIDICÆ (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. IX, n° 2110); elle a été signalée comme suspecte (Orelli-Henzen, n° 1311 et p. 135 du tome III). La découverte du monument lui-même fixerait la lecture et écarterait ainsi tout soupçon. La *Juno veridica* paraît être, comme l'avait pensé Preller, la même que *Juno moneta*, déesse *conseillère* dont parlent les écrivains latins. On espère que l'étude de la pierre permettra de lire les lignes martelées.

Je terminerai cette lettre en adressant à l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, l'estampage d'une inscription punique achetée à Saint-Louis de Carthage par M. Helbig, qui a bien voulu me la communiquer. Cette pierre appartient à la classe des vœux à Rabbat-Tanit.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

Digitized by Google

N° II.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SUR UNE FIBULE D'OR DE PALESTRINA, QUI PORTE UNE TRÈS ANCIENNE INSCRIPTION LATINE.

Rome, le 10 janvier 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'Académie connaît le riche trésor trouvé, en 1876, dans une tombe de Palestrine et acquis par le musée du Collège romain : c'est une série d'objets d'or de travail phénicien et dont quelques-uns témoignent d'un art très avancé. Dans le nombre sont des fibules d'or, d'une forme toute particulière, reproduites dans les planches des *Monumenti* de l'Institut archéologique (t. X, pl. XXXI A, n^{os} 7 *a*, 7 *b*; pl. XLIX A, n^{os} 7, 7 *a*, 7 *b*; cf. *Bullettino*, 1876, p. 117 et suiv.; *Annali*, 1876, p. 197 et suiv.). C'est au VI^{e} siècle avant notre ère que les meilleurs juges ont attribué ces bijoux et les pièces d'orfèvrerie qui les accompagnent. Dans la dernière séance de l'Institut archéologique, M. Helbig a présenté une fibule de forme identique, également trouvée à Palestrine, dans un lieu qui n'est pas précisé. Elle porte une inscription, dont le savant allemand m'autorise à donner dès à présent connaissance à l'Académie et dont je joins ici une copie rapide en attendant le fac-similé qui m'a été gracieusement promis.

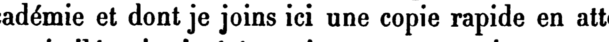 [(1)].

Je m'empresse de communiquer à l'Académie cette légende, que l'on tient pour le plus ancien monument écrit de la langue latine et qui se lit ainsi :

Manios med fefaked Numasioi
(*Manius me fecit Numario*, pour *Numerio*).

(1) Le trait que j'indique par une ligne de points dans le mot 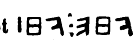 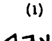 , entre l'aspiration et l' , est peut-être accidentel.

Indépendamment de l'intérêt que présentent la forme des lettres et la direction de l'écriture, on remarquera, entre autres particularités, l'I *postscriptum* de *Numasioi* et le redoublement du mot *fefaked*, qui rappelle les prétérits *peperit, cecinit, cecidit*, etc.

MM. Helbig et Dümmler ont présenté, au sujet de cette fibule, d'intéressantes observations archéologiques et philologiques, qu'il leur appartient de publier.

Agréez, etc.

Edm. Le Blant.

N° III.

LA GROTTE DE MONTGAUDIER (CHARENTE), PAR M. LE MARQUIS DE NADAILLAC.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un de ces instruments qui remontent à des temps bien éloignés de nous et auxquels on a donné, faute d'un meilleur, le nom de *bâtons de commandement*. Ce bâton, tiré d'un bois de renne,

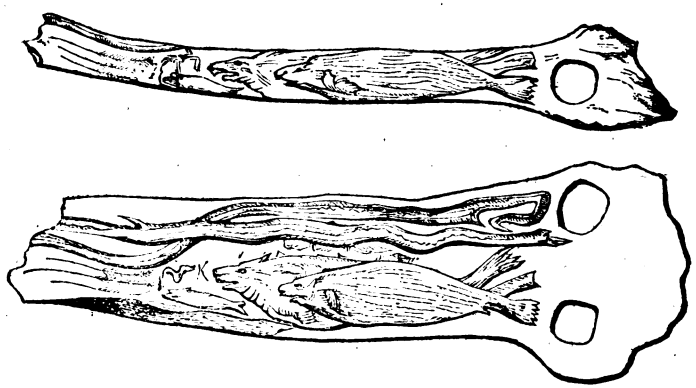

Bâton de commandement
trouvé en 1886 dans la grotte de Montgaudier (Charente).

muni d'un trou rond à l'une de ses extrémités, orné de gra-

Digitized by Google

vures curieuses, a été trouvé, il y a peu de mois, dans la grotte de Montgaudier (Charente). Il appartient au Muséum, et votre éminent confrère, M. Albert Gaudry, a bien voulu le mettre à votre disposition.

La Tardoire est une petite rivière qui coule entre des rochers escarpés atteignant jusqu'à 32 mètres de hauteur. Cette masse calcaire est percée de nombreuses grottes, dont les unes ont servi de repaire aux fauves, les autres d'habitation à l'homme. Montgaudier, qui s'ouvre sur la rivière par une large arcade de 14 mètres sur $5^{m},50$, est une de ces dernières. Cette caverne a été habitée à diverses reprises; le limon accumulé par les débordements de la rivière est coupé par des tranches de terre noire et brûlée, mêlée à des cendres, à des débris de charbon, à de nombreux fragments d'ossements brisés. C'étaient là les foyers successifs de l'homme.

Le bâton de commandement a été trouvé à 70 centimètres au-dessus du dernier niveau de la grotte; son authenticité est incontestable[1], et nous avons certainement là un des plus beaux spécimens connus de l'art à l'époque quaternaire. Les deux faces sont couvertes de gravures en creux, exécutées avec une sûreté de main, un sentiment de la forme, une connaissance des proportions, une finesse de dessin qui excitent un profond étonnement, et l'étonnement redouble quand on se rappelle que ces troglodytes n'avaient à leur disposition que quelques misérables silex, quelques poinçons en os grossièrement appointés.

Une des faces représente deux phoques; les membres postérieurs, les cinq doigts à chaque patte sont fidèlement reproduits. Tout le corps est couvert de poils très visibles; la tête est délicatement gravée; le museau avec ses moustaches,

[1] M. Paignon, un ami de M. Gaudry, surveillait lui-même les ouvriers lorsque la pièce a été retirée de la gangue où elle gisait. M. Gaudry s'est rendu sur les lieux pour contrôler toutes les circonstances de la découverte.

Digitized by Google

l'œil, le trou auditif sont indiqués; l'espace resté vide est occupé par un poisson, probablement un saumon ou une truite. L'autre face est remplie par deux animaux grêles et allongés. M. Gaudry nous dit que ce sont des anguilles. Le ventre et le dos, bordés d'une nageoire courante caractéristique, permettent de le supposer. Il y a une grande différence d'exécution entre les phoques et les anguilles, et il est difficile de croire qu'ils aient été dessinés par la même main.

De nombreux objets, fabriqués par l'homme, accompagnaient celui que nous décrivons. Nous citerons deux morceaux d'ivoire ornés de gravures, des poinçons, des aiguilles en os munies de leur chas, des grattoirs, des couteaux en silex, des lissoirs en ivoire, des coquilles percées pour servir d'ornements, le goût de l'ornementation est inné chez notre race; enfin un objet assez difficile à définir. C'est un carré, long de quelques centimètres, moins large que long, tiré d'un bois de renne, portant au centre un trou rond et, tout autour, des lignes droites profondément incisées. Est-ce le fragment brisé d'un bâton de commandement? Est-ce une amulette? Toutes les hypothèses sont possibles; aucune ne peut être prouvée.

On a recueilli dans la grotte, au même niveau que le bâton de commandement, les débris du lion des cavernes, de la grande hyène [1], du grand ours des cavernes, du bison, du renne, du wapiti [2], du rhinocéros [3].

Le mammouth est absent; mais deux molaires d'un jeune mammouth ont été trouvées dans une grotte voisine, celle de la Chaise, qui date certainement de la même époque que Montgaudier. Si nous ajoutons à ces mammifères l'hippopotame, qui se baignait à ce moment dans les eaux de la Seine,

[1] On croit retrouver la grande hyène (*Hyæna spelæa*) dans la hyène tachetée (*Hyæna crocuta*), qui vit aujourd'hui au Cap.

[2] *Cervus canadensis.*

[3] *Rhinoceros tichorhinus.*

Digitized by Google

et le *Machaïrodus*, terrible carnassier aux canines démesurément longues et dentelées comme une scie, nous aurons tous les grands animaux caractéristiques de l'époque quaternaire.

En poursuivant les fouilles jusqu'au sol même de la caverne, il a été retrouvé de nouveaux foyers renfermant les ossements des animaux que je viens de nommer et des outils semblables, auxquels il convient d'ajouter un de ces harpons barbelés rencontrés si souvent, non seulement dans les diverses contrées de l'Europe, mais jusques en Amérique.

Les intéressantes découvertes de Montgaudier ne sont pas un fait isolé. On a recueilli de nombreuses gravures sur pierre, sur os, sur bois de cervide, des sculptures qui témoignent d'un véritable goût artistique; le magnifique musée de Saint-Germain en renferme de nombreux spécimens.

Il est remarquable que, sauf une exception, sur laquelle je reviendrai, ces gravures ne se rencontrent que dans une région limitée au nord par la Charente, au sud par les Pyrénées, et qui, à l'est, ne s'étend guère au delà du département de l'Ariège. Il plaît de penser que, quand nos vieux ancêtres livraient de durs combats pour la vie de chaque jour, quand ils luttaient contre des pachydermes gigantesques, contre des fauves redoutables, il existait déjà chez eux des artistes; on ne peut refuser ce nom aux hommes qui produisaient les pièces que les fouilles nous livrent chaque jour.

En général, nos troglodytes se plaisaient surtout à imiter les ours, les rennes ou les poissons. Nous citerons un renne formant le manche d'un poignard trouvé à Laugerie, un autre renne sculpté sur une défense d'éléphant provenant de Bruniquel et qui appartient aujourd'hui au British Museum, le mammouth gravé sur une plaque d'ivoire recueillie à la Madelaine [1]. Ce dernier est bien reconnaissable à la longue cri-

[1] Cette dernière grotte et celle de Laugerie sont situées sur les bords de la Vezère, petite rivière qui se jette dans la Dordogne.

Digitized by Google

nière qui flotte sur ses épaules; évidemment, l'homme qui le représentait avec une si exacte fidélité était son contemporain et devait le connaître. La grotte de Lortet (Haute-Garonne) a donné un bois de cervide sur lequel se voient des rennes et des poissons d'un bon travail; la grotte de Massat (Ariège), un galet et un andouiller portant l'un et l'autre un grand ours; la grotte de Sordes (Basses-Pyrénées), deux ruminants, des rennes très probablement; celle d'Aurensac, auprès de Bagnères-de-Bigorre, des têtes de bouquetin sculptées en bas-relief. J'ai vu moi-même tirer de la grotte d'Arudy (Basses-Pyrénées) des fragments d'os avec des gravures d'animaux d'une assez médiocre exécution, mais encore reconnaissables.

Les figures humaines sont infiniment plus rares; on en connaît cependant un certain nombre; un morceau de bois de renne de 25 centimètres de longueur, trouvé à Laugerie, porte profondément gravé un aurochs fuyant devant un homme qui cherche à lui lancer un trait. Un autre dessin provenant de la Madelaine représente un homme entre deux têtes d'équidés. Un des plus curieux est celui d'une femme dans un état de grossesse avancée, couchée entre les jambes d'un cerf. Cette gravure, exécutée sur un fragment d'omoplate de cervide, vient de Laugerie; la tête malheureusement manque.

Nous avons dit que toutes les œuvres de cet art primitif se rencontraient, à une exception près, dans le midi de la France. Nous ne pouvons omettre, en effet, les pièces, au nombre d'une vingtaine, trouvées dans la grotte de Thayngen, à la limite de la Suisse et du Wurtemberg.

Il est facile de reconnaître le cheval, l'ours, le renard, le bœuf musqué, le renne au pâturage. Tous (ce dernier surtout) sont rendus avec une telle fidélité, que l'on a cru tout d'abord y voir le travail d'un faussaire. Une enquête sérieuse a prouvé qu'il n'en était rien; il aurait fallu d'ailleurs un zoo-

Digitized by Google

logiste habile pour figurer, avec une exactitude aussi complète, l'*Ovibos moschatus*, inconnu depuis des siècles dans nos régions.

En dehors des pays dont nous venons de parler, on ne connaît que de rares gravures et des sculptures plus rares encore, et encore ces essais ne peuvent-ils se mieux comparer qu'aux dessins informes dont nous chargions, quand nous étions enfants, nos livres de classe. Il en est ainsi des figures humaines gravées sur les parois des cavernes de la vallée du Petit-Morin et des dessins assez nombreux recueillis dans les grottes de la Belgique, parmi lesquels on ne trouve à mentionner qu'une tête d'aurochs sur un grès provenant du trou du Frontal. On cite aussi en Angleterre un os trouvé à Cresswell-Crags et portant un équidé. C'est un exemple unique au milieu des milliers de pièces appartenant aux temps préhistoriques les plus anciens, qui ont été recueillis chez nos voisins.

J'ai dit, en commençant, que la pièce si intéressante trouvée à Montgaudier était un bâton de commandement; on appelle ainsi de grands fragments de bois de renne ou de cerf[1] travaillés avec art et présentant un type assez uniforme. Leur surface est, en général, ornée soit de scènes de chasse, soit d'animaux ou de végétaux. Ils sont bien moins épais que longs, et le soin que l'on a souvent pris de les amincir montre que leurs possesseurs cherchaient plutôt l'élégance que la solidité. La plupart sont percés à leur extrémité d'un ou de plusieurs trous ronds. Quelquefois des trous étaient ajoutés après coup, sans égard pour les figures; ce qui a fait supposer une certaine hiérarchie sociale, où l'on franchissait des degrés successifs et dont ces instruments auraient été le signe extérieur. C'est là peut-être l'explication la plus plausible; mais nous sommes assurément loin de la donner comme prouvée.

[1] On connaît un bâton de commandement tiré d'un tibia humain.

Digitized by Google

Il est certain toutefois que de nombreux bâtons de commandement, semblables comme disposition et comme ornementation, ont été trouvés dans le midi de la France, à Thayngen en Suisse, dans la caverne de Goyet en Belgique, témoignant ainsi des rapports qui, dès ces temps reculés, existaient entre des populations séparées par d'immenses distances.

A quelle époque remontent ces essais artistiques? A quelle époque vivaient les hommes de Montgaudier ou de la Madelaine? Toute une école se plaît à entasser les siècles sur les siècles; pour moi, je suis forcé d'avouer ma complète ignorance. Nous ne possédons actuellement aucun chronomètre qui puisse mesurer ces temps avec quelque précision. Deux faits seulement permettent de croire qu'ils ont été de longue durée. Nous avons dit quels étaient les mammifères vivant à Montgaudier; on retrouve les débris de ces mêmes animaux dans tous les dépôts, dans toutes les stations qui datent de l'époque quaternaire; parmi eux, les uns ont disparu à jamais, les autres ont cherché des climats plus favorables à leurs conditions biologiques. Ils ont été remplacés par les animaux qui vivent autour de nous et qui étaient inconnus des hommes quaternaires. Or, pour qu'une faune ait remplacé aussi complètement, aussi radicalement une autre faune, il a fallu de toute nécessité un temps très considérable.

Un autre fait non moins remarquable, c'est que les hommes de cette époque ne connaissaient aucun métal. On n'a recueilli dans les stations quaternaires ni fer, ni or, ni cuivre, ni plomb, aucune trace même qui puisse faire présumer leur présence. Les membres éminents de l'Académie des inscriptions qui nous ont appris, avec une science si profonde, les origines des empires et des peuples, nous diront que, si haut que l'on remonte dans les temps historiques, on trouve les métaux d'un emploi usuel. Ici aussi nous sommes donc amenés à la même conclusion sur la longueur du temps indispensable pour

Digitized by Google

que les coutumes des hommes aient subi une telle modification.

Considérons enfin que, dès ces âges encore si peu connus, nous avons des preuves indiscutables de l'existence de l'homme, non seulement dans toutes les contrées de l'Europe sans exception, mais encore en Asie, depuis la Sibérie jusqu'à l'extrémité de la péninsule indienne, en Afrique dans la région méditerranéenne et au Cap, en Amérique depuis les montagnes Rocheuses et le bassin du Delaware jusqu'au Brésil, jusqu'à la Plata et à la Patagonie. Que l'on calcule de quelque façon que l'on voudra le temps nécessaire à cette prodigieuse expansion de la race humaine, on sera forcément obligé d'ajouter de nombreuses, de bien nombreuses générations à notre généalogie. Et cependant, si haut que nous remontions dans l'échelle des siècles, l'homme apparaît semblable à l'homme des temps historiques, à l'homme notre contemporain. Les ossements humains recueillis dans toutes les parties du monde et qui remontent, selon toute apparence, aux temps quaternaires, appartiennent à une humanité absolument semblable à la nôtre. C'est là un point dont l'importance est incontestable.

Telles sont les seules conclusions actuellement possibles. Il n'y a guère que vingt-cinq ans que ces études ont été entreprises. Chaque jour, nous enregistrons des découvertes nouvelles, des faits nouveaux qui, bien souvent, contredisent les faits qui paraissaient acquis. Nous ne pouvons que poser des jalons; peut-être un jour arrivera-t-il où ceux qui viendront après nous sauront remplacer nos hypothèses par des conclusions positives et certaines.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

N° IV.

LETTRE DE M. LE DOCTEUR VERCOUTRE À M. GEORGES PERROT SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE NÉCROPOLE CHRÉTIENNE À SFAX.

Sfax, 7 janvier 1887.

Monsieur,

Je vous serais reconnaissant si vous consentiez à communiquer, de ma part, à l'Académie des inscriptions, la découverte que je viens de faire à Sfax d'une *nécropole chrétienne* du IV^e^ siècle.

Qu'il me soit permis de vous donner brièvement quelques détails, qui vous intéresseront sans doute, sur ce petit événement.

La nécropole s'étend, au pourtour de Sfax, sur une vaste étendue, principalement au nord, non loin de la mer. Certaines tombes, presque toutes à fleur de terre, sont ainsi composées :

Le cadavre était placé dans l'intérieur de très grandes jarres épaisses, en terre ordinairement grossière, à deux petites anses attachées au col, à extrémité terminée en pointe, jarres intentionnellement rompues en deux, de façon que l'on pût y faire entrer le corps avant de rapprocher les deux parties de la jarre. Ce mode de sépulture dans des jarres a été, si j'ai bonne mémoire, signalé il y a quelque temps par M. Teisserenc de Bort aux environs de Biskra. Ici, de plus, au-dessus de la jarre contenant le corps, et afin de la protéger, on trouve assez souvent, non pas toujours, de grandes et épaisses tuiles, disposées en toit : ces tuiles ont en général de 48 à 50 centimètres de côté, sur une épaisseur de 2 à 4 centimètres : elles sont donc fort lourdes; elles offrent quelquefois, sur un côté,

Digitized by Google

un rebord épais; elles présentent toutes, en outre, la particularité suivante : faites à la main, l'ouvrier a, d'un seul côté, tracé, avec deux ou trois doigts, un grand X dont les extrémités aboutissent chacune à un des angles de la tuile.

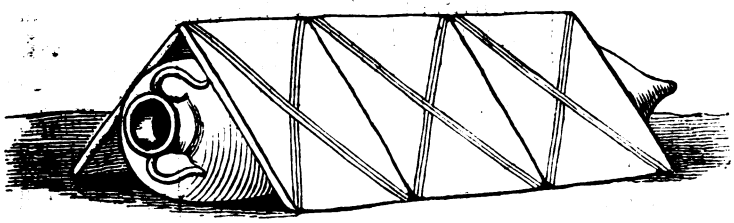

Ci-joint un croquis grossier de ces tombes. On employait généralement, sinon toujours, pour un adulte, 6 tuiles, 3 de chaque côté; pour un enfant, 4 seulement, 2 de chaque côté.

D'autres tombes sont constituées par des caissons ou massifs en mauvaise maçonnerie, en forme de cercueil. Enfin il y a quelques auges en pierre tendre. Toutes ces sépultures, mélangées les unes aux autres et placées à un même niveau, sont contemporaines; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

J'ai noté l'orientation générale des tombes, l'état des ossements, le mode de fermeture des jarres, etc.

On ne trouve dans les tombes ni mobilier funéraire, ni monnaies, ni monuments (stèles, etc.) sculptés, rien qui soit précieux, comme des bijoux; mais les petits bronzes qui ont été ramassés au milieu de ce champ de repos sont tous des pièces romaines postérieures à Dioclétien et, pour la plupart, de Constantin.

Sur les caissons en maçonnerie, il y a souvent un bétonnage cimenté qui supporte une inscription en mosaïque; nous

Digitized by Google

donnons comme échantillon la première qui ait été découverte.

Mosaïque : 6 lignes de lettres noires sur fond blanc, dans un encadrement noir; en bas, deux boutons de rose, le cœur des roses est en cubes rouges. Hauteur des lettres : 1re ligne, 6 centimètres; autres lignes, 7 à 8 centimètres.

Je lis :

Bon(a)e Memoriæ
Attia Quintula
dormit in pace d
(p) XII Kal aug vixit
annis XXIII dies
XXVIIII P *et ho(ras) III*

L'abréviation ⊖ (*o* barré par un trait horizontal) pour *horas* est rare : *horæ III* est sept heures du matin. C'est une *hora æstiva* comme l'indique l'inscription. Douze autres inscriptions du même genre, quelques-unes assez mutilées, ont été recueillies dans la suite des fouilles.

Une pièce intéressante, mais dont le caractère n'a pas été encore éclairci, c'est l'inscription cursive, tracée à la pointe dans l'argile molle, sur une des grandes tuiles qui recouvrent les corps ensevelis dans des jarres. Le graffito a six lignes, dont malheureusement la partie gauche a été emportée par une

Digitized by Google

cassure. Est-ce du grec, comme on serait tenté de le croire à première vue, est-ce une forme dégénérée du néo-punique? Les érudits auxquels a été montrée la tuile n'ont pu répondre encore à cette question.

Je prépare un petit travail sur cette nécropole que j'ai eu la bonne fortune de reconnaître, petit travail que je vous enverrai, et que je vous demanderai de vouloir bien accepter pour la *Revue archéologique.*

Comme je désire *prendre date*, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien annoncer toutes les particularités précédentes à l'Académie, en attendant que vous receviez mon travail.

Actuellement, la nécropole est attaquée par les travaux publics de Sfax qui y prennent la terre pour les besoins du remblai du nouveau port, malgré les efforts très zélés et intelligents de notre consul; c'est lamentable pour l'archéologue. Il serait bien à désirer que l'un des explorateurs actuels en Tunisie ou encore que M. de La Blanchère vînt à Sfax faire des recommandations urgentes et impérieuses aux ouvriers et entrepreneurs, et, si possible, donner quelques coups de pioche à certains endroits que je pourrais désigner : il y aurait, je crois, quelque profit pour la science. Mes occupations professionnelles sont telles que malheureusement je ne puis guère, à mon regret, qu'observer de loin en loin.

En vous remerciant par avance, j'ai l'honneur, etc.

N° V.

NOTE SUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES EXÉCUTÉES À CHERCHEL (ALGÉRIE), PAR M. VICTOR WAILLE, PROFESSEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER.

Les fouilles entreprises à Cherchel sur la colline du Sultan, et dont les premiers résultats ont été communiqués à l'Institut

Digitized by Google

au mois de juin dernier, se poursuivent. Quatre chambres sont maintenant mises à jour.

A l'entrée d'une des pièces, on a trouvé deux autels. L'un, quadrangulaire, en granit de Gouraya, porte sur l'une de ses faces une dédicace à Hercule (HERCVLI), et sur une autre face une inscription relative à une réédification du monument :

TRANSLATA
DE SORDENTIBVS
LOCIS·

L'autre autel, de forme octogonale, reproduit la même formule :

TRANSLATA
DE SORDENTIBVS
LOPIS· (*sic*)

Dans l'une des pièces, on a recueilli, outre quatre petits piédestaux :

1° Un torse de femme drapée (marbre blanc, hauteur $0^m,70$).

2° La partie inférieure d'une élégante statue de faune, aux jambes croisées, avec chèvre étendue sur le socle (hauteur $0^m,25$).

3° Une dame romaine en Pudicité (marbre de Paros, hauteur $1^m,48$). Debout, drapée dans une robe qui couvre les seins sans les laisser deviner, et qui se termine au cou très simplement par une ligne horizontale, elle regarde devant elle. La tête est couverte et comme encapuchonnée dans un voile. La main droite est passée dans les plis du voile, à la hauteur du sein gauche. Le bras gauche tombe librement, et la main s'enroule également dans les plis de la draperie. Ni diadème, ni ornement; ses cheveux sont relevés et collés à plat.

Cassures : le nez et les pieds.

4° Près du mur, on a découvert, couchée sur le ventre,

Digitized by Google

une colossale statue d'Hercule, celle que la dédicace au héros, trouvée quelques jours auparavant, faisait présager. Elle comprend trois fragments : 1° le socle et les deux pieds; 2° un tronc d'arbre autour duquel s'enroule un serpent; 3° la tête, le corps, les cuisses, les genoux : ce seul fragment a 1^{m},80 de hauteur. Le héros s'appuyait-il sur une massue? Tenait-il les pommes des Hespérides? On ne saurait le dire. Les bras manquent. La façon dont les muscles du cou sont traités, le relief des pectoraux, les replis du marbre à la hauteur des hanches, accusent un modelé vigoureux. Au contraire, les boucles de la barbe et de la courte chevelure sont arrondies méticuleusement, d'après un procédé uniforme. Dans les trous qui servent de centre à ces boucles, il reste des traces de bronze, sorte de petits clous qui devaient à distance assombrir la barbe et contribuer à donner à la statue un aspect polychrome.

On ne retrouve pas dans cette copie le caractère de fausse élégance qui caractérise les œuvres du temps d'Hadrien, et qui se remarque en particulier dans le Bacchus exhumé précédemment. Elle paraît plus ancienne et d'un meilleur style.

Le marbre est pentélique. Il faut renoncer, je crois, à l'hypothèse de Beulé, d'après laquelle les statues découvertes à Cherchel auraient été faites sur place, avec du marbre de Felfellah (près Philippeville).

5° Le 4 décembre dernier, dans un couloir attenant à la chambre pavée en mosaïque, les quelques détenus que M. le général commandant la division d'Alger a bien voulu autoriser, sur ma demande, à continuer les excavations sous la direction éclairée de leur capitaine, M. Boutron d'Amazy, ont encore découvert une petite fontaine de marbre blanc. Elle comprend un bloc de rocher, décoré d'une draperie, et surmonté d'un faune qui est étendu sur le côté gauche, la main droite levée en l'air.

Digitized by Google

6° En même temps on rencontrait un fragment d'inscription qui donne la fin du nom du *procurator* sous l'administration duquel l'édifice a été reconstruit et orné :

ILLI· PROC
M· SVIS· ORN
(*cum suis ornamentis?*)

Si ce nom, qui se termine par *villius*, figure dans l'une des listes dressées par MM. Tissot, Thédenat ou Pallu de Lessert, on aurait la date de la reconstruction, ou plutôt d'une des reconstructions de l'édifice.

Quel était cet édifice? un palais consulaire, comme le veut la légende, ou un temple, ou des thermes? Bien qu'il convienne d'attendre la fin des travaux pour lever un plan d'ensemble et se prononcer (car il reste encore à explorer la moitié de la portion rectangulaire de terrain que j'ai circonscrite), jusqu'à présent l'hypothèse en faveur des thermes me paraît la plus plausible. Il y a en effet un sous-sol, avec de petits piliers de briques espacés régulièrement, ressemblant fort à un hypocauste. La grande mosaïque que nous avons déblayée formerait le vestibule. Les statues que nous avons trouvées en si grand nombre auraient garni le pourtour du *frigidarium*, qui était un lieu de rendez-vous et de causeries, une sorte de casino somptueusement décoré. Un sondage que j'ai pratiqué plus loin, à un des coins du rectangle, m'a fait découvrir d'épaisses couches de cendres et des espèces de fourneaux qui seraient l'officine pour chauffer l'étuve. L'hypothèse des thermes n'exclut pas d'ailleurs celle de l'emplacement d'un ancien palais. Nous n'avons sous les yeux que des reconstructions datant peut-être du IV^e^ siècle. Dans le palais ont pu être établis des bains.

Les statues qui y étaient rassemblées, et dont quelques-unes sont de la bonne époque romaine, ont été déposées au musée de Cherchel.

Digitized by Google

Ce musée vient d'acquérir en outre un bas-relief funéraire, (plaque de marbre, hauteur $1^{m},32$, fronton au sommet, dans lequel est inscrit un croissant). Voici l'inscription qui l'accompagne :

LICAVS IAVLETIS·F·MILES·C·VII
DELMATARVM TVRM·ANNI
ANNORVM XXVII·STIPENDIOR·
XI·H·S·E·HERES·EX·TESTAMENTO·FECIT·

Licaus, fils de Iaulétès, soldat de la septième cohorte de l'escadron des Dalmates, qui a pour chef Annius. Il avait vingt-sept ans, dont onze années de services. C'est ici qu'il est placé. L'héritier, pour se conformer au testament, a élevé ce tombeau.

Sous l'inscription, un cavalier terrassant un ennemi : motif très connu et très ancien, que les ouvriers grecs, établis ici, reproduisaient avec de légères variantes, à moins qu'on n'ait eu l'habitude de faire venir directement d'Athènes des bas-reliefs tout préparés, et sur lesquels on n'avait plus qu'à mettre, dans le champ laissé vide, le nom du soldat, le chiffre de sa cohorte, avec l'indication de son âge et de ses campagnes.

Le cheval de Licaus ou Lycaos galope à droite. Le cavalier, tête nue, porte une cotte de mailles; il tient son bouclier de la main gauche. On n'aperçoit que les extrémités du bouclier, l'une derrière la tête du cheval, l'autre, la partie inférieure, dépassant le poitrail. De son javelot il perce le cou d'un ennemi étendu sur le dos, et qui, grimaçant, saisit l'arme avec la main. Le sabot du cheval écrase la tête d'un autre ennemi caractérisé comme barbare, et dont on ne voit que la tête et le bras gauche en raccourci.

Cette épitaphe rappelle celle de Licaius, également trouvée à Cherchel, et publiée par M. Héron de Villefosse.

Le bas-relief a aussi beaucoup d'analogie avec celui qui décore la pierre tumulaire de Daza, cavalier dalmate de la sixième cohorte (musée de Cherchel). Mais le cheval de Daza

Digitized by Google

galope à gauche. Le cavalier tient dans la main gauche son long bouclier, qu'on aperçoit tout entier, et qui lui couvre le corps. Il ne va pas contre son ennemi, comme Lycaos; il le tient au contraire sous sa lance, et le transperce perpendiculairement.

N° VI.

NOTE SUR UN COFFRET GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT À GONDRECOURT (MEUSE), PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

M. Alexandre Bertrand présente, au nom de M. Maxe-Werly, les débris d'un coffret en bois revêtu de lames de bronze, que M. Werly a reconstitué par le dessin. Ce dessin est accompagné des renseignements suivants :

« Dans le courant de l'automne dernier, à Gondrecourt (Meuse), sur l'emplacement d'un cimetière antique que la construction de la route n° 66 avait fait connaître, on a découvert, dans une sépulture creusée à 40 centimètres au-dessous du sol, les débris d'un coffret en bois revêtu de lames de bronze finement estampées, dont il a été facile de reconstituer par le dessin la forme extérieure et les dimensions primitives. Ce coffret, encore muni de son anse en bronze et de la clef que retenait une chaînette de même métal, renfermait tous les bijoux de la défunte, d'une femme de condition modeste, dont l'inventaire offre cependant un certain intérêt en raison de la variété des objets qui y ont été rencontrés.

« Le principal sujet d'ornementation de ce coffret consiste en deux petits tableaux en bronze repoussé, représentant deux personnages nus, dont le travail, s'il appartient aux bas temps de l'Empire, dénote encore un véritable sentiment artistique.

« Les bijoux et ustensiles recueillis au milieu des débris du

Digitized by Google

bois vermoulu du coffret et des garnitures métalliques qui le décoraient sont les suivants :

« 1° Une bague en argent, simple anneau sans chaton;

« 2° Deux grandes boucles d'oreille en argent, faites l'une et l'autre d'une tige recourbée, portant à son extrémité un cube à sommets tronqués ornés de plaques de verre rouge, enfermées dans des cloisons saillantes;

« 3° Sept bracelets en bronze de formes variées, plus un huitième fort remarquable, ajouré et dessinant des ondes régulièrement espacées, dont chaque vide était orné au centre d'un grain de verroterie rappelant la couleur de l'émeraude;

« 4° Deux épingles à cheveux, de grande dimension;

« 5° Deux fibules en bronze de formes différentes, ornées l'une et l'autre de lames de verre grenat serties dans le métal;

« 6° Une agrafe de ceinturon de petite dimension, également en bronze;

« 7° Une petite coupe hémisphérique, sans pied, rappelant les tasses dont nos gourmets font usage, mais sans anneau et munie d'une plaque verticale armée de deux crochets;

« 8° Une petite pendeloque en argent, amulette ou ornement, percée à l'une de ses extrémités en forme de bélière.

« Il y a là un mélange bien évident d'objets de style romain confondus, dans un coffret de travail gallo-romain, avec des objets d'origine incontestablement franque. Le cimetière de Gondrecourt est, d'ailleurs, un cimetière mérovingien. On est donc en droit de supposer que ce coffret, après avoir passé de main en main, est tombé en la possession d'une famille franque qui l'a déposé dans la tombe de cette jeune femme vers la fin du v^e^ ou au commencement du vi^e^ siècle de notre ère. »

Ces considérations, ajoute en terminant M. Bertrand, m'ont fait penser que ces fragments étaient dignes d'être mis sous les yeux de l'Académie.

Digitized by Google

N° VII.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SUR DIVERSES INSCRIPTIONS ROMAINES TROUVÉES EN ITALIE.

Rome, le 22 janvier 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

On nous annonce, pour la campagne d'hiver, la démolition de l'église de Sainte-Marie-Libératrice, située dans le Forum, entre les trois colonnes du temple de Castor et Pollux et l'*atrium* des Vestales, découvert il y a deux ans au pied du Palatin. Là doit se trouver, pense-t-on, la partie la plus antique de l'habitation des Vestales. En attendant ces fouilles dont l'intérêt paraît devoir être grand et celles du Ghetto, actuellement en démolition, qui doivent mettre au jour les restes du portique d'Octavie, on en est réduit ici à enregistrer des découvertes de peu d'importance.

Dans le cercle des choses que j'ai pu voir, je n'ai guère à vous signaler que l'inscription suivante, trouvée hors de la porte Fortèse et qui sera prochainement publiée par M. Gatti :

D M
AVRELIVS NICE
TA AVRELIAE AELIA
NETI FILIAE BENE
MERENTI FECIT
FOSSOR VIDE NE
FODIAS DEVS MA
GNV OCLV ABET VI
DE ET TV FILIOS ABES

Dis manibus. Aurelius Niceta Aureliæ Ælianeti filiæ benemerenti fecit. Fossor vide ne fodias. Deus magnus oculum habet. Vide. Et tu filios abes.

Digitized by Google

Bien que les sigles D M se rencontrent parfois sur des épitaphes chrétiennes où le lapicide les a gravées par erreur, et que la présence du mot *Deus* puisse causer ici quelque hésitation, il serait, je crois, inexact d'attribuer cette inscription à des fidèles. En dépit du polythéisme, le nom du Dieu unique, *Deus, Deus magnus,* revenait souvent sur les lèvres des Romains. C'est là ce que Tertullien relevait en l'opposant aux païens comme le témoignage même de leur âme et la proclamation involontaire du Créateur. A chaque instant, leur écrit-il dans un traité célèbre, vous dites, sans que nul de vous ne raille ni ne s'irrite, *Deus videt omnia, Deo commendo, Deus reddet, Deus inter nos judicabit* (*De testimonio animæ*, c. II). Dans son livre de l'*Octavius*, Minutius Félix parle de même. A tout moment, dit-il, les gens prononcent les mots : *Deus magnus est, Deus verus est, si Deus dederit.* Des monuments de l'épigraphie confirment cette allégation des Pères. Une épitaphe païenne appartenant au musée de Chalon-sur-Saône et terminée par la mention de la dédicace *sub ascia* porte la formule : VICTVRI QVAMDIV DEVS DEDERIT. Sur une autre, du musée de Florence, on lit cette mention de même nature, SI DEVS PERMISERIT.

Les mots inscrits sur le marbre romain, *Deus magnus oculum habet,* rappellent l'expression païenne citée par Tertullien, *Deus videt omnia.*

Dans une course récente à Corneto, j'ai relevé deux inscriptions de *quatuorviri juridicundo* nouvellement découvertes et inédites. Elles proviennent d'une nécropole romaine, contemporaine de la dernière époque étrusque, située au sud de la ville, dans les terrains Rispoli, et violée dès les temps anciens.

Sur un sarcophage de péperin blanc :

M·MELA·Q·F.IIII·VIR I·D
V·A·LXXV

Digitized by Google

Sur un de ces cippes de péperin blanc qui marquent en ce lieu la place des sépultures antiques :

P·TVCCIVS·Q·F·
POSTVMVS
IIII·VIR·I·D
V·A·LXXV

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° VIII.

LES BIJOUX MÉROVINGIENS DE COURBILLAC, PRÈS JARNAC (CHARENTE), PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

Dans un mémoire publié en 1879, à propos d'une importante découverte de bijoux mérovingiens faite à Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise), je montrais qu'un classement méthodique des antiquités mérovingiennes révèle distinctement l'existence de trois grands groupes archéologiques, géographiquement limités, correspondant aux contrées occupées du v^e^ au vii^e^ siècle par les Francs, les Burgundes et les Visigoths. Chacun de ces groupes d'antiquités nous présente, disais-je, des détails de costume et de style qui ne permettent pas de les confondre les uns avec les autres.

Deux groupes surtout, celui des Francs caractérisé par les fibules du type de Jouy-le-Comte, celui des Burgundes caractérisé par les boucles de ceinturon du type de *Daniel dans la fosse aux lions*, se distinguent nettement sur une carte teintée que je *remets* sous les yeux de l'Académie.

Je faisais alors remarquer que les documents fournis ainsi par l'archéologie se trouvaient en parfait accord avec les documents écrits. Or, un des résultats de ce classement était que la Gaule, aux temps dits mérovingiens, se divisait *archéo-*

Digitized by Google

logiquement en quatre zones que l'on peut teinter sur une carte de la manière suivante :

Au nord-ouest : une zone blanche, la Bretagne, vierge de tout cimetière mérovingien ;

Au nord-est : une zone verte émaillée de points rouges, contenant un imposant ensemble de sépultures échelonnées entre la Seine, la Marne et le Rhin, avec annexe en Normandie et dans le Maine ; espèces d'îlots représentant des colonies isolées ;

Au sud-est : une zone rose parsemée de points bleus, groupe compact s'étendant sur le Jura, la Savoie, la Suisse occidentale, avec annexe dans la Côte-d'Or et la Haute-Saône ;

Au sud-ouest : une zone à teinte neutre, représentant quelques cimetières concentrés autour de Béziers d'un côté, dans le Rouergue de l'autre, caractérisés par des fibules à verroteries cloisonnées.

Nous ajoutions que les contrées situées entre la Garonne et la Loire étaient presque complètement privées de cimetières mérovingiens.

Une découverte faite à Courbillac, près Jarnac (Charente), modifie cette dernière conclusion.

Un cimetière mérovingien vient en effet d'y être exploré par M. Philippe Delamain. Je mets sous les yeux de l'Académie le mobilier funéraire d'une des tombes. La richesse des bijoux qui en sont sortis m'a paru digne d'attirer votre attention.

Au nombre de ces bijoux se remarquent :

Quatre belles fibules du type de Jouy-le-Comte, en bronze doré avec incrustations de grenats ;

Une boucle de ceinturon en argent ciselé ornée de cinq grenats ;

Trois petites fibules en forme d'oiseau (probablement le manchot) : argent doré et grenats comme les précédents ;

Trois boucles en bronze très chargé d'étain ;

Digitized by Google

Un bracelet d'argent;

Une chaîne en bronze;

Deux perles en pâte de verre coloré ou en verre blanc et bleu;

Le fond d'un petit vase en terre rouge formant coupe.

M. Philippe Delamain se réserve de publier sa découverte. Je me bornerai donc à quelques réflexions générales.

La présence des fibules du type de Jouy-le-Comte, si nos précédents groupements ne sont pas erronés, montre que le *groupe franc* aurait eu à certaine époque des représentants dans l'Angoumois. Les textes parlent-ils de cette occupation restreinte d'une partie de la Saintonge? C'est une question que je pose à mes savants confrères, MM. Deloche et Longnon.

Le caractère des bijoux me ferait penser que cette occupation a été tardive. J'ai pour le croire deux motifs, dont un au moins ne me paraît pas sans valeur :

1° Le caractère de la grande fibule, qui a les plus grands rapports avec une fibule scandinave dont un fac-similé existe au musée de Saint-Germain, n° 25071 du catalogue d'entrée, fibule [1] classée par les Danois dans les séries du IIe au VIIIe siècle de notre ère;

2° Le soin que l'on avait pris de recueillir, pour s'en servir comme d'une petite coupe, un fond de vase en poterie rouge de l'époque romaine, ce qui porte à supposer que cette poterie était alors d'une grande rareté dans la contrée.

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé que la découverte faite en Saintonge d'un cimetière franc paraissant appartenir à une époque relativement avancée, dans lequel une tombe renfermait un mobilier funéraire indiquant un personnage de certaine importance ayant conservé l'usage des bijoux traditionnels de sa tribu, méritait de vous être signalée.

[1] N° 428 des *Nordiske Oldsager* de Worsaae.

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE, PAR M. DELOCHE.

Les objets mis sous les yeux de l'Académie sont d'un réel intérêt en ce qu'ils nous donnent pour la première fois des produits du travail franc dans l'Angoumois. Plusieurs (deux au moins) des boucles de ceinturon, par leur dessin et leurs incrustations, sont semblables à celles que contient la collection de M. F. Moreau et qui proviennent de tombes *très certainement* franques.

Cela s'accorde d'ailleurs bien avec ce fait que Charles-Martel, dans la première moitié du VIII^e^ siècle, conduisit une puissante armée dans le Sud-Ouest, et dut, après sa grande et célèbre victoire, laisser une partie de ses compagnons en Poitou et en Angoumois; c'est ce qui explique la présence d'un cimetière mérovingien dans cette région et la présence dans ce cimetière d'objets d'art semblables à ceux des régions qui, comme l'ancien Soissonnais, ont été si longtemps occupées par les Francs. De plus, comme l'a dit avec raison M. Bertrand, les bijoux, d'après leur caractère artistique, datent d'une époque *tardive* de la période mérovingienne. Ce serait une raison de plus pour les attribuer avec vraisemblance à d'anciens compagnons de Charles-Martel.

N° IX.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN GAULE, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Dans la séance du 18 juin 1886, j'ai communiqué à l'Académie une note qui a été depuis insérée dans les Comptes rendus et dans laquelle j'affirme qu'à l'époque où la Gaule a été conquise par César, la propriété rurale dans ce pays était restée collective. Cette doctrine a besoin d'être précisée. Le terme

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

de *propriété collective* a le défaut d'être moderne, et, pour rendre avec netteté les croyances et les institutions des anciens, il faut ou se servir de périphrases, ou conserver les expressions reçues dans l'antiquité. Ce que j'entends, c'est qu'en général chaque peuple gaulois avait sur tout son territoire un droit analogue à celui du peuple romain sur l'*ager publicus;* c'est qu'ordinairement en Gaule, vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, le particulier qui jouissait d'une portion plus ou moins considérable du sol de sa cité détenait cette portion à titre précaire. Il se trouvait légalement dans une situation analogue à celle des patriciens et des nobles romains qui, après avoir occupé des parcelles plus ou moins étendues de l'*ager publicus,* en furent expulsés en partie par les lois agraires, quand ces lois déterminèrent le maximum de la fraction de l'*ager publicus* qu'un particulier pouvait posséder.

Le plus ancien texte que nous ayons sur la constitution de la propriété chez les Gaulois appartient à Polybe (livre II, chap. XVII, § 11). C'est un des traits de la description, que le grand historien nous fait, des mœurs gauloises en Italie, postérieurement à la chute de la domination étrusque en Campanie vers la fin du Ve siècle avant J.-C. Il semble donc que Polybe veuille parler des Gaulois d'Italie au IVe siècle avant notre ère. Mais cette peinture est empruntée par le célèbre auteur grec à un historien postérieur au IVe siècle. Les écrivains grecs du IVe siècle ne sont pas ici la source de Polybe. En ce siècle, les Grecs connaissaient fort mal l'Italie du Nord. Héraclide de Pont, disciple d'Aristote, croyait que Rome était une ville grecque, et confond avec les Hyperboréens de la mythologie les Celtes qui prirent cette ville[1]. La source probable de Polybe dans le passage dont il s'agit est

[1] Plutarque, *Camille*, XXII, 2.

Digitized by Google

le grand ouvrage que Fabius Pictor avait composé et qui est connu sous le titre latin de *Græcæ historiæ* ou *Græci annales*. Cet ouvrage a été connu de Polybe qui le cite plusieurs fois; il date de la fin du IIIe siècle, et les mœurs gauloises qui s'y trouvaient dépeintes étaient par conséquent celles du IIIe siècle: Fabius Pictor avait, en 225, pris part à une campagne des troupes romaines en Gaule cisalpine. Or voici en quels termes le texte dont nous parlons nous fait connaître la constitution de la propriété individuelle chez les Gaulois d'Italie. Il vient de nous dire que les villages habités par eux n'étaient pas clos de murs, que leur genre de vie était d'une simplicité extrême; il continue : « La fortune de chacun d'eux consistait en troupeaux et en or, parce que ces objets seuls peuvent facilement, quand les circonstances l'exigent, être emmenés partout et changés de place à volonté [1]. » Ainsi chez les Gaulois d'Italie au IIIe siècle, la fortune immobilière était inconnue aux particuliers. Si les Gaulois d'Italie n'avaient pas organisé, dans ce pays nouvellement conquis, la propriété individuelle du sol, c'est qu'ils n'en avaient point apporté la notion. En règle générale, un peuple qui vient s'établir par la conquête et la colonisation dans un pays y apporte sa législation. Les Anglais et les Français des derniers siècles et du siècle courant ont apporté avec eux en Amérique et en Afrique la notion de la propriété individuelle, telle qu'ils la concevaient avant l'émigration. Donc, à la date où les Gaulois sont venus s'établir en Italie, c'est-à-dire au commencement du IVe siècle avant notre ère, les Gaulois de Germanie et de Gaule n'avaient pas la notion de la propriété individuelle du sol. L'avaient-ils acquise à l'époque de César, trois siècles et demi plus tard? Je me

[1] *Ὑπαρξίς γε μὴν ἑκάστοις ἦν ἀρέμματα καὶ χρυσὸς διὰ τὸ μόνα ταῦτα κατὰ τὰς περισ/άσεις ῥᾳδίως δύνασθαι παντα/ῆ περιαγαγεῖν καὶ μεθισ/άναι κατὰ τὰς αὐτῶν προαιρέσεις.*

Digitized by Google

crois fondé à répondre à peu près négativement à cette question, et j'ai pour cela plusieurs raisons.

D'abord l'émigration des *Helvetii* est inconciliable avec la propriété individuelle du sol. L'assemblée générale des *Helvetii* décide que toute cette population, au nombre de deux cent soixante-trois mille âmes, abandonnera sa patrie et ira s'établir à l'autre extrémité de la Gaule, sur les bords de l'Océan [1]. Si l'assemblée générale des *Helvetii* prend cette résolution, ce n'est point par contrainte; ce n'est pas qu'un ennemi plus puissant chasse les *Helvetii* de leur patrie; en effet, quand ils en furent partis, personne ne vint les y remplacer. Non; ils espèrent trouver ailleurs un territoire plus fertile et satisfaire leur goût pour les aventures glorieuses [2]. Ce n'est pas un entraînement passager. La décision est prise en l'année 61; trois ans sont consacrés aux préparatifs. Puis, en 58, les *Helvetii* partent [3]; et, si l'armée romaine ne se fût portée à leur rencontre, ils ne seraient pas rentrés dans leur pays. Les *Helvetii* perdirent, dans la lutte contre César, plus des deux tiers de leur effectif, et ce fut alors seulement que les survivants se décidèrent à rentrer dans le pays qu'ils avaient abandonné [4]. Se figure-t-on aujourd'hui le conseil général d'un département français, fût-ce un des moins fertiles (la Lozère ou les Hautes-Alpes), votant l'émigration en masse de ses habitants, par exemple en Afrique, la population exécutant cette décision et le département abandonné restant vide d'habitants? Le droit de propriété tel que nous l'entendons et l'attachement de chaque propriétaire pour le lambeau de terre qu'il possède sont un obstacle insurmontable.

Le second fait dont j'ai à parler est l'établissement des

(1) *De bello gallico*, I, 2, 3, 5, 28, 29.
(2) *Ibid.*, I, 2, 10.
(3) *Ibid.*, I, 2, 3, 6, 8.
(4) *Ibid.*, I, 29.

Digitized by Google

Boïi dans une portion du territoire des *Aedui*. Ces *Boïi* appartenaient à la grande nation de ce nom, dont l'établissement se trouvait à l'est du Rhin, entre le Danube et les Alpes. Au nombre de 32,000 (hommes, femmes et enfants), ils avaient pris part à l'expédition des *Helvetii* en Gaule, avaient été comme eux défaits par César, et avaient perdu, comme leurs compagnons de guerre, un peu plus des deux tiers de leur effectif. Leur nombre devait être réduit à environ 10,000 âmes. César avait décidé que les vaincus devaient retourner chacun chez eux. Les *Boïi* étaient donc condamnés à regagner les régions transrhénanes. Mais les *Aedui* ne voulurent pas les laisser partir. Ils voulurent profiter de la circonstance pour augmenter le nombre de leurs clients et pour donner à leur puissance en Gaule une base plus solide. Avec l'autorisation du général romain, ils établirent dans une portion de leur territoire ces *Boïi* vaincus, leur permirent de s'y organiser en une cité, en un petit État dépendant de la cité ou de l'État des *Aedui*, mais sur le pied d'une sorte d'égalité [1]. Le signe de la dépendance des *Boïi* était une redevance annuelle, *stipendium* [2], qu'ils payaient aux *Aedui*. César, dans le récit de sa campagne contre Vercingétorix en 52, donne aux *Boïi* l'épithète de *stipendiarii Aeduorum* [3]. Ce *stipendium* exigé des *Boïi* par les *Aedui* représentait la rente due à la cité des *Aedui* pour la portion d'*ager publicus* dont les *Aedui* avaient abandonné la jouissance aux *Boïi*. L'état de dépendance où se trouvaient placés les *Boïi* ne les empêchait pas de constituer en Gaule une personnalité politique distincte de celle des

[1] « [Cæsar] Boios, petentibus Aeduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit; quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque condicionem atque ipsi erant, receperunt. » *De bello gallico*, I, 28, § 5.

[2] Marquardt, dans *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. V, 2e édit., p. 183, n. 5; cf. 184. Voir aussi p. 162. Consulter enfin t. IV, p. 80.

[3] *De bello gallico*, VII, 10, § 1.

Digitized by Google

Aedui. Ils ont, en 52, un *oppidum*, dont Vercingétorix entreprend le siège[1], que César en personne fait lever[2]. Bien que peu nombreux et faibles, ils constituent, nous dit César, une cité, qui lui fournit des vivres[3] au début de la guerre contre Vercingétorix. Peu après, les *Boii* se laissent entraîner dans le grand mouvement patriotique qui soulève la Gaule presque entière contre les Romains. Il leur est enjoint de fournir à l'armée nationale un contingent de 2,000 soldats[4]. Ce contingent est distinct de celui qui est imposé aux *Aedui* et à leurs sujets, parce que, bien que subordonnés (*stipendiarii*) des *Aedui*, ils sont à leur égard sur le pied d'une sorte d'égalité (*parem juris libertatisque condicionem*)[5]. Vaincus, les *Boii*, sauf le *stipendium* qu'ils payent aux *Aedui*, sont dans une situation identique à celle des Germains conquérants.

Arioviste vainqueur s'est emparé du tiers du territoire des *Sequani*, et d'une partie de celui des *Aedui*, où il a établi 120,000 Germains[6]; 24,000 autres Germains viennent d'arriver, et, pour leur donner un établissement, il va prendre aux *Sequani* un second tiers de leur territoire[7]. Ce n'est pas seulement de la souveraineté, c'est de la jouissance du sol que les *Sequani* et les *Aedui* sont dépouillés. Mais les Germains

(1) *De bello gallico*, VII, 9, § 6.

(2) *Ibid.*, VII, 10, § 3, 4; 12, § 1.

(3) «De re frumentaria Boios atque Aeduos adhortari non destitit; quorum alteri, quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant; alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma, celeriter quod habuerunt consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum...» *De bello gallico*, VII, 17, § 2, 3.

(4) «Boiis [bina] milia.» *De bello gallico*, VII, 75, § 3.

(5) *De bello gallico*, I, 28, § 5. Cf. VII, 10, § 1.

(6) «Nunc esse in Gallia ad centum et viginti milium numerum.» *De bello gallico*, I, 31, § 5. «Ariovistus... tertiam partem agri Sequani... occupavisset...» *Ibid*, § 10. «Aeduos... multatos agris.» *De bello gallico*, VII, 54, § 4.

(7) «Nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod, paucis mensibus ante, Harudum milia hominum viginti quatuor ad eum venissent, quibus locus ac sedes pararentur.» *De bello gallico*, I, 31, § 10.

Digitized by Google

sont les plus forts: ils ont vaincu les *Aedui*, dont les sénateurs et les chevaliers ont presque tous péri dans les combats, et les *Sequani*, bien qu'alliés des Germains, sont réduits par Arioviste presque à l'état de sujets.

Comment les *Aedui*, après avoir associé leur cause à celle de César vainqueur des *Boii*, sont-ils amenés à concéder à ce peuple vaincu des avantages qui sont presque les mêmes que ceux qu'Arioviste vainqueur a violemment exigés? Ce n'est pas le procédé ordinaire des peuples victorieux. Constance Chlore vainqueur amène, de Germanie en Gaule, des Germains prisonniers. Il en fait des colons qui labourent et moissonnent les terres des propriétaires gallo-romains. «Le Chamave et le Frison labourent pour moi, dit en 296 un panégyriste de Constance Chlore, et, grâce à tes victoires, César invincible, les parties inhabitées des territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres reverdissent par le travail du cultivateur barbare [1].» Le même auteur nous peint un peu plus haut les portiques des cités encombrés par la foule des barbares captifs : «Les hommes s'agitent partagés entre la surprise de la défaite et leur naturelle fierté; les vieilles mères témoignent aux fils, les jeunes femmes aux maris le mépris que méritent les lâches; mais les jeunes garçons et les jeunes filles réunis dans les mêmes chaînes parlent familièrement à demi-voix sur un ton tout différent. Prince, vous les avez partagés entre les habitants de vos provinces qu'ils vont servir, et ils attendent qu'on les conduise aux solitudes qu'ils doivent cultiver [2].» Ces barbares vaincus sont

[1] «Arat ergo nunc mihi Chamavus et Frisius.» *Incerti panegyricus Constantio Cæsari*, IX, édit. Teubner-Bæhrens, p. 138, l. 17-18. «Per victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quicquid infrequens Ambiano et Bellovaco et Tricassino solo Lingonicoque restabat, barbaro cultore revirescit.» *Ibid.*, XXI, p. 147, l. 26-29. Cf. Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 49.

[2] «Totis porticibus civitatum sedere captiva agmina barbarorum, viros atto-

Digitized by Google

réduits en esclavage; c'est en qualité d'« esclaves » (*serviendo*) qu'ils vont remettre en culture des champs abandonnés, les mêmes champs peut-être que leurs dévastations avaient rendus incultes[1].

Les *Boii* sont traités tout autrement. Ils ne deviennent ni les esclaves, ni les domestiques, ni les fermiers d'aucun particulier. Ils tiennent de la cité des *Aedui* le territoire qui leur est attribué, et c'est à elle qu'ils payent la redevance annuelle appelée par César *stipendium*. C'est donc la cité des *Aedui* qui est propriétaire de ce territoire; les détenteurs dépossédés au profit des *Boii* n'avaient sur ce territoire qu'un droit analogue à celui des nobles romains sur les portions de l'*ager publicus* dont ils avaient la jouissance au temps des lois agraires.

Quand par la conquête le Germain vainqueur s'empare d'une portion du territoire gaulois, il expulse les Gaulois qui le cultivent, parce qu'il ne fait pas de distinction entre la souveraineté et la propriété du vaincu. C'est aussi la doctrine du Romain victorieux; c'est le procédé romain à l'égard des vaincus. Mais la législation romaine conçoit pour le citoyen de Rome un droit de propriété foncière qu'elle distingue de la souveraineté de l'État. Cette distinction n'existe ni chez les Germains, ni chez les Gaulois. Le Germain au temps de César ne met pas de différence entre le droit des vaincus et le droit des citoyens sur la terre, et, à la même époque, le Gaulois comprend à peu près comme le Germain la relation de la terre à l'étranger vaincu ou au citoyen.

Nous avons de la propriété foncière des citoyens une con-

nita feritate trepidantes, despicientes anus ignaviam filiorum, nuptas maritorum, vinculis copulatos pueros ac puellas familiari murmure blandientes atque hos omnes provincialibus vestris ad obsequium distributos, donec ad destinatos sibi cultus solitudinum ducerentur.» *Incerti panegyricus Constantio Cæsari*, IX, édit. Teubner-Bæhrens, p. 138, l. 8-15.

[1] «Ut, quæ fortasse ipsi quondam deprædando vastaverant, culta redderent serviendo.» *Ibid.*, VIII, p. 138, l. 3-5.

Digitized by Google

ception analogue à la conception romaine. Supposons-nous qu'en France un gouvernement dépouille et expulse d'un arrondissement toute la population française qui l'habite et y établisse une population étrangère, de même langue si l'on veut, venue de la Belgique wallonne ou de la Suisse romande, tels les *Boii*, gaulois comme les *Aedui*? Cette hypothèse est absurde, parce que, chez nous, c'est aux particuliers et non à l'État qu'appartient la propriété du sol.

J'arrive à un troisième texte qui me semble confirmer cette doctrine, qu'en général le territoire de la Gaule était *ager publicus* à la date de la conquête. Je commencerai par rappeler le passage de Polybe : « La propriété de chacun des Gaulois consistait en troupeaux et en or[1]. » Or César, exposant en termes très brefs les principaux traits de la législation des Gaulois, nous fait connaître ainsi qu'il suit le régime des biens entre époux : « Les hommes reçoivent de leur femme une dot et, après estimation, mettent en commun, avec ces dots, des biens d'une valeur égale pris sur leur avoir. Ces biens mis en commun sont l'objet d'un compte; on conserve les fruits; le survivant des deux époux reçoit les deux parts avec les fruits produits par elle pendant le mariage[2]. » Ce contrat devient quelque chose de rationnel et de très simple si, s'inspirant du texte de Polybe, on suppose que la dot des femmes et la portion de l'apport des maris mise en commun avec cette dot consistent en troupeaux et que les fruits qui viennent s'y ajouter sont le croît des troupeaux. La convention dont il s'agit offre une grande analogie avec notre cheptel du

(1) *Ὑπαρξίς γε μὴν ἐκάστοις ἦν θρέμματα καὶ χρυσός.* Polybe, liv. II, c. XVII, § 11.

(2) « Viri, quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis æstimatione facta cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur fructusque servantur : uter eorum vita superavit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. » César, *De bello gallico*, VI, 19, § 1, 2.

Digitized by Google

Code civil. On garde les fruits, c'est-à-dire le croît; cela ne veut pas dire qu'on garde les bestiaux jusqu'à les laisser mourir de vieillesse. Cela signifie qu'on élève les veaux et les génisses, et que, pour les abattre, on attend l'âge où, devenus adultes, ils peuvent atteindre, après engraissement, la valeur la plus élevée, soit comme bœufs après avoir servi à la culture, soit comme vaches après avoir donné plusieurs veaux. Admettons qu'un troupeau ainsi administré vienne à doubler tous les trois ans, ce qui peut fort bien arriver, sauf le cas d'épidémie, de disette ou de guerre; avec deux vaches au début, on aura, au bout de trente ans, un troupeau de plus de 2,000 têtes, à condition qu'on puisse le nourrir [1].

On comprend ce procédé; un troupeau ainsi traité donne tous les ans un produit en laitage, en fumier, en bêtes qu'il faut abattre, parce que l'âge qu'indique une bonne administration est atteint, ou parce qu'un accident, une difficulté quelconque rend l'élevage impossible. Mais supposons un instant que la dot consiste en terres et que l'apport mis en commun avec la dot par le mari soit encore une terre; tant que le mariage durera, on ne touchera pas au revenu de ces terres; les blés et les pailles seront emmagasinés dans des greniers, où on les gardera jusqu'à la mort de l'un des conjoints, ou, si on les vend, on en gardera soigneusement le produit dans un coffre-fort sans jamais y toucher. De telles hypothèses peuvent être faites dans le silence du cabinet par des savants qui se tiennent en dehors de la vie réelle, mais un système aussi bizarre ne peut avoir été la loi à laquelle, dans un grand peuple, tous les ménages aisés aient dû subordonner leur existence journalière.

[1] Voici la progression : le premier chiffre indiquera les années, le second le nombre des têtes : 1, 2; 3, 4; 6, 8; 9, 16; 12, 32; 15, 64; 18, 128; 21, 256; 24, 512; 27, 1024; 30, 2048.

Digitized by Google

Gouverner un troupeau comme nous l'entendons suppose une économie qui n'est compatible qu'avec la fortune; mais quels étaient ces maris auxquels les femmes apportaient des dots et qui mettaient en commun avec cette dot un capital égal? Ils n'appartenaient point à la plèbe réduite presque à l'esclavage, accablée par le poids des dettes et des impôts[1]. Ces maris, ce sont des membres de l'aristocratie, ce sont des sénateurs et des chevaliers; c'est un groupe de population très riche et peu nombreux, puisque Vercingétorix, voulant réunir contre César tous les chevaliers de la Gaule insurgée contre Rome, n'en a pas trouvé plus de 15,000 à convoquer[2]. Comment ont-ils créé la fortune qui leur a permis de transformer en débiteurs une grande partie des membres de la plèbe? C'est par la sage administration de leurs troupeaux, c'est en conservant les fruits, c'est-à-dire le croît, et des troupeaux apportés en dot par les femmes et de troupeaux d'une valeur égale pris sur l'avoir des maris.

A cette thèse il est fait une objection. Dans un mémoire où l'on ne saurait dire ce qu'il faut plus admirer, soit la science de l'auteur, soit sa perspicacité philosophique, soit l'art de l'écrivain, M. Fustel de Coulanges signale un passage de César (*De bello gallico*), qui, suivant lui, établit l'existence de la propriété foncière individuelle en Gaule à l'époque de la conquête. «Les druides, nous dit César, jugent toutes les contestations publiques ou privées : s'il a été commis un crime, si un meurtre a eu lieu, si pour un héritage, pour des limites, il y a contestation, c'est eux qui décident, qui fixent les dommages-intérêts et les peines. Si quelqu'un, particulier ou peuple, ne se soumet pas à leurs décrets, ils l'excluent des

[1] «Plebes pæne servorum habetur loco... plerique cum aut ære alieno aut magnitudine tributorum... premuntur...» *De bello gallico*, VI, 13, § 1, 2.

[2] «Omnes equites, quindecim milia numero, celeriter convenire jubet.» *De bello gallico*, VII, 64, § 1.

Digitized by Google

sacrifices[1]. » Voici comment M. Fustel de Coulanges comprend ce texte : « César, dit-il, fait observer que les juges gaulois avaient à vider cette sorte de procès qui n'existent qu'entre propriétaires, des procès sur les héritages et sur les limites des immeubles. » Ces propriétaires, suivant le savant professeur, seraient des particuliers.

Cette interprétation est beaucoup trop exclusive. César, dans le passage précité, commence en disant que les contestations jugées par les druides sont publiques et privées. Il termine en parlant de la peine qui atteint les particuliers et les peuples rebelles à leurs décisions. Les contestations *de hereditate, de finibus*, comme dit le document original, sont-elles dans la catégorie des affaires publiques ou privées? Les décisions qui les concernent sont-elles prononcées contre des particuliers ou contre des peuples? Le contexte n'en dit rien. *Hereditas* peut s'entendre sans doute de la fortune d'un particulier décédé; mais l'expression s'emploie aussi quand il s'agit de la succession au trône. L'auteur de *La guerre d'Alexandrie* (chapitre LXVI) se sert des mots *regni hereditas, heres regni*, et quoique en Gaule, à l'arrivée de César, la forme républicaine prévalût dans la plupart des États, la royauté héréditaire persistait encore chez quelques-uns, par exemple chez les *Senones*[2], et le général romain la rétablit chez les *Carnutes*[3],

[1] « Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt, et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hereditate, de finibus controversia est, idem decernunt, præmia pœnasque constituunt; si qui aut privatus, aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. » César, *De bello gallico*, VI, 13, § 5, 6.

[2] « Senones, quæ est civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat, cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Cæsaris cujusque majores regnum obtinuerant... » César, *De bello gallico*, V, 54, § 2.

[3] « Erat in Carnutibus summo loco natus Tasgetius cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar pro ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. » *De bello gallico*, V, 25, § 1, 2.

Digitized by Google

précisément chez le peuple dans le territoire duquel les druides tenaient leurs assises annuelles, ces assises où, comme nous le dit César avec une évidente exagération, on voyait se réunir tous ceux qui avaient des procès[1]. Ces procès étant publics ou privés, rien ne prouve que, parmi les questions *de hereditate* soumises aux juges qui siégeaient dans le territoire chartrain, il n'y ait pas eu des contestations *de regni hereditate*.

Après les procès *de hereditate*, César mentionne les procès *de finibus*. Suivant M. Fustel de Coulanges, les *fines* dont il s'agit ici sont des « limites d'immeubles », des limites de champs appartenant à des particuliers. Mais César ne le dit point. Il nous a annoncé qu'il allait parler *de controversiis publicis privatisque*, et le jugement, ajoute-t-il, sera prononcé contre un particulier ou un peuple (*privatus aut populus*); rien dans le contexte ne nous apprend si les *fines* dont il s'agit sont celles du champ d'un particulier ou du territoire d'un peuple.

De ces deux alternatives même, la seconde nous semble être, contrairement à l'opinion de M. Fustel de Coulanges, celle qui offre le plus de probabilité. Chez César, quand il est question de la Gaule, le pluriel de *finis* est toujours employé avec le sens de « territoire d'une cité »[2]. Nous en avons relevé soixante-dix-sept exemples :

Fines des *Helvetii*, onze fois[3];

Fines des *Sequani*, huit fois[4];

[1] « Huc omnes undique qui controversias habent, conveniunt. » *De bello gallico*, VI, 13, § 10.

[2] Il faut naturellement excepter les circonstances où il est question du territoire de la Gaule : *Galliæ finibus* (liv. I, 1, § 6; 31, § 11), ou du territoire belge : *finibus Belgarum* (liv. I, 1, § 5); *fines Belgarum* (liv. II, 2, § 5).

[3] *De bello gallico*, I, 1, 2, § 1, 5; 5, 6, § 2, 3; 28, § 3, 4; 40; IV, 10; VI, 25.

[4] *Ibid.*, I, 8, 9, 10, 11, 12, 19, 31, 32.

Digitized by Google

Fines des *Aedui*, sept fois[1];

Fines des *Eburones*[2] et des *Treveri*[3], six fois;

Fines des *Nervii*, cinq fois[4];

Fines des *Allobroges*, quatre fois[5];

Fines des *Arverni*[6] et des *Lingones*[7], trois fois;

Fines des *Ambiani*[8], des *Bellovaci*[9], des *Menapii*[10], des *Remi*[11], des *Senones*[12], des *Ubii*[13], deux fois;

Fines des *Atrebates*[14], des *Bituriges*[15], des *Carnutes*[16], des *Mediomatrici*[17], des *Nantuates*[18], des *Santones*[19], des *Sontiates*[20], des *Suessiones*[21], des *Tarusates*[22], des *Triboci*[23], des *Unelli*[24], des *Vocates*[25], des *Vocontii*[26], des *Volcae Arecomici*[27], une fois.

(1) *De bello gallico*, I, 11, 12, 28, 37; VII, 7, 9, 33, 76.
(2) *Ibid.*, I, 6; IV, 6; VI, 5, 31, 32, 35.
(3) *Ibid.*, I, 10; V, 2, 3; VI, 7, 29, 44.
(4) *Ibid.*, II, 16, 28; IV, 3; V, 46, 48.
(5) *Ibid.*, I, 6, 10; III, 1; VII, 65.
(6) *Ibid.*, VII, 3, 7, 8.
(7) *Ibid.*, I, 26; IV, 10; VII, 66.
(8) *Ibid.*, II, 15, § 2, 3.
(9) *Ibid.*, II, 5, 10.
(10) *Ibid.*, IV, 38; VI, 6.
(11) *Ibid.*, II, 5; V, 56.
(12) *Ibid.*, V, 54; VI, 44.
(13) *Ibid.*, IV, 8, 19.
(14) *Ibid.*, V, 46.
(15) *Ibid.*, VII, 13.
(16) *Ibid.*, VI, 13.
(17) *Ibid.*, I, 10.
(18) *Ibid.*, IV, 10.
(19) *Ibid.*, I, 10.
(20) *Ibid.*, III, 20.
(21) *Ibid.*, II, 12.
(22) *Ibid.*, III, 23.
(23) *Ibid.*, I, 10.
(24) *Ibid.*, III, 17.
(25) *Ibid.*, III, 23.
(26) *Ibid.*, I, 10.
(27) *Ibid.*, VII, 64.

Digitized by Google

Fines, lorsqu'il s'agit de la Gaule, désigne chez César le territoire d'une cité ou, si l'on veut, d'un peuple, non seulement lorsque, dans la phrase, il est accompagné du nom de ce peuple, mais même lorsque ce mot n'est déterminé que par un nom d'homme. Dans deux exemples, ce nom d'homme est un nom de roi. Les *fines* d'Ambiorix sont le territoire des *Eburones*, parce qu'Ambiorix est roi des *Eburones* (1). Mais il y a une circonstance où il ne s'agit pas d'un roi. Indutiomarus est simplement le chef du parti qui, chez les *Treveri*, est hostile aux Romains. Il délibère s'il va sortir du territoire des *Treveri : si ex finibus suis progredi cœpisset* (2). *Fines* n'a pas plus le sens de limites de champ dans ce passage que dans ceux qui précèdent.

Jusqu'à présent, je n'ai pris aucun exemple hors des sept premiers livres des *Commentaires*, qui sont l'œuvre personnelle de César. Je ne crois pas ici cependant faire acte de témérité en citant un passage du livre VIII, où il est question de Dumnacus, général des *Andecavi*, qui est obligé de fuir sa patrie et de se réfugier dans les parties les plus éloignées de la Gaule : *Dumnacus, suis finibus expulsus* (3). Ces *fines*, c'est l'Anjou ; ce ne sont pas les limites des champs de Dumnacus, dans la langue que parle Hirtius, ce familier de César.

Cette façon de s'exprimer se maintient dans la langue géographique de l'empire romain. Ainsi, dans l'*Itinéraire d'Antonin*, qui paraît dater du commencement du IVe siècle, et dans la *Table de Peutinger*, dont l'original était probablement à peu près contemporain, le pluriel *fines* est employé pour désigner des stations situées sur la ligne séparative des territoires des deux cités.

(1) *De bello gallico*, V, 27, § 11 ; VI, 42, § 3.
(2) *Ibid.*, V, 56, § 1.
(3) *Ibid.*, VIII, 31, § 5.

Digitized by Google

Nous citerons comme exemples :

Fines entre les *Verodunenses* et les *Mediomatrici*, sur la route de Verdun à Metz[1];

Fines entre les *Suessiones* et les *Remi*, sur la route de Soissons à Reims[2];

Fines entre les *Petrucorii* et les *Lemovices*, sur la route de Périgueux à Limoges[3];

Fines entre les *Senones* et les *Aureliani*, sur la route de Sens à Orléans[4];

Fines entre les *Cenomanni* et les *Andecavi*, sur la route du Mans à Tours[5];

Fines entre les *Arverni* et les *Lemovices*, sur la route de Clermont-Ferrand à Limoges[6];

Fines entre les *Cadurci* et les *Volcae Tectosages*, sur la route de Cahors à Toulouse[7].

Cet emploi géographique du mot *fines* en Gaule au IVe siècle est la continuation d'une tradition, dont le *De bello gallico* nous offre le point de départ. La seule différence est que la langue géographique de l'administration romaine appelle *fines* la limite du territoire d'une cité et la station établie sur cette limite, tandis que, chez César, *fines* est le territoire lui-même.

Il n'y a qu'un passage du *De bello gallico* où César se serve du pluriel *fines* avec le sens de limite d'un champ possédé par un particulier, et alors il précise ce sens spécial à l'aide de l'ad-

(1) *Itinéraire d'Antonin*, éd. de Wesseling, p. 364, 4.

(2) *Ibid.*, 379, 7.

(3) *Ibid.*, 462, 1. *Table de Peutinger*, chez Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 270.

(4) *Table de Peutinger*, chez Desjardins, *ibid.*, p. 176.

(5) *Ibid.*, p. 192. Comparez Longnon, *Carte de la Gaule sous la domination romaine*.

(6) *Table de Peutinger*, *ibid.*, p. 297.

(7) *Table de Peutinger*, *ibid.*, p. 375.

Digitized by Google

jectif *proprius*. C'est dans l'endroit où l'auteur romain parle des mœurs des Germains : « Aucun d'eux, nous dit-il, n'a une quantité de champ déterminée ou des limites qui lui soient propres » (*Neque quisque agri modum certum aut fines habet proprios*)[1]. César oppose l'un à l'autre deux systèmes connus à Rome et de chacun desquels les Germains de son temps n'avaient aucune idée. L'un est *agri modus certus*, l'autre est *fines proprii*. *Modus agrorum*, *modus agri* est, à Rome, le terme consacré dont se servent les lois agraires quand elles fixent la quantité de l'*ager publicus* que peut détenir un citoyen. On le voit par Tite-Live quand il parle de la loi *Licinia* de l'an 377 avant J.-C.[2], par le passage où Siculus Flaccus analyse la loi *Sempronia* de l'année 135[3], enfin par la loi agraire de l'année 111, dont M. Mommsen a publié les fragments avec un savant commentaire[4]. Dès les deux premières lignes de ces fragments, nous voyons qu'il s'agit de l'*ager poplicus* du peuple romain en Italie, et que tout ancien possesseur a le droit d'en garder la quantité qu'il détient, pourvu que cette quantité ne dépasse pas celle qui est déterminée par la loi *Sempronia*, c'est-à-dire par la loi votée en 135 sur la proposition de Tibérius Gracchus : *Quod non modus major siet.*

Quand donc César, reproduisant le terme technique de la législation agraire des Romains, nous dit que chez les Germains personne n'a une quantité déterminée de champ (*agri modum certum*), il veut dire qu'aucun Germain n'a la jouis-

(1) *De bello gallico*, VI, 22, § 2.

(2) « Alteram de modo agrorum, ne quis plus quingenta jugera agri possideret. » Tite-Live, lib. VI, c. XXXV.

(3) « Gracchus... intellegebat... contrarium esse morem, majorem modum possidere, quam qui ab ipso possidente coli possit. » Siculus Flaccus, *De conditionibus agrorum*, chez Lachmann, *Gromatici veteres*, t. I, p. 136.

(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 79-86. Suit le commentaire, p. 87-106.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

sance perpétuelle d'un nombre déterminé d'arpents de l'*ager publicus*.

A la terre dont l'étendue est fixée seulement par le nombre d'arpents ou *jugera* qu'elle contient, s'oppose chez les Romains celle qui a des limites fixées sur le terrain, soit que le détenteur en ait la pleine propriété (*dominium*), soit qu'il en ait simplement la *possessio* et que cette terre fasse partie de l'*ager publicus*[1]. Telles sont les deux hypothèses que César paraît comprendre dans la seconde des deux formules dont il se sert : « Aucun Germain, nous dit-il, n'a des limites qui lui soient propres » (*fines habet proprios*). Le détenteur du champ dont les *fines* sont *proprii* en a-t-il le *dominium* ou la *possessio*? De ces deux hypothèses, la première est exclue par le mot *possessiones*, dont César se sert quelques lignes plus bas. Un des effets du système agraire chez les Germains est d'empêcher les puissants d'ôter aux petits leurs possessions : *Ne... humiliores possessionibus expellant*. On ne peut enlever aux Germains des possessions qu'ils n'ont pas. Ainsi, les *fines proprii* que César n'a pas trouvés chez les Germains sont des limites de *possessiones*, c'est-à-dire de champs qui font partie de l'*ager publicus*.

De là, que conclurons-nous sur l'état de la propriété foncière en Gaule?

L'esquisse des mœurs des Germains, d'où le passage précité du *De bello gallico* est extrait, vient à la suite du tableau des mœurs des Gaulois, et la phrase qui sert de transition entre les deux exposés est ainsi conçue : « Les Germains ont des coutumes toutes différentes » (*Germani multum ab hac consuetudine differunt*)[2]. On pourra conclure de là qu'on trouvait chez les Gaulois les institutions que dans la suite du

[1] Dans ce cas, on l'appelle *ager arcifinius*. Frontin, *De agrorum qualitate*, chez Lachmann, *Gromatici veteres*, p. 1, 5, 6.

[2] *De bello gallico*, VI, 21, § 1.

Digitized by Google

récit César dit n'avoir pas existé chez les Germains. Donc, parmi les Gaulois, dira-t-on, les uns avaient une quantité de champ déterminée, les autres des limites qui leur étaient propres : *agri modum certum aut fines proprios*. Mais de là, quand on accorderait à ce raisonnement une valeur absolue, il ne se suivrait pas que les Gaulois eussent la pleine propriété, ce qu'on appelle en droit romain le *dominium*, et non ce droit précaire sur l'*ager publicus* que les Romains appelaient *possessio* et qui est en droit strict la condition la plus fréquente de la terre en Italie à l'époque où César écrivait.

En Gaule, à l'époque de la conquête romaine, le détenteur de la terre n'a pas de titre à opposer à l'État. La conséquence est qu'il ne s'attache pas à la terre. Voilà pourquoi les *Helvetii* abandonnent leur territoire; voilà pourquoi les *Aedui* cèdent aux *Boii* une partie du leur. Cela nous montre que le droit de l'État avait en Gaule un caractère beaucoup plus pratique et beaucoup moins platonique à l'époque de la conquête romaine que dans l'Italie du même temps. Un signe du droit de l'État en Italie avait été une redevance annuelle (*vectigal*), imposée au propriétaire. Une loi, de la fin du II^e^ siècle avant J.-C., avait aboli cette redevance en Italie. Mais, au temps de César, les *Aedui* la percevaient chez eux. Dumnorix l'avait prise à ferme en même temps que les impôts indirects[1]. Quand les *Boii* reçurent la concession d'une partie du territoire des *Aedui*, ce fut à charge de payer la même redevance, et ce fut ainsi qu'ils devinrent, comme le dit César, *stipendiarii* des *Aedui*. *Stipendium* est un synonyme de *vectigal*.

On se demandera pourquoi les Gaulois détenteurs de l'*ager publicus* appartenant à leur cité auraient eu une situation plus précaire que celle des citoyens romains détenteurs de l'*ager publicus* de Rome en Italie. Cette différence s'explique par là

[1] « Compluris annos portoria reliquaque omnia Aeduorum vectigalia parvo pretio redempta habere. » *De bello gallico*, I, 18, § 3.

Digitized by Google

date récente de l'établissement de chaque peuple gaulois sur le territoire qu'il occupait à l'arrivée de César, par l'incertitude qui y régnait sur l'avenir, tandis que l'origine de l'*ager publicus* de Rome remontait à sept siècles, et que les citoyens de Rome n'en prévoyaient pas la fin.

La migration des *Volcae Arecomici* n'était pas terminée à la fin du IIIe siècle, puisque, au moment du passage d'Annibal, une partie d'entre eux habitait encore à l'est du Rhône, et qu'ils avaient disparu de cette région à la date où les Romains conquérants mirent un terme aux déplacements de peuples en Gaule. L'arrivée des *Helvetii* dans le pays qui est aujourd'hui la Suisse était un fait encore tout récent en l'an 58 avant notre ère, puisque l'histoire nous a conservé le souvenir de leur établissement antérieur de l'autre côté du Rhin[1]. L'arrivée des Belges à l'ouest du Rhin ne pouvait pas être bien ancienne à l'époque de César, puisqu'on en gardait le souvenir en Gaule, et on sait combien le souvenir des migrations s'efface vite chez les peuples qui n'écrivent pas. Le plus ancien événement connu de l'histoire des Belges en Gaule est leur résistance aux Cimbres et aux Teutons à la fin du IIe siècle avant notre ère. Nous ne croyons pas que leur arrivée sur la rive gauche du Rhin soit antérieure au IIIe siècle avant J.-C. Le grand territoire qui devint belge à cette date était précédemment occupé par des Celtes ou Gaulois, dans le sens restreint du mot, qui furent rejetés vers le midi; et ainsi s'explique probablement l'établissement des *Sequani* dans le bassin du Rhône : les *Sequani* semblent avoir été originairement les habitants des bords de la Seine (*Sequana*). En tout cas, il dut y avoir en Gaule, au IIIe siècle, un grand nombre de peuples contraints à se déplacer, puisqu'à cette époque le domaine du groupe appelé *celtique* ou *gaulois*, dans le sens restreint de

[1] Tacite, *Germania*, 28.

Digitized by Google

ces mots, fut réduit aux deux tiers environ de l'espace qu'il avait précédemment occupé [1].

Ainsi, à l'arrivée de César, le territoire occupé par chaque peuple ne devait pas être en sa possession depuis beaucoup plus d'environ deux siècles. Il était donc naturel que la détention de chacune des parcelles de ce territoire par les membres de l'aristocratie, seuls en état d'en tirer parti, eût conservé un caractère précaire qui alors, en Italie, allait s'effaçant de jour en jour. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle les *Helvetii* prirent le parti d'émigrer en masse et la libéralité avec laquelle les *Aedui* abandonnèrent une portion de leur territoire aux *Boii*.

On ne trouve guère, dans le *De bello gallico*, qu'un seul exemple où un groupe de Gaulois montre un attachement énergique pour une propriété immobilière. Cet exemple est donné par les *Bituriges*, qui refusent de laisser brûler *Avaricum*, leur ville principale, et qui, par là, contraignent Vercingétorix à changer son plan de campagne contre les Romains. César nous les montre prosternés aux pieds des représentants de la nation gauloise : ils prétendent que leur ville est presque la plus belle de toute la Gaule, qu'elle est la défense et l'ornement de leur cité; finalement, ils obtiennent gain de cause. Ces *Bituriges*, qui se jettent aux pieds de leurs collègues dans l'assemblée générale de la Gaule, étaient de grands seigneurs propriétaires des principales maisons d'*Avaricum*, tandis que, près d'eux, une plèbe sans influence habitait des maisons plus modestes ou même pauvres. Vercingétorix eut pitié de ces misérables, que l'incendie devait ruiner, et accorda

[1] « Cum ab his quæreret, quæ civitates quantæque in armis essent et quid in bello possent, sic reperiebat : plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse solosque esse qui patrum nostrorum memoria omni Gallia vexata Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. » *De bello gallico*, II, 4, § 1, 2.

Digitized by Google

ce que demandait l'aristocratie biturige[1]. Ainsi, la propriété immobilière existait dans l'enceinte des murailles d'*Avaricum*, et Vercingétorix la respecta. Cette propriété urbaine est inconnue aux Gaulois italiens de Polybe, qui n'habitent que des villages dépourvus de murailles[2]; tel est l'unique progrès qu'eût fait la notion de la propriété immobilière entre la période décrite par l'historien grec et celle où nous transportent les *Commentaires* de César.

Un progrès nouveau s'accomplit quand, après la conquête romaine, les portions de territoire occupées par les grands seigneurs gaulois furent assimilées aux *fundi* italiens, et quand ces grands seigneurs, devenus citoyens romains, donnèrent à ces *fundi* des noms dérivés du gentilice qu'ils avaient adopté.

Les Irlandais et leur colonie d'Écosse n'ont jamais subi le joug romain. Ils ont conservé jusqu'à une date toute récente la propriété collective du sol : doctrine juridique qui chez eux a sa base dans la tradition celtique, tandis que la notion du *landlord*, dominant et pouvant expulser le *tenant*, est d'importation anglaise comme le nom qui exprime cette notion et qui veut dire « maître de la terre ».

N° X.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, RELATIVE À DIVERSES NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Il ne paraît pas que les fouilles puissent cette année nous donner, comme l'année dernière, d'importants résultats. L'Aca-

[1] « Datur petentibus venia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente et precibus ipsorum et misericordia volgi. » *De bello gallico*, VII, 15, § 6.

[2] Ὤκουν δὲ κατὰ κώμας ἀτειχίστους. Polybe, II, XVII, § 9.

Digitized by Google

démie voudra donc bien m'excuser si je ne l'entretiens que d'assez minces détails relevés çà et là dans les communications faites aux diverses réunions archéologiques et dans mes visites chez les marchands d'antiquités.

L'Institut germanique, qui vient de perdre, comme le sait l'Académie, un savant distingué par les qualités de son cœur comme par son grand talent, M. Henzen, a été entretenu par M. Gamurrini de la découverte faite à Civitâ Castellana d'une coupe de terre noire (*bucchero*) grossièrement travaillée et portant, en graffiti tracés après la cuisson, les trois légendes suivantes :

EϘOKAИAIOƧ ƧOTqAΛOKƎ

IOƧOIƧIAKOKƎ

L'interprétation proposée pour les deux premières inscriptions :

EGO KANAIOS, EGO LARTOS

a soulevé quelques doutes.

Sur un rocher bordant une route antique près de Falérie, route qui est devenue aujourd'hui le lit d'un ruisseau, M. Gamurrini a relevé cette inscription, en caractères très antiques :

C·ΓONATIVS·S·F·PRATA
FACIVNDA·COIRAVIT

En dehors de la Porta Angelica, tout près des murs de la ville et en face du bureau de l'octroi, on vient de découvrir le cippe sépulcral d'un cordonnier, avec cette inscription :

D M
C·IVLIVS·HELIVS·SVTOR·A
PORTA·FONTINALE·FECIT·SIBI·ET
IVLIAE·FLACILLAE·FIL·ET·C·IVLIO
ᴗNESIMO·LIBERTO·LIBERTABVSQVE
POSTERISQVE·V·F· EORVM·

Digitized by Google

Dans une niche taillée au milieu du cippe se détache le buste du défunt. Cette sculpture, très bien conservée, est de bon travail. La tête offre un caractère très remarquable de vérité. Au-dessus et entre les lettres D M sont suspendus à une traverse les emblèmes de la profession de Julius Helius : à droite, une de ces formes en bois dont se servent les cordonniers; à gauche, une *caliga* élégante. L'un de nos cippes gallo-romains de Luxeuil représente de même un cordonnier tenant à la main une *caliga*. La *porta Fontinalis*, citée par Tite-Live et par Festus, se trouvait entre les portes *Cœlimontana* et *Ferentina*. Son nom se lit également dans une épitaphe vue autrefois par Smetius et publiée par Gruter (624,11) :

DIS MANIBVS
A·APIDI
MAIIORIS
TABELLARI
A PORTA
FONTINALI

Chez un marchand d'antiquités de la place Barberini, j'ai copié ces deux inscriptions qui, emportées quelque jour par un touriste, disparaîtraient probablement sans qu'il en reste trace :

DIS·MANIB
M·SALLVVIO·M·F·LIBERALI·Q·V·AN·VIII·M·V·D·IIII
M·SALLVVIVS·DIADVMENVS·ET·HILARIA
FECERVNT·FILIO·OPTIMO·ET·SIBI
POSTERISQVE·SVIS

LOLLIA·P·L·APPHE
VIX·ANN·XIV

(Plaque de columbarium.)

Chez un autre négociant demeurant *via dell' Olmato*, j'ai vu

Digitized by Google

une pierre représentant l'Amour lié à une colonne au-dessus de laquelle est un griffon. Devant lui est écrit en travers le mot ΔΙΚΑΙΩC. C'est un travail de basse époque et je n'en entretiendrais pas l'Académie si cette pierre n'apportait une nouvelle preuve de la multiplication singulière de l'image qu'elle représente. En dehors des quelques exemplaires qui en ont été déjà signalés, cinq fois déjà j'ai rencontré, dans le commerce, des pierres gravées où elle figure, et je l'ai relevée, de plus, au musée de Marseille, sur une pâte de verre antique. Rien ne peut montrer mieux combien elle a été répandue, car ces sortes de reproductions par un simple moulage avaient pour but de multiplier pour les mettre à la portée de tous des sujets qui, gravés sur pierre dure, auraient été d'un trop grand prix. Cette figuration symbolique de l'Amour enchaîné par Psyché fait pendant à celle qui nous montre Psyché liée et maltraitée par l'Amour. C'est la traduction, faite pour les yeux, d'un mythe antique; elle rappelle, comme l'a noté M. Colligmon, une statue célèbre représentant aussi l'Amour enchaîné, que mentionne une épigramme de Krinagoras. J'ajoute que le mot ΔΙΚΑΙΩC, « C'est justice », doit être rapproché du dernier vers de cette épigramme :

Πέπονθας οἷ' ἔρεξας· ἔσθλον ἡ δικη.

Ce que tu as fait souffrir, tu le souffres à ton tour. La justice est une belle chose.

J'ai hâte de venir à un sujet plus neuf en mettant sous les yeux de l'Académie un fragment de marbre romain portant une représentation que je crois entièrement nouvelle : celle d'un squelette jouant de la flûte. J'en dois la communication à un artiste français, M. d'Épinay, qui a bien voulu m'autoriser à en faire prendre une phototypie. L'intérêt qui s'attache à cette figure serait plus grand si, par malheur, on n'avait fait scier, comme trop mutilée et déparant le morceau, celle d'un

Digitized by Google

squelette dansant qui se trouvait à côté du musicien. Bien des monuments sont publiés, bien d'autres existent, encore inédits, sur lesquels les anciens se sont plu à représenter, avec une pensée épicurienne, l'image du squelette. Aucun, je le crois, ne nous l'a encore montré, aux premiers siècles de notre ère, jouant, comme on le voit au moyen âge, d'un instrument et conduisant des danses.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° XI.

ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES DE LEPTIS, DE SULLECTHUM ET DE TAPHRURA, PAR M. DE LA BLANCHÈRE.

En rendant compte à l'Académie, il y a deux mois environ, des travaux du Service beylical des antiquités pendant les années 1885-1886, j'ai eu l'occasion de donner quelques détails sur les deux tournées que j'ai faites dans les régions Est et Sud de la Régence de Tunis aux mois de mars, avril, mai, juin et juillet de cette année. Ces tournées m'ont permis d'exécuter quelques fouilles et d'étudier avec quelque attention trois points de la côte, où des antiquités chrétiennes d'un grand intérêt étaient signalées, Lamta, Arch-Zara et Sfaks.

I. A Lamta (*Leptis*), MM. Cagnat et Saladin avaient mis au jour, dans leur mission de 1882, une partie d'un cimetière chrétien qui est, je crois, une des plus précieuses découvertes que l'on ait encore faites en Tunisie. Il est décrit dans l'ouvrage de M. Saladin (*Description des antiquités de la Régence de Tunis*, p. 14 à 20), et cette description est accompagnée d'un plan de la fouille. Le cimetière était entouré d'un mur et complètement pavé de tombes. Contiguës et disposées par rangées, celles-ci étaient pour la plupart recouvertes de mosaïques, dont quelques-unes très belles. Rien n'eût été plus

Digitized by Google

souhaitable que de déblayer entièrement, puis de conserver sur place ou de transporter tombe par tombe cet ensemble, de peu d'étendue et d'une grande richesse de décor. On ne l'a pas pu, le Service des antiquités et des arts n'existait pas alors; et ces précieuses mosaïques, extraites et emballées soigneusement par nos deux missionnaires, ont été détruites en partie et soustraites. Tout n'a point péri cependant, et j'ai même l'espoir de récupérer et de sauver ce qui reste. En attendant, il m'a paru utile de faire de nouvelles fouilles sur le même emplacement. J'ai continué le premier travail, mais je n'ai pas encore fini l'exploitation du cimetière. Comme il est cependant probable qu'il n'y reste qu'un petit nombre de tombes, j'espère pouvoir faire terminer, ou terminer moi-même, ce qui a été commencé.

Deux des quatre sépultures que j'ai découvertes étaient garnies de mosaïques. L'une, en noir et blanc, portait l'épitaphe suivante :

ANTI
STADO
RMITIN
PACEVIXI
TANNISG

Sur l'autre, d'une décoration beaucoup plus riche, en cubes de diverses couleurs, ornée d'une belle guirlande, se lisait :

†
ADEC
DATA
REQVi
ESCIT
INPAC
EVIXI
TAVNI
SXXV

Digitized by Google

Un chrisme dans un encadrement rond, très beau de dessin et de couleur, surmontait cette dernière. Toutes deux seront reconstituées et déposées au Musée du Bardo.

II. Arch-Zara est un point situé sur la côte, à une lieue environ au sud de l'Henchir-Salakta, qui occupe la place de l'antique *Sullecthum*. Je pense que là se trouvait la nécropole de Sullecthum même. J'y ai reconnu en effet, semés serrés sur plus d'un kilomètre, des tombeaux du type que M. Saladin a étudié à Haouch-Taacha et justement rapprochés, à mon sens, de certains types de tombes phéniciennes, syriennes et juives. La plupart ont été détruits; mais quelques-uns, bien conservés encore, se présentent comme des demi-cylindres posés sur deux ou trois gradins.

Dans cette nécropole s'en ouvre une autre, mais souterraine, qui, découverte l'an dernier par MM. Texereau, de Sousse, et Cretin, de Mahedia, me semblait répondre absolument au signalement d'une catacombe. Je ne m'étais pas trompé. J'adresse à l'Académie une photographie, prise le 21 mars, de l'entrée de cet ensemble et un plan que M. Texereau a eu l'obligeance de dresser. On se croirait, en parcourant ces galeries, aux parois entièrement garnies de *loculi* rectangulaires, dans une des catacombes de Rome, n'était l'absence de toute peinture, de tout *arcosolio* sur les tombes, de tout vestige d'art en un mot, et l'état de dévastation complet de toute la nécropole. Toutes les tombes ont été dès longtemps ouvertes et violées. Les premières recherches et les fouilles que nous fîmes lors de ma visite n'ont amené d'autre trouvaille dans le sol que quelques crânes, des ossements et des fragments des opercules. Ceux-ci étaient, les uns de larges tuiles, les autres des plaques de pierre ou de marbre provenant de sépultures antiques. La plupart semblent avoir été anépigraphes; deux fragments d'inscriptions peintes sur des briques et cinq ou six

Digitized by Google

fragments sur dalles, d'ailleurs tous de peu d'importance, sont tout ce que j'ai pu réunir; je les ai communiquées à la Commission de Tunisie. La légende jointe au plan que j'adresse à l'Académie permet de se rendre compte assez exactement de ce qu'est la catacombe entière ou du moins de ce que nous avons pu en parcourir. Un ouvrage de cette espèce et de cette étendue, en Afrique, m'a paru digne d'être particulièrement signalé.

III. Toutefois rien, à mon avis, parmi les antiquités chrétiennes que la Régence a jusqu'ici fournies, ne surpasse en intérêt et en valeur le monument que le hasard a fait mettre au jour à Sfaks (*Taphrura*).

En abaissant le terrain pour donner un accès plus facile à la ville du côté du sud-ouest, on a trouvé, presque à fleur de sol, les restes d'un établissement chrétien important, massifs de maçonnerie provenant certainement d'une église, puits et quelques débris indistincts, et tout auprès un baptistère dont l'intérieur est revêtu d'une fort brillante mosaïque. J'en donnerai plus tard des dessins en couleur, accompagnés d'une description et des planches nécessaires. C'est une cuve de maçonnerie, peu élevée au-dessus du sol, dans laquelle on pouvait descendre, en franchissant la margelle, par trois marches de mosaïque; elle-même en était entièrement garnie. Malheureusement une partie de la margelle, une partie même du fond a été brutalement et intentionnellement démolie avant que je ne fusse averti; les efforts de M. Zickel, vice-consul de France, ont seuls pu sauver le reste en attendant les mesures que j'ai prises pour la conservation.

Il serait à désirer que l'on pût enlever ce précieux monument, unique jusqu'ici en Afrique, et le transporter à Tunis. Malheureusement, la maçonnerie n'est pas fort bonne, et il y en a un poids de neuf tonnes.

Digitized by Google

Là comme presque partout dans la Régence, nous nous heurtons à des obstacles matériels. M. le Ministre de la marine, qui dispose de moyens que nous ne pouvons trouver ailleurs et qui ne saurait employer à de plus utiles œuvres le stationnaire entretenu dans les eaux tunisiennes, pourrait seul nous tirer d'embarras, quand il s'agit de localités de la côte.

Tunis, 10 novembre 1886.

N° XII.

L'ÉCRITURE SECRÈTE DE GERBERT,

PAR M. JULIEN HAVET.

Le recueil des lettres de Gerbert peut passer pour un des monuments à la fois les plus précieux et les plus obscurs de l'histoire du x^e^ siècle. Ce moine d'Auvergne, élève des écoles d'Espagne, successivement abbé de Bobbio, en Italie, secrétaire de deux archevêques de Reims, archevêque lui-même, de Reims d'abord (991-998), puis de Ravenne, enfin pape sous le nom de Silvestre II (999-1003), fut mêlé d'une façon active aux événements qui précédèrent et qui suivirent la chute des Carolingiens et l'avènement de la maison capétienne. Il mit sa plume au service de divers personnages, prélats, princes et princesses, et les lettres politiques qu'il écrivit en leur nom nous sont parvenues, confondues avec sa correspondance personnelle. Elles sont pleines de détails précis et d'allusions qui piquent la curiosité, mais dont le sens, trop souvent, nous échappe. Nous ne savons ni la date à laquelle chacune a été écrite, ni l'ordre dans lequel il faut les lire, ni même parfois les noms des personnes de qui elles émanent et à qui elles sont adressées. A ces difficultés, communes à tout le recueil, s'en ajoute une qui est particulière à un petit

Digitized by Google

nombre de lettres. On rencontre çà et là une quinzaine de passages en écriture chiffrée ou secrète.

L'auteur de la première édition, Jean Masson [1], avait trouvé dans son manuscrit et a reproduit, pour chacun de ces passages, une série de lettres de l'alphabet, qu'il a imprimées en majuscules et séparées par des points. Le texte de Masson a été répété par les éditeurs suivants [2]. On a cru que ces lettres représentaient chacune l'initiale d'un nom ou d'un mot [3]; mais les essais de déchiffrement qui ont été tentés en ce sens n'ont pas donné de résultats sérieux : on était engagé dans une voie fausse. Il était réservé au dernier éditeur de Gerbert, M. Olleris, de découvrir la vérité. En compulsant les papiers de Baluze, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, il rencontra des extraits d'un ancien manuscrit où, dans chacun de ces passages, les lettres alphabétiques étaient remplacées par des caractères de forme particulière. Ces signes, que Baluze avait copiés avec soin, offraient une ressemblance évidente avec les caractères tachygraphiques de l'antiquité et du haut moyen âge, connus aujourd'hui des paléographes sous le nom de *notes tironiennes*. M. Olleris jugea avec raison que les passages secrets avaient dû être écrits ainsi dans le texte primitif de Gerbert, que les lettres alphabétiques du manuscrit de Masson avaient été substituées mal à propos par le copiste et qu'il devait rétablir dans son édition les notes anciennes, telles

[1] *Epistolæ Gerberti, primo Remorum, deinde Ravennatum archiepiscopi, etc., e bibliotheca Papirii Massoni* (Paris, 1611, in-4°, signé : Jo. Massonus).

[2] André du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores* (1636, in-fol.), II, 789-827; Migne, *Patrologia*, série latine, CXXXIX, 201-244.

[3] Ainsi Baluze, trouvant dans la lettre n° 128 (Olleris, n° 130) la première phrase ainsi écrite : «Quibus angustiis domina Q. H. afficiatur, quantoque prematur angore, testis est epistola ipsius ad D. Q. V. M. H. E. jandudum directa», proposait de lire : «Quibus angustiis domina Quondam Hemma afficiatur... ad Dominam Quondam Vestram Matrem HEmmæ.» (Bibl. nat., ms. de Baluze, n° 129, fol. 104.) On verra plus loin la véritable lecture de ce passage.

Digitized by Google

qu'elles figuraient dans le manuscrit de Baluze. Il les fit dessiner et graver et les inséra dans le texte qu'il publiait [1].

Baluze avait fait une tentative pour obtenir un déchiffrement de ces caractères mystérieux. Il avait adressé à une personne dont nous ignorons le nom la lettre suivante, qui a déjà été remarquée et publiée par M. Olleris :

Ce Mercredy matin 2 Juin 1688.

Je vous enuoye, Monsieur, une copie bien exacte des endroits des epistres de Gerbert qui sont escrites (*sic*) en notes. Vous les trouuerez dans vostre bibliotheque des Peres.

Je vous enuoye aussy deux anciens Mss. de la bibliotheque du Roy pour deschifrer ces Notes, et autres deux de ceans [2].

Si auec tous ces secours, vous, Monsieur, qui estes du mestier, ne pouuez pas venir à bout de ces endroits, j'auray une excusable (*sic*) valable quand je diray que je n'ay pas peu les deschifrer. *Quod facis fac citiùs.* Cependant je suis de tout mon cœur vostre tres humble et tres obeissant seruiteur

Baluze [3].

Les quatre manuscrits qu'il envoyait étaient évidemment des lexiques tironiens, sans doute ceux qui portent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale les n^os^ 8777-8780 du fonds latin [4]. « La réponse, s'il y en eut une, dit M. Olleris, ne nous est pas parvenue. » Le ton de la lettre n'indique pas que Baluze espérât beaucoup des efforts de son correspondant. Une pareille tentative n'avait aucune chance de réussir à cette époque, où l'on ne possédait aucune notion exacte des principes et du déchif-

[1] *Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II*, collationnées, etc., par A. Olleris (Clermont-Ferrand et Paris, 1867, in-4°), v, 48, 61, etc.

[2] C'est-à-dire de la bibliothèque formée par Colbert, dont Baluze était le bibliothécaire et dont il avait conservé la direction après la mort du fondateur.

[3] Bibl. nat., ms. de Baluze, n° 129, fol. 122; Olleris, *Œuvres de Gerbert*, v.

[4] Les manuscrits latins 8777 et 8779 sont les anciens *codices regii* 6078 et 5512; les manuscrits latins 8778 et 8780 sont venus de la bibliothèque de Colbert : voir Ulr.-Fr. Kopp, *Palæographia critica* (Mannhemii, 1817, in-4°), I, 302-303, §§ 340-342.

Digitized by Google

frement de l'écriture dite tironienne. M. Olleris pouvait se flatter d'un meilleur succès en s'adressant au regretté Jules Tardif, qui avait fait une étude approfondie de cette écriture; son espoir fut déçu. « Ces sigles, écrit-il, sont peut-être inintelligibles aujourd'hui; M. Tardif, l'un des hommes de l'École des chartes les plus habiles en cette matière, a déclaré à M. Léopold Delisle qu'il ne pouvait pas les expliquer [1]. » Il ne faut pas s'étonner de cet insuccès : Jules Tardif savait, dit-on, parfaitement lire les notes tironiennes; les caractères de l'écriture secrète employée par Gerbert ressemblent à ces notes, mais ils n'en sont pas.

Un heureux concours de circonstances m'a livré la clef du chiffre. M. Léopold Delisle, me sachant occupé de l'étude des notes tironiennes, appela mon attention sur une phrase qui paraît écrite en notes et qui figure au bas d'une bulle originale de Silvestre II, conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale [2]. Je fus frappé de l'étrangeté de cette souscription, qui semble écrite suivant un système différent de celui de l'écriture tironienne ordinaire; je voulus éclaircir le problème et je fus amené ainsi à lire un article de M. Paul Ewald, publié en Allemagne en 1884, qui contient des observations sur la diplomatique de Silvestre II [3]. J'appris par cet article qu'il existe en tout quatre bulles de ce pape où se voient des souscriptions ou additions en caractères analogues aux notes tironiennes. Deux de ces bulles sont conservées en original, l'une à Paris (c'est celle que M. Delisle

(1) *Œuvres de Gerbert*, VI.

(2) Bulle du 23 novembre 999, pour Théotard, évêque du Puy-en-Velay; papyrus original, ms. lat. nouv. acq. 2507 (actuellement exposé dans la galerie des chartes, n° 420). — Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVII (1876), 79, 108; Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n° 2994; nouvelle édition, Loewenfeld, n° 3906.

(3) *Zur Diplomatik Silvesters II.*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, IX, 321.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

m'avait signalée), l'autre à Barcelone, aux archives de la couronne d'Aragon [1]. Les deux autres ne sont connues que par des copies, conservées à Sienne [2] et à Magdebourg [3], dans lesquelles la forme des caractères a été reproduite avec d'assez fortes altérations. M. Ewald a donné à la fois un fac-similé des passages écrits en notes dans les quatre pièces et un déchiffrement de ces passages, dû au savant le plus versé aujourd'hui dans l'étude de l'écriture tironienne, M. W. Schmitz, directeur du gymnase de l'Empereur-Guillaume, à Cologne.

On trouvera le fac-similé des quatre passages dans la planche I, qui reproduit, sous les lettres A, B, C, D, la planche jointe à l'article de M. Ewald. En A est la souscription de la bulle de Barcelone [4]; en B, celle de la bulle de Paris. M. Schmitz lit la première : *Silvester Gerbertus romanus* [e]*piscopus*, la seconde : *Gerbertus qui et Silvester*... La copie de Sienne (C) reproduit évidemment un original semblable à celui de Barcelone; le copiste a imité la plupart des caractères et a substitué aux autres les lettres de l'alphabet auxquelles ils pouvaient paraître ressembler. Enfin, dans la copie de Magdebourg (D), les cinq caractères représentent certainement, comme l'avait déjà reconnu Kopp [5], les mots : *Bene valete*.

L'exactitude de ce déchiffrement ne peut être mise en

[1] Bulle de décembre 1002, pour Saint-Cucufa ou San Cugat del Valles, près Barcelone; papyrus original, encadré et sous verre, dans le cabinet du directeur des Archives. — *Neues Archiv*, IX, 327; Jaffé-Loewenfeld, n° 3927.

[2] Archives de l'État; bulle de novembre 1002, pour Monte-Amiata, près Chiusi; copie sur parchemin. — *Neues Archiv*, IX, 327, 330, 342; Jaffé-Loewenfeld, n° 3925.

[3] Archives de l'État; bulle d'avril 999, pour Quedlimbourg; copie sur parchemin. — *Neues Archiv*, IX, 325, 330, 349; Jaffé, n° 2988; Loewenfeld, n° 3902.

[4] D'après un calque de M. Ewald; voir ci-après, p. 106 et 107.

[5] *Palæographia critica*, I, 418, § 439.

Digitized by Google

doute et l'on ne saurait qu'admirer la sagacité dont a fait preuve M. Schmitz. Nous sommes en présence d'un système d'écriture conventionnelle qui repose sur des principes simples et logiques et qui diffère profondément de celui des notes tironiennes.

Dans celles-ci, chaque mot ou chaque nom est représenté par un seul caractère, qui est bien formé originairement d'éléments alphabétiques, mais qui se trouve avoir par son emploi une sorte de valeur idéographique; les signes purement phonétiques, représentant chacun une syllabe, ne sont admis que par exception, pour exprimer les noms propres non prévus dans le lexique tironien. Les notes des bulles de Silvestre II, au contraire, sont toutes phonétiques; chacune représente une syllabe; pour écrire un mot, il faut autant de caractères que le mot a de syllabes différentes.

Parmi ces caractères syllabiques, quelques-uns sont entièrement semblables à ceux de l'écriture tironienne. Tels sont ceux qui figurent les syllabes *co* [1] dans [*e*]*piscopus* (A, 4e mot), *qui* [2] et *et* [3] (B, 2e et 3e mot), *ne* [4] dans *bene* (D, 1er mot). Les autres sont formés avec des éléments empruntés à la même écriture; mais ces éléments sont groupés d'une façon nouvelle. Le premier caractère du nom de *Gerbertus*, par exemple, se compose d'un arc de cercle dont la convexité est tournée vers le haut et d'un trait sinueux allant de gauche à droite. Dans un grand nombre de notes tironiennes, le premier de ces éléments représente un *g* [5] et le second une *r* [6]. Mais, dans les notes, le groupe formé comme ici de la réu-

(1) Gruter, *Notæ Romanorum* (à la suite de ses *Inscriptiones antiquæ*, éd. de 1603, in-fol.), XXVI, col. 3; Kopp, *Palæographia critica*, II, 74, col. 1.
(2) Gruter, V, col. 2; Kopp, II, 303, col. 1.
(3) Gruter, I, col. 2; Kopp, II, 367, col. 2.
(4) Gruter, I, col. 2, et XXVIII, col. 2; Kopp, II, 235, col. 2.
(5) Kopp, I, 90, § 112; II, 148-154.
(6) Kopp, I, 110, § 133; II, 312 et suiv., etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

Digitized by Google

nion de ces deux éléments exprime la désinence *gorum*[1], tandis que dans les souscriptions de Silvestre II le même signe doit être lu *ger*.

Le plus souvent, dans l'écriture syllabique des bulles de Silvestre II, les caractères qui représentent des syllabes commençant par une même consonne offrent une même conformation dans la partie du haut et de gauche, c'est-à-dire dans celle par laquelle la main commence le tracé. Ainsi les caractères des syllabes *pis* et *pus*, dans le mot [*e*]*piscopus* (A, 4e mot), commencent tous deux, à gauche en haut, par un trait oblique montant suivi d'un trait vertical descendant; ceux de *ter* dans *Silvester* (A et B) et de *tus* dans *Gerbertus* (A et B), par un trait horizontal suivi d'un trait descendant; ceux de *va*[2] dans *valete* (D, 2e mot) et de *ves* dans *Silvester*, par un demi-cercle dont la concavité est tournée vers le haut. Inversement, les caractères des syllabes qui ont une terminaison commune offrent une conformation commune dans la partie que la main trace en dernier, la droite et le bas. Le *ma* de *romanus* et le *va* de *valete* se terminent également par un arc de cercle dont la convexité est tournée en haut; le *ger* et le *ber* de *Gerbertus*, ainsi que le *ter* de *Silvester*, par une ligne horizontale légèrement sinueuse; le *co* d'[*e*]*piscopus* et le *ro* de *romanus*, par un petit cercle; le *nus* de *romanus*, le *pus* d'[*e*]*piscopus* et le *tus* de *Gerbertus*, par un court trait oblique montant suivi d'un long trait oblique descendant. Chaque caractère syllabique est donc un composé d'éléments alphabétiques, fondus en un seul tracé, mais faciles à séparer par l'analyse.

Cela est clair, simple, aisé à concevoir en théorie et à ap-

(1) Gruter, XXVII (coté par erreur XVII), col. 2; Kopp, II, 152, col. 2.

(2) Kopp a inséré ce signe, emprunté à la copie de la bulle de Magdebourg, dans son ouvrage (II, 390, col. 1), en l'indiquant par erreur comme tiré du recueil de Gruter, XXIX. C'est un caractère étranger aux notes tironiennes. Dans Gruter, XXIX, col. 2, la seule note indiquée pour figurer la syllabe *va* est celle qui a été reproduite par Kopp, II, 388, col. 2.

Digitized by Google

prendre rapidement. C'est tout le contraire de la tachygraphie tironienne, d'une complication si rebutante pour les écoliers, qui n'arrivaient à en connaître les éléments, s'ils avaient le courage de les apprendre jusqu'au bout, qu'après une année d'étude [1]. Mais dans la main d'un scribe exercé cette tachygraphie devait se prêter merveilleusement à suivre la parole la plus rapide. L'alphabet syllabique du pape Silvestre, au contraire, était probablement dans la pratique d'un usage assez lent et assez incommode.

Ces observations en appelaient naturellement une autre. Puisque Silvestre II n'est autre que Gerbert et puisque les lettres de Gerbert, comme les bulles de Silvestre II, contiennent des passages secrets en caractères analogues aux notes et cependant non déchiffrables avec le seul secours des lexiques tironiens, il est à présumer que ces caractères sont les mêmes dans les lettres et dans les bulles. Si cela est, on doit, en s'aidant de l'analogie des caractères observés dans les bulles et en tenant compte des remarques précédentes, arriver à déchiffrer les passages secrets des lettres.

Un premier essai tenté en ce sens réussit pleinement. En tête de la lettre qui porte dans les éditions de Jean Masson et d'André du Chesne le n° 120, dans celle de M. Olleris le n° 128, se trouve un titre ainsi conçu : *Dominæ Augustæ Theophaniæ nomine Hugonis regis.* Puis vient une ligne mêlée de lettres ordinaires et de caractères secrets ; on la trouvera sur les planches II et III, à la deuxième ligne, après les mots : « Epist. 120. » Il est facile de reconnaître dans les lettres *Th.* et *Hu.* les noms de *Theophania* et de *Hugo* en abrégé; il est donc probable, à première vue, que la ligne chiffrée ne fait

[1] Extrait d'un manuscrit carolingien, cité par Kopp, I, 308, § 343 : « Sunt igitur aliqui qui dimittunt ad tertiam partem, aliqui tamen ad medietatem, et sunt plurimi qui non dimittunt nisi ubi in fine dicitur *plateola.* Et cum jam adjuvante Domino Christo remeaverint ad portum, tunc jam indesinenter nolunt dimittere quod per totum anni spacium laborare visi sunt. »

Digitized by Google

que répéter l'indication contenue dans le titre. Mais les quatre caractères qui séparent ces noms ne peuvent d'aucune façon représenter les trois syllabes du mot *nomine;* il faut donc chercher une autre expression qui veuille dire à peu près la même chose. Le recueil même de Gerbert en fournit une qui se rencontre à chaque instant en tête de ses lettres : *ex persona.* Il suffit d'avoir l'idée de ces mots pour les lire sans difficulté. Les caractères, quoique un peu altérés, sont aisés à reconnaître. Le premier, immédiatement après les lettres *Th.*, n'est autre que le signe qui représente, dans les lexiques tironiens, le mot *ex* [1]; le second est celui du mot *per* [2]; le troisième, celui de la syllabe *so* [3]. Le quatrième est étranger aux notes tironiennes; mais il est évidemment composé de la première partie du caractère qui exprime, dans la bulle de Barcelone, la syllabe *nus* (pl. I, A, 3e mot, dernier signe) et de la dernière partie des caractères de *ma* dans la même bulle (même mot, 2e signe) et de *va* dans celle de Magdebourg (D, 2e mot, 1er signe) ; c'est donc le signe de la syllabe *na.* On a ainsi en quatre syllabes : *ex persona.*

La démonstration était faite, le principe découvert; il fallait en poursuivre l'application. Cela n'allait pas sans difficulté. Pour deux des bulles de Silvestre II, les originaux sont conservés et nous pouvons étudier des caractères qui n'ont subi aucune altération; mais nous n'avons pas de manuscrit original de la correspondance de Gerbert. Le texte n'en est connu que par des copies de dates diverses, et, pour les passages chiffrés, il n'existe même pas de copie ancienne. Dans le manuscrit le plus précieux qui existe aujourd'hui, celui de Leyde, du XIe siècle, ces endroits ont été laissés en blanc [4]. Ail-

(1) Gruter, 1, col. 1; Kopp, II, 132, col. 1.
(2) Gruter, 1, col. 1; Kopp, II, 263, col. 1.
(3) Gruter, XXIX, col. 1; Kopp, II, 352, col. 1.
(4) Grâce à l'obligeance de M. le Dr W.-N. Du Rieu, bibliothécaire de l'uni-

Digitized by Google

leurs, comme on l'a vu, les caractères syllabiques avaient été remplacés par des lettres alphabétiques qui n'ont aucun sens [1]. Ces caractères n'ont été signalés que dans un seul manuscrit, celui que Baluze a eu entre les mains : on ne sait ce qu'il est devenu [2]. Nous en sommes donc réduits à la copie que Baluze avait prise dans ce manuscrit des passages écrits en caractères secrets ou, comme il disait, « en notes ». Elle se trouve en deux exemplaires, dans le manuscrit n° 129 de Baluze à la Bibliothèque nationale, fol. 123 et 124 [3] : ces deux pages sont reproduites dans les planches II et III ci-jointes.

En examinant cette double copie, on constate : 1° que le manuscrit de Baluze n'était qu'une copie déjà assez peu fidèle, car les caractères qui représentent les mêmes syllabes ne sont pas figurés de la même façon toutes les fois qu'ils se représentent (voir par exemple la formule *ex persona,* qui revient qnatre fois dans la page, sous les nos 120, 121, 125 et 129); 2° que Baluze n'a pas mis dans sa copie toute l'exactitude qu'on était en droit d'attendre d'un savant tel que lui, car les deux exemplaires écrits de sa main offrent des différences notables, non seulement dans la forme, mais même dans le nombre des caractères (voir les nos 125, 129, 136). Dans ces

versité de Leyde, j'ai pu examiner ce manuscrit à Paris. C'est le n° 54 (lat. 4°) de Vossius. Le dernier passage chiffré de la lettre n° 136 (Olleris, n° 143) a seul été transcrit, non par le copiste du XIe siècle, mais par l'auteur d'une addition marginale du XVIe siècle, au haut du folio 73 recto. Le haut de ce feuillet est reproduit sur la planche I, en F.

(1) Tel était le manuscrit qui avait servi à l'édition de Jean Masson, reproduite par André du Chesne. Ce manuscrit paraît perdu : Olleris, v.

(2) Olleris, IV, V. On peut croire que ce manuscrit est celui qui avait appartenu à Nicolas Lefebvre. On trouve en effet dans les papiers de Baluze (n° 129, fol. 22) un feuillet intitulé : *Gerbertus ex schedis Fabri,* où on lit ces mots : *Epist. 114. Notæ veteres.*

(3) Pendant l'impression de ces pages, M. Auvray, membre de l'École française de Rome, m'apprend qu'une autre copie des caractères secrets se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque Vallicellane (G, 94), exécuté au XVIIe ou au XVIIIe siècle. Ces caractères y sont figurés comme dans les copies de Baluze.

Digitized by Google

conditions, on ne s'étonnera pas qu'une partie seulement des phrases secrètes ait pu être lue et que les autres restent à déchiffrer. Il aurait été même à peu près impossible de rien lire avec certitude, s'il avait fallu s'aider uniquement de la forme des signes pour en reconnaître le sens. Heureusement, dans certains cas, l'examen des parties du texte qui précèdent ou qui suivent les mots chiffrés, les allusions contenues dans le reste de la lettre, divers rapprochements de noms ou de dates, permettaient de conjecturer la signification probable des caractères secrets et de deviner une lecture qu'il suffisait ensuite de vérifier. Voici un exemple de cette méthode.

Les lettres nos 127 et 133 (Olleris, nos 83 et 86) portent chacune une adresse en écriture secrète (pl. II et III, nos 127, 133). Il est facile de reconnaître à la fin de cette adresse, dans l'une et l'autre lettre, le mot *episcopo;* on y trouve les mêmes caractères que dans le mot *episcopus* de la bulle de Barcelone (A, 4e mot), à l'exception du dernier, remplacé par un signe qui commence comme ceux de *pis* et de *pus* et qui finit comme ceux de *co* et de *ro,* qui par conséquent représente la syllabe *po*. Le nom qui précède ce mot *episcopo* est le même dans les deux lettres, car les caractères sont en nombre égal (quatre) et les différences dans le tracé de chacun d'eux ne sont pas assez fortes pour ne pouvoir s'expliquer par l'imperfection de la copie. Le troisième de ces caractères est un simple trait vertical, ce qui, dans l'écriture tironienne comme dans l'écriture ordinaire, et par conséquent probablement aussi dans le syllabisme de Gerbert, ne peut guère signifier autre chose qu'un *i*. Ainsi les deux lettres sont adressées à un même prélat, dont le nom comprend quatre syllabes et a pour troisième syllabe un *i* isolé. Mais, dans la lettre n° 133 (Olleris, n° 86), le destinataire est invité à se rendre à Reims pour prendre part à la consécration d'un évêque, Eudes, élu au siège de Senlis : ce destinataire se trouvait donc

Digitized by Google

L'ÉCRITUR PLANCHE I.

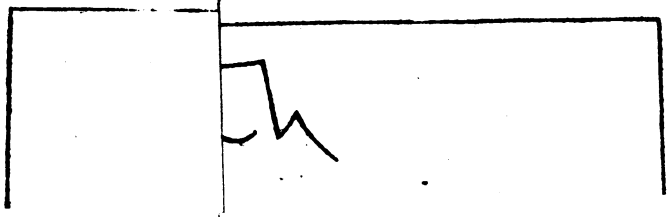

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1882

Digitized by Google

L'ÉCRITU PLANCHE II.

123

Epist. 114. dono

Epist. 120.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

L'ÉCRITURI PLANCHE III.

124 ~~86~~

Emst. 114 dem modo kinsha

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

à la tête de l'un des diocèses de la province de Reims, peu après l'élection de l'évêque Eudes de Senlis, c'est-à-dire en 989. Ces points acquis, quelques recherches dans la *Gallia christiana* suffisent pour constater qu'il y avait bien, en 989, un suffragant de Reims dont le nom répondait aux données du problème, et qu'il n'y en avait qu'un : c'est *Gibuinus*, évêque de Châlons-sur-Marne. Donc les quatre premiers caractères des deux adresses doivent se lire *Gibuino*. Et en effet, le premier de ces caractères commence par un arc de cercle convexe en haut, qui représente un *g*, comme on l'a vu dans la première syllabe du nom de *Gerbertus* (pl. I, A et B); et le second commence par un trait sinueux descendant, lequel, dans le manuscrit original de Gerbert, devait ressembler à celui qui figure le *b* dans la seconde syllabe du même nom.

L'écriture étant syllabique, le mot *episcopo*, qui a quatre syllabes, doit s'écrire en quatre caractères. Pourtant, dans l'adresse des deux lettres 127 et 133, il semble n'en avoir que trois, séparés de ceux du nom propre *Gibuino* par un signe de ponctuation, les deux points (:). Pareille anomalie avait été remarquée dans la bulle de Barcelone par M. Schmitz, qui avait déclaré à M. Ewald qu'on ne pouvait pas lire, à la souscription de cette bulle : *romanus episcopus*, mais seulement : *romanus piscopus*. M. Ewald avait rejeté cette opinion, alléguant qu'on ne saurait prêter à Gerbert un pareil barbarisme, et il avait conclu que sur ce point la science paléographique de M. Schmitz était en défaut [1]. Chacun paraissait avoir

[1] *Neues Archiv*, IX, 325 : «Möchte ich es wagen, gegen den Meister Tironischer Lesekunst selbst in einem Punkte Opposition zu erheben. Nicht Romanus Episcopus könne es heissen, so schreibt mir der ausgezeichnete Palaeograph, sondern nur Romanus Piscopus. Mir dünkt die Form Piscopus für einen Franzosen des ausgehenden 10. Jahrhunderts undenkbar. Sollte die Auslassung des E nicht in diesem Falle auch einer abweichenden Schreibweise zu Gute zu halten sein?»

Digitized by Google

raison à son point de vue : certainement Gerbert n'a pas pu écrire *piscopus;* mais certainement aussi dans une écriture syllabique trois signes ne peuvent faire quatre syllabes et un signe qui commence par un *p* ne peut faire *epis.* L'*e* qui manquait devait donc se trouver exprimé quelque part où l'on n'avait pas su le découvrir. N'était-ce pas cette lettre que représentaient les deux points (:) placés, dans les copies de Baluze, après le dernier caractère de *Gibuino* et avant *piscopo?* Cette hypothèse était d'autant plus vraisemblable qu'elle explique un endroit d'une autre lettre : au n° 128 (Olleris, n° 130), dans une phrase où les éditeurs n'ont pas hésité à lire par conjecture le nom propre *Hemma,* les copies de Baluze donnent une *h* majuscule suivie d'abord de deux points (:), puis d'un signe semblable à celui de *ma* dans la bulle de Barcelone (pl. II et III, n° 128, 1re ligne); si les deux points signifient *e,* le tout fait sans difficulté : *Hema,* pour *Hemma.* Il était donc permis de supposer que les mêmes deux points précédaient aussi les signes des syllabes *piscopus* dans la bulle de Barcelone, et que, si M. Ewald ne les avait pas vus et reproduits dans son fac-similé, cela tenait à ce qu'il avait dû examiner cette bulle, comme il le déclarait lui-même, dans des conditions très défavorables [1]. La conjecture se trouvait juste, j'en eus bientôt la certitude. M. Ewald, consulté par lettre, m'adressa à M. Harry Bresslau, professeur à Berlin, qui, voyageant en Espagne après lui, avait pu prendre une photographie de la souscription de Silvestre II; M. Bresslau, sollicité à son tour, voulut bien m'envoyer immédiatement un calque de son cliché. Les deux points y figurent très nettement. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur la re-

[1] *Neues Archiv,* IX, 328 : « Die hierbei möglichen Fehler würden nicht gering anzuschlagen sein, besonders da der Rahmen sehr hoch hieng und die Glasscheibe mehrere Decennien lang keiner reinigenden Hand sich erfreut haben mochte. »

Digitized by Google

production du calque de M. Bresslau, qui se trouve sur la planche I, en E.

Il résulte de là une fois de plus que l'écriture secrète de Gerbert, quelques emprunts qu'elle ait faits aux notes tironiennes, ne saurait être confondue avec elles et constitue un système à part. Jamais dans les notes la lettre *e* n'est représentée par deux points. Il en résulte aussi que le système de déchiffrement inventé par M. Schmitz pour les bulles de Silvestre II et appliqué par moi aux lettres de Gerbert n'est pas une imagination sans fondement. Il faut qu'il ait quelque vérité, puisqu'il m'a permis de deviner un fait dont je n'avais aucune connaissance, et qui, vérification faite, s'est trouvé exact.

On me permettra de citer encore une ou deux circonstances où les résultats de ce déchiffrement ont reçu après coup une confirmation inattendue. Il faut pour cela que je continue un instant à raconter mes hésitations et mes tâtonnements; on voudra bien m'en excuser.

La lettre de Gerbert n° 122 (Olleris, n° 131) contient vers la fin un passage composé de douze caractères secrets (pl. II et III, n° 122), par conséquent un passage secret de douze syllabes. Quand j'essayai de déchiffrer ce passage sur les copies de Baluze, je n'avais pas pris la peine d'examiner le reste de la lettre; je ne savais pas même au nom de qui elle était écrite. Guidé seulement par la forme des caractères, je lus les huit premiers assez facilement, mais non d'abord sans quelques doutes, ainsi : *nepos meus episcopus*. C'était un résultat facile à contrôler; il n'y avait qu'à vérifier si l'auteur de la lettre avait un neveu évêque : si non, ma lecture était nécessairement fausse; si oui, elle devenait certaine. Je recourus au texte imprimé; la lettre était d'Adalbéron, archevêque de Reims, oncle d'Adalbéron, évêque de Verdun. J'avais donc bien lu. Les quatre caractères suivants devaient dès lors

Digitized by Google

former le mot *Virdunensis*. Et en effet trois d'entre eux, le premier, le second et le quatrième, reproduisent avec très peu de changements les notes qui expriment dans les lexiques tironiens les syllabes *vir*[1], *du*[2] et *sis*[3].

Dans la lettre n° 125 (Olleris, n° 146), l'auteur de cette lettre demande à un autre personnage de lui envoyer un secours de troupes. On lit en lettres ordinaires : *quemvis alium tantum cum militum robore subsidio;* puis viennent sept caractères syllabiques qui semblent devoir se lire : *nobis mi[t]ti oramus.* Au moment où je déchiffrai ces mots, ils ne me parurent pas former une phrase bien satisfaisante : on pouvait se demander si un bon latiniste n'aurait pas écrit en pareil cas *rogamus* ou *petimus* plutôt qu'*oramus* et *ut mittatis* plutôt que *mitti*. Je craignais donc d'avoir mal lu, quand, en feuilletant les œuvres de Gerbert, je rencontrai dans la lettre n° 117 (Olleris, n° 100), adressée à l'impératrice Théophanie, ces mots : *abbatem Gerbertum... ecclesiæ præfici, modis quibus possumus, oramus.* Il est clair que Gerbert aimait à employer le verbe *orare,* non pas seulement au sens de prier Dieu, mais encore au sens de solliciter les hommes, et aussi qu'il aimait à construire ce verbe avec un infinitif passif. La lecture de ce membre de phrase est donc confirmée par les circonstances mêmes qui semblaient d'abord la rendre suspecte.

Ces exemples suffisent. Il est temps de faire connaître les résultats du déchiffrement essayé par la méthode qui vient d'être indiquée. Voici tous les passages des lettres de Gerbert dans lesquels les copies de Baluze indiquent des caractères secrets. Les mots que les manuscrits et les éditions donnent en lettres ordinaires sont imprimés en romain; le déchiffrement que je propose, *en italique.* Les caractères secrets non déchif-

(1) Gruter, VIII, col. 3; Kopp, II, 401, col. 2.
(2) Gruter, XXVII, col. 1; Kopp, II, 110, col. 2.
(3) Gruter, XXIX, col. 1; Kopp, II, 343, col. 1 (vers le bas de la page).

Digitized by Google

frés sont représentés chacun par un astérisque (*); je souhaite qu'un autre, plus heureux que moi, réussisse à lire ceux-ci à leur tour.

N° 114 (Olleris, n° 109) : « Mox quippe, ut vestra legimus et nostrum legatum a palatio accepimus, qui omnia quæ fuissent * filium ejus regio dono accepisse firmaret. »

N° 120 (Olleris, n° 128), au titre : « Dominæ Aug. Th. *ex persona* Hu. *regis.* »

N° 121 (Olleris, n° 158), au titre : « Treverensi *ex persona* A. »

N° 122 (Olleris, n° 131) : « Rationes harum rerum tractare, conferre, communicare quolibet modo liceret, si *nepos meus episcopus Virdunensis* datis obsidibus ad nos usque pervenire posset. »

N° 124 (Olleris, n° 144), au titre : « A. *archiepisco* **. »

N° 125 (Olleris, n° 146), au titre : « *Treverensi* Ec. *ex persona* A. *ar.* »

Même lettre, plus loin : « Et quoniam vos et gravari et defatigari, nisi in summa rerum necessitudine, nolumus, ***** B. E., si sic judicatis, quemvis alium tantum cum militum robore subsidio *nobis mitti oramus* XII kal. oct. *, ut et nostri refugi perterriti redeant et hostes novis ac insperatis copiis intabescant. »

N° 127 (Olleris, n° 83), au titre : « *Gibuino episcopo.* »

N° 128 (Olleris, n° 130) : « Quibus angustiis domina *mea Hemma* afficiatur quantoque prematur angore, testis est epistola ipsius ad *dominam* Th. *imperatricem* jamdudum directa. »

N° 129 (Olleris, n° 110), au titre : « *Ex persona* A. *ar. comiti Godefrido.* »

N° 133 (Olleris, n° 86), au titre : « *Gibuino episcopo.* »

N° 136 (Olleris, n° 143) : « Noverit ergo *** omnia quæ circa te sunt. »

Digitized by Google

Même lettre, plus loin : « Iterum vale et a *Roberto* *****[1] plurimum cave, ut a perfido et impostore. »

N° 137 (Olleris, n° 119) : « Sed si perpetuam pacem rusticis Asineti optatis, veniam com. *** ad nos usque quam proxime. »

N° 147 (Olleris, n° 147) : « De castro ** *one* dicimus, nec patiamini fratrem vestrum dici proditorem. »

Il faut laisser aux critiques qui étudient l'histoire du x^e^ siècle le soin de décider si ces quelques mots et ces quelques noms propres, rétablis dans le texte de Gerbert, apportent des lumières nouvelles pour la connaissance de cette époque. C'est une question étrangère au présent mémoire, dont l'objet est simplement paléographique. A ce point de vue spécial, il n'y a plus que deux remarques à présenter.

On a cru que les passages secrets, tels que nous les voyons aujourd'hui dans le recueil de la correspondance de Gerbert, étaient écrits de la même façon dans les lettres originales ; que cette écriture était un chiffre conventionnel, une cryptographie dont Gerbert se servait pour communiquer secrètement avec ses correspondants. Telle paraît être par exemple la pensée de M. Olleris, quand il parle de caractères « servant de chiffres pour désigner au correspondant de Gerbert les personnes qu'il ne voulait pas nommer ». On aurait pu cependant remarquer quelques circonstances qui rendent cette hypothèse invraisemblable. On rencontre l'écriture secrète non seulement dans le texte des lettres, mais parfois aussi dans l'adresse ; or autant il peut être utile de chiffrer les communications qu'on envoie à ses amis, autant il est difficile de comprendre qu'on mette l'adresse en chiffres. La cryptographie en question se trouve employée dans des lettres écrites au moins au nom de trois personnes différentes[2] et adressées au moins à sept

[1] Voir ci-dessus, p. 102, note 4, et pl. I, F.

[2] Adalbéron de Reims, Hemma et Hugues Capet.

Digitized by Google

personnes différentes [1] : il y aurait eu au moins neuf personnes dans le secret et parmi ces neuf personnes des ennemis, des chefs de camps opposés, tels que Hugues Capet et son compétiteur Charles de Lorraine. A supposer que, dans de pareilles conditions, le secret pût être fidèlement gardé, on ne devine pas à quoi il aurait servi. La lecture de quelques-uns des passages ci-dessus achève de ruiner cette hypothèse. Dans une correspondance secrète, on écrit en chiffres les mots ou les noms les plus importants et les plus essentiels à cacher, mais il faudrait être bien inexpérimenté pour en chiffrer au hasard deux ou trois seulement que le reste de la phrase peut faire aisément deviner. Celui qui, ayant à insérer dans une lettre les mots : *dominam Theophaniam imperatricem*, aurait voulu que le sens de ces mots ne pût être pénétré par des tiers, ne se serait pas borné à exprimer le premier et le dernier en écriture secrète, en laissant subsister, pour désigner Théophanie, les initiales très transparentes *Th.* Celui qui aurait voulu demander secrètement un envoi de troupes n'aurait pas écrit en lettres accessibles à tous : *quemvis alium tantum cum militum robore subsidio*, et en chiffres seulement les trois mots : *nobis mitti oramus*, dont le sens est si facile à suppléer. Il est donc plus probable que ces endroits étaient écrits en caractères ordinaires dans les originaux des lettres, qu'ils n'étaient figurés en caractères secrets que dans les minutes, desquelles dérivent, selon toute apparence, les manuscrits qui nous ont conservé la correspondance de Gerbert. C'était une notation conventionnelle dont probablement il ne se servait que pour lui-même et dont personne autour de lui n'avait la clef. L'écriture tironienne, à laquelle en sont empruntés les éléments, était à peu près oubliée de son temps. Ce n'est que chez un savant

[1] Adalbéron de Reims, Adélaïde, Charles de Lorraine, Ecbert de Trèves, Gibuin de Châlons, le comte Godefroi, Théophanie.

Digitized by Google

curieux comme lui qu'on pouvait en rencontrer quelque réminiscence [1].

L'emploi de la même notation dans les souscriptions de ses bulles, quand il fut pape, ne peut guère être rapporté qu'à lui. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il en ait enseigné l'usage aux personnes employées dans sa chancellerie à Rome. Les souscriptions en caractères secrets qu'on voit dans les deux bulles originales de Paris et de Barcelone sont donc des autographes de Silvestre II. On se représente le moine érudit, du haut du trône pontifical et au milieu des soucis du gouvernement de l'Église, revenant avec plaisir à un jeu cryptographique qui l'avait diverti au temps de sa jeunesse studieuse. On peut imaginer aussi qu'il trouva quelque satisfaction à reprendre comme en cachette, dans un *post-scriptum* que le grand nombre ne pouvait lire, à côté de son nom officiel de souverain pontife, son ancien nom d'écolier : *Gerbertus qui et Silvester* [2].

N° XIII.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 20 mars 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je n'ai, cette fois encore, rien pu apprendre de ce qu'au-

[1] Kopp, I, 44, § 35; 411, § 431; 417, § 439. Voir aussi *Les Notes tironiennes*, par M. Guénin, sténographe-reviseur au Sénat (Versailles, 1885, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise*, t. XIV), p. 30-32.

[2] Au moment où j'achève la correction des épreuves de ce mémoire, M. Delisle me signale le tome XXV de la *Miscellanea di storia italiana*, qui vient de paraître à Turin. On y trouve le fac-similé d'un morceau écrit au verso d'une charte d'Asti, de l'an 977, en caractères syllabiques semblables à ceux des lettres de Gerbert et des bulles de Silvestre II. Ce système d'écriture était donc en usage en Italie au x^e^ siècle et Gerbert ne l'a pas seul employé.

Digitized by Google

ront donné les fouilles de Rome. Les résultats, s'il en est, ne nous seront connus que plus tard, par la publication officielle de la municipalité et du gouvernement. En tout cas, elles sont, paraît-il, peu importantes, car, depuis quelque temps, les diverses académies de Rome n'en ont reçu aucun avis. A moins que des recherches systématiques ne soient entreprises, comme on l'a fait pour le *forum*, nous avons peu à espérer. Les chances de découvertes diminuent, les fouilles faites en vue de constructions nouvelles se menant maintenant d'une façon toute sommaire. Au lieu d'excaver, comme autrefois, toute l'étendue du terrain à bâtir, on se borne à y percer quelques puits carrés allant jusqu'au bon sol et où l'on jette des piliers de béton sur lesquels portera la construction. Ainsi vient-on de faire pour un terrain contigu à la basilique de Sainte-Cécile et dans lequel on eût sans doute rencontré ou des substructions ou des objets dignes d'intérêt. Les parties fouillées se réduisent ainsi à quelques mètres carrés et les antiques restent enfouis, si par une chance heureuse la pioche de l'ouvrier ne tombe pas directement sur le point qui les recouvre.

C'est donc, comme trop souvent cette année, dans les collections particulières, dans les magasins d'antiquités, puis aussi dans les découvertes faites hors de Rome, que je dois chercher des éléments d'informations.

Chez M. Auguste Castellani, le célèbre orfèvre, et l'un des conservateurs du nouveau musée du Capitole, je signalerai une lampe de terre cuite sur laquelle figure un squelette debout, les coudes au corps, portant de chaque main un crâne décharné. Cet objet se rattache à une série de représentations antiques dont je réunis à cette heure des spécimens inédits et qui seront publiés incessamment dans le troisième fascicule de nos *Mélanges*.

Le même antiquaire possède, dans sa riche collection, un

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

petit vase de terre cuite, en forme de gobelet, reposant sur un pied, où l'on voit, d'un côté, l'image d'un *auriga* debout portant la main à sa tête couronnée. A sa droite est un fouet et, de la main gauche, il tient une palme. Au revers, un cheval, marchant vers un palmier. Au-dessus de chacun des deux sujets se lit le nom :

DANVBIV

Un marchand d'antiquités, M. Pasinati, possède un vase tout semblable, mais sans inscription.

Aux conducteurs de chars se rapporte également un manche de couteau en ivoire, présenté récemment à l'Institut archéologique. Sur l'une des faces se voient gravés le fouet et le bonnet de l'*auriga*, avec son nom : EVPREPES; sur l'autre est une tête de cheval avec palme, sous l'inscription LVDO.

Un fragment de vase de terre cuite découvert, a-t-on dit, en dehors de la porte *Salara*, et appartenant à M. le chanoine Wilpert, représente en relief un personnage debout, richement drapé, levant un bras, déclamant ou chantant, derrière lequel se voient, en plus petit, deux hommes dont un jouant de l'orgue, instrument employé, comme on le sait, dans les réjouissances publiques et figuré comme tel sur les diptyques et sur les contorniates. Ce sujet, absolument nouveau, m'a paru digne d'être noté.

Une communication de M. Tomasetti à l'Institut germanique a fait connaître l'état des fouilles entreprises à Némi, sur l'emplacement du temple de Diane. On a exhumé dans l'*area* des objets d'or et de bronze, des médailles campaniennes et romaines d'une haute antiquité. De nombreuses statuettes de Diane, en bronze, découvertes au même point, ont fait penser que l'on se trouvait sur l'emplacement d'un magasin de vendeur d'idoles établi près du temple. Parmi les objets décou-

Digitized by Google

verts est un petit vase de bronze portant sur son bord extérieur l'inscription :

CN·Q·ET·MED·DIANA

puis une base de statue où sont gravés en lettres antiques les mots :

DIANA
M·LIVIO·M·F
PRAITOR
DEDIT

A la séance du 18 de ce mois, MM. Gamurrini et Lignana ont présenté deux coupes peintes nouvellement découvertes dans les fouilles de Cività Castellana. Toutes deux portent la même inscription avec une légère variante :

O...ƎЯA> . AЯ> . O↑Ab . OИIV . ◁ƎIO↑
O↑ƎЯA> . AЯ> . O↑AqIq . OИIV . ◁ƎIO↑

Une discussion s'est engagée sur la question de savoir si le mot ◁ƎIO↑ signifie ou non *hodie.* On s'accorde sur le reste de la lecture,... *vino* (*vinum*) *pafo* (et *pipafo*) pour *bibo; cra*(*s*) *carefo* (*carebo*).

Le fond des deux coupes porte un même sujet : Bacchus dans les bras de Sémélé. Nous possédons déjà cette gracieuse composition gravée sur un miroir étrusque publié par Gerhard (*Annali dell' Instituto,* monumenti, t. I, tav. LVI, n° 2; *Etruskische Spiegel*, taf. LXXXIII, et p. 87 de la première partie du texte).

Le dessin colorié d'un monument étrusque fort important vient d'être communiqué à l'Académie des Lincei, par M. Helbig. C'est un grand tombeau de terre cuite sur lequel est couchée une statue de femme appuyée sur un coussin. Le monument est polychrome. Sur la caisse est gravée l'inscription :

AƧAИƧƎ⅃† AIИVИAΘ I†ИAIƎƧ

Le premier des noms a fait penser que la morte était de la famille des Séjan, ainsi qu'une autre dont la tombe, également fort belle et plus riche de coloris, appartient au musée de Florence. La tête de la statue est belle et jeune, tandis que celle du squelette, retrouvé tout entier dans la tombe, a perdu presque toutes ses dents et accuse un âge assez avancé. Ruiné par devant, l'hypogée qui contenait le tombeau avait gardé intacte sa muraille du fond. Là étaient demeurés fixés avec des clous divers ustensiles d'argent rehaussés d'or ayant fait partie du *mundus muliebris* de la défunte : fiole à huiles de senteur, boîte à fard, miroir et un strigile, objet tout au moins rare dans la tombe d'une femme.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1886, LU LE 4 FÉVRIER 1887.

Messieurs,

Le tome XXXII, 1re partie, de nos *Mémoires*, dont je vous annonçais dans mon dernier rapport la publication prochaine, a paru. On y trouvera, avec le mémoire de M. L. Delisle sur l'*École calligraphique de Tours* et sur les *Anciens sacramentaires*, les planches des textes qui en font l'objet réunies en atlas, innovation que les progrès de l'héliogravure ont rendue possible et dont nous serons heureux, à l'occasion, de faire désormais profiter le public.

Historiens des Croisades. — *Historiens occidentaux*. La seconde partie du tome V est en bonne voie. Les feuilles 44 à 50 sont bonnes à tirer. Les placards suivants se corrigent et la copie est remise à l'imprimerie presque jusqu'à la fin du volume. Le progrès aurait été plus rapide sans l'état de santé de M. Riant, qui, sans diminuer son zèle, ralentit ses efforts.

Digitized by Google

Historiens orientaux, tome II, 1re partie. La composition de ce demi-volume, qui de notre regretté confrère M. Defrémery a passé à M. Barbier de Meynard, est entièrement achevée. Il ne reste plus qu'à mettre en pages les trois derniers cahiers, qui renferment la table et l'index. Tout sera terminé dans quelques semaines.

Ce tome comprend deux extraits : la fin des fragments de la Chronique d'Ibn-Alatyr et un fragment de la Chronique d'Alaïny intitulé : « Le Collier de perles. »

Historiens arméniens. Nous touchons enfin, je l'espère, à la fin de la Chronique de Dardel : deux feuilles seulement ont été tirées depuis six mois, les feuilles 9 et 10; mais quatre autres le seront bientôt, et les feuilles 15 à 21 sont en correction. Toute la copie d'Hayton, texte français, qui doit suivre, est remise à l'imprimerie.

Historiens de France. — Deux noms vont disparaître du titre de cette grande publication, deux noms chers à l'Académie : ceux de MM. Natalis de Wailly et Jourdain. M. Siméon Luce y figurera désormais avec M. Delisle, dont il a secondé autrefois, dont il partage aujourd'hui les travaux; huit nouveaux cahiers du tome XXIV, répondant aux pages 129-192, ont été mis en pages.

On a continué la copie et les extraits de plusieurs anciens obituaires.

Des fragments de comptes royaux du temps de saint Louis et de longs extraits de journaux du trésor ont été transcrits d'après les collections de la bibliothèque de Rouen, pour compléter les séries que M. de Wailly avait insérées dans les tomes XXI et XXII, et qui, grâce aux commentaires de notre regretté confrère, ont fourni tant de révélations sur l'histoire administrative et financière de la France au XIIIe siècle.

Mémoires de l'Académie. J'ai annoncé la publication de la 1re partie du tome XXXII avec atlas; la 2e partie est déjà assurée de trois mémoires de MM. Bréal, Ravaisson et d'Hervey de Saint-Denys : dix feuilles sont en épreuves.

La section réservée aux *Savants étrangers* à l'Académie n'a jusqu'à présent qu'un mémoire de M. Des Michels, qui est tiré.

Notices et extraits des manuscrits, tome XXVIII, 2e partie (partie occidentale), vingt feuilles tirées; tome XXXII, 2e partie : deux mémoires de MM. Hauréau et Paul Meyer, quatre feuilles tirées, une en épreuve.

Histoire littéraire de la France. C'est toujours le travail important de M. Gaston Paris qui s'imprime; trente feuilles sont tirées et les

Digitized by Google

feuilles 31 à 35 sont en pages. La suite du manuscrit est presque entièrement entre les mains de l'imprimeur.

Corpus inscriptionum semiticarum. La seconde partie du *Corpus inscriptionum semiticarum*, comprenant les inscriptions araméennes, est assez avancée pour qu'un premier fascicule paraisse dans le courant de cette année. Ce fascicule sera formé par la *première section*, consacrée aux *Inscriptions araméennes proprement dites*; il sera divisé en quatre chapitres; intitulés : Assyrie et Babylonie, Asie Mineure, Grèce, Arabie. Le chapitre de l'Assyrie et de la Babylonie est imprimé en placards et sera prochainement mis en pages; les placards sont paginés 1-46 et comprennent 94 numéros. Les chapitres de l'Asie Mineure et de la Grèce, qui n'ont que quelques numéros, sont imprimés en partie; quant au chapitre de l'Arabie, il forme un manuscrit de 35 pages; on attend, pour le livrer à l'impression, le classement définitif des numéros des chapitres précédents. Quant à l'*Introduction*, qui doit figurer en tête du premier fascicule, elle est imprimée et corrigée.

Le quatrième fascicule des inscriptions phéniciennes, qui doit terminer le premier volume du *Corpus*, est sur le point de paraître. Les treize feuilles dont il se compose (p. 353-456) sont en bon à tirer. Elles seront accompagnées de huit planches, dont trois doubles (nos 50-57), qui paraîtront en même temps que le texte.

Le premier fascicule de la partie himyaritique est également entré en voie de publication. Le commencement de ce fascicule est déjà à l'impression. La partie imprimée comprend les feuilles 1 à 4 et les placards 1 à 24. Enfin, huit planches, qui doivent accompagner le texte, sont à la gravure.

Le reste du travail est suffisamment avancé pour que le premier fascicule puisse paraître certainement dans le courant de l'année.

Œuvres de Borghesi. La publication de cet important ouvrage par notre Académie subit une bien triste épreuve. Après M. Léon Renier, l'Académie a perdu son disciple et collaborateur, notre regretté confrère M. E. Desjardins. Mais M. Waddington nous reste, trouvant encore dans ses graves fonctions des loisirs pour ce travail littéraire; et M. Héron de Villefosse, naguère son auxiliaire, devenu notre confrère et associé à son maître en épigraphie, nous donne un gage certain de l'achèvement d'une œuvre si vivement attendue des savants.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 7 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome XXXII (1re partie) des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (texte et planches).

Est offert : *Notes d'un chercheur sur l'Alésia de Vercingétorix décrite par César* (Paris, 1887, in-8°).

M. SCHLUMBERGER présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un opuscule intitulé : *Le grand Camée de Vienne*, par F. de Mély (extrait de la *Gazette archéologique;* Paris, 1886, in-4°).

« Ce mémoire, dit-il, fait connaître une très importante découverte de M. de Mély sur l'histoire de ce bijou célèbre, qui représente le triomphe d'Auguste. Peiresc, croyait-on, en avait donné les origines véritables. Selon l'érudit provençal, cette pierre magnifique avait été volée par les huguenots, en 1562, aux Dominicaines de Poissy, qui l'avaient reçue de Philippe le Bel. M. de Mély prouve au contraire que, pendant trois siècles au moins, de 1246 à 1532, le grand camée n'a pas quitté le trésor de Saint-Sernin de Toulouse, où il est catalogué dès le XIIIe siècle. La description qu'on en trouve dans les inventaires latins et français de l'abbaye ne peut laisser aucun doute sur une identification absolument indiscutable, et c'est sur des documents authentiques que se trouve aujourd'hui reconstituée l'histoire d'un des monuments les plus importants de l'art antique, demeuré en France pendant tout le moyen âge. »

M. RAVAISSON fait hommage d'une publication de M. Louis Courajod sur *L'imitation et la contrefaçon des objets d'art antiques au XVe et au XVIe siècle* (Paris, 1887, in-8°).

M. G. PARIS présente, de la part de l'auteur : *L'histoire des religions, son esprit, sa méthode et ses divisions, son enseignement en France et à l'étranger*, par Maurice Vernes (Paris, 1886, in-12).

« M. Maurice Vernes, dit M. G. Paris, a depuis des années fait son domaine de l'étude des doctrines religieuses, particulièrement des doctrines juives et chrétiennes. Après avoir travaillé à établir l'utilité de cette science comme discipline distincte, il a eu la satisfaction de voir reconnaître la légitimité de ses demandes, tant par la fondation d'une

Digitized by Google

chaire au Collège de France que par l'adjonction à l'École des hautes études d'une section des sciences religieuses, où il est chargé d'une conférence. On a même dépassé le but qu'avait judicieusement marqué M. Vernes, et il a dû être surpris d'apprendre que l'histoire des religions ne rentrait pas dans les sciences historiques et philologiques, que représente déjà la troisième section de l'École pratique des hautes études. Quoi qu'il en soit, cette science qu'il étudie avec tant de zèle et dont il a tant contribué à faire reconnaître l'utilité, M. Vernes a voulu en exposer le but et la méthode. Il a réuni dans ce volume plusieurs articles faits à ce sujet et la leçon d'inauguration de sa conférence. On y trouvera, à côté de la critique la plus libre et la plus ferme, le précepte et l'exemple d'une sage circonspection et d'une limitation qui, au moins provisoirement, est utile. L'auteur a joint à ces théories des renseignements intéressants sur l'enseignement de l'histoire des religions hors de France, notamment en Hollande.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le vicomte de Caix de Saint-Aymour, un volume intitulé : *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706), d'après les documents inédits des archives du Ministère des affaires étrangères* (Paris, 1886, in-8°).

«Ce volume contient, après une introduction donnant le résumé des rapports de l'Éthiopie avec l'Europe chrétienne jusqu'au xvi^e^ siècle, le récit des aventures d'un prétendu prince abyssin à la cour de Louis XIII, et enfin l'histoire des relations que Louis XIV essaya d'établir avec les negous et qui eurent pour résultat final, en 1705, le massacre lamentable d'une ambassade française à la tête de laquelle était placé M. Le Noir du Roule.

«On y trouve des détails intéressants sur divers projets de percement de l'isthme de Suez et sur les efforts faits, dès cette époque, par le gouvernement français pour éclairer certaines questions touchant à la topographie antique et à l'archéologie égyptienne. A la demande du célèbre géographe De l'Isle, M. du Roule envoya en 1701 à l'abbé Bignon un mémoire sur la situation de plusieurs localités anciennes de la vallée du Nil.

«Le principal personnage du livre, le consul de Maillet, était un lettré et un érudit. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui firent un certain bruit, lors de leur apparition, et notamment du *Telliamed*, qui eut l'honneur d'être attribué à Voltaire. M. de Maillet, pendant son long séjour en Orient, avait recueilli un grand nombre de manuscrits arabes et des an-

Digitized by Google

tiquités, dont plusieurs ont passé probablement dans nos collections publiques. »

SÉANCE DU 14 JANVIER.

(Aucun ouvrage n'a été offert dans cette séance.)

SÉANCE DU 21 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. Gustave Humbert, sénateur, un ouvrage intitulé : *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* (Paris, 1886, 2 vol. in-8°).

« M. Humbert, dit M. Wallon, avait traité déjà plusieurs des questions exposées dans son ouvrage, soit dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* de MM. Daremberg et Saglio, soit dans les lectures qu'il a faites à l'Académie des sciences morales et politiques. Mais cet ouvrage, pour la plus grande partie, est entièrement neuf et l'auteur y montre autant de science juridique que d'érudition. »

M. SCHLUMBERGER offre à l'Académie, au nom de M. Théodore Reinach, un exemplaire du travail qu'il vient de publier dans la *Revue numismatique* sous le titre d'*Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce* (Paris, 1887, in-8°, avec 4 planches).

« Les monnaies de ces rois, les Ariarathe, les Ariobarzane, les Archélaüs, forment, on le sait, une importante série qui s'étend de la fin du IV^e^ siècle avant Jésus-Christ jusqu'au commencement du I^er^ siècle après Jésus-Christ. Ce sont des pièces d'argent (drachmes, tétradrachmes) ou de bronze, qui portent le plus souvent une tête, un nom de roi et une date de règne. Comme les Cappadociens n'ont pas d'ère et que les noms et surnoms des rois ont été très imparfaitement transmis par les auteurs anciens, il en résulte que le classement chronologique de ces pièces offre de sérieuses difficultés, qui n'ont été résolues ni par Mionnet, ni par Visconti, ni par leurs rares successeurs qui ont abordé l'étude de cette série. « Il n'existe, écrivait M. Imhoof-Blumer en 1885, aucun travail chrono-« logique sérieux sur les monnaies de la dynastie cappadocienne. »

« Le mémoire de M. Reinach a pour but de combler cette lacune et en même temps de donner un catalogue complet (avec dates et monogrammes) des monnaies de cette série, qui s'est fort accrue par d'heureuses trouvailles depuis une vingtaine d'années. Parmi les pièces publiées ici pour la première fois, je citerai des drachmes des premiers temps de la dynastie (Ariarathe II, Ariaramne), dont quelques-unes à légende araméenne, un beau tétradrachme d'Ariarathe IV Eusèbe, récemment

Digitized by Google

acquis par le cabinet de France, une curieuse médaille d'Ariarathe Epiphane et de sa mère Nysa, faisant partie de la collection Waddington. Dans la partie chronologique, les progrès les plus importants réalisés par M. Théodore Reinach sont la répartition entre trois rois différents des drachmes qui portent le nom d'Ariarathe Eusèbe et l'identification définitive des rois qui portent les surnoms de Philopator, Épiphane et Philométor (en partie à l'aide d'une inscription délienne découverte par M. Salomon Reinach).

« Chemin faisant, une analyse attentive des légendes et emblèmes a permis à l'auteur de rectifier ou de compléter des assertions des historiens anciens : ainsi la reine Nysa est appelée à tort Laodice dans Justin, ainsi une fille de Mithridate a épousé un fils d'Ariobarzane Ier et non Ariobarzane Ier lui-même comme l'a raconté Appien, ainsi encore un fils de Mithridate a battu monnaie à Amphipolis de Macédoine, etc.

« Trois planches héliographiques, exécutées par M. Dujardin, donnent la série complète des portraits des trois dynasties cappadociennes et permettent de vérifier directement les déductions de l'auteur.

« Par ce mémoire, riche en résultats importants, M. Théodore Reinach a inauguré d'une façon tout à fait brillante la série d'études qu'il se propose de consacrer à des questions de numismatique antique. »

M. Croiset fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Un cercle savant au XVIIe siècle; François Guyet (1575-1655), d'après des documents inédits*, par Isaac Uri, docteur ès lettres (Paris, 1886, in-8°).

M. G. Perrot dépose sur le bureau le numéro de décembre 1886 du *Bulletin de correspondance hellénique*, publié par l'École française d'Athènes (Athènes et Paris, in-8°).

« Ce numéro, dit-il, qui clôt la dixième année, ne le cède pas en intérêt aux fascicules qui l'ont ouverte. Il contient des inscriptions importantes, ainsi celles qui ont trait aux inventaires des temples déliens en l'année 364, expliquées par M. Homolle, celles de Moughla en Carie, qu'ont découvertes MM. Cousin et Deschamps, et divers textes rapportés de Pisidie, de Lycaonie et de Carie par MM. Radet et Paris. MM. Pottier et Reinach étudient les inscriptions que portent les terres cuites trouvées par eux et par d'autres dans la nécropole de Myrina. M. Salomon Reinach décrit deux terres cuites de Cymé, dont l'une, un masque funéraire, est d'une très belle facture et qui ont d'ailleurs ce mérite d'être les produits authentiques d'une fabrique à laquelle on attribue couramment dans le commerce bien des œuvres dont la véritable origine est inconnue. »

M. A. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Sa-

Digitized by Google

lomon Reinach, le *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye* (Paris, sans date, petit in-8°).

« Je ne ferai point, dit M. Bertrand, l'éloge de ce livre, qui fait partie des ouvrages déposés pour le concours des antiquités de la France. Je ne puis m'empêcher toutefois d'attirer l'attention sur une œuvre appelée à rendre les plus grands services aux archéologues et qui peut être offerte comme modèle aux conservateurs des musées de province. Un index général alphabétique très complet rend le maniement de ce catalogue très facile et très fructueux. »

M. Heuzey présente à l'Académie le premier volume du grand ouvrage intitulé : *La nécropole de Myrina* (Paris, 1 vol. in-4° de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

« Cette présentation est faite au nom de l'École française d'Athènes et au nom des deux auteurs, MM. E. Pottier et Salomon Reinach. Le volume débute par une touchante dédicace à la mémoire d'Alphonse Veyries, qui, après avoir pris une part brillante aux mêmes découvertes, a été enlevé par la maladie au cours de sa mission.

« L'histoire des fouilles de Myrina, l'intérêt des antiquités et particulièrement des remarquables terres cuites qui en sont sorties, le mérite même des deux archéologues qui publient les résultats des fouilles dirigées par eux, sont choses trop bien connues de l'Académie et du public pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. A côté des autres ouvrages consacrés aux terres cuites antiques, ce qui fait la valeur propre et la nouveauté de cette publication, c'est que, pour la première fois, il s'agit d'une nécropole méthodiquement explorée et méthodiquement décrite, par ceux mêmes qui en ont conduit l'exploration. Nombre de renseignements que l'on répétait sans en bien connaître la source ni le degré d'authenticité se trouvent ainsi contrôlés par des faits précis.

« Le premier volume est consacré à la description de la nécropole et à des études d'ensemble sur les résultats obtenus. Il contient une suite de procès-verbaux des fouilles : on peut même dire qu'il repose tout entier sur l'analyse de ces procès-verbaux. Cependant les auteurs, avec l'esprit de critique prudente qu'ils apportent dans leurs déductions, se sont bien rendu compte que la nécropole de Myrina appartenait à une région particulière et à une période déterminée, qu'ils circonscrivent eux-mêmes aux trois derniers siècles avant notre ère. Elle ne saurait répondre pour toutes les nécropoles, surtout pour celles qui remontent à une époque plus ancienne. Aussi ont-ils soigneusement distingué les coutumes qui

Digitized by Google

leur ont paru avoir un caractère local, des faits généraux, qui tiennent au fond même des usages funéraires des anciens.

« Il résulte surtout de leurs constatations que certains de ces usages, particulièrement ceux qui se rapportent aux terres cuites, n'avaient pas le caractère d'obligations rigoureuses, de rites immuables. Sur environ cinq mille tombeaux, le plus grand nombre ne contenaient pas de figurines, tandis que d'autres en étaient remplis. Il faut évidemment tenir compte des circonstances dans lesquelles s'était faite la cérémonie funèbre, de la composition, des dispositions ou des habitudes de chaque famille. Je crois pouvoir ajouter à ces causes les usages particuliers des collèges, *thiases* et confréries, qui formaient le principal cortège des funérailles.

« D'un autre côté, les figurines n'étaient pas rangées dans les tombeaux : elles y étaient jetées pêle-mêle, et le plus souvent elles semblent avoir été cassées d'avance systématiquement. Cela prouve bien qu'elles n'avaient pas un rôle simplement décoratif, ce rôle de *mobilier meublant* qu'on se plaît trop souvent à leur attribuer : elles étaient surtout une des formes de l'offrande funéraire.

« Jusqu'à présent, l'étude des terres cuites n'avait que rarement trouvé à s'appuyer sur des inscriptions : un des traits nouveaux de la publication de MM. Pottier et Reinach, c'est le nombre relativement grand des documents épigraphiques, inscriptions gravées sur la pierre du tombeau ou sur des feuilles de métal déposées auprès des morts, inscriptions moulées en relief avec les figurines et donnant les noms des fabricants, inscriptions tracées hâtivement par l'ouvrier sur les ailes moulées à part, pour désigner à quelle figure elles devaient se raccorder. Ces dernières surtout sont fort curieuses : elles montrent que les ouvriers mouleurs des ateliers de Myrina ne se préoccupaient guère de la mythologie spéciale des terres cuites ; mais il ne faut pas trop se hâter d'en conclure que les artistes créateurs des modèles fussent aussi ignorants ou insouciants de ce qu'ils faisaient.

« La moitié environ des figurines de Myrina représentent des êtres surnaturels, génies ou dieux. Il est vrai que ces représentations mythologiques, caractérisées par l'abondance des figures ailées, appartiennent surtout aux deux cycles de Dionysos et d'Aphrodite, où la fantaisie avait pris une grande place. Mais ces deux cycles brillants et joyeux sont bien connus pour avoir eu justement chez les anciens une relation particulière avec le culte des tombeaux.

« Du reste, le présent volume n'aborde pas encore l'étude détaillée des sujets représentés par les terres cuites de Myrina : ce travail est réservé

Digitized by Google

pour le second volume. Mais nous avons déjà dans celui-ci une partie des planches qui reproduisent, par les procédés héliographiques, un choix très étendu des types les plus intéressants. Ce bel ouvrage, quand il sera complet, sera le digne couronnement des découvertes dont l'École d'Athènes a le droit d'être fière et auxquelles MM. E. Pottier et S. Reinach auront encore plus étroitement attaché leur nom, par une étude pleine de science, de pénétration et de goût. »

M. Ch. Nisard offre, de la part de M. Charles Henry, les *Lettres inédites de M^lle^ de Lespinasse à Condorcet, à d'Alembert, à Guibert, au comte de Crillon*, dont il est l'éditeur (Paris, 1887, petit in-8°).

« M. Ch. Henry s'applique principalement, comme on le sait, à la recherche des manuscrits inédits du XVIII^e^ siècle, dans toutes les provinces de la littérature et des sciences : histoire, philosophie, mathématiques, mémoires, correspondances, etc. Partout il a fait d'heureuses trouvailles, entre autres la *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, la *Correspondance inédite de d'Alembert*, etc. Aujourd'hui, il nous donne quelque chose de moins haut goût. Lui aussi a fouillé dans les chiffonniers et les cabinets des belles dames de cet inépuisable XVIII^e^ siècle, et il en a tiré ces lettres d'une femme aimable, instruite, spirituelle et l'amie de plusieurs illustres de son temps. D'autres lettres antérieurement publiées nous la font connaître sous un autre aspect; mais sous quelque aspect qu'on la présente, on aime toujours à renouveler connaissance avec elle, quand on a du loisir. M. Ch. Henry a trouvé ces lettres à la bibliothèque de l'Institut et dans celle de M. G. Guizot. S'il y a un reproche à faire à cette publication, c'est qu'il y a trop peu de notes ou d'éclaircissements, et elle en avait besoin. »

M. de Mas Latrie présente le tome I^er^ de l'*Histoire universelle*, d'Agrippa d'Aubigné, publiée, pour la Société de l'histoire de France, par M. le baron de Ruble (Paris, 1886, in-8°).

« Il n'existe, dit M. de Mas Latrie, que deux éditions de cet ouvrage si important pour l'histoire du XVI^e^ siècle, et elles sont toutes les deux extrêmement rares. La Société de l'histoire de France, acceptant une tâche qu'aucun libraire éditeur n'avait osé entreprendre, a résolu de réimprimer l'*Histoire* de d'Aubigné et a confié l'édition à l'un de ses meilleurs collaborateurs. Cette publication sera digne des précédents travaux de M. de Ruble. Les anciennes éditions n'avaient pas une note, M. de Ruble ne manque pas d'en mettre très sobrement, partout où le texte doit être éclairé ou complété. »

M. Boissier offre les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. Jullian,

Digitized by Google

professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (Bordeaux, 1887, 1 vol. in-4° de la collection intitulée : *Archives municipales de Bordeaux*).

« La ville de Bordeaux, donnant un bon exemple aux autres villes de France, fait publier à ses frais les inscriptions romaines qui ont été trouvées chez elle. C'est M. Jullian qui a été chargé de cette publication, qui contiendra deux volumes; il vient de donner le premier au public. Il y étudie 350 inscriptions qu'on avait souvent mal lues et encore plus mal expliquées. Il y a joint une étude sur les marques de fabrique apposées sur les vases, sur les tuiles, et qui nous font connaître le commerce et l'industrie des Bituriges. Ce travail est fait avec beaucoup de soin. M. Jullian y montre une grande compétence dans la lecture et l'interprétation des textes épigraphiques. »

M. Maspero présente :

1° De la part de M. V. Grossi, une brochure intitulée : *Il Fascino e la jettatura nell'antico oriente* (Milan et Turin, 1886, in-8°), dans laquelle l'auteur donne des détails intéressants sur la croyance au mauvais œil en Orient;

2° Le troisième fascicule des *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire* (Paris, 1886, grand in-4°).

M. Maspero analyse les trois mémoires contenus dans ce fascicule.

Sont encore offerts :

Recherches sur l'histoire de la Samhita du Rig-Veda, par M. A. Bergaigne, membre de l'Institut (extrait du *Journal asiatique*, Paris, 1886, in-8°);

Inscription d'Antiochus I^er^ Soter, par M. J. Oppert, membre de l'Institut (extrait des *Mélanges Renier, recueil de travaux publiés par l'École pratique des hautes études*, Paris, 1886, in-8°);

The sacred Books of the East, edited by Max Müller, volumes 25 et 29, contenant *The Laws of Manu* et *The Grihya-Sûtras, rules of Vedic domestic ceremonies*, part I (Oxford, 1886, 2 vol. in-8°);

Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792, par M. E. Demôle (Genève et Paris, 1887, in-4°).

SÉANCE DU 28 JANVIER.

(Séance levée à cause de la mort de M. Germain.)

SÉANCE DU 4 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Victor Pierre, un

Digitized by Google

ouvrage qui porte pour titre : *La Terreur sous le Directoire. Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'État du 18 fructidor, d'après les documents inédits* (Paris, 1887, in-8°).

« L'histoire de la Révolution, dit M. Wallon, excite plus que jamais la curiosité du public. Il avait fallu d'abord la présenter d'ensemble. M. Mignet a compris tous les événements de 1789 à 1815 en deux volumes, qui resteront comme un aperçu, pris de haut, des faits dominants. Mais depuis on a voulu voir les choses de plus près. On ne se contente plus de lire le *Moniteur*, on va aux pièces d'archives, et tout en se cantonnant sur quelque point particulier on reconnaît que ce travail est énorme. M. M. Ternaux a écrit sept volumes sur la Terreur pour arriver au point où l'on fait ordinairement commencer la Terreur (la révolution du 31 mai et la chute des Girondins). M. Victor Pierre consacre un volume à la Terreur sous le Directoire, c'est-à-dire à la persécution politique et religieuse qui suivit le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797).

« Les historiens mêmes du Directoire se sont généralement bornés aux effets immédiats du coup d'État : M. de Barante, pour défendre les conseils contre les violences des directeurs ; M. Granier de Cassagnac, pour sacrifier les royalistes, tout coup d'État lui semblant bon à défendre : il annonce bien dans un titre de chapitre qu'il traitera de la persécution des émigrés et des prêtres, mais il s'en tient au sommaire. C'est le sujet que M. Victor Pierre a traité à l'aide des documents nombreux qu'il a trouvés aux archives du Ministère de la marine, ainsi qu'aux Archives nationales, ce grand réservoir des pièces relatives à la Révolution, et il a su en outre animer son récit par les détails qu'il a recueillis dans quelques mémoires de déportés, trop négligés, et des communications particulières. C'est une page de l'histoire de la Révolution qu'il a restituée. »

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut, deux brochures intitulées, la première : *Mémoire sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine* (Bordeaux, 1885, in-8°) ; la seconde : *Le Sud-Ouest de la Gaule sous le Haut et le Bas-Empire* (Agen, 1886, in-8°).

M. de Boislisle, en faisant hommage à l'Académie d'une brochure publiée sous ce titre : *Tribunal de Senlis, affaire de la pelouse de Chantilly, expertise* [MM. de Boislisle, G. Picot, A. Tardif, experts] (Paris, in-4°), s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un rapport d'expertise judiciaire qui peut intéresser nos confrères à un double titre, puisque, d'une part, il a trait au domaine de Chantilly, et que, d'autre part, il repose

Digitized by Google

sur l'examen d'un prétendu acte de l'autorité royale à l'aide duquel une commune voisine s'était fait attribuer le droit de pacage sur la pelouse bien connue qui fait face au château. L'acte en question était produit comme émanant du roi François I^er^; un simple coup d'œil sur la photographie que je vais communiquer à nos confrères suffira pour qu'ils en constatent immédiatement la fausseté, et cependant il avait été admis et validé depuis longtemps par les tribunaux et les cours. Ce n'est que tout récemment qu'on a songé à en suspecter l'authenticité. Un procès ayant été engagé à ce sujet par le domaine de Chantilly, les juges de Senlis ont renvoyé les deux pièces produites par les défendeurs à l'examen de trois experts. La conclusion de ceux-ci ne pouvait être douteuse et le domaine de Chantilly a été très facilement exonéré de la charge qui pesait sur lui depuis bien des années. Le tribunal de Senlis a reconnu l'erreur ou la confiance excessive des premiers juges. C'est un cas de plus à ajouter à tant d'autres où l'intervention d'experts compétents en paléographie, en diplomatique ou simplement en critique historique est d'une absolue nécessité pour éclairer la justice. Aussi, en présentant ici un exemplaire de ce rapport, ai-je moins en vue les liens qui viennent de s'établir pour toujours entre Chantilly et l'Institut, que les sciences spéciales représentées particulièrement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

M. Schlumberger présente, au nom de M. Furcy Raynaud, un exemplaire de l'édition française qu'il vient de faire paraître de l'*Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, de M. W. Heyd, de Stuttgart (Leipzig, 1885, in-8°). Cette édition, refondue et très augmentée par l'auteur, a été publiée sous le patronage de la Société de l'Orient latin.

« Je n'ai pas à refaire, ajoute M. Schlumberger, l'éloge du beau et grand ouvrage de M. Heyd, fruit de trente années de travail. Cette *Histoire du commerce du Levant* constitue, vous le savez tous, une mine inépuisable de renseignements pour l'histoire des relations des Latins avec les Byzantins, les Arabes et les Ottomans. Elle est devenue depuis longtemps indispensable à tous ceux qui étudient le moyen âge oriental. Je dois me borner ici à présenter la traduction que vient d'achever M. Raynaud, traduction qui rendra l'œuvre de M. Heyd plus familière encore aux érudits français.

« Non seulement cette traduction me paraît fort exacte, mais, comme je l'ai dit, elle a été faite entièrement sous la direction de l'auteur, qui l'a considérablement remaniée. Il n'est pas une page qui ne porte la trace d'une addition ou d'une correction. Certains chapitres ont été complète-

Digitized by Google

ment refondus, mais la majeure partie des renseignements nouveaux est renfermée dans les notes : on peut affirmer qu'elles sont presque constamment au courant des plus récentes découvertes de la science. C'est donc bien véritablement une nouvelle édition que M. Raynaud nous donne du livre si important et si utile de M. Heyd. »

M. Croiset offre, de la part de l'auteur, les deux thèses de doctorat ès lettres qui viennent d'être soutenues, à la Sorbonne, par le R. P. Edmond Bouvy :

1° *De sancto Isidoro Pelusiota* (Nîmes, 1884, in-8°).

« On sait qu'il nous reste environ deux mille lettres de saint Isidore. Nicéphore lui en attribuait dix mille. Malgré cette fécondité épistolaire, saint Isidore est assez mal connu. Cela tient en partie au caractère même de ces lettres, plutôt générales et philosophiques que biographiques ou anecdotiques. Quelques personnes ont même supposé qu'elles n'avaient jamais été écrites à de véritables correspondants. Le R. P. Bouvy combat cette opinion et tâche de tirer de ces lettres toutes les informations qu'elles peuvent donner sur saint Isidore et sur le temps où il a vécu. Le travail du R. P. Bouvy apporte en outre, sur les manuscrits de saint Isidore et sur les travaux dont le texte a été l'objet, beaucoup d'informations précises et instructives. »

2° *Poètes et mélodes. Étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'Église grecque* (Nîmes, 1886, in-8°).

« Comment l'ancienne poésie grecque, fondée sur la quantité, a-t-elle peu à peu fait place à une poésie fondée sur un principe tout autre, celui de l'accent? Comment ce principe nouveau s'est-il introduit? Comment est-il appliqué dans les hymnes de l'Église grecque? Telles sont les questions fort intéressantes que le R. P. Edmond Bouvy s'est proposé de résoudre. Il nous montre l'accent tour à tour subordonné, puis associé à la quantité (syntonie), puis enfin dominant seul dans le mètre, et il étudie les lois qui gouvernent alors la poésie. Le R. P. Bouvy est un disciple du cardinal Pitra, dont on sait les belles recherches sur cet ordre de problèmes. Il continue avec beaucoup de savoir et de goût les traditions de son illustre devancier. »

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. Hartwig Derenbourg, une esquisse biographique de *Silvestre de Sacy* (extrait de la revue *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft;* Leipzig, 1886, grand in-8°).

« M. Derenbourg, dit-il, qui occupe la chaire de l'illustre orientaliste, a voulu lui rendre hommage en retraçant à grands traits l'histoire de ses

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

travaux et de son enseignement. Cette notice est faite très consciencieusement. Toutefois je ne puis souscrire à cette assertion « que la grammaire « de De Sacy a vieilli » : je crois que de longtemps encore on ne fera pas mieux. C'est un chef-d'œuvre de méthode, de clarté et d'érudition. »

M. Weil fait hommage à l'Académie du second volume de son ouvrage intitulé : *Les plaidoyers politiques de Démosthène* (Paris, 1886, in-8°).

M. Hauréau présente, au nom de M. G. Monod, un travail intitulé : *Les mœurs judiciaires au VIII^e siècle* (extrait des *Mélanges Renier;* Paris, 1886, in-8°).

« Ce travail est un commentaire historique du poème de Théodulf, évêque d'Orléans, qui a été publié sous le titre de *Paræenesis ad judices.* M. Monod montre qu'on peut tirer de ce poème de nombreuses informations sur l'administration de la justice au temps de Charlemagne. »

M. G. Perrot offre, au nom de M. Barclay-V. Head, un ouvrage intitulé : *Historia numorum, a manual of Greek numismatics* (Oxford, 1887, in-8° de 805 pages avec 5 planches et 400 figures dans le texte).

« Le livre de M. Barclay-V. Head est le premier essai qui ait été fait, depuis Eckhel, pour embrasser l'ensemble des séries monétaires du monde grec, en entendant ce terme au sens conventionnel que lui donnent les numismates, en comprenant sous cette rubrique tout ce qui n'est pas romain. Quoique compris tout entier dans un seul volume, qui a huit cents pages, il est vrai, le manuel de M. Head rendra des services signalés; l'auteur s'y est particulièrement attaché à établir des séries chronologiques, à dire pour chaque ville où commence et où finit le monnayage, quand paraît, quand disparaît tel ou tel type. M. Head n'a prétendu ni refaire Mionnet, ni réunir, à propos de la monnaie, toute une série de traités spéciaux; il a voulu permettre à quiconque s'occupe d'antiquités de trouver quelque part une esquisse rapide de l'histoire numismatique de presque toute cité, de tout roi ou dynaste, qui, dans le cours de l'antiquité, a frappé des monnaies. Quatre cents figures, exécutées par un procédé photographique, reproduisent les principaux types; l'ouvrage est précédé d'une excellente introduction où sont rapidement traitées les questions générales sur lesquelles il est indispensable de s'éclairer pour s'occuper de numismatique, et il est suivi d'index précieux qui facilitent l'usage du livre. »

M. P.-Ch. Robert offre, de la part de l'auteur, M. Aloïss Heïss, le 7^e^ fascicule du grand ouvrage intitulé : *Les Médailleurs de la Renaissance*, portant pour sous-titre : *Venise et les Vénitiens du XV^e^ au XVII^e^ siècle* Paris, 1887, grand in-4°).

« On se rappelle que le cinquième fascicule de cet ouvrage a par-

Digitized by Google

tagé, l'an dernier, le prix de numismatique avec une œuvre posthume de M. Gariel. La nouvelle publication forme un gros volume, in-folio, accompagné de 17 planches de médailles; elle est consacrée aux nombreux médailleurs qui ont travaillé à Venise. L'auteur a fait des recherches biographiques approfondies sur ces artistes, dont trois seulement étaient bien connus: Vittore Camelio, Spinelli et Alessandro Vittoria. Il a réuni les détails les plus curieux sur la vie des personnages représentés par les médaillons; enfin il a donné une intéressante histoire de la *zecca* de Venise et des divers fonctionnaires qui y furent attachés pendant la période qu'il embrasse. De nombreuses illustrations, parmi lesquelles se trouvent des reproductions d'eaux-fortes célèbres du XVI^e^ siècle, enrichissent l'ouvrage et lui donnent au point de vue de l'art une valeur exceptionnelle. »

M. Robert offre en outre, de la part de M. Auguste Prost, un ouvrage intitulé : *La Cathédrale de Metz. Étude sur ses édifices actuels et sur ceux qui les ont précédés ou accompagnés depuis le V^e^ siècle* (extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle;* Metz, 1885, in-8°).

« L'oratoire dédié au V^e^ siècle à saint Étienne fut remplacé par une église qui existait encore au VIII^e^ siècle et qui est connue seulement par le peu qu'en disent Paul Diacre et Jean de Gorze. Au XI^e^ siècle apparaît une basilique nouvelle, sur laquelle on avait encore moins de renseignements. Enfin au XIII^e^ siècle commence à s'élever l'édifice actuel, qui fut terminé au XVI^e^ siècle. Des anomalies et des bizarreries avaient été depuis longtemps signalées dans la construction de l'église actuelle; ainsi on s'étonnait à bon droit de l'absence jusqu'aux temps modernes de tout portail à l'extrémité du grand axe. M. Auguste Prost, qui a une profonde connaissance de tous les manuscrits relatifs à l'histoire de Metz, a su les interroger et, joignant ainsi les documents littéraires à une saine appréciation des conditions spéciales imposées aux architectes par les circonstances, il est arrivé à tout expliquer. Son livre est accompagné d'un plan donnant les états successifs de l'édifice et de nombreuses preuves empruntées à divers manuscrits et notamment à la Règle donnée au VIII^e^ siècle par l'évêque Chrodegand au chapitre de son église, à un cérémonial du XII^e^ siècle et au contrat assez singulier passé au XIII^e^ siècle entre le chapitre de Saint-Étienne et le petit chapitre de Notre-Dame-la-Ronde, qui posséda pendant un certain temps, avec une séparation, les trois premières travées de la grande nef, élevées sur un terrain qui lui appartenait.

« En résumé, M. Auguste Prost, qui a consacré une longue existence

Digitized by Google

à l'histoire de Metz et qui a publié un grand nombre d'ouvrages justement estimés, jette aujourd'hui de nouvelles lumières sur le passé souvent mystérieux de sa ville natale; son nouveau livre est un livre de premier ordre.»

M. Oppert présente, de la part des auteurs, un *Tableau comparé des écritures babylonienne et assyrienne, archaïques et modernes*, par A. Amiaud et L. Méchineau (Paris, 1887, in-8°).

«L'Académie, dit M. Oppert, connaît les travaux de M. Amiaud, l'un des plus actifs et des plus ingénieux assyriologues français, qui jusqu'ici s'est distingué par des écrits empreints d'une remarquable sagacité: cette fois l'auteur, aidé d'un de ses disciples, s'est attaché à faire une œuvre utile. Les signes cunéiformes dérivent d'images qui se sont déformées pendant l'espace de six mille ans et qui se sont développées de manière à former un grand nombre de styles et de caractères absolument dissemblables, malgré leur commune origine. M. Amiaud a recueilli ces formes diverses et multiples et a rendu ainsi un véritable service à la science.»

Est encore offert: *Nos ancêtres. Étude historique et considérations sur les mœurs, coutumes et monuments des Volskes Arécomiques jusqu'à la fin de l'Empire romain et à l'invasion franque*, par L. Pascal (Nîmes, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 11 FÉVRIER.

En offrant à l'Académie, de la part de M. Émile Molinier, la seconde partie des *Bronzes de la Renaissance: les Plaquettes, catalogue raisonné* (Paris, 1886, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque internationale de l'art*), M. P.-Ch. Robert constate que l'auteur a montré, dans ce second volume, la plus saine critique.

«Après plusieurs chapitres consacrés à des maîtres tels que Giovanni Bernardi, Sansovino, Benvenuto Cellini et Leone Leoni, M. Molinier aborde la classification des plaquettes qu'il est impossible d'attribuer à un maître déterminé. S'il n'a pas résolu tous les nombreux problèmes que comporte le sujet, il a tendu le fil d'Ariane à ceux qui voudraient traiter à part, comme monographie, la question de l'art dans telle ou telle partie déterminée de l'Italie. Un des plus curieux chapitres du livre est celui où l'auteur nous montre les mouleurs de plaquettes, en quête de motifs nouveaux, rééditant sur pages de bronze, pour le plus grand bien de la postérité, tout ce qu'ils rencontrent, depuis les ivoires byzantins jusqu'aux œuvres des grands artistes de la Renaissance. Si les plaquettes françaises ou allemandes sont plus rares que les plaquettes italiennes,

Digitized by Google

l'auteur ne laisse pas que d'en décrire et d'en représenter, dans les jolies illustrations de son texte, un nombre important. Parmi les plus curieuses plaquettes, il faut citer celle où Pâris, assis et armé de toutes pièces, est séparé des trois déesses par un laurier que surmonte une banderole, sur laquelle on lit: IVDICIO PARIDIS ICLITA (*sic*) TROIA IASET (*sic*). Une excellente table de 27 pages, sur deux colonnes, invite aux recherches les érudits et les artistes. »

SÉANCE DU 18 FÉVRIER.

Est offert : *La langue chiapanèque. Observations grammaticales, vocabulaire méthodique, textes inédits, textes rétablis*, par M. Lucien Adam (Vienne, 1887, in-8°).

M. G. Paris présente, au nom de M. B.-P. Hasdeu, une brochure *Sur les éléments turcs dans la langue roumaine* (Bucarest, 1886, in-8°).

« Les éléments turcs du roumain, dit M. Paris, sont-ils tous de provenance vraiment turque, c'est-à-dire osmanlie? M. Hasdeu croit que plusieurs sont d'origine tartare ou coumaine, ce qui a de l'intérêt pour la question si controversée de la date à laquelle remonte l'établissement des Roumains au nord du Danube. Je ne saurais dire si le savant professeur de Bucarest réussit à prouver sa thèse; en tout cas ce court mémoire ouvre la voie à des recherches intéressantes et qui peuvent être fécondes. Avouons d'ailleurs qu'il nous semble peu vraisemblable que le mot signifiant « usure » ait été emprunté aux Coumains. Ces féroces Tartares paraissent avoir exploité les peuples qu'ils dominaient autrement qu'en leur prêtant à la petite semaine. »

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des publications suivantes :

1° *Alexandre Lenoir. Son journal et le Musée des monuments français*, par Louis Courajod, tome III (Paris, 1887, in-8°).

« M. Courajod continue à nous rendre compte de l'enquête qu'il poursuit avec la plus remarquable sagacité, pour trouver l'origine et les vicissitudes des morceaux que Lenoir avait rassemblés au Musée des monuments français. De cette enquête il se dégage des résultats de plus en plus importants, parce que la sûreté de la méthode employée demeure hors de contestation. Le travail est d'autant plus méritoire qu'il aura des applications d'une haute portée. Beaucoup de fausses attributions seront rectifiées, des œuvres d'art de premier ordre pourront être restituées dans leur état primitif, et nous pourrons espérer que dans un avenir plus ou

Digitized by Google

moins rapproché nous aurons un musée de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, conçu et disposé d'après les principes que M. Courajod a établis avec autant de goût que de critique. »

2° *Cartulaire de Mulhouse*, par X. Mossmann, tome IV (Strasbourg et Colmar, 1886, in-4°).

« L'Académie a déjà entendu louer les mérites de ce grand cartulaire municipal. Le nouveau volume qui vient de paraître renferme les documents de la période comprise entre les années 1471 et 1515. La plupart des actes sont en allemand; mais l'éditeur y a joint des analyses très détaillées, de façon à présenter en bon ordre tous les éléments de l'histoire de Mulhouse, qui se confond souvent, dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, avec des événements considérables de l'histoire générale. »

3° *Bathory et Possevino. Documents inédits sur les rapports du Saint-Siège avec les Slaves*, publiés et annotés par le P. Pierling (Paris, 1887, in-8°).

« C'est un recueil de 72 documents relatifs à l'arbitrage que Possevino exerça au nom du pape entre la Pologne et la Russie pendant les années 1580, 1581 et 1582. Ces documents ont été tirés des archives du Vatican et des archives de Venise. »

4° *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, livre I^er^, *Les Bretons;* 1^er^ et 2^e^ fascicule, *Aa-Au* (Rennes, 1886, in-8°).

« Ce recueil est surtout important et original pour la période moderne; il renferme aussi de curieux articles relatifs aux siècles antérieurs, et l'on peut citer l'article *Anne de Bretagne* comme renfermant d'utiles et abondantes indications. »

5° *Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi, confecit et edidit Amedeus comes de Bourmont* (extrait des *Analecta Bollandiana;* Bruxelles, 1886, in-8°).

« C'est la table d'une collection officielle, conservée à la Bibliothèque nationale. Elle comprend plus de sept mille pièces, la plupart imprimées, relatives aux procès de canonisation ou de béatification instruits au xvii^e^ et au xviii^e^ siècle. C'est une source abondante de renseignements sur beaucoup de personnages dont le nom appartient à l'histoire. »

6° *Bibliographie parisienne : tableaux de mœurs (1600-1880)*, par Paul Lacombe, avec une préface par M. Jules Cousin (Paris, 1887, in-8°).

« Il faut louer dans cet ouvrage l'exactitude des renseignements bibliographiques et le talent dont l'auteur a fait preuve en caractérisant par des notes très brèves la nature et l'esprit d'ouvrages dont le titre ne donne

Digitized by Google

pas toujours une idée bien nette. La préface, due à M. Jules Cousin, renferme le cadre de classement adopté à la bibliothèque de la Ville de Paris. »

7° *Catalogue des Alsatica de la bibliothèque de Oscar Berger-Levrault* (Nancy, 1886, 7 fascicules in-8°).

« La collection à laquelle se rapportent ces sept volumes fait honneur à celui qui l'a formée et qui l'a décrite. Elle n'offre pas seulement beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'Alsace. Le catalogue que M. Berger-Levrault a dressé d'une masse énorme de pièces administratives rendra des services à tous ceux qui étudient le jeu de nos institutions de l'ancien et du nouveau régime. »

SÉANCE DU 25 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom des auteurs, les publications suivantes :

1° *Handbook of painting : the Italian Schools.* Originally edited by sir Charles L. Eastlake. Thoroughly revised and in part rewritten by Austen Henry Layard (Londres, 1887, in-8°).

2° *Sur un buste antique en marbre trouvé au Châtelet (Haute-Marne)*, par M. Auguste Nicaise (extrait de la *Gazette archéologique ;* Paris, 1886, in-4°).

M. S. LUCE offre trois ouvrages de la part des auteurs :

1° *Étude sur les misères de l'Anjou aux XV^e^ et XVI^e^ siècles*, par André Joubert (Angers et Paris, 1886, in-8°);

2° *In Jharbot de bouquet saintonjhoué tout frei thiuyit*, prr' meite Piâre Marcut (Paris, sans date, in-12);

3° *Deux Rois de France commendataires du Mont-Saint-Michel de 1769 à 1788*, par M. l'abbé Pigeon, chanoine titulaire de Coutances, membre de la Société des antiquaires de Normandie (extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie ;* Caen, 1885, in-8°).

« Le titre de ce mémoire, qui n'a, dit M. Luce, qu'une quinzaine de pages, est loin de faire soupçonner l'intérêt du travail de M. l'abbé Pigeon ou plutôt l'importance de la découverte faite par ce savant ecclésiastique. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, l'ensemble si varié d'édifices dont se compose le Mont-Saint-Michel tombait en ruines. Depuis qu'en 1523 François I^er^ avait mis le monastère en commende, les abbés commendataires qui s'étaient succédé avaient eu pour principale préoccupation de distraire la moindre somme possible des revenus pour pourvoir aux réparations. Aussi, le mauvais état des bâtiments n'avait cessé de s'aggraver

Digitized by Google

d'année en année. En 1769, une incurie séculaire avait laissé s'accumuler un tel arriéré de réparations absolument urgentes que Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, le dernier abbé commendataire, estimant les charges supérieures aux revenus, donna sa démission. Le roi Louis XV, se substituant alors au commendataire, mit la célèbre abbaye en économat, mais en réalité ne fit rien ou à peu près rien pour en opérer la restauration pendant les cinq dernières années de sa vie. L'honneur de cette restauration appartient au petit-fils et successeur de Louis XV, et comme rien ne resterait peut-être debout du Mont-Saint-Michel si l'on n'avait fait de 1775 à 1788 les réparations les plus urgentes, il s'ensuit que c'est surtout à Louis XVI que nous sommes redevables de la conservation de l'un des plus précieux monuments de notre architecture nationale. Tel est le fait important et vraiment nouveau que M. l'abbé Pigeon a le mérite d'avoir mis le premier en pleine lumière. Il a découvert aux archives de la direction du génie militaire, à Granville, le mémoire très développé d'un ingénieur nommé Fonthiac, que Louis XVI avait chargé de diriger les travaux de restauration du Mont-Saint-Michel. L'auteur de ce mémoire décrit une à une et pour ainsi dire pièce à pièce les diverses parties de ce vaste ensemble architectural qui s'appelle l'abbaye du Mont-Saint-Michel et indique avec une précision tout à fait technique l'état de conservation ou de délabrement de chacune de ces parties. Quatre magnifiques plans exécutés sur la plus grande échelle, qui sont comme les annexes du mémoire de l'ingénieur Fonthiac, permettent de se rendre bien compte des détails en même temps que de l'ensemble des bâtiments à la veille de la Révolution. On sait que les historiens modernes de l'abbaye et aussi les archéologues n'ont pu parvenir à se mettre d'accord au sujet de la destination de quelques-unes des constructions les plus admirées du Mont. Les plans qu'a trouvés et mis en œuvre l'auteur de la brochure dont j'offre aujourd'hui un exemplaire mettent fin à toutes les incertitudes et répandent une lumière aussi sûre qu'inattendue sur l'économie architecturale de l'un des plus importants monuments que nous ait laissés le moyen âge. Aussi, en attendant que le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques publie le mémoire et reproduise les plans de l'ingénieur Fonthiac, ai-je saisi avec empressement l'occasion qui m'est offerte de signaler la découverte de M. l'abbé Pigeon à l'attention de l'Académie. »

SÉANCE DU 4 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le *Manuel des antiquités*

Digitized by Google

romaines, par Théodore Mommsen et Joachim Marquardt, traduit de l'allemand sous la direction de M. Gustave Humbert, tome I^er^ : *Le droit public romain*, par Théodore Mommsen, traduit sur la 2^e^ édition allemande, avec l'autorisation de l'auteur, par Paul-Frédéric Girard, tome I^er^ (Paris, in-8°).

« J'ai offert, dit M. Wallon, au nom de M. Humbert, l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* [1]. J'offre en son nom encore aujourd'hui le premier volume d'un ouvrage important dont il a surveillé la publication. C'est *Le droit public romain*, de Th. Mommsen, traduit par M. P.-F. Girard, professeur agrégé à la faculté de droit de Montpellier.

« Je n'ai pas à faire ressortir l'importance de l'ouvrage du savant allemand en lui-même. Je me borne à signaler la garantie qu'offre à cette traduction d'un professeur versé dans le droit la collaboration d'un autre professeur de droit aussi éminent que M. Humbert.

« La publication ne formera pas moins de sept volumes. Le premier volume comprend la moitié de la première partie, consacrée à la théorie générale de la magistrature. Le tome II, qui complète ce sujet spécial, est sous presse, et le reste ne tardera pas à suivre. »

M. A. Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. J. Van den Gheyn, une dissertation publiée sous ce titre : *Les populations danubiennes, études d'ethnographie comparée* (extrait de la *Revue des questions scientifiques ;* Gand, 1886, in-8°).

« J'ai déjà présenté à notre Compagnie, dit-il, sur l'invitation de notre correspondant M. le marquis de Nadaillac, un ouvrage du même savant, où sont habilement traitées diverses questions de mythologie, d'ethnologie et de philologie comparées. Dans la dissertation que je signale aujourd'hui à l'Académie, le P. Van den Gheyn a repris un problème d'ethnologie qui a été souvent agité depuis un demi-siècle et qui fait encore l'objet des études de divers savants, entre lesquels je dois rappeler M. Léon de Rosny, à savoir : l'origine véritable des Moldo-Valaques, de la nation roumaine.

« On avait d'abord généralement admis que les Moldo-Valaques, qui parlent un idiome incontestablement dérivé du latin, bien que pénétré de mots slaves, turcs, grecs, etc., sont les descendants des Daces, romanisés par les colonies qu'avait envoyées l'empereur Trajan dans la Dacie et dans la région danubienne. Mais, depuis les recherches de divers éru-

[1] Voir ci-dessus, p. 121.

Digitized by Google

dits allemands et slaves, notamment depuis celles de M. E. Roesler, cette opinion a perdu beaucoup de partisans, et des arguments très sérieux ont été produits contre l'origine daco-romaine des Roumains actuels. Ceux-ci n'ont plus apparu que comme un mélange d'une formation très postérieure de diverses populations ayant envahi les contrées qui limitent, soit au nord, soit au sud, le Danube, et dont la majorité était d'origine slave. D'après M. Roesler et quelques érudits, les fils des colons romains auraient abandonné la Dacie dès l'époque de l'empereur Aurélien. Un savant professeur autrichien, M. Tomaschek, qui avait d'abord adopté la thèse contraire, s'est rallié sur beaucoup de points à celle qu'a soutenue M. Roesler.

« Le P. Van den Gheyn, s'appuyant sur les nouvelles recherches de M. Xénopol et de plusieurs autres critiques, combat, dans la dissertation que je présente ici, l'hypothèse que la science semblait adopter. Après avoir discuté les différentes opinions proposées sur l'origine des Roumains, il fortifie, par des raisons nouvelles, l'origine daco-romaine des Moldo-Valaques. Sa brochure renferme un aperçu historique des plus intéressants sur l'histoire de cette population de provenance contestée. Il remonte aux races dont elle est issue à ses yeux, aux Daces, qu'il tient pour congénères des Thraces et qui n'en constituaient en réalité que le groupe septentrional, aux Gètes, qui sont, non les ancêtres des Goths, comme Jacob Grimm l'a prétendu indûment, mais les pères ou les frères des Daces, avec lesquels ils se confondent même tout à fait.

« Le P. Van den Gheyn soutient, par une argumentation fort bien enchaînée, que les Valaques de la Transylvanie n'ont pas été amenés au delà du Danube par une émigration ne datant que du moyen âge et qu'ils descendent réellement des Daco-Romains, qui sont loin d'avoir disparu, dès la fin du IIIe siècle de notre ère, de la contrée où ils se trouvaient au temps de Trajan. Ainsi le savant jésuite belge nous fournit des motifs fort plausibles d'admettre que les Roumains actuels sont bien les descendants directs et immédiats des Daco-Romains et que le berceau de leur nationalité ne doit pas être cherché ailleurs que dans les régions représentant l'ancienne Dacie de Trajan, au nord du Danube. Il semble, d'après le P. Van den Gheyn et les auteurs dont il résume et complète les recherches, qu'alors que l'invasion des Slaves, suivie plus tard de celle des Bulgares, vint se jeter sur les Daco-Romains, ceux-ci furent coupés en deux tronçons. Une partie de la nation trouva un refuge dans les Balkans et le Pinde; l'autre fut refoulée dans les Carpathes.

Digitized by Google

« Je crois que la dissertation du P. Van den Gheyn mérite tous les encouragements de l'Académie. »

M. Heuzey fait hommage du 11e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio (Paris, 1887, in-4°) et signale les principaux articles de cette livraison, qui comprend la fin de la lettre C et le commencement du D, jusqu'au mot *Delia*. Parmi les collaborateurs qui y ont travaillé, on remarque tout d'abord trois membres de l'Académie, deux dont elle déplore la perte, M. Lenormant et M. Baudry, et, avec eux, M. Gaston Boissier, qui a fourni l'article *Declamatio*. Les questions d'administration romaine ont été traitées par MM. Gustave Humbert, A. Desjardins, Thédenat, Cagnat, Jullian, Lacour-Gayet; la mythologie et la religion des anciens, par MM. de Ronchaud, Decharme, Collignon, Homolle, Paris; le droit grec, par M. Caillemer; l'histoire de la céramique, par M. Pottier. M. Saglio a rédigé lui-même quelques-uns des articles les plus importants, par exemple le mot *Currus*.

M. Heuzey offre, en outre, à l'Académie le 1er fascicule de la 2e livraison de la publication des *Découvertes en Chaldée*, par M. Ernest de Sarzec (Paris, 1887, in-folio).

M. G. Boissier présente, au nom de M. O. Riemann, un ouvrage intitulé : *Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique* (Paris, 1886, in-8°; t. XI de la *Nouvelle collection à l'usage des classes*).

« Cet ouvrage, dit M. Boissier, est destiné surtout aux étudiants de faculté ou aux élèves des classes supérieures des lycées. Il a cet intérêt particulier que l'auteur insiste sur les ressemblances entre la syntaxe du latin et celle du grec, en sorte que la connaissance de l'une prépare à mieux comprendre l'autre. De plus, l'auteur distingue entre les formes du latin archaïque et du latin classique, de la langue des poètes et de celle des prosateurs; il indique en passant les principales façons de parler de chaque grand écrivain. Le latin y est enseigné dans ses vicissitudes et d'une manière plus vivante. »

M. de Rozière fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, des deux publications suivantes :

1° *Mémoires de l'Académie étrusque (section française) : La Gens. Origine étrusque de la gens romaine*, par M. C.-Ch. Casati, conseiller à la cour de Paris (Paris, 1887, in-8°);

2° *L'ordre du procès civil au XIVe siècle au Châtelet de Paris*, par M. L. Tanon, conseiller à la Cour de cassation (Paris, 1887, in-8°).

M. de Rozière ne croit pas utile d'analyser le premier de ces ouvrages, qui a été lu en entier devant l'Académie. Il se borne à faire remarquer

Digitized by Google

qu'en traitant de la *gens*, l'auteur a eu à examiner une question difficile et qui a souvent divisé les érudits. La solution à laquelle M. Casati s'est arrêté paraît, sinon définitive, tout au moins très vraisemblable.

M. de Rozière développe ensuite l'intérêt et les mérites de l'ouvrage de M. Tanon.

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les publications suivantes :

1° *Inauguration du monument élevé à la mémoire de dom Lobineau, 3 mai 1886. Relation de la cérémonie. Éloge historique de dom Lobineau, par A. de La Borderie*, etc. (Nantes, 1886, in-4°).

« Dans cet élégant volume, publié par la Société des bibliophiles bretons, notre savant correspondant M. A. de La Borderie a mis complètement en lumière les services que dom Lobineau a rendus à l'histoire de Bretagne. Il y a publié plusieurs lettres de ce religieux, l'une des gloires de la congrégation de Saint-Maur, dont le mérite, méconnu au XVIII^e^ siècle, est aujourd'hui hors de toute contestation. »

2° *Les privilèges de l'université de lois d'Orléans, à propos d'un document inédit du XV^e^ siècle*, par M. J. Loiseleur (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* Orléans, 1887, in-8°).

« Le savant bibliothécaire d'Orléans, à propos d'un rouleau qui nous donne un état nominatif du personnel de l'université d'Orléans en 1412, a recherché la nature des privilèges dont jouissaient les maîtres et les écoliers, surtout dans le cours du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Il trace un tableau des abus qui en furent la conséquence et ajoute quelques pages intéressantes à l'histoire de nos anciennes universités. »

3° *Note sur une carte catalane de Dulceri, antérieure à l'atlas catalan de 1375*, par G. Marcel (Paris, 1887, in-8°).

« Ce document géographique, récemment acquis par M. Lesouef, offre beaucoup d'intérêt, surtout à cause des rapports que M. Marcel a signalés entre la carte de 1339 et l'atlas catalan de Charles V, jadis publié et expliqué dans les *Notices et extraits* de l'Académie. »

4° *Guillermi Ficheti, Parisiensis theologi, quam ad Robertum Gaguinum de Johanne Gutenberg et de artis impressoriæ in Gallia primordiis necnon de orthographiæ utilitate conscripsit epistola... Edidit Ludovicus Sieber* (Bâle, 1887, in-8°).

« J'ai l'honneur, dit M. Delisle, d'offrir à l'Académie, de la part de M. Sieber, bibliothécaire de l'université de Bâle, la réimpression d'une pièce d'une haute importance, puisqu'elle contient l'un des témoignages les plus anciens et les plus formels qui nous soient parvenus sur la part

Digitized by Google

qui revient à Gutenberg dans l'invention de l'imprimerie. Elle nous explique en même temps comment cet art merveilleux fut introduit à Paris en 1470. C'est une lettre écrite en 1472 par un sorboniste, Guillaume Fichet, celui qui, de concert avec son collègue Jean de la Pierre, appela à Paris trois élèves de Gutenberg et leur donna le moyen d'établir un atelier dans les bâtiments de la Sorbonne. Cette lettre, adressée à Robert Gaguin, contient en outre de curieux détails sur la renaissance des études littéraires dans l'université de Paris au temps de Louis XI.

« M. Sieber a publié ce précieux document d'après un exemplaire imprimé en Sorbonne, qu'il a découvert dans la bibliothèque de l'université de Bâle. C'est le seul dont l'existence ait été signalée jusqu'à ce jour. »

Est encore offert un article intitulé : *Encyclopédie*, par M. Egger (extrait du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales;* Paris, sans date, in-8°).

SÉANCE DU 11 MARS.

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Excerpta Colombiniana. Bibliographie de quatre cents pièces gothiques, françaises, italiennes et latines, du commencement du XVI^e^ siècle, non décrites jusqu'ici, précédée d'une histoire de la bibliothèque colombine et de son fondateur,* par Henry Harrisse (Paris, 1887, in-8°).

« Ce volume, dit M. Delisle, renferme des renseignements très abondants sur l'histoire de la bibliothèque colombine et la description d'environ 450 petites pièces gothiques, jusqu'à présent fort peu connues, dont un certain nombre étaient jadis à la bibliothèque colombine et dont la plupart existent à la Bibliothèque nationale. Un tel catalogue est fort utile pour la connaissance de la littérature populaire du temps de Louis XII et de François I^er^. Dans l'introduction de son volume, M. Harrisse a réuni de très ingénieuses observations sur l'exécution matérielle des pièces qu'il a étudiées. Les règles qu'il a posées permettront de découvrir les ateliers d'où sont sortis beaucoup de ces livrets dépourvus de dates et de noms d'imprimeurs. »

2° *La tapisserie de la chaste Suzanne. Notice historique et critique,* par Jules Guiffrey, avec une introduction par Paul Marmottan (Paris, 1887, in-4°).

« Dans cet opuscule, offert à l'Académie au nom de MM. Guiffrey et Marmottan, on trouvera la description et l'explication d'une belle suite de tapisseries françaises, du commencement du règne de Louis XII, et de curieux rapprochements avec les autres tapisseries représentant l'his-

Digitized by Google

toire de Suzanne. Le travail est digne de l'auteur du grand ouvrage sur l'histoire de la tapisserie, couronné par l'Académie il y a peu d'années. »

3° *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et appendices au « Canzoniere autographe », avec des notes sur la bibliothèque de Pétrarque*, par P. de Nolhac (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome; Rome, 1887, in-8°).

« Cet opuscule contient des observations complémentaires qui confirment l'opinion exposée l'an dernier par M. de Nolhac sur le caractère du ms. 3195 du Vatican. Le principal mérite de la nouvelle dissertation, c'est de fournir des exemples authentiques de l'écriture de Pétrarque à différentes époques de la vie du grand poète. M. de Nolhac nous a donné par là le moyen de vérifier les attributions qu'on a voulu faire à Pétrarque d'un certain nombre de manuscrits ou de fragments de manuscrits. »

M. G. Paris fait hommage, au nom de l'auteur, d'une brochure intitulée : *Ousâma Ibn Mounḳidh. Un émir syrien au premier siècle des croisades*, par Hartwig Derenbourg. *Note sur quelques mots de la langue des Francs au XII^e siècle, d'après l'autobiographie d'Ousâma Ibn Mounḳidh* (Paris, 1887, in-8°).

« Cette note est un tirage à part anticipé des *Mélanges* que la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études va publier en l'honneur de M. Léon Renier. M. H. Derenbourg a relevé, dans l'autobiographie d'Ousâma Ibn Mounḳidh, qu'il s'occupe d'imprimer et de traduire, un certain nombre de mots donnés par l'émir comme appartenant à la langue des Francs. Ces mots, sous leur forme française, sont les suivants : *bourgeois, barons, visconte, patriarche, turcople, dame, sergent, sire; cals* (chaussure) et *lasin* (lacs) sont douteux. On voit que ce sont uniquement des dénominations personnelles intraduisibles en arabe. Pour la connaissance du français du XII^e siècle, les transcriptions d'Ousâma n'apportent que la confirmation d'un fait connu, la prononciation du *j* comme *dj* : il note *bourdjâsi, sirdjand*. M. Derenbourg a relevé aussi les noms propres français cités par Ousâma sous une forme souvent assez altérée, et il a joint à son travail une intéressante liste des mots d'origine européenne passés dans l'arabe depuis plus ou moins longtemps et employés par l'émir du XII^e siècle. »

M. P. Meyer présente à l'Académie deux publications de lui :

1° *Les manuscrits français de Cambridge*, II, *Bibliothèque de l'université* (extrait de la *Romania*, t. XV; Paris, 1886, in-8°).

Des fascicules qui paraîtront ultérieurement comprendront la descrip-

Digitized by Google

tion des manuscrits français que renferment les autres bibliothèques de Cambridge.

2° *Fragments d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry en vers accouplés, publiés pour la première fois d'après les feuillets de la collection Goethals-Vercruysse* (Paris, publication de la Société des anciens textes français, 1885 [1887], in-4°).

Ces fragments se composent de quatre feuillets écrits au XIII^e^ siècle et ornés de très belles miniatures. Découverts par M. Meyer en 1883, ils ont été, de sa part, l'objet d'une communication à l'Académie l'an dernier.

Sont encore offerts :

Vocabolario geroglifico copto-ebraico, par Simeone Levi, vol. I (Turin, 1887, in-4°);

Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi, IV, *I codici Palatini* (fasc. 1 à 5), et VII, *I codici Panciatichiani della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze* (fasc. 1) (Rome, 1885-1887, 6 fasc. in-8°).

SÉANCE DU 18 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Emilio Castelar et la question arménienne (Paris, 1887, in-8°);

Dogma y Razon. Revista decenal publicada por la Biblioteca « la Verdadera Ciencia española », 1^re^ année, n° 7 (Madrid, 10 mars 1887, in-8°).

M. Ch. Nisard, en présentant au nom de l'auteur, M. Georges Monval, un ouvrage intitulé : *Le laquais de Molière* (Paris, 1887, in-8°), s'exprime ainsi :

« Molière avait un valet connu sous le nom de Provençal, mais qui avait un autre nom. Chaussant un jour son maître, il lui mit jusqu'à trois fois de suite un bas à l'envers, sans parvenir, malgré les observations de Molière, à le mettre enfin à l'endroit. Un coup de pied qui le fit tomber à la renverse fut le châtiment de sa maladresse. « Va-t-en, lui dit Molière, « tu ne seras jamais qu'un sot, quelque métier que tu fasses. » M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, a eu la chance de découvrir que ce laquais, originaire d'Aix-en-Provence, s'appelait François Dumouriez Du Périer; qu'il avait été, après la mort de Molière, comédien de campagne, puis pendant vingt ans sociétaire de la Comédie-Française, enfin mêlé à de nombreuses entreprises financières, introducteur en France de la première pompe à incendie et créateur du corps des pompiers, dont il fut

Digitized by Google

le directeur général jusqu'à sa mort. Molière avait donc été mauvais prophète. Qu'aurait-il dit s'il avait pu savoir que ce laquais, qui lui imposait ainsi un travestissement à la Dagobert, était le petit-neveu de Du Périer, le gentilhomme ami de Malherbe, et qu'il fut le grand-père du général Dumouriez? M. Monval démontre fort pertinemment tout cela. Il reconstruit en même temps le dossier d'un sociétaire de la Comédie-Française resté inconnu aux historiens du Théâtre-Français, et il tire de l'oubli une gazette en vers très curieuse, le *Mercure burlesque*, où il est fait mention du comédien Du Périer, gazette assez rare pour avoir échappé aux recherches de M. James de Rotschild, et qui va permettre à M. Émile Picot de combler une lacune d'une année entière dans ses *Continuateurs de Loret*. Ajoutons que, dans les notes et les appendices de son livre, M. Monval donne de nouvelles indications sur les comédiens de campagne au XVII^e^ siècle, plusieurs documents inédits et enfin une généalogie des Du Périer. En voilà assez, je pense, pour faire voir combien ce petit livre est intéressant. »

M. G. Perrot offre à l'Académie le *Bulletin de correspondance hellénique* (janvier-février 1887).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé Ferdinand Saurel, chanoine honoraire de Montpellier, un ouvrage qui porte pour titre : *Clairier, véritable emplacement d'Aéria* (Paris, 1887, in-8°).

« L'emplacement d'*Aéria* a été recherché depuis longtemps. Dans un précédent mémoire, M. l'abbé Saurel avait cru pouvoir déterminer cet emplacement et le fixer sur la montagne de Clairier, contrefort du mont Ventoux, non loin de Malaucène (Vaucluse). Des objections furent présentées à ce système. C'est pour répondre à ses contradicteurs que l'auteur a composé ce nouveau travail. S'il ne réussit pas à convaincre ses adversaires, on ne peut pas, du moins, lui enlever le mérite d'avoir découvert un centre très important, habité dans l'antiquité; il a ainsi ajouté une page curieuse à l'histoire de nos origines. Il sera désormais impossible de s'occuper sérieusement de cette question d'Aéria sans tenir compte des éléments nouveaux réunis par M. l'abbé Saurel. La conjecture qu'il a émise est très digne d'attirer l'attention des géographes; il la soutient avec érudition et avec une chaleur entraînante. »

M. Héron de Villefosse offre en outre à l'Académie un volume intitulé : *Lettres inédites de Réaumur* (extrait des *Annales de la Société des sciences naturelles;* la Rochelle, publication de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de cette ville, 1886, in-8°).

Digitized by Google

« Cette publication a été faite par les soins de M. Georges Musset, archiviste paléographe, bibliothécaire de la ville de la Rochelle. La plus grande partie de cette correspondance est adressée à Jean-François Séguier, le célèbre antiquaire de Nîmes, qui, pendant son séjour en Italie, consacrait une grande partie de son temps à l'histoire naturelle du Véronais et faisait largement profiter Réaumur de ses recherches et de ses observations. Quoique ces lettres traitent pour la plupart de sujets étrangers à l'archéologie, on y trouve fréquemment cités les noms de Maffei, du président Bouhier, du conseiller Ménard (de Nîmes), de De Boze et de plusieurs autres archéologues. Elles renferment d'intéressants détails sur le commerce scientifique des érudits au XVIII^e^ siècle. Cinq lettres sont adressées au célèbre Albert de Haller, de Berne. »

M. S. Luce offre de la part de M. Louis Barbaza, ancien officier et adjoint au maire de Castres, les *Annales de la ville de Castres, depuis les origines jusqu'à la réunion du comté de Castres à la couronne, 647-1519* (Castres, 1886, in-18).

« D'abord abbaye bénédictine fondée vers le milieu du VII^e^ siècle, puis siège d'un évêché érigé en 1317 et formé d'une centaine de paroisses de l'ancien diocèse d'Albi, Castres se rattache surtout à l'histoire générale de la France par ses comtes, issus d'une branche cadette de la maison de Bourbon, dont quelques-uns ont joué un rôle assez important vers la fin du XIV^e^ siècle et pendant la première moitié du siècle suivant. Les archives municipales de Castres sont fort riches pour cette période, et M. Barbaza a puisé dans ces archives une foule de renseignements fort curieux et tout à fait nouveaux sur un des personnages les plus étranges de cette époque, Jacques de Bourbon, qui ajouta à son titre de comte de la Marche et de Castres les titres beaucoup plus pompeux de roi de Hongrie, de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Comme Jacques avait pris part, en 1396, à la malheureuse expédition de Nicopolis où il fut fait prisonnier, les historiens de cette expédition et notamment le plus récent et le mieux informé de tous, M. Delaville Le Roulx, trouveront dans le livre de M. Barbaza quelques détails jusqu'à présent inédits sur les mesures fiscales auxquelles Catherine de Vendôme, comtesse de la Marche, soumit le comté de Castres en vue du payement de la rançon de son fils. Les biographes du célèbre prédicateur catalan, Vincent Ferrer, ne liront pas non plus sans profit la page que l'auteur des *Annales de Castres* a consacrée à la mission prêchée dans cette ville en plein air, par Vincent, du 24 mai au 4 juin 1416. L'éloquent dominicain avait sans doute été appelé par Jacques de Bourbon, que les épreuves de tout genre d'une vie

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

singulièrement aventureuse avaient plongé dans la dévotion la plus puérile. D'après un acte passé à Castres le 7 janvier 1423, Jacques fit donation à Saint-Antoine de Viennois d'une somme de 7,000 livres tournois à charge pour les religieux de faire fondre une cloche de 80 quintaux qui sonnerait tous les jours de sa vie durant autant de coups qu'il aurait d'années; et en outre il prit l'engagement de porter lui-même au cou, la veille et le jour de saint Antoine, une clochette d'or du poids d'une once. »

M. Bergaigne présente, de la part de l'auteur, un fascicule des *Anecdota Oxoniensia* (*Aryan series*, vol. I, part IV) : *Kâtyâyana's Sarvânukramaṇî of the Ṛig-Veda, with extracts from Shaḍguruçishya's commentary, etc.*, edited by A. A. Macdonell (Oxford, 1886, in-4°).

« La Sarvânukramaṇî, relevé complet des hymnes du Ṛig-Veda, comprenant le nombre des vers, les différents mètres, les divinités invoquées et les auteurs réels ou supposés, n'était connue jusqu'à présent qu'en substance par les indices joints aux deux principales éditions du Ṛig-Veda. Le texte même est mis pour la première fois à la disposition des indianistes. Il est d'autant plus intéressant qu'il renferme parfois, outre les indications ordinaires, certaines légendes relatives à la composition des hymnes. Mais ce qui fait la nouveauté de la publication de M. Macdonell est surtout le commentaire de Shaḍguruçishya. M. Macdonell y a joint encore l'Anuvâkânukramaṇî, ou index des chapitres, de Çaunaka, avec le commentaire. Il a apporté à ces éditions tout le soin et l'exactitude désirable, et rendu ainsi un service important aux études védiques. »

M. d'Hervey de Saint-Denys dépose sur le bureau un opuscule en anglais, *Etruria capta*, par le révérend John Campbell (extrait des *Proceedings of the Canadian Institute;* Toronto, 1886, in-8°).

« Notre confrère M. d'Abbadie, de l'Académie des sciences, m'a chargé, dit-il, de présenter de sa part à l'Académie ce travail. L'auteur explique les inscriptions étrusques par la langue basque. Cet essai sera fort critiqué; les changements faits dans les valeurs des lettres étrusques ne semblent pas suffisamment démontrés; on fera encore d'autres objections, mais en attendant que la question soit élucidée, M. d'Abbadie pense qu'il sera bon que l'Académie ait entre les mains toutes les pièces du procès. »

M. Senart fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. de Charencey, des deux brochures suivantes :

1° *Catecismo en lengua chuchona y castellana*, par le R. P. Bartholome Roldan, publié par M. de Charencey (extrait des *Actes de la Société philologique*, in-8°);

2° *Fragments sur la langue chanabal* (extrait du *Muséon*, in-8°).

Digitized by Google

M. Senart offre ensuite, en son nom, le tome second de son ouvrage intitulé : *Les Inscriptions de Piyadasi.* Ce tome porte pour titre particulier : *Les édits sur piliers. Les édits détachés. L'auteur et la langue des édits* (Paris, 1886, in-8°).

M. Delisle présente l'*Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1887*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et rédigé par les soins de M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives (Paris, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 25 MARS.

M. G. Paris fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Regnaud, d'une brochure intitulée : *Les lois phonétiques sont-elles absolues au sens où l'entendent les néo-grammairiens ? Non* (Paris, 1887, in-8°).

« M. Regnaud conteste, dit M. Paris, le principe des néo-grammairiens qui regardent les lois phonétiques comme absolues. Il y a là une question de mots plus que de faits; si l'on admet, avec M. Regnaud, que les altérations phonétiques ont un point de départ individuel, on ne pourra contester que le même individu modifie de même un phonème donné, dans tous les mots où il se rencontre (sauf certaines conditions particulières). C'est ce qu'on n'avait pas vu ou au moins dit avec la rigueur des néo-grammairiens. Mais les langues, surtout littéraires, sont des langues mixtes, comme l'a montré M. Schuchardt, et le principe des néo-grammairiens comporte certaines restrictions. Je ne discuterai ni ce problème ni les objections de M. Regnaud, mais je dois faire remarquer que *camp* et *cavale*, opposés à *champ* et *cheval*, sont des mots empruntés à l'italien. »

M. Barbier de Meynard présente un *Traité de médecine mazdéenne*, traduit du pehlevi et commenté par L.-C. Casartelli (extrait du *Muséon;* Louvain, 1886, in-8°).

« L'auteur de ce travail, à qui nous sommes déjà redevables d'une remarquable étude sur la *philosophie religieuse des Mazdéens*, a recherché dans les livres saints de la Perse zoroastrienne les données relatives à l'art médical. Ses renseignements sont tirés pour la plupart du *Dinkart*, espèce de Talmud persan, recueil de casuistique religieuse où se trouve un véritable traité de médecine qui parait être l'abrégé d'un document plus ancien. Comme on pouvait s'y attendre, nous y trouvons le développement des théories médicales disséminées dans l'Avesta et en particulier dans le Vendidad. De là naissent des rapprochements curieux entre ces différents ouvrages en ce qui concerne la thérapeutique et la profession de médecin

Digitized by Google

sous la dynastie sassanide. M. Casartelli étudie successivement la technologie médicale de l'Avesta et les trois grandes divisions établies par ce livre religieux, à savoir : le couteau, les herbes et le *mânthra*, ce qui revient à dire, la chirurgie, la médecine et les conjurations magiques. Il passe ensuite en revue les différentes classes de maladies, autant du moins qu'il est possible d'en reconnaître le nom et la nature dans les fragments de l'Avesta. L'enseignement médical y est l'objet d'une réglementation assez bizarre ; on y trouve entre autres prescriptions une application singulière de l'*experimentum in anima vili*. Les étudiants devaient s'exercer de préférence sur les sectateurs d'une religion étrangère, et, s'ils en tuaient trois, ils étaient déclarés incapables d'entrer dans la corporation ; si leur victime était un Mazdéen, le châtiment était le même que celui de l'homicide volontaire. La traduction de ce curieux chapitre du *Dinkart* est précédée d'observations sur les rapports de la médecine iranienne avec celle de l'Inde et de la Grèce : l'auteur constate, ce qui d'ailleurs avait été déjà dit, l'existence de médecins étrangers, grecs surtout, à la cour des Achéménides, des Parthes et des Sassanides. Le livre se termine par un appendice consacré à des remarques sur l'orthographe pehlevie, qui dénotent chez l'auteur une connaissance sérieuse de cette littérature difficile et encore imparfaitement connue. »

M. Senart présente *The Subhâshitâvali of Vallabadevha*, edited by Peter Peterson and Pandit Durgâprasâda (formant le tome XXXI de la collection intitulée : *Bombay Sanskrit Series ;* Bombay, 1886, in-8°).

« La Subhâshitâvali est, comme l'indique son nom, une anthologie, distribuée par ordre de sujets, de strophes, sentences ou tableaux de genre, empruntés à des poètes sanskrits de toutes les époques. La compilation en est très moderne ; l'auteur, Vallabhadeva, ne peut pas être antérieur à la seconde moitié du xv^e^ siècle. C'est sur des manuscrits découverts par lui dans le Rajpoutana, auxquels se sont ajoutés des exemplaires trouvés avec un autre titre par M. Bühler au Kashmir, que M. Peterson a établi cette édition. En la publiant, il rend aux études indiennes un service signalé. Le recueil ne contient pas moins de trois mille cinq cents strophes, généralement inédites, et, ce qui en rehausse singulièrement le prix, pour le plus grand nombre l'auteur est nominativement désigné. La poésie que, faute d'un mot meilleur, on peut appeler gnomistique, a, à nos yeux, une importance capitale dans l'histoire littéraire de l'Inde. Son cadre étroit et commode est proprement le moule original, caractéristique, de l'expression littéraire chez les Hindous. Les spécimens en ont ainsi un prix particulier, et nous devons beaucoup de reconnaissance à M. Peterson

Digitized by Google

pour le filon nouveau qu'il a su habilement découvrir et exploiter. Il a achevé par ce travail de s'assurer une place des plus honorables parmi les connaisseurs les plus exacts, les mieux informés, de la littérature classique de l'Inde, la place que lui avaient marquée d'abord et ses recherches de manuscrits dans les bibliothèques des natifs et son excellente édition de la Kâdambarî. M. Peterson n'est pas seulement un philologue consciencieux et exercé, on sent en lui l'esprit délicat et lettré qui ne dissimule pas un goût vif, une sympathie naturelle pour des œuvres souvent ingénieuses. Ce sont ces dispositions qui lui ont sans doute inspiré la patience nécessaire pour exécuter le travail qui sert en quelque sorte d'introduction à son livre. Dans un tableau dressé par ordre alphabétique de tous les poètes représentés dans la Subhâshitâvali, il a relevé toutes les strophes attribuées à chacun non seulement dans cette anthologie, mais dans d'autres collections, dans les manuels de rhétorique; il a joint à cet inventaire les indications chronologiques les plus importantes qui aient été, sur chacun, mises au jour jusqu'ici. C'est là un chapitre d'histoire littéraire des plus précieux, tel qu'il serait bien souhaitable qu'on commençât à en écrire. Avec les notes rapides, mais toutes nettes et utiles, dont le savant éditeur a accompagné son texte, ce mémoire achève de donner à cette édition un prix exceptionnel sur lequel il n'est que juste d'insister. »

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, *Les Inventaires de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres*, par F. de Mély (extrait de la *Revue de l'Art chrétien;* Paris, 1887, in-8°).

Sont encore offerts :

The Latin of the Latins and the Greek of the Greeks: in regard mainly to moods of the verb. Scottish and German scholarship compared, by Gavin Hamilton (Édimbourg et Londres, 1886, in-4°);

Inventario dei libri stampati Palatino-Vaticani, edito per ordine di S. S. Leone XIII da Enrico Stevenson, t. I et II (Roma, 1886, in-4°);

Bibliotheca apostolica Vaticana. Codices Palatini latini. Tome I: *Codices Palatini latini descripti*, par H. Stevenson et J.-B. de Rossi (Rome, 1886, in-4°).

M. Delisle, à l'occasion du dépôt de ce dernier ouvrage, signale à l'attention de l'Académie une découverte paléographique d'un haut intérêt, qui a été exposée dans la préface par le savant commandeur Jean-Baptiste de Rossi et qui a reçu depuis peu une confirmation frappante :

« L'un des manuscrits les plus célèbres de nos bibliothèques est la Bible amiatine de la Laurentienne, à Florence, en tête de laquelle se lit une inscription tracée en onciales :

Digitized by Google

CENOBIVM AD EXIMII MERITO
VENERABILE SALVATORIS
QVEM CAPVT ECCLESIAE
DEDICAT ALTA FIDES
PETRVS LANGOBARDORVM
EXTREMIS DE FINIB· ABBAS
DEVOTI AFFECTVS
PIGNORA MITTO MEI
MEQVE MEOSQ· OPTANS
TANTI INTER GAVDIA PATRIS
IN CAELIS MEMOREM
SEMPER HABERE LOCVM

« Les lignes 1, 2 et 5 de cette inscription ont été anciennement l'objet de retouches et de surcharges, qui ont brisé la mesure des vers. Au siècle dernier, Bandini avait proposé de rétablir le premier de ces vers ainsi :

Culmen ad eximii merito venerabile Petri ;

mais il n'avait pas trouvé de restitution vraisemblable pour le troisième vers (lignes 5 et 6). M. de Rossi s'est demandé si l'expression *extremis de finibus* ne devait pas éveiller l'idée de la Grande-Bretagne. En même temps, il a constaté que les cinq premières lettres grattées, au commencement de la ligne 5, paraissaient être CEOLF. Il a été ainsi amené à proposer de lire au troisième vers de l'inscription :

Ceolfridus Britonum (*ou* Anglorum) extremis de finibus abbas.

« L'abbé Ceolfrid, dont l'histoire nous a été conservée par Bède le Vénérable, avait rapporté de Rome une ancienne version de la Bible. Dans sa vieillesse, ayant fait faire trois copies de cette traduction, il s'était mis en route pour en offrir une à Saint-Pierre de Rome; mais la mort le surprit en chemin, à Langres, en l'an 716, et ce furent ses disciples qui offrirent le précieux volume en son nom à l'église romaine. Selon l'hypothèse de M. de Rossi, la Bible amiatine n'était autre que ce volume.

« Or, postérieurement à la distribution du livre où cette hypothèse était émise, un savant anglais, M. F.-J.-A. Hort, a publié, dans le journal *The Academy* du 26 février 1887 (p. 148), un passage d'une très ancienne Vie de Ceolfrid, conservée dans le manuscrit Harléien 3020. L'auteur anonyme de cette Vie, après avoir rappelé dans quelles circonstances la Bible de Ceolfrid avait été offerte au Saint-Siège, cite les trois distiques qu'on

Digitized by Google

lisait en tête du livre. Voici les termes mêmes de ce précieux témoignage :

« Sepulto igitur patre, quidam ex fratribus qui eum deduxerunt pa-« triam rediere, narraturi in monasterio ipsius ubi et quando transiret e « corpore ; quidam vero dispositum Romam iter peregere, delaturi mu-« nera quæ miserat, in quibus videlicet muneribus erat Pandectes, ut « diximus, interpretatione beati Hieronymi presbyteri ex hebræo et græco « fonte transfusus, habens in capite scriptos hujusmodi versus :

Corpus ad eximii merito venerabile Petri,
Dedicat ecclesiæ quem caput alta fides,
Ceolfridus Anglorum extimis de finibus abbas
Devoti affectus pignora mitto mei,
Meque meosque optans tanti inter gaudia patris
In cælis memorem semper habere locum.»

« La Bible amiatine est donc bien celle que les disciples de Ceolfrid allèrent déposer sur le tombeau de saint Pierre vers l'année 716. »

— Ont encore été offerts, au cours de ce trimestre :

Annales du commerce extérieur, année 1886, fasc. 12 ; année 1887, fasc. 1 (Paris, 1886-1887, in-8°) ;

Annales du Musée Guimet, tome IX, fasc. 11 et 12 (Paris, 1886, in-4°) ;

Annuaire de la Société centrale des architectes, 1887 (Paris, in-8°) ;

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1886 (la Roche-sur-Yon, 1886, in-8°) ;

Atti della Reale Accademia dei Lincei, vol. II, fasc. 10 à 12 ; vol. III, fasc. 1 à 3 (Rome, 1886, in-4°) ;

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1886, livraisons 5 et 6 (Paris, in-8°) ;

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle Biblioteche pubbliche governative del Regno d'Italia, 1886, n^os^ 5 et 6 (Rome, in-8°) ;

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1886, n^os^ 1 à 26 (Florence, in-8°) ;

Bulletin de correspondance hellénique, janvier-février 1887 (Athènes et Paris, in-8°) ;

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1887 (Saint-Omer, in-8°) ;

Bulletin de la Société centrale des architectes, août-décembre 1886 (Paris, in-8°) ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e^ trimestre de 1886 (in-8°) ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts, n° 17 (Vesoul, 1886, in-8°) ;

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1er et 2e trimestre de 1886 (Tours, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 218 à 222 (Paris, 1886, in-8°);

Histoire des Grecs, par M. V. Duruy, membre de l'Institut, livraisons 33 à 44 (Paris, 1886, in-8°);

Journal asiatique, de novembre 1886 à janvier 1887 (Paris, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome I, cahiers 1 à 4 (Genève, 1886, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome VIII, année 1885 (Poitiers, 1886, in-8°);

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1885 (Besançon, in-8°);

Revue africaine, n° 178, juillet-août 1886 (Alger, 1886, in-8°);

Revue de l'Afrique française, fasc. 18, juillet-août 1886 (in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. Al. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, novembre-décembre 1886, janvier-février 1887 (Paris, in-8°);

Revue de Comminges, année 1886, 4e trimestre (Saint-Gaudens, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, nos 2 et 3 (Paris, 1886, in-8°);

Revue des questions historiques, 1er janvier 1887 (Paris, 1886, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, septembre-décembre 1886 (in-8°);

Revue des études juives, n° 26, octobre-décembre 1886 (Paris, in-8°);

Revue de la Société des études historiques, 4e série, tome IV (Paris, 1886, in-8°);

Revue géographique internationale, août-septembre 1886;

Revue numismatique, dirigée par MM. Anat. de Barthélemy, G. Schlumberger, membre de l'Académie, et Ern. Babelon, 4e trimestre de 1886 et 1er trimestre de 1887 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften, 1886, fasc. 1 à 3 (Munich, in-8°);

Statistique de la France, année 1883 (Paris, in-4°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 9e année, fasc. 1 (Agram, 1887, in-8°).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1887.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. BRÉAL.

SÉANCE DU 1er AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique transmet au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 31 mars 1887, par lequel l'élection de M. Saglio, comme membre libre, en remplacement de M. Germain, est approuvée.

M. Saglio est introduit et invité à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts informe la Compagnie que l'Académie des beaux-arts a désigné M. Guillaume pour faire partie de la Commission du prix Fould.

Le Président annonce que la prochaine séance sera avancée au mercredi, à cause du vendredi saint. La séance trimestrielle de l'Institut ayant lieu ce jour-là à 2 heures, la séance de l'Académie aura lieu à 3 heures et demie.

M. Philippe Berger fait une communication sur une inscription bilingue, phénicienne et cypriote, récemment trouvée à Tamassus, dans l'île de Chypre[1].

[1] Voir aux Communications, n° I.

IMPRIMERIE NATIONALE

Digitized by Google

Cette inscription, d'une lecture fort difficile, est dédiée à Apollon d'Hélos, dont le culte était, avec celui d'Apollon d'Amyclée, l'un des plus célèbres du Péloponnèse. Elle présente un certain intérêt, parce qu'elle montre l'importance de l'influence grecque sur la civilisation cypriote. Elle prouve que les grands dieux phéniciens de l'île de Chypre, Resef Amykolos, Resef Élé-hitès, n'étaient que des divinités grecques, importées du Péloponnèse par les Achéens, que les Phéniciens avaient identifiées avec leur dieu national Resef ou Arsouf.

Cette nouvelle inscription permet, en outre, de rectifier ou de compléter, sur un point ou deux, l'alphabet cypriote, qui ne nous est encore qu'imparfaitement connu.

M. Abel des Michels, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, commence la lecture d'un mémoire sur l'ouvrage chinois intitulé : *Chĭ loŭ kouĕ k'iāng yù tchí*. C'est un traité de géographie statistique de seize royaumes, pour la plupart d'origine hunnique, qui furent fondés, au commencement de l'ère chrétienne, par des usurpateurs, dans le nord de l'empire chinois.

M. des Michels lit une traduction de la préface, et, faisant connaître la composition de l'ouvrage, il met en lumière la grande érudition de l'auteur chinois, tout en signalant ses défauts, ainsi que d'assez nombreux points de divergence qui existent entre son livre et d'autres ouvrages tant chinois qu'européens. Il fait ressortir la multitude de documents que contient le *Chĭ loŭ kouĕ k'iāng yù tchí* et par suite l'utilité dont sera la traduction à laquelle il travaille, pour les savants qui s'adonnent à l'étude de l'histoire chinoise.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 6 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, informe la Compagnie que l'Académie des sciences a désigné

Digitized by Google

M. de Quatrefages pour faire partie de la Commission du prix Fould.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel la description d'un sarcophage antique orné de sculptures, qui vient d'être acquis pour le musée chrétien du *Campo santo dei Tedeschi* (1).

M. Philippe Berger apporte le déchiffrement d'une nouvelle inscription phénicienne, qui a été trouvée par MM. Richter et Kostantinidès, le 6 mars dernier, près de Dali, dans l'île de Chypre (2).

Cette inscription se compose d'une seule ligne d'écriture, qui n'a pas moins de $1^{m},20$ de long. Elle est tracée sur un bloc de marbre blanc qui est encastré dans l'église d'Hagios Giorgios. Elle a rapport à la dédicace d'une vasque de métal, offerte à la déesse Anat par un roi de Citium, dont l'inscription nous donne à double reprise le nom et la généalogie. La mention deux fois répétée de ce roi, de son père et de son grand-père, fait de cette inscription un texte de premier ordre pour la connaissance de l'histoire de Chypre ; elle vient confirmer les conclusions auxquelles la numismatique avait conduit M. de Vogüé. Ces trois rois, Baalmelek I, Arbaal et Baalmelek II, forment une petite dynastie qui a régné sur une partie de l'île de Chypre au v^e^ siècle, sous la souveraineté de la Perse. Le retour de la prédominance de l'influence grecque a mis fin à cette dynastie vers 410 ; mais, à la chute d'Évagoras, on voit les Phéniciens revenir au pouvoir et fonder une nouvelle dynastie, qui nous est connue par de nombreuses inscriptions et qui a duré jusqu'à l'arrivée des Ptolémées, vers 312. Cette nouvelle inscription remplit donc tout un demi-siècle de l'histoire de l'île de Chypre, sur lequel les textes étaient muets jusqu'à présent.

Voici la traduction de cette inscription :

Au ... jour du mois de Merpaïm, en l'an m du règne de Baalmelek, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalie,

(1) Voir aux Communications, n° II.

(2) Voir aux Communications, n° III.

Digitized by Google

fils du roi Baalmelek, roi de Citium. C'est ici la vasque qu'a offerte Baalmelek, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Baalmelek, roi de Citium, à sa déesse Anat. Qu'elle le bénisse!

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, qui complète les observations présentées à la dernière séance par M. Philippe Berger et rectifie la lecture du texte cypriote dont il a entretenu la Compagnie [1].

M. A. Luchaire fait une communication sur une compilation latine, exécutée dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle par un moine de l'abbaye de Saint-Denis et contenue dans le manuscrit latin 5949^A^ de la Bibliothèque nationale.

Cette compilation, qui a déjà été signalée par Lacurne de Sainte-Palaye et par MM. Paul Viollet et H.-François Delaborde, est une chronique universelle, de l'an 1057 à l'an 1270. L'auteur a inséré, dans le cadre chronologique fourni par la chronique de Guillaume de Nangis, les différentes histoires spéciales qui ont été traduites dans le recueil des *Grandes Chroniques de France;* mais il a ajouté à ces sources un certain nombre de détails qui ne se trouvent pas dans ce qu'on a imprimé jusqu'ici. Ces additions concernent les règnes de Henri I^er^, de Philippe I^er^, de Louis VI et de Philippe-Auguste. De plus, les *Grandes Annales latines de Saint-Denis* (c'est le nom qu'on peut donner à cette compilation) permettent d'améliorer et de compléter sur un assez grand nombre de points le texte de la *Vita Ludovici* de Suger. Elles constituent donc un travail d'historiographie plus complet et plus satisfaisant à certains égards que le recueil des *Grandes Chroniques* françaises de Saint-Denis, avec lesquelles elles n'ont qu'un rapport indirect, celui qui consiste dans l'emploi des mêmes sources. Enfin, celle de nos vieilles histoires de France qui est la plus détaillée, celle de Nicole Gilles et de Belleforet, publiée au commencement du XVII^e^ siècle, n'est que la traduction plus ou moins abrégée de ces *Grandes Annales latines,* dont elle reproduit à peu près toutes les additions originales. On voit par là quelle place importante

[1] Voir à la suite de la Communication n° I.

Digitized by Google

la compilation contenue dans le manuscrit latin 5949[A] tient dans l'historiographie française. M. Luchaire croit d'ailleurs que ce manuscrit ne contient que la partie postérieure des *Grandes Annales;* qu'elles commençaient, comme les *Grandes Chroniques* françaises, avec l'origine même de la monarchie; qu'il a existé une partie aujourd'hui perdue, antérieure à 1057, dont l'historien de Saint-Denis, Doublet, a donné d'assez longs extraits, et que Belleforet a traduite aussi dans son histoire.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 15 AVRIL.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle il signale à l'Académie divers objets de l'antiquité chrétienne appartenant à des collections particulières, notamment une lampe de bronze en forme de colombe portant les symboles eucharistiques (v[e] siècle); une lame de bronze sur laquelle est représentée, au repoussé, la *Fuite en Égypte* (vi[e] siècle), et plusieurs fragments de verre ornés de peintures sur fond d'or [1].

M. Buhot de Kersers, président de la Société des antiquaires du Centre, écrit à l'Académie au sujet de la découverte faite en février 1887, près de Lunery (Cher), d'une sépulture gauloise renfermant un squelette accompagné d'une épée de fer, d'un bracelet de bronze et d'un petit disque ou rasoir également de bronze [2].

M. Désiré Charnay met sous les yeux des membres de l'Académie divers spécimens de l'industrie métallurgique des Mexicains, dans les temps antérieurs à la conquête espagnole [3].

L'un de ces objets est une hache de cuivre, trouvée dans l'État de Guerrero. Les habitants de l'ancien empire mexicain fabriquaient ces armes en grand nombre. Ils savaient les rendre si brillantes que les Espagnols les crurent faites d'un alliage d'or.

(1) Voir aux Communications, n° IV.
(2) Voir aux Communications, n° V.
(3) Voir aux Communications, n° VI.

Digitized by Google

Certains villages payaient au roi des tributs de quarante, quatre-vingts ou même cent haches, tributs qui se renouvelaient tous les quatre-vingts jours.

Les autres monuments présentés par M. Charnay sont de minces lames de cuivre, qui offrent aussi la forme d'une hache, mais qui sont trop petites et trop peu résistantes pour avoir pu servir d'armes. M. Charnay prouve, par des citations tirées de divers auteurs, que c'était une sorte de monnaie qui avait cours au Mexique avant l'arrivée des Espagnols.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, fait une communication sur deux manuscrits de la Bibliothèque *Estense* de Modène, récemment étudiés par M. Jules Camus, professeur à l'École militaire de cette ville.

Ces manuscrits, tous deux du xv^e^ siècle, sont d'une grande importance pour l'histoire de la botanique à la fin du moyen âge. Le premier, qui renferme un *Tractatus de herbis*, paraît être l'original d'où a été tiré le traité de matière médicale connu sous le nom de *Circa instans*. Le second, manuscrit français d'un *Livre des simples* analogue au célèbre *Arbolayre* ou *Grant Herbier*, est une traduction du *Tractatus de herbis*. Il en résulte que ces divers ouvrages ont une origine commune.

Là s'arrête la découverte de M. Jules Camus; M. Joret a essayé de la compléter. Le copiste du *Tractatus de herbis* était un Français, et, comme il nous l'apprend lui-même, il s'appelait le Petit Pelous; c'était un de ces nombreux étrangers qui allaient alors étudier la médecine dans les universités italiennes. Le traducteur de ce même traité était aussi Français, et, selon M. Joret, bas Normand. Les formes dialectales *fueille* ou *feule*, *meindre*, *nercir*, *chepue* (cépée), *perche* (perce), *troquelet* (trochelet), etc., les mots comme *boe*, *bran*, *moisson* (moineau), *nous* (nœud), *poulz* (bouillie), etc., et surtout les noms de plantes, tels qu'*amouroque*, *avène*, *bouix*, *cheue* (ciguë), *doque*, *marquin* (marrube), *seu* (sureau), etc., dont il se sert dans sa traduction, n'ont pu se trouver, pour la plupart, que sous la plume d'un écrivain originaire de la basse Normandie et assez vraisemblablement du Cotentin.

M. Salomon Reinach présente des observations sur un célèbre

Digitized by Google

bas-relief de marbre, aujourd'hui au Musée britannique, qui représente l'Apothéose d'Homère.

Les archéologues sont d'accord pour reconnaître, aux deux registres supérieurs de ce bas-relief, les neuf Muses avec Apollon et la Pythie de Delphes. M. Reinach présente la photographie d'une terre cuite récemment découverte à Myrina, qui ressemble exactement à la prétendue Pythie et qui tient un rouleau à la main. C'est donc une Muse, et la même conclusion s'impose pour la figure correspondante du bas-relief, qui tient également un rouleau, considéré à tort jusqu'à présent comme une patère. Mais, comme le nombre des Muses se trouverait ainsi porté à dix, M. Reinach reconnaît Mnémosyne, la mère des Muses, dans une figure plus grande que les autres et dominant l'ensemble du tableau, identifiée jusqu'à présent à Melpomène, la Muse de la tragédie. Une Muse qui descend à grands pas du Parnasse, au sommet de la composition, est, selon lui, Calliope, la Muse de la poésie héroïque. La figure placée à côté d'Apollon, considérée à tort comme la Pythie de Delphes, est plutôt Thalie, qui, d'après une légende, fut aimée d'Apollon et donna le jour aux Corybantes.

L'identification de la grande figure de femme à Mnémosyne et de la figure placée près d'Apollon à une Muse paraît, selon l'auteur de la communication, démontrée par les rapprochements auxquels il s'est livré. On peut seulement hésiter, pour cette Muse et pour celle qui descend du Parnasse, entre les noms de Calliope et de Thalie.

M. Collignon lit un mémoire sur les fragments d'une statue d'ancien style attique, qui viennent d'être acquis par le Musée du Louvre.

Suivant toute vraisemblance, cette statue représentait un personnage viril, debout, nu, les mains fermées, tout à fait conforme au type connu par une longue série de monuments dont le soi-disant Apollon de Ténéa est le spécimen le plus remarquable. Ce type, qui ne s'était pas rencontré jusqu'ici dans les statues attiques du vi^e^ siècle, était donc familier aux sculpteurs athéniens de l'époque archaïque.

Digitized by Google

A un autre point de vue, les fragments du Louvre offrent un vif intérêt. L'étude de plusieurs bases de monuments funéraires attiques, portant des inscriptions d'artistes, avait conduit M. Loeschcke à supposer que ces monuments étaient décorés, non pas de stèles sculptées, mais de statues qui représentaient le défunt. M. Loeschcke avait émis l'hypothèse que ces statues devaient offrir le même type que celle de Ténéa. Cette hypothèse paraît tout à fait justifiée par l'examen des fragments du Louvre; ils offriraient ainsi le premier exemple connu d'une statue funéraire, d'origine attique, représentant le mort avec le type conventionnel attribué aux figures viriles dans l'art du VI^e^ siècle.

SÉANCE DU 22 AVRIL.

M. Croiset lit une notice sur les historiens modernes de la littérature grecque.

Cette notice est extraite de la préface d'une nouvelle *Histoire de la littérature grecque*. L'auteur, rappelant à grands traits les travaux dont l'antiquité grecque a été l'objet depuis la Renaissance, montre comment l'esprit historique s'est peu à peu développé dans cet ordre d'études. Bacon déjà, dans une page mémorable, définissait avec profondeur l'histoire littéraire, en proclamait la nécessité et regrettait qu'on n'eût encore rien fait pour elle. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, les érudits se bornent à en préparer les matériaux ; les lettrés, dominés par l'esprit dogmatique, disputent sur le mérite des écrivains. A la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^, la révolution historique est complète. Une revue rapide des travaux de la nouvelle école se termine par une appréciation de l'*Histoire de la littérature grecque* de K.-Otfried Müller, qui est le fruit le plus parfait de l'esprit philologique moderne dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

M. Abel des Michels termine sa communication sur l'ouvrage chinois qui porte le titre de *Chĭ loŭ kouĕ k'iāng yù tchí*[1].

(1) Voir ci-dessus, p. 154.

Digitized by Google

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie, de la part du Directeur de l'École française de Rome, deux mémoires, l'un de M. Auvray, sur *Les anciennes Vies du pape Grégoire IX*, l'autre, de M. Pélissier, intitulé : *Recherches sur la vie littéraire du cardinal Egidius de Viterbe.*

Le Président dit qu'on a pu lire ce matin dans les journaux que notre associé étranger, M. le baron de Witte, a acheté à la vente de Ponton d'Amécourt un lot considérable de médailles romaines. M. de Witte a offert ces médailles à la Bibliothèque nationale, pour compléter une série qu'il avait déjà donnée au même établissement. Ce n'est pas la première preuve que notre confrère a donnée de sa générosité quand il s'agit des intérêts de la science. Le Président se fait l'interprète de l'Académie pour exprimer à M. de Witte ses félicitations et ses remerciements [1].

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle sont décrits :

1° Un collier d'esclave, en bronze, trouvé dans une tombe de Frascati, qui porte une inscription destinée à assurer l'arrestation de l'esclave en cas de fuite, avec l'adresse du maître, dans le quartier de Rome dit *Mappa Aurea;*

2° Un vase peint, sur lequel on voit quatre figures divines, avec les noms des personnages écrits en latin [2].

M. du Rieux adresse à l'Académie la copie d'une inscription latine découverte en Algérie [3].

M. A. Bertrand lit une note sur un os de renne gravé, conservé autrefois au musée de Cluny et aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye. Cet objet avait été décrit inexactement dans le catalogue du musée de Cluny. M. Bertrand établit qu'il a été trouvé, non, comme le porte ce catalogue, dans le département de Maine-et-Loire, mais dans celui de la Vienne, à la grotte du

[1] Voir ci-dessous, p. 164, et aux Communications, n° IX.
[2] Voir aux Communications, n° VII.
[3] Voir ci-dessous, p. 178, et aux Communications, n° XVI.

Digitized by Google

Chaffaud (commune de Savigné, près de Civray), explorée en 1852 par M. Joly-Leterme, de Saumur. Il en signale, à cette occasion, l'importance et l'intérêt [1].

M. Croiset, analysant des informations transmises par M. G. Constantinidès, directeur de l'École normale hellénique de Philippopolis, auteur de plusieurs travaux estimables, annonce que vers le milieu de mars un manuscrit inconnu des œuvres d'Aristote a été découvert à Philippopolis.

Ce manuscrit appartenait à un employé du chemin de fer, M. Jean Siagounis, qui, l'ayant reçu de ses parents avec quelques autres ouvrages imprimés et manuscrits, le conservait par piété filiale, sans y attacher d'importance. Deux professeurs de l'École normale, en relation avec lui, eurent connaissance de ce manuscrit et le communiquèrent à M. Constantinidès, qui envoya aussitôt au Παρνασσός et aux *Neue Jahrbücher* une note à ce sujet.

Le manuscrit de M. Siagounis ne contient que des ouvrages déjà connus; on l'attribue au XIV^e^ siècle. M. Croiset met sous les yeux des membres de l'Académie le calque d'une des pages du manuscrit, envoyé par M. Constantinidès, et signale quelques variantes. Il est difficile de se prononcer dès maintenant, d'après des informations encore incomplètes, sur la valeur du manuscrit, mais le fait même de cette découverte est intéressant par l'espérance qu'il peut faire naître d'autres découvertes analogues, grâce au zèle de plus en plus éveillé des Hellènes.

M. Joseph Halévy commence une lecture sur la langue des Hétéens ou Hittites.

Le peuple auquel on donne ces noms habitait dans l'antiquité toute la région de la Syrie septentrionale qui s'étend entre l'Oronte et l'Euphrate. Les Égyptiens l'appelaient *Kheta*, les Assyriens *Hatti* et les Hébreux *Hittim*. Il nous a laissé des inscriptions rédigées dans une écriture hiéroglyphique particulière, qui ne ressemble en rien aux systèmes graphiques des autres peuples. On sait seulement que cette écriture a servi de source à l'écriture syllabique des Grecs de l'île de Chypre. Les monuments de cette espèce qu'on

[1] Voir aux Communications, n° VIII, et ci-dessous, p. 164.

Digitized by Google

a trouvés à Hahnath, à Karkemisch sur l'Euphrate, à Ibriz en Cilicie et dans diverses localités de l'Asie Mineure, attestent l'extension considérable qu'avait prise la civilisation hittite antérieurement au VIII^e^ siècle avant notre ère, époque à laquelle la puissance des Hittites fut ruinée par les Assyriens.

Laissant de côté ces curieuses inscriptions, non encore déchiffrées, M. Halévy s'est livré à l'étude des noms royaux et géographiques des pays hittites qui sont mentionnés dans les documents assyriens. Le résultat de ses recherches philologiques est que les Hittites, contrairement à l'opinion accréditée parmi les orientalistes, parlaient un idiome sémitique, qui tenait le milieu entre le phénicien et l'assyro-babylonien.

M. Oppert, en réponse à cette communication, fait observer que M. Halévy semble confondre la question des inscriptions et de la langue des Hittites, qui sont complètement inconnues jusqu'ici, avec celle de l'origine de certains noms qui paraissent araméens ou, en tous cas, sémitiques. Aucune conclusion ne peut être tirée, sur le caractère des documents, de ces étymologies, dont quelques-unes sont d'ailleurs très contestables. Le pays de *Patir*, ajoute M. Oppert, qui nulle part n'est écrit *Hattir*, forme du reste inexplicable, est généralement identifié à la Batanée.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, fait connaître le texte d'une inscription latine du XVI^e^ siècle, qu'il a découverte à Guerville, près de Mantes. C'est l'épitaphe d'un nommé Eustache Pigis, qui fut député (*delectus*) aux États généraux d'Orléans (1560), puis à ceux de Blois (1576), et qui mourut le 20 avril 1587, dans sa 90^e^ année. On ignore s'il était catholique ou protestant. Au-dessus du texte sont figurés plusieurs emblèmes peu communs sur les monuments de ce genre et dont la signification paraît obscure : une étoile et un croissant, au-dessus d'un puits, d'où semblent sortir une flamme et des rayons.

L'Académie se forme en comité secret.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 MAI.

Le Directeur de l'enseignement supérieur adresse à l'Académie, de la part du Directeur de l'École française d'Athènes, les mémoires suivants : *L'Empire de Nicée*, par M. Radet; *Le Sanctuaire de Jupiter Carien, à Panamara*, par M. Deschamps, et *Les Fouilles de Délos en 1886*, par M. Fougères.

M. Bailly, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École d'Athènes ou de celle de Rome auquel devra être décernée la médaille que la Société centrale des architectes français accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

M. le Dr Fouquet adresse à l'Académie une note et des photographies relatives à une découverte qui vient d'être faite au Fayoum (Égypte) [1].

M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie, présente à la Compagnie sept médailles d'or de l'empire romain, qu'il a achetées à la vente de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, pour en faire don au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale [2].

M. A. Bertrand annonce qu'il a reçu du fils de M. Joly-Leterme une lettre qui contient quelques nouveaux détails au sujet de l'os gravé du musée de Cluny, aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye [3].

M. Joly, chef d'escadron du génie, rappelle que, bien que l'erreur du catalogue du musée de Cluny puisse faire croire le contraire, son père avait reconnu, dès le jour même de la découverte, l'importance de ce dessin, associé à des silex taillés dans le poudingue de la caverne du Chaffaud. Il en avait averti Prosper Mérimée, ainsi que M. Bertrand l'a constaté. Les faits observés dans la caverne constituaient, selon lui, une preuve certaine de l'existence de l'homme à l'époque quaternaire. Mérimée n'osa prendre sur lui de donner une réponse. Il s'adressa à Élie de Beaumont,

[1] Voir ci-dessous, p. 168, et aux Communications, n° XI.
[2] Voir ci-dessus, p. 161, et aux Communications, n° IX.
[3] Voir ci-dessus, p. 161, et aux Communications, n° VIII.

Digitized by Google

dont le siège était fait, et qui déclara que l'os gravé devait appartenir à l'époque récente. Joly-Leterme, devant cette autorité, s'inclina, sans cependant abandonner dans son for intérieur ses convictions; mais il n'osa rien publier. C'est ainsi que son nom ne figure pas parmi ceux des précurseurs de Boucher de Perthes. Il a paru juste à M. Bertrand, comme à M. Joly fils, de réparer cette omission.

M. Oppert rend compte de quelques contrats babyloniens du temps de Nabuchodonosor et de ses successeurs, dans lesquels il est question de Juifs captifs ou demeurant en Babylonie [1].

Déjà du temps de Sargon, en 708 avant J.-C., on trouve un contrat de vente de trois Juifs par un Phénicien à un Égyptien : deux de ces Juifs s'appellent Heiman et Melchior, le nom de la femme qui était vendue avec eux est effacé. Mais c'est surtout après la destruction du premier temple que la présence de Juifs à Babylone paraît dans les jugements. M. Oppert expose le cas d'un Israélite, *Yuqub* ou Jacob, qui, probablement jeune encore, avait été amené à Babylone : il fut vendu trente-sept ans plus tard à un homme très riche, Nabu-akhî-iddin, par le possesseur, et probablement revendiqué par celui qui, par le droit de la guerre, s'en croyait le maître légitime. Dans un autre des textes de cette collection, il s'agit d'une action intentée par le nommé Sargina à Idihi-el, fils de Dinahu, qui paraît avoir été Juif. Idihi-el avait été la cause de la mort d'un esclave de Sargina. Il dut promettre à celui-ci de le dédommager de la vie de son serviteur et fut condamné à payer 1 mine 5 drachmes d'argent (120 francs de notre monnaie). D'autres documents forment les dossiers de l'affaire de Bazuz, esclave hébreu, pour lequel une riche dame nommée Belit-leah fut condamnée, et de celle de Barech-el, qui s'adressa aux juges du roi pour demander sa liberté.

M. Pavet de Courteille communique à l'Académie la préface d'un livre qu'il compte publier prochainement. C'est la traduction de l'ouvrage intitulé *Tezkereh*, d'après un manuscrit ouïgour de la Bibliothèque nationale.

[1] Voir aux Communications, n° X.

Digitized by Google

Le *Tezkereh* ouïgour est la traduction en turc de l'Asie centrale, du XV^e^ siècle, de l'ouvrage du célèbre Ferid-ed-din Attar. Il y est question de soixante-douze docteurs musulmans qui se sont distingués par leur sainteté et la pureté de leur doctrine. Comme l'auteur reste muet sur la date de leur naissance et de leur mort, M. Pavet de Courteille a eu recours à d'autres sources, soit persanes, soit turques, pour arriver à les connaître. Il a consulté aussi avec fruit l'ouvrage de Mir Ali Chir Nevaï, qui n'a jamais été publié et qui est rédigé en turc djagataï. Le grand écrivain a fait précéder cet ouvrage d'une préface très intéressante où il énumère toutes les conditions exigées pour arriver à la sainteté. On y est frappé de la pureté de la doctrine enseignée par ce musulman, qui semble s'être inspiré de l'Évangile. Le *Tezkereh* offre donc une double utilité : renseignements intéressants pour l'histoire du mysticisme, modèle précieux de la langue turque au XV^e^ siècle.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE soumet à l'Académie quelques remarques sur une opinion erronée qui a eu cours parmi les savants français, au sujet des peuples anciens connus sous les noms de Cimmériens et de Cimbres.

Selon Amédée Thierry, dont la manière de voir est encore acceptée par beaucoup de personnes, les Cimmériens d'Homère, les Cimmériens qui envahirent l'Asie Mineure au VII^e^ siècle avant notre ère et les Cimbres vaincus par Marius sont un seul et même peuple, et ce peuple est de race gauloise. C'est là, dit M. d'Arbois de Jubainville, une double erreur.

Quelques auteurs anciens, il est vrai, disent que les Cimbres étaient des Gaulois ou des Celtes; mais ces auteurs étaient mal informés. En effet, jusqu'à la conquête de la Gaule, les Romains ne surent pas distinguer les Gaulois des Germains. Mais les victoires de César dissipèrent leur erreur, et, à partir de cette époque, tous les témoignages sérieux s'accordent à présenter les Cimbres comme une nation germanique. Auguste, dans le monument d'Ancyre, les nomme au nombre des peuples germains dont il reçut les ambassadeurs. Strabon, Pline l'Ancien, Tacite les comprennent dans l'énumération des nations de la Germanie.

Quant à l'identification des Cimbres avec les Cimmériens, c'est

Digitized by Google

une simple hypothèse, émise pour la première fois par le Grec Posidonius, qui voyagea en Gaule au commencement du 1er siècle avant notre ère. Flavius Josèphe, le premier, a présenté cette conjecture comme une certitude. Elle ne repose sur aucun fondement sérieux.

M. Maury fait remarquer que l'erreur combattue par M. d'Arbois de Jubainville n'est pas partagée par tous les savants français. Déjà M. Roget de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, a nié l'identité des Cimmériens et des Cimbres avec les Gaulois.

M. d'Arbois de Jubainville dit que l'opinion dont il parle a reparu tout récemment, dans des ouvrages dus à des savants considérables. C'est pourquoi il a cru utile d'en faire remarquer, une fois de plus, le peu de fondement.

SÉANCE DU 13 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour la remercier de la concession qu'à sa demande elle a faite du *Corpus inscriptionum semiticarum* à la bibliothèque de la ville de Marseille.

M. d'Arbois de Jubainville commence la première lecture d'un mémoire sur l'emploi du titre de *vir inluster* ou *vir inlustris* dans les documents officiels de l'époque mérovingienne.

Dans un mémoire soumis à l'Académie en 1885, M. Julien Havet s'est attaché à prouver que les rois mérovingiens ne se sont pas qualifiés, comme on le croyait, du titre de *vir inluster;* que l'abrévation *v. inl.*, placée après leur nom et leur titre royal, dans chacun de leurs diplômes, doit se lire *viris inlustribus* et constitue l'adresse de l'acte, dressé toujours dans la forme d'une lettre du roi à ses fonctionnaires. Adoptant dans leur partie essentielle les conclusions de ce mémoire, M. d'Arbois de Jubainville reprend dans le détail l'examen de la question et présente à l'appui de cette thèse toute une série d'arguments nouveaux.

Aux deux derniers siècles de l'empire romain d'Occident, il existait dans cet empire une sorte de noblesse, dans laquelle on distinguait cinq degrés. Les hommes illustres, *viri illustres*, y occu-

Digitized by Google

paient le rang le plus élevé. Au-dessous d'eux venaient les *viri spectabiles*, puis les *viri clarissimi*, enfin les *viri perfectissimi* et les *viri egregii*. Sous les Mérovingiens, au VII^e^ siècle, le degré supérieur de cette hiérarchie subsiste seul. Tous les fonctionnaires laïques dépositaires de l'autorité du roi à des degrés divers sont des hommes illustres, *viri inlustres*. Le roi se distingue d'eux par les épithètes de *gloriosus*, *gloriosissimus*, *præcelsus*, *præcellentissimus*; en parlant de lui, on dit sa gloire, *gloria*, son excellence, *excellentia*, sa hautesse, *celsitudo*. Les évêques se distinguent par le titre d'homme apostolique, *vir apostolicus*, les abbés, moines, prêtres, clercs par celui d'homme vénérable, *vir venerabilis*, qu'on peut comparer au *reverend* des Anglais. C'est par erreur qu'on a cru que les rois mérovingiens prenaient le titre d'homme illustre, vulgarisé au VII^e^ siècle par la multitude des fonctionnaires qui le portaient : patrices, comtes, domestiques, référendaires, sénéchaux, etc. Les premiers, les maires carolingiens du palais prétendirent, dès la fin du VII^e^ siècle, monopoliser ce titre à leur profit et le refusèrent aux autres fonctionnaires. Une fois seulement que les Carolingiens furent devenus rois, ils placèrent le titre d'homme illustre à la suite de celui de roi des Francs.

Quand, dans un diplôme mérovingien, on trouve une suscription ainsi conçue : *Childebertus rex Francorum v. inl.*, il faut traduire, non pas : « Childebert, roi des Francs, homme illustre », mais : « Childebert, roi des Francs, à homme illustre un tel » ou « à hommes illustres tels et tels ». Dans la langue mérovingienne, *vir inluster* s'emploie à tous les cas du singulier et se rapporte régulièrement au nom qui suit, nullement à celui qui précède. *V. inl.* doit être rendu en principe par *vir inluster*, mais peut tenir lieu également de *viris inlustribus*, « à hommes illustres ».

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la note de M. le D^r^ Fouquet, annoncée dans la dernière séance et relative à des peintures récemment découvertes au Fayoum (Égypte), dans une caverne contenant un grand nombre de sépultures (1).

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XI.

Digitized by Google

M. S. Luce, au nom de la Commission du prix ordinaire de l'Académie, lit le rapport suivant :

« L'Académie avait proposé comme sujet de son prix ordinaire, en 1887, une *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge.*

« Un mémoire seulement nous a été adressé. L'auteur de ce mémoire a pris pour devise la phrase suivante, tirée de saint Grégoire le Grand : *Ad hoc tantum liberales artes discendæ sunt ut per instructionem illarum divina eloquia subtilius intelligantur.*

« La Commission que vous avez nommée s'est réunie après avoir lu et examiné ce mémoire. La conclusion unanime de cette Commission a été que le travail soumis à son examen, intéressant d'ailleurs, ne témoigne pas d'une étude assez approfondie et assez complète du sujet pour que l'Académie puisse le couronner. Elle propose d'attribuer à l'auteur (s'il juge à propos de se faire connaître), à titre d'encouragement, une récompense de mille francs. »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Le pli cacheté, portant la devise susmentionnée, ne sera ouvert que si l'auteur en manifeste le désir. La question ne sera pas maintenue au concours.

M. Delisle fait, ainsi qu'il suit, le rapport de la Commission chargée de juger le concours pour le prix Delalande-Guérineau :

« La Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours Delalande-Guérineau (ordre des études du moyen âge) a pris connaissance des envois de sept concurrents. Elle a décidé à l'unanimité de décerner le prix à M. Julien Havet, pour l'ouvrage intitulé *Questions mérovingiennes*, dont quatre fascicules avaient été adressés à l'Académie :

« I. *La Formule N. rex Francorum v. inl.;*

« II. *Les Découvertes de Jérôme Vignier;*

« III. *La Date d'un manuscrit de Luxeuil;*

« IV. *Les Chartes de Saint-Calais.*

« La Commission a regretté de ne pouvoir pas récompenser plusieurs des autres travaux envoyés au concours, qui se recommandent par des mérites très sérieux, et notamment :

« 1° Le recueil formé par M. Paul Guérin des documents rela-

IMPRIMERIE NATIONALE

Digitized by Google

tifs au Poitou que renferment les registres du Trésor des chartes (3 vol. in-8°);

« 2° L'ouvrage de M. Félix Aubert, intitulé : *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII, 1314-1422* (1 vol. in-8°). »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Le nom de M. Julien Havet sera proclamé en séance publique.

M. Théodore Reinach lit une note intitulée : *Le père et la mère de Mithridate Eupator,*

Le grand Mithridate Eupator, roi du Pont, l'ennemi fameux des Romains, est un personnage plus célèbre que connu. En particulier on ne sait presque rien des premières années de son règne et de sa famille. Des documents récemment découverts viennent combler cette lacune. C'est d'abord une belle médaille d'argent à l'effigie et au nom du roi *Mithridate Philopator Philadelphe*. D'autre part, une inscription bilingue (grecque et latine), trouvée à Rome, nous fait connaître un traité d'alliance conclu entre ce même roi et les Romains. Comme le premier roi du Pont qui ait fait alliance avec Rome est, d'après Appien, Mithridate Évergète, père de Mithridate Eupator, il en résulte que Mithidrate Évergète et Mithidrate Philopator Philadelphe ne font qu'un. Ce roi avait pris les surnoms de Philopator et Philadelphe à son avènement (il succédait à son frère Pharnace Ier); le surnom d'Évergète (Bienfaiteur) lui fut ensuite décerné par la reconnaissance des sanctuaires grecs.

Une seconde médaille (cabinet Waddington) nous donne le nom et le portrait de la mère de Mithridate Eupator, la reine Laodice, qui, après avoir pris part au meurtre de son mari, chercha à se défaire de son fils. Celui-ci se vengea plus tard en la jetant dans une prison, où elle mourut.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 20 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° La copie d'un rapport du Directeur de l'École française de

Digitized by Google

Rome, sur l'état actuel des travaux des membres de cette École;

2° La copie d'une lettre, par laquelle le Directeur de la même École exprime le désir de voir accorder une troisième année de séjour à Rome à M. Auvray et une seconde année à MM. Cadier, Gsell et Noiret, membres de ladite École.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. R.-Francisque Michel écrit à l'Académie pour lui annoncer la mort de son père, M. Francisque Michel, l'un de nos correspondants.

M. Prost adresse à l'Académie un pli cacheté relatif au lieu de naissance du marquis de Jouffroy, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation.

M. d'Arbois de Jubainville continue et termine la première lecture de son mémoire sur l'emploi du titre de *vir inluster* ou *inlustris* à l'époque mérovingienne [1].

M. Le Blant annonce une découverte due à un jeune ecclésiastique français, M. l'abbé Batiffol, qui se trouve actuellement à Rome et qui travaille à une histoire du fonds basilien de la bibliothèque Vaticane. M. Batiffol vient de découvrir dans un manuscrit palimpseste de ce fonds, le *Vaticanus græcus 2061*, les restes de quatre manuscrits onciaux non encore catalogués dans l'appareil critique du Nouveau Testament, c'est à savoir :

6 feuillets d'un évangéliaire du VIII^e^ siècle environ;

8 feuillets d'un Évangile du VII^e^ siècle;

38 feuillets d'un Évangile du VI^e^ ou du VII^e^ siècle;

20 feuillets enfin d'un manuscrit des Actes, des Épîtres de saint Paul et des Épîtres catholiques, du IV^e^ siècle. Ce dernier manuscrit, écrit sur trois colonnes de quarante et une lignes, présente une calligraphie exactement intermédiaire entre celle du *Sinaiticus* et celle de l'*Alexandrinus*.

Le palimpseste qui renferme ces fragments importants est un manuscrit de saint Grégoire de Nazianze, écrit au XI^e^ siècle par un scribe du nom de Basile, prêtre. Il provient d'une école calligraphique de l'Italie méridionale.

[1] Voir ci-dessus, p. 167.

Digitized by Google

M. J. Derenbourg met sous les yeux des membres de l'Académie l'empreinte d'un chaton de bague de jaspe vert trouvé dans l'île de Chypre, qui lui a été remise, pour la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, par M. Salomon Reinach[1].

M. Chodzkiewicz commence la lecture d'une étude sur les routes de terre par lesquelles le commerce apportait l'ambre, des bords de la mer Baltique, aux Grecs et aux Romains. Ces routes passaient par les bassins de l'Oder, de la Vistule, du Dniéper et du Niémen.

M. Oppert fait observer que des textes assyriens prouvent la très haute antiquité des relations par terre entre la mer Baltique et la mer Noire.

SÉANCE DU 27 MAI.

Le Président rappelle que l'Académie a rendu, mercredi, les derniers hommages à notre confrère M. Benoist. Les discours prononcés à ses funérailles seront distribués à l'Institut, selon l'usage.

M. Oppert continue sa lecture sur les Juifs cités dans les textes juridiques de Babylone.

Il analyse un jugement relatif à un esclave juif nommé Barachiel. Ce Juif avait été dans la possession d'un maître qui probablement l'avait reçu lors de la destruction de Jérusalem. Dix-sept ans plus tard, il fut vendu à une riche dame, nommée Gāgā, qui le donna en dot à sa fille; puis il fut mis en gage par ses maîtres et finit par être acheté par un receveur des finances. Il s'enfuit de la maison du nouveau maître, mais il fut reconnu et il prétendit alors qu'il était un homme libre et qu'il avait en cette qualité célébré le mariage d'un riche couple babylonien. Mais il fut débouté et les juges le rendirent à son maître. Celui-ci appartenait à une caste qui renferme une lignée de banquiers et de publicains, nommée la tribu d'Egibi. On a voulu reconnaître dans ce nom celui de Jacob et on a cru y voir une famille

[1] Voir aux Communications, n° XII.

Digitized by Google

de banquiers juifs. Mais ce nom, qui d'ailleurs n'a rien de commun avec celui de Jacob, remonte beaucoup plus haut que la captivité de Babylone; les Juifs dans la captivité furent presque tous réduits en esclavage.

M. G. Perrot communique à l'Académie une nouvelle note de M. Victor Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, qui rend compte de l'état des fouilles opérées à Cherchel (Algérie) et décrit les principaux objets découverts [1]. Ces fouilles ont été exécutées en partie dans un terrain acquis par M. Edmond Dupont, de Paris, et mis libéralement par le propriétaire à la disposition des explorateurs.

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, communique une notice sur un procédé de clichage appliqué aux estampages d'inscriptions [2].

L'estampage offre, comme on sait, aux voyageurs et aux explorateurs le moyen le plus pratique de prendre l'empreinte des inscriptions qu'ils peuvent rencontrer sur leur route. Avec une simple feuille de papier (non collé), une brosse et de l'eau, il permet de prendre d'une inscription quelconque une empreinte fidèle, un véritable moulage éminemment transportable, préférable à la copie ou au dessin les plus soignés, préférable même à la photographie, qui ne donne du texte qu'un seul aspect, souvent trompeur ou insuffisant pour le déchiffrement. Mais cette feuille de papier gaufré a l'inconvénient de présenter les lettres à l'envers et en relief, quand celles de l'original sont en creux, d'être exposé par sa fragilité à des accidents irréparables, de se prêter mal aux reproductions par la gravure héliographique, de ne pouvoir fournir d'autres empreintes pour les besoins de la science épigraphique. On avait cherché vainement jusqu'à ce jour le moyen pratique de surmouler les estampages en papier, de façon à en obtenir sans les altérer une contre-épreuve parfaitement fidèle, sur une matière solide et inaltérable, présentant l'inscription dans son sens et avec son creux normal et permettant

[1] Voir aux Communications, n° XIII.
[2] Voir aux Communications, n° XIV.

Digitized by Google

d'en multiplier indéfiniment les exemplaires par les procédés ordinaires de moulage; le moyen, en un mot, de tirer de ces négatifs des épreuves positives en nombre illimité. C'est ce moyen que M. Clermont-Ganneau a réussi à trouver d'une façon très simple, en coulant directement sous une pression convenable du métal en fusion sur les estampages, comme on le fait pour le clichage typographique. Il obtient ainsi des matrices métalliques qui sont l'équivalent fidèle et indestructible des inscriptions originales et dont on peut à volonté tirer des contre-épreuves sur toutes matières. Il en soumet à l'Académie différents spécimens.

Ce procédé est appelé notamment à rendre de grands services le jour où l'on se décidera à créer un établissement rendu nécessaire, dit M. Clermont-Ganneau, par les progrès et les besoins croissants de la science : le Muséum épigraphique.

En terminant, M. Clermont-Ganneau adresse ses remerciements à M. Paul Cassigneul, qui a bien voulu mettre gracieusement à sa disposition les ateliers de clichage du *Petit Journal* pour poursuivre et mener à bonne fin ses essais, ainsi qu'à M. Dujardin, l'habile héliographe de l'Académie, qui lui a prêté son concours empressé.

M. Renan dit que le procédé de surmoulage signalé par M. Clermont-Ganneau pourra rendre de grands services, notamment pour la reproduction des inscriptions en photographie ou en héliogravure. La Commission des inscriptions sémitiques a eu l'occasion de reconnaître que les photographies prises directement sur les estampages en papier viennent souvent assez mal. En photographiant les clichés métalliques obtenus par les moyens que M. Clermont-Ganneau vient d'indiquer, on obtiendra des résultats aussi satisfaisants qu'en opérant directement sur la pierre originale.

M. Chodzkiewicz continue sa lecture sur les routes commerciales par lesquelles l'ambre était apporté, dans l'antiquité, des bords de la mer Baltique aux Grecs et aux Romains.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'autoriser à faire vendre, au nom de l'Académie, et convertir ensuite en rente 3 p. 100 sur l'État français, le titre de 5,722 francs de rente 4 p. 100 sur l'État belge, inscrit sous le numéro 45062 et provenant de la succession de M. Benoît Garnier.

M. Germain Arnaud, professeur de rhétorique au lycée de Marseille, écrit au Secrétaire perpétuel pour se faire connaître comme l'auteur du mémoire qui avait été adressé au concours pour le prix ordinaire (*Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge*) et auquel l'Académie a accordé une récompense de mille francs. Le PRÉSIDENT ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire indiqué, et y trouve, avec la répétition de la devise, le nom de M. Germain Arnaud; ce nom sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. G. PERROT communique la nouvelle d'une découverte qui vient d'être faite à Saïda (Syrie).

On savait qu'il se faisait depuis quelques mois, pour le compte du gouvernement ottoman, à Saïda, l'antique Sidon, dans la nécropole jadis explorée par MM. Gaillardot et Renan, des fouilles qui avaient donné des sarcophages de l'époque romaine, installés dans des hypogées plus anciens. Les parties les plus basses des mêmes hypogées conservaient, ajoutait-on, des restes de ces sarcophages anthropoïdes que l'on attribue aux temps voisins d'Alexandre. D'après les rapports qui étaient arrivés ici, il ne semblait pas que ces trouvailles, qui donnaient des types déjà connus, eussent une grande importance; mais un télégramme de Beyrouth, adressé à M. Salomon Reinach, qui l'a communiqué à M. Perrot, annonce au contraire une découverte de nature à intéresser beaucoup, si elle est confirmée, les savants qui s'occupent de la langue et des antiquités phéniciennes.

Voici le texte de ce télégramme :

Hamdi bey et moi, en mission à Saïda, venons de découvrir plusieurs

Digitized by Google

sarcophages anthropoïdes en marbre noir, couverts d'inscriptions hiéroglyphiques et phéniciennes.

Démosthène Baltazzi.

M. Renan, d'après un télégramme qu'a reçu M. Clermont-Ganneau, confirme l'importante nouvelle donnée par M. Perrot. Autant qu'il est permis de conjecturer d'après la brève rédaction d'un télégramme, le principal des sarcophages de marbre noir, ou plutôt de diorite, qui viennent d'être découverts, appartient à la même famille que celui d'Eschmounazar. Celui-ci, lui aussi, paraît avoir été primitivement couvert d'hiéroglyphes, qu'on a effacés pour faire place à l'inscription phénicienne actuelle. L'inscription phénicienne nouvellement découverte a huit lignes; elle est placée vers les pieds de l'espèce de momie sculptée qui constitue le couvercle. Il est bien probable que la nouvelle inscription donnera de précieux détails sur cette dynastie de Tabnit et d'Eschmounazar, qu'il est si difficile de classer, et que presque tous les indices portent maintenant à rapporter à l'époque des Ptolémées. Il faut attendre qu'on ait reçu un estampage ou des photographies de ce monument capital.

M. A. Bertrand, au nom de M. le baron de Witte, présente à l'Académie les photographies d'une curieuse figurine de bronze, représentant l'empereur Postume, qui vient d'être acquise par le Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye [1].

M. Hauréau lit une notice sur *un Anonyme, auteur d'un récit de visions.*

Cet auteur vivait à la fin du XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^. Il a laissé, dans deux courts écrits en langue latine, le récit de ses visions mystiques. Son nom ne sera probablement jamais connu; on voit seulement qu'il appartenait à une famille riche de la petite ville de Salon, en Provence, et qu'il entra en religion, on ne sait dans quel ordre. Ses ouvrages sont inédits et n'ont été conservés que par un manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 2592). Dès son enfance, il avait l'esprit obsédé de

[1] Voir aux Communications, n° XV.

Digitized by Google

la pensée de l'Antéchrist. Plus tard, il fut surtout préoccupé de la corruption du monde et de l'Église de son temps et il se crut appelé à les réformer. Il rapporte des discours que la voix de Dieu lui-même lui dicta, à ce qu'il assure, en lui ordonnant de les réciter au peuple des fidèles, au pape Célestin, à l'abbé de Cîteaux, etc.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. J. Halévy continue sa communication sur la langue des Hittites, d'après les noms d'hommes et de localités qu'on relève dans le texte des inscriptions assyriennes. Il cite un certain nombre de noms qui lui paraissent ne pouvoir s'expliquer que par une étymologie sémitique, et qui révèlent, selon lui, l'origine sémitique du peuple hittite.

M. Oppert croit devoir mettre en garde M. Halévy contre la méthode qui consiste à asseoir des conclusions ethnographiques sur des étymologies hasardées. Pour la plupart des noms étudiés par M. Halévy, les explications qu'il en a données peuvent être contestées, et l'on pourrait aussi bien, pense M. Oppert, tirer de ces noms des conclusions absolument opposées à celles de l'auteur de la communication.

SÉANCE DU 10 JUIN.

M. Bailly, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, annonce au Secrétaire perpétuel que la Commission des récompenses de la Société a décerné, sur la présentation de l'Académie, la grande médaille à M. Fougères, membre de l'École française d'Athènes. La Société a décidé qu'à l'avenir, et dès cette année, la grande médaille de bronze décernée aux membres des Écoles d'Athènes et de Rome serait convertie en grande médaille d'argent.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Gobert

Digitized by Google

propose de décerner le premier prix à M. le baron de Ruble, pour les cinq volumes qu'il a publiés sur *le Mariage de Jeanne d'Albret* et sur *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, le second prix à M. le chanoine Dehaisnes, pour son *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e^ siècle* et ses *Documents concernant l'histoire de l'art* dans ces divers pays et à la même époque.

On procède au scrutin. Le 1^er^ prix est décerné à M. le baron de Ruble, par 33 voix sur 35 votants; le 2^e^ prix à M. le chanoine Dehaisnes, par 34 voix sur 35 votants.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie plusieurs inscriptions (1).

La première vient d'être découverte près de Cherchel (Algérie), dans les ruines de l'antique *Gunugus*, par M. du Rieux, ingénieur civil à Gouraya. On y trouve la mention d'un fonctionnaire municipal appelé *tribunus ab ordine lectus*. Ce titre présente une analogie frappante avec celui des *tribuni militum a populo*, qui ont fait l'objet, en 1875, d'un mémoire de M. Victor Duruy et d'une discussion animée dans le sein de l'Académie.

La seconde a été trouvée sur la voie de Préneste, à quelque distance de Rome, par un ecclésiastique français, M. l'abbé Le Louet, et communiquée à M. Héron de Villefosse par M. J. de Laurière. Elle mentionne un marchand de porcs et de bestiaux, qui est qualifié de *negotiator celeberrimus suariæ et pecuariæ*.

La troisième est en langue gauloise et figure sur des statuettes de terre cuite trouvées à Caudebec-lez-Elbeuf et à Fégréac (Loire-Inférieure) : REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT. M. Héron de Villefosse établit, par divers rapprochements, que le mot AVVOT est un verbe, qui a le sens du latin *fecit*.

Cette communication donne lieu à diverses observations.

M. de Rozière signale, entre l'inscription de Gunugus et celles qui ont fait l'objet d'une discussion dans l'Académie en 1875, une double différence. Dans les textes précédemment étudiés, il s'agit d'un tribun élu directement par le peuple, *a populo;* à Gunugus, le magistrat en question est élu par un suffrage plus

(1) Voir aux Communications, n° XVI.

Digitized by Google

restreint, celui de la curie ou conseil de la localité, *ab ordine lectus*. De plus, le tribun de Gunugus n'est pas qualifié, comme ceux des autres monuments, de *tribunus militum*; on peut donc se demander si ses fonctions étaient militaires et s'il ne faut pas plutôt y voir une imitation du *tribunus plebis* de l'ancienne Rome.

M. Héron de Villefosse, en réponse à la première remarque, fait observer que les inscriptions qui nomment les *tribuni militum a populo* sont du 1er siècle de notre ère, tandis que celle de Gunugus est probablement du IIe ou du IIIe siècle: on comprend facilement que, dans l'intervalle de temps qui sépare ces textes, les institutions municipales soient devenues moins démocratiques. Il y avait aussi des différences qui tenaient aux usages locaux: dans la *lex coloniæ Genetivæ*, le commandant de la milice municipale n'est élu ni par le peuple ni par la curie; il est désigné par le principal magistrat de la cité, le *duumvir*.

Quant au second point, M. Héron de Villefosse ne croit pas qu'on doive mettre en doute le caractère militaire du *tribunus* de Gunugus. En Afrique, on ne pouvait, comme cela se faisait ailleurs, désigner les commandants des forces locales par le nom de *præfectus*, parce que ce nom était réservé aux officiers romains qui commandaient les troupes envoyées contre les barbares. L'usage, par suite, avait fait prévaloir dans cette région, pour remplacer ce terme, celui de *tribunus*.

M. Duruy estime que le changement qui a fait passer du peuple aux curies l'élection des tribuns municipaux n'est qu'une imitation de la révolution opérée à Rome par Tibère, quand l'élection des magistrats, jusqu'alors faite par le peuple, fut confiée au sénat.

Le Président fait remarquer que, dans l'une des inscriptions gauloises où se trouve le mot AVVOT, ce mot est écrit avec un point placé à l'intérieur du premier V. C'est un artifice graphique emprunté aux langues de l'Italie du Sud; il sert à distinguer la lettre V voyelle de la lettre V consonne. Il faut donc transcrire : *auvot*.

L'Académie se forme en comité secret.

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 JUIN.

Le PRÉSIDENT fait connaître les résultats des concours suivants :

Le prix Stanislas Julien est décerné à M. Schlegel, pour son dictionnaire hollandais-chinois (*Nederlandsch-Chineesch Woordenboek*).

Le prix de La Grange est décerné à M. Le Verdier, pour son édition du *Mystère de l'Incarnation et Nativité de N.-S. J.-C., représenté à Rouen en 1474.*

La Commission du prix Fould attribue, à titre de récompense, à M. de Sarzec, pour ses fouilles en Chaldée, et à M. Dieulafoy, pour son exploration des ruines de Suze, le montant des intérêts des trois dernières années provenant de la fondation.

Le prix Bordin, sur cette question : *Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc, etc.*, n'est pas décerné. Une récompense de deux mille francs est accordée à l'auteur du mémoire qui porte pour épigraphe : *Nuls om nos meraveill de mi s'eu am so que no veirai ja* (Jaufres Rudel). Le sujet est retiré du concours. Le pli cacheté portant la devise ci-dessus ne sera ouvert que si l'auteur en manifeste le désir.

Le Président de l'Association médicale d'Indre-et-Loire et du comité de souscription pour le monument à élever à la mémoire de Bretonneau, de Trousseau et de Velpeau, écrit à l'Académie pour lui soumettre l'inscription que le comité se propose de faire graver sur ce monument. Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. le Dr Gustave Le Bon adresse à l'Académie un mémoire qui a pour titre : *Exploration archéologique de l'Inde et du Népal*, en la priant de désigner un de ses membres pour examiner les documents qu'il a rapportés de l'Inde et donner son avis sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à les publier. Il sera répondu à M. le Dr Le Bon que l'Académie ne pourrait faire un rapport sur son ouvrage que si elle y était invitée par le Ministre.

M. RENAN présente à l'Académie, de la part de M. Letaille, les estampages de cinquante-deux nouvelles inscriptions ou stèles

Digitized by Google

votives à Rabbath-Tanit et à Baal-Hammon, dont quelques-unes sont intéressantes par les sculptures qu'elles portent. Ces stèles appartiennent à la collection réunie par le commandant Marchand dans sa propriété de la Riana, près Tunis.

M. Le Blant lit une note intitulée : *Les premiers Chrétiens et le démon.*

Aux premiers siècles de l'Église, dit M. Le Blant, la croyance au surnaturel dominait dans tous les esprits. Les fidèles redoutaient l'action du démon, inspirateur de toute pensée mauvaise. Les anachorètes surtout, vivant dans les solitudes, où l'on croyait son action plus redoutable, se plaignaient de ses rudes attaques. Plusieurs anciens récits témoignent de la lutte engagée de la sorte entre les moines et l'esprit malin. M. Le Blant cite notamment l'histoire bizarre d'un abbé embarqué par surprise sur un vaisseau-fantôme et qui y devient le jouet du démon, celle des solitaires de l'Égypte, de leurs tentations, de leurs souffrances. L'auteur de la note termine en faisant observer que les figures, multipliées au moyen âge, qui nous montrent le démon sous une forme repoussante et terrible, n'existent pas dans l'art chrétien antique, toujours attaché à représenter des images riantes.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie :

1° Une lettre de M. J. Pierrot-Deseilligny, élève de l'École pratique des hautes études, qui rend compte de la découverte d'un amphithéâtre romain sur la colline de Fourvières, à Lyon[1];

2° Trois inscriptions de bornes milliaires, découvertes en Algérie par M. Demaeght, commandant du recrutement à Oran[2].

M. J. Halévy termine sa communication intitulée : *La Langue des Hittites, d'après les inscriptions assyriennes*[3].

M. Oppert tient à faire, une fois de plus, toutes ses réserves sur les conclusions du travail de M. Halévy[4].

(1) Voir aux Communications, n° XVII.
(2) Voir aux Communications, n° XVIII.
(3) Voir ci-dessus, p. 162 et 177.
(4) Voir ci-dessus, p. 163 et 177.

Digitized by Google

Le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie, en réponse à la proposition qu'elle lui a faite d'accorder à M. Auvray une troisième année de séjour à l'École de Rome, que le nombre des membres de cette école étant rigoureusement limité à six, il ne saurait en admettre un septième sans dépasser les crédits qui lui sont ouverts au budget.

M. A. Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, écrit au Secrétaire perpétuel pour se faire connaître comme l'auteur du mémoire adressé au concours Bordin, dont le programme était : *Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc*, mémoire auquel l'Académie, dans sa dernière séance, a accordé une récompense de deux mille francs. Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire indiqué et y trouve, avec la répétition de la devise, le nom de M. Thomas. Ce nom sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Benoist, le Président consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer. L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et fixe au vendredi 4 novembre l'examen des titres des candidats.

L'Académie désigne comme lecteurs, pour la séance trimestrielle du mois prochain, M. Croiset, et, pour sa séance publique annuelle, M. G. Paris.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des rapports de diverses commissions de prix.

La séance étant redevenue publique, M. Renan communique à l'Académie l'inscription phénicienne du sarcophage royal qui a été découvert par Hamdi bey à Saïda, et dont il vient de recevoir des estampages et des photographies. Hamdi bey a désiré, ainsi qu'il le dit dans une lettre d'envoi adressée à M. Renan, que l'Académie eût la primeur de cette découverte. « En reconnaissance, écrit-il, pour un pays où j'ai fait mes études et où l'on m'a enseigné à apprécier ce qui est beau et grand, je tiens à

Digitized by Google

faire hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres du résultat de mes travaux à Saïda, avant qu'il soit connu du restant du monde archéologique. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien le communiquer à l'Académie. »

Ce sarcophage est, ainsi que l'avait pressenti M. Renan, celui du roi Tabnit, le propre père de notre Eschmounazar, le fils d'Eschmounazar I^er^, roi et prêtre d'Astarté. Le style est le même que celui du sarcophage d'Eschmounazar; seulement, on n'a pas gratté les hiéroglyphes pour les remplacer par une inscription phénicienne; on a mis l'inscription phénicienne au pied du sarcophage, à la rencontre de la cuve et du couvercle.

Voici la traduction de ce texte, dont deux ou trois mots à peine sont douteux :

C'est moi, Tabnit, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, fils d'Eschmounazar, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, qui suis couché dans cette arche. O homme, qui que tu sois, qui découvriras cette arche, n'ouvre pas ma chambre sépulcrale et ne me trouble pas. Car il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'or, il n'y a pas de trésors à côté de moi. Je suis couché seul dans cette arche. N'ouvre pas cette chambre sépulcrale; car un tel acte est une abomination aux yeux d'Astarté. Si tu ouvres ma chambre sépulcrale et si tu viens me troubler, puisses-tu n'avoir pas de postérité parmi les vivants sous le soleil, ni de lit parmi les morts!

Le Président fait connaître les résultats des concours suivants :

Le prix ordinaire, ayant pour programme : *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines*, etc., est décerné à l'auteur du mémoire n° 1, ayant pour épigraphe : *Consuetudo loquendi est in motu; itaque solet fieri ex meliore deterior, ex deteriore melior.* Le pli cacheté qui accompagnait le mémoire est ouvert et on y lit, avec la répétition de la devise, le nom de M. Loth.

Le prix de numismatique ancienne (Allier de Hauteroche) est décerné à M. Ernest Babelon, pour son ouvrage intitulé : *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires.*

Le prix Brunet, qui avait pour programme : *Relever sur le « Fihrist » toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe*, etc., est dé-

Digitized by Google

cerné à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *La Grèce était la source unique du savoir et de la droite pensée.* Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et y lit, avec la répétition de la devise, le nom de M. Moritz Steinschneider.

Les noms de MM. Loth, Babelon et Steinschneider seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie.

Le prix ordinaire, relatif à l'*Étude de la Bibliothèque de Photius*, n'est pas décerné ; une récompense de mille francs est accordée à l'auteur du mémoire n° 1, qui porte pour devise : Θέλεις ὀλύμπια νικᾶν, κἀγώ, καλὸν γάρ ἐστιν (Épictète), et la question est retirée du concours.

M. Longnon, au nom de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, fait connaître, ainsi qu'il suit, les décisions de cette commission :

« Le prix La Fons-Mélicocq n'est pas décerné. Une récompense de douze cents francs est accordée à M. l'abbé Haigneré, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Cartulaire des établissements civils et religieux du Boulonnais*; 2° *Les Chartes de Saint-Bertin*. Une autre récompense de six cents francs est attribuée à M. le baron de Calonne, pour la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France.* »

M. Schlumberger fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours des antiquités de la France, pour 1887 :

« La Commission des antiquités de la France, dans la séance de ce jour, a voté les récompenses suivantes :

« 1re médaille : M. Delachenal, pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris*;

« 2e médaille : M. J. Richard, pour son volume intitulé : *Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*;

« 3e médaille : MM. Lespy et P. Raymond, pour leur *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*;

« 1re mention honorable : M. J. Philippe, pour son livre intitulé : *Origines de l'imprimerie à Paris*;

« 2e mention : M. B. de Mandrot, pour son volume intitulé : *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier*;

Digitized by Google

« 3e mention : M. Haillant, pour son *Essai sur un patois vosgien*;

« 4e mention : M. Georges Guigue, pour ses *Récits de la guerre de Cent ans, les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*;

« 5e mention : M. Ch. Bémont, pour son livre intitulé : *De la condamnation de Jean sans Terre par la cour des pairs de France, en 1202*;

« 6e mention : M. Maurice Faucon, pour son ouvrage sur *La Librairie des papes d'Avignon.* »

M. Oppert commence la lecture de la traduction d'un document qui a été découvert au Musée britannique, en 1884, et qui a été signalé d'une manière succincte par M. Pinches [1].

Ce texte est la première partie d'une espèce de chronique babylonienne, à partir de Nabonassar (747 avant Jésus-Christ) jusqu'à la première année de Saosduchin (667 avant Jésus-Christ). C'est un récit succinct de ces quatre-vingts ans; le monument que nous possédons est une copie « faite sur un ancien original », dans la vingt-deuxième année de Darius Ier (499 avant Jésus-Christ). Le document confirme en tout le canon de Ptolémée, qui est la base de la chronologie antique; et il se trouve en parfaite conformité, sur ce point, avec une *Liste de rois* conservée également au Musée britannique.

Mais ce texte est intéressant surtout par le contrôle qu'il fournit au sujet des inscriptions des rois assyriens, Sargon et ses descendants. La chronique est hostile à cette dynastie, et elle dément carrément, dit M. Oppert, les récits royaux. Sargon se vante d'avoir vaincu le roi d'Élam bientôt après son avènement; la chronique prétend qu'il a été battu (721). Sennachérib nous dit qu'il mit son fils *Assur-nadin-sum* (Aparanadisos de Ptolémée) sur le trône de Babylone; plus tard, il parle d'une guerre entreprise par lui contre Babylone; mais il ne dit pas que son fils avait été déposé par les Élamites et emmené par lui. Une grande et célèbre bataille fut livrée bientôt après par les Élamites et les Babyloniens au roi d'Assyrie, qui, dans ses propres textes, s'attribue la victoire. La chronique dit que les alliés lui ont infligé une dé-

[1] Voir aux Communications, n° XIX.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

faite. Le fait, connu par la Bible, que Sennachérib périt victime d'un parricide, est confirmé par ce texte.

Cette chronique, conformément au canon de Ptolémée, admet deux interrègnes, qui tous les deux suivirent deux prises de Babylone par Sennachérib (705-703 et 688-680). La *Liste des rois* substitue au mot grec *ἀβασίλευτον* le nom de Sennachérib, qui n'a jamais régné à Babylone et qui n'y a jamais pris le titre de roi. La chronique, au contraire, favorise les adversaires des Sargonides et elle nomme Teglathphalasar et Salmanassar, supplantés par Sargon, parmi les rois, tandis que la *Liste*, favorable à la dynastie assyrienne, substitue aux noms des rois d'Assyrie ceux de deux Babyloniens, *Pulu* et *Ululaï*, qui, sous les noms de Porus et d'Iluleus, figurent au canon astronomique de Ptolémée. La chronique pousse l'inimitié contre la deuxième dynastie assyrienne jusqu'au point de faire figurer comme rois deux princes dont le dernier, de l'aveu même de la chronique, n'a jamais fait acte de roi à Babylone, tandis que l'autre, Teglathphalasar, s'est deux fois prêté à la cérémonie religieuse du sacre sans pouvoir se maintenir. Sous sa forme aride et chronologique, le curieux monument a donc un intérêt majeur, il contrôle la vérité des récits des rois d'Assyrie et permet d'exercer à leur égard une critique historique qui ne leur est pas toujours favorable.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS.

N° I.

LA SECONDE INSCRIPTION BILINGUE DE TAMASSUS, PAR M. PHILIPPE BERGER.

L'épigraphie de l'île de Chypre vient de s'enrichir de deux nouveaux textes d'une certaine importance.

Vers la fin de novembre 1886, M. Renan eut connaissance, par une lettre de M. Max Ohnefalsch Richter, de la découverte de deux nouvelles inscriptions bilingues, phéniciennes et cypriotes, qui avaient été trouvées à Tamassus, près de l'autel à brûler, dans le temenos d'Apollon. Quelque temps après, il reçut, par l'intermédiaire de M. S. Reinach, deux photographies de ces monuments, malheureusement trop imparfaites pour servir de base à un travail de déchiffrement. Cependant ces pierres avaient été acquises par le British Museum, et presque en même temps que les photographies, nous en recevions de M. Wright, le savant correspondant de l'Académie des inscriptions, deux excellents estampages.

Le plus grand de ces textes est admirablement conservé et d'une clarté parfaite. Il a été publié par MM. Wright et Le Page Renouf dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 7 déc. 1886, p. 47-51, d'une façon à peu près définitive.

L'autre, qui est moins long, se compose, comme le premier, d'une partie phénicienne et d'une partie cypriote placée au-dessous et qui en est la traduction quelque peu abrégée. Malheureusement l'inscription phénicienne est dans un état déplorable, et jusqu'à présent on n'avait pas entrepris de la

Digitized by Google

traduire. Grâce aux excellents estampages de M. Wright, on peut la lire presque en entier. En voici le texte et la traduction :

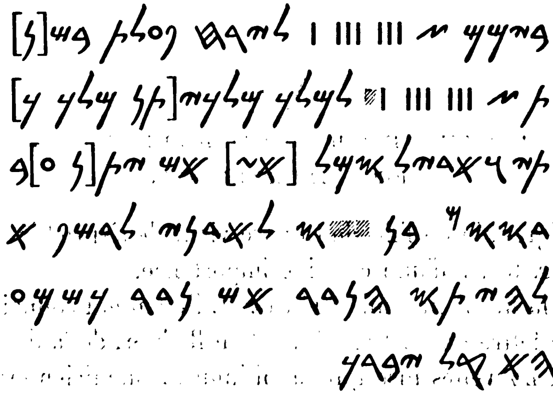

בימם ד III III I לירח פעלת בש[נ]-

ת ד III III II למלך מלבי[תן מלך כ]-

תי ואדיל סמל אז אש יתן עב-

דססם בן ░░ס לאדני לרשף א-

לחיתס הנדר אש נדר כשמע

הא קל יברך

Au XVI*e jour du mois de Faalot, en l'année* XVII░ *du roi Melekja[ton, roi de Ci]tion et d'Idalium : c'est ici la statue qu'a donnée Abdsasam, fils de . . . . s, à son seigneur Resef Eléhitès. Vœu qu'il avait fait, parce qu'il a entendu sa voix. Qu'il le bénisse.*

Depuis l'annonce de cette lecture et la publication de ma traduction dans les *Comptes rendus de la Société d'archéologie biblique* de Londres (23 janvier-1er février 1887), M. Euting a publié, à son tour, cette inscription aux *Comptes rendus de*

Digitized by Google

l'Académie de Berlin. Son mémoire, reçu le 3 février, a été lu à la séance du 17 février. M. Euting se rencontre avec moi pour la lecture de toute la première partie de l'inscription et notamment du nom de dieu Resef Éléhitès, qui est le point capital de l'inscription. Sur divers autres points, sa traduction s'écarte de la mienne. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de reprendre ce texte et d'examiner les points sur lesquels nous sommes d'accord et ceux sur lesquels nos traductions diffèrent.

Ligne 1. M. Euting se rencontre avec moi pour la lecture du nom du mois de Faalot. Ce nom avait été lu pour la première fois sur une inscription peinte de Chypre (*Corp. inscr. sem.*, n° 86 B) et restitué, à l'aide de cette première lecture, sur la grande inscription de Nicosie (*Corp. inscr. sem.*, n° 88). Il est très fruste sur l'inscription de Tamassus, et l'on n'aurait sans doute pas pu l'y déchiffrer sans l'aide des deux inscriptions précédemment citées. Cette nouvelle mention du mois de Faalot vient apporter à la lecture proposée dans le *Corpus* une heureuse confirmation.

Ligne 2. L'année du règne de Melekjaton n'est pas entièrement certaine; il se peut qu'une ou deux barres d'unités aient disparu dans la cassure qui suit la date. En tous cas, la partie intacte nous donne les chiffres X III III I. Cette inscription vient donc se placer, pour la date, entre les inscriptions de Melekjaton antérieurement connues, qui n'allaient pas au delà de la quatrième année de son règne (voyez *Corp. inscr. sem.*, n°s 13 et 88-91) et la nouvelle inscription bilingue, publiée par M. Wright, qui nous mène jusqu'à l'an 30 du règne de Melokjaton. Il n'y a rien à changer à ce qui a déjà été dit à ce sujet.

Lignes 3-4. Le nom de celui qui a fait l'offrande doit se lire עברסם (cf. *Corp. inscr. sem.*, n°s 46, 49, 53, 93 et 95). Le scribe avait oublié le ע et l'a rajouté au-dessus de la ligne. Il en résulte un trait que l'on peut prendre facilement pour la

Digitized by Google

hampe d'un ל. M. Euting lisait סמל... ou קמל...; mais il s'est lui-même rattaché depuis par lettre à ma lecture.

En avançant vers la fin de l'inscription, les divergences s'accentuent.

Ligne 5, après la dédicace à Resef Éléhitès, que nous avons lue de la même façon, se trouve un groupe de lettres très effacées que j'avais cru pouvoir lire תנדר אש נדר « votum quod voverat ». M. Euting croit y reconnaître les lettres suivantes dont il renonce à saisir le sens : יחראמנבא. Après avoir soumis l'estampage à un nouvel examen, je ne puis que maintenir ma lecture, qui m'apparaît encore plus claire que par le passé.

Enfin M. Euting, adoptant une conjecture de M. Nöldeke, lit la formule finale de la manière suivante : כשמע קרא קל יברך *denn er hörte das Rufen der Stimme. Möge er Segen spenden!* Mais la locution קרא קל « l'appel de la voix » choque les habitudes épigraphiques et est à peine hébraïque. L'inscription ne porte pas cela. Ce qu'on pourrait prendre pour un ק, à la fin de la ligne 5, n'est autre chose que le trait qui encadre l'inscription, et, au commencement de la ligne 6, il n'y a pas un ר, mais un ה. Il faut lire : כשמע הא קל יברך « quia audivit Ille vocem; benedicat ». En général, le pronom personnel est sous-entendu dans la formule finale. Pourquoi l'a-t-on exprimé ici? On en comprend la raison d'être si on lit la ligne 5 comme je l'ai fait. Quel est, en effet, le sujet de *votum quod voverat?* Abdsasam. Quel est celui de *quia audivit vocem?* le dieu. Il était donc nécessaire, le sujet changeant, de le marquer par un pronom pour éviter l'amphibologie. L'inscription 88 du *Corpus* présente, ainsi que l'a très bien vu M. Euting, une construction analogue. Là aussi, la formule finale étant séparée de la dédicace par une phrase incidente, on a éprouvé le besoin de rappeler le nom du dieu. Seulement, au lieu de l'indiquer par un pronom, on n'a pas craint de le répéter : כשמע מלקרת קלם « parce que Melqart a entendu leur voix ».

Digitized by Google

Le pronom הא joue, dans notre inscription, le même rôle que Melqart dans l'inscription 88. Nous avons là un exemple intéressant, au point de vue grammatical, de l'emploi du pronom en phénicien.

Ces divergences, qui ne sont pas sans importance pour la lecture du texte, ne touchent pas au sens général de l'inscription. Le point capital, sur lequel j'ai été heureux de me rencontrer avec M. Euting, est la lecture du nom du dieu Resef Éléhitès.

Le dieu Resef nous a été révélé par l'épigraphie de l'île de Chypre. C'est l'Apollon phénicien. Il figure sur un certain nombre d'inscriptions de Citium ou d'Idalion; son nom y est toujours suivi d'un vocable spécial. Il s'appelle tantôt Resef Heç, tantôt Resef Mikal[1]; en cypriote : Ἀπόλλων Ἀμύκολος[2]. La première inscription bilingue de Tamassus, publiée par M. Wright, lui donne un nouveau vocable. Il y est appelé Resef Éléit, en cypriote Ἀπελλωνι τῶι Ἐλείται. Seulement, quelle est la forme qui a donné naissance à l'autre? Est-ce le nom grec qui est la traduction par à peu près du phénicien, ou bien les noms Resef Mikal, Resef Éléit ne seraient-ils pas la transcription en phénicien du nom d'une divinité grecque? Depuis longtemps on avait remarqué la parenté de Resef Mikal, Ἀπόλλων Ἀμύκολος, avec l'Apollon d'Amyclée; mais on pouvait se demander si l'on n'était pas en présence d'un rapprochement artificiel établi par les Grecs entre le dieu phénicien et l'un des cultes les plus célèbres du Péloponnèse.

[1] Nous ne le trouvons employé sans vocable qu'une seule fois, à Carthage. Une inscription publiée dans le *Corpus* (n° 251) mentionne, en effet, un temple d'Arsouf : בת ארשף. L'identité de Resef רשף et Arsouf ארשף ne saurait faire de doute. Comparez Sakôn סכן très fréquent dans les noms propres, principalement à Carthage, Abdsakôn, Gersakôn, Sanchonjaton, et Askoun אסכן sur une inscription du Pirée (*Corp. inscr. sem.*, n° 118).

[2] Ou Ἄμυκλος. Les formes Mikal (=Mikol) et Amyklos présentent un phénomène analogue à celui que nous avons signalé dans Resef=Arsouf et Sakôn=Askoun.

Digitized by Google

La deuxième inscription de Tamassus tranche cette question. Le vocable du dieu y est écrit non plus à la phénicienne, Éléit, mais avec la terminaison grecque, Éléitès. La lecture אלהיתס prouve que le nom phénicien n'est que la transcription d'un mot grec. Dès lors, la même conclusion s'impose pour Resef Mikal, qui joue, à Idalion, le même rôle que Resef Éléitès à Tamassus. Ce n'est pas Mikal qui a donné Amykolos, c'est Amykolos qui a donné Mikal. Resef Mikal n'est que la transcription phénicienne d'Ἀπόλλων Ἀμύκολος, c'est-à-dire d'Apollon d'Amyclée.

Où faut-il chercher l'endroit qui a donné l'ethnique Éléitès? L'épigraphie cypriote fournit un rapprochement très séduisant qui s'impose tout d'abord à l'esprit. La grande tablette de bronze de Dali (col. A, l. 8-9) mentionne dans l'île de Chypre un endroit qu'elle appelle τὸν χῶρον τὸν ἐν τῶι Ἔλει. Il semblerait assez naturel de voir dans cet Ἔλος le nom même qui a donné l'ethnique Éléitès. Toutefois, la parenté évidente d'Ἀπόλλων Ἀμύκολος avec Ἀπόλλων Ἐλείτης nous oblige à chercher la patrie de ce dernier, non pas dans l'île de Chypre, mais en Laconie, à Hélos [1], qui était, avec Amyclée, l'un des grands centres du culte d'Apollon dans le Péloponnèse.

Un vers d'Homère que me signale M. Renan apporte un argument très topique à cette hypothèse. Au II^e^ livre de l'*Iliade*, dans l'énumération des chefs grecs, nous lisons (v. 584) :

οἵ τ' ἀρ' Ἀμύκλας εἶχον, Ἕλος τ', ἐφαλον πολίεθρον.

Ceux qui possédaient Amyclée, et Hélos, ville maritime.

Hélos était donc mise, à l'époque homérique, avec Amyclée, dans le même rapport que sur les inscriptions de l'île de Chypre. Il est vrai que la forme habituelle de l'ethnique d'Hé-

(1) Cette idée, exprimée pour la première fois par M. Deecke, avait aussi été suivie dès l'abord par M. Renan.

Digitized by Google

los était l'adjectif Εἰλώτης, qui a donné naissance à la légende des Hilotes. Mais, à côté de cette forme, Étienne de Byzance donne la forme Ἐλεῖται, qui correspond exactement à la transcription cypriote Éléitès, donnée par la première inscription bilingue de Tamassus. Notre inscription orthographie le mot d'une façon différente : Élehitès. Sans dissimuler ce qu'a d'étrange cette incertitude dans la transcription d'un même nom, il faut reconnaître que cette indécision se comprend beaucoup mieux du moment qu'il s'agit de la transcription d'un nom étranger. Peut-être la présence du *hé* doit-elle s'expliquer par l'influence de l'esprit rude qui s'est trouvé déplacé dans cette transcription. Quoi qu'il en soit, il paraîtra peu vraisemblable à tout esprit libre de prévention d'admettre que l'ethnique Éléit de la première inscription de Tamassus et l'ethnique Élehitès de la seconde correspondent à deux localités différentes. La différence d'orthographe, inexplicable s'il s'agissait d'un nom phénicien, devient moins surprenante si l'on est, ainsi que je le crois démontré, en présence de la transcription d'un nom étranger.

On peut se demander, après ce qui vient d'être dit, s'il n'y aurait pas de parenté entre l'adjectif Éléitès et ce χῶρον ἐν τῷ Ἔλει que mentionne la tablette cypriote de Dali, et si cet endroit ne serait pas l'emplacement même du temple de Resef Éléitès à Tamassus? On ne saurait plus tirer de la parenté des deux noms un argument en faveur de l'origine phénicienne du dieu. Bien au contraire, elle prouverait que les Grecs avaient importé à Tamassus, avec le culte de leur dieu, le nom même de l'endroit où était son sanctuaire principal.

L'inscription cypriote vient-elle apporter quelque lumière nouvelle au texte que je viens de déchiffrer? Je n'ai qu'une connaissance trop insuffisante de l'écriture cypriote et des dialectes grecs qu'elle représentait pour me prononcer sur elle

Digitized by Google

avec la même assurance que sur la partie phénicienne. M. Deecke l'a publiée aux *Comptes rendus de l'Académie de Berlin*, et sa lecture, dans son ensemble, confirme la traduction que j'ai donnée de la partie phénicienne. La voici :

Ἀ(ν)δριὰς Πινυτῶ· ἔδω-
κεν Ἀψάσωμος ὁ Σα-
μᾶϜος τῶι Ἀπό(λ)λωνι τῶι
Ἀλασιώται· ἰ(ν) τύχαι.

Il est pourtant un ou deux points de cette traduction sur lesquels je demanderai la permission d'appeler l'attention des hommes compétents en cette matière et en particulier de M. Bréal.

Au commencement de la dernière ligne, on lit le mot Ἀλασιώται qui répond au phénicien אלהיתם. Le *sigma* qui est intercalé dans le mot déroute au premier abord, et l'on est tenté de se demander si l'on ne serait pas en présence d'un nom différent du mot Éléitès. Mais il convient de remarquer que ce *sigma* occupe la place du *hé* dans la transcription phénicienne; or la lecture du *hé* est certaine. Je me demande s'il ne convient pas de prononcer autrement qu'on ne le fait ce caractère cypriote? L'alphabet cypriote n'a pas jusqu'à présent de signe pour exprimer l'articulation *hé*. Ne se serait-on pas servi du même signe pour exprimer l'*s* et l'*h*? La parenté des deux sons dans les langues sémitiques n'interdit pas cette hypothèse [1]. Peut-être avons-nous là un caractère cypriote auquel il faut attribuer une nouvelle valeur [2].

[1] On est surpris, de toute façon, de voir le texte cypriote de cette inscription, au lieu d'adopter la forme grecque du mot Éléitès, comme cela a lieu pour la première inscription de Tamassus, décalquer la transcription phénicienne, même dans ce qu'elle a de vicieux.

[2] Ou une série de caractères; car ce qui est vrai du signe σι doit aussi l'être des signes correspondants σα, σε, σο, συ.

Digitized by Google

A la ligne 2, le cypriote Ἀψάϝωμος[1] vient confirmer la lecture עבדסם. Le texte cypriote nous fournit aussi le nom du père du donateur qui était détruit sur l'inscription phénicienne. Il doit se lire Σαμᾶϝος. Cette lecture nous prouve que la dernière lettre du nom phénicien était bien un 𐤌 et non un 𐤎.

La lecture de la première ligne soulève des doutes encore plus considérables. M. Deecke lit :

Ἀ(ν)δριὰς Πινυτῶ· ἔδω-
κεν Ἀψάσωμος.

Ce nom étrange de Pinutos qui survient ici nous déroute. Il ne correspond à rien dans l'inscription phénicienne, qui est pourtant plus développée, et la construction de la phrase elle-même laisse à désirer. Ce nominatif absolu est choquant. Je crois que personne n'était satisfait de cette lecture; mais personne n'avait trouvé le moyen de s'en débarrasser. J'ai indiqué, à la dernière séance de la Société asiatique, dans quelle direction il fallait chercher pour résoudre cette difficulté. Il faut, ainsi que je le disais, renoncer entièrement à la lecture Pinuto et chercher à cette place le pronom, relatif ou démonstratif. Je crois aujourd'hui pouvoir en apporter la preuve.

Dans les inscriptions cypriotes, tous les mots sont séparés par des points, à l'exception des pronoms, des articles, des conjonctions et en général des particules enclitiques ou proclitiques. Or, après ϖινυτο, l'estampage ne porte pas trace de point, malgré la copie et la transcription de MM. Deecke et Euting. Nous sommes donc en présence d'une proclitique. En prenant les valeurs de l'alphabet cypriote donné par M. Bréal, on arrive à reconnaître qu'il faut lire, non ϖινυτο, mais ουυτο

[1] Cette lecture nous prouve, en outre, que les Phéniciens de Chypre prononçaient *Sasom*, et non *Sasam* comme les Hébreux; de même qu'ils disaient Baaljaton et non Baaljatan, Eirômos et non Hiram, etc.

Digitized by Google

ou *ονυδω* (les deux syllabes *το* et *δω* sont exprimées par le même signe en cypriote). Les deux premiers signes paraissent correspondre au pronom relatif *ὃν* « que », soit qu'il faille prendre ici la syllabe *νυ* comme exprimant le *ν* final, soit qu'il faille lire *ὃν νυ* comme dans la première inscription de Tamassus.

La première inscription de Tamassus présente un fait analogue. On y lit à la première ligne :

τὸν ἀ(ν)δριά(ν)τα τό(ν) νυ ἔδωκεν.

Reste à expliquer le troisième signe, *το* ou *δο* (*δω*). Je m'étais demandé tout d'abord si l'on ne pourrait pas y voir une simple consonne et lire *δέδωκεν*; mais l'emploi de l'aoriste est constant sur ces inscriptions, et la valeur de la syllabe *το* ou *δο* paraît bien établie. Peut-être faut-il voir là une faute du copiste, qui aurait écrit deux fois le commencement du verbe *ἔδωκεν*, à moins, ce qui est plus probable, que nous ne soyons en présence d'une particule dont la valeur exacte m'échappe. Je laisse à d'autres le soin de résoudre cette question; mais la difficulté est bien limitée, et je ne doute pas qu'en suivant cette piste, on n'arrive bientôt à la résoudre entièrement.

Voici, dès lors, comme il faudrait lire et traduire l'inscription cypriote :

Ἀνδριὰς · ὄνυ το (?) ἔδω-	*Statue qu'a donnée*
κεν · Ἀψάσωμος · ὁ Σά-	*Apsasómos, fils de Sa-*
μαϝος · τῶι Ἀπόλωνι τῶι	*mafos, à Apollon*
Ἀλαιώται · ἰν τύχαι.	*Éléhiôtès.* Ἰν τύχαι.

Il resterait à se demander si le troisième des Resefs de l'île de Chypre, Resef Heç, ne cacherait pas lui aussi un nom géographique pris dans le même milieu. M. Halévy a soutenu il y a longtemps déjà cette idée, et il a voulu voir dans *Heç*

Digitized by Google

le nom d'Issos en Laconie. Le *Corpus* l'expliquait, au contraire, comme un nom sémitique désignant un attribut du dieu, « Resef au javelot ». Cette traduction est d'autant plus vraisemblable qu'elle s'accorde avec les représentations figurées du dieu Resef, qui est toujours représenté tenant à la main une lance. J'ai moi-même cherché à expliquer par ce nom les épithètes Ἕκας, Ἑκατος, Ἑκηβολος, Ἑκατηβολος, que l'antiquité grecque donne à Apollon, enfin le nom même d'Hécate qui n'en est que la forme féminine [1]. Sans vouloir abandonner cet ordre d'idées, je reconnais que les inscriptions de Tamassus apportent un sérieux appoint à la thèse de M. Halévy.

Quoi qu'il en soit, l'existence du culte d'Apollon d'Hélos à Tamassus a un intérêt général pour la connaissance de l'antiquité cypriote. Non seulement elle nous montre l'importance de l'influence grecque sur la civilisation cypriote, mais elle nous montre d'où est partie cette influence. Or les inscriptions d'Idalion et celles de Tamassus nous amènent à des conclusions identiques sur ce point. Elles nous reportent toutes vers la Laconie, foyer de l'ancienne civilisation achéenne, conclusion à laquelle conduit également, ainsi que l'a montré M. Salomon Reinach, l'étude de l'archéologie cypriote.

A un point de vue plus spécial, enfin, la découverte de ces deux inscriptions vient éclairer un point encore obscur de l'histoire de Chypre. Sur toutes les inscriptions antérieurement connues, les deux rois qui composent la petite dynastie phénicienne à laquelle les Ptolémées ont mis fin, vers 312, Melekjaton et Pumjaton, s'intitulent « rois de Citium et d'Idalion ». Sur une seule d'entre elles, qui appartient à M. de Vogüé et qui date de l'an 21 de Pumjaton, ce roi porte le titre de « roi de Citium, d'Idalion et de Tamassus » (*Corp. inscr. sem.*, n° 10).

[1] *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, séance du samedi 5 mars 1887. La même idée a été exposée depuis à la Société asiatique (séance du vendredi 11 mars 1887) par M. Clermont-Ganneau.

Digitized by Google

M. de Vogüé, rapprochant ce fait d'un passage d'Athénée (*Deipnos.*, IV, 63), était arrivé à la conclusion que Tamassus n'était devenue phénicienne que sous Pumjaton, qui l'avait achetée à Pasicipros, roi d'Amathonte; mais Pumjaton, à son tour, en avait été bientôt dépouillé par Alexandre (voyez *Corp. inscr. sem.*, p. 37). Les deux inscriptions phéniciennes de Tamassus, datées des années 17 et 30 de Melekjaton, nous prouvent que, déjà sous Melekjaton, le père de Pumjaton, la domination phénicienne s'étendait jusqu'à Tamassus.

LETTRE DE M. CLERMONT-GANNEAU, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, AU SUJET DE LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE.

Paris, 2 avril 1887.

Monsieur le Président,

Dans l'intéressante communication qu'a faite M. Berger, à la dernière séance de l'Académie, sur les deux inscriptions bilingues, phéniciennes et cypriotes, récemment découvertes à Tamassos, il a contesté avec raison la lecture donnée par M. Deecke des premiers mots cypriotes de la seconde de ces inscriptions, publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin* (séance du 17 février 1887, *Sitzungsber.*, p. 115 et suiv.). Toutefois, l'explication qu'il en a tentée ne m'ayant pas semblé résoudre complètement la difficulté, je prends la liberté de soumettre à l'Académie une solution à laquelle j'étais arrivé de mon côté et que j'ai lieu de croire pleinement satisfaisante. L'accueil que vous avez déjà bien voulu lui faire, lorsque j'ai eu l'honneur de vous en faire part quelque temps avant la communication de M. Berger, m'encourage à la proposer par votre bienveillant intermédiaire; j'ajouterai qu'elle a obtenu également l'approbation de M. Six, d'Amsterdam, et celle de M. Deecke lui-même.

Digitized by Google

M. Deecke avait lu, transcrit et traduit ainsi le début du texte cypriote dans la seconde inscription de Tamassos :

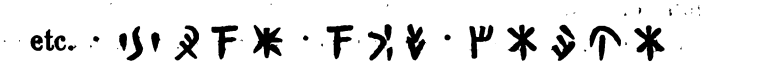

a-ti-ri-a-se· | pi-nu-to· | e-to-ke-ne· | etc.

ἀ[ν]δριὰς Πινυτῶ · ἐδωκεν, etc.

Statue de Pinutos; a donné (un tel fils d'un tel), etc.

L'apparition de ce personnage appelé *Pinutos* est d'autant plus singulière qu'il n'en est pas question dans le texte phénicien correspondant. En outre, la construction de la phrase ainsi conçue est bizarre et s'écarte des formules ordinaires de l'épigraphie cypriote et de l'épigraphie grecque en général.

Les trois signes syllabiques par la réunion desquels M. Deecke a obtenu ce nom invraisemblable de *Pi-nu-to* constituent, en réalité, trois mots distincts dont l'intervention change du tout au tout la teneur de la phrase.

Le premier signe, où M. Deecke voit un , *pi*, est sûrement un , *o*, comme le montre le fac-similé dessiné par M. Euting et comme le prouve l'estampage; M. Deecke en a eu lui-même le soupçon en reconnaissant que le *pi* n'était pas certain, et que le nom pouvait être lu, à la rigueur, *o-nu-to*. En tout cas, un nom propre *Onutos* est aussi invraisemblable que celui de *Pinutos*.

Nous obtenons de cette façon le groupe *o-nu*, dans lequel je vois non pas, comme on pourrait être tenté de le croire au premier abord, le pronom relatif à l'accusatif ὃν (inconnu au cypriote sous cette forme), mais le pronom démonstratif au nominatif, ὅ νυ, se rapportant à ἀνδριὰς : ἀνδριὰς ὅ νυ, *cette statue-ci*. Le cypriote employait, en effet, la forme ὅ νυ à côté de

Digitized by Google

la forme classique ὃ δε [1]. C'est ainsi que la première inscription bilingue de Tamassos, trouvée avec celle qui nous occupe, nous offre déjà cette même forme du pronom démonstratif à l'accusatif : *τὸν ἀνδριάνταν τόν νυ ἔδωκεν*, etc. « a donné cette statue-ci, etc. »

Reste la syllabe 𐄂, *to*, dans laquelle je vois le pronom relatif à l'accusatif, gouverné par le verbe *ἔδωκεν* qui le suit. On pourrait supposer que *to* est pour *τό(ν)*, avec la disparition de la nasale finale, phénomène fréquent dans le dialecte cypriote, qui, d'autre part, semble, à l'encontre du grec classique, avoir conservé le *τ* initial dans certains cas obliques du pronom relatif [2]. Mais, jusqu'à présent, cette disparition de la nasale ne s'observe que lorsque le mot suivant commence par une *consonne* [3]; or, ici, ce mot commence par une voyelle : *ἔδωκεν*. Cette dernière difficulté s'évanouit si l'on examine attentivement le premier signe du mot *ἔδωκεν*, *e-to-ke-ne*, dans lequel M. Deecke a vu un 𐄁, *e*. M. Six m'a fait remarquer, à l'appui de mon explication, que ce signe, qui a un peu souffert, devait être 𐄃, *ne*; en effet, je distingue dans le fruste dessiné par M. Euting la silhouette caractéristique de ce dernier signe, et la vérification que j'en ai faite sur l'estampage ne permet pas d'en douter. De plus, le point disjonctif que M. Deecke fait figurer dans sa transcription entre *to* et *e* (lisez *ne*) n'existe pas.

[1] Cf. le n° 59, 2 du petit *Corpus* cypriote publié par M. Deecke (*Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*... [Collitz et Deecke], Heft I, Göttingen 1883).

[2] Cf. *op. cit.*, n° 60, 21 ; *τό(ν)*; n° 68, 4 ; *τά*.

[3] L'exception à cette règle générale que semble présenter le n° 126, 2, doit être, jusqu'à plus ample informé, tenue en suspicion. J'essaierai de montrer que la nasale ne disparaît pas réellement en cypriote au contact d'une consonne, mais s'assimile à cette consonne en en provoquant la réduplication, réduplication qui ne laisse aucune trace graphique en vertu de cette loi de l'écriture cypriote d'après laquelle la réduplication d'une consonne n'est jamais exprimée.

Digitized by Google

Nous arrivons ainsi avec une entière certitude aux lecture, transcription et traduction suivantes :

etc.

a-ti-ri-a-se o-nu to-ne-to-ke-ne, etc.

ἀ(ν)δριὰς ὁ νυ τὸν ἔδωκεν, etc.

Cette statue-ci (est celle) *qu'a donnée*, etc.

Ce résultat présente pour la philologie sémitique un intérêt tout particulier, attendu que la phrase, ainsi rétablie, devient, mot pour mot, l'équivalent de la formule phénicienne correspondante, sur laquelle elle est rigoureusement calquée :

סמל	*semel*	*ἀ(ν)δριὰς*
אז	*az*	*ὁ νυ*
אש	*ech*	*τὸν*
יתן	*yatan*	*ἔδωκεν*

Veuillez agréer, etc.

N° II.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 2 avril 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai eu l'occasion de voir à Rome, chez un marbrier qui habite auprès de la place du Peuple, un sarcophage chrétien inédit qui me paraît mériter l'attention.

Trois sujets séparés par des strigiles en occupent la face. Au milieu est la figure si fréquemment reproduite d'une femme en prière, qui paraît être la personnification de l'âme; elle est debout, les bras en croix, entre deux arbres sur chacun desquels est une colombe et qui représentent le paradis. A l'extré-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

mité de droite on voit le Bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules; une autre, à ses pieds, lève la tête et le regarde. Le sujet du compartiment de gauche, le plus intéressant de tous, est par malheur fort mutilé. La tombe ayant servi de vasque à une fontaine, on a creusé, dans ce point même, une large rigole perpendiculaire pour l'écoulement du trop-plein des eaux. La figure qui occupe cette place a été ainsi coupée par le milieu dans toute sa hauteur. Ce qui en reste permet toutefois d'y reconnaître un pasteur à tunique courte serrée par une ceinture; il lève la main gauche sur une corbeille contenant des objets ronds qui paraissent être des pains; de la main droite il tient une baguette et en touche un petit sarcophage posé à terre. Ainsi est représenté le Christ lorsqu'il multiplie les pains et lorsqu'il ressuscite le fils de la veuve. S'il s'agit bien de ces deux miracles, nous les verrions donc ici accomplis en même temps, ce dont les monuments nous donnent d'autres exemples, et de plus par Jésus sous la forme d'un pasteur. Le fait n'aurait rien d'inattendu, car un sarcophage de Vellétri, publié par le R. P. Garrucci, nous montre précisément le Pasteur, c'est-à-dire le Christ, multipliant les pains (*Storia dell' arte cristiana*, tavola 374). J'ajoute que l'identification du Christ et du Pasteur peut s'induire d'un vieux texte chrétien, le récit d'une vision d'Hermas. Le fidèle, qui vient de prier, se repose sur son lit et ses pensées se reportent vers le doux maître. Devant lui apparaît un personnage vénérable, en habit de berger, portant le bâton et la besace, tel enfin que nous le représente si souvent l'antique imagerie chrétienne. Il entretient Hermas des choses de la foi et, pendant qu'il parle, il se transforme tout d'un coup : un être divin se trouve devant Hermas; c'est un guide céleste, peut-être le fils de Dieu lui-même (Hermas, *Mandata*, Procœmium).

Sur la face latérale de droite se détachent huit brebis éparses dans un champ et sans gardien. A la gauche est sculpté un

Digitized by Google

sujet fréquent sur les tombes de la Gaule, mais rare dans les autres contrées : le baptême du Christ. Le Seigneur, figuré d'une taille enfantine, est nu, debout dans le Jourdain d'où émerge un roseau. A côté du Christ est saint Jean tenant de la main gauche un *volumen*.

Je n'ai pu savoir exactement d'où est sorti ce sarcophage que personne n'avait encore signalé. Il vient, me dit-on, d'être acheté par monseigneur De Wall pour le petit musée chrétien du *Campo santo dei Tedeschi*.

Veuillez agréer, etc.

Edmond Le Blant.

N° III.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION ROYALE DE L'ÎLE DE CHYPRE, PAR M. PHILIPPE BERGER.

Depuis la dernière lecture que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie, nous avons recu communication d'une nouvelle inscription phénicienne, récemment découverte près de Dali, dans l'île de Chypre. Le 1er avril, M. Renan recevait de M. Max Ohnefalsch Richter un premier estampage avec une lettre contenant quelques détails sur la découverte. En même temps, M. Salomon Reinach en recevait un autre qu'il a eu l'obligeance de mettre à ma disposition.

L'inscription, découverte le 6 mars 1887 par MM. Richter et Eustathios Kostantinidès, est gravée sur un bloc de marbre blanc qui est encastré dans l'église de Hagios Giorgios, près de Dali, à peu près à 500 pas au nord-nord-est de la place où M. Lang trouva, en 1869, la première inscription bilingue, phénicienne et cypriote [1]. Elle se compose d'une seule ligne d'écriture, mais qui ne mesure pas moins de 1m,20 de longueur.

[1] *Corpus inscr. sem.*, n° 89.

Digitized by Google

Voici le texte de cette inscription, tel qu'un premier examen des deux estampages m'a permis de l'établir :

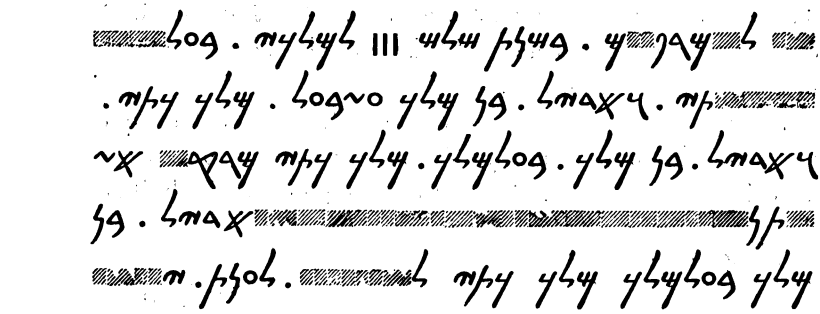

[בימם] .... למרפ[א]ם · בשנת שלש ווו למלכי · בעל[מלך מלך
כ]תי · ואדיל · בן מלך עזבעל · מלך כתי ואדיל · בן מלך · בעלמלך
מלך כתי מרק[ע א]ז [יתן] · [בעלמלך מלך כתי ואדיל · בן מלך
עזבעל · מלך כתי ו]אדיל בן מלך בעלמלך מלך כתי [illegible] · לענת ·
י[ברך]

[*Au .... jour*] *de Merpaïm, en l'an* III *de son règne : de Baal*[*melek, roi de Ci*]*tium et d'Idalie, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Baalmelek, roi de Citium : c'est ici la vasque* [*qu'a donnée Baalmelek, roi de Citium et d'Idalie, fils d'Azbaal, roi de Citium et*] *d'Idalie, fils de Baalmelek, roi de Citium,* [*à sa déesse*] *Anat.* [*Qu'elle le bénisse.*]

L'écriture de cette inscription est intermédiaire entre l'écriture de la côte de Phénicie et celle de l'île de Chypre. Elle présente déjà certains caractères de l'écriture de Chypre, mais non encore entièrement développés. L'o a une forme triangulaire qui pourrait le faire confondre avec un ס, si cette dernière lettre n'avait pas une queue relativement longue sur notre inscription. Le ש est grand et fortement accentué; le ת a l'aspect anguleux qui le caractérise sur les inscriptions de Chypre. L'א est encore court et trapu; enfin le ע marque

Digitized by Google

déjà une certaine tendance à s'ouvrir par en haut. Les mots sont séparés par des points remarquablement forts.

La lecture demande aussi quelques explications. Au commencement de l'inscription, la date du jour a disparu. Le nom du mois de Merpaïm, מרפאם, a quelque peu souffert; mais la lecture est confirmée par deux inscriptions, de Malte (*Corp. inscr. sem.*, n° 124) et de Carthage (*ibid.*, n° 179). A Citium, nous rencontrons à deux reprises le nom de Merpa, מרפא (*ibid.*, n^os^ 11 et 41), soit que les deux mois fussent complémentaires, soit que ce fussent là deux manières différentes d'écrire le même mois.

למלכי. Comparez l'inscription d'Esmunazar (*Corp. inscr. sem.*, n° 3, ligne 1). Cette forme doit s'expliquer par l'infinitif suivi du pronom suffixe de la troisième personne et répond à notre substantif abstrait : « En la 3^e^ année de son règne (à savoir de) Baalmelek, etc. »

Le groupe suivant בעל[מלך מלך כ]תי est d'une lecture très douteuse. Tout d'abord j'étais tenté de lire בדעמן מלך חתי en pensant à l'usurpateur tyrien Abdémon qui a précédé Évagoras; mais la seconde lettre est un ע; d'ailleurs, les ancêtres d'Abdémon n'étaient pas rois de Citium. Les traces de lettres, que l'on entrevoit encore, ne permettent guère non plus de lire בעלרם « Baalram »; dès lors, le rapprochement avec le nom du grand-père de notre roi, Baalmelek, nous invite à lire ici aussi בעלמלך[1]. Le mot חתי, qui miroite devant les yeux, doit être rejeté. Nous n'avons pas un seul exemple de cette façon d'écrire le nom de Citium, et il faut se garder d'étayer une conjecture aussi hasardée sur une lecture douteuse.

[1] Depuis la lecture de ce mémoire, M. Richter, que j'avais consulté à ce sujet, m'a écrit que l'examen direct de l'original conseillerait plutôt de lire Baalram. Je donne néanmoins, sans y rien changer, ma communication, telle qu'elle a été lue à l'Académie des inscriptions.

Digitized by Google

La fin de la généalogie ne présente aucune difficulté. Le 3e roi, Baalmelek (I) est intitulé « roi de Citium » et non « roi de Citium et d'Idalie », comme ses successeurs.

La seconde partie de l'inscription débute par le nom de l'objet offert. Il n'y a de certain que la première et la troisième lettre; mais la comparaison avec l'inscription de Chypre (*Corp. inscr. sem.*, n° 90) ne laisse guère de doute sur la restitution. Il faut lire מרק אז ou מרקע אז; la seconde lecture serait plus satisfaisante; mais il faut reconnaître que l'espace est bien petit pour un ע. De toute façon, même si l'orthographe est différente, dans les deux cas, le mot est certainement le même. Il doit désigner un objet de métal, étendu ou repoussé au marteau, probablement une de ces coupes en métal très évasées qui étaient un des principaux produits de l'industrie phénicienne (voyez *Corp. inscr. sem.*, p. 107).

La suite est entièrement détruite, mais peut se restituer avec certitude à l'aide de la première moitié de l'inscription. Ce sont les mêmes noms, dans le même ordre. Par un malheur singulier, le premier nom royal, celui du donateur, qui était mutilé sur la première liste, est entièrement effacé sur la seconde. Il convient de noter que le dernier roi de la liste est aussi appelé simplement roi de Citium. Enfin l'inscription se termine par une dédicace à la déesse Anat (cf. *Corp. inscr. sem.*, n° 95). Le nom de la déesse est précédé d'un mot à peu près effacé, mot malheureusement à peu près illisible sur mon estampage, probablement un titre honorifique. En m'en tenant aux traits encore visibles, je lis לרבתי.

Le point capital de cette inscription, celui qui en fait l'intérêt véritable, c'est la liste, deux fois répétée, de trois rois dont aucun ne s'était encore rencontré sur les inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre.

Cette découverte vient confirmer, en les complétant, les ré-

Digitized by Google

sultats auxquels la numismatique a conduit M. de Vogüé. Parmi les monnaies à légendes phéniciennes, classées par le duc de Luynes aux incertaines, se trouvent celles de deux rois dont le duc de Luynes lisait les noms Azbaal et Baal roi. M. de Vogüé a établi qu'il fallait lire, non pas Baal roi, mais Baalmelek, en un seul mot, et que ces noms devaient être ceux de deux rois phéniciens de Citium, probablement du v^e^ siècle. La nouvelle inscription de Dali nous en fournit la preuve.

Nul doute que les rois mentionnés sur l'inscription de Dali ne soient ceux des monnaies classées aux incertaines par le duc de Luynes et rendues à l'île de Chypre par M. de Vogüé. Seulement, au lieu de deux rois, nous en avons trois, Baalmelek I, Azbaal et Baalmelek II, si nous avons bien lu ce troisième nom qui est mutilé dans les deux listes. Enfin nous savons l'ordre de leur succession, et, fait capital pour la détermination de l'époque à laquelle ils appartenaient, nous savons qu'ils formaient une petite dynastie composée au moins de trois rois consécutifs. Il est même probable que l'inscription nous conduit jusqu'au commencement de cette dynastie. En effet, tandis que les deux derniers rois s'intitulent roi de Citium et d'Idalie, le premier est intitulé roi de Citium seul; sans doute cette omission peut provenir du désir d'abréger la généalogie; pourtant sa répétition dans les deux listes donnerait une certaine force à la manière de voir d'après laquelle Baalmelek I, le fondateur de la dynastie, n'aurait encore été roi que de Citium.

Ces différentes considérations nous permettent de déterminer avec une certitude presque entière l'époque à laquelle appartient notre inscription. Elle appartient au v^e^ siècle, dont nous ne possédions jusqu'à présent aucune inscription. Les inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre les plus anciennes que l'on connût jusqu'à présent appartenaient au IV^e^ siècle

Digitized by Google

avant J.-C. Elles nous ont fait connaître une dynastie phénicienne, qui régnait sur Citium et Idalie, et que nous pouvons suivre depuis sa fondation, vers 390, jusqu'en 312, époque à laquelle les successeurs d'Alexandre y ont mis fin. Elle se compose de deux rois, dont le premier, Melekjaton, d'après les découvertes que j'exposais à la dernière séance, a régné trente ans environ; le second, Pumjaton, a régné au moins quarante-sept ans. Le père de Melekjaton, Baalram, n'était pas roi; il figure, en effet, sur trois inscriptions (*Corp. inscr. sem.*, nos 88-90); sur deux d'entre elles (nos 88 et 90), son nom n'est accompagné d'aucun titre; sur la seconde (no 89), il est qualifié de « notre seigneur », אדנן. Dans tout ce laps de temps, il n'y a pas de place pour caser trois nouveaux rois consécutifs.

La nouvelle inscription d'Idalie nous reporte donc à une époque antérieure. On ne peut pas non plus placer les trois rois qui y sont nommés dans les années qui ont immédiatement précédé le règne de Melekjaton. A la fin du ve siècle ou au commencement du ive, entre 410 et 390, le trône de Citium, ainsi que l'a montré M. de Vogüé, a été occupé par un Tyrien, Abdémon, puis par Évagoras. Or Abdémon ne figure pas sur notre liste; et quant à Évagoras et à Nicoclès, son fils, dont les noms grecs pourraient, suivant une habitude très générale, avoir été accompagnés de noms sémitiques, il convient de remarquer que le siège de leur domination se trouvait, non à Citium, mais à Salamine, centre de l'influence grecque dans l'île de Chypre, qu'ils n'auraient pas manqué de mentionner parmi leurs titres royaux. D'ailleurs, nous ne trouvons pas de place, au milieu de ces usurpations successives, pour trois rois de la même famille. Il nous faut donc remonter jusqu'au ve siècle, à l'époque où l'île de Chypre était sous la domination de la Perse, qui a toujours favorisé les princes de race phénicienne. Nous apprenons par les auteurs anciens qu'à cette

Digitized by Google

époque il n'y avait pas moins de neuf petits royaumes distincts dans l'île de Chypre, tous soumis à la suzeraineté de la Perse.

La dynastie de Baalmelek et d'Azbaal se rattache-t-elle à celle de Melekjaton et de Pumjaton? Cela n'est pas impossible. L'inscription de Baalmelek a été trouvée au même endroit que l'inscription bilingue de Melekjaton qui nous a conservé le nom de Baalram (*Corpus inscr. sem.*, n° 89). Il ne semble pas néanmoins que les deux dynasties aient été rattachées par une filiation directe. Nous connaissons les noms du père et du grand-père de Melekjaton, Baalram et Abdmelek; il y aurait donc eu entre Melekjaton et Baalmelek II un intervalle de deux générations entières, ce qui serait bien long; à moins que l'on ne veuille admettre que le premier nom, que nous avons lu Baalmelek (II), ne doive se lire Baalram, ce qui, même en dehors des considérations paléographiques, paraît peu probable; car le père de Baalram s'appelait Abdmelek, et non Azbaal.

Nous pouvons ainsi reconstituer l'histoire du petit royaume phénicien de Citium et d'Idalie, depuis l'époque de la domination persane jusqu'au temps des Ptolémées. Après les victoires des Grecs et la tentative d'émancipation de l'île de Chypre par Cimon l'Athénien, les rois de Perse reprennent possession de l'île vers 449. A ce moment, nous voyons paraître une dynastie phénicienne, dont le premier roi, Baalmelek I, est roi de Citium; ses successeurs, Azbaal et Baalmelek II, s'intitulent déjà rois de Citium et d'Idalie. Cette dynastie prend fin vers 410. Le retour de la prépondérance de l'influence grecque est accompagné de troubles intérieurs qui amènent sur le trône de Citium le Tyrien Abdémon, puis Évagoras. Mais, après la défaite d'Évagoras, l'influence persane prend le dessus, et c'est alors que se place la seconde dynastie phénicienne, composée de Melekjaton, fils de Baalram, et de Pumjaton; ce dernier s'intitule, à un certain moment, roi de Citium, d'Idalie

Digitized by Google

et de Tamassus; mais il est bientôt dépouillé de cette dernière ville par Alexandre. Enfin, vers 312, les Ptolémées mettent fin au royaume phénicien de Citium. A partir de ce moment, nous ne trouvons plus que leur nom sur les inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre.

Au point de vue religieux, il faut encore noter la mention de la déesse Anat, à laquelle est consacrée l'offrande du roi Baalmelek. Elle paraissait déjà sur l'inscription bilingue, phénicienne et grecque, de Larnax Lapithou (*Corp. inscr. sem.*, n° 95) avec le titre de « force de vie », en grec Ἀθηνῆ Σώτειρα Νίκη. Cette nouvelle mention nous prouve l'importance de son culte dans l'île de Chypre.

N° IV.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 8 avril 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai eu jusqu'à présent peu d'occasions de signaler à l'Académie des monuments de l'antiquité chrétienne. La rareté s'en fait chaque jour plus grande, car depuis longtemps les fouilles régulières des catacombes ont été, faute d'argent, suspendues. A peine tous les trois ans peut-on en entreprendre. Le maigre fonds qui leur est affecté par le Saint-Siège s'emploie la plupart du temps à des travaux de consolidation pour éviter l'écroulement des galeries.

C'est dans les collections particulières que je devrai donc puiser mes éléments d'information.

J'y ai relevé d'abord une lampe de bronze, en forme de co-

Digitized by Google

lombe, haute d'environ 10 centimètres et qui présente un intérêt particulier par la réunion des symboles eucharistiques. Au cou de la colombe est une branche de vigne avec grappes et feuillages; elle tient dans son bec une graine allongée qui semble ne pouvoir être qu'un grain de blé. On peut rapprocher de ce petit monument, qui appartient au v^e^ siècle, une inscription trouvée à Lyon et sur laquelle sont gravées deux colombes tenant également un grain dans leur bec (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, planche IV, figure 15).

Un autre objet accompagne cette lampe. C'est une mince lame de bronze, à belle patine verte, longue d'environ 15 centimètres, formant la moitié d'un ovale très allongé coupé dans sa longueur. Le travail appartient à la fin du vi^e^ siècle. Sur cette plaque est représentée, au repoussé, la scène de la fuite en Égypte. La Vierge, assise sur un âne, tient entre ses bras l'enfant Jésus; saint Joseph, qui conduit l'âne, est vêtu d'une tunique courte; il porte sur l'épaule un petit paquet de hardes suspendu à un bâton; à la droite du groupe est une Victoire ailée se tournant vers la porte d'une ville; une autre porte faisant pendant pouvait, suivant les coutumes de l'iconographie, se trouver au côté gauche qui manque. Dans la bordure supérieure de sa partie courbe, cette plaque est percée de très petits points qui peuvent avoir servi à la fixer sur quelque étoffe. Je n'ai pas encore vu d'objet de cette nature.

Parmi les plus rares monuments de l'antiquité chrétienne se trouvent ces verres à peintures sur fond d'or qui ornaient les vases à boire, et dont les savants des derniers siècles, entrés avant nous aux catacombes, ont rencontré un certain nombre. J'en ai vu un fragment inédit chez un marchand d'antiquités, M. Scalambrini. C'est le quart environ d'un grand fond de verre entièrement décoré de peintures et dont les similaires se trouvent dans les publications spéciales de Buonarotti et de Garrucci. Au centre, dans un cadre arrondi,

Digitized by Google

était une inscription dont il ne reste que les lettres suivantes :

.....VRSI
.....AEG
.....MAXI
.....PIE
.....ZE
.....

On y reconnaît la trace des noms de deux époux, *Ursicinus* sans doute et *Maxima*, avec l'acclamation grecque écrite en lettres latines : PIE*te ze*ZE*te*. Six compartiments peints entouraient cette légende; il n'en reste que deux. Celui du haut nous montre le mari et la femme, au-dessus desquels est une guirlande à lemnisques flottants. Le dessin de droite représente Adam et Ève entre lesquels est l'arbre du Paradis où s'enroule le serpent tentateur.

La collection où figure la colombe de bronze dont j'ai parlé plus haut contient un type remarquable de ces verres à peinture sur fond d'or. C'est un disque de petite dimension, au milieu duquel est dessinée une cabane de paille ou de roseau, en forme de ruche. De l'entrée, qui se trouve à gauche, sort à mi-corps une brebis couchée. Au sommet du *tugurium* se dresse une palme ou un bouquet d'épis vers lequel vole une colombe. C'est le fond d'un vase à boire, comme le montre l'inscription suivante tracée autour du sujet et qui nous donne un double nom suivi de l'acclamation ordinaire :

ΚΟΝΙΛΙΑ ΚΑΙΛΕCΤΙΝΑ ΠΙΕ ΖΗCΕC

Je regrette vivement de n'avoir pu obtenir l'autorisation de reproduire dans les *Mélanges*, ou à cette place même, un monument chrétien qui nous présente, comme on le voit, un type absolument nouveau.

Les moins rares des objets de cette série sont de très petits

Digitized by Google

disques de verre ne portant la plupart qu'une seule figure : Daniel sans ses lions, Jonas sans la baleine, Suzanne sans ses accusateurs, un seul des jeunes Hébreux jetés dans la fournaise, le Christ armé de la baguette pour opérer un miracle dont on ne voit pas l'objet. Cette singularité était encore demeurée sans explication, lorsque l'on a trouvé à Cologne les fragments d'une large coupe de verre dans le champ de laquelle étaient soudés quelques-uns de ces disques, entourés d'autres qui complétaient les séries. Là se voyaient rapprochés de la sorte les lions et Daniel, le Seigneur et Lazare, Jonas et la bête dévorante.

Deux disques de cette sorte se trouvent à cette heure dans le commerce à Rome, tous deux représentant le Christ seul tendant sa baguette vers un objet qui nous est inconnu : la momie de Lazare sans doute, car la baguette est relevée.

Recueillies avec respect et enchâssées dans un cercle de métal avec anneau, ces petites pièces de verre se suspendaient au cou, ainsi que les médailles de dévotion. L'une d'elles, ainsi montée, existe au musée chrétien du Vatican. Une autre vient d'être découverte dans des circonstances qui méritent l'attention. Une fouille récemment opérée, hors de la *Porta Portuensis*, a mis au jour une sépulture païenne nettement caractérisée. Sous le pavé que l'on a levé, se trouvait un squelette portant au cou l'un de ces petits disques de verre doré, entouré d'un cercle de métal avec anneau, et sur lequel est peint Moïse frappant le rocher. Ces restes étaient donc ceux d'un chrétien appartenant à une famille païenne et enseveli dans le monument funéraire de ses parents. J'ai parlé il y a longtemps déjà de la situation que créait, dans les premiers siècles de l'Église, une différence de croyance entre des membres d'une même famille. Maîtres, maris, frères païens avaient alors souvent près d'eux des enfants, des femmes, des esclaves voués au nouveau culte et parfois, comme le dit Ter-

Digitized by Google

tullien, des dissensions cruelles, une sorte même de persécution domestique naissaient de cet antagonisme (*Apologet.*, c. III). Une même tombe cependant, quand la famille était païenne, recevait tous ses membres, réunissant ainsi après la mort ceux qu'avait divisés la religion. Beaucoup de chrétiens ont dû dès lors être ensevelis parmi les gentils, sans que nous ayons pu encore les reconnaître. La curieuse découverte que je signale et dont M. de Rossi parlera avec plus de détail, nous permet, pour la première fois, de constater nettement le fait.

Veuillez agréer, etc.

Edmond Le Blant.

N° V.

LETTRE DE M. A. BUHOT DE KERSERS, SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE GAULOISE PRÈS DE LUNERY (CHER).

Bourges, 11 avril 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres la découverte suivante, qui me paraît de nature à l'intéresser.

En février 1887, dans un petit tumulus n'ayant guère qu'un mètre de relief, près de Lunery (Cher), des fouilles fortuites ont mis au jour une sépulture gauloise, où le squelette était accompagné d'une épée en fer à soie plate, d'un bracelet en bronze et d'un petit disque plat en bronze ou rasoir.

La lame de l'épée est ondulée, large près de la garde, puis resserrée, ensuite élargie et enfin terminée par une pointe mousse. Elle est renforcée, en toute sa longueur, par une côte médiane. La soie, large, est munie de quatre rivets de bronze

Digitized by Google

existant encore. La longueur de la lame est de $0^m,48$; celle de l'arme entière, y compris la poignée, de $0^m,60$. Cette forme et ces courtes dimensions nous montrent que nous avons là une dérivation immédiate de l'épée de bronze, une épée de fer du type le plus primitif.

Le bracelet est un simple fil de bronze méplat, un peu brisé et sans intérêt.

Le disque en bronze est de forme ovale, large de $0^m,048$, long de $0^m,054$, et percé de plusieurs ouvertures rectilignes; son épaisseur est d'environ un millimètre; il présente donc une analogie absolue avec ceux où l'on s'accorde à voir des *rasoirs* et auxquels on attribue une date très ancienne.

Nous ferons remarquer qu'outre de très nombreuses épées de bronze, cette épée de fer est la quatrième au même type que la Société des antiquaires du Centre rencontre et signale depuis quelques années.

Nous rappellerons aussi que les rasoirs se rencontrent surtout dans l'est de la France et dans le centre de l'Italie.

Enfin on sait qu'une œnochoé de bronze, de travail étrusque, a été trouvée dans un tumulus à Prunay, près de Bourges, il y a quelques années, et décrite par M. des Meloizes.

Sans rechercher ici les conséquences de ces découvertes, il nous sera permis de faire observer :

Qu'elles tendent à démontrer les relations qui existaient entre les Bituriges et l'Italie centrale, vers le vr^e^ siècle avant notre ère;

Qu'elles appuient avec une précision singulière les récits de Tite-Live sur le rôle des Bituriges dans les grandes invasions gauloises;

Qu'en tout cas, même en répudiant comme exagérées les conséquences ci-dessus, elles forcent à abandonner l'argument que l'on a cru trouver, contre ces mêmes récits, dans l'absence d'objets de cette nature dans la France centrale,

Digitized by Google

Et qu'enfin ces découvertes, en se multipliant, fournissent une base toute nouvelle de discussion.

Aussi nous a-t-il paru opportun de les porter à la connaissance du monde savant, en les signalant d'abord à la Compagnie qui y tient la première place et lui imprime, avec une juste autorité, la plus haute direction.

Veuillez agréer, etc.

A. Buhot de Kersers,

Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Président de la Société des antiquaires du Centre.

N° VI.

MONNAIE DE CUIVRE EN AMÉRIQUE AVANT LA CONQUÊTE, PAR M. DÉSIRÉ CHARNAY.

Toute personne qui s'est occupée des civilisations américaines sait pertinemment que les Indiens connaissaient le cuivre, en exploitaient les mines, le fondaient et le travaillaient comme l'or et l'argent.

Le cuivre était exploité au Chili, dans le Chihuahua, dans le Nouveau-Mexique et dans l'état de Guerrero. Avant la conquête, les peuples tiraient le plomb et l'étain des mines de Tasco; mais le cuivre était le métal le plus communément employé dans les arts mécaniques. Pour les Indiens, il remplaçait le fer et l'acier. Les armes, haches, ciseaux, coa (espèce de bêche), étaient faits du cuivre extrait des montagnes de Zaccatollan. On n'a du reste qu'à s'en rapporter aux lettres de Cortez à Charles-Quint, au sujet des tributs que payaient les peuples soumis aux rois mexicains avant la destruction de l'empire. Certains villages devaient payer, outre d'autres impôts, cent haches de cuivre, d'autres quatre-vingts et quarante lingots du même métal, et ce tribut se renouvelait tous les quatre-vingts jours.

Digitized by Google

L'abondance des haches de ce métal est indiscutable, et Bernal Diaz nous raconte que, lors de sa seconde expédition avec Grijalva, les habitants du Goatzacoalco apportèrent aux Espagnols des haches de cuivre très brillantes, à la manière d'armes d'apparat, avec des manches de bois bariolés de peintures. « Nous crûmes, dit-il, qu'elles étaient en or mélangé, et j'affirme qu'en trois jours nous en amassâmes plus de six cents [1] ». C'étaient probablement les haches dont j'ai l'honneur de vous présenter un exemplaire, et qui diffèrent essentiellement de celles que je vous présenterai tout à l'heure. Celle-ci vient de l'état de Guerrero.

Mais voici la preuve toute moderne de l'exploitation directe du métal par les Indiens. « Au mois de septembre 1873, en pratiquant une reconnaissance dans la montagne del Aguila, état de Guerrero, au milieu de la veine de cuivre qui existe en cet endroit, un travailleur vit sa barre de fer disparaître tout à coup; en examinant la cause de cet accident, on découvrit une excavation de $3^{m},50$ de long et de $1^{m},50$ de profondeur sur une largeur de plus de 1 mètre, au fond de laquelle se trouvait une riche mine de cuivre de $0^{m},10$ d'épaisseur.

« L'ingénieur Felipe Larrainzar examina la concavité avec soin et s'aperçut bientôt qu'il n'y avait trace de fer ni de poudre, mais que les murailles et le fond présentaient des traces de feu; il s'aperçut en outre que le métal et la roche qui l'entourait étaient brisés et fondus en diverses parties. Tout d'abord, on ne découvrit aucun instrument, mais en examinant avec soin les décombres, on trouva 142 masses de pierre de grosseurs diverses, en forme de marteaux et de coins, dont les extrémités étaient sciées et brisées. Ces pierres n'appartenaient à aucune des roches constitutives de la montagne. Ces investigations ne laissèrent aucun doute, on se trouvait

[1] Bernal Diaz del Castillo, liv. I, ch. XVI.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

en face d'une veine de cuivre exploitée par les anciennes races indigènes. Le procédé d'extraction devient évident; on chauffait la roche, on la laissait refroidir lentement, ou bien on l'aspergeait d'eau pour accélérer l'opération. Le métal et la gangue éclataient, offrant des interstices dans lesquels les coins avaient prise; puis, au moyen de masses, on séparait des morceaux de métal plus ou moins considérables [1]. » Voilà pour le cuivre et les haches, arrivons à la monnaie.

Dupaix, dans son exploration des ruines de Mitla, rencontra des objets semblables à ceux que j'ai l'honneur de vous présenter; le capitaine Galindo en avait précédemment découvert et moi-même j'en rapportai quelques-uns, mais Dupaix prétendit que c'était une monnaie et non pas des outils.

Il est facile, en examinant ceux-ci, leur peu d'épaisseur, leurs formes et leur dimensions diverses, il est facile de se convaincre que ce ne sont point là des haches et que Dupaix avait raison en avançant que ce pourrait bien être une monnaie, et ce qui rendit son assertion probable, ce fut la découverte que fit peu après un Indien du bourg de Zochoxocotlan, à une demi-lieue d'Oaxaca, d'un pot de terre contenant 23 douzaines de ces instruments, tous très peu différents les uns des autres en largeur et en épaisseur. Les Indiens d'alors enfouissaient donc leurs petits trésors dans la terre, comme le faisaient nos paysans pendant les guerres civiles.

De plus, ces objets représentent bien la monnaie dont parle Torquemada, quand il dit : « Dans d'autres parties, les Indiens se servaient beaucoup de monnaie de cuivre, en forme de *tau*, de trois à quatre doigts de large et c'étaient comme des planchettes plus ou moins minces et dont le métal contenait de l'or [2]. »

C'est bien la forme et les dimensions des pièces que voici.

[1] *Anales del museo de Mexico*, t. I, article de don Jesus Sanchez.
[2] Torquemada, *Monarquia indiana*, t. II, p. 560.

Digitized by Google

Nous pouvons encore ajouter une citation d'Ixtlilxochitl, qui, dans sa quatrième relation, nous dit que les Toltecs se servaient de monnaies de cuivre, longues de deux doigts et larges d'un, en forme de petites haches de l'épaisseur d'un réal.

Quant à Clavigero, dans l'énumération qu'il nous donne des différents objets servant d'échange à Mexico, « celui qui se rapprochait le plus de la monnaie frappée, c'était, dit-il, des morceaux de cuivre coupés en forme de *tau*, qui ne servaient que pour les transactions de peu de valeur [1]. » On pourrait donc affirmer que nous avons sous les yeux des échantillons d'une monnaie américaine en cuivre; et cela devient plus que probable, en examinant la série de ces objets, qui par leur légèreté, leur peu d'épaisseur, leurs dimensions diverses indiquant des valeurs différentes, les plus petits ayant à peine 4 centimètres sur 3 millimètres, excluent toute idée d'armes de guerre. Ils n'offrent même pas en général trace d'usure, indiquant qu'ils aient pu servir d'outils.

Les différentes pièces que voici ont été découvertes dans le district d'Ejutla, près de la ville d'Oaxaca et non loin de l'emplacement où avaient été trouvées celles dont Dupaix nous parle dans sa relation.

J'ajouterai pour terminer que les Péruviens devaient employer le cuivre dans le même but, car nous trouvons au cou d'une momie péruvienne, au Trocadéro, un instrument absolument semblable comme forme et comme dimensions à quatre de ceux que j'ai l'honneur de vous présenter.

[1] F. G. Clavigero, *Historia antigua de Mexico y de su conquista*, vol. I, p. 228.

Digitized by Google

N° VII.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 26 avril 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Deux objets inédits m'ont paru dignes d'être signalés à l'attention de l'Académie.

Déjà dans une dernière lettre, j'ai eu l'honneur de l'entretenir d'une épitaphe portant l'indication de la *Porta Fontinalis*. Sur un cercle de bronze appartenant à un amateur d'antiquités et dont il m'a été obligeamment donné communication, se lit une inscription désignant de même une localité de la grande ville. C'est un collier étroit, fermé par une simple rivure et que l'on a trouvé dernièrement, dans une tombe de Frascati, au cou du squelette d'un esclave. On y lit, gravé sur une seule ligne, l'avis suivant, invitant à ramener le malheureux, s'il s'enfuyait, à son maître Apronianus :

TENE ME ET REBOCA ME APRONIANO PALATINO AD MAPPA AVREA IN ABENTINO QVIA FVGI

Tene me et revoca me Aproniano Palatino ad Mappam auream in Aventino, quia fugi.

C'est la première fois, si je ne me trompe, qu'on trouve sur un monument le nom de la localité dite la *Mappa aurea*, que désignent ces passages de deux textes bien connus, le *Curiosum Urbis* et la *Notitia* :

« Regio tertia decima. Aventinus. Continet Armilustrium. Templum Dianæ... Mappa aurea. »

« Regio tertia decima. Aventinus. Continet Armilustrium... Mappam auream. »

Digitized by Google

D'autres colliers semblables portent également l'indication du lieu de Rome où habitait le maître de l'esclave :

IN REGIONE QVINTA IN AREA MACARI
IN FORO MARTIS
IN CELIMONTIO

Plusieurs d'entre ces objets portent le monogramme du Christ; ils me paraissent, comme celui que je signale, appartenir au v^e^ siècle.

Dans la dernière séance de l'Institut archéologique, M. Gamurrini a apporté un vase peint, avec figures rouges sur fond noir, trouvé à Cività Castellana et où est représenté Jupiter assis sur un trône; derrière le dieu est Ganymède et devant lui Minerve qui lui adresse la parole. Entre eux et volant dans les airs est représenté l'Amour qui tient une couronne. Au-dessus des quatre personnages se lisent leurs noms :

GANVMEDE ...SPATER (*Dispater*) CVPICO MENERVA

Si j'excepte les petites coupes sans figures portant le mot POCOLO avec le nom du possesseur, je ne me rappelle pas avoir trouvé, sur un vase peint, des inscriptions en langue latine.

Veuillez agréer, etc.

N° VIII.

L'OS DE RENNE GRAVÉ DU MUSÉE DE CLUNY, ACTUELLEMENT AU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

Cet os, offert au musée de Cluny par M. Joly-Leterme en 1853, y avait malheureusement été mal catalogué. Le dernier catalogue (1878), copiant le catalogue de 1862, porte sous le n° 7635, p. 618 :

Digitized by Google

« Série d'objets celtiques trouvés dans le département de Maine-et-Loire : manche en corne, représentant un sujet gravé en creux, de la plus haute antiquité, donné par M. Joly-Leterme, architecte à Saumur (1853). »

Il y a là plusieurs erreurs graves, que j'ai dû faire disparaître en cataloguant l'objet pour le musée de Saint-Germain, où il est maintenant honorablement exposé : salle I, vitrine 22, à côté du renne de Thaïngen. En premier lieu, il ne s'agit point d'un manche en corne, mais d'un os de cerf, plus probablement du renne, dont il est impossible de déterminer la destination première, qui ne peut être toutefois un manche, ce qui impliquerait que cet os plat, fendu par la moitié, était plaqué sur une autre matière, un métal par exemple. Car, vu la forme de l'objet, ce ne pouvait être qu'un placage, hypothèse inadmissible pour l'époque.

Ce qui est bien plus grave, c'est que l'os en question ne provient point du département de Maine-et-Loire. M. Joly-Leterme a, il est vrai, fouillé en Maine-et-Loire le dolmen du Bois-Brard, où il a fait des découvertes intéressantes. Mais l'os gravé n'en provient pas. Il sort d'une grotte ou abri sous roche du département de la Vienne, dans la même contrée que la grotte de Montgaudier, dont vous parlait dernièrement notre savant correspondant M. le marquis de Nadaillac à propos d'un *bâton de commandement* couvert de très fines gravures. Cette grotte est la grotte du Chaffaud, commune de Savigné, près Civray.

Le fait a été signalé par Worsaae, en 1869, au congrès de Copenhague, sur le témoignage de Prosper Mérimée, qui, en lui envoyant le dessin de la gravure que je mets sous vos yeux, s'exprimait ainsi (lettre du 17 avril 1853) :

« Je vous envoie un dessin [1] que j'ai fait aussi exact que

[1] Congrès de Copenhague, p. 133.

Digitized by Google

possible d'une trouvaille récente de notre ami Joly-Leterme, de Saumur. C'est une côte de quadrupède, cerf ou bœuf à ce qu'on croit, sur laquelle sont dépeintes ou plutôt gravées en creux les figures que vous interpréterez biches ou chevaux. Tout le corps est couvert de petits traits ondulés, destinés, je crois, à représenter le poil. Vous pouvez tenir le dessin pour exact ; c'est un calque [1]. Voici maintenant les circonstances de la découverte. Elle fut faite l'année passée (1852) par Joly dans une caverne sur les bords de la Charente, à droite de la route qui mène d'Avray à Charroux (Vienne). Cette caverne contient une espèce de poudingue ou de conglomérat de pierres de toutes sortes liées entre elles par un ciment naturel. Parmi ces pierres, M. Joly observa des silex taillés, puis, en cassant le poudingue, il trouva de petits instruments en os, enfin la côte ou le fragment de côte gravée. Il y avait encore une pointe de javeline ou harpon en os, une pointe de flèche en silex et une quantité de couteaux en silex extrêmement grossiers. Ils se trouvaient là par centaines.

« *Pas un morceau de métal* [2] n'a été découvert dans le poudingue ; il faut croire qu'il y avait là une grande manufacture de couteaux pour les Poitevins de l'âge de la pierre. Le conglomérat qui tapisse la caverne est de formation très ancienne, historiquement parlant, récente pourtant pour les géologues. La côte gravée est couverte d'une légère croûte d'oxyde de fer, lequel est contenu dans le ciment naturel qui sert de liaison au poudingue. En dessous on aperçoit l'os parfaitement blanc. Il est devenu extraordinairement friable, et en l'extrayant de sa gangue il a été cassé en trois fragments. Je ne sais comment expliquer les traits gravés sous le col des deux animaux. Cela ressemble à des espèces d'ailes, ou bien ne serait-ce qu'une montagne dans le lointain que l'artiste a voulu figurer?

[1] Ce dessin est en effet très exact.

[2] Ces mots sont soulignés.

Digitized by Google

« La pointe en os dont je viens de parler ressemble tout à fait à un harpon des îles de la mer du Sud. Les insulaires s'en servent en plantant la pointe dans un bâton[1] et ils attachent à une des barbelures une ficelle et un flotteur en bois qui leur indique l'endroit où se trouve le poisson blessé par le harpon. »

L'origine de l'os gravé du musée de Cluny est donc parfaitement établie, et l'on est en droit de s'étonner que les erreurs du catalogue de 1863 n'aient pas été rectifiées dans l'édition de 1878. Cela est une nouvelle preuve de la nécessité d'un classement plus méthodique et plus logique des musées. Un directeur de musée ne peut être un savant universel, s'intéressant à tout. L'os gravé de la caverne du Chaffaud est resté comme perdu à Cluny pendant près de vingt ans au milieu des antiquités du moyen âge. Il méritait plus d'honneur. La communication que je fais aujourd'hui n'a point en effet pour but, je n'ai pas besoin de le dire, de relever les erreurs du catalogue de Cluny, mais d'attirer l'attention des archéologues sur ce premier spécimen de dessin sur os de renne découvert dans des conditions qui en rendent l'authenticité absolument incontestable. Non seulement on ne peut supposer, dans les conditions où s'est faite la découverte, qu'il y ait eu supercherie, mais la croûte d'oxyde de fer qui recouvre encore en partie les lignes gravées rend toute hésitation impossible.

Sans être aussi parfait que celui du renne de Thaïngen, le dessin des deux animaux de la grotte du Chaffaud est certainement très remarquable. Dans toute série d'os de renne gravés, l'os de M. Joly-Leterme devra désormais être placé en tête, non seulement comme le plus anciennement découvert, mais comme le plus incontestablement authentique.

On ne doute plus guère en France de l'authenticité de ces

[1] Cette description est accompagnée d'un dessin.

Digitized by Google

gravures; mais j'ai eu tout récemment la preuve que l'on est encore très sceptique à l'étranger. De très bons esprits sont

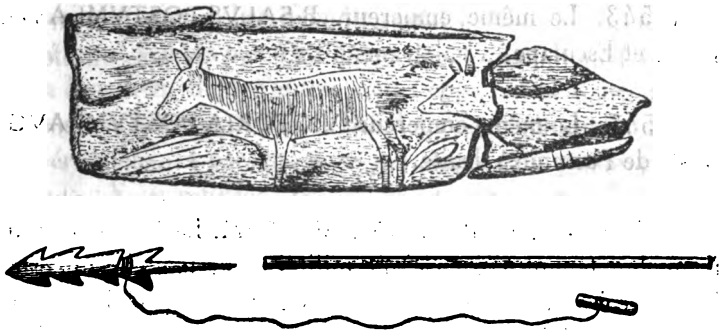

Fac-similé des dessins de Prosper Mérimée.

encore en défiance. J'ai pensé qu'il était utile de donner la plus grande publicité possible aux faits que je viens de signaler.

N° IX.

MÉDAILLES ROMAINES ACHETÉES À LA VENTE DE M. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT ET OFFERTES AU CABINET DES MÉDAILLES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1], PAR M. LE BARON J. DE WITTE.

A la demande de plusieurs de mes confrères et amis, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie sept monnaies d'or achetées à la vente de la riche collection de médailles de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

J'ajoute ici les numéros du Catalogue de vente, rédigé avec le plus grand soin par MM. Rollin et Feuardent :

N° 538. Postume. Bustes de Postume et d'Hercule, à droite. Ꝛ CONSERVATORES AVG. Restes de Mars et de la Victoire à droite.

[1] Voir ci-dessus, p. 161 et 164.

Digitized by Google

N° 540. Le même empereur. Ry HERC DEVSONIENSI. Hercule debout à droite.

N° 543. Le même empereur. Ry SALVS POSTVMI AVG. Hygie et Esculape.

N° 545. Le même empereur. VICTORIA POSTVMI AVG. Buste de Postume à droite.

N° 547. Lélien. Ry VIRTVS MILITVM. La Valeur debout à gauche, tenant une enseigne militaire sur laquelle est tracé le chiffre XXX, qui se rapporte sans doute à une légion. Cette rare pièce a été trouvée, il y a peu d'années, dans la Campine, en Belgique, à peu de distance de l'endroit que j'habite.

N° 549. Victorin. Ry INVICTO AVG. Victorin à cheval terrassant un ennemi.

N° 551. Le même empereur. Ry PROVIDENTIA AVG. Tête de Méduse de face.

Ces sept monnaies d'or seront déposées au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale pour être jointes au don que j'ai fait à ce Cabinet.

N° X.

SUR QUELQUES PERSONNAGES JUIFS QUI FIGURENT DANS LES TEXTES JURIDIQUES DE BABYLONE, PAR M. OPPERT.

Nous avons déjà signalé, il y a treize ans, la mention de personnages portant des noms hébreux dans les textes assyriens; ainsi dans un jugement de l'année 708 avant J.-C. nous trouvons les noms d'*Addaï*, de *Paqaha* (*Phacée*), d'*Ahiram* et de

Digitized by Google

Nadbiyahu, Ben-Dikir : celui de *Nadbiyahu* porte un cachet spécialement israélite et se trouve aussi dans la Bible (*Chr.*, I, 3, 18). Dans ce même document, trois Juifs, Heiman, Melchior et une esclave femelle, dont le nom n'est pas conservé, sont vendus par un Phénicien du nom de Dagan-milki à un Égyptien. Bien d'autres noms apparemment hébreux se retrouvent dans les textes de Babylone, surtout après la chute de Jérusalem, et presque tous ces noms sont portés par des esclaves. Nous rendrons compte de quelques-uns de ces curieux documents, d'un jugement rendu contre un esclave fugitif du nom de Barik-el, ainsi que d'une suite de pièces se rattachant à un autre esclave juif du nom de Bazuz, mot essentiellement hébreu, et signifiant « enlevé »[1]. Ce dernier, vendu par une Babylonienne, Belit-litu (« Beltis est puissante »), a donné lieu à une condamnation de la propriétaire; nous possédons le jugement, et l'acte de vente visé dans cette procédure. Aujourd'hui je me bornerai à traduire un texte ayant trait à un nommé *Uqūb*, qu'on peut lire *Yuqūb*, et qui rappelle le nom du patriarche[2]. Quoique dans la Bible aucun personnage ne soit un homonyme du père des douze tribus et qu'il se trouve seulement le nom approchant de Jacob attribué à un chef de la tribu de Siméon, *Iaqoba* (*Chr.*, II, 4, 36), nous rencontrons quatre hommes du nom d'*Aqqub*, dont le dernier, cité par Néhémie (VIII, 7), porte dans le troisième livre apocryphe d'Esdra (IX, 48) le nom de Ἰάκουβος. L'application des noms bibliques illustres à d'autres personnages ne se trouve qu'à partir du second temple, après la captivité.

Le document est ainsi conçu :

Yukubu, esclave de Nabu-kin-zir, fils de Marduk-zir-ibni, de la tribu de Yubalitsu-Marduk, a été vendu pour 1 mine 5 drachmes, prix inté-

(1) D'autres personnages, probablement babyloniens, portent également ce nom.

(2) Une autre forme du nom est *Iqūbu*.

Digitized by Google

gral, à Nabu-akhē-iddin, fils de Sulā, de la tribu d'Egibi; il sera, d'après un contrat fait par Nabu-akhē-iddin, attaché à Balatsu, fils d'Aï, de la tribu de Bel-ederu, en qualité d'esclave de guerre.

Assistants : Tabaie-a, fils de Nabu-kin, tribu de Sin-Sadunu;

Rimut, fils de Kiribtu, de la tribu de Yuballitsu-Marduk;

Gimillu, fils de Balatsu, de la tribu de Miṣirai; et le rédacteur, Nabu-paris, fils de Zillaï.

Babylone, le 30 elul de la 5e année de Nabonid, roi de Babylone.

Les mots *ana avil sibūtu . . . aṣib* avec le régime de Balatsu sont très obscurs, mais nous supposons qu'il s'agit d'une revendication d'un premier propriétaire qui avait acquis Yuqūb par droit de guerre et auquel le possesseur de bonne foi, Nabu-akhe-iddin, a dû céder.

Un cas plus grave est le suivant, où un homme qui porte un nom juif doit répondre du meurtre d'un esclave :

Le 5 arslev, Sargina, fils d'Amma, a cité ses échevins dans la ville de Piqud et les a constitués contre Idiḥi-el, fils de Dinā, parce que Idiḥi-el a envoyé à Sargina un message disant : « Quant à l'action au sujet de ton esclave tué, ne la soulève contre moi, car moi je te dédommagerai de la vie de ton esclave. » S'il l'a . . . . . Idḥi-eli[1] donnera 1 mine 5 drachmes d'argent, prix de cet esclave, à Sargina, s'il ne l'a . . . . . (*manque*).

Assistants : Naziya, capitaine du roi; Ankurgal-nadin, fils de Rimut-el; Sigagu, fils de Tala, grand chef de Kar . . . ;

Et l'actuaire (*tupsar*), Nabu-akhē-iddin, fils de Sulā, de la tribu d'Egibi;

Ville de Uḥ, le 7 marchewan de l'an 30 de Nabuchodonosor, roi de Babylone.

(1) Le vrai nom semble être *Iḥidi-el*, nom essentiellement hébreu.

Digitized by Google

N° XI.

NOTE SUR DES PEINTURES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES AU FAYOUM (ANCIEN NOME ARSINOÏTE), EN ÉGYPTE,

PAR M. LE D^r^ FOUQUET.

Le Caire, 25 avril 1887.

Vers la fin du mois de mars dernier, des Arabes et des Grecs, allant prendre possession d'une partie du désert qui leur avait été concédée par l'État, ont découvert une caverne contenant un grand nombre de sépultures. Le sol était couvert de cadavres, les uns momifiés, les autres seulement enveloppés de plusieurs suaires superposés. Sous la tête de chacun de ces derniers se trouvait une planchette portant une inscription qui indiquait le nom du mort, sa profession et son lieu de naissance.

Les parois de la grotte étaient ornées d'un très grand nombre de portraits peints sur bois et pour la plupart en très bon état de conservation. Je joins à cette note la photographie de deux de ces portraits, que l'on a bien voulu me permettre de faire reproduire.

Le portrait n° 1 est celui d'un tout jeune homme, au teint très coloré. Le panneau mesure $0^{m},355$ de long sur $0^{m},205$ de large.

Le portrait n° 2, sur bois de sycomore comme le premier, est celui d'une jeune femme. Il mesure $0^{m},340$ de long sur $0^{m},184$ de large. Le bas du visage et les vêtements sont un peu effacés, la partie supérieure est très bien conservée, les yeux sont très expressifs. La facture est excellente; elle diffère de celle du n° 1.

J'ai vu plusieurs autres portraits; tous ne sont pas de la même époque. Les personnes qu'ils représentent ne sont pas toutes de la même race. Enfin ces peintures sont dues à plu-

Digitized by Google

sieurs artistes de talent très différent. Il n'y a aucune signature.

Les vandales qui ont fait cette importante trouvaille, surpris par la nuit et par le froid, n'ont pas craint, dans leur ignorance, de brûler pendant trois nuits consécutives les inscriptions et les portraits, dont quelques pièces à peine ont échappé à ce carnage.

Voici du reste, d'après les renseignements que j'ai fait recueillir sur place, la nomenclature des objets qui ont été rapportés :

Une cinquantaine de portraits, dont beaucoup incomplets;

Deux ou trois inscriptions. J'ai pu copier la suivante :

ΤΑΦΗΙΟΥΛΙΟΥ
CTRATIωΤΟΥΑΠΟ
ΚωΜΗCΦΙΛΑ
ΔΕΛΦΙΑCΤΟΥΑΡ
ϹΕΝΟΙΤΟΥΕΝΟΡ(ι)
ΚΕΡΚΗΤΟΥΜΕΜΦΙΤ

Sépulture de Julius, soldat, du bourg de Philadelphie dans le nome Arsinoïte, (enterré) dans la montagne de Kerké du nome Memphite.

Au dos de la planchette se trouvent les signes I O (19?).

On a trouvé encore un couteau en fer à lame fixe, de forme bizarre, ayant évidemment une destination spéciale; une sandale d'enfant; quelques morceaux d'étoffe, qui remontent très probablement à l'époque du Bas-Empire grec.

Ces renseignements me semblent insuffisants pour assigner une époque aux peintures. J'ai prié de faire de nouvelles recherches et j'ose espérer qu'elles aboutiront et qu'elles seront l'occasion d'une communication plus étendue et plus précise.

Digitized by Google

N° XII.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION PHÉNICIENNE GRAVÉE SUR UN CHATON DE BAGUE TROUVÉ À CHYPRE, PAR M. J. DERENBOURG.

J'ai l'honneur de communiquer à mes confrères le texte d'une inscription phénicienne, gravée sur un chaton de bague ou de cachet, en jaspe vert, trouvé récemment à Chypre, et dont un moulage ainsi qu'une empreinte m'ont été remis par M. Salomon Reinach pour la *supellex varia* du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

La pierre, haute d'à peu près 75 millimètres, est de forme oblongue; elle est divisée en trois champs par deux lignes horizontales qui la traversent. Dans le premier champ, on voit deux oiseaux en marche, qui paraissent être des grues huppées, et qui se dirigent l'un derrière l'autre de droite à gauche. Dans le deuxième champ, on lit distinctement לְמַלְ, dans le troisième, רם. On a donc le nom propre מלכרם, précédé de la préposition ל «à» ou «appartenant à», si fréquente sur les gemmes. La prononciation du nom propre est donnée par un passage de la Bible (I *Chroniques*, III, 18), où un Malkîrâm (מַלְכִּירָם) figure parmi les descendants de David, peu de temps après la destruction du premier temple. Le nom de Malkîrâm signifie «Malik l'élevé» ou «Malik est élevé». Il se lit sur un certain nombre de monnaies, publiées par M. le duc de Luynes (*Monnaies des satrapies*, pl. XIII), où il est plusieurs fois suivi de כתי «celui de Cittium». Seulement M. de Luynes avait cru voir une différence paléographique entre le *mîm* de מלך et celui de רם, qu'il avait lu רש. Le passage biblique que nous avons cité et la comparaison d'autres noms composés ayant רם comme second terme, tels que אחירם, חירם, tous deux phéniciens, et יהורם, nom de deux rois, l'un d'Israël, l'autre de Juda, ne laissent aucun doute sur la vraie

Digitized by Google

lecture du nom propre inscrit sur le cachet, nom qui était sans doute celui du possesseur.

Un très ancien composé avec *râm* est le nom du vieux patriarche Abrâm (אברם). Peut-être faut-il voir dans les deux formes אברם et אברהם, sous lesquelles ce même nom se présente dans la Genèse, un effet du double caractère du patriarche, à la fois un Araméen d'origine et le père des Hébreux. On sait que, dans les verbes hébreux ayant un *wâw* comme deuxième radical, cette lettre est souvent remplacée en araméen par un *hé;* ainsi רוץ = רהט; בוש = בהת, etc. רום a donc pu également se transformer en רהם.

N° XIII.

NOTE SUR LES FOUILLES DE CHERCHEL,

PAR M. VICTOR WAILLE,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER.

Les travaux d'excavation, commencés sur l'emplacement présumé du palais des rois, continuent. Ils s'effectuent avec lenteur, mais méthodiquement. Sur cette colline couverte, il y a un an, d'herbe, de bourrache et de cornichons sauvages, se profilent à présent des chambres et des couloirs. Ses murs de briques et de béton, comme les parquets de mosaïque, sont dans un tel état de fraîcheur que le maire de la ville, M. Barnaud, songe à y installer le musée.

Quand le terrain sera déblayé, nous explorerons le sous-sol. Puis viendront les essais de reconstitution. Ce ne sera pas chose aisée, car nous sommes limités à l'est et au sud par deux bâtiments modernes (manutention et prison civile). La fameuse Vénus fut découverte en 1846 lors de la construction du premier de ces bâtiments, et la cour de la prison renferme encore un pilier placé dans l'alignement du long cou-

Digitized by Google

loir que nous sommes en train de dégager. Ce couloir, large de 1m,45, où nous avons déjà recueilli une vasque, des fragments d'inscriptions, une tête sculptée, etc., semble faire le tour de l'édifice.

Du côté nord, entre la rampe du port et la chambre à la mosaïque, est une bande de terrain appartenant à un particulier. Celui-ci, croyant peut-être à l'existence de trésors cachés, refusait d'y laisser mettre la pioche. Heureusement un Parisien, M. Edmond Dupont, vient de s'en rendre acquéreur et s'est empressé de nous accorder l'autorisation d'y faire des fouilles. Un premier sondage m'a permis de constater que la mosaïque, déjà très grande, se prolonge, avec les mêmes dessins, jusqu'à la route, s'étendant ainsi sur une longueur de trente-deux mètres.

Plus loin, entre la manutention et la chambre pourvue de niches et de piédestaux, à l'entrée de laquelle étaient deux autels à Hercule, j'ai pratiqué, pendant les vacances de Pâques, un autre sondage. A deux mètres sous l'herbe, j'ai rencontré un mur, de larges escaliers revêtus de marbre et un dallage d'onyx. De là provient une colonne de granit, qui a été sciée et transformée en rouleaux à broyer les pierres. De cet emplacement d'un ancien portique proviennent aussi peut-être les piliers de granit de la mosquée dite *aux cent colonnes* (aujourd'hui hôpital militaire de Cherchel).

En attendant que les travaux soient assez avancés pour permettre de lever un plan détaillé du monument et de noter les vestiges de reconstruction, je me borne à vous signaler les objets découverts dans la dernière période :

1° Un torse de Diane, de beau marbre blanc (hauteur 0m,70); avec d'autres pierres entassées pêle-mêle, il masquait une ouverture. Le vêtement est la courte tunique dorienne, collée au corps, un peu évasée et flottante à la hauteur du genou. Un cordon serre cette tunique immédiate-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

ment au-dessous des seins, qui sont écartés et droits. Le baudrier de la chasseresse traverse en diagonale le dos, passe sur l'épaule droite où il reçoit une boucle de la chevelure, et glisse au-dessous du sein gauche, qu'il soutient. Le manteau replié s'enroule autour des reins et forme ceinture. Le surplus de l'étoffe est jeté en écharpe, part de la hanche droite, se croise dans le dos avec le baudrier, passe sur l'épaule gauche dont il masque l'agrafe, se croise de nouveau sur la poitrine avec la bretelle du carquois, descend entre les seins, s'insinue sous la ceinture, pour boucler un peu plus bas, par devant. Comme la tête, les bras et les jambes manquent. Il reste l'amorce de l'épaule gauche, et des cavités quadrangulaires où les membres, fabriqués séparément pour être ajustés ensuite, venaient s'emboîter.

Par la qualité du marbre et par l'agencement des plis, ce morceau est supérieur aux deux autres statues de Diane qui sont au musée de Cherchel et dont une mérite l'attention. Pendant qu'une biche court derrière elle, elle a *l'avant-bras gauche* (qui tenait l'arc) *levé en l'air* : mouvement nettement indiqué, et bien plus vraisemblable que celui que des restitutions ont attribué à la déesse saisissant les cornes de l'animal.

2° Une tête de marbre, colossale (hauteur, $0^m,90$). Postérieurement, elle est creusée en forme de rigole. Les quatre trous pratiqués dans la chevelure et l'échancrure triangulaire qui remplace l'oreille gauche indiquent assez que cette tête n'était pas isolée et indépendante, mais qu'elle formait un accessoire de la décoration architecturale. Elle s'appliquait peut-être au chéneau de la corniche et était faite pour être vue de loin. C'est une tête d'homme, imberbe, dont les yeux bien dessinés semblent regarder en haut. La chevelure est courte. Trois boucles descendent le long de la joue et y font l'effet d'une légère touffe de barbe. Cette tête, par l'expres-

Digitized by Google

sion, rappelle celles de Castor et de Pollux. Elle a beaucoup d'analogie avec les quatre autres têtes colossales du musée de Cherchel, trouvées sur l'esplanade, avec d'élégants fragments de corniche. Mais celles-ci, à cause de leur barbe ou de leurs cheveux ondulés et comme épars au vent, ont encore plus de caractère, et sont empreintes de plus de majesté. Est-il besoin de noter que cette tête a le nez tronqué, et qu'elle a subi l'outrage du marteau ? Il en est de même de toutes les statues du musée de Cherchel, dont la plupart ont été décapitées par les iconoclastes, et dont pas une n'a son nez. J'excepte la statue du jeune prêtre debout devant un autel, portant une étoile au front, et paré d'un ornement sacerdotal en forme de chapelet, qui descend des tempes aux genoux, comme une double bandelette (trouvée sous le figuier du presbytère).

Ce n'est pas le temps, ni une chute accidentelle, qui a rongé ces marbres et les a rendus difformes. La main des hommes — Mauritaniens des tribus révoltées, compagnons de Firmus, donatistes ou Vandales — les a mutilés systématiquement, jusqu'à les réduire parfois en miettes. Et l'on peut se demander s'il ne serait pas de l'intérêt des municipalités de faire transporter au Louvre, dans les grandes collections publiques, où ils pourraient au moins servir à l'étude des évolutions de la statuaire, tous ces fragments inutiles pour l'éducation esthétique des populations, qui seraient avantageusement remplacés, à Cherchel, ce semble, par des statues entières et des moulages.

3° Dans le long corridor où la tête-gargouille a été trouvée, on a recueilli, en outre, un mortier de granit, une demi-vasque de marbre veiné de noir (1m,38 de diamètre), un pilier quadrangulaire décoré de moulures (fleurs et rossignols posés sur une branche de grenadier), et enfin deux fragments d'inscriptions. Elles sont cassées et mutilées comme tout le reste.

Digitized by Google

L'une est une dédicace faite par la femme d'un flamine de Cherchel.

Largeur du fragment de marbre, $0^m,78$; épaisseur, $0^m,18$; hauteur des lettres, $0^m,08$.

LAMINICA
ITIS OMNIBVS. D. D.

L'autre fragment donne le commencement du nom d'un magistrat qui semble avoir présidé à une des restaurations de l'édifice (marbre blanc, largeur, $0^m,33$; hauteur des lettres, $0^m,07$).

A. SECV
ARVM. HC *thermarum ?*

Je ne veux pas terminer cette note sans adresser à M. le général Poirat, commandant la division d'Alger, l'expression de ma gratitude, pour avoir bien voulu laisser à notre disposition quelques condamnés militaires, sans lesquels ces recherches, destinées à enrichir les musées publics, auraient été suspendues. Je dois aussi des remerciements au docteur Meshude, qui a photographié les objets découverts, et surtout au capitaine Bontron d'Amazy, commandant l'atelier de Cherchel, notre collaborateur dévoué, qui surveille les travaux avec beaucoup d'activité et de prudence. C'est ainsi que les fouilles dont j'ai eu l'initiative continuent dans des conditions exceptionnellement satisfaisantes, grâce au bon vouloir de tous.

L'esquisse topographique ci-jointe, qui n'est pas dressée à l'échelle, n'a pas de prétention à remplacer le plan qui ne pourra être levé qu'après l'achèvement des travaux; elle est destinée seulement à donner une idée de la disposition du terrain sur lequel s'opèrent les fouilles.

Digitized by Google

N° XIV.

LE CLICHAGE DES ESTAMPAGES, PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

Personne n'ignore les services considérables rendus à la science épigraphique par le procédé de l'estampage, qui n'a pas peu contribué à imprimer à l'étude des inscriptions le caractère de précision qui la distingue de nos jours. Comme on le sait, ce procédé, déjà connu au XVI^e^ siècle, mais qui n'est entré que beaucoup plus tard dans la pratique courante, permet, moyennant une simple feuille de papier, de l'eau et une brosse, de prendre en quelques instants, sous une forme éminemment transportable, l'empreinte d'une inscription quelconque. Cette empreinte est non seulement plus fidèle que la copie ou le dessin le plus soigné, mais elle est supérieure pour le déchiffrement à la photographie elle-même, qui ne donne du texte original qu'un *seul aspect*, souvent insuffisant, parfois trompeur, selon l'éclairage qu'on est bien rarement maître de régler à sa guise, surtout sur le terrain de l'exploration.

L'estampage, tout excellent qu'il est, a l'inconvénient de présenter les lettres renversées et en relief si celles de l'original sont gravées en creux, ce qui est la majorité des cas. En outre, il est de sa nature essentiellement périssable et exposé à des accidents qui peuvent être irréparables si l'original qu'il reproduit a disparu, a été détruit ou est resté *in situ* dans des lieux lointains et difficilement accessibles. De plus, si l'on veut en tirer, à l'aide de la photographie, une gravure héliographique, opération à laquelle on a journellement recours, par exemple pour les planches du *Corpus inscriptionum semiticarum*, si magistralement exécutées par M. Dujardin, il est certain que l'image ainsi obtenue ne saurait être rigoureusement adéquate à l'image normale que fournirait la photographie directe de l'original. En effet, les jeux d'ombre et de

Digitized by Google

lumière produisent forcément sur les reliefs de l'estampage un modelé différent de celui des creux de l'original auxquels correspondent ces reliefs et réciproquement.

Le trait en creux de l'original se comporte, au point de vue de l'éclairage, comme une vallée ; le trait en relief de l'estampage comme une montagne ; dans le premier cas, l'ombre portée est strictement limitée dans la vallée ; dans le second cas, elle s'étale et s'allonge sans autre limite que celle de l'angle d'incidence du rayon lumineux. Sans compter qu'il est souvent malaisé de rendre parfaitement plane la surface de l'estampage exposé devant l'objectif, première condition de netteté, la moindre ondulation de cette surface amenant des inégalités d'éclairage.

Enfin l'on ne peut pas surestamper cet estampage lui-même de manière à en multiplier à volonté les exemplaires pour les mettre, soit à la disposition de plusieurs savants qui désirent contrôler la lecture, soit entre les mains des auditeurs des cours d'épigraphie, qui seraient ainsi à même de les étudier à loisir et de suivre fructueusement le déchiffrement et l'explication du professeur.

Aussi de bonne heure a-t-on cherché le moyen de reproduire les estampages par surmoulage, de tirer en un mot de ces négatifs en papier des épreuves positives. Jusqu'à ce jour, les différentes tentatives faites dans ce sens ont été peu satisfaisantes. Elles avaient tout d'abord le grave inconvénient d'altérer plus ou moins l'estampage en essayant de transformer cette feuille de papier gaufrée en un moule résistant ou imperméable, et cela au détriment de la netteté des caractères, souvent même de la conservation de l'estampage, exposé à être détruit en tout ou en partie au cours de l'opération. La contre-épreuve obtenue présentait d'ailleurs toujours une mollesse et un flou qui en faisaient seulement un mauvais moulage de l'inscription.

Digitized by Google

Le procédé préconisé autrefois par M. Lottin de Laval ne fait que déplacer la question sans la résoudre, puisqu'il exige au lieu d'un simple estampage la prise préalable sur l'original d'un véritable moulage en carton encollé, opération délicate devant les complications et les lenteurs de laquelle reculent avec raison la plupart des voyageurs et des explorateurs.

Le surmoulage en plâtre, caoutchouc, gutta-percha, etc., la galvanoplastie, et autres procédés analogues par lesquels on a essayé de traiter les estampages ordinaires, ne donnant que des résultats imparfaits et incertains, je me suis efforcé à mon tour de trouver la solution de ce problème qui me préoccupait depuis longtemps. Il y a quelques années, j'avais déjà réussi à obtenir des contre-épreuves d'estampages par pression à sec sur de la fécule ou de la fleur de farine; l'estampage demeurait intact et l'on pouvait en tirer autant d'épreuves que l'on voulait. Ces épreuves, reproduisant l'aspect même de la pierre originale, étaient d'une grande finesse, et M. Renan, à qui je les avais soumises lorsque j'avais l'honneur de travailler sous ses ordres au *Corpus inscriptionum semiticarum*, a bien voulu en faire usage quelquefois à son cours d'épigraphie sémitique du Collège de France. Mais ces antigraphes, à la merci du plus léger choc, avaient le désavantage d'être encore plus fragiles que l'estampage en papier qui les avait engendrés et d'être d'un maniement très incommode, d'un transport impossible.

Je me suis alors engagé dans une autre voie, et, après bien des tâtonnements, j'ai fini par arriver à un résultat qui, je crois, satisfait à toutes les conditions du problème : étant donné un estampage *pris par les moyens ordinaires*, sur une simple feuille de papier, en tirer, sans lui faire subir d'altération ni de déformation, une contre-épreuve sur une matière solide, résistante, indestructible, équivalent direct de l'original aussi près de lui que l'estampage, pouvant fournir à son

Digitized by Google

tour un nombre illimité d'estampages, moulages, empreintes galvanoplastiques, etc., et être photographié pour la gravure héliographique avec le même effet optique que l'original lui-même.

Le principe que j'ai suivi est très simple. Il consiste à couler directement sur l'estampage du métal en fusion, sous une pression convenable. On obtient ainsi en quelques minutes (le temps nécessaire pour la solidification et le refroidissement du métal) une plaque métallique reproduisant avec une admirable fidélité de détails et dans son sens normal l'inscription estampée. C'est proprement un véritable fac-similé stéréotypique ou clichage de cette inscription. La surface du métal, où les caractères apparaissent comme gravés, devient tout à fait plane grâce à l'action combinée qu'exercent sur le papier la chaleur et la pression. Les plus superficielles éraflures, le grain même de la pierre laissent leur empreinte sur le cliché, ce qui est la preuve de la plasticité parfaite de la matière. L'estampage sort indemne de l'opération; il pourrait au besoin la subir plusieurs fois impunément, mais c'est inutile, attendu que le cliché métallique auquel il a donné naissance se prête en son lieu et place avec la plus grande facilité à tous les modes possibles de reproduction, y compris celui de l'estampage ordinaire. La seule modification que l'on observe sur le papier est la teinte jaunâtre prise par la face qui a été en contact avec le métal en fusion, teinte qui est d'ailleurs sans inconvénient. L'estampage gagne plutôt en netteté à cette opération, qui raffermit et aplanit le champ sur lequel se détachent les lettres.

Le mode opératoire comporte quelques précautions. Il faut, d'abord, avoir soin de boucher les petits trous que présentent parfois les estampages, afin d'éviter que le métal, qui est d'une extrême fluidité, en fusant par ces trous, ne s'étale en lames minces entre la face postérieure de l'estampage et la plaque

Digitized by Google

de fer qui la supporte. Ensuite il faut passer à la poudre de talc impalpable les deux faces du papier, ce qui lui donne une onctuosité empêchant toute adhérence avec le métal.

Le métal auquel j'ai eu recours est l'alliage qui sert au clichage typographique et qui se compose de plomb, d'antimoine et d'étain mélangés dans les proportions connues. La pratique pourra suggérer l'emploi d'autres alliages plus ou moins fusibles et telles modifications avantageuses dans le dispositif de l'exécution.

Je me suis servi dans mes essais d'un moule à clicher ordinaire, sorte de châssis en fer à l'intérieur duquel on fixe verticalement l'estampage sur des bords par des équerres en fer, et où l'on fait tomber le jet de métal en fusion en donnant à la colonne liquide une hauteur suffisante pour exercer la pression voulue.

J'ai pensé que l'Académie des inscriptions s'intéresserait peut-être à l'exposé d'un procédé qui, permettant de tirer un nouveau parti des estampages, offre aux archéologues des ressources dont ils apprécieront les divers avantages. Il peut être notamment d'une grande utilité le jour où l'on se décidera à créer un établissement rendu nécessaire par les progrès et les besoins croissants de la science : le *Muséum épigraphique*, contenant un dépôt où l'on centraliserait les estampages dans de véritables archives. C'est pourquoi j'ai pris la liberté de l'entretenir de cette question, qui sort un peu de ses attributions par le côté technique, mais qui y rentre par la nature des résultats obtenus. Je suis prêt, si elle le désire, à fournir tous les renseignements complémentaires pour l'application du procédé, à faire les expériences démonstratives et à organiser pratiquement, s'il y a lieu, le service des reproductions courantes. Il serait facile, pour cette dernière question, de s'entendre avec l'Imprimerie nationale.

En attendant, j'ai l'honneur de placer sous les yeux des

Digitized by Google

membres de l'Académie quelques spécimens des reproductions que j'ai obtenues dans mes premiers essais[1].

Je ne veux pas terminer cette communication sans remercier publiquement M. Paul Cassigneul de toutes les facilités qu'il m'a si gracieusement données pour poursuivre et mener à bonne fin mes expériences, en mettant à ma disposition, avec un empressement et une libéralité dont je lui suis on ne peut plus reconnaissant, les ateliers de clichage du *Petit Journal*, l'outillage perfectionné qui y fonctionne chaque jour et les excellents ouvriers chargés de ce service. Je dois aussi des remerciements à M. Dujardin pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu se charger de soumettre les matrices métalliques que j'avais obtenues aux divers procédés de reproduction usités

[1] 1° Inscription judéo-grecque de la nécropole de Jaffa (épitaphe de Thanoum, centenier de la Parembole, gravée sur marbre, estampée par moi en 1871) : estampage primitif, cliché-matrice, contre-épreuve galvanoplastique, surestampages en papier.

2° Inscription judéo-grecque de la nécropole de Jaffa (épitaphe d'Anna, fille d'Eilasios, sur marbre, estampée en 1874) : estampage primitif, cliché-matrice, contre-épreuve galvanoplastique, surestampages en papier.

3° Inscription pseudo-moabite, sur terre cuite, estampée à Jérusalem en 1874 : estampage primitif, contre-épreuve galvanoplastique, moulage en plâtre, surestampages en papier (le cliché-matrice a été détruit dans une expérience ultérieure).

4° Estampage d'une pierre anépigraphe de Jérusalem, destiné à montrer la *taille* caractéristique des Croisés (stries diagonales, un signe lapidaire) : estampage primitif, cliché-matrice, contre-épreuve galvanoplastique, surestampages en papier.

5° Inscription phénicienne d'Idalion (*Corp. inscr. sem.*, n° 93) : estampage primitif (mis à ma disposition par la Commission du *Corp. inscr. sem.*), cliché-matrice, contre-épreuve galvanoplastique, contre-épreuve en gutta-percha, reproduction galvanoplastique directe.

6° Inscription phénicienne de Carthage, dont l'original est à la Bibliothèque nationale; l'estampage, mis à ma disposition par la Commission du *Corp. inscr. sem.*, était sur papier japonais extrêmement mince et entièrement percé à jour; il n'a pas résisté à l'opération, mais il a fourni un cliché-matrice d'une parfaite fidélité, où l'étiquette même, collée sur l'estampage, a laissé son empreinte en creux : cliché-matrice, contre-épreuve galvanoplastique.

Digitized by Google

dans la pratique. J'ai été heureux de voir que l'habile héliographe de l'Académie, l'un des juges les plus autorisés assurément dans la question, considérait cette solution comme la plus satisfaisante qu'ait encore reçue le problème.

N° XV.

NOTE SUR UNE FIGURINE DE BRONZE REPRÉSENTANT L'EMPEREUR POSTUME, PAR M. LE BARON J. DE WITTE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une curieuse figurine de bronze, acquise récemment par mon savant confrère et ami, M. Alexandre Bertrand, pour le Musée de Saint-Germain-en-Laye. Cette figurine, haute d'environ $0^{m},18$, y compris le socle, représente un guerrier coiffé d'un casque à triple panache, et revêtu d'une cuirasse sur laquelle on voit un taureau.

En examinant avec attention les traits de ce guerrier, qu'on prendrait pour le dieu Mars, on y reconnaît d'une manière certaine l'empereur Postume.

Cette figurine a été trouvée dans les Pyrénées, en Espagne. M. F. Feuardent compare le taureau représenté ici au type d'une monnaie de bronze de *Calagurris* de la Tarragonaise, au revers de la tête d'Auguste [1].

Le taureau, comme type de la légion *VIII Augusta*, est figuré sur plusieurs monnaies de Galien [2].

M. Feuardent croyait voir trois cornes au taureau repré-

[1] Mionnet, t. I, p. 35, n^os^ 248, 249, 251, 252, etc., et Suppl., t. I, p. 67, n^os^ 378 et suiv.

[2] Cohen, *Description des monnaies de l'Empire romain*, t. IV, p. 386, n^os^ 300, 301, etc.

Digitized by Google

senté sur le devant de la cuirasse de Postume, mais M. Robert Mowat me fait observer qu'il ne reconnaît que deux cornes au taureau. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir mentionner ici ces deux opinions.

D'une main, l'empereur devait s'appuyer sur une lance, de l'autre il tenait sans doute le *parazonium;* ces attributs sont perdus.

On connaît plusieurs autres statuettes de bronze qui représentent des empereurs gallo-romains. L'une, qui appartenait à feu M. Duquénelle, à Reims, et qui se trouve aujourd'hui au Musée de cette ville, nous offre les traits de Victorin; cette statuette a été trouvée à Reims, dans le faubourg de Laon. La seconde, trouvée à Neuvy-sur-Loire, est conservée au Musée d'Orléans; elle représente l'empereur Tétricus [1].

N° XVI.

NOTE SUR DIVERSES INSCRIPTIONS, LATINES ET GAULOISES, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

I.

Le 23 avril 1887, M. du Rieux, ingénieur civil à Gouraya (Algérie), écrivait à M. le Secrétaire perpétuel pour lui annoncer la découverte de plusieurs inscriptions romaines; il envoyait en même temps la copie de l'un de ces textes. Ces documents me furent communiqués. La copie relevée par M. du Rieux me parut défectueuse et, comme l'inscription semblait importante, je lui fis parvenir du papier à estamper en lui demandant une empreinte du texte et de nouveaux détails. Je

[1] Mantellier, *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, pl. V, 6.

Digitized by Google

reçus promptement satisfaction; le 28 mai, M. du Rieux avait l'obligeance de me répondre par une lettre dont j'extrais les intéressants renseignements qui suivent :

. . . . . .

Ces inscriptions ont été trouvées dans les fondations d'une maison entourée de tombeaux. Ces tombeaux sont taillés dans le roc; ils ont environ deux mètres. On y accède par une espèce de puits qui affecte la forme d'un parallélogramme sur le petit côté duquel se trouve une petite porte donnant accès dans le tombeau; cette porte est fermée par une dalle placée verticalement. Souvent le même puits donne accès dans deux tombeaux par deux portes placées sur les deux petits côtés du puits. Chaque tombeau renfermait plusieurs squelettes; quelques urnes contenaient des ossements incinérés. Les défunts y étaient ensevelis avec les attributs de leur métier. Ainsi un tombeau renfermait des coquillages appelés ici arapèdes qui servaient de godets et dans lesquels se trouvaient des morceaux de couleur, principalement du rouge et du vert pâle. Un autre renfermait des ciseaux identiques à ceux dont on se sert pour tondre les moutons. Dans tous se trouvaient des amphores et de la poterie de tout genre, plats, assiettes, cruches, etc. Sur le fond d'une seule assiette j'ai pu lire le nom du potier CIRNI. Un objet curieux y a été découvert; malheureusement un coup de pioche l'avait cassé; je ne puis lui trouver d'autre emploi que celui de *biberon*. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La maison est bâtie sur le bord d'un ravin et sur un coteau en pente douce; à mi-côte sort une source qui était captée pour l'usage de la maison. En cet endroit on a découvert une inscription punique qui est conservée à Gouraya et une autre inscription en caractères hébraïques.

La maison et la nécropole sont situées à cinq ou six cents mètres à l'est de Sidi-Brahim et Kaouas, marabout datant du XIe siècle et bâti sur les ruines de *Gunugu* ou *Gunugi*, appelé en kabyle *Bresk*.

Au même endroit on a trouvé deux inscriptions. L'une est une dédicace à un empereur, dont la moitié seule existe. J'ai lu le nom CONSTANTIO, puis la finale TICO.

Dans les tombeaux il n'y avait pas une seule arme. On a recueilli une lampe chrétienne (deux anges élevant l'âme du mort); les autres lampes sont païennes.

Digitized by Google

A cette lettre était joint un excellent estampage qui me permit d'établir ainsi le texte de l'inscription.

q · IVL · Q · F · QVIR
c LEMENTI · AED ·
ii VIRO · ITERVM · II
v IRO · Q · Q FLAM · AVG ·
t RIB · AB · ORDINE
· LECTO · PAGI · SA ·
lu TARIS · SILONEN
si S · L · SEMPRONI
u S · VENVSTVS · AMI
co · OPTIMO · OB · MER

Q(uinto)? Jul(io), Q(uinti) f(ilio), Quir(ina tribu), Clementi, aed(ili), duumviro, iterum duumviro q(uin)q(uennali), flam(ini) Aug(usti), trib(uno) ab ordine lecto pagi salutaris Silonensis, L(ucius) Sempronius Venustus amico optimo ob mer(ita).

Cette inscription présente un double intérêt :

1° Elle nous fait d'abord connaître une circonscription géographique ; le *pagus salutaris Silonensis*, dont le nom n'était pas encore parvenu jusqu'à nous. Il est certain qu'il faut en rechercher l'emplacement aux environs de Sidi-Brahim, près des ruines de l'antique *Gunugus*.

2° La mention du *tribunus ab ordine lectus* a une certaine importance. Il s'agit sans aucun doute d'un commandant de la milice municipale.

On n'a pas oublié les discussions qui eurent lieu, il y a quelques années, au sein même de l'Académie, au sujet du *tribunus militum a populo*. Un certain nombre de monuments épigraphiques trouvés en Italie, remontant aux derniers temps de la République ou au premier siècle de l'Empire, mentionnent ce titre. Parmi ces monuments dix ont été découverts à Pompéi et sont probablement du temps d'Auguste.

Si l'on examine ces dix textes pompéiens qui se rapportent

Digitized by Google

à cinq personnages différents, on est tout à fait frappé de l'analogie qu'ils présentent avec l'inscription de Sidi-Brahim; les personnages qualifiés de *tribunus militum a populo* ont tous été revêtus avant d'obtenir ce titre des charges municipales que notre Julius Clemens a exercées avant de devenir *tribunus ab ordine lectus*. Comme lui ils ont tous été *duumviri* et *duumviri quinquennales*, c'est-à-dire qu'ils ont exercé les magistratures les plus élevées de leur cité. Il me paraît juste de tirer des conclusions de ce rapprochement. D'abord les deux titres désignent une même fonction, celle de commandant de la milice municipale; mais ils appartiennent à des époques différentes. Le *tribunus militum a populo* est antérieur au temps où Tibère transféra aux sénateurs le droit électoral du peuple, le *tribunus ab ordine lectus* est postérieur à cette époque. Ces tribuns étaient d'abord élus, dans certaines localités, par le peuple même; plus tard ils furent nommés par l'*ordo*.

Dans le chapitre CIII de la *lex coloniae Genetivae Juliae* ce commandant est clairement désigné; d'après cette loi c'était le duumvir ou le préfet préposé à la justice, c'est-à-dire le président même de l'*ordo*. Ce duumvir avait le droit de déléguer son pouvoir militaire à un autre citoyen.

On peut dire, je crois, sans hésitation, en présence de ces inscriptions, que pour commander la milice municipale, il fallait être *omnibus honoribus in civitate sua functus*.

Le texte de *Sidi-Brahim* vient confirmer de la manière la plus heureuse la thèse si brillamment soutenue par notre confrère M. Victor Duruy. Je renvoie les lecteurs à son mémoire[1]; ils y trouveront toutes les explications utiles pour comprendre l'existence, sur certains points du territoire ro-

[1] *Mémoire sur les tribuni militum a populo* (extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIX, 2e partie, 1878, in-4°). — Sur l'opinion contraire, voir Mommsen, *Römisches Staatsrecht* (1877), t. II, p. 561 à 564; Ch. Giraud, *Les Bronzes d'Osuna, remarques nouvelles*, p. 23 et suiv.

Digitized by Google

main, de milices municipales chargées de la défense des villes, organisées sans doute de différentes manières et agissant avec un objectif différent, suivant les besoins et la situation de chaque pays, suivant même les nécessités du moment.

Le *tribunus castelli gentis Aslitanae*, qui se rencontre également en Afrique, dans une inscription de l'Henchir Djezza (Aubuzza), près du Kef [1], doit désigner aussi le commandant d'une milice locale, composée probablement d'indigènes.

Les textes relatifs à *Gunugi* (aujourd'hui Sidi-Brahim) sont fort rares. MM. de la Blanchère et Schmitter ont publié le fragment d'une inscription impériale du IVe siècle qui a été trouvé sur ce point [2]. Une inscription de Sûr-Ghozlân, près d'Aumale, mentionne un *decurio Gunugitanus* [3], et on a découvert, à Cherchell, l'épitaphe d'une femme originaire de cette localité, *Gunugitana* [4].

Cette ville était située sur la grande voie romaine de *Portus Magnus* (Arzew) à *Saldae* (Bougie), voie qui suivait constamment le bord de la mer. *Gunugus* ou *Gunugi*, que Ptolémée appelle Καυουλὶς (IV, 2, 5), était la station qui précédait *Caesarea* (Cherchell) en venant de *Portus Magnus*. Un *episcopus Gunugitanus* est mentionné en 484 parmi les évêques envoyés en exil par le roi Huneric [5].

L'inscription découverte par M. du Rieux nous apprend, en outre, que les habitants de *Gunugi* étaient inscrits dans la tribu *Quirina*, comme leurs voisins de *Caesarea* (Cherchell) et de *Cartenna* (Ténez).

(1) J. Schmidt, *Additamenta ad Corporis volumen VIII*, n° 1261.
(2) *Ibid.*, n° 1038.
(3) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 9071.
(4) *Ibid.*, n° 9423.
(5) Morcelli, *Africa christiana*, t. I, v° Gunugitanus.

Digitized by Google

II.

L'inscription suivante a été trouvée près de la voie de Préneste, à quelque distance de Rome, par un Français résidant dans cette ville et bien connu de tous les archéologues, M. l'abbé Le Louet.

L'estampage m'en a été envoyé par M. J. de Laurière. L'inscription est ainsi conçue :

D · M
M·ANTONIO·M·FILIO
CLAVDIA·TERENTI
ORIVNDOCIVITATE
MISENI OMNIBVS
MVNERIBVS · ET
HONORIBVS PATRIAE
SVAE·PERFVNCTO
NEGOTIATORI
CELEBERRIMO·SVARIAE
ET·PECVARIAE
M · M · ANTONII ·
TERES · ET · PROCVLVS
FILI · HEREDES
SECVNDVM·VOLVNTATEM
IPSIVS

Ce M. Antonius Teres, originaire de Misène, était donc venu s'établir à Rome où il faisait le commerce des bestiaux, et en particulier celui des cochons. Il avait acquis dans cette profession une certaine célébrité dont il était fier et dont son épitaphe fait mention.

On a trouvé à Rome une autre épitaphe relative à un *negotiator campi pecuari* (1). Sur le tombeau d'un commerçant de la voie Appienne on lit ces mots : *cujus spiritus inter deos receptus*

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. VI, n° 9660.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

est, cujus fama in aeterno nota est[1]. Ce sont là des formules encore plus louangeuses que l'épithète de *celeberrimus* qui accompagne le nom de M. Antonius Terens. Les deux fils s'appelaient l'un *Teres*, l'autre *Proculus*. Afin d'éviter la répétition du gentilicium, on l'a mis au pluriel en le faisant précéder des prénoms des enfants qui tous deux s'appelaient *Marcus*, comme le père.

L'inscription se transcrit facilement :

D(iis) M(anibus).

M(arco) Antonio, M(arci) filio, Claudia (tribu), Terenti, oriundo civitate Miseni, omnibus muneribus et honoribus patriae suae perfuncto, negotiatori celeberrimo suariae et pecuariae,

M(arci duo) Antonii, Teres et Proculus, fili(i) heredes, secundum voluntatem ipsius.

Ce célèbre marchand de cochons n'en a pas moins rempli toutes les charges et tous les honneurs municipaux à Misène sa patrie. C'est surtout au IIIe siècle, lorsque la constitution municipale était en pleine décadence, qu'on a distingué nettement les *munera* des *honores*. C'est à cette époque que les charges de *curator kalendarii, operum publicorum, aedium, annonae*, etc., sont classées dans la première catégorie, la seconde étant exclusivement réservée aux magistratures proprement dites.

Dans la même lettre, M. Jules de Laurière, qui revient d'un fructueux voyage en Corse et en Sardaigne, envoie la photographie d'un beau torse de Jupiter en marbre blanc, découvert, il y a deux ou trois ans, à Porto-Torres (Sardaigne). Le dieu est représenté assis, entièrement nu; une chlamyde jetée sur l'épaule gauche retombe derrière le dos. M. de Laurière le compare au torse de Jupiter trouvé à Arles et conservé au musée du Louvre.

[1] *Corp. inscr. latin.*, t. VI, n° 9663.

Digitized by Google

III.

Au mois d'avril 1886, M. Drouet, membre de la Commission départementale de la Seine-Inférieure, me communiquait, avec la plus parfaite obligeance, une figurine de Vénus en terre cuite blanche, plate de formes, qu'il venait de découvrir dans une sépulture, à Caudebec-lez-Elbeuf (l'ancienne *Uggate*). Ainsi qu'on peut en juger par la photographie que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie, cette figurine, qui représente une Vénus nue, debout, les bras collés au corps, rentre dans la classe bien connue des figurines gauloises en terre cuite blanche, étudiée par Tudot [1], et dont le Musée de Saint-Germain possède une collection intéressante. Mais elle se distingue des autres exemplaires connus par deux particularités dignes d'attention.

Ce qui frappe tout d'abord en l'examinant, c'est la profusion des ornements dont le corps de la déesse est chargé. Elle est nue; le sexe est indiqué d'une manière très apparente; mais en même temps le corps est couvert d'une décoration qui ressemble au premier aspect à un tatouage. En l'examinant attentivement, on voit que ce sont des ornements détachés. Le cou est entouré d'un collier; les deux seins sont ornés de cercles concentriques qui représentent peut-être deux plaques rondes en métal; au-dessous des seins apparaît une ceinture dont les bouts pendent à droite et à gauche entre la poitrine et les bras, et à laquelle sont suspendus par des fils inégaux sept ornements de forme ronde qui s'appliquent sur le ventre et les flancs de la déesse, disposés en fronton; de grands bracelets entourent les cuisses. Plusieurs de ces ornements rappellent d'une manière frappante la décoration de certains vêtements grecs de l'époque archaïque. Les figures de femmes,

[1] E. Tudot, *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, Paris, 1860, in-4°.

Digitized by Google

sur les vases peints d'ancien style, portent souvent des vêtements ornés de figures géométriques. Un fragment de poterie grecque, trouvé, dit-on, à Tanagra, et conservé au Musée du Louvre, présente en relief une figure féminine dont les vêtements sont décorés de cercles concentriques tout à fait semblables à ceux que porte la Vénus de Caudebec. Les fibules en bronze, à deux ou à quatre spirales, provenant de Mégare, de Thèbes ou des tombes étrusques de Corneto peuvent aussi être rapprochées de ces ornements. Si l'on examine, d'un autre côté, la pose archaïque de la figure, debout, les bras collés au corps, les pieds joints, on sera tenté de penser que les Gaulois ont imité grossièrement une ancienne statue qu'ils avaient vue en Grèce, lors de leurs expéditions, ou dont ils avaient rapporté l'image dans leur pays [1]. Cette statue était peut-être habillée et portait sur ses vêtements des ornements en métal dont la décoration en question nous conserverait le souvenir. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les Gaulois ont tout emprunté à la Grèce, leurs caractères d'écriture aussi bien que les types de leurs monnaies : l'hypothèse que je présente ne peut donc pas paraître invraisemblable.

La seconde particularité n'est pas moins digne d'attention. Au revers de la figure, tout le long du corps, du côté droit, on lit une inscription en relief, c'est-à-dire moulée en même temps que l'objet; elle est ainsi conçue :

RIIXTVGIINOS SVLLIAS AVVOT

Rextugenos sullias auvot

Dans le mot AVVOT le premier V porte un point intérieurement entre les deux jambages. L'inscription existant dans le moule même ne peut être votive, et, du reste, on sait

[1] Cf. dans Diodore, l. XXII, l'épisode de Brennos entrant dans un temple, étonné d'y voir des images de pierre et de bois.

Digitized by Google

par un savant travail de M. Ch. Robert, publié dans la *Revue des Sociétes savantes*[1], que *Rextugenos* était un fabricant de figurines en terre cuite blanche. Cette inscription représente donc une marque de fabrique et *Rextugenos* est le nom du fabricant.

A la dernière réunion du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. L. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, a présenté une figurine de Vénus en terre cuite blanche, analogue à celle de Caudebec, et récemment découverte à Fégréac (Loire-Inférieure). Cette figure, en moins bon état et moins ornée que celle de Caudebec, porte cependant au revers la même inscription :

REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT

Dans les dessins d'Édouard Beaucousin, le comte L. d'Allonville a recueilli le croquis d'un fragment en terre blanche, orné de cercles concentriques et trouvé vers 1802 à Breteuil, en Picardie, « dans l'endroit appelé communément *Bratuspantium*[2] », qui appartenait certainement à une figurine analogue. Malheureusement l'inscription est mutilée; il ne reste plus que ces lettres :

.....OS AVVOT

Les deux premières lettres appartiennent sans aucun doute au nom du fabricant qui peut être [*Rextugen*]OS ou tout autre nom terminé en *os*[3].

(1) 6e série, t. VII, 1878. *Notice sur une statuette de terre cuite.* Les exemplaires des figurines portant la signature de *Rextugenos* réunis par M. Ch. Robert appartiennent tous au même type féminin.

(2) Comte L. d'Allonville, *Dissertation sur les camps romains du département de la Somme*, p. 184 et pl. V, n. 44.

(3) Sur un des moules de figurines en terre blanche conservés au musée de Moulins, on lit SACRILLOS AVOT. Cf. les exemples donnés par Tudot, pl. XII.

Digitized by Google

Nous possédons ainsi trois séries des marques de *Rextugenos* :

1° La série mise en lumière par M. Ch. Robert avec le nom seul du fabricant, REXTVGENOS;

2° Le fragment trouvé à Breteuil, portant un nom propre [*Rextugen*]OS (?) suivi du mot AVVOT;

3° Les figurines de Caudebec et de Fégréac, avec la marque REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT.

Il en résulte que cette dernière marque est composée de trois mots différents, sans doute gaulois ou appartenant au moins au langage populaire dérivé du gaulois. Ces trois mots sont : 1° *Rextugenos*, nom du fabricant; 2° *sullias*; 3° *auvot;* le sens des deux derniers mots reste à déterminer.

Je laisserai de côté le mot *sullias* et je ne m'attacherai à chercher que la signification du terme *auvot.*

Les savants qui ont étudié les marques des potiers romains ont constaté que les produits céramiques estampillés de l'époque romaine peuvent se diviser en deux catégories : 1° ceux qui portent le nom du potier au nominatif; 2° ceux qui portent le même nom au génitif.

Les premiers (au nominatif) présentent le nom du fabricant seul ou accompagné du verbe *fecit* en toutes lettres, ou en abrégé *fe.* ou *f.* — Les seconds (au génitif) sont ordinairement suivis des mots *officina* ou *manu,* soit en toutes lettres, soit en abrégé.

Rextugenos est au nominatif; c'est le nom du fabricant; il est donc probablement suivi d'un verbe ayant le sens de *fecit.*

M. le docteur Plicque a bien voulu me communiquer plusieurs marques relevées par lui-même sur les poteries de Le-

Digitized by Google

zoux (Puy-de-Dôme). A l'aide de ces marques et d'autres connues, on peut dresser le tableau suivant :

RVTEN FECIT *Ruten(us) fecit*	SACRILLOS AVOT *Sacrillos avot*
RVTEN FE *Ruten(us) fe(cit)*	RVTENVS AV *Rutenus av(ot)*
FLAVVS F *Flavus f(ecit)*	TOGOS A *Togos a(vot)*

Il paraît hors de doute que les mots et sigles *fecit*, *fe*, *f*, correspondent exactement aux mots et sigles *avot*, *av.* et *a.* Les premiers sont employés sur les poteries dont l'estampille est rédigée en latin; les seconds sur les poteries dont l'estampille est rédigée en gaulois ou dans un idiome dérivé du gaulois. Il en résulte que le mot *auvot* ou *avot* est un verbe et qu'il a le sens de *fecit*.

Sur l'arc de triomphe d'Orange, du côté sud regardant la ville, au-dessus de la petite porte de droite, dans l'espace compris entre la colonne cannelée placée à l'angle de l'arc et l'arcade qui surmonte la porte, on remarque un bouclier gaulois décoré au centre d'un umbo ovale, accosté de quatre torques en creux. Au-dessus du bouclier, dans un petit cartel, on lit le nom gaulois :

A la partie inférieure du même bouclier, dans un cartel semblable, on lit :

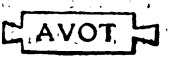

Dans les exemples que j'ai signalés plus haut, le terme *auvot* ou *avot* est toujours précédé d'un nom propre. Il me paraît donc certain que ces deux mots inscrits sur le même bouclier ne doivent pas être séparés et je suis persuadé qu'il faut lire *Boudillus avot* et traduire *Boudillus fecit*. Nous aurions là le nom d'un des ouvriers, un sculpteur probablement, chargés de la décoration du monument.

Digitized by Google

N° XVII.

LETTRE ADRESSÉE À M. HÉRON DE VILLEFOSSE PAR M. J. PIERROT-DESEILLIGNY, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE D'UN AMPHITHÉÂTRE ROMAIN SUR LA COLLINE DE FOURVIÈRES, À LYON.

Lyon, 16 juin 1887.

Monsieur et cher maître,

Permettez-moi de vous donner quelques détails sur les fouilles que je suis en train de faire, à Fourvières, avec mon oncle, M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon. Quoique ces fouilles soient commencées depuis le mois d'avril, j'aurais voulu, avant de vous en parler, être arrivé à un résultat plus complet, sinon plus décisif. Mais déjà tout le monde s'en occupe ici, et je tiens à vous rendre compte moi-même de ce que nous avons fait.

L'année dernière, M. Lafon acheta une petite propriété faisant le coin sud de la rue du Juge-de-Paix et de la rue Cléberg, à Fourvières. Au mois de février, voulant planter quelques grands arbres du côté est, il découvrit deux murs de 75 centimètres environ d'épaisseur et le commencement d'une mosaïque romaine. Il m'écrivit alors pour m'inviter à continuer les fouilles avec lui. Je retardai mon voyage jusqu'aux vacances de Pâques. A mon arrivée, je trouvai les choses un peu plus avancées : on avait découvert, à l'ouest du clos, quelques murs dont il était encore difficile de reconnaître la destination. On avait en outre cherché la continuation de l'un de ces murs en ligne droite, mais sans succès. La configuration du terrain avait déjà fait supposer que cet emplacement était celui d'un théâtre taillé dans le flanc de la colline, comme les théâtres grecs. Je traçai donc le plan d'un théâtre

Digitized by Google

idéal avec deux précinctions, l'enceinte extérieure et un certain nombre de rayons. Les fouilles furent continuées suivant ce plan. Tout sembla d'abord justifier notre supposition et l'on vit peu à peu sortir de terre les trois murs concentriques que j'avais indiqués et six rayons, mais on pouvait déjà remarquer que les différentes parties des précinctions ne présentaient pas absolument la même courbure, et que tous les rayons ne semblaient pas converger juste vers un même point.

Le 5 mai, je dus revenir pour quelque temps à Paris, et M. Lafon continua seul les fouilles. Aujourd'hui, il est possible de décider que nous sommes en présence, non d'un demi-cercle, c'est-à-dire d'un théâtre, mais d'une ellipse, c'est-à-dire d'un amphithéâtre. Ce fait a été mis hors de doute par les calculs de M. Lafon, qui a déterminé mathématiquement la nature de la courbe. On peut même, en relevant la position exacte et l'orientation des murs découverts, calculer la forme et la grandeur de l'amphithéâtre et les reporter sur le plan cadastral de la propriété. C'est ce que je viens de faire; mais je n'oserais pas encore donner de chiffres absolus. J'espère y parvenir avant longtemps.

Et maintenant, quel est cet amphithéâtre?

Il n'y a pas, je crois, de doute à cet égard. C'est celui dont les archéologues lyonnais ont admis généralement l'existence et qu'ils ont placé, les uns à Ainay, les autres, en plus grand nombre, à la rue Tramassac, d'autres enfin à Fourvières ou sur l'une des collines de la rive droite.

C'est celui où, selon toutes les vraisemblances, ont souffert les chrétiens, martyrs de la persécution de Marc-Aurèle.

Je joins à ma lettre le plan des fouilles déjà faites et quelques-uns des objets que nous avons trouvés, entre autres :

Un stylet d'ivoire;

Des fragments de porphyre, de vert antique, de marbre

Digitized by Google

africain, provenant vraisemblablement de la carrière de Chemtou;

Quelques poteries fines

Les fragments d'une coupe de verre irisé.

Veuillez agréer, etc.

N° XVIII.

INSCRIPTIONS MILLIAIRES DES ENVIRONS DE TAGREMARET (ALGÉRIE), PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, au nom de M. Demaeght, commandant du recrutement à Oran, les inscriptions de trois bornes milliaires qui viennent d'être relevées par cet officier au sud de Mascara, aux environs de Tagremaret, entre Saïda et Frendah.

La première est ainsi conçue ;

IMP·CAES·M·AV
RELIO CLAVDIO
QVINTILO INVIC (*sic*)
TO PIO FELICI AVG
PONT·MAXIMOTR
IB·POTEST·P·P·ACOH
BREVC·
M·P·IIII

Cette pierre n'est pas demi-cylindrique, comme le sont d'ordinaire les bornes milliaires; elle est plate. Sa hauteur est de 1^{m},35; sa largeur est de 0^{m},55; son épaisseur est de 0^{m},20. Les lettres n'ont que 0^{m},03, à l'exception de la dernière ligne, M·P· IIII, dont la hauteur est de 0^{m},09. *Quintilo* (*sic*) est écrit avec un seul *l*.

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Claudio Quintilo, invicto pio felici Aug(usto), pont(ifici) maximo, trib(unicia) potest(ate), p(atri) p(atriae). A coh(orte) Breuc(orum) m(illia) p(assuum) IIII.

Digitized by Google

C'est un monument élevé pendant le règne éphémère de Quintille, frère de Claude le Gothique; il est donc facile de le dater; il appartient sans aucun doute à l'année 270. Les inscriptions en l'honneur de ce prince sont de la plus insigne rareté. Je n'en connais pas d'autre.

Quant aux monnaies de Quintille, il en existe un certain nombre; le nouvel éditeur du recueil de Cohen en signale soixante-quatorze de types différents[1]. Mais les monnaies d'or de ce prince sont tellement rares que, dans une vente récente, le Cabinet de France a payé 6,120 francs l'exemplaire appartenant au vicomte de Ponton d'Amécourt[2].

La seconde inscription a été découverte au même endroit et se rapporte à l'empereur Carus et à ses fils Carin et Numérien. Elle appartient à l'année 282.

Elle est ainsi conçue :

IMPPP CARO *feli*
CAVGI ET CARINO
ET NVMERIN*o*
CAESS FELIC
ACOH · BREV
C·M·P·I[illegible]
M·P·V

Cette inscription est fruste; elle est gravée, comme la précédente, sur une stèle en grès. Sa hauteur est de $0^m,90$, sa largeur de $0^m,50$, son épaisseur de $0^m,23$. A la seconde ligne le G a une forme cursive. A la sixième ligne l'indication de la

(1) *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, par feu Henri Cohen, continuée par Feuardent, nouvelle édition, t. VI, p. 163 à 172.

(2) *Collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt; monnaies d'or romaines et byzantines*, n° 557. Cf. Eugène Demole, *Histoire d'un aureus inédit de l'empereur Quintille* (dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1887, p. 275 à 282).

Digitized by Google

distance est presque effacée; cette indication a été regravée plus bas.

Imp(eratoribus) Caro [feli]c(i) Aug(usto) [p(io)], et Carino et Numerian[o] Caes(aribus) felic(ibus).
A coh(orte) Breuc(orum) m(illia) p(assuum)... m(illia) p(assuum) V.

Cette borne gisait à dix mètres de la première, au sud et à 150 mètres de la route de Mascara à Tiaret, à la hauteur du kilomètre 70^{kil},600, à 4^{kil},600 à l'est de Tagremaret, dans un champ d'orge appartenant au caïd Bou-Khors.

Ces bornes se terminent toutes deux par la même indication géographique A·COH·BREVC· *a coh(orte) Breuc(orum)*. La route avait donc son point de départ à l'endroit même ou était stationnée cette cohorte des *Breuci*[1]. Or cet endroit est connu grâce aux découvertes de M. de La Blanchère, qui a retrouvé à Tagremaret, au point nommé Souik, des inscriptions de la seconde cohorte des *Breuci*, remontant au milieu du III^{e} siècle (année 243)[2], c'est-à-dire presque contemporaines de nos bornes milliaires. C'est donc à Tagremaret qu'il faut placer la *cohors Breucorum* et on peut ajouter, d'après ces bornes, que dans l'antiquité ce point avait emprunté son nom au détachement militaire qui y stationnait.

Cela n'a rien de surprenant. Il existe, pour l'antiquité romaine, d'autres exemples du même fait. Si l'on veut bien jeter les yeux sur les documents itinéraires, et en particulier sur l'*Itinéraire d'Antonin*, on constatera que les noms des villes de garnison sont toujours accompagnées d'une mention relative à la légion qui y avait ses quartiers. Les routes romaines étaient, à l'origine, tracées dans un but stratégique pour assurer ou défendre la conquête et elles ont toujours conservé un caractère militaire dont on retrouve la trace dans les docu-

(1) Peuple au sud-est de la Pannonie inférieure, sur le fleuve *Savus*.
(2) *Ephem. epigraph.*, t. V, p. 483, n. 1047, 1048.

Digitized by Google

ments itinéraires. Les mots *praetorium*, *castellum*, *praesidium*, *castra*, *legio* reviennent sans cesse dans les indications de stations de certaines régions. Pour l'Afrique il est certain que les routes tracées au sud de la Maurétanie ou de la Numidie avaient pour but principal de relier entre eux les postes militaires chargés de protéger ces provinces contre les incursions des nomades.

Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, sur la route d'Italie en Espagne, il y a un exemple très frappant du fait en question. Le point de départ de cette route était Milan; le point d'arrivée était le camp de la légion VII. *A Mediolano ad legionem septimam geminam*[1]. Une ville s'éleva près du camp; elle prit le nom de *Legio*. Son emplacement correspond au point où s'élève aujourd'hui la ville de *Léon*, qui a conservé, comme on le voit, le nom antique emprunté au corps militaire qui y stationnait.

La troisième inscription est ainsi conçue :

IMP·CAES·C·IVLO
VERO MAXIMI
NO PIO FELICI
AVG·PONTIFICI
MAXIMO TRIBV
NICIAE POTESTA
TIS·P·P·PROCOS
A KAPVTVRBE

M·P·VII

La pierre, en grès, est également plate. Elle mesure $1^{m},35$ de hauteur, $0^{m},55$ de largeur, $0^{m},23$ d'épaisseur. L'inscription est gravée dans un cadre de $0^{m},84$ sur $0^{m},44$. Cette borne se trouve à la hauteur du kilomètre $74^{kil},700$ et à 100 mètres

(1) *Itiner. Antonini*, n° 395. Cf. sous le n° 256 *Castra legionis XXX Ulpiae* et sous le n° 241, *Ad. leg. XXX*.

Digitized by Google

au sud de la route de Mascara à Tiaret par Tagremaret et Frendah (chemin de grande communication n° 3). Elle est en parfait état de conservation et les lettres sont très nettes. A côté se trouvent d'énormes pierres taillées de quatre à cinq mètres de long.

Imp(eratori) Caes(ari) C. Julio Vero Maximino pio felici Aug(usto), pontifici maximo, tribuniciae potestatis, p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli).
A Kaput urbe m(illia) p(assuum) VII.

Il s'agit de Maximin et la borne a été élevée vers 235.

L'intérêt particulier du document se trouve dans l'avant-dernière ligne qui nous révèle un nouveau nom géographique, *Kaput urbs*. Il faut le rapprocher de *Kaput vada*, localité de la province proconsulaire d'Afrique, située entre *Hadrumetum* et *Taphrura*, à l'extrémité d'un promontoire qui s'avance dans la mer, dans une position tout à fait en harmonie avec son nom [1].

Le point nommé *Kaput urbs*, en 235, semble être le même qui est désigné, en 270, sous le nom de *cohors Breucorum*. Cela s'accorderait avec l'opinion de M. de La Blanchère[2], qui croit que la *cohors II Breucorum* ne fut envoyée en Afrique qu'en 238, après l'avènement de Gordien III. Comme le fait remarquer mon savant confrère M. Longnon, dans la nomenclature actuelle de nos noms de lieux français nous avons des noms formés de la même manière, par exemple *Chef-Boutonne* (Deux-Sèvres). Dans l'Aisne et dans l'Eure il existe des hameaux appelés *Chef-de-la-Ville*; dans la Vienne une localité porte le nom de *Chef-de-Ville*.

[1] La côte où se trouve *Kaput vada* est très basse. C'est la tête des bancs de sable.

[2] R. de La Blanchère, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne*, p. 107.

Digitized by Google

N° XIX.

CHRONIQUE BABYLONIENNE DU MUSÉE BRITANNIQUE, TRADUITE PAR M. OPPERT.

1re colonne.

« (Dans la 2e année de Nabonassar,) roi de Babylone, (Teglathphalasar, roi d'Assyrie), s'assit sur le trône; dans la même année (le roi d'Assyrie) descendit vers Accad, il rançonna les villes de Rappiq et de Hamran, et enleva les dieux de la ville de Sapassu.

« En face de Nabonassar, Borsippa se révolta contre Babylone; la bataille que Nabonassar livra contre Borsippa ne régla rien.

« En l'an 5 de Nabonassar, Ummanigas s'assit sur le trône d'Élam.

« En l'an 14 de Nabonassar, il tomba malade et mourut dans son palais. Quatorze ans, Nabonassar avait exercé la royauté sur Babylone. Nadin (Naduus), son fils, s'assit sur le trône à Babylone.

« L'an 2 de Nadin, il fut tué dans une révolte. Deux ans Nadin avait exercé la royauté sur Babylone. Sum-kin, le satrape, qui avait fomenté la révolte, s'assit sur le trône: deux mois . . . jours Sum-kin avait régné à Babylone; Kin-zir, de Sapē, le chassa du trône, et usurpa le règne.

« En l'an 2 de Kin-zir, Teglathphalasar descendit vers Accad, et alors il saccagea Bit-Amukkan et atteignit Kin-zir. Trois ans, Kin-zir avait régné sur Babylone. Teglathphalasar s'assit sur le trône à Babylone.

« En l'an 2 de Teglathphalasar, au mois de Tebet, il mourut. (Dix-huit) ans, Teglathphalasar avait exercé la royauté sur Accad et Assur, dont deux ans il avait régné sur Accad. Le 25 Tebet, Salmanassar (*Sulman-asarid*) s'assit sur le trône en Assyrie, alors il détruisit la ville de Sabaraïn.

Digitized by Google

« L'an 5 de Salmanassar, au mois de Tebet, il mourut. Cinq ans, Salmanassar avait régné sur Accad et Assur ; le 12 Tebet, Sargon s'assit sur le trône en Assyrie : en Nisan, Merodachbaladan s'assit sur le trône à Babylone.

« En l'an 2 de Mérodachbaladan, Ummanigas, roi d'Élam, combattit dans une bataille contre Sargon, roi d'Assyrie, dans les environs de la ville de Dur-il ; il vainquit le pays d'Assyrie, et lui infligea une grande défaite. Mérodachbaladan et son armée, qui étaient venus au secours du roi d'Élam, ne trouvèrent plus (les combattants dans) la bataille, mais ils le poursuivirent.

« L'an 5 de Mérodachbaladan, Ummanigas, roi d'Élam, mourut. (Vingt-six ans) Ummanigas avait régné sur Élam : Istar-hundu (*Satruk-nahunta*), le fils de sa sœur, s'assit sur le trône en Élam..... Mérodachbaladan..... jusqu'à l'an 10..... contre lui, il fut rebelle.

..... (*lacunes*).....

.....

2e colonne.

« L'an (12 de Mérodachbaladan, Sargon roi d'Assyrie descendit vers Accad ; il livra) une bataille contre Accad..... Mérodachbaladan (s'enfuit .....) Douze ans (Mérodachbaladan avait régné à Babylone). Sargon, roi d'Assyrie, s'assit sur le trône à Babylone.

« (L'an 5 de Sargon) il fut tué..... pendant deux ans (il n'y eut pas de roi de Babylone.....)

« Marduk-zakir-sum régna un mois à Babylone..... Mérodachbaladan... (*lacune*).....

les Babyloniens..... (*irlu*)... Mérodachbaladan et son armée s'enfuirent ; et Sennachérib ravagea le pays, et dévasta les villes de ..... de Larak, de Sarrabana : selon son bon plaisir, il mit Bel-ibni (*Belibus*) sur le trône à Babylone.

Digitized by Google

« En l'an 1 de Bel-ibni, Sennachérib dévasta les villes de Hirimma et de Hararat.

« En l'an 2 de Bel-ibni, Sennachérib descendit vers Accad et dévasta le pays d'Accad. Bel-ibni et ses grands furent emmenés captifs en Assyrie. Trois ans Bel-ibni avait régné à Babylone; Sennachérib fit monter sur le trône de Babylone Assur-nadin-sum (*Aparanadisos*), son fils.

« En l'an 1 d'Assur-nadin-sum, Istar-ḫundu, roi d'Élam, fut pris par Hallusu [1], son frère : il ferma la porte devant lui (il l'emprisonna). Dix-huit ans, Istar-ḫundu avait régné en Élam; Hallusu, son frère, s'assit sur le trône en Élam.

« En l'an 6 d'Assur-nadin-sum, Sennachérib descendit vers Élam; il détruisit les villes de Nagit, de Hillime, de Pillat et de Hupapan : il enleva leurs habitants. Après, Hallusu, roi d'Élam, marcha sur Accad et il entra, par une brèche, dans Sippara, il en tua les habitants, mais il n'enleva pas le dieu Samas du temple d'Éparra. Assur-nadin-sum fut pris et emmené en Élam. Six ans Assur-nadin-sum avait régné à Babylone. Le roi d'Élam plaça sur le trône de Babylone Nergal-usezib (*Irigibelus*) et infligea une défaite à l'Assyrie.

« En l'an 1 de Nergal-usezib, le 16 Thammuz, Nergal-usezib prit la ville de Nipur *sar sar ir ni lal*. . . Le 1er Tisri les armées assyriennes entrèrent dans Uruk (Orchoé) et enlevèrent les dieux protecteurs d'Orchoé et les habitants. Nergal-usezib poursuivit, le roi d'Élam vint et leur reprit les dieux protecteurs d'Orchoé et les habitants. Le 7 Tisri, dans le voisinage de Nipur, il combattit contre Assur, et fut pris dans la bataille de la plaine et emmené en Assyrie. Un an et six mois, Nergal-usezib avait régné à Babylone. Le 26 du mois de . . . . . Hallusu, roi d'Élam, fut pris par ses sujets, ils fermèrent sur lui la porte et le tuèrent. Six ans, Hallusu avait régné sur Élam. Kudur [2]

[1] Sutruk-Nahhunta et Halludus d'après les textes susiens.
[2] Kudur-Nahunta dans les textes susiens.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

s'assit sur le trône en Élam. Après cela, Sennachérib descendit vers Élam et dévasta le pays de Ras, jusqu'à la ville de Burnaki, il en enleva les habitants. Musezib-Marduk (*Mesesimordacus*) s'assit sur le trône en Babylone.

« L'an 1 de Musezib-Marduk, le 18 Ab, Kudur, roi d'Élam, fut pris et tué dans une révolte. Dix mois Kudur avait régné sur Élam. Menanu s'assit sur le trône dans Élam. Dans une certaine année (une année inconnue), Menanu assembla les armées d'Élam contre Assur, et combattit contre Assur dans la ville de Halulè; il infligea une défaite au pays d'Assur.

« L'an 4 de Musezib-Marduk, le 15 Nisan, Menanu, roi d'Élam, fut frappé par une maladie : sa figure fut envahie par une ulcère ingnérissable. Au mois de Cislev, le 1er jour, la ville fut prise, Musezib-Marduk fut fait prisonnier et emmené en Assyrie. Quatre ans Musezib-Marduk avait régné à Babylone. Le 7 Adar, Menanu, le roi d'Élam, mourut : quatre ans Menanu avait régné sur Élam : Humbahaldasu s'assit sur le trône en Élam.

« Dans la huitième année quand il n'y eut pas eu de roi à Babylone, le 3 Tammuz, les dieux protecteurs d'Orchoé, venus d'Erid, entrèrent dans Orchoé. Le 23 Tisri, Humbahaldasu, roi d'Élam, fut attaqué par une fièvre chaude (*ina anpil mahiz*) et mourut dans le délire. Huit ans, Humbahaldasu avait régné sur Élam. Humbahaldasu le second s'assit sur le trône d'Élam.

« Le 20 Tebet, Sennachérib, roi d'Assyrie, fut tué dans une révolte par son fils; (vingt-quatre) ans, Sennachérib avait régné sur l'Assyrie. A partir du 20 Tebet jusqu'au 2 Adar, la révolte dominait en Assyrie. Le 8 Sivan, Assarhaddon (en assyrien Assur-ah-iddin), son fils, s'assit sur le trône en Assyrie.

« L'an 1 d'Assarhaddon, Kin-zir-lisir, de la côte maritime, se révolta et s'approcha jusqu'à la ville d'Ur; il ..... la ville, mais devant les grands d'Assyrie, il s'enfuit, et se

Digitized by Google

jeta sur Élam. Mais en Élam, le roi d'Élam le fit prisonnier, et le fit passer par les armes. Dans un mois non connu, dans la ville de Nipur, le préfet (*tig-enna*).....

« Au mois d'Elul, le dieu Kadi et les dieux... allèrent à Dur-el.....

« Au mois d'Adar, les têtes de..... (furent coupées).

« L'an 2 (d'Assarhaddon) le pays de Galsu... (*lacune*).

« (L'an 3)... akhe-sullim, le *tig-enna* (et les chefs des Cimmériens?) furent emmenés en Assyrie et tués en Assyrie. Le roi de la ville de Sidon fut pris, et la ville fut mise au pillage.

« Le préfet de la maison royale convoqua en Accad une assemblée.

« L'an 5, le 2 Tisri, l'armée d'Assyrie commença à se mettre en marche. Au mois de Tisri, la tête du roi de Sidon fut coupée et apportée en Assyrie. Au mois d'Adar, les têtes des rois de Kundu et de Sisu furent coupées et apportées en Assyrie.

« L'an 6, le roi d'Élam entra à Sippara et y fit un massacre, mais il ne fit pas sortir (la statue) de Samas du temple d'Éparra. Assur marcha contre l'Égypte *mekit* 7.

« Humbahaldasu, roi d'Élam, tomba malade et mourut; cinq ans, Humbahaldasu avait régné sur Élam; Urtagu, son frère, s'assit sur le trône dans Élam. Dans un mois inconnu, Nadinsum et le *tig-enna* et Kudur, fils de Dakuri, furent emmenés en Assyrie.

« L'an 7, le 5 Adar, l'armée assyrienne marcha sur l'Égypte. Au mois d'Adar, Istar d'Agadè et les dieux d'Agadè sortirent d'Élam et entrèrent le 10 Adar à Agadè.

« L'an 8 d'Assarhadden, au mois de Tebet (le jour manque, *dit le copiste*), le pays de Rurizai fut envahi et mis au pillage. Au mois de Cislev, cette dépouille entra dans Orchoé.

« Le 5 Adar, l'épouse du roi mourut.

« L'an 10, au mois de Sivan, l'armée assyrienne entra en

Digitized by Google

Égypte (lacune, *dit le copiste*). Au mois de Tammuz, le 3, le 16 et le 18, trois fois, des masacres eurent lieu en Égypte. Le 23, Memphis (*Membi*), la ville de sa royauté, fut prise. Son roi l'abandonna et son fils fut pris. . . les dépouilles, le butin de ses hommes et le reste, son trésor. . .

« L'an 11, en Assyrie, des grands se révoltèrent et furent tués.

« L'an 12, le roi d'Assyrie s'en alla (vers l'Égypte ?); mais en route il tomba malade, et mourut le 10 Marchesvan. Douze ans, Assarhaddon avait régné sur l'Assyrie. Saosduchin (en assyrien Samas-sumakin) à Babylone, Assurbanabal en Assyrie, ses deux fils, s'assirent sur le trône.

« L'année du commencement du règne de Saosduchin, au mois d'Iyar[1], Bel et les dieux d'Accad sortirent d'Ellasar et entrèrent au mois d'Iyar à Babylone.

« Dans la même année, dans la ville de Kirbit, son chef fut appréhendé; le 20 Tebet, Bel-edir fut pris et tué dans Babylone.

« Première partie, conformément à l'original, copié et arrangé et fait.

« Tablette d'Ana-Bel-takkil, fils de Liblutu, de la tribu d'Avil-Nannar.

« De la main d'Ea-nadin, fils d'Ana-Bel-takkil, de la tribu d'Avil-Nannar.

« Babylone, le 5 . . . . ., l'an 22 de Darius, roi de Babylone et des pays. »

Cette tablette a été découverte au Musée britannique par M. Pinches et a été publiée par M. Winckler dans le *Journal*

[1] Iyar est le second mois; l'*année du commencement* finit avec le Nisan : on attendait le mois d'Iyar de la *première année*. Cette locution prouve qu'à Babylone, comme dans la Bible, les années royales courent à partir de la date de l'avènement.

Digitized by Google

d'assyriologie en 1887. M. Oppert a exposé les conséquences historiques à tirer de ce document important et l'a comparé avec une *Liste de rois* et avec le Canon de Ptolémée. La Chronique est évidemment hostile aux Sargonides et favorable à leurs ennemis : elle admet la royauté à Babylone de Teglathphalasar et de Salmanassar, dont le dernier, au moins, n'y a jamais régné ; le Canon et la Liste leur substituent Porus et Iluléus (*Pulu* et *Ululaï*). La Chronique n'admet pas le règne d'Assarhaddon sur Babylone, qui est avéré par les deux autres documents. La liste royale, par contre, inscrit deux fois (705-703 et 688-680) deux règnes de Sennachérib, là où le Canon et la Chronique s'accordent pour admettre un interrègne.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de son confrère, M. L. Delisle, un mémoire intitulé : *Deux manuscrits de l'abbaye de Flavigny au xe siècle* (extrait du tome XI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or;* Dijon, 1887, in-4°).

M. P.-Ch. Robert offre, de la part de l'auteur, M. Raymond Serrure, la première partie d'un *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire de la France* (*région du nord-ouest*), fascicules I et II (Paris, 1887, in-8°). Cette publication, qui va aujourd'hui jusqu'au mot *Cambrésis*, promet de rendre des services aux numismates.

M. Deloche fait hommage d'une publication intitulée : *L'École de géographie et la Société de topographie de la France*, par M. A. Bardoux; *De la constitution de la science géographique, etc.*, par M. L. Drapeyron (extrait de la *Revue de géographie;* Paris, 1887, in-8°).

« J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, de la part des auteurs, une brochure relative à la question de la réforme de l'enseignement géographique.

« Cette brochure contient, en premier lieu, un discours prononcé, au mois de novembre dernier, à l'assemblée générale de la Société de topographie, par M. Bardoux, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique. Après avoir signalé les services rendus par ladite Société aux sciences géographiques, l'éminent homme d'État rappelle qu'il existait déjà au commencement du siècle une École de géographie, fondée sous le Consulat par Fourcroy, alors chargé de la haute direction de l'instruction publique; elle fut supprimée au moment où ses cadres allaient être élargis. Il faut, ajoute M. Bardoux, faire revivre cette institution; et, avec l'autorité que lui donnent ses talents et sa haute position, il convie à cette œuvre patriotique tous les hommes soucieux de la grandeur et de la prospérité de notre pays.

« Ce remarquable discours est suivi de quatre notices ou dissertations de de M. Lud. Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie.*

« La première est consacrée à la recherche des conditions nécessaires du développement de la science géographique, dont il voit avec raison la base essentielle dans la topographie et la géographie physique.

Digitized by Google

« Dans la deuxième notice, M. Drapeyron discute les objections élevées au sein d'un congrès tenu à Nantes en 1886, contre le projet d'une École de géographie.

« Dans la troisième, il relève d'importants passages du discours de rentrée de la Faculté de Paris, du mois de novembre dernier. Si l'auteur de ce discours officiel a écarté l'idée d'une École de géographie, que nous avons nous-même jugé devoir être ajournée, il a du moins annoncé comme fait accompli la création d'une chaire de géographie physique à la Faculté des sciences; il a de plus reconnu les défectuosités du système actuel, où un seul et même maître professe l'histoire et la géographie, et il laisse entrevoir de nouvelles réformes.

« La quatrième et dernière notice de M. Drapeyron, intitulée : *Ma campagne de dix ans;* est le résumé de ses travaux et de ses efforts durant cette période, où il a rencontré à la fois de chaleureuses sympathies et d'ardents adversaires.

« On ne saurait trop louer l'esprit d'initiative, l'activité et le talent avec lesquels le savant directeur de la *Revue de géographie* a poursuivi cette rude tâche, entreprise par lui dès 1877. Il n'est que juste de lui attribuer, pour une grande part, le mouvement d'opinion qui s'est produit en faveur des études géographiques et les résultats déjà acquis, cette création à la Sorbonne d'un cours de géographie physique, première et précieuse conquête qui permet de présager d'autres progrès, en tête desquels nous persistons à placer la fondation de chaires spéciales et d'une agrégation spéciale de géographie.

« Nous avons dit et nous répéterons que l'amélioration de cette branche de l'enseignement répond à un intérêt de premier ordre pour l'avenir scientifique, politique et économique de la France et qu'elle doit être une des constantes préoccupations de nos gouvernants. »

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour deux présentations :

« 1° Je suis chargé d'offrir à l'Académie la traduction, par M. Louis Duvau, d'un des morceaux les plus anciens de l'épopée irlandaise : *L'Épopée irlandaise. Histoire du cochon de Mac Datho* (extrait de la *Revue archéologique;* Paris, 1886, in-8°). Le sujet principal de ce document est une lutte oratoire entre des guerriers. Ils agitent la question de savoir qui découpera la pièce principale du festin, et qui, par conséquent, pourra s'adjuger le meilleur morceau. La contestation, d'abord verbale, finit par dégénérer en une bataille sanglante. Posidonius, dans son voyage en Gaule, vers l'an 100 avant notre ère, avait assisté à des scènes de ce genre.

« 2° M. Vachez m'a chargé d'offrir à l'Académie un mémoire sur les

Digitized by Google

vases acoustiques : *Des eches ou vases acoustiques dans les théâtres antiques et les églises du moyen âge* (extrait des *Mémoires du congrès archéologique de Montbrison;* Caen, 1886, in-8°). L'occasion de ce mémoire est la découverte de vases acoustiques trouvés en 1884 en démolissant une des travées de l'église de Saint-Thomas-la-Garde (Loire). Cette église datait, dit-on, du XII^e^ siècle. Le compte rendu de cette découverte est accompagné d'une dissertation sur les trouvailles analogues faites antérieurement dans diverses localités. »

Sont encore offerts :

Monumenta conciliarum generalium seculi decimi quinti. Concilium Basiliense. Scriptores, t. III, 1^re^ partie (Vienne, 1886, in-4°);

Traité élémentaire d'archéologie. Étude des divers styles de l'architecture en France. Antiquité, moyen âge, renaissance, par M. D. Robert, architecte (Paris et Saint-Étienne, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 6 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

M. G. Paris présente, au nom de l'auteur, M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Académie, trois opuscules, extraits de la *Revue des langues romanes :*

1° *Paraphrase des litanies en vers provençaux, publiée d'après le manuscrit d'Avignon, avec une introduction, des notes et un appendice* (Paris, 1886, in-8°);

2° *Paraphrase des psaumes de la pénitence en vers gascons, publiée pour la première fois, d'après un manuscrit du XIV^e^ siècle de la bibliothèque d'Amiens* (Paris, 1886, in-8°);

3° *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale. Recueil des textes provençaux en prose et en vers relatifs à cette sainte, publiés avec introductions et commentaires* (Paris, 1887, in-8°).

« Ces trois publications de notre savant correspondant intéressent, dit M. Gaston Paris, l'histoire de la langue et de la littérature du Midi. Dans toutes, les textes sont publiés avec beaucoup de soin et d'intelligence, et le commentaire, fort instructif, atteste la sûreté et l'étendue des connaissances philologiques de l'éditeur. Nous signalerons dans la seconde publication une note intéressante sur les monuments littéraires anciens du dialecte gascon, ainsi que la réimpression de la courte et précieuse *Diatribe* de J. Scaliger sur les langues parlées en France. Dans la troisième, qui est la plus importante, on remarque surtout l'édition critique

Digitized by Google

d'une cantilène sur sainte Marie-Madeleine, que, depuis Raynouard, on attribuait trop légèrement au XI^e^ siècle, et qui, comme le montre M. Chabaneau, ne remonte pas plus haut que la fin du XIII^e^.»

M. G. Paris présente en outre une autre publication, due également à l'un des correspondants de l'Académie et extraite de la même revue : *Le Chemin de l'Ospital, par Robert de Balzac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne. Nouvelle édition, avec notice sur l'auteur, notes et appendice*, par Philippe Tamizey de Larroque (Montpellier, 1887, in-8°).

«Robert de Balzac, né vers 1440, mort en 1501, fut un homme de guerre et un administrateur. Il fut en outre un écrivain, ou du moins il composa, avec ses souvenirs et son expérience pratique, deux écrits de quelques pages chacun, la *Nef des batailles*, qui a peu d'intérêt, et le *Chemin de l'Ospital*, recueil de maximes, présentées sous une forme assez piquante, pour éviter d'arriver au but indiqué. Balzac s'en était bien gardé lui-même sans être gêné par les scrupules; gouverneur, pour Charles VIII, de Pise et d'autres places de Toscane, il les vendit à beaux deniers comptants aux Pisans, aux Vénitiens et aux Lucquois et mérita le renom de traître, que son biographe est obligé de lui confirmer. M. Tamizey de Larroque a réuni sur ce personnage curieux, sinon sympathique, des renseignements nombreux et inédits, et il a donné un texte intéressant du *Chemin de l'Ospital*. Notre savant correspondant travaille avec un zèle louable à réunir des matériaux pour les futurs rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Quand l'*Histoire littéraire* en sera au XVI^e^ siècle, il y aura longtemps que le XIX^e^ et même sans doute le XX^e^ auront terminé leur cours. Nous remercions M. Tamizey de Larroque pour nos arrière-neveux, qui lui devront tant de précieux secours.»

M. Bergaigne, au nom de M. Barbier de Meynard, empêché d'assister à la séance, fait à l'Académie une double présentation :

1° *Histoire de l'empire de Kin ou Empire d'Or, Aisin Gurin-i Suduri Bithe, traduite du mandchou*, par C. de Harlez (Louvain, 1887, in-8°, avec une carte).

«M. le chanoine de Harlez, connu par sa traduction de l'Avesta et par différents travaux sur la religion mazdéenne, n'a pas négligé non plus les littératures de l'extrême Orient. Auteur d'un manuel de la langue mandchoue et d'études sur l'histoire et la philosophie de la Chine, il publie aujourd'hui, d'après un texte mandchou, l'*Histoire de l'Empire d'Or*. On donne ce nom à une dynastie d'origine tartare qui, au XII^e^ siècle de notre ère, étendit sa domination depuis les montagnes de la Mandchourie jusqu'aux rives du fleuve Bleu. Après un siècle de grandeur et de prospérité,

Digitized by Google

cette dynastie s'affaiblit dans les discordes intérieures et ne put résister à l'attaque des hordes mongoles conduites par Genghis-Khan. Les exemplaires de l'histoire de Kin, imprimés il y a près de deux siècles par l'ordre de la dynastie mandchoue qui règne encore en Chine, sont devenus introuvables : on n'en possédait que de minces extraits dus aux pères jésuites de Mailla et Visdelou. C'est un véritable service que M. de Harlez rend à l'histoire de l'Asie orientale en nous faisant connaître, par une traduction littérale, un document original qui permettra de contrôler le récit parallèle des annalistes chinois. »

2° *Poème comique. Récit et aventures de deux étudiants arabes du village nègre d'Oran, publié avec le texte arabe, traduit et précédé d'une introduction*, par G. Delphin (Paris et Oran, 1887, in-8°).

« Ce petit poème comique, de date récente, renferme une satire fort gaie et au fond très sensée du fatras scientifique en honneur dans les universités arabes. M. Delphin, professeur à la chaire publique d'Oran, joint à la traduction du texte et du commentaire de ce curieux morceau une introduction dans laquelle il décrit avec beaucoup de verve et de vérité les mœurs universitaires des indigènes algériens. Comme les innovations sont rares dans le monde des *oulémas*, on peut se faire une idée, d'après cette peinture humoristique, de la vie intime des grandes universités d'Afrique et d'Espagne sous la domination musulmane. »

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume qui porte pour titre : *Musées de Besançon. Catalogue des peintures, dessins, sculptures et antiquités. Septième édition*, par Auguste Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, 1886, in-12).

M. L. Delisle prie l'Académie d'accepter l'hommage d'une publication dont il est l'auteur : *La Commémoration du Domesday-Book à Londres, en 1886. Charte normande de 1088, communiquée au comité de cette fête, au nom de la Société de l'histoire de France* (extrait de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société; Paris, 1886, gr. in-4°).

SÉANCE DU 15 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Gerspach, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, deux ouvrages intitulés, le premier : *L'art de la verrerie;* le second : *La mosaïque* (Paris, sans date, 2 vol. in-8° de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, publiée sous la direction de M. Jules Comte).

M. G. Paris fait hommage, au nom de l'auteur, M. Arsène Dar-

Digitized by Google

mesteter, d'un ouvrage intitulé : *La vie des mots étudiée dans leurs significations* (Paris, 1887, in-12).

« Dans ce livre charmant, dit M. Paris, sorti de leçons faites par lui à la Sorbonne, M. Darmesteter a étudié les conditions multiples de la transformation du sens des mots en français. Les études de *sémantique* ont beaucoup d'attrait et de portée; elles nous révèlent, par l'histoire des mots, l'histoire de la pensée, et éclairent souvent d'une lumière aussi claire qu'inattendue les profondeurs de notre propre conscience. Pour les poursuivre avec succès, il faut joindre à une connaissance exacte de l'histoire matérielle d'une langue une grande finesse d'observation, il faut savoir saisir entre les acceptions diverses d'un même mot les analogies qu'une sorte d'instinct trouve en un moment et qui se dérobent parfois à l'étude la plus attentive; il faut être un érudit et en même temps pouvoir se redonner la vivacité d'imagination, la naïveté de sentiment, la spontanéité primesautière des âmes qui ne réfléchissent pas. La sémantique sera une des auxiliaires les plus importantes de la grande œuvre des sciences psychologiques, qui est de soumettre à des lois les opérations de l'esprit humain. Elle en est encore à la période préparatoire, celle qui consiste à réunir des matériaux. Quand ils sont choisis, ordonnés et mis en œuvre avec le talent et la science qui distinguent ce petit livre, ils ont déjà la valeur de faits scientifiques et ils importent au philosophe autant qu'au linguiste, en même temps que, par leur imprévu souvent piquant, ils intéressent tous les esprits curieux. »

M. Heuzey présente, au nom de M. le Dr Mougins de Roquefort, d'Antibes, quatre brochures extraites de diverses revues et tirées à part sous les titres suivants :

1° *Découverte d'un petit autel votif à Vallauris (Alpes-Maritimes)* (Nice, 1886, in-8°).

« Cet autel porte l'inscription commémorative d'un vœu au dieu ou génie local *Pipius* : PIPIO | V S L M | NASIDIA | EPICIESIS (il faut lire évidemment EPICTESIS). »

2° *Fragment d'inscription votive trouvé sur la façade de la paroisse d'Antibes* (Draguignan, 1886, in-8°);

3° *Une inscription tumulaire grecque à Antibes* (Draguignan, 1886, in-8°).

« Il s'agit d'une inscription de basse époque, où figurent des σ et des ε lunaires. On y lit le nom d'un certain Ἰοῦστος, fils de Σεῖλος. »

4° *Notice sur un ossuaire découvert dans l'église paroissiale d'Antibes* (Tours, in-8°).

Digitized by Google

« Cet ossuaire renfermait les débris d'un squelette d'homme, une bague d'or à cabochon d'améthyste, un manche recourbé de poignard en ivoire. Seraient-ce les restes de saint Valère, évêque d'Antibes, martyrisé par les Visigoths?

« Les trois derniers de ces opuscules ont été rédigés par M. Mougins de Roquefort en collaboration avec le regretté colonel Gazan. »

Le Président dépose sur le bureau le *Vendidad bu nirang*, c'est-à-dire le Vendidad Sadé avec l'indication des cérémonies (en guzerati), publié en 1886 à l'usage des prêtres officiants, aux frais de M. Dinshaw Manekji Petit, qui le présente à l'Institut (1 vol. in-fol.).

« M. Dinshaw Petit est, dit M. Bréal, le *sheriff* de Bombay. C'est un grand ami de la littérature française. C'est le principal patron du Cercle parsi-français qui a été ouvert en novembre 1886 à Bombay et qui a été fondé par les étudiants parsis désireux de s'initier à notre langue et à notre littérature : il contient déjà une grande bibliothèque, reçoit nos journaux et l'on y fait régulièrement des conférences et des lectures en français. Cette même année a vu le français entrer dans les examens supérieurs de l'Université sur le pied du sanscrit, du persan et des langues classiques : l'agitation qui a amené ce résultat, malgré une forte opposition d'une partie de l'Université, est due à l'initiative exclusive des étudiants parsis. Le mouvement qui a porté les Parsis vers notre langue tient au grand nombre d'ouvrages écrits en français qu'ils ont à étudier pour l'histoire de leur religion.

« Un manuscrit du même ouvrage, ajoute M. Bréal, écrit de la main de Darab, le maître d'Anquetil-Duperron, a été présenté à la Bibliothèque nationale. »

Sont encore offerts :

La pêche préhistorique en Europe et dans l'Amérique du Nord, par M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie, d'après Ch. Rau (extrait de la revue *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*; Paris, 1887, in-8°);

Itinéraire des Dauphins de la troisième race : Anne et Humbert I^er^, Jean II, Guigue VII et Humbert II (1282-1355), par M. Ulysse Chevalier (extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique, etc., de Valence, Gap, etc.*; Valence, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 22 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Forme des abréviations et des liaisons dans les lettres des papes, par

Digitized by Google

M. L. Delisle, membre de l'Académie (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1887; in-8°, avec un fac-similé);

Commentaire de Maïmonide sur la Mischnah Seder Tohorot, publié pour la première fois en arabe et accompagné d'une traduction hébraïque, par M. J. Derenbourg, membre de l'Académie (Berlin, 1886, in-8°);

Le Livre d'or du congrès des félibres d'Aquitaine et du concours de philologie et de littérature romanes, etc., ou Recueil de documents mis en ordre par M. Louis Lafont de Sentenac (Foix, 1886, in-8°);

Recueil de noëls de l'Ariège en patois languedocien et gascon, par le même (Foix, 1887, in-18).

M. Maspero offre, de la part de l'auteur, une publication intitulée : *Études sur le papyrus Prisse. Le livre de Kaqimna et les leçons de Ptahhotep*, par Philippe Virey (70e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études;* Paris, 1887, in-8°).

« L'ouvrage égyptien contenu dans le papyrus Prisse est, dit M. Maspero, moitié un traité de morale, moitié un traité de civilité puérile et honnête. On y trouve de très belles maximes sur le respect que le mari doit à sa femme, sur l'obéissance que le fils doit au père, et à côté des recommandations sur la nécessité de ne pas manger salement en société et sur la tenue qu'on doit avoir quand on rencontre un personnage influent. Le texte très difficile a été traduit souvent, mais aucune des traductions, ni celle de Chabas, ni celle de Brugsch, n'est satisfaisante. M. Virey a consacré six années d'étude à ce travail : je ne saurais dire qu'il a réussi entièrement à résoudre toutes les difficultés, mais sa traduction se tient d'un bout à l'autre et est très supérieure à tout ce qui avait été fait jusqu'à présent. C'est le meilleur début qu'on ait eu depuis longtemps dans la science égyptologique, et après lui on est en droit de tout attendre de l'auteur. M. Virey a appartenu à la mission du Caire et en a rapporté des matériaux considérables, dont il hâte la publication. »

M. P. Meyer présente à l'Académie la troisième livraison du grand dictionnaire anglais du Dr J.-A.-H. Murray : *A new English Dictionary on historical principles*, part III, BATTER-BOZ, p. 705-1040 (Oxford, 1887, in-fol. à trois colonnes).

« Cette livraison contient la plus grande partie de la lettre *B*. L'avant-propos est daté du 1er janvier 1887. La première livraison avait paru en janvier 1884. L'œuvre se poursuit donc avec toute la rapidité que comporte une aussi vaste entreprise. Dès maintenant on peut conjecturer qu'avant dix ans ce monument de l'histoire de la langue anglaise sera achevé.

Digitized by Google

« La lettre *B*, qui occupe toute la livraison, n'a pas une forte proportion de mots d'origine française. Elle abonde surtout en mots germaniques appartenant au vieux fonds anglais ou introduits à diverses époques. Mais, entre ces mots, il en est qui à cause de leur constant usage offrent des variétés infinies d'acception, et dont il était singulièrement difficile d'exposer l'histoire avec netteté et précision. Il suffira de citer le verbe *to be*, le préfixe *be*, sous lequel ont pris place une infinité de mots composés. Citons encore, parmi les articles les plus développés et où la matière était particulièrement difficile à mettre en œuvre, *bear*, *bend*, *bill*, *blow*, *board*, etc. Si les mots français d'introduction ancienne sont peu fréquents dans cette livraison, il est curieux d'y rencontrer en assez grand nombre des mots de notre langue, empruntés sans altération, qui du reste n'ont en général joui en Angleterre que d'une admission très temporaire; tels sont *beau-père*, *bébé* (qui lui-même est l'anglais *baby*), *bourg*, *bourgade*, *bourgeois*, *bourrelet*, *bourse*, *boutade*, *bouteseu*. L'étude du vocabulaire anglais montre combien on s'abuse lorsqu'on suppose que les mots étrangers ne s'introduisent dans les langues qu'autant qu'il est nécessaire pour exprimer des idées nouvelles. Dans son avant-propos, M. Murray exprime une idée qui mérite d'attirer l'attention de ceux qui étudient les langues philosophiquement, ou si l'on veut psychologiquement. C'est que l'anglais a créé et crée encore une foule de mots qui n'ont véritablement aucun point d'attache dans le langage. Ces mots, dont l'emploi est d'abord limité à une famille ou à un canton, arrivent parfois à s'introduire dans cette sorte d'argot qu'admet la bonne société, et de là passent dans les romans, puis dans le courant de la langue. Ce procédé d'accroissement du vocabulaire n'est pas aisé à étudier dans notre français littéraire, mais il est en pleine vigueur dans tous les parlers vulgaires, qu'il s'agisse des patois ou des argots propres à certaines professions ou classes. Je suis heureux, dit en terminant M. Paul Meyer, de voir ce fait bien et dûment constaté par un observateur aussi compétent que M. Murray. »

M. L. Delisle fait hommage de sept publications différentes, de la part des auteurs :

1° *Vir inluster ou Viris inlustribus?* par Julien Havet (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*; 1887, in-8°).

Dans cet article, qui n'a que quelques pages, M. J. Havet s'est efforcé de défendre, contre les attaques de MM. Pirenne, de Liège, et Bresslau, de Berlin, la thèse qu'il a eu l'honneur de soutenir devant l'Académie, il y a deux ans, sur le titre des rois mérovingiens. M. Delisle considère la

Digitized by Google

question comme résolue désormais dans le sens indiqué par M. Havet. Les mots qui suivent le titre de *rex Francorum*, dans le préambule des diplômes des rois de la première race, doivent se lire *viris inlustribus* et non *vir inluster* : ils désignent les fonctionnaires royaux auxquels ces actes sont toujours adressés.

2° *Grégoire de Tours, Histoire des Francs, livres I à VI, texte du manuscrit de Corbie, Bibliothèque nationale, ms. lat. 17655, avec un fac-similé*, publié par Henri Omont (Paris, 1886, 1 vol. in-8° de la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*).

3° *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières* (dressé sous la direction de M. Ulysse Robert; Paris, 1886, in-8°).

4° *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois (1639 à 1676), inventaire sommaire*, par M. Lucien Merlet, correspondant de l'Académie (Chartres, 1886, in-8°).

5° *Coutumes des chevaliers de la Table Ronde* (publication de M. Lucien Merlet; Chartres, 1887, in-8°).

6° *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, commencée sous les auspices de M. Michel Möring, continuée par M. E. Peyron, directeur de l'Administration générale de l'assistance publique, publiée par M. Brièle, archiviste de l'administration, tome IV, second fascicule (Paris, 1887, gr. in-4°).

7° *La Mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux en 1429, témoignage d'un contemporain*, publié pour la première fois par Michel Hardy (Périgueux, 1887, in-8°).

M. Maury offre, de la part de M. Joseph Halévy, le 6e fascicule de ses *Recherches bibliques* (in-8°), qui contient des études sur les chapitres IV et V de la *Genèse* et sur la généalogie de Caïn et de Seth.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Sont offerts :

Dictionarul limbei istorice si poporane a Românilor, par B. Petriceicu-Hasdeu, fasc. IV (Bucarest, 1887, in-8°);

Geographisches und Epigraphisches, par D.-H. Müller (in-8°);

Den evangeliska predikoverksamhetens grundlädning och utveckling i Finland intill år 1640, par Herman Råbergh (Helsingfors, 1883, in-4°);

Tutkimus Sivistyssanoista obilais-ugrilaisten kansojen kielissä, par Aug. Ahlqvist (Helsingfors, 1882, in-4°);

Digitized by Google

Uusin Suomalaisen Virsikirjan ehdotus kielelliseltä ra runolliselta kannalta tarkastettuna, par Aug. Ahlqvist (Helsingfors, 1884, in-4°);

Forsakringsväsendet. Dess historiska utveckling och nationalekonomiska betydelse. Akademisk afhandling, par Axel Lille (Helsingfors, 1882, in-8°);

Grunddragen af det bibliska kyrkobegreppet. Akademisk afhandling, par O.-J. Colliander (Helsingfors, 1882, in-8°);

Äldre Vastgötalagen öfversatt och förklarad, par Ivar Otman (Helsingfors, 1883, in-8°);

De Aristarcho lexici Apolloniani fonte. Commentatio, quam venia amplissimi philosophorum ordinis Academiæ Alexandreæ, etc., par Carolus Forsman (Helsingfors, 1883, in-8°);

The City Government of St. Louis, par Marshall-S. Snow (Baltimore, 1887, in-8°).

M. A. Bertrand offre à l'Académie, au nom du fondateur et directeur, M. Ch. Normand, une nouvelle revue trimestrielle, intitulée : *L'Ami des monuments* (année 1887, n° 1, in-8°).

« M. Charles Normand, qui a déjà rendu, dit M. Bertrand, de grands services comme secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens, a pensé qu'il y avait lieu de créer un organe régulier des amis des monuments, pouvant servir de tribune à toutes les manifestations en faveur de la défense des œuvres d'architecture, de peinture, de sculpture de tous nos départements, intéressant notre histoire nationale. Ce premier numéro contient plusieurs articles et un certain nombre de gravures qui donnent la meilleure idée du recueil. Je citerai une série de lettres sur le *Vandalisme en province; Antiquités romaines détruites à Montluçon*, par Albert Lenoir; *Excursions à travers le Comtat Venaissin*, par Eugène Müntz; *La Fontaine Saint-Gaultier (Yonne)*, par Charles Normand.

« Les planches et gravures sont toutes très soignées. Je n'en mentionnerai qu'une particulièrement remarquable : *L'Abbaye de Thélème, restitution et dessin*, de notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Charles Questel. »

M. Schlumberger a la parole pour une présentation :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Tamizey de Larroque, notre savant correspondant, le XII^e^ fascicule de sa précieuse collection des *Correspondants de Peiresc*. Ce fascicule, comme le précédent, est consacré à un numismate. Celui-ci est *Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris*, érudit provençal dont la mémoire doit être conservée, parce qu'il fut le véritable fondateur et le premier garde ou directeur du Cabinet des médailles ou Cabinet du Roi. Avec sa science exacte

Digitized by Google

et minutieuse, M. Tamizey de Larroque a, dans son introduction, entrepris de restituer la vie de ce savant, qui, né à Aix en 1562, fut dès 1602 nommé « maître des Cabinets des antiques du Roy », chargé de « dresser un cabinet à Sa Majesté ». Il remplit ses fonctions avec le plus grand zèle durant plusieurs années, puis se retira à Aix où il emporta sa riche collection particulière, une des plus remarquables de toutes celles qu'admira le XVII^e^ siècle. M. Tamizey de Larroque en reproduit l'inventaire très considérable, rédigé très probablement de la main même de Bagarris. Il donne encore de curieux détails sur une rarissime plaquette publiée par ce personnage, en 1611, sous ce titre bizarre : *La Nécessité de l'usage des médailles dans les monnoyes.* Nous y apprenons, entre autres renseignements intéressants, qu'en 1560 on comptait en France plus de deux cents cabinets de médailles appartenant à de grands personnages, qui furent dispersés pendant les troubles de cette époque. Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, entre autres, avaient rassemblé des pièces nombreuses et précieuses. Le but de cette plaquette de Bagarris était surtout de décider Henri IV à rétablir un usage ancien, en faisant passer les événements principaux de son règne à la postérité par le moyen de *monnaies-médailles.* M. Tamizey de Larroque raconte encore ce que devinrent après sa mort les collections de Bagarris, puis il publie quatorze lettres écrites par lui à Peiresc. Elles sont fort intéressantes et, comme le dit leur savant éditeur, elles seront lues avec plaisir par tous ceux qui aiment Peiresc; ils seront reconnaissants à Bagarris d'avoir contribué à former « le grand homme qui devait à son tour éclairer tant de savants ». M. Tamizey de Larroque a enrichi ces lettres d'une foule de notes curieuses.

« Je ne résiste pas au désir de signaler à l'Académie une erreur amusante qui a été relevée par M. Tamizey de Larroque. Tous les auteurs, tous les critiques qui ont eu à parler de Bagarris ont successivement répété que, lors de sa retraite, il avait reçu comme fiche de consolation le titre d'*intendant des mers atlantiques du Roi.* Ce titre inouï est une simple altération, due à quelque copiste ignorant, du titre d'*intendant des médailles et antiques du Roi,* mais tous ces écrivains ont reproduit à l'envi et laissé passer sans crier gare cette étrange épithète. »

SÉANCE DU 6 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 4^e^ fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1886.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Sont offerts :

Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne, par le comte Riant, membre de l'Académie (extrait de la *Revue de Gascogne;* Auch, 1887, in-8°);

Documente privitóre la istoria Românilor, publiés par Eudoxiu de Hurmuzaki, vol. I, 1199-1345 (Bucarest, 1887, in-4°).

M. Barbier de Meynard présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, par M. H. Sauvaire (extrait du *Journal asiatique;* Paris, 1887, in-8°).

« M. Henri Sauvaire, ancien consul de France en Orient, poursuit, dit M. Barbier de Meynard, avec une activité digne de tout éloge, la série de ses études sur les monnaies et les mesures musulmanes. J'ai déjà eu l'occasion d'en signaler le mérite : la troisième partie, que je présente aujourd'hui à l'Académie, traite des mesures de capacité en usage dans l'Orient musulman depuis l'origine de l'islamisme. Pour plus de facilité, l'auteur a adopté l'ordre alphabétique dans la classification des noms de mesure et l'ordre chronologique pour les auteurs cités; de cette façon on peut constater aisément à quelle époque telle et telle mesure était employée. Quant à la division du mémoire, elle était en quelque sorte imposée par la nature même du sujet, c'est-à-dire d'une part la technologie adoptée par le code religieux, de l'autre, et c'est la catégorie la plus importante, les mesures dont les noms reviennent sans cesse dans les traités de médecine et de pharmacopée arabe. Pour cette seconde catégorie, comme il fallait s'y attendre, les noms sont empruntés d'ordinaire à la métrologie grecque, c'est ainsi qu'on trouve le *cyathe*, l'*oxybaphe*, la *cotyle*, le *xeste*, etc.

« Sur un terrain aussi peu exploré, les difficultés surgissent à chaque pas. M. Sauvaire était bien préparé pour les surmonter, puisqu'il réunit à la précision du calculateur exercé les connaissances spéciales de l'orientaliste. Grâce à lui, nous possédons aujourd'hui la définition d'environ cent cinquante mesures de capacité, dont le nom et l'évaluation restaient jusqu'à présent une des lacunes les plus regrettables de la lexicographie des Arabes et un des plus graves obstacles à l'intelligence de leurs documents historiques et géographiques. »

2° *Manuel de langue kabyle (dialecte zouaoua), grammaire, bibliographie, chrestomathie et lexique*, par René Basset (Paris, 1887, in-12).

« M. Basset, connu de l'Académie par ses explorations en pays berbère, donne dans ce petit volume une grammaire résumée du dialecte parlé en

Digitized by Google

Kabylie (dialecte *zouaoua*). Il a sagement adopté le plan dont le modèle est donné dans l'excellente collection Petermann : abrégé grammatical, index bibliographique, courte chrestomathie accompagnée d'un index. M. Basset a fait aussi d'utiles emprunts à ses devanciers, en particulier au grand travail du général Hanoteau, qui ne sera pas dépassé de longtemps. Dans sa chrestomathie, la meilleure part revient de droit à l'idiome kabyle, mais on y trouve aussi des spécimens des autres dialectes parlés en Algérie et au Maroc. Peut-être même l'auteur a-t-il un peu trop insisté sur la comparaison de ces dialectes apparentés, dans un manuel qui doit se borner au strict nécessaire. Mais la clarté de son exposition grammaticale, le choix des morceaux cités, la richesse de l'index bibliographique en assurent le succès. Le travail de M. Basset n'intéresse pas seulement la philologie ; par l'impulsion qu'il ne peut manquer de donner à l'étude des dialectes berbères, il ne sera pas sans influence sur l'avenir de notre colonie algérienne. »

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. J. Delaville Le Roulx, une brochure tirée du tome XLVII des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* et publiée à part sous ce titre : *Les sceaux des archives de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte* (Paris, 1887, in-8°).

« On connaît la grande richesse du dépôt des archives de Malte, où sont accumulées toutes les pièces fort nombreuses échappées au désastre de 1522 et constituant le Trésor des chartes de l'ordre de Saint-Jean. Beaucoup de ces pièces étaient encore munies, au commencement du siècle dernier, de leurs sceaux de cire ou de leurs bulles de plomb, tous monuments d'une importance fort grande pour l'histoire de l'Orient latin au moyen âge. Beaucoup de ces sceaux de princes et de prélats de Terre-Sainte ont été dessinés il y a environ un siècle et demi par S. Pauli dans son grand ouvrage sur l'ordre de Saint-Jean. Malheureusement ces reproductions sont d'une inexactitude déplorable et ne sont accompagnées d'aucun commentaire. M. Delaville Le Roulx, qui, depuis plusieurs années, poursuit avec succès l'étude des diverses questions se rapportant à l'histoire des Latins en Orient au moyen âge, a fait après bien d'autres le pèlerinage des archives de Malte. Il a étudié les sceaux encore aujourd'hui existants et a constaté avec chagrin que le temps avait accompli son œuvre de destruction sur ces monuments si fragiles. A peine un quart de ceux dessinés par Pauli subsistent encore, et parmi ceux-là beaucoup ne sont plus déchiffrables. C'est pour sauver d'une perte certaine la meil-

Digitized by Google

leure partie de ces débris que M. Delaville Le Roulx a écrit cet opuscule. Il nous donne la description et la reproduction photographique de douze sceaux, dont quelques-uns, inédits, avaient échappé à Pauli. Je signalerai parmi les sceaux les plus importants celui de Raymond II de Tripoli; celui de Gauthier Granier I, seigneur de Césarée, au revers duquel est figuré le château franc de Césarée; celui de Pierre, archevêque d'Apamée en 1254; les deux beaux sceaux de deux archevêques de Nicosie et celui de l'abbaye de Sainte-Marie-Latine, le plus ancien établissement possédé par les Latins en Terre-Sainte.»

M. G. Perrot offre à l'Académie le 3e fascicule de la 11e année du *Bulletin de correspondance hellénique*, publié par l'École française d'Athènes (Athènes et Paris, mars 1887, in-8°).

SÉANCE DU 13 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Opinions des érudits de l'Autriche sur les origines et la date du «Saint-Ildefonse» de Rubens, retrouvées par Aug. Castan, correspondant de l'Académie (extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs;* Besançon, 1887, in-8°);

On some rare or unpublished Roman coins, par John Evans (extrait du *Numismatic Chronicle*, vol. VI; Londres, 1886, in-8°);

A Catalogue of English coins in the British Museum, Anglo-Saxon series, vol. I, par Charles-Francis Keary, édité par Reginald Stuart Poole, correspondant de l'Institut (Londres, 1887, in-8°);

Vocabolario geroglifico copto-ebraico, par Simeone Levi, vol. II (Turin, 1887, in-4°).

M. P.-Ch. Robert offre à l'Académie un article extrait du dernier numéro du *Bulletin épigraphique* et publié à part sous ce titre : *Observations sur deux inscriptions du nord-est de la Gaule* (Vienne, 1887, in-8°). Dans cet article, dont il est l'auteur, M. Robert a eu l'occasion d'émettre l'avis que les centurions légionnaires détachés au loin, soit pour la construction d'une route, soit pour l'exploitation d'une carrière, d'une mine ou d'une fabrique d'armes, ne faisaient pas partie du cadre de combat. La légion, constituant un véritable corps d'armée, était nécessairement pourvue, comme nos divisions modernes, d'officiers analogues à nos officiers du génie, qui comptaient dans son état-major, sans appartenir à telle ou telle cohorte. Cette manière de voir, que M. Robert compte développer ultérieurement, expliquerait comment il pouvait

Digitized by Google

arriver que le nombre des centurions présents au quartier général de la légion et prenant part à un vœu ou à un acte collectif fût plus élevé que le nombre des centurions réglementairement encadrés dans les cohortes.

M. Delisle présente à l'Académie, de la part des auteurs, les quatre publications suivantes :

1° *Entrée à Rouen du roi Henri IV en 1596*, précédé d'une introduction par J. Félix et de notes par Ch. de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Académie (Rouen, 1887, in-4°);

2° *Recherches sur la répression de la mendicité dans l'ancienne généralité de Rouen*, par Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1887, in-8°);

3° *Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques des Pays-Bas, avec quelques notes sur les manuscrits grecs de Leyde*, par H. Omont (extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen;* Leipzig, 1887, in-8°);

4° *Bibliographie vosgienne de l'année 1884 et supplément à l'année 1883, ou Catalogue méthodique et raisonné des publications sur les Vosges, d'auteurs vosgiens ou faites dans les Vosges*, par M. Haillant (extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges;* Épinal, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 20 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de M. J. Menant, la seconde partie de son ouvrage intitulé : *Les langues perdues de la Perse et de l'Assyrie*, portant pour sous-titre : *Assyrie* (Paris, 1886, 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque orientale elzévirienne*).

M. Renan a la parole pour une présentation :

« Je dépose sur le bureau de l'Académie la quatrième livraison de la première partie du *Corpus inscriptionum semiticarum* (Paris, 1887, in-4°, avec atlas in-folio), partie consacrée aux inscriptions phéniciennes. Cette quatrième livraison complète le premier volume de la première partie, auquel rien ne viendra plus s'ajouter et qui peut dès à présent être livré à la reliure. On eût désiré renfermer dans ce volume la fin des inscriptions carthaginoises; mais pour le faire il aurait fallu donner au volume des dimensions qui l'eussent rendu difficile à manier. J'accomplis un devoir en reconnaissant hautement les services que notre excellent auxiliaire, M. Philippe Berger, a rendus à ce travail. C'est au zèle, à l'intelligente activité, à la sagacité de ce jeune savant qu'est dû le prompt et heureux achèvement de ce volume. Notre savant confrère M. de Vogüé déposera bientôt sur votre bureau le commencement de la partie araméenne, et notre savant confrère M. Joseph Derenbourg nous donne

Digitized by Google

l'assurance que la première livraison de la partie himyarite paraîtra dans l'année.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie un ouvrage de feu Camille de la Berge, qui vient de paraître sous ce titre : *Étude sur l'organisation des flottes romaines, mémoire posthume*, publié avec un supplément par Robert Mowat (Vienne, 1887, in-8°).

«En 1871, l'Académie décernait le prix Bordin à M. C. de la Berge, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, pour un mémoire sur les flottes romaines. L'auteur n'eut pas le loisir de publier ce travail, qui était encore manuscrit lorsque la mort vint le frapper en 1878. Léon Renier, son maître et son ami, se proposait d'éditer ce mémoire en le mettant au courant de ce que la science avait pu ajouter, après un laps de plusieurs années, aux matériaux réunis par l'auteur. Sentant qu'il ne pouvait pas s'en occuper lui-même, il chargea de ce soin M. Robert Mowat, directeur du *Bulletin épigraphique de la Gaule*. C'est dans cet excellent recueil que M. Mowat a publié le travail de Camille de la Berge, associant ainsi le souvenir du maître à celui de l'élève dans la réalisation posthume d'un projet que l'un et l'autre avaient caressé. Même après les récents et importants travaux d'Ermanno Ferrero sur les flottes romaines, le mémoire de Camille de la Berge conserve son originalité et sa saveur. La méthode d'exposition est excellente; les renseignements sont bien groupés. Tout ce qui concerne les grades et le service de la flotte est exposé d'une façon claire et intéressante. La seconde partie est consacrée à l'histoire de chacune des flottes permanentes établies dans l'empire.

«M. Mowat a complété les trois tables qui terminaient ce travail. Au moyen des index du *Corpus*, il a pu refondre la table des *munera classiaria* et il a dressé une liste générale des personnages qui ont exercé un commandement à la mer, tant sous la République que sous l'Empire. Il a rendu ainsi un nouveau et réel service à la science des antiquités romaines, dans laquelle il a su conquérir un rang si distingué, et il s'est fait en même temps l'exécuteur respectueux et fidèle d'un des plus chers désirs de Léon Renier.»

M. G. Perrot offre un volume du *Catalogue of the Greek coins in the British Museum*, portant pour sous-titre : *Peloponnesus (excluding Corinth)*, by Percy Gardner. Edited by Reginald Stuart Poole (Londres, 1887, in-8° de LXIV-230 pages et XXXVII planches en photogravure).

«Le cabinet des médailles du Musée britannique donne un exemple que devraient bien suivre tous les cabinets du continent; par la publica-

Digitized by Google

tion d'excellents catalogues, il met ses richesses à la disposition de ceux mêmes qui n'ont pas l'occasion d'aller le visiter et travailler à Londres. La publication, qui compte déjà plusieurs volumes, se poursuit avec activité sous la direction du conservateur en chef, M. Reginald Stuart Poole; celui-ci déclare, dans un court avis placé en tête du volume, qu'il a contrôlé sur les originaux, pièce par pièce, toutes les descriptions que contient cet inventaire. On a donc ici toutes les garanties d'exactitude que l'on peut désirer.

« Tous ces volumes sont conçus sur le même plan, qui a obtenu déjà l'approbation des numismates. Chacun d'eux s'ouvre par une introduction historique qui indique, pour chaque région, l'époque où y est apparue la monnaie et les différents systèmes monétaires qui y ont été adoptés successivement ou en même temps. Un tableau final donne, pour chaque ville, la chronologie monétaire. Vient ensuite le catalogue proprement dit, qui indique, pour chaque pièce, le numéro de l'inventaire du cabinet, le poids, la matière, la dimension, les types des deux faces avec les inscriptions qui les accompagnent. Pour les pièces qui, à un titre quelconque, sont les plus intéressantes, il y a un renvoi aux planches où elles sont figurées. Enfin le catalogue est suivi de sept index très soigneusement dressés qui facilitent singulièrement les recherches.

« Cet ouvrage fait honneur autant au conservateur qui en a fourni le plan et surveillé l'exécution qu'à M. Percy Gardner, qui l'a rédigé tout entier et qui y a porté les qualités d'exactitude et de méthode dont il a fait preuve dans d'autres travaux déjà fort appréciés par les juges compétents. »

M. G. Perrot présente, en outre, le 4e fascicule de la 11e année du *Bulletin de correspondance hellénique* (Athènes et Paris, avril 1887, in-8°).

SÉANCE DU 27 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 1er fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1887.

M. Oppert présente, de la part de l'auteur, M. Louis de Clercq, l'ouvrage intitulé : *Collection de Clercq. Catalogue méthodique et raisonné. Antiquités assyriennes*, 3e livraison, 1er fascicule (Paris, 1885, in-folio).

« M. de Clercq, dit-il, livre au public un nouveau fascicule de son catalogue, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir l'Académie. La riche collection, installée aujourd'hui avec un goût opulent, forme, dans l'idée de l'auteur, une série des monuments de l'histoire du développement de

Digitized by Google

l'art dans l'Asie occidentale, et renferme, surtout au point de vue de l'art classique, des monuments de premier ordre. Mais il y a également une quantité de restes de l'art assyrien, et M. de Clercq donne maintenant la suite de sa collection de cylindres. Ces pierres gravées, cachets, talismans, sont d'un choix exquis, et il y a parmi les nombreux cachets des documents uniques. Les textes talismaniques, en caractères archaïques et en langue sumérienne, sont très difficiles à traduire, et le sens en est resté encore obscur. Dans d'autres cachets, non personnels, on lit des prières adressées à la divinité pour lui demander de bénir les traités auxquels ces cachets sont apposés. La reproduction héliographique des textes est merveilleuse : les caractères et les sujets gravés ressortent mieux que par tout autre procédé connu. Ils servent ainsi à éclairer le lecteur, qui suivra avec un grand intérêt la description détaillée et savante que M. de Clercq a consacrée à chacun de ses monuments. »

M. Barbier de Meynard fait hommage de deux ouvrages, de la part des auteurs :

1° *Gujastak Abalish, relation d'une conférence théologique présidée par le calife Mâmoun*, texte pehlevi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique par A. Barthélemy (69e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études ;* Paris, 1887, in-8°).

« La littérature de l'époque sassanide a dû posséder toute une série de livres de controverse religieuse qui sont aujourd'hui perdus. Mais les Parsis ont conservé quelques petits ouvrages de ce genre, d'une date plus récente : ce sont ordinairement des discussions entre guèbres et musulmans en présence d'un khalife connu pour sa tolérance, et qui se terminent inévitablement par la victoire du dialecticien guèbre. Le texte pehlevi publié par M. Barthélemy nous a transmis la relation d'une controverse encore plus curieuse ; elle a lieu entre le Mobed ou grand-prêtre des Mazdéens et un de ses coreligionnaires entaché d'hérésie. Le khalife Mâmoun, entouré de ses grands dignitaires, préside le débat et, convaincu par les arguments du Mobed, il fait chasser honteusement son antagoniste.

« Cette mise en scène repose sur des données historiques. Nous savons, en effet, par le témoignage de Maçoudi et d'autres annalistes arabes, que Mâmoun avait un goût particulier pour les conférences théologiques : seulement, comme il fallait s'y attendre, elles tournent toujours, dans les relations arabes, à la plus grande gloire de l'islam et à la confusion de l'infidèle. Elles se terminaient même d'une façon plus tragique pour ce dernier, car, et je dis ceci en passant, on a beaucoup exagéré la tolé-

Digitized by Google

rance de Mâmoun et nous avons la preuve que la seule liberté qu'il accordait à ses sujets était celle de penser comme lui. Quoi qu'il en soit, le document que M. Barthélemy vient de mettre au jour est aussi intéressant pour l'histoire du mazdéisme que pour l'étude du pehlevi et du parsi. L'éditeur a tiré le meilleur parti des copies que lui fournissaient les bibliothèques de l'Europe et celles de l'Inde. Au-dessous du texte pehlevi, il ajoute la transcription pâzend et une version parsie, telles que ses manuscrits les lui ont fournies. Il donne, en outre, une traduction française avec commentaire et un vocabulaire explicatif de tous les mots pehlevis. Cette publication est digne de l'École des hautes études, qui en a fait les frais, et j'ajouterai, en m'autorisant du témoignage du savant le plus compétent en ces matières, M. James Darmesteter, qu'elle est pour M. Barthélemy un début des plus honorables.»

2° *Les inscriptions babyloniennes du Wadi Brissa*, par H. Pognon (71e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*; Paris, 1887, in-8°).

«L'inscription du Wadi Brissa, trouvée par M. Pognon sur le versant oriental du Liban, remonte à Nabuchodonosor II. Elle aurait été d'une importance sans égale pour les études cunéiformes, si elle nous était parvenue intacte : malheureusement elle a subi, dans ces dernières années, de graves mutilations de la part d'un Arabe, qui, selon un préjugé trop répandu en Orient, croyait trouver derrière ces caractères mystérieux un trésor. M. Pognon a jugé avec raison que les fragments de ce texte historique méritaient d'être recueillis; il les a publiés et fait suivre d'un commentaire perpétuel et d'une traduction qui reproduit tous les passages qui présentaient un sens. Quels que soient les progrès accomplis dans les études assyriennes, on ne peut qu'applaudir à la publication de textes nouveaux, si incomplets qu'ils soient. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier les mérites du mémoire de M. Pognon, mais je rappelle à l'Académie que notre savant confrère M. Oppert, le meilleur juge de la question, en présentant l'inscription de Merou Nerar, publiée par le même savant, a constaté l'érudition solide et l'étude sérieuse des textes cunéiformes qui distinguent ce travail. Je ne doute pas que les mêmes qualités ne se retrouvent dans celui que je dépose au nom de l'auteur sur le bureau de l'Académie.»

M. S. Luce offre à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, la 3e livraison de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, 1887, in-4°).

Digitized by Google

« Cette livraison comprend la fin de la Côte-d'Or et l'analyse détaillée des publications des Sociétés savantes des Côtes-du-Nord, de la Creuse, de la Dordogne, du Doubs, de la Drôme, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, du Finistère, du Gard et le commencement de la Haute-Garonne. Le nombre des articles inventoriés dans cette troisième livraison s'élève à cinq mille. Le jeune maître auquel revient le mérite d'avoir conçu et mis à exécution cette grande entreprise bibliographique, M. de Lasteyrie, et son digne élève, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, ont continué d'appliquer ici la judicieuse méthode que j'ai eu l'honneur d'exposer sommairement à l'Académie en lui présentant la livraison précédente. Ils ne se bornent pas à indiquer d'une manière complète et précise les mémoires, les articles ou les simples notes qui ont paru dans les recueils des Sociétés savantes; ils mentionnent avec le plus grand soin les textes des chartes, des inscriptions, ainsi que les monuments archéologiques reproduits ou décrits. L'impression de la quatrième livraison, qui doit terminer le premier volume, est très avancée, et, comme la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* ne doit comprendre que trois volumes, on peut entrevoir, dans un délai assez rapproché, le complet achèvement de l'une des plus belles et des plus utiles entreprises bibliographiques de ce temps. »

SÉANCE DU 3 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Essai d'introduction à l'histoire généalogique, par le vicomte Oscar de Poli (Paris, 1887, in-8°);

Du bien au point de vue ontologique et moral, dissertation pour le doctorat en philosophie selon saint Thomas, par Léon de Lantsheere (Louvain, 1886, in-8°);

Theses quas annuente summo numine, etc., pro gradu doctoris philosophiæ ad mentem divi Thomæ, etc., propugnabit, etc., par le même auteur (Louvain, 1886, in-8°);

Université catholique de Louvain : Liber memorialis, 1834-1884 (Louvain, 1887, in-8°).

M. Ch. Nisard présente, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une nouvelle brochure de la série des *Correspondants de Peiresc*, n° XIII : *Gabriel Naudé. Lettres inédites écrites d'Italie à Peiresc, 1632-1636, publiées et annotées* (Paris, 1887, in-8°).

« Cette brochure contient quinze lettres de Gabriel Naudé, écrites par lui de Rome à Peiresc et extrêmement intéressantes pour la plupart. Naudé

Digitized by Google

y rend compte de tout ce qui fait l'objet de la curiosité de son correspondant. Rome et l'Italie lui en fournissent d'abondants matériaux, et de tous genres : antiquités, beaux-arts, manuscrits, livres imprimés ou sur le point de l'être, etc. Il entre dans une foule de petits détails qui ne laissent pas que d'être très instructifs, et quelques-uns entièrement nouveaux. Il parle aussi de ses propres affaires; il raconte entre autres ses légitimes griefs contre Campanella, qui, après avoir été longtemps son ami et avoir reçu de lui, Naudé, les plus grands services, le calomniait à Paris tant auprès de Peiresc que des savants ses amis, avec autant d'impudence que d'ingratitude. Jusqu'ici on ne savait rien de tout cela; nous en trouvons dans ces lettres toute l'histoire exposée avec une certaine passion. Il arrive quelquefois à Naudé, comme à Scaliger et à Scioppius, de traiter son calomniateur de *catharma*, de *carcinoma*, et autres compliments de ce genre. Au fond il avait raison; il amena Campanella à confesser ses torts et à demander pardon.

« M. Tamizey de Larroque a donc rendu un nouveau service à l'histoire littéraire par cette publication, et l'on doit l'en remercier. Avec lui, nous sommes accoutumés à de pareilles aubaines.

« On le connaît assez d'ailleurs pour espérer qu'il ne prendra pas en mauvaise part la recommandation de mettre un peu moins de précipitation dans la transcription des textes qu'il imprime, qu'il ne s'attardera pas à des notes d'une utilité secondaire, et surtout qu'il ne négligera pas d'en illustrer certains passages et certains noms qui en réclament impérieusement. »

M. Scheffer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Germain Bapst, de l'ouvrage que celui-ci vient de publier sous ce titre : *Études sur l'orfèvrerie française au XVIII^e siècle. Les Germain, orfèvres-sculpteurs du roi* (Paris, 1887, in-8°).

« M. Bapst s'est surtout occupé des travaux des Germain, qui ont jeté un si vif éclat sur cette branche de notre industrie nationale. Cependant, dans l'introduction placée en tête de son travail, il nous fait connaître les principaux ouvrages exécutés dans notre pays à l'époque romaine, à celle des Mérovingiens, pendant la durée du moyen âge et la période de la Renaissance. Ce sujet avait, du reste, été déjà traité par MM. Ferdinand de Lasteyrie et Darcel. Dans l'ouvrage de M. Bapst, les objets échappés à la destruction sont examinés au double point de vue historique et artistique. De plus, l'analyse de documents conservés dans les dépôts publics jette de vives lumières sur des points demeurés obscurs. Ces renseignements offrent un intérêt particulier à tous ceux qui font des

Digitized by Google

différentes branches de notre industrie nationale l'objet de leurs recherches et de leurs études. »

M. J. Girard offre, au nom de l'auteur, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III, étude d'histoire municipale et politique*, par Paul Robiquet, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (Paris, 1886, in-8°).

« C'est la continuation d'un ouvrage dont le premier volume, offert à l'Académie, il y a quelques années, avait pour titre : *Histoire municipale de Paris depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri III.* Ce nouveau volume nous renseigne sur l'organisation de la municipalité parisienne à la fin du XVI^e^ siècle. L'auteur s'est proposé particulièrement de mettre en lumière les relations de Henri III avec la ville de Paris et de faire connaître, avec plus de détail et de netteté que n'avaient pu le faire les histoires générales, le rôle des diverses classes de la population parisienne et de la municipalité dans la formation de la Ligue et dans les tragiques événements qui en furent la conséquence. Je n'ose affirmer, faute d'une compétence suffisante, qu'il y a réussi, sans se laisser trop entraîner en dehors de son sujet particulier et sans analyser avec une égale complaisance des documents inédits d'une inégale valeur. M. Robiquet s'est servi très heureusement des registres des délibérations du bureau de la ville, conservés aux Archives nationales, dont un seul, le premier, a été publié en 1883. C'est la base de son travail. Il s'est aidé aussi des mémoires et des histoires du temps, sans négliger les travaux plus modernes. On peut donc dire qu'il a puisé aux meilleures sources, qu'il s'est informé avec le soin le plus consciencieux, et que son ouvrage satisfera pleinement la curiosité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris. »

M. G. Paris offre, de la part de M. B. Petriceicu-Hasdeu, la fin du tome I^er^ de son grand dictionnaire étymologique de la langue roumaine, qui s'imprime sous le patronage de S. M. le roi de Roumanie : *Etymologicum magnum Romaniæ. Dictionarul limbei istorice si poporane a Românilor*, fasc. 4 (Bucarest, 1887, in-4°).

SÉANCE DU 10 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la 1^re^ partie du tome II des *Historiens orientaux*, qui fait partie du *Recueil des historiens des croisades*, publié par l'Académie (Paris, 1887, in-fol.).

Sont offerts à l'Académie :

The Sacred Books of the East, edited by Max Müller, vol. XXXI, con-

Digitized by Google

tenant : *The Zend-Avesta*, part III, translated by L. H. Mills (Oxford, 1887, in-8°);

La provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges, par Auguste Castan, correspondant de l'Institut (extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs;* Besançon, 1887, in-8°);

Di un sepolcreto, di un frammento plastico, di un oggetto di bronzo dell'epoca di Villanova scoperti in Bologna, par Giovanni Gozzadini (extrait des *Atti e Memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. V; Bologne, 1887, in-8°);

Index generalis in Monumentorum Boicorum volumina I-XXVII, 2e partie (Munich, 1887, in-4°).

M. A. Bertrand offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. E. Vedel, préfet danois, un important ouvrage sur les antiquités de l'île de Bornholm : *Bornholms Oldtidsminder og Oldsager* (Christiania, 1886, in-4°).

« Cet ouvrage, dit M. Bertrand, orné de nombreuses illustrations, est malheureusement écrit dans la langue de l'auteur, mais M. E. Vedel a eu soin d'y annexer un résumé en français, très développé, qui nous permet d'en rendre compte et de le recommander d'une manière toute spéciale à l'attention de la Compagnie.

« L'île de Bornholm est, comme on le sait, située dans la mer Baltique, à 38 kilomètres de la pointe sud-est de la province suédoise de Scanie. M. E. Vedel en a été longtemps l'administrateur, il l'a explorée dans tous les sens et y a fait ou fait faire de nombreuses fouilles. Les résultats de cette exploration sont des plus intéressants et ont été habilement mis en lumière par M. Vedel.

« Comme en Danemark et en Suède, les sépultures les plus anciennes appartiennent à l'âge de la pierre polie. Ces sépultures, qui sont mégalithiques et à inhumation, comme dans les autres contrées scandinaves, sont groupées sur la côte occidentale de l'île, dont les autres parties ne paraissent pas avoir eu alors de population sédentaire, mais avoir été parcourues seulement par des chasseurs errants.

« De grands *tumuli*, se présentant par groupes de 4, 6, 7 et jusqu'à 9 et 12, élevés dans les régions plates et fertiles de l'île, révèlent ensuite l'existence d'une autre population relativement aisée, et celle-là maîtresse de l'île tout entière. Cette population, qui inhume et incinère à la fois, dépose près des morts un mobilier funéraire souvent très riche et en bronze. Les armes, épées et lances, n'y sont pas rares. Nous sommes évidemment en présence d'une aristocratie militaire, au-dessous ou

Digitized by Google

plutôt à côté de laquelle M. Vedel nous fait voir une autre couche d'habitants, les uns incinérant, les autres inhumant comme les nouveaux conquérants, c'est-à-dire appartenant à des groupes religieux distincts, avec mobilier funéraire des plus simples, dont les restes mortels sont déposés sous des *murgers* [1], distincts des grands *tumuli*, près desquels d'ailleurs ils ne se rencontrent presque jamais. Cette plèbe occupe les parties les moins fertiles de l'île.

« Jusqu'ici les antiquités de l'île de Bornholm se comportent, quoique d'une manière moins absolue, à peu de chose près comme celles du Danemark. Nous y trouvons un âge de la pierre polie, avec inhumation et sépultures mégalithiques, puis un âge du bronze, avec apparition de l'incinération sous *tumuli*. Mais bien avant l'ère chrétienne, contrairement à ce qui se passait en Danemark et en Suède, apparaît dans l'île de Bornholm une série nouvelle de sépultures n'ayant plus rien de danois. Ces sépultures, qui se présentent sous la forme de *dépôts cinéraires* simples, appartiennent déjà toutes à l'âge du fer. Le nombre de ces dépôts, dit M. Vedel, est prodigieux. Il y en a des milliers et même des dizaines de milliers dans l'île. On en trouve beaucoup autour des grands *tumuli*, quelquefois sur les bords même du tertre, de manière à l'entourer d'un cercle continu; on en rencontre également autour des *murgers* et dans leurs flancs. La plupart renferment des débris d'objets en fer, même des épées, des pointes de lances, des *umbo* de boucliers et jusqu'à des éperons. Dans les sépultures de femme se remarquent d'élégantes fibules en fer ornées d'enveloppes de bronze ou de perles de verre, comme certaines fibules celtiques et gauloises. Ces antiquités n'ont leurs similaires ni en Danemark ni en Suède. Or cette période où règne le fer, avant qu'apparaissent sur ces côtes les flottes romaines, semble avoir été fort longue à Bornholm. M. Vedel divise en effet en trois phases l'âge du fer de l'île, précédant l'invasion romaine : une période où la population est pauvre et paraît n'avoir eu que peu de rapports avec le dehors; une période correspondant à une invasion armée, dont les chefs inhument comme les Gaulois et les Belges, tandis que l'ancienne population, qui s'enrichit, continue à incinérer; une période où apparaît l'influence romaine.

« Nous retombons vers le v^e^ siècle de notre ère dans les antiquités purement scandinaves.

« Deux faits nouveaux, comme on le voit, ressortent de ces observations :

[1] Amas de pierres formant *tumulus*.

Digitized by Google

« 1° Un âge du fer se montre à Bornholm bien avant l'époque où le fer apparaît en Danemark et en Suède;

« 2° Cet âge du fer correspond à un rite funéraire particulier, l'incinération en pleine terre, et nous montre d'abord une population très dense, mais pauvre, bientôt conquise par des bandes armées, qui inhument et sous la domination desquelles le pays s'enrichit. On est bien tenté de voir dans l'île de Bornholm un refuge de pirates redoutés de tous leurs voisins, ce qui explique le soin que les autres Scandinaves ont pris de se tenir à distance et de ne point se laisser entamer par eux.

« Il y a là une histoire particulière très curieuse, dont nous devons savoir gré à M. Vedel de nous avoir révélé les principaux traits. »

M. Bergaigne présente à l'Académie un opuscule de M. J. Hanusz, *privat-docent* à l'Université de Vienne, intitulé en français : *Sur la langue des Arméniens polonais*, et en polonais : *O języku Ormian polskich*, I (Cracovie, 1886, in-8°).

« Une colonie d'Arméniens remontant au XI^e^ siècle et établie dans la petite ville de Kuty, sur le Czeremosz, en Gallicie, a conservé jusqu'à nos jours l'usage de la langue maternelle. M. Hanusz a recueilli sur place le vocabulaire de ce curieux dialecte; il en a représenté les sons par une orthographe phonétique rigoureuse; il en a rapproché les mots de ceux de l'arménien classique et des autres dialectes de la même langue, et, le cas échéant, de mots appartenant à d'autres langues indo-européennes. Ce lexique étymologique est précédé d'une introduction en polonais, où l'auteur a indiqué la place de l'arménien dans la famille indo-européenne et résumé l'histoire des Arméniens de Kuty. »

M. H. Weil a la parole pour un hommage :

« M. Léonce Pingaud, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, m'a chargé d'offrir en son nom à l'Académie un volume intitulé : *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI* (Paris, 1887, in-8°).

« M. Pingaud s'est servi, pour composer cette biographie, d'un grand nombre de documents inédits, tels que la correspondance diplomatique de Choiseul-Gouffier, conservée aux archives des Affaires étrangères, et d'importantes parties de sa correspondance privée, qu'il a consultées à notre bibliothèque de l'Institut, ou que M. le marquis de Barthélemy lui a communiquées. Si l'ambassade de Constantinople et l'étude des affaires politiques, religieuses et commerciales qui se rattachent à cette ambassade tiennent, comme de raison, la plus grande place dans le livre de

Digitized by Google

M. Pingaud, l'auteur n'a cependant pas négligé de faire connaître son héros comme archéologue et comme philhellène. Par le fait, Choiseul-Gouffier a peut-être contribué plus utilement à la solution de la question de l'Ilion d'Homère qu'à celle de la question d'Orient. Notre Académie, en particulier, saura gré, je l'espère, au savant auteur de cette très intéressante monographie d'avoir mis en lumière la figure de l'auteur du *Voyage pittoresque*, d'un de nos confrères les plus éminents, appelé il y a plus d'un siècle à l'honneur de s'asseoir dans un de ces fauteuils. »

M. G. Paris offre, au nom du traducteur, une version de la *Chanson de Roland* en langue suédoise : *Sângen om Roland, från det fornfranska originalet öfversatt* af Hugo af Schultén. Med en inledning af Werner Söderhjelm (Helsingfors, 1887, in-4°).

« La *Chanson de Roland*, dit M. Paris, sera bientôt traduite en autant de langues au XIX^e^ siècle qu'elle l'a été au moyen âge. Elle a même conquis de nos jours des pays où elle n'avait pas pénétré jadis : nous en avons une version russe, tandis qu'au moyen âge le monde slave était trop étranger à la civilisation féodale de l'Occident pour pouvoir en accueillir l'expression idéale, qui est l'épopée française. En suédois il existait déjà une version en prose de notre vieille chanson, faite sans doute au XIV^e^ siècle, sur la version norvégienne contenue dans la *Karlamagnus Saga*. La traduction actuelle, qui nous vient de Finlande, est en vers décasyllabiques; en employant des vers blancs, l'auteur a pu conserver à peu près le rythme de l'original, mais l'absence de l'assonance crée une différence sensible, en supprimant la raison d'être des petits groupes distincts entre lesquels les assonances partagent le poème français. La traduction de M. Hugo de Schultén est d'ailleurs fidèle, autant que nous avons pu en juger par un rapide examen, et nous devons remercier l'auteur d'avoir mis les Suédois de Finlande et de Suède à même de connaître le plus intéressant monument de notre poésie nationale. M. Söderhjelm en fait précéder la traduction d'une introduction de quelques pages, où il assigne brièvement à l'épopée française sa place dans l'histoire poétique de l'humanité et à la *Chanson de Roland* sa place dans l'épopée française. »

SÉANCE DU 17 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Corpus inscriptionum latinarum, tome VI (*Inscriptiones urbis Romæ*), 3^e^ partie (Berlin, 1886, in-fol.);

Le médailleur Sperandio, sa biographie, etc., par M. P.-Ch. Robert,

Digitized by Google

membre de l'Académie (extrait du *Journal des Arts;* Paris, 1887, in-12);

La Basilica di S. Stefano Rotondo, il Monastero di S. Erasmo e la Casa dei Valerii sul Celio, par G.-B. de Rossi (extrait des *Studi e documenti di storia e diritto*, 7e année; Rome, 1886, in-4°);

Address of John Evans, Esq., etc., president of the Society of antiquaries of London, delivered at their anniversary meeting, April 23, 1887 (Londres, 1887, in-8°);

Tattwa Nirnaya, par Denonath Banerjee ou Benerjea (Calcutta, 1879-1886, 2 vol. in-12);

The Success of my efforts, from 1873 to 1887, par le même auteur (Cuttack, 1887, in-12).

M. L. Delisle offre, de la part des deux auteurs, *La Bibliothèque du Vatican au XVe siècle, d'après des documents inédits*, par Eugène Müntz et Paul Fabre (48e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome;* Paris, 1887, in-8°).

« M. Müntz et M. Fabre ont réuni dans ce volume une masse énorme de textes et d'observations, d'après lesquels on distingue nettement la part qui revient aux papes du XVe siècle, et notamment à Eugène IV, à Nicolas V, à Calixte III et à Sixte IV, dans la formation de la bibliothèque du Vatican. Beaucoup de faits nouveaux y sont exposés, et justice y est faite de plus d'une erreur généralement accréditée. C'est ainsi qu'il ne sera plus permis de répéter que Calixte III a laissé dilapider les trésors bibliographiques amassés par son prédécesseur.

« Parmi les documents que MM. Müntz et Fabre ont publiés, on remarque les inventaires des livres d'Eugène IV, de Nicolas V et de Sixte IV. On y voit ce que la bibliothèque du Saint-Siège avait recueilli des bibliothèques ecclésiastiques du moyen âge et ce que le zèle passionné de plusieurs bibliophiles du XVe siècle y fit arriver des meilleurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine. Dans ce dernier ordre d'idées, il convient de signaler l'inventaire des livres grecs de Nicolas V, qui était jusqu'ici complètement inconnu et qui s'est retrouvé à la cathédrale de Vich en Espagne. Mentionnons encore des renseignements très précis sur l'introduction des livres grecs dans les bibliothèques de l'Occident, du XIVe au XVIe siècle. Un registre de prêt tenu par Platina, à partir de l'année 1475, qui n'occupe pas moins de 30 pages, est un document de premier ordre pour montrer avec quelle libéralité la bibliothèque du Saint-Siège était administrée sous le pontificat de Sixte IV.

« Il y a donc beaucoup à tirer du livre de MM. Müntz et Fabre pou

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

ce qu'on appelle aujourd'hui l'histoire de l'humanisme. Cet ouvrage est la suite naturelle de celui que M. Maurice Faucon a consacré à la *Librairie des papes d'Avignon*. Nous devons féliciter notre École de Rome d'avoir ainsi éclairé d'un jour nouveau les origines de la bibliothèque du Vatican. »

M. Delisle présente en outre deux brochures publiées et annotées par M. Émile Du Boys : *Une nouvelle lettre de Montaigne* et *Une lettre inédite de Jacques Amyot* (Paris, 1886-1887, in-8°).

M. Schefer fait hommage à l'Académie du premier fascicule des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer* (Vienne, 1886, in-4°).

« Ce premier fascicule d'une collection consacrée à l'étude des papyrus de S. A. I. et R. Mgr l'archiduc Rénier contient un travail de M. le professeur Karabacek sur le Makaukis d'Égypte. Les historiens arabes qui ont écrit la conquête de l'Égypte par les Musulmans font mention d'un personnage qu'ils désignent sous le nom de Makaukis. Il n'avait pu être identifié jusqu'à ce jour et certains auteurs l'avaient considéré comme légendaire. M. Karabacek, se fondant sur une série de documents qui font partie de la collection de l'archiduc Rénier, prouve que ce Makaukis a réellement existé, qu'il se nommait Géorgios, fils de Ménos Parqabios, et qu'il était le pagarque jacobite, c'est-à-dire le chef religieux des Coptes de la basse Égypte. M. Karabacek est porté à croire que, cédant à une haine religieuse à l'égard des Grecs de Byzance, il a facilité aux Arabes la conquête de l'Égypte. Le mot Makaukis est une altération du grec μεγαυχής, titre donné au chef de la pagarchie de la basse Égypte.

« Le second mémoire est dû à M. Krall et a pour objet l'indiction égyptienne. M. Krall se propose de prouver que l'indiction égyptienne n'a point été une innovation, mais qu'elle se rattache directement aux anciennes années égyptiennes qui formaient des cycles de trente années. Ces années étaient celles du Nil; elles embrassaient la période commençant à la fin de la récolte et finissant au moment où les eaux du fleuve commençaient à monter. Cette idée est adoptée par M. Wessely, qui, dans une note, analyse un document de la collection dans lequel l'indiction dont il est question est appelée l'indiction du Nil.

« M. Wessely a consacré un article aux comptes en oboles et en khalkoi. Les comptes en talents, en drachmes, à six oboles à huit khalkoi, ont été usités en Égypte jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne. M. Wessely étudie les divers signes qui servaient à chiffrer ces comptes, et il démontre qu'ils se rattachent aux anciens signes attiques.

Digitized by Google

« MM. Müller et Kaufmann ont inséré dans ce fascicule une étude sur un fragment araméen d'un hymne à Dieu. Ces deux savants pensent que ce fragment doit avoir fait partie d'un ancien poème liturgique samaritain. Leur étude est aussi consacrée à une lettre commerciale d'un marchand juif, qui constitue le plus ancien exemple d'une transcription de l'arabe en hébreu.

« Dans un dernier article, M. Wiesener consigne quelques remarques fort curieuses suggérées par l'examen au microscope de divers papyrus de la collection de l'archiduc Rénier.

« Le fascicule se termine par quelques notes sur divers sujets et entre autres sur les dates de l'ère musulmane que l'on trouve dans les papyrus : le plus ancien document remonte à l'année 22 de l'hégire, le dernier est de l'année 323 (935 de J.-C.).

« L'analyse très succincte que je viens de faire, ajoute M. Schefer, des différents mémoires contenus dans ces mélanges suffira, je pense, à donner une haute idée de la valeur des documents recueillis par l'archiduc Rénier. Le monde savant ne peut que former les vœux les plus ardents pour que ces trésors soient bientôt livrés dans leur totalité à ses investigations et à ses études. »

M. Héron de Villefosse fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale et l'emplacement de l'ancien lac Triton (ancienne mer intérieure d'Afrique)*, par le Dr Rouire, avec neuf cartes (Paris, 1887, in-8°).

« Parmi les problèmes de géographie et d'histoire ancienne que l'antiquité a laissé à résoudre aux générations futures, il en est peu qui aient allumé et alimenté autant de polémiques que la question de l'emplacement occupé en Afrique par le bassin du Triton. L'Académie n'a pas oublié les discussions qui ont eu lieu dans son sein il y a quelques années sur ce sujet brûlant, et auxquelles a pris part le Dr Rouire. Chargé d'une mission en Tunisie pour étudier cette question spéciale, l'auteur a complété ses premières études; il nous en fait connaître le résultat dans cet ouvrage, qui forme un traité complet sur la question du lac Triton. Le Dr Rouire croit avoir déterminé la place que le bassin tritonique occupait dans la géographie ancienne. On sait qu'au cours de l'expédition de Tunisie un grand fleuve a été découvert dans la Régence, fleuve qui a sa source près de Tébessa et qui se jette dans le golfe de Hammamet. M. Rouire a exposé les notions nouvelles que cette découverte a apportées au domaine de la géographie générale et a cherché à identifier le nouveau bassin hydrographique à l'antique fleuve Triton. D'après lui, les

Digitized by Google

indications géologiques et topographiques, les données positives des textes antiques établissent surabondamment entre ces deux bassins une parfaite concordance et dans l'ensemble et dans les détails. La description que les auteurs arabes ont faite de la Tunisie centrale ne contredit en rien et reproduit sur plusieurs points les données des géographes grecs et latins sur « le pays tritonique ». Ce volume, dans lequel sont résumées toutes les discussions antérieures sur la question, nous donne, en outre, des notions tout à fait nouvelles sur le système hydrographique et orographique de l'ancienne province d'Afrique. »

M. S. Luce présente, au nom de l'auteur, M. Noël Valois, un mémoire intitulé : *Le Privilège de Chalo-Saint-Mard* (extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France;* Paris, 1887, in-8°).

« M. Valois expose dans ce mémoire les origines et les vicissitudes d'une véritable mystification, qui permit aux descendants du maire d'un obscur village nommé Chalo, situé près d'Étampes, d'obtenir une exemption totale des impôts, tailles, subsides et autres droits quelconques perçus dans le royaume pour le compte du roi et de ses vassaux, pendant le cours de quatre siècles et demi, depuis 1336 jusqu'en 1752. Cette exemption fut accordée par Philippe VI de Valois, en vertu d'un acte daté du château du Louvre en décembre 1336. Les descendants d'Eudes, maire de Chalo sous le règne de Philippe I^er^, fondaient leurs prétentions sur une prétendue charte qui aurait été concédée à leur auteur commun à Étampes, au mois de mars 1085. Mais le texte même de ce diplôme n'avait pas été présenté, et pour cause, aux clercs de la chancellerie de Philippe de Valois. On s'était borné à produire une sorte de notice anonyme rédigée on ne sait par qui et certifiée conforme au texte du diplôme par les trois abbés de Saint-Magloire, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève qui vivaient sous le règne de saint Louis et dont le triple certificat doit être reporté par conséquent entre 1244 et 1254. On chercherait vainement, d'ailleurs, dans cette notice le roman de l'exemption des tailles et d'Eudes, maire de Chalo, faisant un pèlerinage à Jérusalem au lieu et place du roi de France malade. La supercherie de 1336 n'en a pas moins eu gain de cause pendant toute la durée de l'ancien régime et ne fut ruinée définitivement que par Antoine-Marie d'Hozier, vers le milieu du XVIII^e^ siècle. »

SÉANCE DU 24 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Recherches sur l'histoire de la Saṁhitâ du Rig-Veda, par M. A. Ber-

Digitized by Google

gaigne, membre de l'Académie, II-IV : *Supplément au mémoire sur la Samhitā primitive; les différentes couches d'interpolations; le classement du mandala VIII* (extrait du *Journal asiatique*; Paris, 1887, in-8°);

Étude sur les œuvres de Boissy d'Anglas, par Gustave Fabre (Nîmes, 1887, in-8°);

Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines, accompagnée de 7 planches et de 40 figures dans le texte, par R. Mowat (Paris, 1887, in-8°);

Collection de Ponton d'Amécourt. Monnaies d'or romaines et byzantines (Paris, 1887, in-8°);

Archives du Ministère des travaux publics du Japon (in-4°, en japonais).

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Jules de Laurière et Eugène Müntz, un travail intitulé : *Giuliano da San Gallo et les monuments antiques du midi de la France au XV^e^ siècle* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLV; Paris, 1885, in-8°).

« M. Müntz a relevé dans les dessins de Giuliano da San Gallo, conservés dans les bibliothèques publiques de l'Italie et particulièrement à Rome et à Sienne, tous ceux de ces dessins qui ont trait aux monuments antiques du midi de la France. Un document découvert par le baron de Geymüller établit que le voyage de San Gallo en France eut lieu en 1496. Il visita successivement Tarascon, Arles, Salon, Aix-en-Provence, Saint-Maximin, Brignoles, Draguignan, Grasse, c'est-à-dire toutes les villes placées sur le parcours de l'antique voie aurélienne.

« M. Jules de Laurière, avec la connaissance approfondie qu'il possède des monuments romains de la Gaule, a expliqué l'intérêt de ces dessins, tout en démontrant que la fantaisie a joué un rôle dominant dans leur exécution. Plusieurs des monuments représentés sont aujourd'hui détruits ou détériorés. Un des documents les plus curieux contenus dans ce travail est le dessin d'un édifice antique d'Aix, dont les restes existaient encore en 1476 et dont San Gallo a tenté une restitution. M. Jules de Laurière a fait ressortir d'une manière fort intéressante l'importance de ces dessins. »

— Ont encore été offerts, au cours de ce trimestre :

Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, t. XXXIII, année 1886 (Göttingen, 1886, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1887, fasc. 2 à 4 (Paris, 1887, in-8°);

Digitized by Google

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1887 (Louvain, in-12);

Archiv für österreichische Geschichte, t. LXVII, 2e partie, et t. LXVIII, 1re partie (Vienne, 1886, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4e série, vol. III, fasc. 4 à 9 (Rome, 1887, in-4°);

Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti, 1884-1885-1886 (Naples, 1887, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze : Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1887, nos 30 à 35 (Florence, 1887, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVIII, année 1887, 1re livraison (Paris, 1887, in-8°);

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. II, n° 1 (Rome, janvier-février 1887, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 7e année, livraisons 1-4 (Valence, 1886-1887, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 22, fasc. 1 (Bone, 1887, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1886, nos 3 et 4, et 1887, n° 1 (Amiens, 1887, in-8°);

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes, 6e série, vol. III, supplément, et vol. IV, nos 1-4, janvier-avril 1887 (Paris, in-8°);

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique : Procès-verbaux des séances, 7e volume, 1er cahier (Bruxelles, 1886, in-8°);

Congrès archéologique de France, LIIe session, séances générales tenues à Montbrison en 1885 par la Société française d'archéologie (Paris et Caen, 1886, in-8°);

Fontes rerum austriacarum, 2e partie, t. XLIV : *Briefe und Acten zur österreichisch-deutschen Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrich III*, gesammelt und herausgegeben von Adolf Bachmann (Vienne, 1885, in-8°);

Histoire des Grecs, par M. Victor Duruy, membre de l'Institut, nouvelle édition, livraisons 45-57 (Paris, 1886-1887, gr. in-8°);

Digitized by Google

Journal asiatique, 8ᵉ série, t. IX, nº 2, février-mars 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XXXI, ou t. Iᵉʳ de la 4ᵉ série, année 1884 (Amiens, 1886, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8ᵉ série, t. VIII (Toulouse, 1886, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3ᵉ série, t. IX (Paris et Amiens, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, t. XXVII, 1886 (Angers, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. XLVI, ou t. VI de la 5ᵉ série (Paris, 1885, in-8°);

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1885-1886 (Rouen et Paris, 1887, in-8°);

Proceedings of the Canadian Institute, 3ᵉ série, vol. III, nº 4, juin 1886 (Toronto, 1886, in-8°);

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 30ᵉ année, nᵒˢ 179 et 180, septembre à décembre 1886 (Alger, 1886, in-8°);

Revue archéologique (antiquité et moyen âge), publiée sous la direction de MM. Al. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, 3ᵉ série, t. IX, mars-avril 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Revue de Comminges, t. III, 1ᵉʳ trimestre (Saint-Gaudens, 1887, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, 8ᵉ année, t. XV, nᵒˢ 1 et 2, janvier-avril 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Revue des études juives, t. XIV, nº 27, janvier-mars 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, nᵒˢ 43 et 44, janvier-juin 1887 (Vienne, 1887, in-8°);

Revue des questions historiques, 21ᵉ année, 82ᵉ livraison, 1ᵉʳ avril 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Revue géographique internationale, 12ᵉ année, nᵒˢ 137 et 138, mars et avril 1887 (Paris, 1887, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par MM. Anat. de Barthélemy, G. Schlumberger, membre de l'Académie, et Ern. Babelon, 3ᵉ série, t. V, 2ᵉ trimestre de 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Digitized by Google

The Scottish Review, vol. IX, n° 18, avril 1887 (Paisley et Londres, 1887, in-8°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, t. CX, CXI et table des tomes CI-CX (Vienne, 1885-1886, in-8°);

Société littéraire de l'Université catholique de Louvain : Choix de mémoires, tome XIII (Louvain, 1887, in-8°).

Digitized by Google

ÉTAT ACT UBA (CHERCHEL).

Jusqu'à présent, les fouil
objets énumérés ci-dessous :

a. Dans la chambre à la mosaïque
b. Dans la chambre pourvue de
femmes et une statue de fe
c. Statue d'Hercule.
d. Torse de Diane, qui avec d'aut
e. Statue de Bacchus.
f. Tête colossale.
g. Fragments d'inscriptions.
h. Demi-vasque de marbre.
i. Mortier de granit.
k. Conduit voûté, maçonné intéri
l. Conduit voûté.
m. Escaliers revêtus de marbre; da
n. Caveau.
o, p et p'. Traces d'hypocauste. (S
espacés régulièrement.)

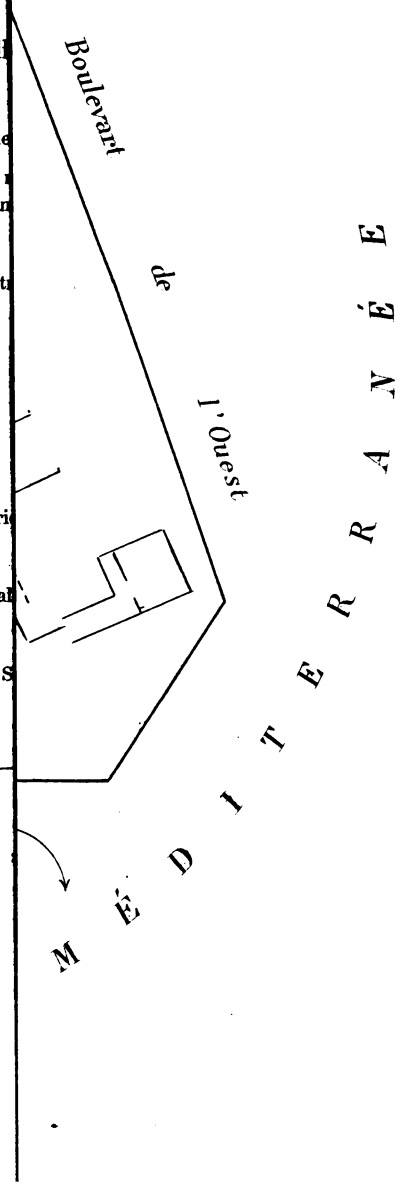

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1887.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. BRÉAL.

SÉANCE DU 1er JUILLET.

M. l'abbé Pierre Batiffol écrit au Secrétaire perpétuel pour se faire connaître comme l'auteur du mémoire adressé au concours pour le prix ordinaire (*Étude de la Bibliothèque de Photius*), auquel l'Académie, dans sa dernière séance, a accordé une récompense de mille francs. Le PRÉSIDENT ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire indiqué et y trouve, avec la répétition de la devise, le nom de M. l'abbé Batiffol; ce nom sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. BERGAIGNE annonce à l'Académie qu'en préparant pour les *Notices et extraits des manuscrits* la transcription et la traduction des inscriptions sanscrites relevées dans l'Annam par M. Aymonier, il a reconnu que deux d'entre elles sont d'une antiquité remarquable. Elles ne portent pas de date; mais elles ne peuvent être comparées, pour le caractère archaïque de l'écriture, l'une qu'aux inscriptions des premiers Kadambas (v^e^ siècle de notre

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

ère), l'autre qu'aux inscriptions des Kshatrapas et des Andhrabhrityas. Cette dernière peut donc être du IIe siècle. Elle a été trouvée dans la province annamite de Kanh Hoa et prouve l'existence du royaume indien de Tchampâ, sur la côte orientale de l'Indo-Chine, vers l'époque du géographe Ptolémée, qui connaissait en effet dans ces parages des noms géographiques d'origine sanscrite.

M. A. Bertrand donne des détails sur les fouilles opérées par M. Ernest Macé, architecte, avec le concours de M. Abel Maître, dans la presqu'île de Saint-Maur-les-Fossés (Seine). Ces fouilles ont amené la découverte de plusieurs sépultures gauloises, renfermant des objets analogues à ceux qui ont été trouvés dans les départements de la Marne, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, etc. M. Bertrand met sous les yeux des membres de l'Académie quelques spécimens des objets trouvés à Saint-Maur [1].

M. d'Arbois de Jubainville, au nom de la Commission du prix ordinaire (*Exposer la méthode pour l'impression d'un ancien obituaire*), fait le rapport suivant :

« Le seul mémoire envoyé au concours répond de tous points au programme proposé par l'Académie. L'auteur a fait preuve de beaucoup d'érudition et de critique. En conséquence, la Commission, à l'unanimité, a été d'avis de décerner le prix à ce mémoire, qui porte pour devise : *Domine, tu es portio mea in terra viventium.* »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Le pli cacheté qui accompagnait le mémoire est ouvert et on y lit, avec la répétition de la devise susmentionnée, le nom de M. Auguste Molinier, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le nom de M. Molinier sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Perrot, au nom de la Commission du concours Bordin (*Étude critique sur l'art étrusque*), donne lecture du rapport suivant :

[1] Voir aux Communications, n° I.

Digitized by Google

« La Commission, à l'unanimité, est d'avis de donner le prix au mémoire unique qui a été présenté pour le prix Bordin, dont le sujet était une *Étude critique sur l'art étrusque*. Ce mémoire fait honneur à nos concours; on s'est accordé à y louer une profonde connaissance du sujet, connaissance acquise moins encore dans les livres que sur les lieux mêmes, dans les nécropoles et les musées, un plan excellent, très rigoureusement suivi, un style simple et clair qui s'élève parfois, une réserve toute scientifique qui n'empêche pourtant pas l'auteur de conclure et de présenter des idées générales, des vues d'ensemble. Il suffira de bien légères retouches pour que ce mémoire, qui a dû être rédigé très rapidement, devienne un livre remarquable. »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Le pli cacheté étant ouvert, le Secrétaire perpétuel y trouve le nom de M. Jules Martha, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Le nom de M. Martha sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Oppert termine sa communication sur une chronique babylonienne du Musée britannique, relative à l'histoire des années 747 à 667 avant notre ère [1].

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des Antiquités de la France de 1888 :

La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp, dépendance du monastère de Roncevaux en Soule Basses-Pyrénées, par l'abbé V. Dubarat (Pau et Paris, 1887, in-8°);

Le préhistorique dans le pays de Montbéliard et les contrées circonvoisines, par le Dr Muston (Montbéliard, 1887, in-8°);

Origines du parlement de Bordeaux (1370-1462), par E. Brives-Cazes (Bordeaux, 1887, in-8°).

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. le chanoine Julien-Laferrière, des renseignements sur les fouilles qui ont lieu à Saintes et les importantes découvertes épigraphiques qui se font dans cette ville. Il signale plusieurs inscriptions impériales, dont l'une appartient au règne de Claude. Le document

[1] Voir ci-dessus, p. 185 et 263.

Digitized by Google

le plus important est l'épitaphe d'un citoyen du peuple des *Santones*, ancien soldat à double solde de l'*ala Atectorigiana*. Le nom du chef gaulois Atectorix, que rappelle celui de cette *ala*, se retrouve sur un grand nombre de pièces gauloises découvertes dans le pays des Santons. Ce soldat avait servi trente-deux ans; il avait reçu un diplôme militaire, AERE INCISSO, dit le texte. Puis il avait repris du service dans un corps de soldats gaulois, les *Gæsati;* il était devenu enfin décurion d'un détachement de Rètes résidant dans le *castellum Ircavium*, point fortifié qui paraît avoir été situé sur les bords du Danube. Il est venu finir ses jours à Saintes.

M. Maspero rend compte de l'examen qu'il a fait des inscriptions hiéroglyphiques gravées sur le sarcophage du roi Tabnit, récemment découvert à Saïda par Hamdi bey et Baltazzi bey et signalé à l'attention de l'Académie, à la dernière séance, par M. Renan.

Ce sarcophage, avant d'être transporté en Syrie, avait appartenu, en Égypte, à un général nommé Penphtah ou Panephtah. Les noms du père et de la mère de ce général ne sont pas indiqués. L'inscription en onze lignes verticales, tracée sur la panse du couvercle, n'est qu'une copie fort exacte du chapitre 72 du rituel funéraire, destiné à procurer au mort la nourriture et la liberté dans l'autre monde. L'inscription gravée à l'intérieur sur le pourtour de la cuve est aussi empruntée au rituel : elle expose qu'Hor accorde au défunt la possession de son œil et diverses autres faveurs nécessaires à l'existence d'outre-tombe. Il n'y a donc aucun renseignement à attendre des textes égyptiens écrits sur le sarcophage.

Le sarcophage lui-même, dit M. Maspero, n'est pas difficile à dater. C'est une gaine large, courte, surmontée d'une figure humaine souriante, aplatie, aux oreilles plates et séparées du crâne, au cou enfoncé dans les épaules, semblable de tout point aux gaines découvertes par Mariette à Saqqarah et conservées aujourd'hui au musée de Boulaq. Ces gaines ont appartenu, comme celle de Panephtah, aux membres d'une famille de généraux où revient fréquemment le nom de Téos, Takhos. Mariette les

Digitized by Google

croyait contemporains des premiers Ptolémées; peut-être pourrait-on les vieillir d'une cinquantaine d'années et placer quelques-uns d'entre eux sous les derniers Saïtes et les derniers rois perses.

Plusieurs de ces généraux ont été ensevelis dans des sarcophages un peu plus anciens qu'eux, d'où ils ont effacé le nom du premier possesseur pour mettre le leur. Tabnit et Eschmounazar, à Sidon, ont fait de même. Il y avait donc sur le marché, vers le temps des premiers Ptolémées, un assez grand nombre de sarcophages de date encore récente, qui avaient été volés et mis en vente, peut-être à la suite de la conquête d'Ochus; cette conquête, en effet, plus terrible et plus cruelle que celle de Cambyse, fut signalée par toutes sortes de dévastations et de pillages.

Il résulte de là que la dynastie sidonienne de Tabnit et d'Eschmounazar, comme l'avait d'ailleurs affirmé déjà M. Clermont-Ganneau, ne saurait remonter plus haut que la fin de l'époque perse et le commencement de l'époque grecque.

M. S. Luce communique une note intitulée : *Un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc.*

Cherbourg fut une des villes de Normandie où les Anglais, au temps de la guerre de Cent ans, s'établirent le plus fortement. Des sentiments patriotiques s'y maintinrent néanmoins dans une partie de la population et la nouvelle des succès de Jeanne d'Arc, en mai et juin 1429, à Orléans, à Meung, à Jargeau, à Beaugency, à Janville, à Patay, y provoqua un complot qui avait pour but de livrer la place aux Français de la garnison du Mont-Saint-Michel. Aucun historien n'a mentionné ce complot; nous n'en savons que ce que nous apprennent trois pièces de comptabilité conservées dans le fonds des quittances à la Bibliothèque nationale. Le chef de l'entreprise fut un nommé Philippe Le Cat; on ne sait par quel moyen il espérait atteindre son but. Dès le 6 juillet, il était découvert et des poursuites étaient commencées contre lui; quelques jours après, il était condamné à mort, et, le 18, il fut décapité. Les officiers de justice chargés de saisir ses biens ne trouvèrent chez lui qu'une harpe, qu'ils ne purent

Digitized by Google

vendre, aucun acquéreur ne s'étant présenté; ils l'abandonnèrent à un prêtre « qui la requeroit pour faire bien pour l'ame dudit deffunt ».

M. Luce conclut de ce dernier détail que Philippe Le Cat était un musicien et peut-être un chanteur ambulant; qu'il fut « un émule, un précurseur de ce mystérieux Basselin ou Bachelin sous le nom duquel on a mis quelques-unes des plus belles chansons populaires de la Normandie au XV^e^ siècle, mais dont malheureusement l'individualité historique n'a jusqu'à présent été établie par aucun acte authentique. »

SÉANCE DU 8 JUILLET.

M. J. Derenbourg communique quelques observations sur le sarcophage de Tabnit, roi de Sidon, découvert à Saïda par Hamdi bey et Baltazzi bey[1]. Il résulte de cette découverte que la date de la dynastie de Tabnit et d'Eschmounazar peut être fixée approximativement à l'époque qui suivit immédiatement la dernière domination perse en Égypte.

M. Heuzey confirme ce résultat : dans des caveaux voisins de celui qui renfermait le sarcophage de Tabnit, on a trouvé des objets égyptiens avec le nom de Psammétique et des monnaies de Ptolémée I^er^.

M. G. Perrot dit qu'il a été chargé par M. Renan de communiquer à l'Académie le rapport, rédigé en français, dans lequel Hamdi bey rend compte des fouilles pratiquées cette année à Saïda et des circonstances qui ont amené la découverte du sarcophage du roi Tabnit. Il donne lecture de ce rapport et met sous les yeux des membres de l'Académie les plans qui l'accompagnent.

M. Héron de Villefosse, après avoir rappelé l'importance des fouilles qui viennent d'être exécutées à Saintes et dont il a entretenu l'Académie dans sa dernière séance, met sous les yeux de ses confrères les photographies de plusieurs des inscriptions

[1] Voir aux Communications, n° II.

Digitized by Google

latines ou autres antiquités dont ces fouilles ont amené la découverte. Ces photographies lui ont été adressées par M. le chanoine Julien-Laferrière, auquel M. Héron de Villefosse devait déjà les renseignements qui ont fait l'objet de sa première communication.

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Sont adressés pour le concours des Antiquités de la France :

L'éducation carolingienne : le Manuel de Dhuoda (843), publié, sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et de l'Académie de Nîmes, par Édouard Bondurand, archiviste du Gard (Paris, 1887, in-8°);

Les coutumes de Lunel, texte de 1367, publié par le même auteur (Paris, 1886, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Schlumberger sur le concours des Antiquités de la France [1].

La séance redevient publique.

Le Président annonce à la Compagnie la perte qu'elle vient de faire en la personne de l'un de ses correspondants étrangers, M. Pott, décédé récemment en Allemagne. Auguste-Frédéric Pott était encore, dit M. Bréal, un représentant de la première génération de linguistes. C'était un contemporain et un émule des Bopp, des Humboldt et des Benfey. Infatigable au travail, il n'a cessé de composer jusqu'à ces dernières années des ouvrages qui sont des modèles d'érudition et de sagacité. La seconde édition de ses *Recherches étymologiques* est et restera une mine inépuisable pour le linguiste.

M. Viollet donne la première lecture d'un mémoire intitulé : *Les cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome.*

Les cités gauloises qui, après les campagnes de César, ne furent pas réduites en province romaine et reçurent le titre de

[1] Voir l'Appendice n° I.

Digitized by Google

cités libres, ou celui de *cités fédérées*, ne payaient pas l'impôt. Leur situation était tout à fait analogue à celle des peuples que les nations européennes prennent sous leur protectorat.

Rome ayant, un peu plus tard, assujetti illégalement ces mêmes cités à l'impôt, les insurrections ne tardèrent pas à éclater et la Gaule fut définitivement écrasée : les cités libres et fédérées fomentèrent et dirigèrent ces grandes luttes pour l'indépendance. Elles combattirent désespérément du jour où elles s'aperçurent qu'elles ne pouvaient faire respecter des Romains un droit reconnu et octroyé par les Romains eux-mêmes. L'honneur de ces derniers exploits revient aux Trévères et aux Turons, peuples libres; aux Éduens et aux Lingons, peuples fédérés; aux Andécaves et aux Séquanes.

Les historiens latins ne pouvaient nous donner ouvertement ces explications : c'eût été condamner Rome; mais, à travers leurs récits, la vérité mal voilée se laisse lire.

M. Boissier demande à faire quelques réserves sur les mots d'illégalité, d'infraction au droit des gens, par lesquels M. Viollet a cru pouvoir caractériser le retrait de l'exemption d'impôt primitivement concédée aux cités libres et fédérées. Le gouvernement romain entretenait des troupes pour assurer la sécurité et l'indépendance de ces peuples : n'était-il pas naturel qu'il leur fît payer les frais de cette occupation militaire?

M. Viollet répond qu'en censurant les procédés de l'administration romaine, à l'égard des peuples auxquels elle promettait en paroles une liberté qu'elle leur refusait en fait, il ne fait que suivre l'exemple de Cicéron. Tout le monde connaît les beaux mouvements d'indignation qu'arrachait au grand orateur romain la conduite de certains magistrats dans les provinces.

M. Boissier ne croit pas qu'il soit juste d'appliquer à l'empire romain les idées qui étaient de mise au temps de la république romaine. L'empire avait à accomplir une œuvre d'unification, qu'il ne pouvait exécuter sans se résigner à froisser çà et là des intérêts locaux, d'ailleurs respectables.

A propos d'un épisode de la guerre civile de l'an 70, où l'on vit deux légions romaines faire défection et passer au parti des

Digitized by Google

Gaulois insurgés, M. P.-Ch. Robert, appuyant une observation déjà faite par l'auteur du mémoire, insiste sur le changement qui s'était opéré peu avant cette date dans la composition des deux légions en question. Elles n'avaient plus guère alors de romain que le nom; elles avaient été recrutées presque entièrement parmi la population gauloise.

M. Boissier dit que ce dernier point a été bien mis en lumière dans la leçon d'ouverture par laquelle M. C. Jullian, il y a quelque temps, a inauguré son cours à la faculté des lettres de Bordeaux.

M. Chodzkiewicz continue sa communication sur les voies commerciales par lesquelles le trafic de l'ambre se faisait, dans l'antiquité, entre les bords de la mer Baltique et les pays habités par les Grecs et les Romains.

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie [1]. Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : *De quelques monuments de l'art grec relatifs à Achille.*

M. Chodzkiewicz continue la communication commencée aux séances précédentes.

SÉANCE DU 29 JUILLET.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire : *De quelques monuments de l'art grec relatifs à Achille.*

MM. Barbier de Meynard et Weil sont élus membres de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie pour l'année 1886.

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Voir l'Appendice n° II.

Digitized by Google

La séance redevient publique.

Est adressé à l'Académie pour le concours des Antiquités de la France de 1888 :

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, tomes I à VI, par l'abbé Guillotin de Corson (Rennes et Paris, 1881-1886, 6 vol. in-8°).

M. Joseph Halévy a la parole pour deux communications :

1° *L'épitaphe du roi Tabnit.* Dans la séance du 8 juillet, M. Maspero avait mentionné incidemment une hypothèse de M. Halévy, qui croyait pouvoir reconnaître un mot grec dans l'inscription phénicienne de Tabnit. Aujourd'hui, M. Halévy communique une note développée dans laquelle il s'attache à prouver la réalité de cette découverte et son importance au point de vue de la date où il faudra désormais placer la dynastie d'Eschmounazar. La phrase difficile de l'inscription est ainsi conçue : « Ô homme, qui que tu sois . . . n'ouvre pas ma chambre sépulcrale et ne me dérange pas, car il n'y a pas *adlan* d'argent, il n'y a pas *adlan* d'or ni aucun trésor. » En comparant ce texte à un passage analogue de l'inscription d'Eschmounazar, on a conjecturé que le mot demeuré obscur répondait à l'hébreu *eçlénu*, « à côté de nous ». Après avoir écarté cette interprétation, M. Halévy soutient qu'*adlan* représente purement et simplement la « charpente consonantique » du mot grec *εἴδωλον*, « idole, figurine ». La phrase devient alors des plus claires : il n'y a pas dans le sarcophage d'idoles d'or ou d'argent, ni aucun trésor. M. Halévy ajoute que le mot douteux qui vient ensuite semble être *missâr*, « de roi ». Il s'agirait d'objets précieux dont on parait le corps du roi.

La présence d'un mot grec dans l'inscription de Tabnit tranche définitivement la question de date; elle confirme l'opinion de M. Clermont-Ganneau au sujet de l'origine ptolémaïque de la dynastie d'Eschmounazar, opinion qui paraissait hier encore très hasardée. M. Halévy pense que le Tabnit du nouveau texte n'est pas le père d'Eschmounazar II, mais le fils de celui-ci. Tabnit II doit être le dernier ou l'avant-dernier des rois de Sidon. Sous son règne, l'hellénisation des Phéniciens avait déjà fait d'énormes progrès. Cette circonstance explique l'admission d'un vocable

Digitized by Google

grec dans l'épitaphe, ainsi que les nombreuses fautes de rédaction et de gravure qui déparent le texte phénicien.

2° *L'origine du* thêt *phénicien.* L'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, prouvée pour la première fois par M. de Rougé, est aujourd'hui un fait généralement admis dans la science. Deux questions seulement ont donné lieu à une divergence d'opinion entre l'illustre égyptologue et M. Halévy. M. de Rougé avait pris pour base l'écriture hiératique et s'était attaché à y retrouver les modèles de toutes les vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien; M. Halévy, au contraire, a pensé qu'il fallait prendre pour point de départ l'écriture hiéroglyphique monumentale et réduire l'emprunt fait par les Phéniciens à douze ou treize signes, qui expriment des sons communs aux Égyptiens et aux Sémites. Quant aux lettres qui sont particulières à ces derniers, M. Halévy a soutenu qu'elles ont été formées postérieurement par les Phéniciens eux-mêmes à l'aide de traits diacritiques ou de légères modifications opérées sur les lettres primitives. On sait que des mêmes moyens sont employés par les peuples modernes pour transcrire les sons des langues étrangères pour lesquels ils ne possèdent pas de lettres simples dans leur écriture.

Dans le tableau comparé des signes, M. Halévy avait considéré le *thêt* comme une lettre primitive et d'origine égyptienne. Aujourd'hui, il revient sur cette opinion et s'attache à prouver que c'est une formation purement phénicienne, comparable en tout à notre façon d'exprimer le son aspiré du *θ* grec par le groupe *th*. Dans ce groupe, l'*h* communique pour ainsi dire le son aspiré au *t* précédent. Les Phéniciens ont fait de même : ils ont mis ensemble le *tâw* et le *'aïn* guttural, et pour plus de commodité ils ont inséré le premier, qui a la forme d'une croix, dans le second, qui ressemble à un cercle.

Ce fait, dit M. Halévy, confirme définitivement et l'origine hiéroglyphique de l'alphabet et le fait de la formation secondaire de plusieurs lettres. Il donne en outre un moyen sûr d'établir la date plus ou moins ancienne des textes phéniciens : le *thêt* dont la croix centrale est droite est plus ancien que celui dont la croix forme des angles aigus et celui-ci est à son tour relative-

Digitized by Google

ment plus ancien que le *thêt* où la croix est réduite à un seul trait ou à un point.

SÉANCE DU 5 AOÛT.

M. G. Perrot communique à l'Académie un rapport de M. de la Blanchère, directeur du service beylical des antiquités et des arts, sur une grande mosaïque romaine, de plus de 13 mètres de longueur et environ 10 mètres de largeur, qui a été découverte il y a quelques mois à Sousse, l'ancienne Hadrumète (Tunisie), et qui vient d'être installée au musée du Bardo. M. de la Blanchère décrit cette mosaïque et en envoie le croquis. Il rend compte des circonstances de la découverte, qui est due aux soins et au zèle des officiers du 4e régiment de tirailleurs. Il explique, en outre, comment on s'y est pris pour effectuer la difficile opération du transport du monument de Sousse à Tunis (1).

M. E. Le Blant lit une note sur une pierre gravée de l'époque carolingienne, qui n'est plus connue aujourd'hui que par une reproduction imparfaite, insérée dans le recueil des *Inscriptiones* de Gruter. On y voit la ville du Mans, *Cænomannis*, figurée par une porte flanquée de tours, les deux saints patrons de cette ville, Gervais et Protais, et, au-dessus de la porte, la main divine, étendue pour protéger la cité. La description de ce petit monument fournit à M. Le Blant l'occasion de citer un grand nombre de textes qui attestent, chez les anciens, la croyance à des puissances célestes, protectrices spéciales de chaque ville : parmi les païens, c'étaient les dieux tutélaires de la cité; parmi les chrétiens, ses saints patrons (2).

M. Viollet donne une seconde lecture de son mémoire intitulé : *Les cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome.*

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Voir aux Communications, n° III.

(2) Voir aux Communications, n° IV.

Digitized by Google

SÉANCE DU 12 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Wallon, secrétaire perpétuel, annonçant l'intention de s'absenter pendant quelques semaines, durant lesquelles il sera remplacé par M. Delisle et par M. Deloche.

M. Barbier de Meynard rend compte d'une exploration archéologique et linguistique faite par M. René Basset, professeur à l'École des lettres d'Alger, aux environs de Feriana (Tunisie), près des ruines de l'ancienne Thalepte; M. Basset était accompagné de MM. Aubert, chef d'annexe, et Ollier, interprète militaire, dont les bons offices ont singulièrement facilité ses recherches. La première étape fut à Henchir Gousa, à l'ouest de Feriana, localité qui n'a encore été explorée par personne. On y voit entre autres les ruines magnifiques d'un pressoir à huile et celles d'une basilique dont le double rang d'arceaux est parfaitement conservé. Sur une pierre trouvée près de la basilique et qui appartenait sans doute au fronton, M. Basset a relevé l'inscription SPES IN DEO avec le monogramme chrétien déjà signalé par M. Victor Guérin[1]. Les ruines occupent un plateau artificiel formé sans doute par les décombres, où des fouilles ne manqueraient pas de donner des résultats importants. Dans la plaine, une pierre déterrée a fourni l'inscription : *Secundianus vixit annis* LXXVIII, où la double forme de l'S et l'orthographe BICXIT indiquent une assez basse époque. De Gousa la petite troupe alla camper à Qasrîn, où se trouve le fameux mausolée portant les deux pièces de vers relevées par Grenville Temple et d'autres voyageurs. Dans cette localité, située sur l'emplacement de l'ancienne ville de Scillium, M. Basset a pris un estampage de l'inscription *Sacerdoti magne Cererum*, dont on ne possédait jusqu'à présent qu'une copie. Quelques fouilles malheureusement contrariées par le vent ont mis à découvert des fragments de colonnes à inscriptions frustes, dont M. Barbier de Meynard met sous les yeux de l'Académie la copie, que M. Basset lui a

[1] *Voyage en Tunisie*, t. I, p. 352.

Digitized by Google

adressée, en ajoutant qu'il espère recueillir bientôt la liste complète des ruines de cette région.

Cette courte exploration n'a pas été non plus sans profit pour les études berbères, dont M. Basset est aujourd'hui un des principaux représentants. Il a eu en route l'occasion d'entrer en relations avec un indigène de la grande tribu de Haraïta, qui parle un dialecte berbère inconnu jusqu'à ce jour. A Gafsa, il a recueilli, de la bouche d'un Berbère de Sened, le vocabulaire d'un dialecte apparenté au Zouaoua. Enfin il a relevé, dans les mosquées un certain nombre d'inscriptions musulmanes historiques et l'indication de quelques manuscrits arabes qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire et la géographie de l'Afrique du Nord.

En résumé, inscriptions latines et arabes inédites, notices de manuscrits intéressants et de deux nouveaux dialectes berbères, voilà ce que M. Basset a su recueillir en un mois, sans mission ni subvention officielle et dans une saison où la moindre excursion devient difficile et souvent périlleuse.

M. Pavet de Courteille communique une étude sur la littérature populaire des Kara-Kirguiz ou Kirguiz Noirs, d'après l'ouvrage du Dr Radloff, publié en Russie sous ce titre : *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämme Süd-Sibiriens.*

Les Kara-Kirguiz, auxquels le savant Dr Radloff a consacré le cinquième volume de ses documents relatifs aux peuplades turkes de la Sibérie, mènent, comme leurs frères les Kirguiz-Kazak, une existence nomade entrecoupée d'expéditions guerrières dirigées contre les troupeaux de leurs voisins. Ces expéditions sont célébrées en vers par des bardes qui trouvent toujours un auditoire avide de les entendre. Leurs poèmes ont, dit M. Pavet de Courteille, une certaine analogie avec l'Iliade : on y voit des héros qui se combattent en paroles, avant d'en venir aux mains, qui luttent entre eux de bravoure et d'habileté à manier leurs chevaux, qui se disputent une beauté kirguize dont la description est piquante. Il y est question aussi de superstitions propres aux hordes mongoles et que les Kirguiz, quoique convertis à l'islamisme, n'ont pas complètement abandonnées.

La langue des Kara-Kirguiz est un dialecte turk intéressant

Digitized by Google

surtout parce qu'il contient une grande quantité de mots inconnus à Constantinople, dans l'Azerbaïdjân, à Khiva et dans le Turkestan. La transcription en caractères russes, adoptée par le Dr Radloff, vise uniquement à figurer la prononciation. Il en résulte de grandes difficultés de déchiffrement, dont on vient pourtant à bout grâce à l'excellente traduction allemande du savant auteur.

M. Julien Havet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, communique une note intitulée : *La tachygraphie italienne du xe siècle* (1).

Cette communication se rattache à celle que l'auteur a faite à l'Académie, au mois de mars dernier, sur *l'Écriture secrète de Gerbert*. Le premier travail donnait la clef et le déchiffrement de l'écriture spéciale employée par Gerbert dans quelques passages de ses lettres. Dans sa nouvelle communication, M. Julien Havet montre que cette écriture n'était pas particulière à Gerbert. Il l'avait apprise en Italie, où elle était en usage parmi les notaires. C'était un procédé tachygraphique ou sténographique, dérivé du système antique connu sous le nom de *notes tironiennes*. Ce qui distingue surtout la tachygraphie italienne du xe siècle, c'est qu'elle est essentiellement syllabique : il y a un caractère pour chaque syllabe et on n'emploie presque pas d'abréviations.

M. Julien Havet a recueilli plusieurs spécimens de cette écriture, qu'il présente à la Compagnie : il n'a eu aucune difficulté à les lire, en leur appliquant le même procédé de déchiffrement qui lui a réussi pour la correspondance de Gerbert. On les trouve surtout dans les bibliothèques et les archives de l'Italie. Il est à souhaiter que ceux qui en rencontreront de nouveaux les fassent connaître. On pourra ainsi reconstituer un chapitre perdu de l'histoire de la tachygraphie.

M. Urbain Bouriant communique un *Fragment de livre de médecine en copte thébain* (2).

Plusieurs papyrus nous ont conservé des restes de la médecine des anciens Égyptiens. Malheureusement, la difficulté de traduire

(1) Voir aux Communications, n° V.

(2) Voir aux Communications, n° VI.

Digitized by Google

ces morceaux est extrême. Les noms des plantes et des ingrédients qui entrent dans la composition des divers remèdes ne peuvent, le plus souvent, être identifiés. Pour en connaître le sens, il faudrait posséder les livres coptes et arabes qui ont transmis aux Égyptiens d'aujourd'hui les recettes médicales formulées par leurs ancêtres. On a quelques chances de retrouver les livres arabes; mais les livres coptes sont perdus, selon toute apparence, du moins en majeure partie.

Cette circonstance donne un grand intérêt à la découverte que M. Bouriant a faite l'hiver dernier, à Akhmîm, d'une feuille de parchemin qui contient un fragment médical en copte thébain, relatif au traitement des maladies du sein. Il a pu déchiffrer ce morceau et le traduire entièrement; il communique sa traduction à l'Académie.

M. Joseph Halévy fait une communication sur un fait mentionné dans le XIV^e^ chapitre de la Genèse.

Ce chapitre contient le récit d'un épisode intéressant au point de vue de l'histoire. Pendant qu'Abraham s'installait à Hébron et nouait des alliances avec les chefs de l'endroit, on vint lui annoncer que son cousin Lot avait été fait captif par l'armée de Chodorlogomor, roi d'Élam (Susiane), qui avait saccagé les villes de Sodome et Gomorre pour les punir de leur rébellion. Abraham n'hésita pas un instant; il se mit à la tête de ses serviteurs et de ses alliés, au nombre de 318 combattants, courut après les ravisseurs jusqu'au nord de Damas, et, ayant surpris l'arrière-garde de l'ennemi, réussit à lui enlever les prisonniers et le butin de la Pentapole. Ce récit, qui implique une longue soumission de la Palestine à un roi de la Susiane, ne laisse pas d'être bien extraordinaire. Aussi les premiers critiques l'ont-ils déclaré de pure invention. Cependant, la Genèse donne des détails tels que jamais l'imagination la plus perspicace n'eût pu les créer; elle mentionne des noms propres d'hommes et de régions qui portent un cachet d'authenticité. Le susien Chodorlogomor était accompagé de trois vassaux : Amraphel, roi de Babylone, Ariok, roi d'Ellasar, Tidal (ou Thargal), roi de Goyîm.

Les découvertes assyriologiques mirent bientôt fin aux mé-

Digitized by Google

fances de la critique. On trouva d'abord que, vers 2200 avant l'ère chrétienne, la Babylonie avait été gouvernée par une dynastie susienne, dans laquelle on rencontre plusieurs noms composés avec l'élément *kudur*, «don». Puis on apprit que les Élamites adoraient un dieu du nom de *Lagamaru*, et cela permit d'établir la forme susienne de Chodorlogomor : *Kudur-Lagamari*, «don du dieu Lagamar». Enfin on découvrit Ariok, roi d'Ellasar, dans *Eri-Aku*, «serviteur du dieu Lunus», roi de Larsa et fils de *Kudur-Mabug*, roi de la Susiane. *Eri-Aku* fut vaincu par un roi babylonien dont le nom est écrit *Ha-am-mu-ra-bi* et *Kimtu-rapashtu* et que quelques-uns appellent *Hammu-ragash*. Le règne de ces rois contemporains se place vers 2130 avant notre ère et coïncide ainsi avec l'époque d'Abraham.

Restait à retrouver le roi strictement babylonien Amraphel. M. Halévy, comme M. Schrader, l'identifie avec *Hammurabi*, mais il explique autrement l'origine de la forme hébraïque, qui est, dit-il, des plus correctes. *Hammurabi* est un groupe idéographique; le vrai nom, indiqué dans la colonne assyrienne, est *Kimtu-rapashtu* ou plutôt *Kimtu-rapaltu*, «nourrisson majestueux». En vertu du principe de synonymie que M. Halévy établit à l'aide de nombreux exemples, on pouvait mettre, au lieu du mot *Kimtu*, l'équivalent *amma* et dire *Am-rapaltu*. Cette forme, prononcée vulgairement *Am rapalt*, a été allégée dans la bouche des Hébreux et est devenue *Am-rapal*; de là l'*Amraphel* du texte massorétique et l'*Amarphal* des Septante.

Mais d'où l'auteur hébreu a-t-il emprunté ses données synchroniques, dont l'authenticité a été si brillamment confirmée? M. Halévy s'attache à démontrer qu'elles ne reposent pas sur des informations prises auprès des lettrés babyloniens pendant l'exil, mais que la plus grande partie du récit biblique est tirée d'une ancienne chronique chananéo-phénicienne. Le titre d'*Ibrî* (Hébreu), donné à Abraham dans ce document, accuse une origine chananéenne, car les Orientaux n'employaient jamais ce mot pour désigner la nation juive. La forme hébraïque *Ellasar*, à part la métathèse, est plus complète que celle du babylonien *Larsa*, qui est contracté de *Ellu-arsa*, «majestueux siège», et cette circon-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

stance milite en faveur de l'antiquité de l'original phénicien. L'emprunt littéraire fait par un prophète hébreu à la Phénicie nous conduit à l'époque de David et de Salomon, où les deux peuples rivaux et ennemis plus tard vivaient dans une intimité sympathique. C'était l'âge d'or de la littérature des Sémites occidentaux.

M. H. Labourasse adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de la France de 1888, un ouvrage intitulé : *Glossaire abrégé du patois de la Meuse, notamment de celui des Vouthons* (Arcis-sur-Aube, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 19 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle à l'Académie qu'il a écrit, au nom de la Compagnie, aux héritiers de M. Louis Fould, pour leur demander d'autoriser l'Académie à modifier et à étendre les conditions du concours institué en vertu de sa donation. M. Thuret, petit-fils de M. Louis Fould, en son nom et au nom de Mme la comtesse de Waldner de Freundstein, sa sœur, a fait parvenir au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Beguins (Allier), le 4 août 1887.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre au nom de ma sœur, Mme la comtesse de Waldner, et au mien, à la communication que vous avez bien voulu nous adresser au sujet du prix Louis Fould.

Les raisons que fait valoir l'Académie pour maintenir ce legs à l'histoire des arts du dessin, sans déterminer les limites du concours, nous ont vivement frappés.

Il nous a paru, en effet, que le but de notre grand-père, qui fut un amateur passionné des beaux-arts, était d'en favoriser l'étude par tous les moyens en son pouvoir, et que ce serait méconnaître ses intentions que de ne pas faciliter les conditions d'un concours auquel son nom resterait attaché.

Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de laisser à l'Académie toute la latitude qu'elle désire, et nous vous prions, Monsieur

Digitized by Google

le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien être auprès d'elle l'interprète de nos intentions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Daniel Thuret.
Thuret, comtesse de Waldner.
Comte de Waldner de Freundstein.

M. H. Weil commence une lecture sur les *Traces de remaniements dans les tragédies d'Eschyle*. Il établit tout d'abord une distinction entre ces tragédies et celles de Sophocle et d'Euripide. Les œuvres de ces deux derniers ont été souvent jouées après leur mort, à partir du IVe siècle, par des acteurs qui ont pris de bonne heure quelques libertés avec le texte; les drames d'Eschyle n'ont été guère remis sur la scène que dans la seconde moitié du Ve siècle, et par des poètes de la famille du maître. Les remaniements qui ont pu être faits, au grand siècle même de la poésie tragique, par des poètes familiarisés avec la méthode et le style du maître, doivent être, par là-même, difficiles à reconnaître. Aussi M. Weil, en examinant à ce point de vue l'*Orestie* et *les Sept Chefs*, n'a-t-il trouvé que deux passages des *Euménides* et, peut-être, la scène finale des *Sept Chefs* qui puissent, avec quelque fondement, être attribués à des amplificateurs. Il pense qu'il n'y a pas de raison sérieuse pour en dire autant des chœurs de *Prométhée*. Quant à la reprise des *Perses* sur le théâtre de Syracuse par les soins d'Eschyle lui-même, il se refuse à reconnaître dans le texte actuel des traces d'un mélange de deux rédactions; il croit même que le fait de cette reprise, dont il est question dans les scolies, repose sur une conjecture des grammairiens anciens plutôt que sur un renseignement positif.

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, communique le texte d'une inscription grecque que M. Leytved, consul de Danemark à Beyrouth, a découverte dans le Liban et dont il vient de faire généreusement présent au Musée du Louvre. C'est une dédicace adressée au dieu phénicien Baal Marcod, par un certain Dionysios, fils de Gorgias, qui se dit δευτεροστάτης de ce dieu; c'est la première fois que ce titre apparaît dans une

Digitized by Google

inscription. Dionysios offre à Baal deux objets dont la nature présente quelque incertitude, peut-être deux miroirs, *κάτοπτρα*. Un *deutérostatès* implique l'existence d'un *protostatès*, et ces deux titres devaient désigner, comme l'indiquent l'étymologie et les analogies, des membres du clergé phénicien occupant chacun un rang déterminé. Grâce à M. Loytved, le Musée du Louvre sera le premier et est jusqu'ici le seul à posséder un monument grec relatif au culte de Baal Marcod. Il avait déjà une dédicace latine où figure le nom de ce dieu, qui paraît avoir eu une très grande vogue dans le Liban à l'époque gréco-romaine. Ces deux monuments se feront heureusement pendant.

M. Bréal, cédant la présidence à M. d'Hervey de Saint-Denys, vice-président, commence la lecture d'un travail intitulé : *De l'importance du sens en étymologie et en grammaire.*

« Il y a en étymologie, dit M. Bréal, un guide dont on ne tient pas assez de compte : c'est le sens du mot. » A l'aide d'un grand nombre d'exemples, empruntés à divers idiomes, l'auteur s'attache à expliquer et à justifier ce principe. Entre les linguistes qui expliquent *meridies* par *medius dies* et ceux qui l'expliquent par *merus dies*, il se prononce pour les premiers, parce que *medius dies*, seul, donne un sens satisfaisant; dans toutes les langues, le mot qui veut dire « midi » est composé des deux termes « milieu » et « jour » : *μεσημβρία*, *Mittag*, *midday*, *midi*, etc. Le français populaire *anui* vient de *in hodie* et non de *ad noctem*, car il signifie simplement « aujourd'hui » et ne renferme pas l'idée de « nuit ». On doit maintenir, contre certains critiques, l'opinion qui explique *fertur* par *fert-se*, *feruntur* par *ferunt-se*, car *fertur* et *feruntur* ont un sens tout à fait analogue à celui du verbe réfléchi, en français, dans une phrase telle que : « Ce vêtement se porte. » On a fait à cette théorie une objection tirée de la phonétique des langues celtiques; « j'aime mieux croire, dit M. Bréal, que la phonétique celtique est encore appelée à faire quelques progrès que de renoncer à une explication qui a pour elle l'évidence tirée de la signification. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 AOÛT.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie la mort de l'un de ses correspondants, M. le sénateur Giovanni Gozzadini, décédé à Bologne. L'Académie s'associe, par l'organe de son Président, aux regrets que cause la perte de ce savant.

M. WEIL continue et termine la lecture de son mémoire sur les *Traces de remaniements dans les tragédies d'Eschyle.* Sur la question posée par le Président, M. Weil se déclare disposé à publier ce travail dans le recueil des *Mémoires* de l'Académie; il en donnera, en conséquence, une seconde lecture.

M. Casati, conseiller à la Cour d'appel de Paris, lit un mémoire sur la céramique étrusque, et particulièrement sur les vases de terre noire, dite de *bucchero*, dont la fabrication est spéciale à l'Étrurie. C'est à Chiusi que cette industrie artistique a pris son plus grand développement; les vases de cette ville sont d'une belle pâte noire, affectent des formes élégantes et portent le plus souvent de riches ornements. On a trouvé aussi à Chiusi un grand nombre de *focolari*, grands plateaux creux de terre noire, renfermant une multitude de petits vases d'usages variés. M. Casati donne un aperçu général des vases trouvés en Étrurie; il s'attache à en déterminer les caractères proprement étrusques, d'après les inscriptions qu'ils portent et les scènes qu'ils représentent, et il s'élève contre une théorie d'après laquelle toutes les productions de l'art étrusque, notamment les vases de terre cuite, seraient d'origine grecque. Il met, en outre, sous les yeux des membres de l'Académie un certain nombre de débris de vases qu'il a rapportés de Chiusi et de Cervetri.

M. BRÉAL, cédant le fauteuil à M. E. Le Blant, continue et termine sa communication intitulée : *De l'importance du sens en étymologie et en grammaire.* Il donne des exemples de l'influence que la signification des mots peut exercer, non seulement sur leur emploi, mais même sur leur forme.

Pour prendre un exemple emprunté à la grammaire des langues romanes, les mots latins qui sont restés en français sous la forme du nominatif sont ou des noms de parenté, ou des noms de

Digitized by Google

profession et de dignité, ou des injures. Les injures comme *traître*, *lairre*, *fel*, *menterre*, *pute*, sont évidemment des vocatifs. On pourrait aussi voir des vocatifs dans les noms de parenté, de profession ou de dignité, comme *sœur*, *niès*, *enfes*, *prêtre*, *chantre*, *nonne*, *maire*, *sire*, *ber* : mais ce sont plutôt des nominatifs, qui se sont conservés grâce aux actes officiels, documents et inscriptions, où ils revenaient constamment. C'est décidément un nominatif que nous avons dans *fils*. Au contraire, on ne trouverait probablement pas un seul nom d'animal, de plante ou d'objet inanimé qui nous fût parvenu sous la forme du cas-sujet.

Dans un autre ordre d'idées, le rapprochement du latin *servus* avec le grec *οὖρος*, « gardien », a été, dit M. Bréal, présenté par M. James Darmesteter et étayé par lui d'excellentes preuves. Mais il reste quelque chose à ajouter sur l'histoire du mot. Gardien de quoi? sans doute, dans le Latium primitif, gardien des troupeaux pendant que le maître est à la ville, gardien de la maison quand il est au forum ou à la guerre. Ainsi compris, le mot *servus* est un terme honorable; il marque la confiance qu'on met dans le serviteur, sans faire allusion à la bassesse de sa condition. Mais avec le temps les mœurs changent, et avec les mœurs le sens des mots : quand les *servi*, fournis par la guerre et par la loi sur les débiteurs, se comptèrent par dizaines et par centaines, leur nom prit l'acception dégradante qu'il a gardée. Alors les légistes, ne se doutant plus du sens primitif, imaginèrent l'explication qu'on connaît : *servus* est le prisonnier dont la vie a été épargnée (*servata*), et qui, en conséquence, appartient corps et biens à son maître. Cette définition devait plaire aux jurisconsultes.

M. Boissier fait observer que dans Varron et les écrivains anciens il reste des traces de cette situation plus douce, plus honorable, faite à l'esclave dans ces temps primitifs. Ils racontent que l'esclave était alors traité comme un membre de la famille, ce qui vient à l'appui de l'étymologie présentée par M. Bréal.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, suivant le vœu émis par l'Académie, il vient de commander les bustes de MM. Guérard, Mariette, Ét. Quatremère, Raoul Rochette et Walckenaër et qu'il fera exécuter ultérieurement ceux de M. Laboulaye, du duc de Luynes et de M. Naudet.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie qu'un télégramme de M. Milne Edwards, daté de Nogent-le-Rotrou, lui fait part de la mort de notre confrère M. Desnoyers, son beau-père, l'un des plus anciens membres libres de l'Académie. Les funérailles devant avoir lieu demain, le Président lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

M. A. BERTRAND a la parole pour communiquer une nouvelle archéologique.

« J'ai l'honneur, dit-il, d'annoncer à l'Académie que M. Démosthène Baltazzi, directeur des antiquités en Asie Mineure, vient de découvrir dans les marécages situés autour du temple d'Artémis Leucophryne, à Magnésie du Méandre, douze frises nouvelles appartenant au grand ensemble décoratif dont la partie la plus considérable a été rapportée au Louvre par Texier. Ces frises représentent des combats de Grecs et d'Amazones.

« M. Baltazzi, dans une lettre adressée à M. Salomon Reinach, d'où j'extrais cette nouvelle, ajoute que ces frises vont être photographiées et moulées. J'espère pouvoir en présenter bientôt les photographies à l'Académie.

« Au cours de ses recherches, qui ont été favorisées cette année par une sécheresse exceptionnelle, M. Baltazzi a, de plus, découvert beaucoup de longues inscriptions. »

M. MASPERO communique une étude intitulée : *Sur les noms de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée.*

L'inscription de Karnak, connue sous le nom de *liste de Thoutmos III* contient le catalogue des localités qui furent, dit-on,

Digitized by Google

conquises par le roi Thoutmos ou illustrées par les victoires de ses armées, au cours de sa première campagne. Les cinquante-neuf premiers noms portés dans cette liste appartiennent à la Galilée, les soixante suivants à la Judée. M. Maspero s'est efforcé d'identifier chacun de ces derniers, en les rapprochant, soit des noms hébreux qui figurent dans les livres bibliques, soit des noms arabes rapportés par les écrivains orientaux et de ceux qui sont en usage aujourd'hui. Plusieurs des localités mentionnées dans la liste de Thoutmos III portent encore maintenant, à peu de chose près, le nom sous lequel elles sont désignées dans le document égyptien.

Si ce document est précieux pour la toponymie ancienne de la Judée, il ne faut pas en exagérer la valeur au point de vue de l'histoire militaire de Thoutmos III. La liste avait surtout un caractère décoratif, comme celles qui figurent sur l'Arc de Triomphe à Paris. Il fallait emplir un espace donné des noms des faits d'armes du roi. On n'aurait pas pu y parvenir si l'on s'était borné à indiquer les endroits où avaient eu lieu de véritables engagements; on y suppléa en ajoutant tous ceux que les troupes victorieuses avaient momentanément occupés ou simplement traversés dans leur marche.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

M. E. Le Blant est désigné pour lire, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, son travail intitulé : *Les premiers chrétiens et le démon.*

M. Delocne commence la première lecture d'un mémoire intitulé : *Du régime monétaire dans l'Austrasie primitive sous le règne de Théodebert Ier*. C'est le second d'une série de mémoires sur les monnaies de ce prince, dont le premier a déjà paru dans le recueil de l'Académie.

Une grande partie des monnaies frappées au nom de Théodebert Ier portent au revers, dans le champ, les initiales ou les monogrammes des noms de diverses cités austrasiennes (Cologne, Mayence, Metz, Toul, Reims, etc.). Ces marques sembleraient

Digitized by Google

indiquer les lieux de fabrication de ces monnaies, et c'est en effet ainsi que tous les numismates les ont jusqu'ici comprises. Or ces pièces ont entre elles une ressemblance frappante sous tous les rapports, soit par la pureté du métal, soit par leur poids élevé, soit enfin par la belle exécution, le style et les types, ressemblance qui serait inexplicable si l'on continuait d'admettre la dispersion du monnayage entre les nombreuses cités d'Austrasie. On ne voit pas comment Théodebert aurait eu à sa disposition, dans tant de villes différentes, un personnel d'artistes et d'artisans habiles et exercés, comment il aurait pu assurer partout une égale pureté de l'or et un fort poids. Cela supposerait une organisation parfaite et un personnel d'élite à tous les degrés de la hiérarchie. On ne voit pas non plus l'intérêt du souverain à multiplier les ateliers, ce qui ne pouvait que rendre le contrôle des opérations et le recouvrement des droits de monnayage à la fois difficiles, défectueux et coûteux.

On est conduit, de cette série de difficultés, d'invraisemblances, presque d'impossibilités, à écarter l'idée de la dispersion du monnayage et à considérer comme très probable celle de la centralisation de la fabrication des monnaies dans un seul atelier royal. Cette nouvelle hypothèse expliquerait tout de la manière la plus satisfaisante.

Quant aux marques géographiques inscrites sur les monnaies, qui ne désigneraient plus le lieu d'origine, elles auraient, d'après M. Deloche, une autre signification; elles désigneraient les cités dont les habitants auraient envoyé à l'officine royale le métal en échange duquel cette officine leur adressait des sous et des tiers de sous en quantité correspondante. Les marques géographiques facilitaient cette comptabilité entre les ayants droit et l'atelier monétaire. Les pièces qui en sont dépourvues seraient celles que l'on fabriquait avec du métal fourni directement par le trésor royal.

M. L. Delisle commence la première lecture d'un *Mémoire sur les opérations financières des templiers* [1].

[1] Voir plus loin l'analyse de ce mémoire (séance du 30 septembre).

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

MM. A. Bertrand et Héron de Villefosse donnent à l'Académie des renseignements détaillés sur les découvertes importantes qui ont été faites dans ces derniers temps à Sousse (Tunisie), l'ancienne Hadrumète, par le 4e régiment de tirailleurs, sous la direction du général Bertrand [1].

Une de ces découvertes, celle d'une mosaïque représentant le cortège de Neptune, a fait l'objet d'une communication de M. de la Blanchère; lue en son nom à l'Académie, à la séance du 5 août dernier, par M. Georges Perrot. MM. Bertrand et de Villefosse donnent des détails sur deux autres mosaïques non moins intéressantes, qui ont été trouvées au même endroit et qui représentent, l'une une panthère, l'autre un paysage avec divers animaux et des chevaux de course. Des inscriptions indiquent les noms de ces chevaux et celui de leur maître. C'est au zèle et au dévouement des officiers du 4e régiment de tirailleurs qu'on est redevable de ces belles découvertes. Ceux qui ont pris la part la plus active dans la direction et la surveillance des fouilles sont : MM. Privat, chef de bataillon, directeur des travaux; Rebillet, capitaine; Delaunay, lieutenant; Kling, sous-lieutenant porte-drapeau; Merlin, sous-lieutenant, et Simonin, adjudant.

M. Delisle continue la lecture de son *Mémoire sur les opérations financières des templiers.*

M. Casati commence une communication sur les sarcophages étrusques. Il analyse les caractères de ces monuments suivant les villes d'où ils proviennent. L'origine de chacun est facile à déterminer pour un connaisseur expérimenté, chacune des villes étrusques ayant donné naissance à une école artistique spéciale. Plusieurs de ces sarcophages renferment le corps du défunt, d'autres seulement ses cendres. Le musée le plus riche en monuments de ce genre est celui de Volterra (la *Velathri* étrusque), dont l'installation complète date seulement de 1877. Il renferme près de

[1] Voir aux Communications, n° VII.

Digitized by Google

cinq cents sarcophages, remarquables surtout par les bas-reliefs dont ils sont ornés. Presque tous sont en albâtre; les uns représentent des sujets étrusques, les autres des scènes mythologiques. On peut en voir deux spécimens au Musée du Louvre, l'un provenant de la famille Cecina, *Ceicna*, l'autre de la famille Trebia, *Trepu*. Sur l'un des sarcophages de Volterra on voit reproduite la célèbre porte étrusque dite *porta all' Arco;* sur plusieurs, des cérémonies nuptiales ou funèbres. On constate chez les Étrusques l'existence de grands chars couverts, attelés de deux chevaux, qu'on peut comparer aux carrosses du temps de Henri IV. La sculpture étrusque ne représente presque jamais de personnages nus, comme la sculpture grecque : la remarque en a déjà été faite par Pline. Aussi ces bas-reliefs offrent un intérêt particulier au point de vue du costume et des mœurs.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE.

M. le Directeur des beaux-arts écrit à l'Académie pour l'informer que M. Cros, statuaire, vient de terminer le modèle du buste de M. Étienne Quatremère, et il la prie de désigner deux de ses membres pour examiner ce modèle. MM. Hauréau et Barbier de Meynard sont désignés.

M. J.-C.-Alfred Prost adresse à l'Académie un pli cacheté relatif aux lieux de dernière habitation, de décès et de repos du marquis de Jouffroy, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités de la France : *Histoire de Melun depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Gabriel Leroy (Melun, 1887, gr. in-8°);

2° Pour le concours de numismatique : *A numismatic commentary on Pausanias*, par F. Imhoof-Blumer et Percy Gardner (extrait du *Journal of Hellenic studies*, 1885-1887, in-8°).

L'Académie décide que sa séance publique annuelle aura lieu le vendredi 18 novembre.

Digitized by Google

M. Delisle continue et achève la première lecture de son *Mémoire sur les opérations financières des templiers.*

L'objet de ce mémoire est de nous montrer comment les templiers, précurseurs ou émules des sociétés italiennes, ont eu pendant longtemps entre leurs mains une grande partie des capitaux de l'Europe et comment la confiance inspirée par le prestige religieux et militaire dont ils étaient universellement entourés en a fait les banquiers ou les trésoriers de l'Église romaine, de beaucoup de particuliers, de princes et de rois.

Durant tout le XIII^e^ siècle, les commanderies du Temple, en France et en Angleterre, furent de véritables banques de dépôt d'argent et d'objets précieux. Les templiers acceptaient même des dépôts dans les caisses dont ils se faisaient suivre en campagne pendant les expéditions dirigées contre les infidèles.

Les maisons du Temple furent très fréquemment choisies pour garder des fonds plus ou moins considérables, à titre de séquestre ou de consignation. Ainsi, quand la comtesse de Leicester refusa de donner son consentement au traité conclu entre Henri III et saint Louis, parce qu'une clause lui en paraissait contraire à ses droits, le roi d'Angleterre ne trouva moyen de faire lever l'opposition qu'en s'engageant à déposer au Temple de Paris une somme de 15,000 marcs, qui devait y rester comme garantie des satisfactions à donner à la comtesse. Il fut convenu que les mandataires de Henri III pourraient la retirer sur la présentation d'un certificat des évêques de Lincoln et de Londres, portant que les réclamations de Simon de Montfort avaient été réglées. Il était généralement admis que les trésors des templiers étaient des caisses où l'on pouvait en toute sécurité consigner des sommes destinées à des payements éventuels, prévus par des traités publics ou par des contrats d'intérêt privé.

Détenteurs de fonds considérables, les chevaliers du Temple étaient en mesure de faire des prêts aux rois de France et d'Angleterre, aux papes, aux gens d'église, aux seigneurs et aux marchands.

Digitized by Google

Les établissements qu'ils avaient fondés dans tous les pays de l'Europe et de l'Orient latin, les voyages que leurs compagnies, bien armées et solidement organisées, faisaient continuellement sur toutes les voies de terre et de mer, les mettaient dans d'excellentes conditions pour transporter au loin, avec la plus entière sécurité, de grosses sommes d'or et d'argent, comme aussi pour effectuer des payements sur les places étrangères, au moyen de correspondances et de jeux d'écritures, sans avoir à déplacer les fonds. Ainsi, en 1206, pour faire mettre en liberté un chevalier anglais prisonnier de Philippe Auguste, ils eurent, sur l'invitation de Jean sans Terre, à payer à Paris 500 marcs d'argent, dont le remboursement devait leur être fait à l'échiquier de Londres.

Ce qui achève de mettre en lumière le rôle financier des templiers, ce sont les opérations de trésorerie dont ils se chargeaient pour le compte du pape, des rois et des princes. On leur confiait le soin de faire des recouvrements, des encaissements et des payements. Pour beaucoup de grands personnages, c'était un excellent moyen de simplifier l'administration de leur fortune.

Les rois de France surtout eurent recours à l'habilité administrative des templiers; si bien que, pendant un siècle, l'histoire du trésor royal se confond avec celle du trésor du Temple. Sous les règnes de Philippe Auguste, de saint Louis et de Philippe le Hardi, les fonds de l'État furent constamment déposés au Temple. Ce fut seulement Philippe le Bel qui organisa au Louvre un second trésor administré uniquement par des officiers royaux, ce qui n'empêcha pas le trésor du Temple de conserver son ancien caractère de caisse publique, même après les tragiques événements de l'année 1307.

Les hommes qui ont dirigé le trésor du Temple à Paris devaient être des financiers de premier ordre. Parmi ceux dont le nom doit être conservé, il faut citer frère Aimard, le ministre des finances de Philippe Auguste; frère Gilles, qui fut honoré de la confiance de saint Louis; frère Hubert, qui construisit la fameuse tour du Temple; et Jean de Tour, à l'administration duquel appartient un document qui révèle à lui seul le degré de

Digitized by Google

perfection atteint par la comptabilité des templiers. C'est le journal des encaissements et des payements faits en 1295 et 1296 à un des guichets du Temple : la plupart des articles de ce journal renvoient à des registres spéciaux, sur lesquels étaient relevées, suivant la nature des opérations, et groupées sous le nom des différents créanciers ou débiteurs, toutes les sommes que le caissier recevait ou payait pour le compte des clients de la maison.

On manque de renseignements sur l'ensemble et les résultats généraux des opérations des templiers, comme aussi sur la nature et le taux des rémunérations par lesquelles leurs services étaient reconnus. Il existe cependant, partie à la Bibliothèque nationale, partie à la bibliothèque de Rouen, des états de situation qui, pour une période de près de dix années (1286-1295), nous montrent dans quelle proportion le Temple était créancier ou débiteur du roi à chacun des trois termes de l'année. Lors de la suppression de l'ordre, les derniers états de situation ne furent pas trouvés ; peut-être des mains intéressées les firent-elles disparaître. Philippe le Bel prétendit qu'il restait créancier de l'ordre pour des sommes considérables, dont le chiffre ne pouvait d'ailleurs pas être établi par des écritures authentiques. Dans l'impossibilité de procéder à une liquidation régulière, on imposa une transaction aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, substitués aux droits et aux charges des templiers ; l'affaire ne fut pas terminée avant l'année 1318.

Les faits exposés dans le mémoire de M. Delisle mettent hors de doute la part que les templiers ont prise au développement de la fortune publique et le concours qu'ils prêtèrent aux rois de France pour fonder et affermir l'ordre dans les finances de l'État. L'éclat de leurs prouesses militaires a peut-être éclipsé les services civils qu'ils ont rendus à la société européenne ; mais de tels services ne devront pas être oubliés quand il s'agira de porter un jugement équitable et définitif sur un ordre de chevalerie qui, après s'être illustré par de si glorieux exploits et une si sage administration, fut emporté par une si lamentable catastrophe.

M. Delocne termine la première lecture de son mémoire inti-

Digitized by Google

tulé : *Du régime monétaire dans l'Austrasie primitive sous le règne de Théodebert Ier.*

L'auteur s'attache, dans la dernière partie de ce mémoire, à déterminer dans quelle ville était établi et comment était constitué l'atelier monétaire unique d'où sont sorties, selon lui, toutes les monnaies d'or au nom du roi Théodebert Ier. Il formule, dans les termes suivants, les conclusions de ses recherches sur cette question :

« Les monnaies de Théodebert Ier ont, suivant une très juste expression, un cachet tout romain. Il y en a même dont le style italien très accentué a été depuis longtemps signalé. C'est qu'elles sont, selon toutes probabilités, l'œuvre d'un personnel d'artistes et d'artisans italiens, que Théodebert amena avec lui au retour de sa campagne victorieuse dans la péninsule et qu'il installa sans doute à Metz, résidence habituelle et centre d'action des souverains d'Austrasie. »

Digitized by Google

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE SUR LES FOUILLES DE SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS (DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE GAULOIS),

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

Tous les journaux ont parlé, avec plus ou moins d'exactitude, des découvertes faites dans la presqu'île de Saint-Maur-les-Fossés, où un certain nombre de sépultures gauloises ont été fouillées par M. Ernest Macé, architecte, avec le concours de M. Abel Maître.

Je n'ai point voulu entretenir l'Académie d'un fait, pourtant intéressant, avant d'avoir en mains des renseignements suffisamment précis. Je possède aujourd'hui un rapport de M. Macé, des notes et des dessins de M. Abel Maître; j'ai pu examiner avec soin les objets découverts, dont la majeure partie a été généreusement offerte au Musée des antiquités nationales par M. Ernest Macé. Je puis donc parler en connaissance de cause.

Il ne s'agit point de Bagaudes, comme on l'a cru d'abord et comme presque tous les journaux l'ont répété. Les objets decouverts sont très nettement caractérisés : ce sont des armes gauloises, semblables aux nombreuses armes découvertes dans les départements de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne, des Ardennes, c'est-à-dire dans la partie de la Gaule que César attribue aux Belges. Une salle tout entière, la salle VII du Musée de Saint-Germain, est consacrée à ces antiquités, qui sont certainement dans leur ensemble antérieures de plusieurs années à l'ère chrétienne, comme le prouve la présence de chars de guerre, dont les Belges avaient abandonné l'usage à l'époque de César.

Digitized by Google

A Saint Maur-les-Fossés, on n'a point encore découvert, il est vrai, de débris de chars, mais tout le reste de l'armement du guerrier belge s'est rencontré dans les tombes.

Les fouilles ont donné jusqu'ici :

Dix épées de fer, avec fourreau de même métal, identiques aux épées belges;

Six lances de fer, de même forme que les lances des cimetières du département de la Marne;

Cinq *umbo* de boucliers;

Deux grosses chaînes en fer tordu et articulé avec agrafe de fermeture, ayant servi de ceinture; une autre ceinture de fer, avec maillons (système Vaucanson); une autre plus petite;

Un grand nombre de bordures de bouclier en fer;

Deux talons de lance en fer;

Trois fibules entières et un grand nombre de débris de fibules, toutes en fer;

Un bracelet en fer, un autre en matières schisteuses.

Les objets de bronze sont très rares et consistent uniquement en treize anneaux et deux agrafes de ceinture.

Le journal *l'Illustration* a publié une planche qui donne une idée suffisamment exacte de ces objets.

M. Abel Maître a dessiné une tombe entière et représenté sur une seconde planche un spécimen des armes découvertes. Ces planches sont destinées à la *Revue archéologique*. Je les dépose sur le bureau. Si l'on met en regard une tombe du département de la Marne et une tombe de Saint-Maur, une seule différence les sépare, la présence de vases nombreux déposés près des guerriers des cimetières de la Marne, tandis qu'aucun vase n'a encore été découvert dans les tombes à Saint-Maur.

Les tombes de Saint-Maur, dit M. Abel Maître dans ses notes, sont creusées à une profondeur qui varie de 70 centi-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

mètres à 1 mètre, dans un sol formé de trois couches distinctes : terre végétale, gravier mélangé de terre rousse et sable blanc. La longueur varie de 2 mètres à 2m,20, avec extrémités arrondies, la largeur est de 70 à 80 centimètres. Dans la plupart des tombes, sur les parois du fond, a été construit un petit mur en pierres sèches placées de champ, à une hauteur de 30 à 40 centimètres, pour retenir le sable mouvant des côtés. Tout cela est fait avec soin, le squelette est posé directement sur la couche de sable et recouvert intentionnellement d'un rang de grosses pierres plates. Dans quelques tombes ont même été constatés plusieurs rangs de pierres superposés. Le mort était couché sur le dos tout armé; l'épée est à droite, attachée sur la hanche par une ceinture de fer articulée; près de la tête, à droite également, un fer de lance dont le talon est entre les jambes, ce qui montre que la hampe avait été brisée peut-être en signe de deuil au moment du dépôt du corps en terre; sur la poitrine, une fibule destinée à retenir le sagum. Par-dessus le tout était déposé le bouclier, dont les bordures en fer dessinent la forme. L'*umbo* était placé sur la main gauche, la bordure supérieure passe au dessus des yeux du squelette; c'est bien là le grand bouclier gaulois décrit par Diodore (1), *ces boucliers aussi hauts qu'un homme*, de même que l'épée est bien l'épée dont parle l'historien grec, *cette épée suspendue au flanc droit avec des chaînes de fer.*

Une des épées est assez bien conservée pour que je puisse la mettre sous les yeux des membres de l'Académie. La chaîne y est encore attachée. Cette épée mesure 80 centimètres de longueur, avec fourreau de fer et bouterolle renforcée; la poignée était en bois. L'empreinte du bois se voit encore sur la soie. La garde et le pommeau étaient ornés de trois clous à grosse tête en forme de trèfle, qui devaient lui donner un as-

(1) Diod., liv. V, ch. xxx.

Digitized by Google

pect original. M. Abel Maitre espère pouvoir reconstituer cette poignée.

Les fouilles continuent.

S'il est impossible de désigner la date précise de ces ensevelissements, on peut, du moins, affirmer que nous sommes en présence de Gaulois armés comme on l'était en Belgique à l'époque de l'indépendance. Les guerriers de Saint-Maur-les-Fossés ne sont point des Gallo-Romains révoltés, mais des Belges. Ils ont été ensevelis dans cette boucle de la Marne avec un soin qui exclut l'idée d'un ensevelissement à la suite d'un combat meurtrier. Nous serions plutôt disposé à voir en Saint-Maur-les-Fossés un poste avancé défendant Lutèce ou un oppidum de refuge.

M. Ernest Macé, après avoir abandonné l'hypothèse des Bagaudes, croit pouvoir rattacher ces tombes à un épisode de la guerre des Gaules, l'attaque de Lutèce par Labiénus. Nous lui laissons la responsabilité de cette nouvelle conjecture.

Quoi qu'il en soit, nous devons remercier M. Ernest Macé d'avoir sauvé de l'oubli ces vieux Gaulois, avec un rare désintéressement, car toutes les fouilles ont été faites à ses frais. Ces antiquités, grâce à lui, appartiennent aujourd'hui au Musée des antiquités nationales, où chacun pourra les étudier. Nous sommes heureux de pouvoir lui témoigner publiquement notre reconnaissance, sans oublier M. Abel Maître, qui l'a si habilement secondé et a le premier avec sa sagacité ordinaire déterminé le véritable caractère des objets.

N° II.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE SARCOPHAGE DE TABNIT, ROI DE SIDON,

PAR M. J. DERENBOURG.

La nouvelle inscription phénicienne que les fouilles de Hamdi bey ont fait découvrir présente un double intérêt;

Digitized by Google

elle n'a pas seulement de l'importance par elle-même, elle est en même temps fort instructive pour l'inscription d'Aschmounazar II, conservée au Louvre. L'inscription hiéroglyphique qui se lit au dessus du phénicien ne laisse plus de doute sur la provenance des sarcophages. Notre regretté confrère M. Mariette avait déjà supposé que sur le cercueil d'Aschmounazar II on avait d'abord gratté les hiéroglyphes avant d'y graver les caractères phéniciens. La nouvelle inscription, qui n'a que huit lignes, au lieu de vingt-deux qu'avait l'ancienne, a pu être placée au-dessous des hiéroglyphes. On peut même supposer que la courte inscription placée sur le côté de l'ancien cercueil, et qui par son contenu répond presque exactement à la nouvelle inscription, était une première tentative pour conserver les hiéroglyphes; seulement le désir de l'ambitieuse Um-astoret, jalouse de raconter longuement les grandes choses qu'elle avait faites, a obligé le graveur à chercher un emplacement plus étendu, et à faire disparaître l'ancienne inscription égyptienne.

Nous voyons encore que le père d'Aschmounazar II, Tabnit, et Aschmounazar I^er^, son grand-père, n'étaient pas seulement rois de Sidon, mais aussi prêtres d'Astarté. Après la mort de Tabnit, ce dernier titre passa à sa veuve, qui, à la ligne 15 de l'inscription d'Aschmounazar II, est appelée *Kohénèt Astorèt* (כהנת עשתרת). Aschmounazar II était, à la mort de son père, beaucoup trop jeune pour remplir les fonctions du sacerdoce, et même à sa mort, après quatorze ans de règne, il se désignait encore comme «orphelin, fils de veuve».

Notre confrère M. Maspero pense que c'est sous la dernière domination des Perses en Égypte que les actes de profanation ont eu lieu : les tombeaux ont été violés, les cadavres jetés dehors, les objets précieux que les cercueils contenaient ont été volés et les cercueils eux-mêmes apportés et vendus en Phénicie. Ce fait permet de mieux comprendre pourquoi

Digitized by Google

Tabnit et son fils Aschmounazar II déclarent qu'on ne doit chercher dans leur sarcophage aucun objet précieux. Un cercueil égyptien devait toujours faire naître la pensée qu'une quantité d'objets de grande valeur y était enfermée avec le mort. Nous lisons donc, ligne 5 : *mischôd* (משׁד), et nous traduisons ainsi la phrase dont ce mot fait partie : « N'ouvre pas la partie supérieure de mon cercueil et ne m'inquiète pas, car nous n'avons pas avec nous d'argent, nous n'avons pas avec nous d'or, ni rien de ce qui provient de l'œuvre de dévastation, et moi seul je suis couché dans ce cercueil, etc. »

En dehors du mot *mischôd*, il y a dans cette phrase un mot qui se présente pour la première fois, c'est le mot אדלן (*edlénu*); il répond à שם בן (*schâm bânu*), de l'ancienne inscription : אר peut difficilement être égal à שם (*schâm*), mais לנו = לן (*lanu*), est certainement égal à בנו = בן (*banu*), ce qui rend impossible la lecture בנמנם adoptée dans le *Corpus*. Il nous répugne de considérer אד comme égal à עוד, bien que dans ce cas, les mots אין עוד לנו כסף dussent signifier : « Nous n'avons plus d'argent », et dussent faire allusion à l'état antérieur où le cercueil en contenait. Nous préférons considérer אדלן comme l'équivalent de l'hébreu אצלנו « chez nous », bien que la dentale *dalet* permute rarement avec la sifflante *tsadé*.

Un autre passage intéressant se trouve à la ligne 3; ce sont les mots : מי את כל אדם. M. Renan lit : *mi attah kol adam*, et traduit : « Qui que tu sois parmi tous les hommes. » Mais les mots מי אתה ont-ils le sens de *quisquis es?* Le passage, II *Samuel*, xvm, 12, prouve peu, puisque les anciennes versions portent לי à la place de מי; puis la seconde personne du pronom personnel ne s'est pas encore trouvée dans les textes phéniciens et on peut bien se demander si ce n'était pas *anta*, comme en arabe et en araméen. Nous remarquons d'autre part que cette phrase répond aux mots : קנמי את כל אדם,

Digitized by Google

l. 4 de l'ancienne inscription. En établissant une sorte d'équation, מי serait donc égal à מנמ; or, dans les dialectes araméens, מנא (*yemé*) a le sens de « jurer », et, en retranchant de cette racine les lettres faibles י et א, il ne reste plus que le *mem*; *mi* pourrait donc signifier également : « mon serment ».

N° III.

NOTE SUR UNE MOSAÏQUE REPRÉSENTANT LE CORTÈGE DE NEPTUNE, DÉCOUVERTE À HADRUMÈTE ET TRANSPORTÉE AU MUSÉE DE TUNIS (BARDO), PAR M. DE LA BLANCHÈRE, DIRECTEUR DU SERVICE BEYLICAL DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS.

Tunis, 1er août 1887.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie une reproduction grossière, mais suffisante pour en donner une idée d'un monument que viennent d'acquérir les collections destinées au Musée du Bardo.

C'est une mosaïque de 13 mètres et plus sur près de 10, soit 130 à 140 mètres carrés. Elle a été découverte à Sousse, l'ancienne Hadrumète, et mise au jour par le 4e régiment de tirailleurs sous la direction du général Bertrand. D'autres pièces fort intéressantes ont été trouvées dans la même ruine, qui est celle d'un très grand édifice, renfermant plusieurs belles salles, de vastes dimensions et richement ornées.

Une de ces pièces est un médaillon de mosaïque, représentant une panthère d'une exécution merveilleuse. Une autre est un tableau carré, de mosaïque également, où sont figurés des chevaux que viennent couronner des génies, en souvenir des victoires du cirque. L'exécution de ce second morceau est également excellente, très supérieure au dessin. Ces deux belles pièces ont été attribuées au régiment, par arrêté rendu sur ma proposition, pour la décoration de la salle d'honneur.

Digitized by Google

La mosaïque que j'ai transportée au Bardo forme le pavage d'une grande salle. Elle représente un sujet que l'on a rencontré plusieurs fois dans des monuments de ce genre, en Afrique même et dans cette région. C'est le cortège de Neptune.

Le dieu, dans l'attitude classique du *Quos ego*, est représenté sur un char attelé de quatre chevaux marins. Il occupe un des médaillons entre lesquels se partage toute l'aire. Ces médaillons, au nombre de cinquante-six, sont les uns ronds, les autres hexagonaux, ceux-ci formés par l'intervalle que laissent entre eux six des autres. Chaque médaillon a un cadre fait d'une guirlande de verdure. Toute la composition est encadrée d'une large bordure de feuillages auxquels sont associés des fruits et des fleurs : grenades, marguerites, figues, coings, oranges. L'ensemble, malgré de grosses blessures qui ont emporté de grands morceaux, est d'un aspect très saisissant, étonnamment décoratif.

Chacun des médaillons, en effet, contient une des néréides montée sur un monstre marin. Dix seulement, le long du cadre, renferment des centaures marins. Animaux et attributs des déesses sont d'une grande variété. Les uns, dragons, taureaux, chevaux, cerfs, loups, panthères, tigres, lionnes, boucs, chèvres, capricornes, griffons, se dressent, s'élancent ou se tordent dans les attitudes les plus vives. Les autres, rhytons, vases de fleurs, plateaux, épées, avirons, gouvernails, thyrses ou simples draperies largement enflées par le vent, jettent une grande diversité dans le rendu de ce thème uniforme, une femme sur un monstre marin. Aucune de ces figures ne ressemble à une autre, ni la même pose, ni le même mouvement ne se voient reproduits deux fois. Trois sirènes, tenant des instruments, entourent le médaillon de Neptune.

Ces qualités font la grande valeur de cette vaste mosaïque. Son intérêt, au point de vue purement archéologique, est évi-

Digitized by Google

demment assez faible. Mais, créant un musée, j'ai pensé que l'art devait avoir ses droits. Et sûrement la mosaïque de Sousse sera, une fois reconstituée, un des plus grands et non le moins brillant des monuments connus de ce genre. Elle représentera dignement, dans le pays le plus riche en mosaïques d'époque romaine, une école, celle d'Hadrumète, dont les œuvres connues sont déjà très nombreuses, et m'ont paru montrer entre elles une affinité remarquable.

Dans de grands morceaux comme celui-ci, tout l'atelier a travaillé ensemble. L'inégalité de l'exécution le prouve sans doute possible. Le médaillon central, au-dessus de Neptune, est un chef-d'œuvre. Le Neptune est excellent, d'autres sont bons. Mais d'autres aussi sont médiocres, quelques-uns tout à fait manqués. Heureusement ils se cachent dans l'ensemble; les négligences, les maladresses de quelques mauvais ouvriers n'ont pu empêcher que le style général ne soit bon. Les cartons ont dû être l'œuvre d'une main habile et facile, guidée par un goût des plus riches et une fantaisie très vivante. Peu de musées, même en Europe, seront mieux partagés que notre établissement naissant.

L'enlèvement et l'apport au Bardo de cette énorme pièce, dont pas un cube n'a été laissé sur place, a été une opération très longue et des plus difficiles. J'en ai donné tout le détail dans un long rapport au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Tout a été fait par quatre hommes : un tirailleur maçon, un autre menuisier, M. le capitaine Rebillet, au dévouement amical duquel je tiens à rendre ici hommage, et enfin moi, qui, pendant 113 jours, n'ai quitté le chantier et le travail que pour courir, soit à Tunis, où me rappelaient les affaires du service, soit à divers points du Sahel où m'étaient signalés des monuments antiques. Une part du succès est due à M. le général Bertrand, qui a secondé de tout son pouvoir, avec une grande bienveillance, les efforts que nous avons faits.

Digitized by Google

L'outillage manquait : on le créa sur place. Les matériaux, bois, ciment, toile, colle, ont aussi manqué quelquefois. Le personnel se forma rapidement, mes deux hommes devinrent très habiles. Mais les moyens mécaniques, les ressources de transport, faisaient complètement défaut. Pour des raisons que j'ai données dans mon mémoire, et qu'il serait trop long de répéter ici, nous avions dû, sur place, transformer nos galettes de mosaïque en dalles rigides, cimentées, d'un poids énorme, exposées à toutes les chances de bris. La mosaïque, à laquelle s'étaient joints quelques autres morceaux du même genre que j'avais pris dans le pays, remplissait trente énormes caisses de formes variées, quelques-unes longues et larges de 3 mètres. Ces caisses, dont il a fallu inventer le mécanisme, l'armature, la fermeture, et qui furent faites par nous, ne sont pas la partie la moins grosse et la moins originale du travail. L'enlèvement des galettes, en lui-même, est une opération facile pour des hommes expérimentés; elle ne devient délicate que quand, comme pour nos hexagones, il s'agit de larges morceaux. Mais le transport de ces grandes caisses plates, contenant des dalles rigides que le moindre gauchissement briserait, m'a fait, malgré la forme choisie et la solidité extrême des armatures en madriers croisés, passer de bien mauvais moments, et a donné beaucoup d'inquiétude. L'extraction de ces colis du fond de la fouille, leur apport jusqu'au chemin de fer Decauville à Sousse, leur débarquement au Bardo, et surtout leur introduction dans le harem qui sera notre musée, n'eussent été rien avec l'outillage qu'on trouve partout en Europe; mais quand on n'a que des Arabes, des pinces, et des *carrettoni* maltais, tout devient obstacle et péril.

La partie facile du voyage, ce fut l'embarquement, la traversée et le débarquement, le Ministre de la marine ayant bien voulu mettre à ma disposition notre stationnaire *le D'Estrées*. A bord de ce croiseur, j'ai mis, en même temps que la

Digitized by Google

mosaïque, les antiquités que j'avais en dépôt le long de la côte tunisienne, et dont j'ai, l'an dernier, entretenu l'Académie.

A mon prochain voyage en France, j'espère pouvoir lui faire part, comme les années précédentes, des travaux du service que je dirige ici. Mais en attendant ces détails, j'ai tenu à lui communiquer le monument le plus important que renfermera le Musée. Les collections de celui-ci sont prêtes et elles s'accroissent de jour en jour. Les travaux de reconstitution de la mosaïque d'Hadrumète commenceront dès que le service des travaux publics aura mis en état la salle qui lui est destinée. Aussitôt qu'elle sera en place, je remplacerai par une planche en couleur l'informe « bleu » que j'ose à peine joindre à cette communication aujourd'hui.

N° IV.

NOTE SUR UNE PIERRE GRAVÉE PUBLIÉE PAR GRUTER,

PAR M. EDMOND LE BLANT.

On trouve dans le recueil de Gruter la reproduction très imparfaite d'une pierre malheureusement disparue[1]. C'est un onyx, intaille ou camée, nous l'ignorons, sur lequel est gravé une porte flanquée de tours. De chaque côté, un personnage debout, vêtu du *pallium*, tend le bras vers cette porte. Au-dessus se voit une main descendant du ciel, et sortant d'un groupe de nuages et de rayons qui, différemment rendu dans les deux éditions du livre de Gruter, me cause ici quelque surprise[2].

(1) P. 1158.

(2) Dans la première édition, des rayons sortent des nuages; dans la seconde, ces rayons disparaissent. Il me paraît y avoir eu, en ce point, sur l'original quelque détail mal compris et mal rendu par le copiste.

Digitized by Google

Des légendes expliquent le sujet. Sous la porte, qui, suivant la coutume antique, figure une ville[1], nous lisons CÆNOM; il s'agit de *Cenomannis* (le Mans). La main qui descend du ciel est celle de Dieu, représentée de forme colossale, comme dans les sculptures des sarcophages[2]. Au-dessous sont gravées les trois lettres DEXI, abréviation du mot *Dextera*. Derrière les deux personnages sont écrits verticalement leurs noms, sans l'addition du mot *Sanctus* :

G P
E R
R O
B T
A A

Ce sont les saints protecteurs de la ville, les martyrs Gervais et Protais, dont les images paraissent se retrouver sur plusieurs monnaies d'or des temps mérovingiens, portant également le nom de *Cenomannis*[3]. La copie grossière que nous possédons de cet onyx ne permet guère d'en estimer l'âge; la disposition particulière des lettres superposées pour former les noms des saints, et aussi le type de la porte figurant la ville, type qui se montre à l'époque carlovingienne[4], tendent toutefois à penser que la pierre est postérieure aux monnaies dont je viens de parler.

Quoi qu'il en soit de l'époque, reculée à coup sûr, à laquelle elle a pu être gravée, cette pierre mérite l'attention. Ainsi que les monnaies du Mans, qui ont été, je crois, bien expliquées, elle met en effet sous nos yeux la représentation, unique, me paraît-il, aux temps anciens, de saints gardant une cité.

(1) Voir la Table de Peutinger.

(2) *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 63 et 155.

(3) Ponton d'Amécourt, *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomanicum*, p. 58-60.

(4) Du Chalais, *Revue numismatique*, 1840, p. 120.

Digitized by Google

Les textes qui mentionnent sous cette forme l'attente de la protection d'en haut sont en grand nombre, car toujours l'homme a espéré dans le secours du ciel contre les maux d'ici-bas. Toutes les villes, au temps des païens, reconnaissaient et saluaient leurs divinités titulaires. Un petit poème nous dit les noms de celles qui gardaient Dodone, Samos et vingt autres cités de la Grèce [1]. Pour Rome, les anciens parlent souvent du dieu auquel elle confiait ses destinées, et dont le nom était tenu rigoureusement caché, de peur que l'ennemi ne le détournât en lui promettant de plus grands honneurs, un temple plus magnifique [2]. On en savait, parmi les hôtes du ciel, qui, avides comme des mortels, s'étaient ainsi laissé séduire et avaient déserté leurs sanctuaires en laissant des marques visibles de leur fuite [3]. Il en était de plus fidèles. Alors que l'armée d'Alaric vint mettre le siège devant Athènes, il vit, nous raconte Zosime, Minerve armée et menaçante, comme la représentent les images, parcourir les remparts de la cité; près d'elle était Achille, tel que l'a dépeint Homère quand il marchait contre les Troyens, enflammé de fureur par la mort de Patrocle [4].

Vers le même temps quelques superstitieux, gnostiques sans doute, faisaient graver sur un marbre, que nous possédons encore, une invocation de forme magique à Jehova et aux archanges pour mettre sous leur sauvegarde la ville de Milet et ses habitants [5].

(1) Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 547.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 4; Servius, *In Georg.*, I, v. 498. Macrobe donne la curieuse formule de l'évocation adressée à la divinité protectrice de l'ennemi. On y trouve la promesse de jeux à instituer en son honneur, et l'offre d'un plus riche sanctuaire (III, 9).

(3) Dio Cassius, LXV, IX, § 8; Lamprid., *Commod.*, XVI; cf. *Æneid.*, l. II, v. 351, 352, etc.

(4) Zosime, *Histor.*, l. V, ch. VI.

(5) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 2895; Lebas, *Voyage archéologique, Inscriptions de l'Asie Mineure*, pl. XIII, n° 4.

Digitized by Google

En ce qui touche les vrais fidèles, les témoignages sont sans nombre. Lors du siège de Rome par les Goths, saint Pierre avait écarté l'ennemi d'un pan de mur ruiné et ouvert à l'assaut [1]. Une autre partie de l'enceinte était gardée par les martyrs Jean et Paul, dont la demeure vient d'être retrouvée sous les églises qui portent leurs noms [2]. Sainte Eulalie et saint Félix apparurent lorsque les barbares attaquaient Émérita et Nole [3]. Les murs de Vienne, d'Ivrée et de Gelma étaient confiés à la protection des saints [4]. Plus tard, alors que les barbares assaillirent Constantinople, la Vierge, comme autrefois Minerve avait fait pour Athènes, se montra sur les remparts de la cité [5]. Ce fut, nous dit Georges Pisidès, ce fut sa main qui tendit les arcs, dirigea les traits des défenseurs et qui coula les navires de l'ennemi [6].

(1) Procope, *De bello Gothico*, l. I, ch. XXIII.

(2) *Sacramentar. Leonianum*, In natali SS. Iohannis et Pauli (Muratori, *Liturgia romana*, t. I, p. 339).

(3) S. Augustin, *De cura pro martyribus gerenda*, ch. XVI; Idatius, *Chronicon*, n° 456.

(4) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 429 :

QVI SIT PRAESIDIVM CELSA VIENNA TIBI.

Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 80 :

..... SANCTORVM PIGNORA CONDENS
PRAESIDIO MAGNO PATRIAM POPVLVMQVE FIDELEM
MVNIVIT TANTIS FIRMANS CVSTODIBVS VRBEM

Corpus inscriptionum latinarum, t. VIII, n° 5352 :

NEMO
EXPVGNARE VALEVIT DEFENSIO MARTIR. TVETuR POSTICIVS IPSE
CLEMENS ET VINCENTIVS MARTIR · CVSTOD · INtROITVM IPSV

(5) *Chronicon paschale*, édition de Bonn, p. 725.

(6) Georgius Pisides, *Bellum Avaricum*, vers 41 et suivants; voir encore Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, XVII, 4, etc.

Digitized by Google

Chrétiens et païens, je le répète, espèrent également dans un secours d'en haut; mais leur conception est différente. Chez ces derniers, nous l'avons vu, la confiance ne saurait être entière. Leurs dieux ne sont pas, ils le savent trop, de sûrs gardiens. Les prières, les incantations, les promesses des assaillants peuvent énerver la vigilance de ces étranges protecteurs. On les enchaîne dans les temples de peur qu'ils ne s'enfuient et ne passent à l'ennemi [1]. Chez les chrétiens, rien de semblable. Lorsque les Goths assiègent Rome, on croirait insulter au prince des Apôtres en faisant relever un rempart ruiné que sa main puissante doit couvrir [2]; et si quelques hommes à la foi chancelante s'étonnent, se plaignent de voir la ville pillée, incendiée, alors qu'elle possède les tombes de saint Pierre et de saint Paul [3], ils ne pouvaient du moins se sentir abandonnés, trahis. Les Apôtres n'ont point, à l'exemple des immortels, déserté leurs sanctuaires et cette foule éperdue qu'autrefois l'épée des vainqueurs égorgeait au pied des autels y a trouvé un sûr asile [4]. Ils n'iront pas, comme naguère les dieux des nations conquises, prendre place, vaincus et captifs, au panthéon de l'ennemi [5].

(1) Diodor. Sicul., XVII, XLI; Pausanias, III, XV.

(2) Procope, *De bello Gothico*, l. I, ch. XXIII.

(3) S. August., *Sermo CCXCVI*, ch. V. In natali Apostolorum Petri et Pauli, II.

(4) *De civitate Dei*, l. I, ch. IV.

(5) Minut. Fel., *Octavius*, ch. VI : «Numina victa»; ch. X : «(Deus) Romanis cum sua sibi natione captivus»; Tertull., *Apolog.*, X : «(Deos) captivos»; XXV, «Simulacra captivorum Deorum»; S. Ambros., *Epist. XVIII*, § 1, Valentiniano : «Captarum simulacra urbium victosque Deos».

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

Digitized by Google

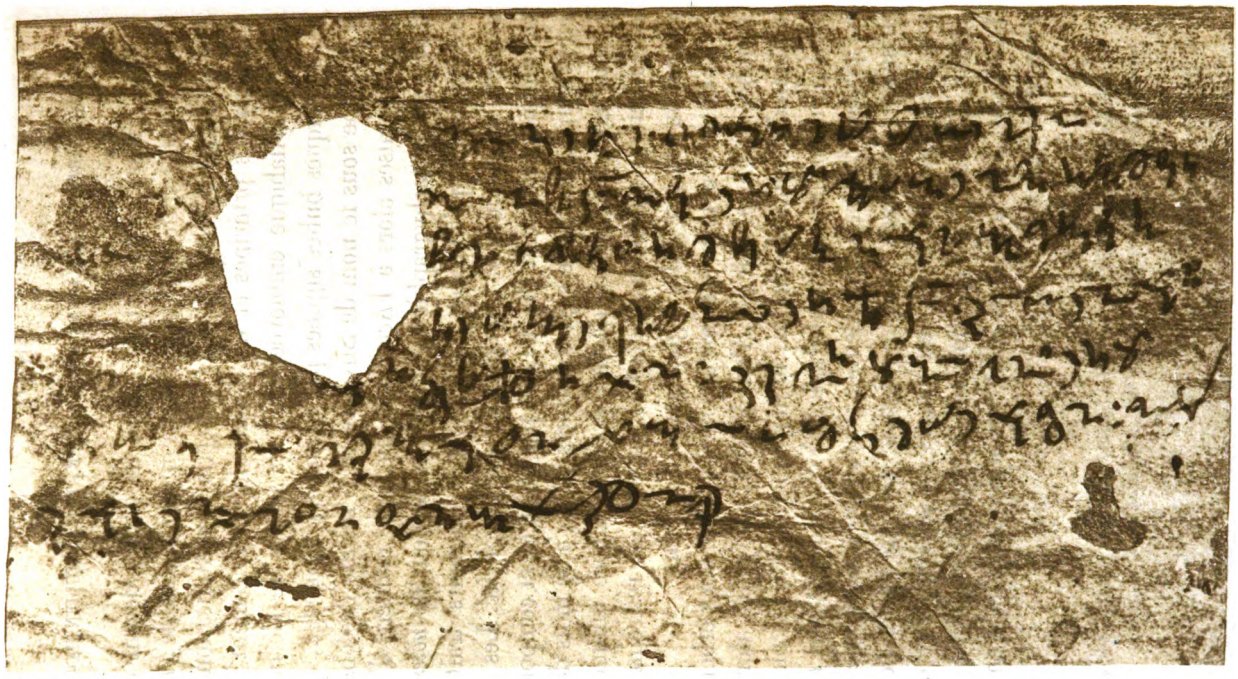

Helios Dujardin.

TACHYGRAPHIE ITALIENNE DU Xme SIÈCLE

Archives de la Cathedrale d'Asti : acte du 11 Mars 996.

Digitized by Google

N° V.

LA TACHYGRAPHIE ITALIENNE DU X^e SIÈCLE, PAR M. JULIEN HAVET.

Le 11 mars 1887, j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres un travail intitulé : *L'écriture secrète de Gerbert*[1]. L'objet de cette communication était d'exposer les principes et de donner le déchiffrement d'une écriture syllabique employée dans les lettres de Gerbert et dans quelques bulles signées par le même personnage, quand il fut pape sous le nom de Silvestre II. Il résulte des observations soumises alors à l'Académie que cette manière d'écrire dérive de la tachygraphie connue sous le nom de *notes tironiennes*, mais qu'elle s'en distingue par plusieurs traits essentiels et surtout par une plus grande simplicité. Les notes tironiennes expriment chaque mot par un signe et comportent, en principe, autant de signes distincts qu'il y a de mots dans la langue latine; l'écriture de Gerbert se compose uniquement de caractères syllabiques, dont le nombre est restreint et la formation soumise à des règles faciles à retenir.

J'avais présenté ce système comme particulier à Gerbert. Un membre de l'Académie, M. Paul Viollet, m'exprima alors une opinion différente. Selon lui, le moyen âge avait dû connaître plus d'un système de tachygraphie; à côté des notaires fidèles à l'antique discipline tironienne, il avait pu exister une école dissidente : Gerbert était un disciple de cette école. J'objectais à cette supposition qu'en dehors de ses lettres et de ses bulles, l'écriture en question ne se rencontrait nulle part. J'inclinais donc à penser qu'il l'avait inventée et s'en était réservé le secret.

(1) *Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus des séances*, 4^e série, t. XV, p. 94-112, et à part (Paris, Alphonse Picard, in-8°).

Digitized by Google

Ma supposition était fausse; c'était M. Viollet qui avait raison. Une publication qui a suivi de très près ma lecture le prouve d'une façon péremptoire et jette sur la question une lumière nouvelle.

Le tome XXV de la *Miscellanea di storia italiana*, publié en 1887 par les soins de la Députation royale d'histoire de Turin, contient un mémoire de M. le professeur C. Cipolla sur plusieurs documents du x^e^ siècle, acquis récemment par la bibliothèque de S. M. le Roi d'Italie en cette ville. Deux de ces documents sont reproduits en fac-similé par le procédé héliographique dans les planches jointes au volume. Le premier, un acte notarié fait à Calliano en janvier 969, se termine par quelques mots en caractères tachygraphiques; l'autre, passé aussi par-devant notaire et daté d'Asti, le 2 octobre 977, porte au verso sept lignes composées entièrement de caractères semblables. M. Cipolla nous apprend qu'avant de publier ces fac-similés, il les avait communiqués à M. W. Schmitz, de Cologne, bien connu par ses travaux sur les notes tironiennes. M. Schmitz répondit que les signes soumis à son examen étaient des notes syllabiques dérivées des tironiennes, mais qu'il n'en pouvait donner l'explication. Un autre savant versé dans les mêmes études, M. O. Lehmann, de Dresde, fit la même réponse.

Ces notes syllabiques ne sont autres que celles qui se rencontrent dans les lettres de Gerbert. En appliquant aux textes tachygraphiques des actes publiés par M. Cipolla les notions et les règles qui m'avaient guidé dans le déchiffrement de ces lettres, je les ai lus sans difficulté; j'y ai trouvé, de plus, la confirmation des valeurs que j'avais cru pouvoir attribuer, non sans un peu d'hésitation, à plusieurs des caractères employés dans les lettres. Or, l'un de ces actes, celui de Calliano, est antérieur de deux ans au premier voyage de Gerbert en Italie. Celui-ci n'a donc pas inventé cette écriture;

Digitized by Google

il l'a trouvée en usage parmi les clercs italiens et il l'a apprise à leur école.

Possédant déjà plusieurs spécimens de cette tachygraphie, on pouvait espérer en trouver d'autres. C'était en Italie qu'il convenait tout d'abord de diriger les recherches. J'écrivis à M. le Surintendant des Archives royales de l'État, à Turin; à M. le Bibliothécaire de l'Ambrosienne, à Milan; à MM. les Archivistes des deux cathédrales d'Asti et de Novare, l'une et l'autre particulièrement riches en actes du x^e^ siècle, à en juger par les publications dont elles ont fourni la matière. Dans l'un seulement de ces dépôts j'obtins un résultat[1]: aux archives de la cathédrale d'Asti, M. le chanoine P. Bianchi, archiviste, découvrit sur le verso de deux actes, l'un du 8 juillet 987, l'autre du 11 mars 996, deux longs morceaux en notes syllabiques. Il voulut bien m'informer aussitôt de sa découverte et se chargea fort obligeamment de faire faire par M. V. Ecclesia, d'Asti, des photographies des deux documents; je mets ces photographies sous les yeux des membres de l'Académie[2]. L'action du temps s'est fait gravement sentir; l'encre a pâli et le parchemin a noirci. J'ai pu cependant lire, sur l'une et sur l'autre pièce, une portion plus ou moins considérable du texte écrit en notes. Comme sur le parchemin de 977, étudié par M. Cipolla, ce texte n'est autre chose qu'une reproduction abrégée des parties essentielles de l'acte écrit au recto[3].

A Paris, M. Alexandre Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales, a bien voulu appeler mon attention sur un

[1] M. l'abbé Ceriani, bibliothécaire de l'Ambrosienne, a bien voulu m'informer que la bibliothèque confiée à ses soins ne contient rien qui réponde à ma demande.

[2] L'une des photographies est reproduite en gravure héliographique, sur la planche ci-jointe.

[3] Les deux actes en question ont été imprimés : *Historiæ patriæ Monumenta, Chartarum tomus I*, col. 274, n° 162, et col. 297, n° 178.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

acte original, passé à Pavie le 16 juillet 967, qui fait partie des titres de l'abbaye de Cluny conservés à la Bibliothèque nationale [1]. L'une des signatures placées au bas de cette pièce, celle du juge *Heginulfus*, est suivie d'une sorte de monogramme formé par la réunion de quatre notes syllabiques, qui reproduisent le même nom :

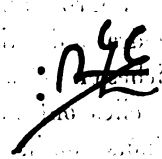

On ne peut douter que de nouvelles recherches ne doivent faire connaître encore bien d'autres monuments du même genre [2]. En attendant, en voilà assez pour bien constater l'existence de cette tachygraphie syllabique et pour permettre, dès à présent, d'en déterminer les règles et d'en reconnaître les éléments constitutifs [3].

A première vue, les caractères syllabiques n'offrent pas, d'un document à l'autre, une similitude parfaite; mais les

[1] Collection de Bourgogne, vol. 77, pièce 42. Imprimé : Aug. Bernard et Al. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. II, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1880, in-4°), p. 368, n° 1228.

[2] Aux textes que je viens d'énumérer il faudrait peut-être ajouter : 1° une ligne de caractères inscrits dans la marge supérieure de la page 78 du manuscrit 5750 du Vatican, provenant de Bobbio (fac-similé dans Mai, *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum tomus III*, et dans Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum, litteris majusculis scriptorum*, planche 5); 2° une série de signes placés à la suite de la signature du juge *Lanfrancus*, dans un acte des archives de Cluny, daté de Pavie, le 14 décembre 1069, qui n'est plus connu que par une copie moderne (Bibliothèque nationale, collection Moreau, vol. 283, fol. 61 v°) et dont je dois également l'indication à M. A. Bruel; mais, comme je n'ai pu arriver jusqu'ici à rien déchiffrer de ces deux textes, je ne saurais affirmer qu'ils appartiennent au même système d'écriture.

[3] On trouvera, dans la première partie de l'Appendice placé à la suite du présent mémoire, le déchiffrement des spécimens actuellement connus.

Digitized by Google

différences s'expliquent aisément sans porter atteinte à l'unité du système. Les signatures de trois bulles de Silvestre II, des années 999, 1001 et 1002, nous offrent les seuls spécimens qui soient à la fois tracés avec soin et conservés en original; mais ce sont aussi les plus récents en date et sans doute les plus éloignés de la tradition primitive. Les passages écrits en notes dans les lettres de Gerbert ne nous sont parvenus que par l'intermédiaire de plusieurs copies, qui n'ont pu les reproduire sans les altérer. Les fragments écrits au verso ou au bas des actes des notaires italiens sont des originaux, mais ils ont été écrits à la hâte et le plus souvent sur le dos du parchemin, dont la surface rugueuse oppose à la plume un obstacle sensible; aussi le tracé en est très irrégulier. Il est facile, avec un peu d'attention, de faire la part de ces influences et de retrouver sous les altérations diverses le type normal de chaque note.

Les principes essentiels de cette écriture ont été exposés dans mon premier mémoire. Chaque caractère représente une syllabe et pour écrire un mot il faut autant de caractères que le mot a de syllabes différentes. Parmi ces caractères syllabiques, quelques-uns sont entièrement semblables à ceux de l'écriture tironienne. La plupart des autres sont formés avec des éléments empruntés à la même écriture, mais ces éléments sont groupés d'une façon nouvelle. Le plus souvent, les notes des syllabes qui commencent par une même consonne offrent une même conformation dans la partie du haut et de gauche, c'est-à-dire dans celle par laquelle la main commence le tracé; inversement, celles des syllabes qui ont une terminaison commune présentent une conformation commune dans la partie que la main trace en dernier, la droite et le bas. Chaque note syllabique est donc un composé d'éléments alphabétiques, fondus en un seul tracé, mais faciles à séparer par l'analyse. J'ai donné, d'après les souscriptions des bulles de Silvestre II, des

Digitized by Google

exemples et des preuves à l'appui de ces diverses propositions [1].

Quelques mots d'un usage fréquent sont écrits en abrégé. Deux modes d'abréviation sont employés. Tantôt le mot est représenté par sa première ou ses deux premières syllabes : ainsi on trouve, dans les lettres de Gerbert, *ar* pour *archiepiscopi*, et, dans l'acte du 2 octobre 977, publié par M. Cipolla, *con* pour *quondam* et *civi* pour *civitate*. Tantôt on a écrit à la fois le commencement et la fin du mot, en laissant de côté le milieu : à cette catégorie appartiennent, dans le même acte, les abréviations *civi-e* pour *civitate*, *Jo-nes* pour *Johannes*, *p-ter* pour *presbiter;* dans ceux d'Asti, *s-e* pour *sancte*, *s-ti* pour *sancti*, etc. Toutefois, l'emploi de ces procédés est fort restreint. Des mots qui revenaient très fréquemment dans les actes, comme *filius*, *abitator* (pour *habitator*), *indiccione*, *incarnacione*, sont écrits tout au long, bien que quelques-uns d'entre eux exigent un assez grand nombre de caractères différents. On peut tirer de ce fait un indice sur l'époque à laquelle remonte probablement l'invention de la tachygraphie syllabique. Si cette tachygraphie avait été longtemps en usage, le système d'abréviations qu'elle comporte n'aurait pas manqué de s'étendre et de se perfectionner. La pauvreté de ce système doit faire présumer que l'art des tachygraphes italiens en était à ses débuts [2].

Au reste, l'histoire de la tachygraphie syllabique sera difficile à faire, tant qu'on n'en possédera pas un plus grand nombre de monuments.

[1] *L'écriture secrète de Gerbert*, dans les *Comptes rendus*, p. 99 et 100, et à part, p. 10 et 11.

[2] La seconde partie de l'Appendice ci-après donne la liste des syllabes dont les caractères se rencontrent dans les divers documents recueillis jusqu'ici, avec l'indication des endroits de chaque pièce où l'on devra chercher ces caractères. Cette liste comprend aussi le relevé des quelques mots qui peuvent s'écrire en abrégé.

Digitized by Google

Tous les spécimens connus ont été écrits en Italie, sauf une seule exception, les lettres de Gerbert; mais Gerbert avait fait plusieurs séjours en Italie, soit quand il suivait la cour du comte Borrel, puis celle des empereurs Otton Ier et Otton II, soit quand il gouvernait l'abbaye de Bobbio; et, avec sa curiosité naturelle, il n'avait pas dû négliger l'occasion de s'initier au procédé d'écriture rapide des notaires italiens. On peut donc croire que l'usage de cette notation ne s'est pas étendu en dehors de la péninsule. Ailleurs, ceux qui voulaient faire montre de quelques notions de tachygraphie traçaient des notes tironiennes conformes au système classique; on en trouve de nombreux exemples, pour le xe siècle, dans les chartes de la Touraine.

Tous les spécimens connus sont des dernières années du xe siècle ou des premières années du xie. Or, suivant la remarque qui vient d'être faite, la notation syllabique, quand ils ont été écrits, n'était probablement pas depuis très longtemps en usage. Il semble donc qu'elle ait été inventée vers le milieu ou dans la première moitié du xe siècle. Mais c'est une conclusion provisoire, qu'une découverte nouvelle peut renverser d'un moment à l'autre.

Une pièce conservée à la Bibliothèque nationale[1] fournit quelques lumières sur les circonstances qui ont pu conduire à cette invention. C'est une charte de Metz, qui contient un contrat privé, en date du 27 décembre de l'an 9 de l'empereur Lothaire (problement 848). Au dos du parchemin, on a écrit, en notes tironiennes proprement dites, un abrégé de l'acte, avec une copie de la liste des témoins. Ce morceau se compose pour la plus grande partie de noms propres d'origine germanique, pour lesquels les anciens n'avaient pas laissé de notes toutes faites; le scribe a dû les former syllabe par syllabe, à

[1] Collection de Lorraine, vol. 980, pièce 2.

Digitized by Google

l'aide du syllabaire contenu dans les lexiques tironiens. Pour les syllabes non prévues dans ces lexiques, il a été obligé d'imaginer divers expédients. Or, des difficultés semblables ont dû se présenter fréquemment; on comprend qu'elles aient inspiré à quelque esprit inventif l'idée d'une réforme.

Cette réforme a été double. On a supprimé les notes qui exprimaient des mots; et, comme ces notes étaient très nombreuses et très longues à apprendre, on a singulièrement allégé par là l'étude de la tachygraphie. En même temps, on a revisé et complété le syllabaire tironien, de manière à le rendre propre à écrire tous les mots, les noms communs, les verbes, etc., aussi bien que les noms propres de toute provenance.

En mettant à exécution ce programme, on paraît avoir cherché d'abord à utiliser dans la mesure du possible les signes fournis par les lexiques tironiens. On a emprunté à ces lexiques, non seulement les notes qui composent les chapitres spéciaux du syllabaire, mais encore celles qui expriment des mots monosyllabiques : ainsi la note de la préposition *per* est employée dans la tachygraphie italienne pour représenter la syllabe *per*, dans tous les mots dont elle fait partie. Par contre, on a éliminé des syllabaires certains signes qui n'avaient pas une forme bien caractérisée (*ma*, *me*, *mo*, *pe*, *va*, etc.) : ceux-là ne seraient pas restés reconnaissables dans un morceau tracé avec rapidité. Enfin, on a créé toute une série de signes nouveaux, composés, comme il a été dit ci-dessus, avec des éléments, les uns empruntés aux notes tironiennes, les autres entièrement originaux : citons, comme exemple de ces derniers, les deux points (:) pour la voyelle *e*, le petit cercle au haut des caractères qui représentent les syllabes commençant par une *m*, etc.

L'écriture tachygraphique ainsi formée a eu plusieurs emplois. Dans les actes où on la trouve au dos du parchemin,

Digitized by Google

celui qui a écrit les notes s'en est servi comme d'un procédé de notation plus rapide que l'écriture ordinaire; c'est ce que prouve la précipitation avec laquelle elles ont été tracées. Est-ce une minute que le notaire rédigeait ainsi avant d'expédier l'acte ? Est-ce une mention ajoutée après coup par l'archiviste qui le classait? Il est difficile de se prononcer; j'inclinerais volontiers pour la première hypothèse. Quand au contraire la tachygraphie syllabique a servi seulement à écrire quelques mots sur le recto, à la suite d'une signature, on ne peut y voir qu'un expédient pour empêcher les falsifications : tel est le cas pour l'acte de Calliano, publié par M. Cipolla, pour celui de Cluny, à la Bibliothèque nationale, pour les bulles de Silvestre II. Enfin, Gerbert, en se servant de la même notation dans quelques passages des brouillons de ses lettres, peut s'être proposé, soit seulement d'écrire plus vite, soit aussi de garder plus sûrement le secret de ce qu'il écrivait.

Les derniers exemples certains de l'emploi de cette manière d'écrire se trouvent dans deux bulles de l'an 1002. Il semble donc que la pratique de la tachygraphie syllabique se soit perdue au XI^e^ siècle. Mais c'est encore un point sur lequel il faut se garder de prononcer trop vite, car nous ne savons quelles découvertes l'avenir peut encore nous réserver.

Qu'il me soit permis de terminer par un appel aux érudits, aux bibliothécaires, aux archivistes, particulièrement à ceux qui ont la garde des riches collections paléographiques conservées dans les différentes villes de l'Italie. Jusqu'ici, l'existence même de la tachygraphie italienne étant restée ignorée, nul n'était averti de l'intérêt qu'il y avait à en rechercher et à en signaler les monuments. L'attention est maintenant attirée sur ce sujet; déjà un journal de Turin[1] a indiqué à ses lecteur les deux textes tachygraphiques découverts à la cathédrale

[1] *Gazzetta piemontese*, n° 169, 20-21 juin 1887.

Digitized by Google

d'Asti. Espérons que ceux qui rencontreront désormais des documents analogues voudront bien les faire connaître et autant que possible les rendre publics. Il y a là tout un chapitre de l'histoire de la tachygraphie à reconstituer.

APPENDICE.

I. TRANSCRIPTION DES TEXTES TACHYGRAPHIQUES.

Dans les textes suivants, les parties écrites en caractères ordinaires dans les documents sont imprimées en romain; la transcription des notes tachygraphiques, *en italique*. Les parties effacées ou déchirées sont indiquées par des points (. . .); si le texte de ces parties a pu être rétabli par conjecture, il est placé entre crochets [ ]. Lorsqu'un mot du texte tachygraphique a été écrit en abrégé, la partie omise est placée entre parenthèses ( ). Les notes dont je n'ai pu déterminer la valeur sont représentées chacune par un astérisque (*).

A

Acte notarié, passé à Pavie, le 16 juillet 967. Original à Paris, Bibliothèque nationale, collection de Bourgogne, vol. 77, pièce 42. Publié par M. A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. II, p. 308, n° 1228. Fac-similé, ci-dessus, p. 354.

L'une des signatures est ainsi conçue :

Heginulfus judex sacri palacii rogatus subscripsi. *Eginulfus.*

B

Acte notarié, passé à Calliano, en janvier 969. Original à Turin, bibliothèque de Sa Majesté. Publié par M. C. Cipolla, dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. XXV, p. 283. Fac-similé, *ibid.*, pl. I.

Digitized by Google

Les deux dernières lignes du document sont ainsi conçues :

Ego Ragimbodus notarius, scriptor ujus cartule comutac[ionis], postadita complevi et dedi. *Complevi et dedi.*

C

Acte notarié, passé à Asti, le 2 octobre 977. Original à Turin, bibliothèque de Sa Majesté. Publié par M. C. Cipolla, dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. XXV, p. 285. Fac-similé du verso, *ibid.*, pl. II.

Au recto, d'après l'édition de M. Cipolla :

In nomine Domini Dei et Salvateris nostri Jhesu Christi. Otto gratia Dei imperator augustus, anno imperii ejus Deo propicio decimo, secundo die mensis octuber, indicione sexta.

Constat me Astesianus qui dicitur Cautella et filius quondam Anestasii de Aste civitate, qui professo sum ex nacione mea lege vivere romana, ac[ce]pissem, sicut et in presencia testium accepi, ad te Johannes presbiter, abitator in eadem civitate Aste et filius quondam Liutardi, argentum denarios bonos solidos decem, finitum precium, pro casas, sediminas et omnibus rebus illis juris mei quod abere viso sum in suprascripta civitate Aste vel in ejus territorio, quod sunt suprascriptas casas et omnibus rebus sunt super totum pro mensura justa jugias duas, et si amplius de meo juri rebus in suprascripta civitate Aste vel in ejus territorio plus inventum fuerint quam ut supra mensura legitur, per anc cartulam et pro eodem precio in tua cui supra Johanni presbitero aut cui tu dederis sint potestatem proprietario juri abendum. Que autem suprascriptas casas, *etc.* (*Suivent les clauses d'usage.*)

Actum in suprascripta civitate Aste feliciter.

Signum ⊞ manus suprascripti Astesiani, qui anc cartulam vindicionis fieri rogavit et suprascripto argento accepit, et ei relecta est.

Signum ⊞⊞⊞ manibus Poncioni et Ragimberti seu Liutardi lege viventes romana testis.

Signum ⊞⊞ manibus Petri, filius quondam Rotlandi, et Natalis, de [suprascripta civitate] Aste, testis.

[Ego Johannes, no]tarius et judex sacri palacii, scriptor hujus cartu[le vendi]cionis, post tradita complevi et dedi.

Digitized by Google

Au verso, en écriture du x° siècle [1] :

.... pbri.....nn.... Gautella ..... Anesta.....

Et en notes tachygraphiques, en sept lignes (le commencement des quatre dernières a été emporté par une déchirure) :

(Ligne I :) *Constat me Astesiannus qui dicitur Gautella abitator in Aste civi(tat)e*
(— II :) *filius con(dam) Astesiani lege vivere romana a Jo(han)nes p(resbi)ter abitator in e-*
(— III :) *ade civi(tat)e filius con(dam) Liutardi solodos vigiute* [2] *pro o(mni)bus rebus illis juris mei*
(— IV :) .... *civi(tat)e Aste vel in ejus teritorio * rebus su(per) to(tum) jugias duas et si plus*
(— V :) ..... [*Pon*]*cii et Raimberti et Liutardi.*
(— VI :) ..... [*fi*]*lius con(dam) Rotlandi et Natalis de civi(tate) Aste. Anno Otto imperator*
(— VII :) .....[*secun*]*do di * mensis octuber indiccione sesta.*
† Jo(han)nes * * *.

D

Acte notarié, passé à Asti, le 8 juillet 987. Original à la cathédrale d'Asti. Publié dans les *Historiæ patriæ Monumenta, Chartarum tomus I,* col. 274, n° 162. Photographie en ma possession.

Au recto, d'après l'édition :

Hanno incarnacione Domini nostri Jhesu Christi nognentesimo octuagesimo septimo, octavo die mensis julii, indictione quartadecima.

Sanctam autem Astensem, ubi nunc domnus Rozo episcopus preesse videtur, ego Ubertus diaconus de ordine sancte Astensis ecclesie, qui professo sum ex nacione mea lege vivere romana, offertor et donator, a parte canonica sancte Marie matris ecclesie sedis episcopio Astense, presens presentibus dixi : Quisquis in sanctis ac venerabilibus locis ex suis aliquit

[1] D'après une obligeante communication de M. C. Cipolla, qui a bien voulu faire sur ma demande un nouvel examen de la pièce originale.

[2] On remarquera le désaccord avec ce passage de l'acte ci-dessus, qui porte «solidos decem».

Digitized by Google

contullerit rebus, justa octoris vocem in oc seculo centuplum accipiet, insuper et quod melius est vitam possidebit eternam. Ideoque ego qui supra Ubertus diaconus dono et aufero a parte canonica sancte Marie a presenti post meum decessum, pro mercedem et remedium anime mee, oc est meam porcionem de castro quod positum est in loco et fundo Scrizelengo, cum porcionem capelle que est edificata in onore sancte Andree et sancti Cristofali martiris, quod est ipsam porcionem juris mei integram, tercia pars de predicto castro cum area sua, et integram medietatem de predicta capella, cum ministerio et cimicterio suo, et pecia una de sedimen cum cassinas tres et torclaras item tres super se abente, cum pecia una de vites et campo insimul se tenente similique juris mei, quam abere viso sum in jamdicto loco et fundo Scrizelengo, et est ipsam meam porcionem de predicto castro et capelle per mensura justa tabulas quinquaginta et quattuor. Coerit ei de una parte terra de eredes quondam Aldoni, de alia parte tenit in via publica, de tercia parte tenit in ingresso qui percurrit a porta usque in via publica. Jamdicta pecia de sedimen cum cassinas tres et torcloras itemque tres super se abente, cum jamdicta pecia de vites, cum area in qua extat seu et campo insimul se tenente, est per mensura justa jugias quattuor et tabulas nonaginta et octo. Coerit ei de duabus partibus pergunt vias, de tercia parte sedimen Johanni, sibeque alii sunt coerentes. Que autem jamdictam meam porcionem de castro et de jamdictam meam porcionem de predicta capella seu de prenominata pecia de sedimen cum cassinas et torcloras super se abente et de jamdicta pecia de vites cum campo insimul se tenente juris mei superius dictas, una cum accessiones, *etc.*

Actum in jamdicta civitate Aste feliciter.

+ Ego Ubertus diaconus in hac carta offersionis a me facta manu mea subscripsi.

Signum + + manibus Almoini et Anselmi lege viventes romana testis.

Signum + + + manibus Petri et Adelberti seu Stefani de jamdicta civitate Aste testis.

Ego qui supra, Johannes, notarius et judex sacri palacii, scriptor hujus cartule offersionis, post tradita complevi et dedi.

Au verso :

(Ligne I :) *Carta ofersionis * fecit Ubertus a parte canonica s(anet)e Marie.*
(— II :) *Dono et et* (sic) *ofero* (dans l'interligne : *post meum decessum*) *meam porcionem de castro* . . . . .
(— III :) *tercia * e et medieta(tem) de capella* . . . . . .

Digitized by Google

(Ligne IV :) ** *casinas*.....
.....
.....
.....
(— VIII :) ******* *Petrus Adelber[tus]*.....*octua[gesimo]*
(— IX :) [*septi]gno octa[vo*].....

E

Acte notarié, passé à Asti, le 11 mars 996. Original à la cathédrale d'Asti. Publié dans les *Historiæ patriæ Monumenta, Chartarum tomus I*, col. 297, n° 178. Fac-similé ci-joint.

Au recto, d'après l'édition :

Hanno incarnacione Domini nostri Jhesu Christi nognentesimo nonagesimo sexto, undecimo die mensis marcii, indictione octava.

Episcopio sancte Astensis ecclesie, ubi nunc domnus Petrus episcopus preesse videtur, ego Goffredus filius quondam Aldeprandi, de loco Curte Comario, qui professo sum ex nacione mea lege vivere Langobardorum, offertor et donator, a parte canonica sancte Dei genetricis virginis Marie matris ecclesie sedis episcopio Astense, presens presentibus dixi : Quisquis in sanctis ac venerabilibus locis ex suis aliquit contullerit rebus, justa octoris vocem in oc seculo centuplum accipiat, insuper et quod melius est vitam possidebit eternam. Ideoque ego qui supra Goffredus dono et aufero a parte predicta canonica sancte Marie a presenti die pro mercedem et remedium anime mee, id est pecia una de terra aratoria, haliquantulum bossco insimul se tenente, juris mei, quam abere viso sum in valle qui dicitur Manaria. Est per mensura justa jugia una. Coerit ei da una parte terra sancti Martini, de alia parte terra mea cui supra Goffredi, quod in mea reservo potestate, de tercia parte terra itemque Goffredi, de quarta parte bossco Johanni, sibeque alii sunt coerentes. Que autem suprascripta pecia de terra aratoria, *etc.*, ab hac die in eadem canonicam sancte Marie dono et aufero, *etc.*

Actum intus sacretario sancte Marie feliciter.

Signum + manibus istius Goffredi, qui anc cartulam offersionis fieri rogavit et ei relecta est.

Signum +++ manibus Graseverti et Petri de jam dicta civitate Aste seu Gariardi testis.

Ego qui supra, Johannes, notarius et judex sacri palacii, scriptor hujus cartule offersionis, post tradita complevi et dedi.

Digitized by Google

Au verso :

(Ligne I :) *Carta ofersionis .... Goffredus de Curte Comario filius con-*
(dam) Aldeprandi
(— II :) ..... *canonica s(anct)e Marie de Aste p(eci)a una de terra*
aratoria
(— III :) *bosco* ..... *Curte Comario a loca ubi dicitur Val Me-*
naria
(— IV :) ..... *a de una de anta* (?) *reservo, de alia s(anc)ti*
Martini, de tercia
(— V :) *ra Goffredi* ... [*de*] *carta bosco Jo(hann)i ac die. Testes Grateverti,*
Petrus de Aste,
(— VI :) *Garlardus. Anno incarnacione nonagesimo sesto, undecimo die*
mensis
(— VII :) *marcii, indiccione octava.* + *Jo(han)nes* **.

F

Lettres de Gerbert : voir J. Havet, *L'écriture secrète de Gerbert*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions, 4e série, t. XV, p. 94-112, et à part (Paris, 1887, in-8°). Éditions du texte ordinaire : J. Masson, *Epistolæ Gerberti* (Paris, 1611, in-4°); A. du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, t. II, p. 789-827; Migne, *Patrologia*, série latine, t. CXXXIX, p. 201-244; A. Olleris, *OEuvres de Gerbert* (Clermont-Ferrand et Paris, 1867, in-4°). Copies modernes des passages en notes, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu : Paris, Bibliothèque nationale, ms. de Baluze, n° 129, fol. 123, 124; Rome, Vallicellane, ms. G, 94, *passim;* Leyde, ms. Voss. lat. 4°, n° 54, fol. 73. Fac-similés des notes : d'après les copies de Baluze, Olleris, *passim*, et J. Havet, pl. II, III; d'après le manuscrit de Leyde, J. Havet, pl. I (lettre F).

Je reproduis le déchiffrement donné dans mon premier mémoire, avec quelques additions et corrections :

Lettre n° CXIV (Olleris, n° 109) : Mox quippe, ut vestra legimus et nostrum legatum a palatio accepimus, qui omnia quae fuissent *Ar(nulfi)* filium ejus regio dono accepisse firmaret.

Digitized by Google

N° CXX (Olleris, n° 128) : Dominae Aug. Th. *ex persona* Hu. *regis.*

N° CXXI (Olleris, n° 158) : Treverensi *ex persona* A.

N° CXXII (Olleris, n° 131) : Si *nepos meus episcopus Verdunensis* datis obsidibus ad nos usque pervenire posset.

N° CXXIV (Olleris, n° 144) : A. *archiepisco* **.

N° CXXV (Olleris, n° 146) : *Treverensi* Ec. *ex persona* A. *ar(chiepiscopi).*

Ibid. : Et quoniam vos et gravari et defatigari nisi in summa rerum necessitudine nolumus, ***** B. E., si sic judicatis, quemvis alium tantum cum militum robore subsidio *nobis mitti oramus* XII kal. oct. * ut et nostri refugi perterriti redeant.

N° CXXVII (Olleris, n° 83) : *Gibuino episcopo.*

N° CXXVIII (Olleris, n° 130) : Quibus angustiis domina *mea* Hemma afficiatur quantoque prematur angore, testis est epistola ipsius ad *dominam* Th. *imperatricem* jamdudum directa.

N° CXXIX (Olleris, n° 110) : *Ex persona A. ar(chiepiscopi) comiti Godefrido.*

N° CXXXIII (Olleris, n° 86) : *Gibuino episcopo.*

N° CXXXVI (Olleris, n° 143) : Noverit ergo *Anselmus* omnia quae circa te sunt.

Ibid. : Iterum vale et a *Roberto* (?) ** *aeensi* (?) plurimum cave.

N° CXXXVII (Olleris, n° 119) : Veniam com. *** ad nos usque quam proxime.

N° CXLVII (Olleris, n° 147) : De castro *Divione* (?) dicimus.

G

Bulle de Silvestre II pour Quedlimbourg, avril 999. Copie à Magdebourg, archives de l'État. Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, 1re édition, n° 2988; 2e édition (Loewenfeld), n° 3902. Fac-similés : P. Ewald, *Zur Diplomatik Silvesters II*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, IX, planche (lettre D); J. v. Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, II, pl. 113, n° 7;

Digitized by Google

J. Havet, *L'écriture secrète*, pl. I (D). Cf. Kopp, *Palæographia critica*, t. I, p. 418, § 439.

A la fin :

☧ BENE VALETE *Bene valete.*

H

Bulle de Silvestre II pour Théotard, évêque du Puy-en-Velay, 23 novembre 999. Original à Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 2507 (galerie des chartes, n° 420). Jaffé, *Regesta*, n° 2994; édition Loewenfeld, n° 3906. Fac-similés : *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII (1876); *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (Paris, 1880, in-fol.), n° 32; Ewald (B); Pflugk-Harttung, I, pl. 9; J. Havet, pl. I (B).

A la fin :

☧ BENE *Gerbertus qui et Silvester epis*[*copus*]...
VALETE

I

Bulle de Silvestre II pour Salla, évêque d'Urgel, mai 1001. Original à la cathédrale de la Seo de Urgel. Jaffé, n° 3002; Loewenfeld, n° 3918. Publié et décrit par M. Auguste Brutails, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII (1887).

A la fin :

☧ BENE *Silvester Gerbertus*
VALETE *ro*[*ma*]*nus episcopus* subscripsi.

J

Bulle de Silvestre II pour Monte Amiata, novembre 1002. Copie à Sienne, archives de l'État. Jaffé-Loewenfeld, n° 3925.

Digitized by Google

Fac-similés : Ewald (C); Pflugk-Harttung, II, pl. 113, n° 8; J. Havet, pl. I (C).

A la fin :

BENE *Silvester Gerbertus*
VALETE *romanus episcopus* subscripsi.

K

Bulle de Silvestre II pour San Cugat del Valles, décembre 1002. Original à Barcelone, archives de la couronne d'Aragon. Jaffé-Loewenfeld, n° 3927. Fac-similés : Ewald (A); J. Havet pl. I (A et E).

A la fin :

BENE *Silvester Gerbertus*
VALETE *romanus episcopus.*

II. CATALOGUE DES CARACTÈRES QUI FIGURENT DANS LES DOCUMENTS PRÉCÉDENTS.

Chaque document où figure un caractère est indiqué par une lettre majuscule correspondant à celle qui est placée en tête de la même pièce dans les transcriptions précédentes; la ligne où on le trouve (dans les lettres de Gerbert, le numéro de la lettre); par un chiffre romain; la place du caractère dans une ligne ou dans une pièce, par un numéro d'ordre en chiffres arabes.

A. — C, I, 16; II, 8, 18, 21; III, 1. — D, I, 14; III, 3; VIII, 10, 15. — E, II, 19, 23; III, 9, 21; IV, 1, 12, 14, 23; V, 10. — F, CXXVIII, 2; CXXXVI, 9 (?). — Cf. *Gra, P(eci)a.*

Ac. — E, V, 10-11.

Al. — E, I, 22.

Am. — D, II, 9.

An. — C, I, 7; VI, 16. — E, IV, 6 (?); VI, 5. — F, CXXXVI, 1. — Cf. *Pran.*

Ar. — E, VI, 3. — F, CXXIV, 1. — Cf. *Ar(chiepiscopi), Ar(nulfi).*

Digitized by Google

Ar(chiepiscopi). — F, CXXV, 9; CXXIX, 5.
Ar(nulfi). — F, CXIV.
As. — C, I, 4, 21; II, 5; IV, 4, 21, 23; VI, 14. — E, II, 11; V, 23.

Be. — G, 1.
Ber. — C, V, 6; VII, 8. — D, I, 12; VIII, 12. — F, CXXXVI, 5 (?). — H, 2. — I, I, 5. — J, I, 5. — K, I, 5.
Bi. — C, I, 17; II, 22. — E, III, 13.
Bis. — F, CXXV, 16.
Bos. — E, III, 1; V, 7.
Bu. — F, CXXVII, 2; CXXXIII, 2.
Bus. — C, III, 23; IV, 16. — Cf. *O(mni)bus*.

C. — E, V, 11. — Cf. *Dic, Oc*.
Ca. — D, I, 17, 20; III, 12; IV, 3. — E, II, 1, 4; III, VI.
Car. — D, I, 1. — E, I, 1; V, 5; VI, 8.
Cas. — D, II, 15.
Ce, pour *Cem*. — F, CXXVIII, 12.
Cen. — F, CXXXVI, 10 (?).
Ces. — D, II, interligne.
Ci. — C, I, 11; V, 1; VII, 11. — D, II, 11; III, 2. — E, III, 15; IV, 22; VI, 10, 22; VII, 2, 6. — Cf. *Civi(tat)e, Civi(tate)*.
Cit. — D, I, 10.
Civi(tat)e. — C, I, 23-25; III, 3-5; IV, 1-3.
Civi(tate). — C, VI, 12-13.
Co. — E, I, 14; III, 2, 5; V, 8. — F, CXXII, 7; CXXIV, 4; CXXVII, 7; CXXIX, 6; CXXXIII, 7. — I, II, 5. — J, II, 6. — K, II, 6.
Con. — B, 1. — Cf. *Con(dam)*.
Con(dam). — C, II, 4; III, 9; VI, 3. — E, I, 21.
Cons. — C, I, 1.
Cur. — E, I, 12; III, 3.

De. — B, 5. — C, III, 2; VI, 11. — D, II, interligne, 14; III, 11. — E, I, 11, 23; II, 10, 16; IV, 2, 5 (?), 11, 20; V, 22; VI, 21. — F, CXXIX, 10.
Del. — D, VIII, 11.
Di. — B, 6. — C, I, 10; III, 13; V, 12; VI, 6; VII, 2. — D, III, 8. — E, I, 25; III, 14; V, 4, 12; VI, 24. — F, CXLVII, 1 (?).
Dic. — C, VII, 10. — E, VII, 5.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Do. — C, VII, 1. — D, II, 1. — F, CXXVIII, 7; CXXIX, 12.
Dos. — C, III, 16.
Du. — C, IV, 22. — F, CXXII, 10.
Dus. — E, I, 10; VI, 4.

E. — A, 1. — C, II, 26; IV, 8. — D, I, 25; III, 5, 9. — E, II, 9; V, 13; VI, 25. — F, CXXII, 5; CXXIV, 2; CXXVII, 5; CXXVIII, 3; CXXXIII, 5. — H, 9. — I, II, 3. — J, II, 4. — K, II, 4. — Cf. *Civi(tat)e, Ple, S(anct)e, Tre.*
Et. — B, 4. — C, IV, 24; V, 3, 8; VI, 7. — D, II, 3, 4; III, 6. — H, 5.
Ex. — F, CXX, 1; CXXI, 1; CXXV, 5; CXXXVI, 1.

Fe. — D, I, 9; II, 6.
Fer. — D, I, 4. — E, I, 4.
Fi. — C, II, 1; III, 6. — E, I, 18.
Fre. — E, I, 9; V, 3.
Fri. — F, CXXIX, 11.
Fus. — A, 4.

Ga. — E, VI, 1.
Gau. — C, I, 13.
Ge. — C, II, 11. — E, VI, 15.
Ger. — H, 1. — I, I, 4. — J, I, 4. — K, I, 4.
Gi. — A, 2. — C, IV, 20. — F, CXXVII, 1; CXXXIII, 1.
Gin. — C, III, 18.
Gis. — F, CXX, 6.
Go. — F, CXXIX, 9.
Gof. — E, I, 8; V, 2.
Gra. — E, V, 16.

H. — Cette lettre n'est jamais exprimée. — Cf. A, 1. — C, I, 16; II, 21. — E, V, 10-11. — F, CXXIV; CXXVIII, 3.

I. — C, III, 29; V, 2. — E, VII, 3. — F, CXXVII, 3; CXXXIII, 3. — Cf. *Fri, Jo(hann)i, Tri.*
Il. — C, III, 24.
Im. — C, V, 5; VI, 20. — F, CXXVIII, 8.
In. — C, I, 20; II, 25; IV, 7; VII, 9. — E, VI, 7; VII, 4.

Digitized by Google

Jo. — Cf. *Jo(han)nes*, *Jo(hann)i*.
Jo(han)nes. — C, II, 19; VII, 16. — E, VII, 12.
Jo(hann)i. — E, V, 9.
Ju. — C, III, 26; IV, 19.
Jus. — C, IV, 9.

La. — C, I, 15. — D, III, 14.
Lan. — C, VI, 5.
Le. — C, II, 10. — G, 4.
Li. — C, II, 2; III, 7, 10; V, 9; VI, 1. — E, I, 19; IV, 13.
Lis. — C, III, 25; VI, 10.
Lo. — C, III, 15. — E, III, 10.

Ma. — C, II, 16. — D, I, 23. — E, I, 15; II, 7; III, 6. — F, CXXVIII, 4. — J, II, 2. — K, II, 2.
Mar. — E, IV, 17; VII, 1.
Me. — C, I, 3; III, 28. — D, II, interligne, 8; III, 7. — E, III, 18. — F, CXXII, 3; CXXVIII, 1.
Medieta(tem). — D, III, 7-10.
Men. — C, VII, 4. — E, VI, 26.
Mi. — F, CXXV, 17; CXXVIII, 6; CXXIX, 7.
Mo. — D, IX, 3. — E, VI, 17, 23.
Mus. — F, CXXV, 21; CXXXVI, 3.

Na. — C, II, 17; VI, 8. — E, II, 15; III, 19; IV, 4; VI, 9, 14. — F, CXX, 4; CXXI, 4; CXXV, 8; CXXIX, 4.
Na, pour *Nam.* — F, CXXVIII, 7.
Nas. — D, IV, 5.
Ne. — C, VII, 13. — E, VI, 12; VII, 8. — F, CXXII, 1; CXLVII, 4. — G, 2.
Nem. — D, II, 13.
Nen. — F, CXXII, 11.
Nes. — Cf. *Jo(han)nes.*
Ni. — C, II, 9. — D, I, 19. — E, II, 3; IV, 19.
Nis. — D, I, 7. — E, I, 7.
No. — C, VI, 17. — D, I, 18; II, 2. — E, II, 2; VI, 6, 13. — F, CXXV, 15; CXXVII, 4; CXXXIII, 4.
Nul. — A, 3.
Nus. — C, I, 8. — I, II, 2. — J, II, 3. — K, II, 3.

Digitized by Google

O. — G, IV, 14; VII, 12. — D, I, 3, 6; II, 5, 12. — E, I, 3, 6, 17; III, 8; VI, 11; VII, 7. — F, CXXV, 19; CXLVII, 3. — Cf. *O(mni)bus, Tro.*
Oc. — C, VII, 6. — D, VIII, 13; IX, 4. — E, VII, 9.
O(mni)bus. — C, III, 21.
Ot. — C, VI, 18.

P. — Cf. *P(eci)a, P(resbi)ter.*
Par. — D, I, 15.
Pe. — C, VI, 21. — D, VIII, 8. — E, V, 20. — F, CXXVIII, 9.
P(eci)a. — E, II, 13.
Pel. — D, III, 13.
Per. — F, CXX, 2; CXXI, 2; CXXV, 6; CXXIX, 1.
Pis. — F, CXXII, 6; CXXIV, 3; CXXVII, 6; CXXXIII, 6. — H, 10. — I, II, 4. — J, II, 5. — K, II, 5.
Ple. — B, 2.
Plus. — C, IV, 26.
Po. — F, CXXVII, 8; CXXXIII, 8.
Por. — D, II, 10.
Pos. — F, CXXII, 2.
Post. — D, II, interligne.
Pran. — E, I, 24.
P(resbi)ter. — C, II, 20.
Pro. — C, III, 20.
Pus. — F, CXXII, 8. — I, II, 6. — J, II, 7. — K, II, 7.

Quar. — Voir *Car.*
Qui. — C, I, 9. — H, 4.
Quondam. — Voir *Con(dam).*

Ra. — C, V, 4; VI, 22. — E, II, 18, 20; V, 1. — F, CXXV, 20; CXXVIII, 10.
Re. — C, II, 14; III, 22; IV, 15. — E, IV, 8. — F, CXX, 5.
Ren. — F, CXXV, 3.
Ri. — C, IV, 11, 13. — D, I, 24. — E, I, 16; II, 8, 22; III, 7, 20; VI, 2.
Ris. — C, III, 27.
Ro. — C, II, 15. — D, II, 7. — F, CXXVI, 4 (?). — I, II, 1. — J, II, 1. — K, II, 1.
Rot. — C, VI, 4,

Digitized by Google

S. — Cf. *S(anct)e, S(anc)ti.*
S(anct)e. — D, I, 21-22. — E, II, 5-6.
S(anc)ti. — E, IV, 15-16.
Sel. — F, CXXXVI, 2.
Ser. — E, IV, 9.
Ses. — C, VII, 14. — E, VI, 18.
Si. — C, I, 6; II, 7; IV, 25. — D, I, 5; IV, 4. — E, I, 5; VI, 16. — F, CXXV, 4; CXXXVI, 11 (?).
Sil. — H, 6. — I, I, 1. — J, I, 1. — K, I, 1.
Sis. — C, VII, 5. — E, VI, 27. — F, CXXII, 12.
So. — C, III, 14. — F, CXX, 3; CXXI, 3; CXXV, 7; CXXIX, 3.
Su. — Cf. *Su(per) to(tum).*
Sum. — D, II, interligne.
Su(per) to(tum). — C, IV, 17, 18.

T. — Cf. *Cit, Ot, Post, Rot, Tat.*
Ta. — C, I, 18; II, 23; VI, 9; VII, 15. — D, I, 2; III, 10; IX, 5. — E, I, 2; IV, 7 (?); V, 6; VII, 10.
Tar. — C, III, 12; V, 11.
Tat. — C, I, 2.
Te. — C, I, 5, 22; II, 6; III, 19; IV, 5, 10; VI, 15. — D, I, 16. — E, I, 13; III, 4. — G, 5.
Te (autre forme). — E, II, 12; V, 17, 24.
Tel. — C, I, 14.
Ter. — D, III, 1. — E, II, 17; IV, 21. — H, 8. — I, I, 3. — J, I, 3. — K, I, 3. — Cf. *P(resbi)ter.*
Tes. — E, V, 14, 15.
Ti. — C, V, 7. — E, IV, 18; V, 19. — F, CXXV, 18; CXXIX, 8. — Cf. *S(anc)ti.*
To. — C, IV, 12; VI, 19. — E, II, 21; VI, 19. — F, CXXXVI, 6 (?). — Cf. *Su(per) to(tum).*
Tor. — C, I, 19; II, 24; VI, 23.
Tre. — F, CXXV, 1.
Tri. — F, CXXVIII, 11.
Tro. — D, II, 16.
Trus. — D, VIII, 9. — E, V, 21.
Tu. — C, VII, 7. — D, VIII, 14.
Tur. — C, I, 12. — E, III, 16.
Tus. — D, I, 13. — H, 3. — I, I, 6. — J, I, 6. — K, I, 6.

Digitized by Google

U. — C, III, 11; V, 10. — D, I, 11. — E, II, 14; III, 12; IV, 3.
Va. — E, VII, 11. — G, 3.
Val. — E, III, 17.
Ve. — C, II, 13. — F, CXXV, 2.
Vel. — C, IV, 6.
Ver. — E, V, 18. — F, CXXII, 9.
Ves. — H, 7. — I, 1, 2. — J, 1, 2. — K, 1, 2.
Vi. — B, 3. — C, II, 12; III, 17. — F, CXLVII, 2(?). — Cf. *Civi(tate)*, *Civi(tate)*.
Um. — D, II, interligne.
Un. — E, VI, 20.
Vo. — E, IV, 10.
Us. — C, II, 3; III, 8; VI, 2. — E, I, 20. — F, CXXII, 4. — Cf. *Plus*, *Trus*.

N° VI.

FRAGMENT D'UN LIVRE DE MÉDECINE EN COPTE THÉBAIN,

PAR M. URBAIN BOURIANT.

Tout ce qui nous reste de la médecine des anciens Égyptiens se trouve contenu dans quelques papyrus dont deux seulement sont publiés : le papyrus Ebers [1], et le papyrus médical de Berlin [2]. Malheureusement l'interprétation de ces textes est très malaisée. Les noms des plantes et des ingrédients qui entrent dans la composition des divers remèdes sont presque toujours, pour le moment du moins, impossibles à identifier. Ces précieux documents demeureront pour nous à peu près lettre close tant que nous n'aurons pas retrouvé les ouvrages coptes et arabes qui ont transmis aux Égyptiens d'aujourd'hui les recettes médicales formulées par leurs ancêtres. Les livres

[1] *Papyros Ebers, das hermetische Buch conservirt in der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig.* Leipzig, 1875, 2 vol. in-folio, XVI-126 p., 109 pl.

[2] H. Brugsch, *Recueil de monuments*, t. II; cf. *Notice raisonnée d'un Traité médical datant du XIV^e siècle avant notre ère.* Leipzig, 1863, in-4°, III-20 p., 1 pl.

Digitized by Google

arabes seront bientôt, je l'espère, à notre disposition. Je les fais activement rechercher dans les couvents d'Égypte, et j'ai déjà reçu à ce sujet de sérieux renseignements. Pour les traités de médecine en langue copte, il sera beaucoup plus difficile de les retrouver. Presque tous ont été détruits et les manuels en usage aujourd'hui sont tous rédigés d'après les traductions arabes des anciens livres, la langue copte n'étant plus comprise en Égypte. Aussi est-ce une véritable trouvaille que de rencontrer un fragment, tout court soit-il, traitant de matières médicales.

Zoëga, dans son Catalogue des manuscrits coptes de la bibliothèque Borgia [1], a fait connaître quatre pages d'un traité de ce genre. C'était là tout ce que, jusqu'à l'heure présente, nous possédions sur la médecine et la thérapeutique égyptiennes. Ce fragment contient quarante-cinq recettes contre les maladies de la peau, gales et démangeaisons. Deux traductions en ont été faites : l'une par Champollion lui-même [2], l'autre par Dulaurier [3]. Pendant mon séjour à Akhmîm, l'hiver dernier, j'ai été assez heureux pour rencontrer un autre fragment médical en copte thébain qui, à en juger d'après l'écriture, n'appartient pas au monument d'où ont été arrachées les quatre pages publiées par Zoëga. Cela n'a rien de surprenant : chaque couvent devait posséder au moins un exemplaire de ce Codex. J'ignore d'où provient le fragment de la bibliothèque Borgia, mais celui que j'ai retrouvé à Akhmîm appartenait au Dëir el Abiad (couvent blanc) construit près de Sohag, sous le vocable d'Amba Schenoudah. C'est une feuille de parchemin simple, mesurant environ 15 centimètres de hauteur sur

(1) *Catalogus codicum copticorum*, p. 626 et suiv.

(2) Publiée par Ephrem Poitevin, *Revue archéologique*, 11e année.

(3) *Journal asiatique*, 1843 et tirage à part sous ce titre : *Fragment d'un Traité de médecine copte faisant partie de la collection des manuscrits du cardinal Borgia*, traduit et accompagné de notes par Ed. Dulaurier.

Digitized by Google

12 de largeur et légèrement déchirée dans sa partie inférieure. Chacune des pages contient vingt-cinq lignes d'une écriture petite et irrégulière. Elles formaient les pages 214 et 215 du manuscrit.

Les recettes contenues dans ces deux pages sont toutes destinées à guérir les maladies du sein (douleur, inflammation, pénurie du lait). Du reste en voici le texte et la traduction :

ⲓⲁ̅ : ϵ ⲙⲛ ⲟⲩⲙⲁⲥ†ⲭⲉ ⲟⲛⲟⲟⲩ †ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲟⲩⲡⲉⲣⲓⲭⲓⲥ-
ⲙⲁ. ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲕⲓⲃⲉ ⲉⲩ† ⲕⲁⲥ ⲱⲁϥⲉⲣⲱⲁⲩ ⲟⲛ ⲉⲡⲥⲟⲙⲁ
ⲛϩⲟⲟⲩⲧ ⲙⲡⲣⲱⲙⲉ ⲭⲓ ⲛ†ⲃⲟⲧⲁⲛⲉ ⲭⲉ ⲃⲁⲗⲛⲉⲙⲟⲩ ⲙⲛ
ⲛⲟⲩⲡ†ⲓⲙⲓⲑⲓⲟⲛ ⲙⲛ ⲟⲩⲗⲓⲑⲁⲣⲕⲉⲣⲟⲛ ⲙⲛ ⲟⲩⲧⲁϩⲧ ⲙⲛ
ⲟⲩⲱⲡⲡⲓⲟⲛ ⲁⲛⲁ ⲑⲛⲟⲩ ⲕⲗⲗⲟⲥ ⲭⲓ ⲛⲟⲩⲕⲟⲩⲓ ⲛϩⲙⲭ
ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲁⲛⲁⲗⲗⲁⲙⲃⲁⲛⲉ ⲙⲙⲟⲩ ϩⲓ ⲭⲉⲗⲟⲥ ⲛⲉⲗⲟⲟⲩⲉ ⲥϩⲉⲓ-
ⲙⲏ. ⲕⲁⲩ ϩⲛ ⲟⲩⲁⲕⲕⲓⲟⲛ ⲛⲧⲁϩⲧ. ⲛⲣⲟⲟⲩ [ⲛ]ⲕⲟⲩⲉ
ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲱⲁⲛⲧⲟⲩⲗⲟ. ⲕⲱⲁⲛⲟⲩⲱⲱ ⲉⲕⲁϥ ⲉⲩⲙⲛ ⲉⲃⲟⲗ
ⲁⲗⲁⲙⲃⲁⲛⲉ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲣⲁⲩ ⲛⲧⲣⲟϩⲓⲥⲕⲟⲥ ⲛⲣⲕⲁⲩ ⲱⲁ ⲧⲉ-
ϩⲣⲓⲁ ϩⲛ ⲧⲉϩⲣⲓⲁ ⲧⲉ ⲃⲉⲗ ⲛⲉⲧⲣⲟϩⲓⲥϩⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲙⲟⲟⲩ
ⲛⲥⲁⲩϩⲉ ϩⲣⲱ ⲉⲧⲃⲉ ⲟⲩⲕⲓⲃⲉ ⲉⲥⲙⲟϩⲥ ⲭⲓ ⲛⲟⲩⲉⲣⲱⲧⲉ
ⲛⲥϩⲓⲙⲉ ⲗⲁⲗⲟ ⲉⲣⲟⲥ ⲱⲁϥⲉⲣⲱⲁⲩ ⲟⲛ ⲛϩⲟⲅⲓⲧ ⲙⲛ ⲛⲃⲁϩ
ⲉⲧⲙⲟϩⲥ ⲉⲧⲃⲉ ⲟⲩⲕⲓⲃⲉ ⲉⲥ[†ⲕⲁⲥ] ⲭⲓ ⲛⲟⲩⲁⲙⲁⲗⲉ ⲙⲛ
ⲟⲩⲱⲧ [ⲛⲣⲓⲣ?] ⲙⲛ ⲟⲩⲛⲉϩ ⲛⲟⲩⲉⲣⲧ ⲁⲛ[ⲗ ⲟⲛⲟⲩ ⲙⲛ
ⲛⲉⲩⲉⲣ]ⲏⲩ † ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲥⲉ[ⲛⲁⲗⲟ—] ⲉⲧ[ⲃⲉ ⲛⲕⲓⲃⲉ]. . . . . .
. . . . . .

ⲓⲉ̅ : ⲙⲛ ⲟⲩⲛⲉϩ ⲛⲟⲩⲉⲣⲧ ⲑⲛⲟⲟⲩ ⲗⲗⲟⲥ ⲱⲁⲩⲉⲣⲱⲁⲛ
ⲟⲛ ⲉⲡⲭⲟⲩϥ. ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲕⲓⲃⲉ ⲛⲟⲩⲥϩⲓⲙⲉ ⲉⲧⲣⲉⲩⲣⲣⲱⲧⲉ
ⲭⲓ ⲛϩⲛⲭⲏⲛ ⲉⲩⲱⲟⲟⲩⲉ ⲗⲁϩⲙⲟⲩ ϩⲓ ⲁⲛⲕⲣⲁⲧⲟⲛ ⲙⲁⲣⲥ-
ⲥⲟⲩ ⲛⲓⲛϩⲟⲟⲩ ϩⲛ ⲧⲥⲓⲟⲟⲩⲛⲉ ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲕⲓⲃⲉ ⲉⲧⲣⲉⲩ-
ⲉⲣⲉⲣⲱⲧⲉ. ⲭⲓ ⲛϩⲛⲃⲁⲗⲗⲁⲃⲱⲕ ⲗⲁϩⲙⲟⲩ ⲙⲁⲣⲟⲩⲥⲟⲩ
ⲡⲉⲩⲙⲟⲟⲩ ⲛⲱⲟⲣⲡ ⲙⲛⲛⲥⲱⲥ ⲛⲥⲉⲟⲩⲱⲙ ⲛⲓⲕⲟⲟⲩⲉ ⲉⲩ-
ⲱⲁⲛⲟⲟ ⲉⲩⲟⲩⲱⲙ ⲱⲁⲣⲉ ⲡⲟⲕⲉ ⲉⲓⲣⲉ ⲉⲟⲛ ⲛ†ϩⲉ ⲉϥ-
ⲱⲁⲛⲟⲟ ⲉⲩⲟⲩⲱⲙ ⲉⲧⲃⲉ ϩⲛⲕⲓⲃⲉ ⲉⲩⲫⲁⲉⲕⲙⲁⲧⲓⲥⲧⲉ ⲭⲓ
ⲛⲟⲩϩⲙⲟⲩ ϩⲉ ⲙⲓⲛ ⲟⲩⲥⲁⲩϩⲉ ⲙⲓⲛ[ⲟⲩ]ⲛϩ ⲑⲛⲟⲟⲩ ϩⲓ ⲟⲩ-

Digitized by Google

ⲥⲟⲡ ⲕⲁⲧⲁⲡⲗⲁⲥⲥⲉ ⲙⲙⲟⲟⲩ ⲥⲉⲛⲁⲗⲱ ⲉⲧⲃⲉ ϩⲛⲕⲓⲃⲉ ⲉ-ⲧⲣⲉⲩⲥⲉⲣⲉⲣⲱⲧⲉ ⲭⲓ ⲛϩⲛⲙⲁϩⲧ ⲛⲥⲣⲟⲥ † ⲟⲩⲙⲓⲥⲧⲣⲁⲛⲟⲥ ⲙⲙⲉⲛⲉ ⲉⲓ ϩⲛⲕⲉⲉⲓⲣⲏ ⲛⲉⲥⲥⲟⲩ ⲁⲩⲱ ⲕⲁⲧⲁⲡⲗⲁⲥⲥⲉ ⲟⲛ ⲛⲕⲓⲃⲉ ⲟⲛ ϩⲙ ⲡⲓⲡⲁϩⲣⲉ ⲥⲉⲛⲁⲙⲟⲩϩ. ⲕⲉⲟⲩⲁ ⲟⲛ ⲭⲓ ⲛϩⲛ-ⲥⲱⲃⲉ ⲛⲃⲁⲛⲧⲉ ⲟⲙ[ⲥ]ⲟⲩ ⲙ[ⲛ ⲟⲩ]ϩⲙⲟⲩ ⲛⲟⲭⲟⲛ ⲉⲭⲛ ⲛⲕⲓⲃⲉ [ⲥ]ⲉ[ⲛⲁⲉⲓⲣⲉ ⲉ]ⲩⲙⲉϩ ⲛⲉⲣⲟⲧⲉ ⲕⲉⲟⲩⲁ [ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲕ]ⲓ-ⲃⲉ ⲭⲛ ⲛⲉⲩⲉⲣⲛⲟⲥ ⲭⲓ ⲛⲟⲩⲫⲁ . . . . . ⲟⲛ ⲛⲭⲉⲟ ⲉⲙⲟ . . . . . ⲛⲕⲓⲃⲉ ⲛ . . . . . .

Au début de la page 214 nous avons la fin d'une recette dont le commencement se trouvait à la page 213.

. . . . . et du mastic, broie-les et applique-les en liniment aux parties malades.

Pour les seins endoloris, — s'emploie aussi pour le corps mâle de l'homme : prends la plante nommée œil de chat, de la céruse, de la litharge, du plomb et de l'opium en quantités égales; broie-les bien, ajoute un peu de vinaigre, mets (le tout) dans du suc de jusquiame, fais cuire dans du suc de vigne femelle, mets dans un vase de plomb et laisse reposer, frottes-en les parties malades jusqu'à guérison. Si tu veux préparer (ce médicament) pour qu'il se conserve, prends-le, fais-en des pilules et laisse-les jusqu'à ce que tu t'en serves; pour t'en servir, fais dissoudre les pilules dans du blanc d'œufs et emploie.

Pour un sein malade : prends du lait de femme et frotte-l'en. On emploie aussi des olives et des feuilles de palmier pilées [1].

Pour un sein endolori : prends de l'amande [2], du saindoux [3] et de l'huile de roses en quantités égales; broie-les ensemble, applique à la partie malade et elle guérira.

Pour les seins . . . . . .

[1] ⲉⲧⲙⲟⲭϩ veut dire « malade », mais ce doit être une faute pour ⲉⲧ-ⲙⲟⲭϩ, d'une racine ⲙⲭϩ, dont le dérivé ⲙⲭⲁϩⲧ, ⲙⲭⲁϩⲭ « mortier », se rencontre au ch. XI, verset 8 du Livre des Nombres et à la fin du fragment médical publié par Zoëga (*Catal. cod. copt.*, p. 630).

[2] Je crois qu'ⲁⲙⲁⲗⲉ est ici l'abréviation d'ⲁⲙⲩⲅⲇⲁⲗⲏ; le sens de « moisson, gerbe » qui est celui du grec ἀμάλη, ἀμαλλα, n'est pas applicable ici.

[3] Après ⲟⲩⲱⲧ il y a une lacune que j'ai comblée par ⲛⲣⲓⲣ « graisse de porc, saindoux ». Cette substance est déjà employée dans le fragment publié par Zoëga.

Digitized by Google

Il manque, à la fin de la page 214, une ligne et demie, dans lesquelles étaient définis le genre de maladie à traiter et le commencement de la formule. La fin de la recette est indiquée au début de la page 215 :

... et de l'huile de roses, broie-les ensemble et frottes-en la partie malade. — On emploie aussi ce remède pour les brûlures.

Pour les seins d'une femme, afin qu'ils aient du lait : prends des herbes (?) sèches, broie-les dans du vin pur[1]; qu'elle les boive après que tu l'auras mise au bain.

Pour les seins, afin qu'ils aient du lait : prends des fèves grecques, broie-les; qu'on en boive l'eau d'abord, puis on mangera ce qui en restera de mangeable. On emploiera de même le sésame, et on en mangera aussi ce qui en restera.

Pour l'inflammation des seins : prends du sel, un œuf et de l'huile, broie-les ensemble, emploie en cataplasme, et les seins guériront.

Pour des seins, afin qu'ils aient du lait : prends du jus d'herbes[2], donne chaque jour à boire à la malade une cuillerée[3] de ce jus dans du vin, applique-le aussi en onction sur les seins qui, par la vertu de ce remède, se rempliront.

Autre : prends des feuilles de dattier, fais-les macérer dans du sel, applique-les sur les seins, et ils seront remplis de lait.

Autre pour les seins, afin qu'ils ne deviennent pas grands : prends du.....rouge.....

La dernière formule disparaît dans la lacune causée par la déchirure du bord inférieur de la feuille.

Il nous reste donc huit recettes intactes et trois autres mutilées. C'est peu de chose à la vérité, mais il est à présumer que des recherches ultérieures amèneront la découverte d'autres feuillets du même manuscrit. Ces documents, joints à ceux que je pense obtenir bientôt dans les couvents de la haute Égypte, aideront puissamment les savants dans l'inter-

(1) ΑΝΚΡΑΤΟΥ = ἄκρατον «vin pur».

(2) ΜΑ2Τ = ΜΧΑ2Τ ?

(3) ΜΙϹΤΡΑΝΟϹ, mot formé de μύστρον «cuiller».

Digitized by Google

prétation jusqu'à présent très imparfaite des deux grands traités de médecine que nous tenons des anciens Égyptiens, le papyrus de Berlin et le papyrus Ebers.

N° VII.

NOUVELLE NOTE SUR LES MOSAÏQUES DÉCOUVERTES À SOUSSE (HADRUMÈTE) PAR LES SOINS DU 4e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS,

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

Le 5 août dernier, M. Georges Perrot, notre confrère, vous communiquait une note de M. de la Blanchère sur une grande mosaïque représentant le cortège de Neptune, découverte à Hadrumète et transportée au musée de Tunis (Bardo).

Un dessin était annexé à cette note.

La mosaïque de Neptune n'est pas la seule qui ait été découverte par les soins du 4e régiment de tirailleurs, commandé par le colonel Vincent, sous la direction du général Bertrand. Deux autres mosaïques, dont une fort belle, ont été mises au jour en même temps. M. de la Blanchère en dit seulement un mot en passant. Un dessin de l'une d'elles m'ayant été gracieusement envoyé pour la *Revue archéologique*, avec un récit détaillé des fouilles, je demande à l'Académie la permission de compléter la note du 5 août.

La découverte, comme cela arrive presque toujours, est due au hasard. Il fallait creuser un puisard dans les jardins militaires. Aux premiers coups de pioche, les ouvriers mirent à nu une mosaïque, malheureusement en mauvais état, représentant une panthère d'un beau mouvement et d'un coloris très vif. Le général fut averti. Comprenant que l'on était sur l'emplacement d'une villa, il ordonna des sondages, puis, les sondages ayant donné des résultats favorables, le déblaiement du terrain jusqu'à près de 1m,50 de profondeur. Ces travaux

Digitized by Google

firent découvrir les restes d'une magnifique villa, très spacieuse, bien située, ornée de plusieurs mosaïques variées de dessins et de couleurs.

Deux chambres surtout sont remarquables, la chambre contenant la mosaïque de Neptune, décrite par M. de la Blanchère, puis une seconde chambre de 8 mètres sur 10, ornée d'une mosaïque dont mon correspondant me donne la description suivante :

La mosaïque est formée de dessins géométriques ayant pour motifs principaux des octogones entourés de carrés, puis de triangles, qui remplissent les intervalles. Les cubes ne sont pas fins, mais ils sont d'une belle couleur. Au centre de cette mosaïque à peu près intacte se trouvait un paysage carré d'environ deux mètres de côté, représentant une source surmontée d'un pâtre jouant de la flûte, et au pied de laquelle viennent s'abreuver des animaux symbolisant l'agriculture : bœuf, chèvre, etc.; puis, plus loin, un serpent, un escargot, quelques arbustes et, derrière, des rochers. La source qui occupe le centre du médaillon est elle-même flanquée, au nord et au sud, de deux palmiers avec leurs régimes; à l'est et à l'ouest, de deux poteaux limites [1]. Aux quatre angles sont des chevaux de course vainqueurs portant un collier et couronnés par des génies.

Derrière le palmier nord on lit : CAMPVS DILECTVS.

Derrière le palmier sud : PATRICIVS IPPARCHVS.

Cette mosaïque, ajoute mon correspondant, est d'une grande finesse d'exécution et d'un puissant coloris. Le dessin n'est pas toujours très pur, mais la composition est remarquable et l'effet produit est saisissant. Les chevaux étalons, de robes différentes, portent les uns, sur la fesse gauche, une marque qui doit être la marque du propriétaire, les autres, placés en diagonale et présentant le côté droit, les lettres SOROTHI [2].

La panthère et le médaillon des chevaux de course, sur la proposition de M. de la Blanchère, seront placés dans la salle d'honneur du 4e régiment de tirailleurs.

On n'a trouvé aucune médaille, aucune inscription dans les déblais, si ce n'est, en mosaïque, sur le seuil de deux des chambres, les mots : AD APRV(M), AD LEONE(M).

[1] Ces poteaux portent une traverse ornée de banderoles et un disque étoilé.

[2] Probablement le nom du propriétaire des chevaux.

Digitized by Google

Suivent quelques observations que je crois utile de relever également.

Les dessous de toutes ces mosaïques étaient peu solides. Le chef de bataillon Privat, directeur des travaux, a fait creuser profondément auprès de la mosaïque des chevaux. Il a trouvé plus de 1m,80 de gravois de toute sorte sans arriver jusqu'au sol naturel. Cette villa a été évidemment superposée à d'autres constructions plus anciennes. Il y a là plusieurs civilisations qui se sont succédé. Dans les gravois se sont rencontrés des morceaux de verre irisé, des fragments de poterie, du marbre, des briques, des clous et beaucoup de dents et d'ossements d'animaux.

Les murs étaient bien construits jusqu'à 50 ou 60 centimètres au-dessus des mosaïques, mais plus haut ce n'était que du pisé peu résistant revêtu d'un stuc couvert de fresques représentant des guirlandes de feuillage. On comprend que des murs si peu solides se soient effondrés facilement et aient tout recouvert de leurs débris. Mais les meubles et les objets précieux avaient été enlevés auparavant. Plus tard, le terrain s'inclinant vers le nord, les eaux venues de la partie supérieure ont entraîné de la terre et ont tout enfoui. Des oliviers étaient plantés sur ce terrain quand le 4e tirailleurs en a pris possession, et leurs longues racines ont désagrégé quelques parties de mosaïques.

Les environs jusqu'à la mer sont couverts de ruines, et de belles mosaïques trouvées il y a quelques années attestent, à la fois, le nombre de grandes habitations qu'il y avait sur cet emplacement très favorable et la richesse d'Hadrumète.

Messieurs, c'est au zèle et au dévouement à la science des officiers du 4e régiment de tirailleurs que nous sommes redevables de ces belles découvertes. Il est de mon devoir de signaler à l'Académie le nom de ceux qui ont pris la part la

Digitized by Google

plus active à la direction et à la surveillance des fouilles, savoir :

Le chef de bataillon Privat, le capitaine Rebillet, le sous-lieutenant porte-drapeau Kling et l'adjudant Simonin, l'auteur des dessins que j'ai mis sous vos yeux.

Je crois juste que ces noms figurent au procès-verbal et soient mentionnés dans nos *Comptes rendus*.

ADDITION À LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Aux noms cités par M. Alexandre Bertrand, je demande à ajouter ceux du sous-lieutenant Merlin et du lieutenant Delaunay, qui ont activement concouru à la découverte et à la conservation des mosaïques d'Hadrumète.

A propos des inscriptions tracées dans le champ de la mosaïque des chevaux, je pense qu'on doit y reconnaître les noms des chevaux au nominatif et celui du propriétaire au génitif. Il suffit de rappeler, à ce sujet, les mosaïques africaines trouvées à Cherchell et à l'Oued-Athménia, qui portent des inscriptions analogues à côté de la représentation des chevaux de course.

Sur la mosaïque de Cherchell, dont j'ai publié un dessin dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1881, p. 190), le cheval MVCCOSVS est représenté devant une palme; sur le corps de l'animal est inscrit au génitif le nom de son maître, CL·SABINI; sur le cou on distingue les lettres PRA, qui indiquent en abrégé le nom de la faction prasine, à laquelle appartenait le cheval : *Muccosus, pra(sinianus), Cl(audii) Sabini*. C'est, comme on le voit, avec l'indication de la faction en plus, une mention absolument semblable à celle qui accompagne la représentation des chevaux sur la nouvelle mosaïque d'Hadrumète.

Dans certaines inscriptions de Rome et sur des graffites de Pompéi, qui renferment des listes de chevaux de course vain-

Digitized by Google

queurs, le pays d'origine de ces chevaux est indiqué: il y a lieu de remarquer que la plupart sont africains.

Mon savant confrère, M. Deloche, me fait observer que chacune des quatre figures de chevaux porte une marque distinctive: cette marque est tantôt un nom (*Sorothi*) sur un des côtés du corps, tantôt un monogramme sur la croupe. On doit supposer, d'après cela, qu'il s'agit seulement de *deux* chevaux vus de deux côtés différents. Le nom entier (*Sorothi*) est certainement celui du propriétaire. Quant au monogramme, on pourrait y trouver un monogramme analogue à celui qui se voit sur les représentations de chevaux, de cochers et de symboles de victoires de course.

Cette hypothèse ne nuit en rien à l'explication que j'ai proposée pour les inscriptions. Les mots CAMPVS DILECTVS désignent l'endroit frais et ombragé au milieu duquel se passe la scène. Les noms IPPARCHVS et PATRICIVS sont ceux des deux chevaux dont *Sorothus* est le propriétaire.

APPENDICE N° I.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1886,
PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER,
LU DANS LA SÉANCE DU 15 JUILLET 1887.

MESSIEURS,

Vingt-quatre concurrents se sont présentés cette année à nos suffrages. Beaucoup parmi eux nous ont envoyé des travaux très remarquables, et le concours de 1887 peut certainement

Digitized by Google

compter parmi les meilleurs de ces dernières années. Aussi avons-nous été non seulement fort embarrassés pour classer bien des candidats d'un mérite en quelque sorte égal, mais encore fort au regret de ne pouvoir en couronner un plus grand nombre. Votre Commission a dû se livrer à un travail de comparaison minutieux avant de prendre des décisions définitives.

Parmi les ouvrages que nous aurions désiré distinguer et qui n'ont cependant pu recevoir de récompense, nous vous signalerons surtout les suivants :

M. Salomon Reinach, déjà bien connu de vous tous par tant de travaux excellents, nous a adressé un *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*. Votre Commission est d'avis que ce catalogue compte parmi les meilleurs et les plus utiles livres de ce genre, mais il lui a paru que cette publication n'offrait pas un développement suffisant pour pouvoir rentrer absolument dans le cadre des ouvrages que le concours des Antiquités nationales est destiné à récompenser.

M. H. Delpech nous avait envoyé un bien intéressant travail en deux volumes sur *la Tactique au XIII^e siècle*. Vous savez que la mort vient de nous enlever cet érudit si zélé. Votre Commission signale d'une manière toute particulière à votre attention cette belle monographie, qui n'est que la suite et le développement d'un mémoire plus ancien pour lequel M. Delpech avait obtenu une première mention au concours de 1879. Malgré d'importantes réserves, nous estimons que ce nouvel ouvrage a fait faire un grand pas à l'histoire militaire du XIII^e siècle, et on a récemment rendu justice dans diverses publications aux mérites incontestables de cette publication.

Une mention toute spéciale doit être également accordée à l'édition que MM. C. Favre, de Genève, et L. Lecestre nous ont envoyée du *Jouvencel* de Jean de Bueil. Mais le premier volume seul a paru, ne nous donnant encore qu'une faible

Digitized by Google

portion du texte. Toutes les pièces justificatives sont à publier. Votre Commission est d'avis que, pour pouvoir statuer en toute connaissance de cause, il faut attendre que l'édition soit terminée.

Nous avons encore remarqué les ouvrages suivants, qui présentent tous quatre des qualités très réelles : *Études sur les mistères de l'Anjou aux XV^e^ et XVI^e^ siècles*, par M. André Joubert; *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, par M. J. Finot; *Sigillographie du Bas-Limousin*, par MM. Ph. de Bosredon et E. Rupin; *Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction*, par M. G. Tholin. La plupart de ces érudits ont été lauréats de nos précédents concours, et c'est à regret que nous nous sommes vus dans la nécessité de ne pouvoir signaler plus formellement les livres très méritoires dont nous venons de vous donner les titres. Dans un concours moins disputé, ils auraient très probablement obtenu des récompenses.

Votre Commission a définitivement retenu neuf ouvrages, auxquels nous avons décerné les trois médailles et les six mentions dont nous pouvions disposer.

PREMIÈRE MÉDAILLE.

La première médaille est accordée à M. R. Delachenal, pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*. Ce travail constitue la première monographie véritablement critique de l'ordre des avocats dans la capitale. M. Delachenal a pris l'objet de son étude à ses origines mêmes, et dans son second chapitre il a rapidement retracé l'histoire de la communauté et de la confrérie en question. Il traite ensuite des conditions requises pour être reçu avocat aux époques dont il s'occupe plus particulièrement, de la présentation et de la prestation du serment, de l'immatriculation, enfin du stage et de sa durée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Les chapitres les plus intéressants sont ceux où l'auteur côtoie pour ainsi dire l'histoire de la procédure ou tout au moins celle des pratiques du Parlement, et où il parle du mandat, de la distribution du conseil, de la place qu'occupaient les avocats dans la grand'chambre ou chambre du plaidoyer, des jours où l'on plaidait, de la police des audiences, des nombreux actes de procédure dont la nécessité ou l'usage s'étaient introduits depuis la substitution de la procédure écrite à la procédure orale.

D'autres chapitres encore sont consacrés à l'un des points les plus curieux de l'histoire des avocats, c'est-à-dire aux rapports de leur corporation avec la magistrature, au pouvoir réglementaire et disciplinaire que le Parlement exerçait sur eux, aux circonstances dans lesquelles ils pouvaient être associés à ses actes politiques; enfin, à l'origine et au caractère de ceux qui, sous le titre d'avocats du roi ou d'avocats généraux, étaient chargés de défendre les intérêts du prince, qui se dégagèrent peu à peu du droit qu'ils avaient conservé de postuler pour de simples particuliers et devinrent de véritables magistrats en titre d'office.

Tel est le cadre du travail que nous a soumis M. Delachenal. Nous ne saurions assez signaler la conscience, la précision, la science exacte et sobre avec laquelle l'auteur l'a rempli et l'intérêt considérable présenté par cette savante étude, qui vient éclairer d'un jour tout nouveau un des côtés certainement les plus curieux et les moins connus jusqu'ici de l'histoire judiciaire de la capitale.

La fin du volume est remplie par deux appendices, dans lesquels l'auteur a rassemblé des notices biographiques sur les principaux avocats du Parlement de Paris et sur les avocats du roi au XIV^e^ siècle. Ces notices, dans lesquelles M. Delachenal a eu l'occasion de rectifier beaucoup d'erreurs commises par ses devanciers, sont elles-mêmes suivies de nombreuses

Digitized by Google

pièces justificatives tirées de nos grandes collections manuscrites et pour la plupart inédites.

DEUXIÈME MÉDAILLE.

M. Jules-Marie Richard a obtenu la seconde médaille pour son livre intitulé : *Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*. Ce volume est un très complet tableau d'une des principales cours féodales de la France au commencement du XIV^e^ siècle. L'auteur y a analysé avec un véritable talent un fonds d'archives très considérable qui n'avait pour ainsi dire pas été utilisé jusqu'ici et dont il a commencé par rédiger et publier l'inventaire. Ce fonds est le Trésor des chartes d'Artois, qui nous a conservé la plupart des actes relatifs à l'administration des domaines de la maison de Mahaut, comtesse d'Artois, petite-nièce de saint Louis et belle-mère de Philippe le Long. Aucun de nos autres dépôts ne renferme, pour cette même période, autant de documents se rattachant à la vie intime de la haute société. Nulle part ailleurs on ne trouverait en aussi grande quantité des quittances, des mémoires de fournitures, des comptes de travaux, des rapports d'agents subalternes et des lettres closes. M. Richard a parfaitement compris le grand parti qu'on pouvait tirer de cette mine merveilleuse. Grâce à lui, nous avons maintenant sur la vie des cours au commencement du XIV^e^ siècle un ensemble de renseignements comparable à ce que les archives précédemment explorées nous avaient déjà appris, pour une époque postérieure, sur les rois de France, le duc de Berry, les ducs d'Orléans et surtout les ducs de Bourgogne. C'est donc un chapitre bien important de l'histoire des mœurs et du luxe, ou, pour mieux dire, de la civilisation française. On y voit quel développement les arts et l'industrie avaient pris à Paris et dans les provinces du nord au temps de Philippe le Bel.

M. Richard a disposé avec un ordre extrême les innom-

Digitized by Google

brables détails qu'il a tirés des papiers de Mahaut, détails dont le caractère est nettement indiqué par des titres tels que ceux-ci : l'hôtel, les voyages, les relations, les œuvres de piété et de charité, les livres, les jeux et divertissements, la vénerie, l'écurie, la cuisine et la table, les médecins et les médicaments, les étoffes et les vêtements, la mercerie, la broderie, les tapis, le costume de guerre, l'orfèvrerie, les constructions, la verrerie, l'imagerie, la peinture, le mobilier, etc. Dans chaque chapitre ont trouvé place des renseignements précis et abondants, qui seront dans la suite utilement repris pour beaucoup d'études tant générales que particulières.

L'histoire politique et l'histoire administrative n'ont pas été négligées par M. Richard. Il a bien marqué la place que Mahaut a tenue dans le royaume; il a très exactement défini le rôle de son principal ministre, Thierry d'Hireçon; il a montré comment l'Artois a subi le contre-coup des révolutions politiques de la cour de France, et notamment comment la comtesse eut à lutter, à la mort de Philippe le Bel, contre une ligue générale de la noblesse.

Ce livre a été composé avec la plus consciencieuse exactitude. La lecture en est fort agréable. L'intérêt du sujet, la façon dont les matériaux ont été recueillis et disposés, l'importance des résultats acquis en font certainement un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés dans ces derniers temps sur notre histoire nationale. M. Richard se montre constamment bien informé, et très au courant des travaux en dehors des siens.

TROISIÈME MÉDAILLE.

La troisième médaille a été attribuée à MM. Lespy et Paul Raymond, pour leur *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*, en deux volumes. M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, qui avait commencé ce travail avec M. Lespy, est

Digitized by Google

mort il y a plusieurs années déjà, laissant à son collaborateur la presque totalité de la tâche. M. Lespy, par un scrupule pieux, a tenu cependant à placer le nom de son ami à côté du sien, mais c'est bien à lui que revient l'honneur et qu'appartient la responsabilité de l'œuvre commune. Cette œuvre est réellement méritoire, utile et digne d'éloge. La variété du dialecte gascon parlé dans le Béarn a sur beaucoup d'autres parlers l'avantage d'avoir été assez anciennement confiée à l'écriture dans des textes juridiques, historiques et même littéraires (au moins comme traductions); elle a peu subi l'influence d'autres idiomes, et on peut constater, grâce aux anciens monuments, la continuité et le peu de secousses de son évolution séculaire. M. Lespy a recueilli les éléments de son dictionnaire, d'une part dans les pièces d'archives et les textes anciens, d'autre part dans les compositions en patois, presque uniquement poétiques, où se sont essayés des amateurs des trois derniers siècles, enfin dans le parler vivant. Il est arrivé ainsi à réunir un très riche trésor de mots. L'explication de ces mots et le choix des phrases citées comme exemples sont certainement parmi les points qui recommandent le plus le dictionnaire de M. Lespy. L'auteur s'est attaché avec une bien louable persévérance à rassembler un nombre très considérable de proverbes, de locutions populaires, d'expressions caractéristiques, en sorte que son livre offre une lecture captivante, et en même temps instruit beaucoup sur les mœurs, les usages, les façons de penser et de parler du pays. Tous les matériaux recueillis ont été très habilement mis en œuvre. Les textes anciens ont été dépouillés avec un soin particulier, et chaque exemple est accompagné de la traduction intégrale. Les définitions sont précises. L'auteur a été prudent, se bornant à bien constater les faits, évitant de s'aventurer dans la recherche des origines lointaines.

Lorsqu'il s'agit de locutions, de proverbes, de dictons rela-

Digitized by Google

tifs à des usages, etc., à l'interprétation se trouve joint un commentaire très bref et souvent fort intéressant.

M. Lespy, sur le conseil d'un juge autorisé, s'est en général abstenu de toute étymologie. Il a ainsi sagement évité bien des causes d'erreur.

En somme, on apprécie partout dans le *Dictionnaire béarnais* un travail consciencieux et très intelligent, une instruction solide, un esprit judicieux; le résultat de ce travail est précieux et important à plusieurs points de vue. Votre Commission est heureuse de rendre justice à cette œuvre considérable.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE.

M. Jules Philippe a envoyé au concours un travail intitulé : *Origine de l'imprimerie à Paris, d'après des documents inédits*, pour lequel il a obtenu la première mention honorable. Cette histoire de l'introduction de l'imprimerie dans la capitale de la France méritait bien d'être étudiée avec le soin minutieux qu'on remarque dans tous les chapitres de ce livre. L'auteur a recherché dans quelles circonstances trois élèves de Gutenberg, Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, avaient été appelés à Paris en 1470 par deux théologiens de la maison de Sorbonne, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre. Il a fait connaître les trente volumes, gros ou petits, qu'ils firent paraître pendant les années 1470, 1471 et 1472, volumes également remarquables par l'exécution matérielle et le choix des textes.

M. Philippe n'a rien épargné pour se rendre compte de la manière dont fonctionna le premier atelier typographique parisien. Il a soumis à un examen très approfondi les différents exemplaires qu'il a pu rencontrer de chacun des ouvrages imprimés par Ulric Gering et par les compagnons de celui-ci. Les observations que cet examen comparatif lui a suggérées nous donnent une idée fort exacte de l'activité littéraire qui

Digitized by Google

régnait à la Sorbonne sous le règne de Louis XI. La description des exemplaires de luxe que Guillaume Fichet offrit au pape et à plusieurs princes ou grands dignitaires offre un réel intérêt.

Les premières impressions d'Ulric Gering n'avaient jamais été aussi complètement étudiées, et nous n'en possédions même pas une liste parfaitement exacte. Plus heureux que ses devanciers, M. Philippe a pu examiner les exemplaires des éditions parisiennes que Jean de la Pierre s'était plu à recueillir et que, sur la fin de sa vie, il laissa à la Chartreuse de Bâle, d'où ils sont venus à la bibliothèque de l'Université de cette ville. D'autres dépôts de l'étranger n'ont pas été explorés avec moins de succès. C'est ainsi que, grâce à un volume possédé par lord Spencer, il a pu être établi que les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile ont été imprimées en 1472 dans l'atelier de la Sorbonne.

En un mot, M. Philippe nous a donné une histoire des débuts de l'imprimerie parisienne dont chaque détail est justifié par des témoignages authentiques. L'intelligence en est facilitée par la reproduction en fac-similé des pages les plus significatives des livres imprimés en Sorbonne.

DEUXIÈME MENTION HONORABLE.

La deuxième mention honorable a été accordée à M. Bernard de Mandrot, pour son livre sur *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier*. Ce livre est la curieuse biographie d'un homme de second rang, mais qui a occupé des charges de premier ordre et qui, ayant été dans le service intime de quatre rois jusqu'en 1523, a été mêlé constamment aux événements les plus importants de son époque. En composant son volume avec les papiers inédits d'Ymbert de Batarnay conservés à la Bibliothèque nationale dans le fonds de Béthune, l'auteur,

Digitized by Google

comme il le dit dans sa préface, a repris un sujet que Jules Quicherat semble avoir eu lui-même en vue et pour lequel il s'était préparé par des notes aussi nombreuses que diverses. M. de Mandrot montre qu'il a su fort bien s'inspirer de la critique du maître par le soin minutieux mis par lui à recueillir les documents inédits qui donnent à son œuvre une grande valeur. Il mérite d'ailleurs autant d'être loué pour la manière même dont il a publié ces pièces que pour le parti qu'il a su en tirer dans la rédaction de son travail.

M. de Mandrot ne s'est pas contenté du précieux trésor conservé à la Bibliothèque nationale. Il a fait des recherches fructueuses dans plusieurs autres dépôts. Son volume est rédigé avec un soin extrême. C'est un livre fort bien fait. Le style est sobre, vraiment historique. L'auteur a presque épuisé le sujet. Il nous a fourni ainsi un nouvel et très sérieux appoint de renseignements sur cette époque de l'histoire de France.

TROISIÈME MENTION HONORABLE.

M. Haillant a été jugé digne d'obtenir la troisième mention pour son livre intitulé : *Essai sur un patois vosgien. Dictionnaire phonétique et étymologique.* Cet auteur, déjà connu de vous par diverses publications relatives aux patois vosgiens, a pris pour base du présent travail le patois de la commune d'Urimesnil. Mais il dit dans sa préface que, grâce aux communications de différents correspondants, il a pu joindre des recherches sur soixante-seize autres communes des Vosges. Outre les mots du langage courant, son glossaire contient une série d'idiotismes, de proverbes, de dictons, etc. Il donne encore les prénoms et noms de famille, les lieuxdits et noms de hameaux. C'est donc un répertoire utile à la fois pour la langue et la littérature populaire de cette région.

M. Haillant se montre très suffisamment au courant des recherches de ses devanciers. Il a mis intelligemment à profit

Digitized by Google

les travaux de Littré, de MM. Gaston Paris, Paul Meyer, Godefroy, A. Darmesteter, Bonnardot et Rolland. En matière d'étymologie, il est prudent, il sait s'entourer des formes congénères, consulte l'ancienne langue et se prononce avec réserve. Son livre constitue une amélioration notable pour cette portion de la carte linguistique de la France et rectifie un certain nombre d'erreurs qui ont cours dans les grands recueils. Certains articles, ceux entre autres sur les noms des plantes et sur les noms géographiques, sont intéressants également pour d'autres études que celle de la linguistique.

Le dictionnaire de M. Haillant est l'un des meilleurs travaux de ce genre que nous possédions, sinon le meilleur. Tout cependant n'est pas à louer : ainsi la notation des sons ne nous a pas paru toujours satisfaisante, puis le choix des mots laisse quelque peu à désirer; l'auteur aurait pu abréger beaucoup son travail en laissant de côté les mots savants.

En présentant son *Dictionnaire* au concours des Antiquités nationales, M. Haillant demande que ses travaux précédents y soient associés. Il y a là, en effet, un ensemble de recherches opiniâtres, ardues, savantes et utiles, qui nous a paru mériter d'être encouragé.

QUATRIÈME MENTION HONORABLE.

La quatrième mention a été accordée au volume de M. Georges Guigue intitulé : *Récits de la guerre de Cent ans. Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais (1356-1369)*. On sait que les bandes de routiers connues sous le nom de Tard-Venus ont, après le traité de Brétigny, ravagé d'une manière presque absolue les territoires du Forez et du Lyonnais. Le nombre des documents réunis jusqu'ici sur cette curieuse portion de l'histoire de la guerre de Cent ans était fort peu considérable. On n'en savait rien ou presque rien. C'est cette lacune que le livre de M. G. Guigue vient combler aujourd'hui

Digitized by Google

de la manière la plus heureuse. Plusieurs centaines de pièces inédites intéressant ces événements ont été retrouvées par l'auteur. Il en publie intégralement quatre-vingt-deux et en a utilisé plus de deux cents, qui présentent presque toutes un très grand intérêt. Le récit tout entier est écrit d'après ces documents. Ce récit abonde en petits faits dont la publication prend de la valeur par leur nombre même. En un mot, tout un gros volume nous est donné sur des événements de notre histoire dont le récit, avec les éléments qu'on possédait jusqu'ici et malgré des travaux antérieurs, aurait tenu dans quelques pages. C'est là un chapitre précieux pour l'histoire de ces régions de la France au XIV^e^ siècle, chapitre qui sera certainement continué. Des listes de noms d'hommes et de lieux avec des identifications proposées complètent cet important volume, dans lequel on aurait désiré rencontrer peut-être plus d'ordre et de méthode.

CINQUIÈME MENTION HONORABLE.

M. Ch. Bémont a obtenu notre cinquième mention pour un mémoire sur la *Condamnation de Jean sans Terre par la Cour des pairs de France en 1202*, mémoire publié dans la *Revue historique* de 1886. Dans ce travail, M. Bémont a revisé une des pages les plus curieuses de l'histoire du règne de Philippe Auguste. Il a démontré que Jean sans Terre n'a été ni condamné, ni même jugé pour l'assassinat de son neveu, Arthur de Bretagne. Il a expliqué comment la légende relative à ce prétendu jugement, à cette prétendue condamnation, s'est formée vers l'année 1216, à l'occasion du débarquement en Angleterre de Louis, fils de Philippe Auguste.

Après les recherches et la discussion de M. Bémont, il demeure absolument établi que Jean sans Terre n'a été assigné qu'une fois devant la cour du roi de France, sur la plainte des seigneurs poitevins, en avril 1202, longtemps

Digitized by Google

avant que le malheureux Arthur eût été fait prisonnier par son oncle.

C'est là une rectification considérable qui devra passer dans toutes les histoires de France et d'Angleterre. Votre Commission a été frappée de l'importance du résultat de ce court et substantiel mémoire, et plus encore de la finesse des observations et de la vigueur des raisonnements par lesquels l'auteur a justifié ses conclusions.

SIXIÈME MENTION HONORABLE.

C'est à l'auteur d'un travail dont le premier volume avait été mentionné avec éloge dans le rapport du concours de l'an dernier que nous avons accordé notre sixième mention. M. Maurice Faucon nous a envoyé, sous le titre de : *La Librairie des papes d'Avignon*, un ouvrage rédigé tout entier sur des pièces conservées soit au Vatican, soit à la Bibliothèque nationale, et se composant d'une courte introduction et de plusieurs dissertations sur la formation de cette bibliothèque et sur les catalogues qu'on en a faits. Ces dissertations occupent quatre-vingt-deux pages de l'un des volumes; les catalogues viennent ensuite et terminent l'ouvrage.

M. Faucon se montre dans ce travail un historien consciencieux. Il a en outre ce mérite d'avoir très justement apprécié l'intérêt des pièces qu'il a le premier mises entre les mains du public. Il suffit de lire ses dissertations pour être complètement informé de tout ce qui concerne la bibliothèque pontificale d'Avignon, son origine, ses accroissements et les phases diverses de son existence.

La série des catalogues offre malheureusement peu de renseignements dont les bibliographes aient à faire leur profit. Il y en a de précieux, mais en petit nombre. Ces catalogues sont du XIV^e^ siècle et ont été rédigés par des gens peu lettrés, moins pour faire connaître le contenu que la condition matérielle de

Digitized by Google

chaque volume. Le plus souvent les auteurs ne sont pas nommés et, quand ils le sont, c'est presque toujours d'une manière fautive. M. Faucon a corrigé quelques-unes de ces erreurs. Il a parfois réussi à deviner de véritables énigmes. Malgré ces observations, ces deux volumes n'en constituent pas moins un accroissement notable pour l'histoire littéraire du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Le concours de 1887, nous le répétons, prendra place parmi les plus importants que notre Commission ait eu à juger. Il prouve avec quelle ardeur et quelle conscience on poursuit dans notre pays l'étude de l'histoire nationale sous toutes ses faces et dans toutes ses branches.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

A. Maury, Léop. Delisle, Barthélemy Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, G. Paris, Alexandre Bertrand; Gustave Schlumberger, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

APPENDICE N° II.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1887, LU DE 22 JUILLET 1887.

Messieurs,

La Commission des *Inscriptions sémitiques* a livré au public dès le mois de mai dernier le 4^e^ fascicule des *Inscriptions phéniciennes.* Un premier volume de cette importante collection se trouve ainsi achevé. Vous avez

Digitized by Google

applaudi à ce résultat et vous avez été aussi heureux de voir comblée enfin la lacune qui existait dans le recueil des *Historiens arabes des croisades*. Grâce à l'activité de M. Barbier de Meynard, la première partie du tome II, que la maladie et la mort de M. Defrémery avaient laissée en souffrance, a paru.

Dans cette importante collection des *Historiens des croisades*, la publication du tome II des *Historiens arméniens*, dont j'avais eu l'occasion de vous signaler plusieurs fois les lenteurs, a repris une marche satisfaisante. Vingt feuilles des Chroniques de Dardel et d'Hayton (texte français) sont tirées et dix mises en pages. Toute la copie du texte latin est remise à l'imprimerie. Quant aux *Historiens occidentaux*, quarante-neuf feuilles sont tirées et de nombreux placards attendent la mise en pages. M. Riant, qui se consacre à ce travail avec tant de constance, n'a malheureusement pas une santé qui réponde à son zèle. Nous avons lieu d'espérer pourtant une amélioration sensible dans son état, et par suite un progrès sérieux dans cette importante publication.

Le tome XXIV des *Historiens de France* a vingt-quatre cahiers tirés ou bons à tirer. La copie du volume entier est préparée.

Dans la collection de nos *Mémoires*, le tirage de la deuxième partie du tome XXXII est retardé par les planches qui doivent orner le mémoire de M. Ravaisson. Quant à la partie réservée aux *Savants étrangers*, le tome X de la première série est au même point qu'à l'époque de mon dernier rapport; mais la seconde série, consacrée aux Antiquités de la France, s'augmentera sous peu de temps d'un nouveau volume (t. VI, 2e partie). La Commission des travaux littéraires a, sur le rapport favorable de la Commission des Antiquités nationales, admis dans cette série un mémoire de M. Moranvillé, *La vie de Jean le Mercier*, qui le remplira tout entier.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* est une de nos collections dont la marche est la plus régulière et la plus constante. Le tome XXVIII, 1re partie, affecté aux études orientales, est commencé avec deux mémoires de M. Zotenberg; vingt-sept feuilles sont tirées. Le tome XXXII, 2e partie, se compose déjà de six notices, dont vingt feuilles sont tirées.

L'*Histoire littéraire de la France* comptera bientôt un volume de plus : quarante-six feuilles sont tirées, huit à tirer et plusieurs placards sont à mettre en pages.

J'ai dit que le tome Ier de la première partie (partie phénicienne) du *Corpus inscriptionum semiticarum* avait paru.

Digitized by Google

Le tome II de cette première partie est en préparation. Plusieurs notices sont faites et le travail des planches est déjà fortement engagé. La deuxième partie (*Inscriptions araméennes*) et la troisième partie (*Inscriptions himyarites et arabes*) ont chacune un premier fascicule en voie de publication. Des épreuves tant du texte que des planches sont aux mains de la Commission, et la préparation se continue activement pour la suite.

L'Académie peut voir que le travail de ses différentes commissions est en pleine activité.

Le Secrétaire perpétuel,

H. WALLON.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er JUILLET.

M. Croiset fait hommage à l'Académie, en son nom et au nom de son frère, du volume qu'ils viennent de publier ensemble sous ce titre : *Histoire de la littérature grecque*, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, et Maurice Croiset, tome Ier : *Homère, la poésie cyclique, Hésiode*, par Maurice Croiset (Paris, 1887, in-8°).

M. J. Derenbourg présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Israël Lévi, un livre intitulé : *Le roman d'Alexandre*, texte hébreu anonyme publié pour la première fois avec une introduction et des notes critiques (Paris, 1887, in-8°; en hébreu).

« Le texte hébreu publié par M. Lévi est tiré du manuscrit 671 de la Bibliothèque nationale. C'est la traduction d'un ouvrage arabe, ainsi que le montrent nombre de vestiges et surtout de corruptions de noms propres dues à la ressemblance de certaines lettres arabes. L'original arabe, qui paraît malheureusement perdu, est lui-même la traduction d'une version latine du Pseudo-Callisthène, l'*Historia Alexandri magni de prœliis*, de l'archiprêtre Léon, dont l'histoire est contée tout au long dans le bel ouvrage de notre confrère M. Paul Meyer. Les traductions arabes de textes latins sont rares et cependant le fait est indéniable : les deux versions sont identiques, l'arabe répondant à la branche moderne des manuscrits de l'*Historia de prœliis*, qui a seulement ajouté à l'original de l'archiprêtre Léon des extraits des chroniqueurs latins. En outre, certaines fautes ne s'expliquent que par la mauvaise lecture des mots latins : ainsi le dieu Amon a une barbe de chien, parce que le latin porte *barba canis ornata* (une barbe ornée de poils blancs); certain poisson s'appelle le vieux de la mer, au lieu de veau marin, parce que le traducteur a confondu *vitulus* avec *vetulus*; enfin les noms propres ont leur forme latine et non leur forme grecque.

« L'auteur arabe, qui était un musulman, a dû vivre en Sicile, car il prononce le latin à la manière occidentale, et, d'autre part, les musulmans établis en Espagne avant le XIIIe siècle, date extrême de sa traduction, ne connaissaient pas le latin. Il appartient probablement à la première moitié du XIIe siècle.

Digitized by Google

« Le livre, traduit en arabe, paraît avoir eu beaucoup de succès chez les juifs, car il en existe une seconde version hébraïque dans un manuscrit du Beth Hammidrasch de Londres. Celle-ci est attribuée par le copiste à Samuel ibn Tibbon, le traducteur du *Guide des Égarés*. Comparée au manuscrit de Paris, elle prête aux remarques suivantes : dans une première partie, elle est semblable pour le fond avec lui, mais elle en diffère par les termes et le style; dans une deuxième partie, elle serre de plus près le texte latin, mais encore avec quelques différences de rédaction; dans la troisième partie, enfin, les deux versions sont identiques presque partout, même dans les termes. M. Lévi donne un spécimen de ces trois parties. Il croit que Samuel ibn Tibbon (?) aura reconnu à la fin que la traduction de son prédécesseur était au fond exacte et se sera borné en général à la transcrire. On lit, en effet, dans le manuscrit de Londres, que Samuel fit cette version parce qu'il en avait vu une autre de Al-Harizi qui était fautive. La version contenue dans le manuscrit de Paris ne peut pas être attribuée à Al-Harizi, parce que le style en est par trop indigne de l'élégant traducteur du *Musaré Haphilosophim* et du *Guide*, de l'imitateur ingénieux des *Séances* de Hariri.

« La première partie du manuscrit de Londres est entièrement semblable au premier chapitre du livre II du Josippon. Ce chapitre est en effet une interpolation, comme Zunz l'a le premier démontré. En dehors de ce qu'il s'accorde mal avec le contexte du Josippon, ce chapitre manque dans les deux versions arabes qui se trouvent à Oxford.

« La même *Historia de prœliis* a été, au XIV^e^ siècle, traduite directement du latin en hébreu par Immanuel ben Jacob Bonfils, de Tarascon.

« Ce n'est donc pas seulement dans la littérature romane que le *Roman d'Alexandre* a eu tant de vogue. Il existe encore divers opuscules hébraïques sur ce même sujet. L'entrevue d'Alexandre avec les sages de l'Inde est déjà racontée dans le Talmud de Babylone, à la fin du traité de *Tamid*.

« M. Lévi s'était préparé à la publication excellente que je signale à mes confrères par des travaux estimables sur l'histoire des anciennes légendes dans la littérature juive. Il serait à désirer que l'Introduction de M. Lévi, écrite en hébreu, fût rendue accessible à tous ceux qui s'intéressent à cet ordre d'études. »

M. d'Hervey de Saint-Denys a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un mémoire posthume, *Orontobatès ou Rhoemetopatès* (extrait de la *Revue numismatique;* Paris, 1887, in-8°), dont l'auteur, Lucien de Hirsch-Gereuth, a été enlevé il y a quelques

Digitized by Google

mois, presque subitement et en pleine jeunesse, par une maladie foudroyante. Peu de jours avant sa mort, qu'on était loin de prévoir, il me demandait de présenter ce travail à l'Académie quand il paraîtrait. C'est un soin dont je m'acquitte aujourd'hui avec un grand sentiment de tristesse, car ce jeune homme distingué, qui avait le solide amour de la science, était doué aussi de toutes les qualités qui inspirent la solide affection.

« Dans ce court mais substantiel mémoire, Lucien de Hirsch a étudié et éclairé un point obscur de la numismatique antique de l'Asie Mineure. Il a existé en Carie, au IVe siècle avant notre ère, une satrapie héréditaire placée sous la suzeraineté des rois de Perse et ayant Halicarnasse pour capitale. Le dernier de ces satrapes fut un prince énergique, qui défendit sa capitale contre toutes les forces d'Alexandre. Arrien, qui nous l'a fait connaître, le nomme Orontobatès. Or, nous possédons de ce personnage de rares et très belles pièces d'argent sur lesquelles son nom a été lu Othontopatès par tous les numismates qui se sont occupés jusqu'ici de ces monnaies. On avait en conséquence accusé Arrien d'inexactitude. Lucien de Hirsch, acquéreur d'un exemplaire d'une conservation admirable, paraît prouver victorieusement que la lecture Othontopatès était fausse et que la légende doit être lue Rhoontopatès, leçon qui se rapproche fort de celle donnée par Arrien. On a donc eu tort d'accuser si légèrement d'inexactitude le célèbre historien.

« Ce travail de Lucien de Hirsch, où l'on trouve des appréciations justes formulées dans un style ferme et concis, n'était que le début d'une série d'études analogues qu'il se proposait d'entreprendre et qui l'eussent fait connaître parmi nous, si la mort ne l'avait cruellement et prématurément arraché à la science et à ses amis dévoués. »

M. P.-Ch. Robert offre, de la part de M. H. Hoffmann, un exemplaire de l'ouvrage publié par cet auteur en 1878, sous ce titre : *Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI* (Paris, in-4°).

M. Robert fait remarquer que 215 pages d'un texte précis et 118 planches de reproductions fidèles ont fait de ce livre un guide précieux pour les numismates et les collectionneurs. Il ajoute que les *Monnaies royales* auraient assurément brillé au concours Duchalais, si elles y avaient pris part lors de leur apparition.

M. Ch. Nisard offre à l'Académie un volume de la *Collection des auteurs latins*, contenant *Ausone*, traduction par M. E.-F. Corpet, *Sidoine Apollinaire*, traduction par M. Eugène Baret, *Venance Fortunat*, traduction par M. Ch. Nisard (Paris, 1887, in-4°).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Sont encore offerts :

Rapport à l'Institut égyptien sur les fouilles et travaux exécutés en Égypte pendant l'hiver de 1885-1886, par G. Maspero, membre de l'Académie (extrait du *Bulletin de l'Institut égyptien;* le Caire, 1887, in-8°);

Étude historique sur le capitoulat toulousain, par Léon Clos (Toulouse, 1887, in-8°);

Le commerce rochelais au XVIII^e siècle, d'après les documents composant les anciennes archives de la Chambre de commerce de la Rochelle, par Émile Garnault, 2^e partie : *Établissements maritimes de la Rochelle* (la Rochelle, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à la Compagnie :

1° De la part de M. Heuzey, membre de l'Académie, un opuscule intitulé : *De quelques cylindres et cachets de l'Asie Mineure* (extrait de la *Gazette archéologique;* Paris, 1887, in-4°);

2° De la part de M. Aug. Longnon, membre de l'Académie, un mémoire intitulé : *La Civitas Rigomagensis* (extrait des *Mélanges Renier;* Paris, 1886, in-8°).

Sont offerts :

Notice sur les catalogues de bibliothèques publiques, par F. Nizet (Bruxelles, 1887, in-8°);

A numismatic commentary on Pausanias, III, *Books IX, X, I. 1-38 and supplement*, par F. Imhoof-Blumer et Percy Gardner (extrait du *Journal of Hellenic studies;* 1887, in-8°).

M. P. MEYER présente à l'Académie un extrait du *Journal asiatique*, intitulé : *Fragments d'un roman d'Alexandre en dialecte thébain*, par Urbain Bouriant (Paris, 1887, in-8°).

« Ces fragments se composent de trois feuillets écrits au XV^e siècle, et qui ne suffisent pas à donner une idée précise de l'ouvrage dont ils sont jusqu'à présent les seuls restes connus. L'ordre même des feuillets reste incertain. M. Maspero propose, dans une note jointe à la dissertation, un ordre différent de celui qu'indique M. Bouriant et en effet plus probable. M. Bouriant pense que ces fragments sont les débris de la version copte d'un roman démotique sur Alexandre. Cela peut être; ce qui est certain, c'est que ce roman n'a aucun rapport, ni avec l'histoire réelle d'Alexandre, ni avec le célèbre roman grec du Pseudo-Callisthène, qui est la source principale de tous les romans d'Alexandre qui ont été composés tant en Orient qu'en Occident. »

Digitized by Google

M. Delisle offre à l'Académie deux publications, de la part des auteurs :

1° *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, publiés par A. de la Borderie, l'abbé J. Daniel, le R. P. Perquis et D. Tempier (Saint-Brieuc, 1887, in-4°).

« Ce volume est destiné à remplacer le long chapitre qui a jadis été consacré à saint Yves dans les *Acta sanctorum*. Il contient le texte complet de deux pièces dont les Bollandistes avaient à peine donné la quatrième partie : une enquête faite en 1330, pour préparer la canonisation, et un rapport des trois cardinaux chargés par le pape d'examiner et de résumer l'enquête. A la suite de ces deux morceaux vient l'office primitif de saint Yves, rédigé vers le milieu du XIV^e^ siècle; il était resté inédit; c'est, à proprement parler, la Vie originale de saint Yves, dont la publication permettra de reléguer désormais au second plan la compilation si connue du dominicain Maurice Geffroi, qui n'est pas antérieure à l'année 1470.

« Le principal auteur du volume est l'un de nos correspondants, M. Arthur de la Borderie, qui, dans une introduction de 76 pages, a expliqué la formation du recueil et a déterminé avec autant de clarté que de critique le caractère, la date et la valeur des morceaux qu'on y a fait entrer. L'intérêt des textes, la façon dont ils sont publiés et commentés, l'exécution matérielle du livre et des planches dont il est orné, tout se réunit pour assurer aux *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* le meilleur accueil du monde savant. »

2° *Livre de comptes, 1395-1406; Guy de la Trémoille et Marie de Sully.* Publié d'après l'original par Louis de la Trémoille (Nantes, 1887, in-4°).

« J'ai l'honneur, dit M. Delisle, d'offrir à l'Académie un compte des années 1395-1406, que M. le duc de la Trémoille vient de publier d'après l'original conservé dans les archives de sa maison. Il est de tout point comparable aux comptes et inventaires des rois de France, du duc de Berry, des ducs d'Orléans et des ducs de Bourgogne qui ont été mis en lumière dans les quarante dernières années, et qui nous ont apporté de si curieuses révélations sur la vie des cours, sur le développement des arts, de l'industrie et du commerce, sur les mœurs des différentes classes de la société, sur les événements politiques et militaires du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. A chaque page du document imprimé par M. le duc de la Trémoille, nous trouvons des noms d'artistes et de négociants, français et étrangers, dont l'habileté et la puissance méritent de fixer l'attention des historiens. On y relèvera beaucoup de renseignements sur les

Digitized by Google

préparatifs de la croisade qui aboutit à la catastrophe de Nicopolis et à la suite de laquelle Gui de la Trémoille mourut à Rhodes en 1397.

« A ce compte, déjà si curieux par lui-même, l'éditeur a joint une quarantaine de pièces tirées du chartrier de Thouars, du Trésor des chartes et des archives des ducs de Bourgogne, qui nous font exactement connaître le caractère, les habitudes, la fortune et l'entourage de Gui de la Trémoille, de Marie de Sully, sa femme, et de Pierre de la Trémoille, son frère. Les textes ne sont point annotés; mais les principaux articles de la table des noms de lieux et de personnes contiennent des observations complémentaires dans lesquelles sont rapportées par extrait beaucoup de pièces originales du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

« Ce volume, comme ceux que nous devions déjà à M. le duc de la Trémoille, atteste à la fois la richesse du chartrier de Thouars et le goût exquis dont l'éditeur fait preuve en livrant à la publicité des documents dont les historiens auront fréquemment l'occasion de faire usage. »

M. Maspero fait hommage d'un exemplaire de la 2^e^ série du *Bulletin de l'Institut égyptien* (le Caire, 1882-1886, 6 vol. in-8°).

« L'Institut égyptien, fondé par Mariette, en mémoire de l'ancien Institut d'Égypte (1799-1800), siégea à Alexandrie jusqu'en 1879 et depuis cette date au Caire. Il y eut une période de désorganisation, répondant à la maladie de Mariette, de 1875 à 1880, puis une réorganisation qui fut suivie de la publication d'une seconde série du *Bulletin*. L'association a été en progrès perpétuel depuis sa création. Le premier volume de la seconde série est un livret de 200 pages, à moitié rempli de matières officielles; le second atteint et dépasse 600 pages.

« Les matières les plus diverses ont été traitées consciencieusement dans les différents volumes de la collection. Il suffit de citer les noms des principaux collaborateurs : pour l'archéologie égyptienne, Amélineau, Loret, Lefébure, Maspero; pour l'archéologie arabe, Rogers bey (sur les blasons arabes), Artiss pacha (contes populaires arabes, histoire du Bab ez-Zouéïléh au Caire, notice sur quatre lampes de mosquée en verre émaillé); Schweinfurth (sur la flore antique de l'Égypte); Vidal bey (sur le droit arabe), etc.

« Ajoutons que les trois quarts des membres de l'Institut égyptien sont des Français. »

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Sont offerts :

Études sur la mort de Cléopâtre, par le D^r^ Viaud-Grand-Marais (extrait

Digitized by Google

des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure;* Nantes, 1887, in-8°);

Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique, par Michel C. Soutzo, 1re partie (Paris, 1887, in-8°);

Francesco Cerroti, par Giuseppe Cugnoni (extrait de la *Scuola romana*, 5e année; Rome, 1887, in-8°).

M. G. Paris offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un mémoire qui porte pour titre : *Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen, étude archéologique et littéraire*, par Armand Gasté (Caen, 1887, gr. in-8°).

« Le chapiteau du XIVe siècle dont il s'agit ici est bien connu des archéologues; on a donné des explications diverses des figures qu'il porte. M. Gasté, par une étude soigneuse appuyée sur une connaissance sérieuse de la littérature du moyen âge, est arrivé à en trouver sûrement le sens. La première de ces figures reproduit la célèbre légende d'Aristote chevauché par une femme; la cinquième représente un épisode du *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes; la sixième, pendant de la première, figure Virgile suspendu dans une corbeille par la perfidie d'une femme; la huitième nous montre un épisode de *Perceval*, Gauvain couché dans le « lit périlleux ». Les nos 2, 3, 4 et 7 sont empruntés aux Bestiaires (M. Gasté a sans doute tort de reconnaître dans le n° 4 un épisode du *Chevalier au Lion*). On lira avec intérêt les explications de l'auteur et les remarques littéraires et archéologiques qu'il y a jointes. »

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Son Exc. M. Alecsandri, ministre plénipotentiaire de Roumanie, adresse en hommage à l'Académie un exemplaire du dictionnaire de la langue roumaine, intitulé : *Etymologicum magnum Romaniæ. Dictionariul limbei istorice si poporane a Romînilor*, par B. Petriceicu-Hasdeu (Bucarest, 1887, in-8°).

M. Delisle présente deux mémoires de la part de l'auteur :

1° *Questions mérovingiennes*, IV : *Les chartes de Saint-Calais*, par Julien Havet (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII; Paris, 1887, in-8°);

2° *L'écriture secrète de Gerbert*, par le même (extrait des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Paris, 1887, in-8°).

« Le mémoire sur les anciennes chartes de Saint-Calais est, dit M. Delisle, la 4e partie de l'ouvrage intitulé *Questions mérovingiennes*, dont l'Aca-

Digitized by Google

démie a reconnu le mérite en lui attribuant, il y a quelques semaines, le prix Delalande-Guérineau. L'auteur y a distingué avec une critique très fine et très sûre ce qu'il y a de vrai et de faux dans les actes mérovingiens et les actes carlovingiens de l'abbaye de Saint-Calais. Il a réussi à expliquer dans quelles circonstances s'exerça l'industrie des faussaires. Le mémoire contient le texte d'un Cartulaire de Saint-Calais, qui fut envoyé au pape Nicolas Ier en 863. M. Julien Havet l'a publié d'après une copie de l'année 1709, qui lui a été communiquée, de la façon la plus libérale, par M. l'abbé Louis Froger, curé de Rouillon (Sarthe).

« Le second mémoire, que M. Julien Havet a eu l'honneur de lire devant l'Académie, le 11 mars dernier, est un travail très neuf et très ingénieux sur un système de notes qui n'avait point encore été expliqué. L'auteur n'a pas seulement le mérite d'avoir résolu d'une façon élégante et décisive un problème très difficile; il a donné le moyen d'améliorer le texte des lettres de Gerbert; son travail appelle, en outre, l'attention sur certains textes diplomatiques qui n'avaient point été remarqués dans les archives italiennes et auxquels peut s'appliquer rigoureusement le système d'interprétation proposé par M. Havet. »

Le Président offre, de la part de l'auteur, M. le commandeur Diego Vitrioli, un poème latin, publié avec une traduction en vers italiens en regard, sous ce titre : *Lo Xifia, carme latino* (Reggio di Calabria, 1887, gr. in-4°).

« Ce poème, qui a eu, dit M. Bréal, plusieurs éditions, a été présenté autrefois à l'Académie par M. Victor Le Clerc, qui vanta en son temps l'élégance des vers et l'érudition de l'auteur. »

Est encore offert :

Sécurité dans les théâtres, par E. Grimet (Lyon, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 29 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

La Syrie avant l'invasion des Hébreux, d'après les monuments égyptiens. Conférence faite à la Société des études juives, le 26 mars 1887, par G. Maspero, membre de l'Académie (extrait de la *Revue des études juives*, t. XIV; Paris, 1887, in-8°);

Bibliographie des ouvrages de Léon Renier, par A. Héron de Villefosse, membre de l'Académie (extrait des *Mélanges Renier;* Paris, 1886, in-8°);

Fourth Annual Report of the Bureau of ethnology to the Secretary of

Digitized by Google

the Smithsonian Institution, 1882-1883, par J.-W. Powell, directeur (Washington, 1886, gr. in-8°);

Vocabolario geroglifico copto-ebraico, par Simeone Levi, vol. III (Turin, 1887, in-4°).

M. A. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le Dr G. de Closmadeuc, une note intitulée : *Gavr'inis, dernières fouilles, octobre 1886* (Vannes, 1887, in-8°).

« Le Dr de Closmadeuc est propriétaire de la ferme sur laquelle s'élève le tumulus-dolmen de l'île de Gavr'inis. Il a tenu à élucider diverses questions obscures concernant cet intéressant monument. On se demandait si la grotte ou allée couverte était superposée à une sorte de crypte, comme le faisait croire la situation de l'allée dans le tumulus. « Nous « sommes autorisé à répondre : Non, écrit le Dr de Closmadeuc. Nos « fouilles ont démontré qu'il n'existe pas dans le tumulus d'étage infé- « rieur, de cryptes sous-jacentes. En réalité il n'existe qu'un espace plein « sous-dallaire. » Voilà donc une question vidée.

« L'auteur a profité de ses dernières fouilles pour faire un relevé plus complet que ceux qui avaient été faits jusqu'ici du monument tout entier. Deux planches annexées à sa note donnent sur ce point des renseignements définitifs.

« Ce modeste travail comble une lacune de nos connaissances archéologiques. Nous devons en savoir gré à M. le Dr de Closmadeuc. »

M. P.-Ch. Robert offre, de la part de l'auteur, M. Auguste Prost, un volume intitulé : *La justice privée et l'immunité* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 5e série, t. VII; Paris, 1887, in-8°).

« L'immunité a contribué au moyen âge, suivant M. Auguste Prost, au développement du régime de la justice privée, mais elle n'en est pas la source originaire. Le principe de la justice privée, qui d'ailleurs a été souvent l'objet de concessions directes, réside plutôt dans la juridiction domestique ou domaniale, de tout temps inhérente à la grande propriété et bien antérieure aux concessions d'immunité.

« On a prétendu faire, de la concession de l'immunité, la concession même de la justice privée. M. Aug. Prost se demande d'où vient cette opinion. Elle a été introduite de bonne heure par les privilégiés, naturellement portés à tirer abusivement de la concession toutes les conséquences possibles, le droit de justice privée entre autres.

« L'opinion qui fait venir la justice privée de l'immunité a varié dans le choix des théories invoquées successivement pour la justifier. Le mode

Digitized by Google

d'introduction de ces théories et leur appréciation fournissent à M. Auguste Prost des arguments pour combattre l'opinion en question, et pour établir, ce qui n'est pas nouveau d'ailleurs, que la justice privée est une extension, un développement de la juridiction domestique ou domaniale. L'immunité a joué son rôle dans le développement; mais elle n'en est pas le principe.

« Telles sont les données essentielles du savant travail de M. Auguste Prost, qui cite un grand nombre de textes. »

M. G. Paris fait hommage de l'ouvrage suivant au nom de l'auteur : *Le roman au temps de Shakespeare*, par J.-J. Jusserand (Paris, 1887, in-8°).

« Ce petit volume est d'une lecture extrêmement agréable, d'un style aisé, vif et naturel. Les mérites qui le recommandent au public ne le désigneraient pas suffisamment à l'attention de l'Académie, mais l'ouvrage de M. Jusserand, déjà connu par des publications excellentes sur la vieille Angleterre, montre encore ici un érudit à côté de l'écrivain. Le théâtre anglais, grâce à l'enthousiasme provoqué par Shakespeare, a été étudié dans les plus petits détails de ses origines et de son histoire, et cependant ce fleuve à un moment si large et si puissant n'aboutit qu'à une sablonnière. Le roman au contraire, qui depuis sept quarts de siècle a été la forme de la littérature anglaise la plus caractéristique et la plus populaire, n'a attiré l'attention des critiques que sur sa période brillante et en plein soleil; ses sources, ses premiers tâtonnements ont été presque complètement négligés. Il a fallu du courage pour explorer ce terrain en apparence fort aride et du talent pour y attirer les curieux. Après un rapide coup d'œil sur le roman au moyen âge, M. Jusserand arrive au XVI^e^ siècle; il y étudie le roman esthétique avec Lyly et son *Euphuès* trop célèbre, mais célèbre de nom seulement, le roman pastoral avec Philip Sidney, dont l'*Arcadie* eut le rare et assez inexplicable honneur de deux traductions françaises simultanées et concurrentes, le roman picaresque, venu d'Espagne, avec Nash, ancêtre lointain de Smollett. Il résume ensuite plus rapidement les faibles imitations de nos grands romanciers héroïques et de nos nouvelles galantes du XVII^e^ siècle. Tous ces essais plus ou moins manqués ont cependant ameubli et préparé le sol, et au XVIII^e^ siècle l'Europe étonnée voit sortir d'Angleterre, pour la charmer et la conquérir, les œuvres des Defoe, des Swift, des Richardson et des Sterne. Il était bon de savoir par quels canaux presque inconnus le grand flot d'imagination et de création dramatique, qui paraissait tari depuis Shakespeare, avait passé dans ce nouveau lit. »

Digitized by Google

M. Barbier de Meynard présente *Les congrégations religieuses chez les Arabes et la conquête de l'Afrique du Nord*, par le baron d'Estournelles de Constant (Paris, 1887, in-18).

« Sous ce titre, M. d'Estournelles a résumé pour le grand public le travail très technique que M. le commandant Rinn a consacré aux sociétés secrètes qui menacent d'envahir tout le littoral de l'Afrique jusqu'au Soudan. Bien qu'il y ait dans ce résumé quelques renseignements nouveaux, on voit que l'auteur s'est préoccupé surtout du caractère politique de ces affiliations; il serait donc injuste de lui reprocher certaines omissions qui, dans une étude d'ensemble, n'ont pas grande importance. En tout cas, c'est bien plus haut que le XI^e^ siècle et bien avant le cheikh Abd el-Kader Guilani qu'il faut rechercher l'origine de ces confréries dont le mysticisme est le lien; il faut remonter pour cela au I^er^ siècle de l'islam, au moment où les éléments mazdéens, juifs et chrétiens aux prises avec la religion nouvelle donnèrent naissance aux étranges doctrines des Kharédjites et des Ismaéliens. Nous trouvons dans ce petit volume un tableau très exact des principales sectes africaines, et surtout des deux plus répandues, celles des Tidjani et des Senoussi, la première plus tolérante et accessible à l'influence européenne, mais moins souple dans ses dogmes, moins apte au prosélytisme que la secte dont Senoussi fut le fondateur à la fin du dernier siècle. C'est là qu'est le grand danger de l'avenir.

« Officiers, fonctionnaires civils, voyageurs, tous sont unanimes à reconnaître que si jamais, à la faveur d'un grand conflit en Europe, une insurrection générale éclate contre nous en Afrique, elle sera l'œuvre des missionnaires invisibles et insaisissables que le Cheikh Senoussi et son fils Cheikh Madhi ne cessent de lancer par milliers jusqu'au cœur du continent. M. d'Estournelles jette à son tour le cri d'alarme et signale avec énergie les difficultés de l'avenir. Quant aux mesures qu'il propose pour conjurer le péril, je n'ai pas à les discuter ici, je me borne à dire qu'elles peuvent se résumer dans la trop fameuse maxime : *Divide ut imperes*. Assurément cette maxime est condamnable au point de vue de la stricte morale, mais si quelque chose pouvait la rendre excusable, ce serait son application à des ennemis implacables, dont l'union, cimentée par le fanatisme le plus ardent, peut arrêter et même ruiner l'œuvre de civilisation et de progrès que la France poursuit depuis plus d'un demi-siècle sur le littoral africain. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

Marche d'Annibal des Pyrénées au Pô, par M. Perrin, colonel d'artillerie en retraite (Metz, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 12 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Jahresbericht über die Lehr- und Erziehungs-Anstalt des Benediktiner-Stiftes Maria-Einsiedeln im Studienjahre 1886-1887. Mit einem Programme : Die sieben freien Künste im Mittelalter (fin), par le R. P. Gabriel Meier (Einsiedeln, 1887, in-4°);

Victor Hugo. Poesie scelte (versione italiana), par Pietro Pasquali (Pise, 1887, in-12).

SÉANCE DU 19 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes, par Em. Espérandieu (Melle, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 26 AOÛT.

(Aucun ouvrage n'a été offert dans cette séance.)

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. Desnoyers.)

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

M. P. Meyer présente un recueil des notices biographiques publiées dans différents journaux sur M. Samuel Birch, correspondant de l'Académie, conservateur au Musée britannique, à l'occasion de sa mort, et réunies par son fils, M. Walter de Gray Birch, sous ce titre : *Biographical notices of D^r Samuel Birch, from the British and foreign press*, etc. (Londres, 1886, in-8°).

M. P. Meyer offre en outre une notice, dont il est l'auteur, sur M. de Wailly, membre de l'Académie : *M. N. de Wailly* (extrait de la *Romania*; Mâcon, in-8°).

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

M. Boissier offre à l'Académie, au nom des auteurs, le 14^e^ fascicule de la collection intitulée : *Les Correspondants de Peiresc*. Ce fascicule porte

Digitized by Google

pour titre particulier : *Samuel Petit, lettres inédites écrites de Nîmes et de Paris à Peiresc (1630-1637)*, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque, précédées d'une *Notice sur Petit*, par Georges Maurin (Nîmes, 1887, in-8°).

« La notice biographique, dit M. Boissier, est l'œuvre de M. Georges Maurin. Elle a été composée à l'aide des archives communales de Nîmes, des minutes des notaires, etc., et laisse peu de chose à trouver à propos du savant nîmois. Les lettres sont publiées par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, avec le soin minutieux qu'il met dans tout ce qu'il entreprend. Elles sont au nombre de vingt-huit, et, sans présenter un grand intérêt, elles nous aident à connaître la vie d'un professeur et d'un savant de province au commencement du XVII^e^ siècle. »

M. Barbier de Meynard, en présentant à l'Académie l'*Histoire d'Alger sous la domination turque (1515-1830)*, par M. H. de Grammont (Paris, 1887, in-8°), s'exprime ainsi :

« Je sais gré à l'auteur de m'avoir confié le soin de présenter son livre à l'Académie, car je peux lui donner publiquement les éloges qu'il mérite. Nous avons enfin une véritable histoire d'Alger. Grâce aux savantes recherches de M. de Grammont et de la Société historique algérienne, dont il est le digne président, une lacune des plus regrettables et que l'étranger signalait sévèrement est enfin comblée.

« A vrai dire, la tâche était ardue; elle exigeait, outre un long séjour dans le pays, le dépouillement et l'étude critique des nombreux documents espagnols, italiens, français et arabes qui ont rapport aux régences barbaresques, matériaux d'une valeur très inégale, difficiles à réunir, plus difficiles encore à mettre en œuvre. M. de Grammont y a consacré toute son ardeur et il en sera récompensé par le succès.

« Il prend l'histoire d'Alger aux débuts de la domination turque, dès les premières années du XVI^e^ siècle, et la conduit jusqu'à la date mémorable de 1830. Le plan de son travail est sage et bien ordonné; il divise son sujet en trois périodes distinctes, le gouvernement des Beylerbeys, celui des Pachas et celui des Deys. De ces trois périodes, les deux premières avaient été confondues jusqu'ici; mais cette erreur n'a pas lieu de nous surprendre, puisque les Beylerbeys furent à proprement parler des gouverneurs généraux exerçant un pouvoir plus étendu que les Pachas leurs lieutenants, mais portant comme ceux-ci le titre de Pachas.

« Il y a dans l'ouvrage de M. de Grammont plusieurs aperçus nouveaux qui rétablissent sous son véritable jour l'habile politique de l'ancienne monarchie française en pays musulman. Que de fois n'a-t-on pas reproché

Digitized by Google

aux Valois leur alliance avec Suleiman II et avec Barberousse, sans penser que l'ambition des nations rivales avait rendu cette alliance indispensable! C'est la diplomatie prudente de François Ier qui a empêché le bassin occidental de la Méditerranée de devenir un lac espagnol et la France, attaquée de tous côtés, de succomber dans une lutte inégale.

« Un autre point que M. de Grammont met en lumière, c'est la rivalité qui régnait sans cesse entre janissaires et reïs, entre l'élément militaire et la marine algérienne. Toute l'histoire intérieure de la Régence s'explique par ces déchirements qui firent passer le pouvoir successivement aux mains des Pachas triennaux, des Aghas et des Deys. On comprendrait difficilement comment ce petit État, en proie à de continuelles révoltes et alimenté uniquement par la course et le brigandage, a pu défier pendant trois siècles les plus formidables marines du continent. M. de Grammont montre bien qu'Alger n'a dû sa longue impunité et même son existence qu'aux jalousies et aux luttes des puissances chrétiennes.

« Je ne puis que résumer ici en quelques lignes cet ouvrage remarquable, où M. de Grammont a déployé les qualités d'un narrateur bien informé, impartial et judicieux, je pourrais ajouter d'un écrivain exercé. Son nom restera attaché à ce livre, qui est non seulement une œuvre d'érudition et de critique, mais aussi une œuvre essentiellement française, pleine d'enseignements précieux pour ceux qui dirigent les affaires de notre grande colonie africaine. »

M. Barbier de Meynard présente ensuite une *Lettre à M. le président de la Société française de numismatique et d'archéologie, à propos d'un derham ʿalide du Guilan, appartenant à M. de Saint-Laumer*, par M. H. Sauvaire (extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique;* Mâcon, 1887, in-8°).

« M. Sauvaire poursuit avec persévérance ses recherches sur les monnaies les plus rares des premiers siècles de l'hégire. Dans le mémoire que j'ai l'honneur d'offrir en son nom à l'Académie, il discute et complète les renseignements fournis par deux savants numismates, MM. Fraehn et Tornberg, sur une monnaie frappée dans le nord de la Perse vers l'an 950 de notre ère. Elle appartient à une de ces dynasties éphémères qui revendiquaient à cette époque les droits de la famille d'Ali contre les khalifes abbassides et qui réussirent à se maintenir au pouvoir pendant quelques années, grâce au prestige que le nom d'Ali a exercé de tout temps parmi les populations d'origine persane. L'auteur démontre parfaitement que le surnom *thaïr billah*, « le vengeur avec l'aide de Dieu », qui se lit sur cette pièce, a été le titre honorifique non pas d'un seul prince,

Digitized by Google

mais de l'une de ces dynasties à peine mentionnées dans les chroniques arabes.

« M. Sauvaire, ajoute en terminant M. Barbier de Meynard, n'a négligé aucune source d'information, et son travail, exact et solide comme tout ce qui sort de sa plume, est un utile document de plus fourni à l'histoire de la civilisation musulmane. »

M. Delisle offre, de la part des auteurs, les quatre publications suivantes :

1° *De nonnullis codicibus græcis palimpsestis in bibliotheca majore Parisiensi asservatis*, par Alfred Jacob (extrait des *Mélanges Renier;* Paris, 1887, in-8°);

2° *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges, imprimés et manuscrits*, par N. Haillant (Épinal, 1887, in-8°);

3° *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, par Henry Martin, t. II (Paris, 1886, 1 vol. in-8° du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, publié par le Ministère de l'instruction publique);

4° *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, 1re partie, par J. Roman (Paris et Grenoble, 1887, in-4°).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

M. Delisle présente à l'Académie, de la part de notre confrère M. Siméon Luce, la notice qu'il a lue devant la Compagnie le 1er juillet dernier et qu'il vient de faire paraître sous ce titre : *Philippe Le Cat, un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc* (Caen, 1887, in-8°).

Sont encore offerts :

De Johannis Stobæi codice Photiano, par Ant. Elter (Bonn, 1880, in-8°);

Dictionnaire français-japonais des mots usuels de la langue française, par Arthur Arrivet, revu avec soin par S. Oyamada (Tōkyō, 1887, in-12);

Bibliographie des Sociétés savantes de la France, par Eugène Lefèvre-Pontalis (Paris, 1887, in-4°).

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée, par G. Maspero, membre de l'Académie (1888, in-8°);

Discours prononcé le 2 août 1887 à la distribution des prix du lycée Henri IV, par le même auteur (in-8°).

Digitized by Google

— Ont encore été offerts pendant le 3e trimestre :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1887 (Épinal et Paris, 1887, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 8e année, t. XV, n° 3 (Paris, 1887, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1887, 5e et 6e fasc. (Paris, 1887, gr. in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei : Rendiconti, vol. III, 1er semestre, fasc. 1-12, et 2e semestre, fasc. 1-3; *Memorie della classe di scienze morali*, etc., 1884-1885, vol. I (Rome, 1885-1887, in-4°);

Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen, herausgegeben vom Historischen Vereine für Steiermark, 22e année (Graz, 1887, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze : Bollettino delle opere moderne straniere, table du vol. I; *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, tables de l'année 1886 et nos 36-41 de 1887 (Florence, 1886-1887, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVIII, 2e, 3e et 4e livraisons (Paris, 1887, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, t. V, 11e année, mai-novembre 1887 (Athènes et Paris, 1887, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, année 1886 (le Caire, 1887, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1887, n° 2 (Amiens, 1887, in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 36e année, nouvelle série, 142e livraison (Saint-Omer, 1887, in-8°);

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes, 6e série, 4e vol., nos 5 et 6 (Paris, 1887, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres de 1887 (Poitiers, 1887, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, del commendatore Giovanni Battista de Rossi, 4e série, 4e année, nos 1-4 (Rome, 1886, gr. in-8°);

Documente privitóre la istoria Românilor, ormare la colectiunea lui Eudoxiu de Hurmuzaki. Suplement I, vol. III, fasc. I : *Documente culese din archivele ministeriului afacerilor strâine din Paris, 1709-1812*, de A. I. Odobescu (Bucarest, 1887, in-4°);

Histoire des Grecs, par Victor Duruy, membre de l'Institut, livraisons 56-71 (Paris, 1887, gr. in-8°);

Digitized by Google

El Horizonte, periódico de intereses generales, 1re année, n° 23 (îles Canaries, 25 août 1887, in-fol.);

L'Indépendant littéraire, revue bi-mensuelle, nos 20-22 (Paris, 1887, in-4°);

Journal asiatique, 8e série, t. IX, n° 3 (Paris, 1887, in-8°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1886, t. IV (Nancy, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1885-1886 (Châlons-sur-Marne, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VII, 3e partie (Chalon-sur-Saône, in-4°);

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, t. II (VIe de la collection), 1er bulletin (Guéret, 1887, in-8°);

Ministero della pubblica istruzione. Indici e Cataloghi. IV. I Codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze, vol. I, fasc. 6 (Rome, 1887, in-8°);

Mittheilungen des Historischen Vereines für Steiermark, fasc. 35 (Graz, 1887, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 2e série, vol. XI, n° 3 (Londres, 1887, in-8°);

Revue africaine, n° 181 (Alger, 1887, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, mai-juin 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Revue des études juives, t. XIV, n° 28 (Paris, 1887, in-8°);

Revue des questions historiques, 22e année, 83e livraison (Paris, 1887, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 45 (Vienne [Isère], 1887, in-8°);

Revue géographique internationale, n° 139 (Paris, 1887, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, membre de l'Académie, Ernest Babelon, 3e série, t. V, 3e trimestre (Paris, 1887, in-8°);

Transactions of the Society of Biblical archæology, vol. IX, 1re partie (Londres, 1887, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 9e année, nos 2 et 3 (Agram, 1887, in-8°).

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1887.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. BRÉAL.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

L'Académie, consultée par le Président, décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Desnoyers, membre libre, décédé, et que l'examen des titres des candidats aura lieu le 4 novembre prochain, jour auquel a déjà été fixé l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Benoist, membre ordinaire.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître les concours pour lesquels il y a des questions à proposer.

Pour le prix ordinaire, l'Académie n'a plus qu'une seule question à proposer annuellement. Elle décide de supprimer du programme la question suivante, pour laquelle aucun mémoire n'a été présenté : *Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier.*

Elle maintient au concours la question suivante : *Étudier d'après*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. Le prix sera décerné en 1890. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Pour le concours Bordin, l'Académie maintient dans son programme le sujet suivant : *Examen critique de la Géographie de Strabon*, mais elle décide qu'une Commission sera nommée pour définir les termes de la question. Le prix sera décerné en 1890 et les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Elle maintient également, dans le programme du même concours, le sujet suivant : *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue.* Le prix sera décerné en 1890. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Elle décide, enfin, que la question à proposer, cette année, pour le même concours, sera prise dans l'ordre des études orientales.

En conséquence, l'Académie procède à la nomination de deux commissions. Sont désignés, pour la question orientale : MM. Derenbourg, Barbier de Meynard, Maspero et Bergaigne; pour la revision du programme de la question relative à la *Géographie de Strabon* : MM. Maury, Girard, Weil et Croiset.

M. Ch. Nisard communique un travail intitulé : *Des poésies de sainte Radegonde attribuées à Fortunat.*

Quelques poésies contenues dans le recueil de celles de Fortunat, dit M. Nisard, ont passé jusqu'ici pour lui avoir été inspirées par sainte Radegonde, sans qu'on en ait donné une preuve positive. Mais, dans cette opinion, on supposait toujours que Fortunat était au fond le véritable auteur de ces poésies, et que sainte Radegonde n'était pas capable d'en composer de pareilles. Comme les auteurs de cette allégation, ajoute notre confrère, n'ont guère lu Fortunat qu'à vol d'oiseau, et là où ils pensaient rencontrer de quoi les aider dans leurs travaux particuliers, ils ne se sont point aperçus que Fortunat lui-même, dans un de ses petits

Digitized by Google

poèmes, atteste que sainte Radegonde faisait des vers, et qu'elle en faisait de charmants. Cela étant, M. Ch. Nisard s'est demandé pourquoi elle n'aurait pas écrit les deux poèmes où elle parle elle-même et en son nom propre, et il s'est appliqué à démontrer que Fortunat n'est pour rien dans ces poèmes, et qu'ils doiven être restitués tout entiers à sainte Radegonde.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE.

M. Cyprien Pérathon adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France de 1888, son livre intitulé : *Histoire d'Aubusson : la vicomté, la ville, les tapisseries, la maison d'Aubusson* (Limoges, 1886, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

S. M. dom Pedro, empereur du Brésil, assiste à la séance; le Président, au nom de l'Académie, salue en lui un auguste confrère et le remercie d'avoir renouvelé la visite dont il a déjà, dans un autre voyage, honoré la Compagnie.

Le Président annonce que l'Académie, sur la proposition de la Commission nommée à la dernière séance, a arrêté ainsi qu'il suit la rédaction nouvelle de la question mise au concours pour le prix Bordin et prorogée à l'année 1890 : *Examen critique de la Géographie de Strabon. Les concurrents devront, après avoir résumé brièvement l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage, étudier les sources d'information et la méthode de Strabon.*

Il annonce ensuite que l'Académie propose, pour le concours Bordin de 1890, la question suivante : *Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque, les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte.* Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Digitized by Google

M. A. Bertrand communique une note intitulée : *Le Dispater gaulois, le Jupiter Sérapis et le Pluton Eubouleus de Praxitèle*[1].

L'attention des archéologues a été attirée depuis longtemps déjà sur une série de statuettes découvertes en Gaule, qui représentent un personnage debout, entièrement drapé, tenant de la main droite étendue un vase et de la main gauche levée une longue hampe, à l'extrémité de laquelle est un barillet. Ce type de Jupiter au marteau se retrouve sur des bas-reliefs : dans l'un d'eux, découvert à Oberseebach et autrefois conservé au musée de Strasbourg, où il a péri lors du bombardement, le dieu est accompagné d'un cerbère à trois têtes. On a émis l'opinion que le dieu au barillet ou au marteau n'était autre que le Jupiter infernal des Gaulois, le *Dispater* dont les Gaulois, au dire de César, se considéraient tous comme les descendants. Une observation de M. Salomon Reinach semble transformer cette hypothèse en certitude. Il a remarqué, en effet, que dans une statuette de cette série, découverte dans le Valais et dont un moulage a été donné au musée de Saint-Germain par M. Flouest, le dieu porte le *modius* ou *calathus* au-dessus des boucles épaisses de sa chevelure. Or le *calathus*, dans l'art gréco-romain, est l'attribut des divinités à la fois chtoniennes et infernales, en particulier de Jupiter Sérapis, dont le type, voisin de celui de Pluton Hadès, a été fixé par la sculpture grecque du IVe siècle avant J.-C. Ainsi les Gaulois, pour figurer leur *Dispater*, ont imité le type hellénique de Jupiter Sérapis, tout en introduisant quelques modifications dans ses attributs. Le marteau fait songer au Charon étrusque, tandis que le vase semble répondre à la même idée que le *calathus*, celle de la fécondité du sol attribuée aux divinités souterraines.

Une des différences caractéristiques entre le type de Jupiter Sérapis et celui de Jupiter olympien est la disposition de la chevelure, qui, au lieu d'être relevée sur le front, retombe sur le devant en touffes épaisses, communiquant ainsi à la physionomie quelque chose de sombre et de sévère. On pensait jusqu'à présent que ce type de Sérapis était une création du sculpteur

[1] Voir aux Communications, n° I.

Digitized by Google

Bryaxis, qui travailla au Mausolée d'Halicarnasse et dont une statue de Sérapis se voyait à Alexandrie. Il paraît aujourd'hui que le type en question est plus ancien. Cela résulte d'une heureuse conjecture de MM. Benndorf et Furtwaengler, que M. Bertrand résume d'après une note communiquée par M. Reinach. On a trouvé en 1885 à Éleusis une admirable tête juvénile, d'une expression sombre et rêveuse, dont la chevelure rappelle exactement celle de Sérapis. Or, parmi les divinités d'Éleusis, figure le héros Eubouleus, frère de Triptolème, que les anciens identifiaient à Pluton. D'autre part, un piédouche de buste, conservé autrefois à la villa Montalto, à Rome, aujourd'hui au Vatican, porte l'inscription : ΕΥΒΟΥΛΕΥΣ ΠΡΑΞΙΤΕΛΟΥΣ. Praxitèle était donc l'auteur d'un buste d'Eubouleus qui fut reproduit par des copies. La tête d'Éleusis étant sans conteste un original du IVe siècle, on est fondé à la considérer comme l'original même de Praxitèle, surtout si l'on tient compte que l'on a découvert au même endroit que cette tête une dédicace au héros Eubouleus. Ce chef-d'œuvre vient se placer dignement à côté de la seule sculpture originale de Praxitèle que l'on connût encore, le groupe d'Hermès portant Dionysos enfant, exhumé au mois de mai 1877 à Olympie.

M. Deloche appelle l'attention de M. Bertrand sur la présence du marteau dans les statuettes de bronze dont il a entretenu l'Académie. Le marteau est un emblème que l'on a déjà observé depuis longtemps sur des monuments gaulois, dont plusieurs sont conservés au musée de Saint-Germain. On ne sait pas au juste quelle place occupait dans le polythéisme de l'ancienne Gaule le dieu qui portait l'attribut en question : mais ce qu'il ne paraît pas possible de mettre en doute, c'est que cet attribut est bien celui d'une divinité gauloise. Il fait penser en même temps au dieu Thor des Scandinaves, qui est également armé du marteau. L'une des deux statuettes présentées à l'Académie a conservé au sommet de la haste tenue par sa main gauche le barillet du marteau; l'autre l'a perdu, mais elle a sur la poitrine un marteau de fer figuré en relief.

Il convient, suivant M. Deloche, de tenir le plus grand compte

Digitized by Google

de ce détail symbolique, qui établit une filiation entre les diverses figures connues.

M. Ravaisson insiste sur la signification du *calathus* entouré de feuillage, qui surmonte la tête du dieu infernal Sérapis et qui se retrouve dans le nouveau bronze gaulois présenté par M. Bertrand. Le culte de Sérapis remplaça généralement, chez les Grecs, celui de Pluton. Le *calathus* rappelle la corne d'abondance qui, sur les plus anciens monuments, est un attribut caractéristique de Pluton; le nom même de Pluton signifie richesse. En effet, ce dieu, originairement, ne devait pas être le génie infernal, de nature sombre et terrible, qu'il devint plus tard; il se confondait avec le Jupiter primitif, qui se dédoubla ensuite en un dieu olympien et un dieu infernal. Très probablement, il en fut de même du Dispater ou Jupiter dont les Gaulois prétendaient descendre.

M. Delisle commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les opérations financières des templiers.*

M. Heuzey commence la lecture d'un travail intitulé : *Le bassin sculpté du palais de Tello et le symbole chaldéen du vase jaillissant.*

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, communique le déchiffrement de trois stèles hébraïques du XIII^e^ siècle, découvertes à Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise), par M. Grave. La première ne porte pas d'indication d'année, elle n'est datée que par les caractères paléographiques de l'inscription; le nom de femme qu'elle contient, יואט, *Joète*, est nouveau et doit être noté. La seconde stèle est datée du 28 décembre 1248, la troisième du 31 décembre 1292.

M. Héron de Villefosse communique plusieurs inscriptions romaines découvertes en Afrique :

1° M. de la Martinière a envoyé la photographie d'un très intéressant fragment, récemment découvert à Tanger. Ce fragment a fait partie d'une inscription dédiée par les habitants de Tanger à un ancien gouverneur de la province. Il résulte du texte et des compléments proposés que la province de Maurétanie Tingitane a été rattachée d'assez bonne heure à l'Espagne, probablement vers l'époque de Marc-Aurèle, et qu'elle a porté, au moins momentanément, le titre de *provincia Hispania ulterior Tingitana.* La

Digitized by Google

rareté des textes épigraphiques recueillis au Maroc rend l'envoi de M. de la Martinière particulièrement précieux.

2° Le R. P. Delattre a découvert à Carthage, sur la colline de Byrsa, quelques fragments d'inscriptions qui appartiennent à deux dédicaces impériales faites par des proconsuls d'Afrique. La première renferme le nom du proconsul *Maecilius Hilarianus*, qui gouverna l'Afrique sous Constantin, en 324, et qui était déjà connu par une inscription d'Ulique. La seconde a été gravée par les ordres de *Sextius Rusticus Julianus*, qui administra la province de l'année 371 à l'année 373. Ces documents, dit M. de Villefosse, viennent s'ajouter à ceux du même genre qui avaient été déjà réunis par notre regretté confrère Ch. Tissot. Le P. Delattre a eu le mérite de reconstituer patiemment d'importants fragments de ces deux textes, qui ont été trouvés mêlés à d'autres débris, à l'état de petits morceaux.

3° M. Joseph Letaille a estampé dans la collection du commandant Marchand, à la Riana, près Tunis, plusieurs inscriptions inédites appartenant au cimetière des bas officiers impériaux, découvert à Carthage il y a quelques années. D'autres textes, dont la provenance exacte est ignorée, sont conservés dans cette collection; l'un d'eux contient une liste de noms accompagnée de mentions chronologiques qui se rapportent aux années 199 et 200; un autre mentionne les jeux prétoriens; un troisième est l'épitaphe d'un soldat de la cohorte des Thraces.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE.

M. Robiou, par une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, se porte candidat à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Desnoyers.

M. Léopold Hugo adresse à l'Académie une note sur un torse antique en cristal de roche du Musée du Louvre.

Est adressé, pour le concours des antiquités de la France de 1888, un ouvrage intitulé : *Chalucet*, par Louis Guibert (Limoges, 1887, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

Digitized by Google

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie a donné, sur la fondation Benoît Garnier, à M. René Basset, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, une mission au Sénégal. Cette mission a pour objet principal l'*Étude du Zenaga et de ses dérivés, et autant que possible des langues parlées dans le Soudan occidental et oriental.*

M. Heuzey continue la lecture de son travail intitulé : *Le bassin sculpté du palais de Tello et le symbole chaldéen du vase jaillissant.*

En avant du palais chaldéen de Tello, découvert par M. de Sarzec, se trouvait un bassin de pierre décoré de sculptures, monument tout à fait rare et même unique dans tout l'art oriental. Les grands côtés portaient une file de figures de femmes, tenant dans leurs mains réunies des vases d'où jaillissaient deux gerbes liquides. M. Heuzey étudie les fragments de ces sculptures rapportés au Louvre.

L'auteur établit d'abord que ce bassin monolithe, de forme très allongée, mais relativement étroite et peu profonde, procède du type primitif des auges ou canaux de bois dans lesquels les populations pastorales font boire leurs troupeaux, et qu'il devait servir à procurer aux caravanes qui faisaient halte devant le palais ce que l'on peut appeler « l'hospitalité de l'eau ». Cette eau était sans doute celle des puits du palais, apportée chaque fois dans des urnes, comme le montre la scène biblique de Rébecca abreuvant les chameaux d'Éliézer. Il y est question en effet d'un semblable bassin, appelé *shôget* en hébreu et placé près du puits public de la très antique cité chaldéenne habitée par Bathuel.

Quant au motif de sculpture du bassin de Tello, on a peine à croire tout d'abord que l'art chaldéen ait pu tirer de son vieux fonds d'idées et de légendes une composition décorative aussi gracieuse et aussi bien appropriée au but de la décoration. L'art grec lui-même aurait-il trouvé rien de plus heureux, pour orner une vasque ou une fontaine, que cette double frise de femmes tenant des vases jaillissants? Pourtant le style des figures et les débris de l'inscription attestent avec certitude que le monument appartient bien à la haute antiquité chaldéenne.

M. Heuzey étudie ensuite le symbole même du vase jaillissant;

Digitized by Google

très populaire en Chaldée comme en Assyrie. Par la comparaison d'un grand nombre d'exemples, tirés principalement des scènes gravées sur les cylindres, il montre l'importance de ce symbole dans la légende chaldéenne, où il représente la puissance des eaux, la source première et commune de l'élément liquide, et, dans un sens plus particulier, les *Naharaïm*, les deux courants sacrés du Tigre et de l'Euphrate.

L'auteur conteste l'explication donnée jusqu'ici des célèbres statues du harem de Khorsabad, où l'on croyait voir les images du roi Sargon, tenant une ampoule et vêtu d'une robe à quatre boucles ondulées. La coiffure toute mythologique de la tiare armée de cornes ne permet pas d'y reconnaître des figures royales. Ce sont en réalité des dieux ou des génies de l'élément humide, tenant le vase merveilleux, d'où s'échappent non plus deux, mais quatre flots, par allusion à la légende bien connue des quatre fleuves du paradis asiatique. Ce spectacle paradisiaque, placé à la porte de la demeure intime du roi, éveillait l'idée de la fraîcheur des eaux jaillissantes, inséparable, dans ces régions brûlantes, de l'idée de repos et de félicité.

Revenant au bassin de Tello, M. Heuzey pense que les femmes que l'on y avait sculptées étaient aussi des génies féminins de l'élément liquide, sortes de naïades chaldéennes, exprimant à l'entrée du palais l'image de l'abondance et de la perpétuité des eaux.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Champoiseau, consul général de France à Smyrne, les photographies des onze fragments de la frise du temple de Diane Leucophryne, récemment découverts à Magnésie du Méandre. Un plan des fouilles, exécuté par M. l'architecte Carl Humann, l'auteur des heureuses et célèbres découvertes de Pergame, est joint à ces photographies. On sait que la plus grande partie de la frise du temple de Magnésie avait été rapportée au Musée du Louvre en 1843 par M. Charles Texier; les fouilles nouvelles offrent par là un intérêt particulier, car, à l'aide des fragments qui viennent d'être recueillis en Asie Mineure, on pourra peut-être compléter certains des bas-reliefs que nous possédons.

Digitized by Google

M. Charles Joret, professeur à la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, lit un mémoire sur deux manuscrits, l'un de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, l'autre de la bibliothèque académique de Breslau, intéressants tous deux pour l'histoire de la botanique religieuse. Dans le manuscrit de Breslau se trouve un Apulée, qui présente des variantes ou additions qu'on ne rencontre dans aucun autre texte de cet *herbolayre*, celui de Leyde excepté : ce sont des prières adressées aux plantes au moment de les cueillir. A quelle époque remontent ces prières? M. Joret y voit des incantations habituelles aux anciens rhizotomes; nous savons, en effet, par le témoignage de Théophraste, que la prière faisait partie des pratiques auxquelles se livraient les herboristes grecs, et c'est même la seule qu'il ne condamne pas. Mais il n'est pas moins vrai, selon M. Joret, que ces prières doivent avoir une origine bien plus ancienne. Étudiant deux longues incantations, qui se trouvent à la fois dans le manuscrit de Montpellier et dans celui de Breslau, l'auteur y remarque un caractère religieux et vraiment antique, d'après lequel il se croit autorisé à leur assigner l'origine la plus reculée. Il pense qu'il en est de même des prières semblables, mais seulement plus courtes, qui sont intercalées dans le pseudo-Apulée; et, les rapprochant des prières analogues qu'on rencontre dans l'Atharveda, il n'hésite pas à voir dans les unes comme dans les autres un monument, échappé aux ravages du temps, d'une des traditions les plus anciennes des nations indo-européennes.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature adressées par MM. A. de Barthélemy et Clermont-Ganneau, pour le fauteuil de M. Benoist, et par MM. Hamy, Menant et Vitu, pour le fauteuil de M. Desnoyers.

Le Directeur des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, suivant le vœu émis par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les bustes en marbre de M. Édouard

Digitized by Google

Laboulaye et de M. Naudet viennent d'être commandés à MM. Bartholdi et Power.

M. le baron J. de Witte présente à l'Académie la collection des monnaies d'argent qui viennent d'être frappées à Bruxelles pour l'État du Congo. Les pièces sont au nombre de quatre : une pièce de 5 francs, une de 2 francs, une de 1 franc et une de 50 centimes. M. de Witte ajoute qu'il se propose de déposer ces monnaies au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

M. Heuzey termine sa communication intitulée : *Le bassin sculpté du palais de Tello et le symbole chaldéen du vase jaillissant.*

M. Delisle continue et achève la seconde lecture de son *Mémoire sur les opérations financières des templiers.*

M. E. Amélineau communique des recherches sur un personnage mal connu qui joua un rôle important dans l'histoire de l'Égypte à l'époque de l'arrivée des Arabes. Ce fut lui qui détermina la défection des Coptes et signa la soumission du pays aux envahisseurs. Les historiens arabes lui donnent le nom d'*El-Mouqoqis;* les auteurs modernes l'appellent, pour la plupart, le *Maqoqas* ou le *Makaukas.* C'était un dignitaire copte, chargé de percevoir les impôts en Égypte au nom de l'empereur Héraclius. Selon Eutychius, il commit des malversations, s'appropria les deniers publics, et, craignant la justice de l'empereur, se décida à passer du côté des Arabes.

M. Amélineau a trouvé une mention nouvelle du Mouqoqis dans un fragment copte, presque contemporain de la conquête arabe, conservé à la Bibliothèque bodléienne, à Oxford. Ce document, d'accord sur ce point avec des récits contenus dans le Synaxaire jacobite et relatifs à un moine du Fayoum, confesseur de la foi, nommé Samuel, nous apprend que le Mouqoqis joignait à la qualité de collecteur des impôts celle d'archevêque, ou plutôt, selon ses ennemis, de pseudo-archevêque. Il était Melchite et avait tenté de faire signer au moine Samuel le « tome de Léon », c'est-à-dire la foi du concile de Chalcédoine. Dans le fragment copte de la Bodléienne, il est appelé, d'un nom grec, de Καύχιος. M. Amélineau ne doute pas que ce nom n'ait donné naissance au mot arabe *Mouqoqis.* Il estime, toutefois, qu'il est difficile d'expli-

Digitized by Google

quer d'une façon satisfaisante l'addition de la première syllabe. Il pense que Καύχιος est un dérivé des mots καῦκος, καυκίον ou καυχίον, qui désignent une monnaie creuse en usage dans l'empire byzantin dès le temps des Justins; les Coptes auraient donné au collecteur des impôts un surnom tiré du nom de l'une des monnaies qu'il recevait en payement.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature de MM. Robert de Lasteyrie et l'abbé L. Duchesne à la place de membre ordinaire laissée vacante par suite du décès de M. Benoist, et de celles de MM. Célestin Port et Émile Picot à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. Desnoyers.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux fauteuils de MM. Benoist et Desnoyers.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE.

Le Directeur des beaux-arts, par une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce que le buste du duc de Luynes vient d'être commandé au sculpteur Icard.

M. de Lasteyrie écrit au Président pour retirer sa candidature au fauteuil de M. Benoist.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Benoist, puis à celle d'un membre libre en remplacement de M. Desnoyers. Deux tours de scrutin ont lieu pour la première élection et trois pour la seconde. Ces scrutins donnent les résultats suivants :

Pour le fauteuil de M. Benoist, au premier tour de scrutin, M. Anatole de Barthélemy obtient 18 suffrages; M. Clermont-Ganneau, 10; M. l'abbé L. Duchesne, 8.

Digitized by Google

Au deuxième tour de scrutin, M. Anatole de Barthélemy obtient 21 suffrages; M. Clermont-Ganneau, 8; M. l'abbé L. Duchesne, 7.

Pour le fauteuil de M. Desnoyers, au premier tour de scrutin, M. Célestin Port obtient 11 suffrages; M. le docteur Hamy, 11; M. Joachim Menant, 10; M. Émile Picot, 7; M. Félix Robiou, 2; M. A. Vitu, 1.

Au deuxième tour de scrutin, M. Célestin Port obtient 19 suffrages; M. Joachim Menant, 13; M. le docteur Hamy, 9; M. Émile Picot, 1.

Au troisième tour de scrutin, M. Célestin Port obtient 23 suffrages; M. Joachim Menant, 16; M. le docteur Hamy, 3.

En conséquence, M. de Barthélemy est élu membre ordinaire et M. Célestin Port, membre libre de l'Académie. Ces deux élections seront soumises à l'approbation du Président de la République.

M. G. Paris donne communication du morceau qu'il doit lire à la prochaine séance publique de l'Académie, et qui est intitulé: *La légende du mari aux deux femmes.*

M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, expose les principaux résultats des fouilles que l'école a commencées à Mantinée. Il a confié la direction des travaux à un membre de l'école, M. Fougères, qui s'est acquitté de cette tâche, souvent difficile, avec beaucoup d'intelligence et de succès.

M. Fougères a relevé le plan de l'enceinte, avec ses portes et ses tours; il a dégagé le théâtre et la scène; il a retrouvé l'emplacement de l'agora et des portiques qui l'entouraient, ainsi qu'un autre portique, dédié à Antinoüs, le favori d'Hadrien. Au moyen de sondages, il a reconnu, sur une longueur de 300 mètres, une rue pavée en grandes dalles, où les roues des chars ont tracé une ornière; cette rue, qui part de la porte méridionale, conduira sans doute à des édifices importants. La ville, maintenant déserte, a été longtemps occupée par les Byzantins; plusieurs églises avaient été construites sur l'emplacement des monuments anciens. M. Fougères a trouvé dans les ruines de ces églises un grand nombre de morceaux d'architecture, de sculptures et d'inscriptions.

Celles-ci sont au nombre d'une trentaine. Parmi les plus in-

Digitized by Google

téressantes, il faut mentionner : deux colonnes d'une inscription archaïque, de quarante lignes environ, fragment d'une loi ou d'un règlement religieux; une dédicace faite par Philopœmen et les officiers de son armée, probablement après la bataille de Mantinée, où fut tué Machanidas, le tyran de Sparte.

Les petits objets en bronze ou en terre cuite, briques avec estampille, tessères avec nom propre, ont été trouvés en grande quantité, surtout dans le théâtre. M. Fougères a rencontré, au milieu de ces débris de l'époque grecque et romaine, deux haches en pierre polie.

Les fouilles ont mis au jour un très grand nombre de fragments de sculpture, qui vont de l'époque archaïque à l'époque romaine. M. Foucart présente à l'Académie les photographies de quelques morceaux mieux conservés, qui seront publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. Ce sont trois bas-reliefs contenant neuf personnages. Ils proviennent d'un monument signalé par Pausanias. Le voyageur, après avoir parlé d'une statue de Latone, œuvre de Praxitèle, ajoute que la base est ornée de bas-reliefs qui représentent les Muses et Marsyas jouant de la flûte. Les trois panneaux découverts par M. Fougères répondent exactement aux indications de Pausanias; le quatrième n'a pas encore été retrouvé. Il serait téméraire d'attribuer ces bas-reliefs à Praxitèle lui-même, mais on peut supposer qu'ils ont été exécutés sur ses dessins et par ses élèves.

M. Foucart annonce que les fouilles seront reprises l'année prochaine.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France de 1888 :

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (*844-1200*), publié pour la première fois par C. Douais (Paris et Toulouse, 1887, in-4°);

Vincent Laureo, évêque de Mondovi, nonce apostolique en Pologne, 1574-1578, par Th. Wierzbowski (Varsovie, 1887, in-8°).

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE.

Séance publique annuelle présidée par M. Michel Bréal (1).

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le PRÉSIDENT, annonçant les prix décernés en 1887 et les sujets de prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Édouard-René* LEFEBVRE-LABOULAYE, *membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. WALLON, secrétaire perpétuel.

3° *La légende du mari aux deux femmes*, par M. G. PARIS, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation de deux décrets, en date du 18 novembre 1887, par lesquels le Président de la République a approuvé l'élection de M. Anatole de Barthélemy à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Benoist, et celle de M. Célestin Port à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Desnoyers. MM. de Barthélemy et Port sont introduits et invités à prendre place parmi leurs confrères.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que M. Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger, lui a fait parvenir les deux lettres suivantes :

Alger, 4 novembre 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de vous donner communication de la lettre ci-jointe, que je viens de recevoir de M. le Gouverneur général de l'Algérie, et par laquelle M. le Gouverneur m'informe qu'il a bien voulu, sur ma demande, donner le nom de M. Léon Renier à un nouveau centre de population européenne en Algérie. Ce centre était dit précédemment *Smala-ben-Merad*. Il est situé dans la province de Constantine, que M. Léon Renier a surtout illustrée par ses admirables recherches.

(1) Voir l'APPENDICE.

Digitized by Google

Je souhaite, Monsieur le Secrétaire perpétuel, que vous veuilliez bien faire part à l'Académie de cet hommage et de ce témoignage de reconnaissance que nous sommes heureux de donner à notre ancien maître, et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Le Directeur de l'École des lettres d'Alger,
E. Masqueray.

Le Gouverneur général de l'Algérie à M. Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger.

Alger, 14 octobre 1887.

Monsieur le Directeur,

Dans le courant de l'année 1885, vous m'avez prié d'examiner s'il ne serait pas possible de donner à un village d'Algérie le nom de « Renier », pour perpétuer la mémoire de M. Léon Renier, membre de l'Institut et professeur d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que, par décret en date du 1er octobre courant, rendu sur ma proposition, le nom de « Renier » a été donné au centre de population européenne créé au lieu dit *Smala-ben-Merad* (commune de plein exercice d'Oued-Zenati, arrondissement et département de Constantine).

Veuillez agréer, etc.

Tirman.

Le Président, au nom de l'Académie, exprime sa satisfaction pour cet honneur si mérité rendu à notre confrère.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France de 1888 :

Les premiers évêques d'Orléans. Examen des difficultés que présentent leurs actes, par Ch. Cuissard (Orléans, 1886, in-8°).

M. Weil donne une seconde lecture de son mémoire sur les *Traces de remaniements dans les tragédies d'Eschyle.*

M. Boissier présente à la Compagnie, de la part de M. Eugène Müntz, les photographies de deux documents intéressants pour la connaissance de la topographie ancienne de la ville de Rome. L'un est un plan de Rome, l'autre une vue du Forum; tous deux ont été exécutés dans les dernières années du xve siècle, vers

Digitized by Google

l'époque du pontificat d'Alexandre VI. Ils ont été découverts dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial [1].

M. Chodzkiewicz communique à l'Académie des renseignements qui lui ont été adressés de Breslau au sujet d'une découverte faite tout récemment dans la Silésie prussienne. Sur les bords de l'Oder, à Sackrau ou Zakrzew, localité peuplée d'habitants de langue polonaise, on a trouvé trois tombeaux de l'époque romaine, composés de grandes dalles de granit de plus de 2 mètres de longueur et de largeur. Un grand nombre d'objets d'or, d'argent, de bronze et de verre étaient renfermés dans ces sépultures, ainsi qu'une monnaie d'or de l'empire romain [2].

M. P. de Nolhac, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, lit un travail intitulé : *Les études grecques de Pétrarque* [3].

Peu de questions de l'histoire littéraire de la Renaissance offrent autant d'intérêt que celle des études grecques de Pétrarque. C'est cette question que M. Nolhac étudie à nouveau, d'après des autographes entièrement inédits du poète, qu'il a retrouvés à la Bibliothèque nationale. Le travail qu'il communique à l'Académie raconte les essais de Pétrarque dans l'étude du grec, sous la direction successive de deux Calabrais, dont l'un, Léonce Pilate, est connu par une traduction latine d'Homère, exécutée sur l'initiative de Pétrarque et de Boccace. Cette traduction, d'ailleurs informe, a servi à faire connaître le monde de l'épopée homérique aux générations de la Renaissance. Les notes abondantes que Pétrarque a mises sur les marges de son exemplaire (Bibliothèque nationale, manuscrit latin 7880) montrent l'enthousiasme qui l'enflammait pour ces études. M. de Nolhac estime que ces parties inédites de son œuvre d'humaniste formeraient, imprimées bout à bout, plus de cent pages in-8°; elles lui ont permis d'établir avec certitude que Pétrarque ne savait pas du tout le grec, mais que le dernier travail de sa vieillesse fut la lecture et l'annotation de la traduction d'Homère.

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.
[3] Voir aux Communications, n° IV.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une copie du rapport de M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, sur l'état actuel des travaux des membres de ladite école.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre[1] dans laquelle il donne des détails sur une découverte importante faite à Rome, par les soins du R. P. dom Germano, passionniste. Des fouilles entreprises par ce religieux, dans le terrain où s'élève l'église des Saints Jean et Paul, ont mis au jour les restes d'une maison du IVe ou même du IIIe siècle de notre ère, ornée de peintures chrétiennes. Cette découverte confirme une ancienne tradition, d'après laquelle l'église avait été bâtie sur l'emplacement même de la maison qu'habitaient les martyrs Jean et Paul et où ils avaient été exécutés et ensevelis, en 362.

M. Le Blant, dans la même lettre, communique une découverte de M. Auvray, membre de l'École française de Rome, relative à la *Vita Roberti regis* du moine Helgaud.

Sont adressés à l'Académie :

Pour le concours des antiquités de la France :

Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin, près Marmande, par l'abbé R.-L. Alis, curé de Mauvezin (Agen et Mauvezin, 1887, in-8°);

Pour le concours Delalande-Guérineau :

Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon, thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Cucuel (Paris, 1886, in-8°);

Œuvres complètes de l'orateur Antiphon, traduites par Ch. Cucuel (Paris, 1888, in-8°, formant le tome V de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que quatre places de correspondants étran-

[1] Voir aux Communications, n° V.

Digitized by Google

gers et trois de correspondants français sont vacantes. L'Académie nommera, dans sa prochaine séance, deux commissions pour présenter des listes de candidats.

M. Deloche donne la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Du régime monétaire dans l'Austrasie primitive sous le règne de Théodebert Ier*.

M. P.-Ch. Robert présente quelques observations sur la théorie développée par M. Deloche (1).

M. Deloche répond aux observations de M. P.-Ch. Robert (2).

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre qui contient la copie d'une inscription latine inédite de l'époque des Antonins, relative à une donation de sépulture (3).

L'Académie désigne M. Ch. Nisard pour faire une lecture à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut. Il lira son mémoire intitulé : *Des poésies de sainte Radegonde attribuées à Fortunat.*

L'Académie procède à l'élection de deux commissions, chargées de présenter une liste de trois candidats pour chacune des places vacantes, tant parmi les correspondants français que parmi les correspondants étrangers.

Sont désignés :

1° Pour les candidats aux places de correspondants étrangers : MM. Renan, G. Paris, Bertrand et G. Boissier;

2° Pour les candidats aux places de correspondants français : MM. Perrot, Paul Meyer, Croiset, A. de Barthélemy.

M. Oppert communique une note intitulée : *Amraphel et Hammurabi* (4).

Dans ce travail, l'auteur combat une identification récemment

(1) Voir aux Communications, n° VI.
(2) Voir aux Communications, n° VII.
(3) Voir aux Communications, n° VIII.
(4) Voir aux Communications, n° IX.

Digitized by Google

proposée par M. Joseph Halévy[1], entre le roi nommé Amraphel, dont il est question au chapitre XIV de la Genèse, et le roi babylonien Hammurabi, que M. Halévy appelle Kimtu-rapastu.

Le roi Hammurabi, dit M. Oppert, régna de 2394 à 2339 avant J.-C. Son nom est élamite. La traduction Kimtu-rapastu est donnée par un texte qui fournit la traduction assyrienne de plusieurs noms royaux étrangers; elle nous apprend la signification étymologique du nom de Hammurabi, qui est, non pas : « Nourrisson majestueux », mais bien : « Issu d'une race prospère ». Il n'est pas plus vrai de dire, avec M. Halévy, que Hammurabi est la traduction idéographique de Kimtu-rapastu, qu'il ne le serait de prétendre que le roi qui a régné en France de 1830 à 1848 s'appelait en réalité « Glorieux ami des chevaux » et que « Louis-Philippe » est une traduction idéographique de ce nom.

Quant au roi Amraphel, dont parle la Genèse, son nom est sumérien et doit se lire Amar-Pel, c'est-à-dire « Splendeur de feu ». Le nom de Kedorlaomer, roi d'Élam, qui figure dans le même passage, appartient à la langue élamite.

M. le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS dépose sur le bureau de l'Académie, pour le concours Stanislas Julien, le volume intitulé : *Kung yu so t'an. Leçons progressives pour l'étude du chinois parlé et écrit*, par A. Mouillesaux de Bernières (Péking, 1886, in-4°).

Sont, en outre, adressés à l'Académie :

Pour le concours des antiquités de la France :

Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, précédée d'une introduction et suivie de pièces justificatives, par Hippolyte Abord (Autun et Paris, 1887, in-8°; publication de la Société éduenne);

Les fouilles de Saint-Martin de Tours, recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin, par Mgr C. Chevalier (Tours, 1888, in-8°);

Pour le concours Delalande-Guérineau :

Quomodo Menandrum quoad præcipuarum personarum mores Teren-

[1] Voir ci-dessus, p. 320.

Digitized by Google

tius transtulerit, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Gustave Vallat (Paris, 1886, in-8°).

M. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, commence la lecture d'un travail intitulé : *Louis XI et la succession de Provence*. Il raconte, d'après des documents nouveaux, deux tentatives faites, pour capter l'héritage du roi René, par ses anciens ennemis, le duc de Bourgogne et le roi de Naples Ferdinand d'Aragon. Il reproduit une conversation entre le fils de ce dernier et un des officiers de René, d'où il résulte que des offres d'alliance et d'argent furent faites au roi de Sicile pour l'amener à changer son testament, mais qu'il les repoussa énergiquement et dévoila tout à Louis XI. La politique de ce monarque est éclairée par là d'un nouveau jour.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE.

Le Directeur des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Président, prie l'Académie de vouloir bien désigner deux de ses membres pour examiner le modèle du buste du duc de Luynes, que vient de terminer M. Icard, statuaire. MM. Renan et Anatole de Barthélemy sont désignés.

Le PRÉSIDENT communique à l'Académie la lettre suivante, qui lui annonce une perte nouvelle dont elle vient d'être affligée :

Paris, le 16 décembre 1887.

Monsieur le Président,

J'ai le douloureux devoir de vous annoncer le malheur qui frappe ma famille. Mon père, l'intendant général Robert, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'est plus. Il est mort hier soir au milieu de nous, lorsque rien ne pouvait nous préparer à une telle séparation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

XAVIER ROBERT,
Capitaine d'artillerie.

Digitized by Google

Le Président, après avoir rendu hommage à la mémoire de notre confrère, lève la séance en signe de deuil.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les rapports des commissions chargées de présenter des listes de candidats aux places vacantes de correspondants étrangers et de correspondants français.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

M. le général Brugère, secrétaire général de la Présidence, par une lettre en date du 18 décembre, demande qu'il lui soit adressé d'urgence, en vue des invitations aux fêtes données par le Président de la République, la liste des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui désireraient y être invités.

Le Secrétaire perpétuel invite les membres de la Compagnie à donner au plus tôt au secrétariat les indications demandées.

M. Delisle dépose sur le bureau, de la part de M. Ét. Charavay, pour être réintégrées dans les collections de l'Institut, les quatre pièces suivantes :

Deux lettres de Pierre du Puy à Théodore Godefroy, du 7 et du 15 février 1635;

Une lettre de Théodore Godefroy à son fils, du 14 mars 1635;

Une lettre de Théophile Raynaud à Mersenne, du 29 avril 1648.

M. le comte de Pontbriant écrit à l'Académie pour lui faire connaître que des travaux de défonçage opérés dans un champ dépendant de sa propriété, à Pierrelatte (Drôme), ont mis à découvert un tombeau de pierre, parfaitement conservé et taillé en forme d'auge. Trois crânes et des ossements ont été trouvés dans l'intérieur de cette tombe, qui ne porte aucune inscription. Quelques sondages ont décelé l'existence d'une autre sépulture, qui a été mise immédiatement à découvert; celle-ci ne renfermait qu'un squelette. La position respective de ces deux tombes, qui se trouvent exactement sur le même axe, à une dizaine de mètres l'une de l'autre, et la grande quantité de débris de tuiles qui les environne, paraissent indiquer, écrit M. le comte

Digitized by Google

de Pontbriant, qu'on se trouve en présence d'un ancien cimetière, certainement antérieur à l'époque carolingienne.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection de quatre correspondants étrangers. Sont élus :

En remplacement de sir Henry Rawlinson, élu associé étranger de l'Académie, M. John Evans, à Nash Mill (Angleterre);

En remplacement de M. Henzen, décédé, M. Helbig, à Rome ;

En remplacement de M. Pott, décédé, M. Bühler, à Vienne (Autriche);

En remplacement de M. le comte Gozzadini, décédé, M. Th. de Sickel, à Vienne (Autriche).

Sont adressés à l'Académie :

Pour le concours Gobert :

Le connétable de Richemont (Artur de Bretagne), 1393-1458, par E. Cosneau (Paris, 1886, in-8°);

Pour le concours des antiquités de la France :

La famille de Salverte et ses alliances, par Georges de Salverte (Paris, 1887, in-8°);

Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux, par Alphonse Baudouin (Troyes, 1887, in-8°);

Olivier de Serres, seigneur du Pradel. Sa vie et ses travaux, etc., par Henry Vaschalde (Paris, 1886, in-8°);

Recueil des inscriptions antiques des parties des provinces romaines de Narbonnaise et d'Aquitaine qui sont devenues la province de Languedoc : Narbonne, par M. Lebègue (Toulouse, in-4°);

Trion. Antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion, par A. Allmer et P. Dissard (Lyon, 1887, in-8°);

Enquête de l'année 1300 sur les revenus, fiefs et arrière-fiefs du comté de Bigorre, document inédit publié par Gaston Balencie (Paris et Tarbes, 1884, in-8°);

Sommaire description du païs et comté de Bigorre, par Guillaume Mauran. *Chronique inédite*, publiée par Gaston Balencie (Paris et

Digitized by Google

Auch, 1887, in-8°, formant le fascicule XIV des *Archives historiques de la Gascogne*);

Pour le concours Delalande-Guérineau :

La nécropole de Myrina, 1re et 2e partie, par Edmond Pottier et Salomon Reinach (Paris, 2 vol. in-4° de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*);

Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste, par Émile Jullien (Paris, 1885 [1886], in-8°);

C. J. Cæsaris De bello gallico commentarii, édition nouvelle à l'usage des classes, par M. l'abbé A. Boué (Paris, 1886, in-16);

Térence, les Adelphes, texte latin, publié, etc., par le même (Paris, 1887, in-16).

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau. M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, vice-président, est élu président pour l'année 1888; M. Barbier de Meynard est élu vice-président. Les membres élus du bureau ne prendront place qu'à la première séance du mois de janvier.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux places vacantes parmi les correspondants français.

La séance étant redevenue publique, on procède au vote.

Sont élus :

En remplacement de M. de Boissieu, décédé, M. le docteur Reboud, à Saint-Marcellin (Isère);

En remplacement de M. Francisque Michel, décédé, M. Charles Joret, à Aix (Bouches-du-Rhône);

En remplacement de M. C. Port, élu académicien libre, M. l'abbé Ulysse Chevalier, à Romans (Drôme).

L'Académie procède ensuite à l'élection des commissions annuelles et de la commission du prix Gobert.

Digitized by Google

Sont élus :

Travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Pavet de Courteille, Girard;

Antiquités de la France : MM. Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Paris, A. Bertrand, Schlumberger, Héron de Villefosse;

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Girard, Heuzey, Perrot, Weil, Meyer, Boissier, Croiset;

Commission administrative : MM. Delisle, Deloche;

Prix Gobert : MM. Delisle, Viollet, Léon Gautier, de Barthélemy.

Sont adressés à l'Académie :

Pour le concours des antiquités de la France :

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, publiés par Louis de La Trémoïlle (Paris, 1887, grand in-4°);

Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (*1488*), publiée d'après les originaux, par le même (Paris, 1885, grand in-8°);

Inventaire de François de La Trémoïlle (*1542*) *et Compte d'Anne de Laval*, publiés d'après les originaux par le même (Nantes, 1887, in-4°);

Livre de comptes, 1395-1406. Guy de La Trémoïlle et Marie de Sully, publié d'après l'original, par le même (Nantes, 1887, in-4°);

Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (*1555-1620*), recueillie par Paul Marchegay et publiée avec introduction biographique et notes par Léon Marlet (Paris, 1887, in-8°);

Les Quinze-Vingts, depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (*XIII^e^-XVIII^e^ siècle*), par Léon Legrand (Paris, 1887, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*);

Jacques Cartier. Documents nouveaux, recueillis par F. Jouon des Longrais (Paris, 1888, in-8°);

Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII (*1314-1422*). *Son organisation*, par Félix Aubert (Paris, 1887, in-8°);

Digitized by Google

Les états de Béarn, depuis leurs origines jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle, étude sur l'histoire et l'administration d'un pays d'états, par Léon Cadier (Paris, 1888, in-8°);

Histoire d'Iwuy, par l'abbé Omer Dehaisnes et l'abbé Adrien Bontemps (Lille, 1887, in-8°);

Flore populaire de la Normandie, par Charles Joret (Caen et Paris, 1887, in-8°);

Histoire politique de la France, par C. de Loisne (Paris, 1886, in-8°);

Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluni, par René de Lespinasse (Nevers et Paris, 1887, in-8°);

Pour le prix Delalande-Guérineau :

Précis de grammaire comparée du grec et du latin, par Victor Henry (Paris, 1888, in-8°);

Pour le prix Brunet :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, livre I : *Les Bretons*, fasc. I à IV (Rennes, 1886-1887, in-8°);

Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, par P. Lanéry d'Arc (Paris, 1888, in-8°);

Bibliographie parisienne. Tableaux de mœurs (1600-1880), par Paul Lacombe (Paris, 1887, in-8°);

Répertoire des sources historiques du moyen âge, 5^e^ fascicule, par Ulysse Chevalier (Paris, 1888, gr. in-8°);

Pour le prix Bordin (*Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade*) :

Un mémoire ayant pour épigraphe une phrase tirée de Bardesane et une autre de saint Ephrem le Syrien.

Pour le prix Stanislas Julien :

L'art chinois, par M. Paléologue (Paris, sans date, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*).

Digitized by Google

COMMUNICATIONS.

N° I.

LE DISPATER GAULOIS, LE JUPITER SÉRAPIS ET LE PLUTON EUBOULEUS DE PRAXITÈLE, PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

Parmi les images de Jupiter dues aux artistes gallo-romains, on a distingué une série déjà nombreuse et dont les caractères sont nettement accusés. Le dieu est debout, vêtu d'une tunique qui descend jusqu'aux genoux, serrée à la taille par une ceinture. Dans plusieurs exemplaires, la tunique est ornée de différents emblèmes, croix, cercles avec rayons ou feuilles; dans tous, l'un des bras est élevé à la hauteur de la tête, l'autre abaissé. Les exemplaires intacts permettent d'affirmer que le bras abaissé tient un vase, tandis que le bras élevé s'appuie sur une longue hampe surmontée d'une sorte de maillet ou marteau en forme de barillet. La hampe et le barillet sont parfaitement conservés dans la statuette de bronze trouvée à Pernand, près de Beaune, dont un moulage est au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Plusieurs bas-reliefs, l'un provenant de Nîmes, l'autre de Montceau (Côte-d'Or), un troisième conservé au musée de Lyon, présentent la même image du *dieu au marteau*, mais avec un chien couché à côté de lui. Dans le bas-relief d'Oberseebach, autrefois au musée de Strasbourg, le dieu au marteau est accompagné d'un chien à trois têtes.

Divers savants, et en dernier lieu M. Anatole de Barthélemy, ont émis l'hypothèse que ce type était celui du Jupiter infernal gaulois, le *Dispater* dont parle César et qui, suivant la tradi-

Digitized by Google

tion, était l'ancêtre de la race gauloise[1]. Cette interprétation, qui a été généralement admise, paraît établie d'une manière définitive, en même temps que précisée, par une statuette de bronze récemment trouvée en Suisse et dont M. E. Flouest a procuré un moulage au musée de Saint-Germain.

La nouvelle statuette, imparfaitement gravée dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*[2], est conforme au type ordinaire, qui se reproduit avec une merveilleuse exactitude dans toute la série des répliques; mais, comme nous l'a fait observer M. Salomon Reinach, auquel nous devons faire honneur de cette observation, elle présente un détail nouveau et jusqu'ici, croyons-nous, inaperçu. Non seulement on voit sur la poitrine un objet qui ressemble à un marteau ou à un clou, mais le sommet de la tête est couronné d'un appendice cylindrique dans lequel il faut incontestablement reconnaître le *modius* de Sérapis, le Jupiter infernal des Grecs alexandrins. Dans deux statues en bronze du dieu, l'une à Florence, l'autre en Angleterre[3], le *modius* est orné de feuilles, qui se retrouvent à la partie supérieure de la tunique sur la statuette découverte en Suisse.

On sait, aujourd'hui, que le *modius* ou *calathos*, attribut de Déméter, de Coré, d'Hécate, de Jupiter Sérapis, caractérise les divinités chtoniennes, qui symbolisent à la fois la fécondité du sol et la mort. La connexité de ces deux idées apparaît clairement dans les mythes relatifs aux divinités éleusiniennes; elle n'est pas moins nettement marquée par le nom même de Πλούτων, dieu de la richesse en même temps que dieu infernal.

Le type grec de Sérapis date de l'époque alexandrine. Il a été fixé dans ses traits généraux par Bryaxis, sculpteur athénien qui travailla avec Scopas au Mausolée d'Halicarnasse.

(1) César, *De bello gallico*, VI, 18.
(2) T. V-VI, p. 576.
(3) Clarac, pl. 398 et 399.

Digitized by Google

Clément d'Alexandrie[1] nous apprend qu'il était l'auteur de la statue d'Hadès Sérapis placée dans un temple du quartier Rhakotis à Alexandrie. Ce type, qui se rapproche de celui du Jupiter olympien, avec quelque chose de plus sombre dans l'expression et une chevelure retombant sur le front d'une forme particulière, que ne présentent pas les têtes du Jupiter grec, se propagea rapidement par des copies. On a trouvé de nombreux bustes en terre cuite de Jupiter Sérapis couronné du *modius* parmi les terres cuites de Smyrne, qui datent du III^e^ siècle avant J.-C., et les répliques du même type en marbre, en bronze et sur les monnaies ne sont pas rares. Dans une statue du musée Pio-Clementino[2], le dieu est assis sur un trône, coiffé du *modius* avec feuillages en relief. A sa droite est Cerbère aux trois têtes, autour duquel s'enroulent des serpents.

Or, dans les bas-reliefs de Nîmes et de Montceau, le dieu gaulois est également accompagné d'un chien; ce chien a trois têtes dans celui d'Oberseebach. Dans la statuette suisse il est coiffé du *modius*. Nous sommes donc autorisés à croire que les artistes gallo-romains, voulant figurer un dieu dont la conception tenait une si grande place dans la religion gauloise, ont imité le type alexandrin de Sérapis qui répondait à une idée analogue. Le *modius* ou *calathos*, attribut funéraire d'une signification très nette, permet d'étendre à toute la série la conclusion qui s'impose pour la statuette suisse : ces images représentent le Jupiter infernal, le Dispater ou Pluton gaulois.

M. Bursian, en publiant la figurine du Valais dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*, ignorait, ce semble, la série des Jupiters gaulois d'un type identique. Il a pris le vase pour une patère et a pensé que le bras gauche s'appuyait sur un sceptre,

[1] *Protrept.* (λόγος προτρεπτικὸς πρὸς Ἕλληνας), édit. Potter, IV, 48, p. 42. (Overbeck, *Schriftquellen*, n° 1325.)

[2] Guigniaut-Creuzer, X, 4, pl. CXLVII, n° 554^a^.

Digitized by Google

que l'objet figuré sur la poitrine représentait le triple foudre, *fulmen trisulcum*, ou le clou de la *clavi fixio*. Le savant bavarois était tenté de reconnaître dans cette image un Jupiter local, le *Jupiter Pœninus*, opinion tout à fait insoutenable, puisque le type n'en est pas particulier à la région des Alpes.

Le *modius*, attribut de la fécondité, fait songer au sac de graines que tient le dieu cornu, synthèse de la triade gauloise, sur le bas-relief de l'autel de Reims. Le sac à graines est l'expression un peu naïve et grossière de la même conception mystique, qui prend une forme différente et devient un symbole moins transparent dans le *calathos* des statues grecques.

Ce type plastique du Dispater nous offre donc un nouvel exemple de l'adaptation des images créées par l'art gréco-romain aux conceptions de la mythologie gauloise, qui, comme on le sait, présentaient d'ailleurs de nombreuses analogies avec celles de la mythologie hellénique.

Nous avons fait remarquer l'arrangement tout particulier des cheveux du Dispater gaulois. On a quelquefois pensé que cet arrangement des cheveux, qui caractérise les têtes de Pluton et de Zeus Sérapis, remontait à l'œuvre de Bryaxis et à l'école de Lysippe. Un buste récemment découvert à Éleusis et que me signale M. Salomon Reinach permet de considérer ce type comme plus ancien. Au cours des fouilles de la Société archéologique d'Athènes à Éleusis, on a découvert en 1885 une admirable tête juvénile, en même temps que d'autres fragments de sculpture et des inscriptions. Une des inscriptions est une dédicace à Eubouleus. Eubouleus, c'est-à-dire *le bienveillant*, est un surnom d'Hadès dans la tradition éleusinienne. C'est aussi un surnom de Zeus et de Dionysos. La légende argienne faisait d'Eubouleus le frère de Triptolème. L'un et l'autre étaient fils du prêtre de Déméter, Trochilos, qui les engendra à Éleusis lorsque, chassé d'Argos, il se réfugia en Attique. Notre con-

Digitized by Google

frère M. Foucart[1] a montré que la triade primitive d'Éleusis, composée d'un dieu, d'une déesse mère et d'une déesse fille, subit des variations profondes vers le v^e^ siècle avant notre ère; le dieu Pluton fut remplacé par le jeune Iacchos, étranger au mythe primitif, et Iacchos lui-même permuta bientôt après avec le héros Euboulos ou Eubouleus dont Hésychius dit : *Εὔβουλεύς, ὁ Πλούτων.*

L'art du v^e^ siècle a volontiers prêté des traits juvéniles aux divinités; c'est à cette époque que le type d'Hermès jeune et imberbe prévalut sur celui de l'Hermès barbu, qui se rencontre exclusivement dans les monuments d'ancien style. Eubouleus, frère de Triptolème, fut représenté lui aussi comme un Pluton adolescent. Le buste d'Éleusis, découvert à côté d'une dédicace à Eubouleus, est la première figure où l'on puisse reconnaître avec quelque certitude le jeune dieu infernal. Or, le caractère de la chevelure et l'expression pleine de tristesse rappellent d'une manière frappante le type que l'art a prêté à Jupiter Sérapis. On retrouve des œuvres analogues dans la série des sculptures représentant Antinoüs, qui a été quelquefois figuré sous les traits de Iacchos, ou bien avec le *calathos* de Sérapis sur la tête (monnaies d'Adramyttion, d'Alexandrie, etc.).

La tête découverte à Éleusis est un chef-d'œuvre. La photographie que je mets sous les yeux de l'Académie suffit à prouver que nous avons là un original grec du IV^e^ siècle avant J.-C. Une heureuse conjecture de MM. Benndorf et Furtwaengler, récemment communiquée à la Société archéologique de Berlin, semble même permettre de préciser davantage. On conservait autrefois, à la villa Montalto, à Rome, un piédouche de buste, actuellement au Vatican, qui porte l'inscription ΕΥΒΟΥ-ΛΕΥΣ ΠΡΑΞΙΤΕΛΟΥΣ. Raoul Rochette avait pensé que c'était le

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, p. 400 et suiv.

Digitized by Google

portrait d'un Eubouleus, fils d'un Praxitèle quelconque; mais M. Hirschfeld a reconnu, dès 1868, qu'il ne pouvait s'agir que d'une copie romaine d'un buste d'Eubouleus par Praxitèle le sculpteur. On conserve, en effet, à Florence la base d'une statue, aujourd'hui disparue (il ne reste que la base), où on lit ΓΑΝΥΜΗΔΗC ΛΕΩΧΑΡΟΥC. C'était, sans aucun doute, une copie du célèbre Ganymède de Leocharès.

Si Praxitèle a sculpté, comme cela semble prouvé par l'inscription, un buste d'Eubouleus, ce buste ne pouvait guère se trouver qu'à Éleusis, où le culte de ce héros était florissant au IVe siècle. D'autre part, le caractère de la sculpture est assez conforme à ce que nous savons des œuvres de Praxitèle[1]. Il est donc très probable que le beau marbre découvert à Éleusis est une nouvelle œuvre originale du grand sculpteur auquel nous devons déjà le groupe d'Hermès et Dionysos, découvert au mois de mai 1877 à Olympie.

Quoi qu'il en soit, l'identification du dieu au marteau avec le Dispater gaulois ne peut plus être mise en doute. Je ne crois pas toutefois que dans la triade gauloise ce dieu soit Taranis, le dieu de la foudre, comme on l'a cru. Ce serait plutôt Teutatès. Le Jupiter gaulois, le Jupiter céleste, opposé au Jupiter infernal, au Jupiter Sérapis, est représenté dans nos statuettes par une autre série, la série du Jupiter à la roue, très distincte de celle du dieu au marteau. C'est ce Jupiter à la roue qui, selon moi, serait le Taranis de la triade.

Je me propose de développer ces idées dans un travail général sur la triade gauloise.

[1] Si la tête d'Éleusis ne ressemble guère à celle de l'Hermès d'Olympie, cela peut s'expliquer par deux raisons : 1° la tête de l'Hermès est une imitation très exacte du type juvénile créé par Myron, comme l'a montré M. Kekulé; 2° l'Hermès d'Olympie est une œuvre de la jeunesse de Praxitèle (vers 364, Praxitèle avait à peine trente ans), antérieure d'une quinzaine d'années à la maturité du génie de Praxitèle, alors qu'il ne travaillait plus dans le Péloponnèse, mais à Athènes. Je dois ces remarques à M. Salomon Reinach.

Digitized by Google

N° II.

UN PLAN DE ROME ET UNE VUE DU FORUM A LA FIN DU XV^e SIÈCLE, PAR M. GASTON BOISSIER.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, au nom de M. Eugène Müntz, les reproductions photographiques de deux nouveaux documents dont on lui doit la découverte et qui éclairent la topographie ancienne de la ville de Rome.

Un savant travail de M. de Rossi a attiré l'attention sur l'importance qu'offraient les plans du moyen âge et de la première Renaissance pour l'histoire de la topographie et de l'archéologie de Rome antique. Depuis, plusieurs découvertes, dues à MM. Gregorovius, Stevenson, Strzygowski, Guoli et Eugène Müntz, ont ajouté des observations intéressantes à celles qu'avait recueillies l'illustre savant romain.

Le plan de Rome et la vue du Forum dont les photographies sont aujourd'hui soumises à l'Académie étaient jusqu'ici absolument inconnus et inédits. Ils proviennent d'un recueil de la bibliothèque de l'Escurial, qui a été signalé par M. Justi, le savant biographe de Winckelmann, à M. Müntz; celui-ci l'a décrit dans ses *Antiquités de la ville de Rome* (1886) et est parvenu, après de nombreuses démarches, à en obtenir des reproductions. Ce recueil appartient aux dernières années du XV^e siècle; il a été exécuté, tout tend à le prouver, sous le pontificat d'Alexandre VI, par un de ces architectes italiens alors si empressés à recueillir tous les vestiges de l'antiquité romaine.

Ce n'est pas exagérer que de déclarer que la place du volume de l'Escurial est désormais marquée à côté du fameux album de Giuliano da San Gallo à la bibliothèque Barberini.

La vue de Rome est antérieure à l'année 1499, puisque la

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

pyramide connue sous le nom de *meta Romuli* ou *sepulchrum Scipionum* y subsiste encore.

C'est un croquis fait très librement et qui, partant du Panthéon, que l'on voit représenté à l'extrême gauche, coupe la ville en ligne droite pour aboutir au château Saint-Ange et, de là, suit la ligne des fortifications jusqu'au *palazo papale*, c'est-à-dire jusqu'au Vatican inclusivement.

La partie la plus développée est donc le *Borgo*. On y reconnaît successivement la *meta Romuli*, l'hospice du Saint-Esprit, avec sa coupole polygonale, le clocher de l'église attenante, puis, en revenant sur le premier plan, la grosse tour construite par Nicolas V, et, enfin, le palais pontifical et la basilique de Saint-Pierre. Le palais est vu de côté, comme sur le plan de Benozzo Gozzoli, et non de face, comme sur les plans publiés par M. de Rossi.

Nul doute que M. de Rossi, M. Lanciani, ces maîtres de la topographie romaine, ne parviennent à identifier les différents autres monuments indiqués dans la région représentée par l'anonyme de l'Escurial.

En attendant, il importe de signaler la parfaite sincérité de l'artiste auquel est due cette vue. Il a représenté — parfois un peu naïvement — ce qu'il avait sous les yeux, sans tenir compte des plans antérieurs. Les informations qu'il nous apporte sont donc absolument indépendantes de celles de ses devanciers et n'en ont que plus de prix.

Dans un ingénieux travail [1], M. Lacour-Gayet a soutenu que la fameuse pomme de pin en bronze du musée du Vatican, la *pigna*, provenait, non du mausolée d'Hadrien, mais du Panthéon. Cette hypothèse se trouve en contradiction avec le plan de l'Escurial, qui nous montre la coupole de ce monument entièrement dégarnie, aussi bien qu'avec tous les plans

[1] *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I, 1881, p. 312-321.

Digitized by Google

antérieurs, et notamment avec le plan de Cimabue, peint sur la voûte de la basilique de Saint-François à Assise et récemment livré à la publicité par M. Strzygowski.

La vue du Forum est prise du haut du Capitole. On aperçoit d'abord les trois colonnes du temple de Vespasien, puis, plus à droite, la colonnade du temple de Saturne, dans l'état ou à peu près dans lequel elles se trouvent aujourd'hui.

La partie la plus intéressante est celle qui a été représentée à gauche. Il n'est pas difficile de reconnaître l'arc de Septime Sévère (inscription : *Lucio Settimeo Severo*), avec sa base presque complètement déblayée et son couronnement débarrassé des constructions qu'y avait élevées le moyen âge (des traces de ces constructions se voient cependant encore sur le plan de Du Pérac, qui date de 1575).

A travers l'arcade principale, on aperçoit un édifice à pilastres, qui se trouve à la hauteur de l'église Saint-Adrien. Plus loin, du côté du Colisée, s'élève un édifice construit en pierres de grand appareil, avec une porte ou arcade cintrée au centre et un fronton triangulaire. Ce monument fait penser soit au temple de César, soit à un arc qui se trouvait autrefois dans cette région. La rangée des colonnes qui lui fait suite est évidemment le temple d'Antonin et de Faustine. Quant au campanile, on peut y reconnaître sans hésitation celui des Saints Cosme et Damien. Au fond, enfin, le Colisée.

La vue conservée à l'Escurial, outre qu'elle est peut-être la plus ancienne des vues du Forum romain, nous apporte donc des données intéressantes sur plusieurs monuments qui ont disparu depuis et que les archéologues romains n'auront pas de peine à restituer en rapprochant les éléments nouveaux, fournis par le dessinateur anonyme, des fouilles récemment exécutées par le Gouvernement italien.

Digitized by Google

N° III.

SÉPULTURES DE L'ÉPOQUE ROMAINE DÉCOUVERTES EN SILÉSIE, PAR M. CHODZKIEWICZ.

Je demande la permission de communiquer à l'Académie des renseignements que je viens de recevoir de Breslau, sur une découverte d'une grande importance, faite tout récemment dans la Silésie prussienne.

Sur les bords de l'Oder, dans le district d'Olesno (Oels), à Zakrzew (Sackrau), localité habitée exclusivement par la population polonaise, on vient de découvrir trois tombeaux [1] paraissant remonter aux premiers siècles de notre ère, et les objets qu'on y a trouvés semblent être d'origine romaine.

Ces trois tombeaux avaient la forme de grandes caisses carrées oblongues, formées d'énormes tables de granit, longues de 2^m 50, et larges de 2^m 25.

Ces caisses se trouvaient ensevelies d'abord sous une couche de terre végétale de 1 mètre de profondeur; venaient ensuite un lit de pierres posées horizontalement et, enfin, une couche de sable.

Dans le premier de ces trois tombeaux, on a trouvé: un trépied en bronze de 1 mètre de hauteur, orné d'un riche dessin en relief; un tamis, dont les trous forment un dessin très régulier; un réchaud en bronze; une coupe en verre; de petits objets en verre, noirs et blancs, appelés *latroncules*, dont les Romains se servaient, comme de jetons, pour calculer ou pour jouer sur un échiquier; des ciseaux en argent, très bien conservés et pareils à ceux dont on se sert aujourd'hui pour tondre les brebis; un couteau en argent; un petit chaudron et une boîte en argent massif; un brassard en or; un collier fait d'un gros fil d'or; trois agrafes en or; quatre

[1] Le premier de ces trois tombeaux a été découvert le 1er avril 1886.

Digitized by Google

broches en forme d'écailles; une cuiller; deux très jolies agrafes en or; un grand pot en terre, et une grosse boule d'ambre artistement taillée.

Dans l'autre tombeau, on a trouvé : une petite marmite écrasée, en bronze, à trois oreillons, et, dans cette marmite, vingt-huit petits latroncules; une broche en bronze incrustée d'or; quatre plaques en or très ornées; des agrafes en or; des ciseaux en argent; une petite cuiller en argent d'une forme particulière; un couteau en argent, et les ornements en argent d'une boîte qui devait être très riche.

Dans le troisième tombeau, on a trouvé : plusieurs agrafes d'argent incrustées d'or; un grand collier composé de huit plaques en or; une plaque en or ornée de jolies sanguines; un très joli morceau d'ambre, d'un rouge foncé, long de 9 centimètres, incrusté d'or; deux agrafes en argent; plusieurs bagues en bronze; une bague en argent avec un morceau d'ambre enchâssé; un morceau de fer, long de 7 centimètres et large de 4; un vase en bois ferré de bronze; un autre, ferré d'argent; une grande coupe en forme de calice, en verre violet et orné d'entailles ciselées.

Dans la partie des tombeaux orientée à l'ouest, à l'endroit où devaient reposer les corps, on a trouvé, à la place que devait occuper le bras gauche d'un des morts : un lourd brassard en or; trois bagues d'un travail très fin, mais si petites qu'elles ne pouvaient être portées qu'aux doigts d'une toute jeune fille; un peu plus loin se trouvait un petit couteau en argent, très orné, et un cercle en or, de 3 millimètres de largeur, très épais, dans le genre de ceux dont les dames romaines se servaient comme ornement de tête. Un peu plus bas, à l'endroit du cou, se trouvait un collier, avec pendeloques, d'un travail exquis; et, à l'endroit de la poitrine, une épingle en or, longue de 6 centimètres, ciselée avec un art merveilleux.

Digitized by Google

On a trouvé de plus : une monnaie en or, de la grandeur d'un ancien ducat de Hollande, du poids de 5 grammes, portant d'un côté une tête laurée d'empereur romain, avec l'inscription : IMP · CLAVDIVS · AVG · et au revers ces mots : PAX · EXERC · ; quelques autres menues monnaies, dont l'une en soufflé, à l'effigie d'un guerrier romain, et l'inscription : COS · III · PONT · MAX ·

Dans un autre endroit de ce tombeau, on a trouvé une boîte en bois et en cuir, dont le couvercle est fait d'une plaque en argent. A l'intérieur de ce couvercle sont incrustées quatre médailles en argent à l'effigie d'un empereur, avec des inscriptions ; au milieu se trouve une grosse plaque en or, avec une inscription malheureusement très effacée et une tête de guerrier. Cette boîte renfermait quelques perles d'ambre. A côté se trouvait une coupe en verre, d'un travail admirable d'émail (appelé *millefiori*), haute de 4 centimètres et de 95 millimètres de diamètre.

Tous ces objets ont été exposés à Breslau, au musée de Silésie, et ensuite au Congrès archéologique de Nuremberg. Autant qu'on peut juger d'après ce qui précède, tous se rapportent aux premiers siècles de notre ère. Le premier tombeau devait contenir le corps d'une femme, le second celui d'une jeune fille, le troisième celui d'un guerrier. Peut-être était-ce la famille princière des Goths, qui, après la bataille perdue contre l'empereur Claude II (*Claudius Gothicus*), vainqueur des Goths, en 269, à Naïsse (aujourd'hui Nissa, en Bulgarie), se retirèrent sur les bords de l'Oder.

Digitized by Google

N° IV.

LES ÉTUDES GRECQUES DE PÉTRARQUE,

PAR M. PIERRE DE NOLHAC.

L'Académie a bien voulu entendre, l'année dernière, un mémoire sur le *Canzoniere* autographe de Pétrarque retrouvé à la bibliothèque Vaticane; nous voudrions aujourd'hui attirer son attention sur un nouvel autographe du poète, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. Si le texte n'a pas la renommée du *Canzoniere*, il a du moins l'avantage d'être absolument inédit et de fournir des éléments certains pour la solution d'un problème d'histoire littéraire, la question des études grecques de Pétrarque.

Pétrarque est le grand initiateur de la Renaissance. Il a apporté dans ce rôle de toute sa vie une activité enthousiaste, découvrant les manuscrits antiques, multipliant les copies, secouant par ses livres l'insouciance de ses contemporains, groupant autour de lui, pour l'œuvre commune, les esprits d'élite de son temps. Ce qu'il a fait pour la littérature romaine, dont il se croyait lui-même l'héritier direct et où il n'y avait à renouer, après tout, qu'une tradition à peine rompue, il l'a essayé pour la littérature grecque, dont les œuvres classiques étaient alors absolument ignorées en Occident et dont la langue même avait peu à peu disparu des pays latins. Là, son rôle fut plus méritoire encore, et l'intérêt qui s'attache à toutes les questions d'origine nous fait un devoir de ne négliger aucun détail pouvant éclaircir un sujet encore peu connu.

Résumons brièvement l'état de la question [1]. On a, dans

[1] Voir deux ouvrages excellents, dont nous ne nous séparons que sur de minces détails, les *Studi sulle opere latine del Boccaccio*, de M. A. Hortis (Trieste, 1879), et la *Wiederbelebung des classischen Alterthums*, de M. G. Voigt (2e édition, Berlin, 1880-1881).

Digitized by Google

la correspondance de Pétrarque, beaucoup d'allusions aux études qu'il commença vers la seconde moitié de sa vie, et, bien que les biographes n'en aient pas toujours tiré parti avec exactitude, voici les faits généraux qui semblent acquis. C'est d'un moine basilien nommé Barlaam que Pétrarque reçut la première initiation aux lettres grecques. Ce moine avait été envoyé à Avignon, auprès du pape, par l'empereur d'Orient, pour traiter de la réunion des deux Églises; fort apprécié à la cour pontificale, il fut presque aussitôt (1342), grâce aux démarches de Pétrarque lui-même, nommé à l'évêché de Geráce, en Calabre; il y mourut sans avoir revu son élève. Celui-ci avait profité du séjour de Barlaam à Avignon pour se faire traduire quelques discours de Platon. Il garda le manuscrit grec assez complet qui avait servi pour ce travail, ainsi que cette traduction latine fragmentaire. S'il n'en a pas tiré grand parti, il s'est du moins montré mieux informé que ses contemporains de ce qui touche l'œuvre de Platon et il lui assigne sa place à côté d'Aristote en plusieurs passages caractéristiques[1]. Mais il n'est nullement prouvé que Pétrarque ait lu dans l'original une seule ligne de Platon; et, quand il dit que son maître le laissa, en partant, *graius elementarius*, on peut supposer que ces premières leçons n'avaient été que des exercices de prononciation et de lecture.

Quoi qu'il en soit, Pétrarque se désole de rester condamné à l'ignorance du grec, surtout à l'ignorance d'Homère, qu'il connaît seulement, avec le reste du moyen âge, par le médiocre abrégé de l'*Ilias latina*[2]. En 1353, il voit, à Avignon, un nouvel envoyé de l'empereur, Nicolas Sigeros, et, l'année suivante, Sigeros, de retour à Constantinople, lui envoie comme présent un texte d'Homère. Pétrarque répond par une

(1) Cf. surtout *Opera*, édit. de Bâle, p. 400 et 1054.
(2) Cf. *Epist. fam.*, édit. Fracassetti. X, 4; XXIV, 12.

Digitized by Google

lettre de remerciements chaleureux, mais il avoue son insuffisance comme helléniste : « Homerus tuus apud me mutus, imo vero ego apud illum surdus sum; Gaudeo tamen vel aspectu solo et sæpe illum amplexus ac suspirans dico : « O magne vir, quam cupide te audirem[1] ! »

Dans l'hiver de 1358-1359, pendant un séjour à Padoue, le poète fait la connaissance d'un personnage qui pouvait l'aider à réaliser son désir : c'était l'aventurier Léon ou Léoncé Pilate, qui se faisait passer pour Grec, bien qu'il fût Calabrais comme Barlaam. Pétrarque saisit cette occasion d'obtenir une traduction du commencement de l'*Iliade*, *principia* [*homericorum*] *librorum*[2]. Sur ces entrefaites, au mois de mars 1359, Boccace rendit visite à Pétrarque, à Milan, et, celui-ci lui ayant vanté le savoir de Pilate, Boccace le fit venir à Florence et le fit charger par la Seigneurie d'un cours public de langue grecque. Cet enseignement, qui devait être éphémère, fut inauguré vraisemblablement dès la fin de 1359. L'un des premiers soins des nouveaux hellénistes florentins, petit groupe qui comprenait à peine trois ou quatre personnes, fut de demander à Pilate une traduction complète d'Homère. Pétrarque, qui avait eu l'initiative de cette idée, fut tenu au courant de l'entreprise et consulté sur les détails; il engageait Pilate à ne point traduire mot pour mot; il rappelait à Boccace le passage où saint Jérôme affirme qu'un tel système de traduction appliqué à Homère donnerait un texte latin ridicule et à peine lisible. Ses conseils ne furent pas suivis : la traduction est une réunion de contresens, un modèle de platitude; beaucoup de mots grecs sont simplement transcrits en caractères latins; et on voit que, si Pilate a adopté le mode de traduction *verbum ad verbum*, c'est qu'il était trop ignorant

(1) *Fam.*, XVIII, 2.
(2) *Fam.*, XXIV, 12.

Digitized by Google

pour en suivre un autre. Telle qu'elle est, cependant, cette œuvre informe a droit à notre respect, car c'est celle qui a fait connaître quelque chose d'Homère aux premières générations de la Renaissance.

Pétrarque brûlait d'impatience de posséder la traduction des poèmes qu'il avait admirés jusqu'alors sur la foi des auteurs latins. Dès 1360, il écrivait une lettre fictive adressée à Homère et s'écriait : « Non, hercle! avidius Ulyxem tuum sua Penelope exspectavit quam ego te. » En 1363, au moment où Pilate quittait Florence, la traduction était certainement achevée, mais elle n'était pas mise au net, car Boccace et Pilate, se rendant ensemble à Padoue pour voir Pétrarque, ne la lui apportèrent pas. La première demande que celui-ci fait à Boccace est dans une lettre du 1er mars 1364, celle-là même où il annonce que Pilate l'a quitté pour aller chercher fortune à Constantinople. Il ne demande encore qu'un fragment, « partem illam Odysseæ qua Ulyxes it ad inferos et locorum quæ in vestibulo Erebi sunt descriptionem ab Homero factam . . . quamprimum potes . . . utcumque tuis digitis exaratam. » Il se réserve de demander plus tard le tout : « In futurum autem, si me amas, vide obsecro an tuo studio, mea impensa, fieri possit ut Homerus integer bibliothecam hanc, ubi pridem græcus habitat, tandem latinus accedat. »

La lettre qui doit se placer après celle-ci est du 14 décembre 1365 : Pétrarque nous apprend que Boccace lui envoie l'*Iliade* et une partie de l'*Odyssée*; mais cette copie incomplète met très longtemps à parvenir au destinataire; le 27 janvier 1366, il ne l'a pas encore reçue. Il adresse enfin ses remerciements : « Restat ut noveris Homerum tuum jam latinum. . . . ad nos tandem pervenisse et omnes seu græcos seu latinos, qui bibliothecam hanc inhabitant, replesse gaudio atque oblectatione mirabili. » Cette lettre ne peut pas être datée par le contenu, mais il reste établi, croyons-nous,

Digitized by Google

que l'arrivée de la copie chez Pétrarque est postérieure au mois de janvier 1366 [1].

Comme Pétrarque avait promis de la renvoyer à Boccace, il dut s'occuper sans retard de la faire transcrire. C'est cette transcription qui figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 7880 du fonds latin, provenant de la bibliothèque des ducs de Milan. Le manuscrit est sur fin parchemin réglé, de 33 lignes à la page, avec des rubriques et des lettres élégamment ornées en tête des chants. Un volume contient l'*Iliade*, un second volume l'*Odyssée*, terminée par un copiste moins soigneux et moins régulier que celui de l'*Iliade* [2]. L'authenticité du manuscrit est attestée, dès l'abord, par une note mise par Pétrarque sur le premier feuillet de garde et publiée par M. L. Delisle, dans sa précieuse liste des manuscrits de Paris qui ont appartenu au poète [3]. Voici cette note : « Domi scriptus, Patavi ceptus, Ticini perfectus, Mediolani illuminatus et ligatus anno 1369°. »

Examinons ce qu'il faut conclure de ces indications. Pétrarque a voulu faire de sa traduction d'Homère un des plus beaux volumes de sa bibliothèque; mais les bons scribes étaient rares, et notre bibliophile, qui se plaint si souvent de n'en point connaître, a cherché quelque temps un copiste satisfaisant. Une fois trouvé, ce copiste s'est installé chez Pétrarque et l'a accompagné dans ses voyages. La transcription commence à Padoue et s'achève à Pavie; or, on constate des séjours de Pétrarque dans ces deux villes en 1367 et 1368; si le travail a été lent, il a pu commencer dès 1367. En tous cas, l'« illumination » du volume a eu lieu durant le voyage

(1) *Var.*, 25; *Fam.*, XXIV, 12; *Sen.*, III, 5; V, 1; VI, 1, 2.

(2) Une description détaillée et une histoire du manuscrit va paraître en tête d'un travail intitulé : *Les scolies inédites de Pétrarque sur Homère*, dans la *Revue de philologie* (1887), XI, p. 97-118.

(3) Cf. *Le cabinet des manuscrits*, t. I, Paris, 1868, p. 139, et le fac-similé dans nos *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque*, Rome, 1887, pl. IV.

Digitized by Google

que Pétrarque fit à Milan, au printemps de 1368, pour le mariage de la fille de son ami Galeazzo Visconti. La date de 1369, que donne la note autographe, se rapporte seulement à la reliure, car, si l'on regarde attentivement l'original, on remarque, avant les mots *et ligatus*, un petit signe de ponctuation, familier à Pétrarque, qui les détache nettement de ce qui précède. Pétrarque était alors de retour à Padoue et sur le point d'aller s'établir à Arquà, où il mourut.

Le manuscrit de l'*Iliade* porte des scolies marginales extrêmement abondantes, dont l'intérêt n'a pas été reconnu par les érudits qui ont eu le volume entre les mains [1]. Elles sont de l'écriture même de Pétrarque et ont un caractère tout à fait personnel. L'examen paléographique ne laisse place à aucun doute sur le premier point; quant au second, nous en trouvons une preuve dès la première scolie, qui débute ainsi : « Pro excusatione Leonis nostri qualis qualis interpretis, libet premittere verba Ieronimi ex prohemio libri de temporibus. » (Suit le passage de saint Jérôme que Pétrarque avait déjà signalé à Boccace.) Les mêmes mots *Leo noster* reviennent constamment dans les phrases du scoliaste. Ailleurs, il renvoie à des notes sur l'*Énéide* écrites de sa main et qui sont évidemment celles qu'on trouve sur son fameux Virgile de l'Ambrosienne. En deux passages, il mentionne une seconde traduction d'Homère, dont il réunit en marge les nombreuses variantes; si l'on y regarde de près, il est facile de reconnaître que cette *prima translatio* porte seulement sur les cinq premiers chants de l'*Iliade* et qu'il faut l'identifier avec celle que Pilate avait faite pour Pétrarque lors de leur rencontre à Padoue [2].

[1] Pas même par M. Hortis, qui publie cependant le premier chant de la traduction de l'*Iliade* et de celle de l'*Odyssée*, d'après le manuscrit de Paris (p. 542-576). Les bibliothécaires Boivin et Van Praet avaient reconnu autrefois la main de Pétrarque (*Revue de philologie, loc. cit.*, p. 99).

[2] Ms. lat. 7880, fol. 15 v°, 28; fol. 9, 51.

Digitized by Google

Cette annotation complète de l'*Iliade* par le premier humaniste qui l'ait lue offre un véritable intérêt historique et psychologique. Imprimées bout à bout, les scolies feraient aisément une centaine de pages in-8°. Peu de feuillets en manquent absolument, plusieurs en sont encombrés, non seulement sur les marges verticales, mais encore sur les marges horizontales. La différence des encres témoigne que le poète est revenu à plusieurs reprises pour annoter la même page; ses phrases sont surchargées d'abréviations, comme tout ce qu'il écrivait pour son usage personnel. Des traits à la plume, de légers zigzags ou des signes conventionnels, placés sur les mots du texte renvoient à la scolie marquée de la même manière dans la marge; ailleurs, le mot sur lequel porte la scolie est simplement répété en tête et souligné. Beaucoup de gloses sont dans l'interligne : ce sont des mots plus communs que ceux du texte, des pronoms possessifs destinés à éclaircir le sens, des mots sous-entendus, etc. Enfin, la marge a souvent de ces petits traits verticaux, qui sont habituels à Pétrarque et indiquent les passages notables, ceux sur lesquels sa pensée s'est arrêtée avec complaisance et qu'il désire retrouver facilement. L'ensemble est d'une clarté parfaite pour les yeux et pour l'esprit.

Beaucoup de ces scolies viennent certainement de Pilate; plusieurs même sont suivies de *L., Leon, Leon dixit.* Ce sont sans doute les explications données à ses élèves par le Calabrais. Si nous en croyons le témoignage de Boccace, confirmé par les marges de notre *Iliade*, il leur enseignait parfois les choses les plus singulières. Sa science étant facilement à bout, il inventait au besoin ce qu'il ignorait et transmettait comme des traditions antiques ce que lui fournissait son imagination. Il croyait rendre Homère plus intéressant par les détails niais qu'il y ajoutait et que ses auditeurs avides recueillaient comme des oracles.

Digitized by Google

Malgré tout le respect qu'il porte à un homme sachant le grec, Pétrarque discute parfois ses opinions. Plus d'une fois, il adopte une interprétation différente; d'autres fois, il avoue ne rien comprendre aux prétendues explications de Pilate : « Ego fateor nec textum hunc intelligo nec glosam, sed glosam minus. »

Nous publierons ailleurs un choix des scolies de Pétrarque [1]. Disons seulement qu'on peut les classer en observations littéraires, mythologiques et morales. Les observations littéraires sont relativement rares. Plus d'une témoigne que le lecteur, trompé par une mauvaise traduction ou étranger aux habitudes homériques, ne comprend pas bien le texte qu'il annote. Beaucoup font songer aux allusions que Pétrarque fait à Homère dans les œuvres de la fin de sa vie et dans ses lettres de vieillesse. Ces allusions sont assez nombreuses. Enthousiasmé et orgueilleux à la fois de ses nouvelles études, l'écrivain cherche à en faire parade : il rappelle le départ d'Hector pour le suprême combat; les recommandations d'Hécube, les craintes d'Andromaque, les prières de Priam aux pieds d'Achille; il mentionne plusieurs fois Thersite et les principaux types créés par le poète antique [2]. On sent que toutes les belles légendes, toutes les grandes figures homériques commencent à renaître de l'oubli et sont déjà familières à la pensée du premier des humanistes.

Les observations mythologiques de Pétrarque sont curieuses à plus d'un titre et demanderaient à être rapprochées d'un livre contemporain, le *De genealogia deorum* de Boccace. On y reconnaît toutes les préoccupations d'un pieux croyant du

(1) Voir *Les scholies inédites de Pétrarque sur Homère.*

(2) Cf. *Sen.*, VI, 8; XII, 1; XIV, 4; XVI, 1; — *De remediis utriusque fortunæ*, part. I, dial. 21, 72, 73; part. II, dial. 35; — *De ignorantia*, édit. de Bâle, p. 1058; — *Rer. memor.*, p. 393, 413; — *Sine titulo*, p. 635; — *Var.*, p. 588.

Digitized by Google

xv^e siècle. En un passage où Pilate a traduit *δαίμονες* par *demones*, Pétrarque, à la façon des Pères de l'Église, prend le mot au sens chrétien et s'empare du témoignage d'Homère pour accabler le paganisme : « Omnes dei gentium demonia, s'écrie-t-il ; notanda confessio testis hujus antiquissimi et maximi. » Plus loin, au passage du chant XIV, où Zeus fait à Héra l'énumération de ses amours, Pétrarque annote ironiquement : « Libidines Jovis multe; pulcer deus insanorum miserorum [1] ! »

Les remarques d'un caractère moral tiennent, comme on doit s'y attendre, une grande place dans la lecture de Pétrarque, qui est avant tout un moraliste. Il relève les sentences insérées dans les discours, souligne d'un mot bien choisi les nobles exemples qui se dégagent du récit épique, cherche partout des leçons de sagesse. Citons comme exemple, à la fin de l'*Iliade*, une sorte de moralité générale, qui résume assez bien, du reste, les derniers chants si attristés du poème : « Attende, lector, et memento mortalium : opus humanum ab ira ceptum ac superbia in gemitum desinit ac sepulcrum. »

Aucune de ces scolies ne prouve chez l'illustre annotateur une connaissance directe du texte dont il étudie la traduction ni même de la langue dans laquelle ce texte est écrit. Nous avons cependant trouvé dix-sept notes qui contiennent des mots grecs écrits en caractères latins et qui ont presque toutes pour but de préciser le sens d'un mot par l'étymologie [2]. Par exemple : « *Hecatombe*. Sacrificium c. boum; ab *hecaton*, quod est centum, et *bus*, quod est bos. » — « *Elicopis* [Ἑλικῶπις]. *Eli*, trahe; *copos*, oculus [κωπός]; hinc *elicopis*, attrahentes habens oculos, pulcros seu et vagos, » etc. Il faut encore mentionner deux mots écrits en onciale grecque, caractère qui n'était pas

(1) Ms. lat. 7880, fol. 4, 135.
(2) Elles seront intégralement publiées.

Digitized by Google

tout à fait étranger à la plume de Pétrarque[1]. Mais il est probable qu'il les a calligraphiés devant un modèle, car, s'il eût été familier avec cet alphabet, il nous eût laissé des spécimens plus nombreux de son talent, ainsi que se plurent à le faire tant de copistes du moyen âge; au lieu d'écrire en caractères latins les quelques mots grecs qu'il savait, il leur eût conservé leur aspect naturel. L'ignorance relative qu'il montre de l'alphabet nous inspire, dès l'abord, des doutes sérieux sur sa connaissance de la langue.

Ces doutes sont confirmés par les dix-sept scolies contenant des mots grecs. Elles établissent, il est vrai, que Pétrarque avait retenu quelques bribes du vocabulaire, mais à grand'peine, souvent de travers, et, bien entendu, sans soupçonner la moindre différence entre la langue homérique et celle des Calabrais du XIV^e^ siècle. On voit encore qu'il avait essayé de fixer les mots dans son esprit au moyen de l'étymologie; mais les explications qu'il avait reçues lui venaient de maîtres incompétents; la plupart sont inexactes et plusieurs sont de grossières erreurs. En résumé, non seulement Pétrarque ne fut pas un helléniste, au sens exact du mot, mais encore rien ne permet d'affirmer qu'il ait eu ces notions élémentaires sur l'ensemble de la langue qu'on aime d'ordinaire à lui reconnaître. Après comme avant les leçons de Pilate, il est resté, en ces matières, ce que Barlaam l'avait laissé, bien moins qu'un *graius elementarius*. Ayant désormais en mains, par le manuscrit de Paris, tous les éléments qu'on puisse attendre sur la question, on conclura sans doute avec nous : Pétrarque ne savait le grec ni bien ni mal, il ne le savait pas du tout.

Son ami Boccace a été un peu plus heureux que lui; il a pu s'instruire plus facilement, puisque, en dehors de ses

[1] ΑΑΕΡ pour δᾶερ (*Iliade*, VI, 344); ΚΑΛΛΙΚΟΔΩΝΙ (*Iliade*, XX, 53); fol. 58 v°, 190 v°.

Digitized by Google

études à Naples, il a vécu pendant plus de trois années dans la compagnie d'un homme parlant le grec, ce même Pilate qui n'a fait que passer chez Pétrarque. Notre poète mérite néanmoins de garder sa place parmi les précurseurs de l'hellénisme. Il a contribué, par son exemple et ses efforts, à la renaissance des lettres grecques. S'il n'y a pas pénétré davantage, c'est que les maîtres et la méthode lui ont manqué. Mais il y a quelque chose de touchant à le voir aborder, sur le tard de sa vie, comme le vieux Caton, dont il rappelait lui-même le souvenir, l'étude d'une langue nouvelle, entièrement inconnue autour de lui. C'est une des gloires de l'infatigable humaniste de s'être mis à la recherche d'une littérature oubliée et qu'il savait glorieuse. C'est lui qui, le premier parmi les hommes d'Occident, a connu quelque chose de Platon et d'Homère. La lecture approfondie qu'il a faite de l'*Iliade* et les efforts qu'il a tentés pour bien la goûter dans le détail sont attestés par les marges de son exemplaire. Il avait commencé le même travail pour l'*Odyssée;* mais il n'a pu achever sa studieuse entreprise; quelques notes, d'une main tremblante de vieillard, restent seules aux premières pages du second manuscrit [1]. Il demeure acquis, du moins, que l'annotation d'Homère a été le dernier travail de longue haleine de ce grand homme et qu'il est mort en cherchant à comprendre l'*Odyssée*.

[1] Une note en tête de l'*Odyssée*, où nous reconnaissons la main de l'humaniste Piercandido Decembrio, est ainsi conçue : «Franciscus Petrarcha decessit 1374, die 18° julii [*sic*], dum volumen istud illuminaret. Vixit itaque post scriptionem Iliados annis quinque.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

N° V.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 26 novembre 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je n'ai pas encore entretenu l'Académie d'une découverte qui, déjà importante au moment où j'ai quitté Rome, a pris depuis deux jours un intérêt qui semble devoir s'accroître.

C'est sur la maison même de sainte Cécile, dans le lieu où l'on avait tenté de l'étouffer dans la vapeur d'un bain surchauffé, qu'a été, comme on le sait, élevée la basilique consacrée à sa mémoire. Une tradition semblable s'attache à une église du Célius, celle des martyrs saint Jean et saint Paul. Elle avait été, croyait-on, construite sur les lieux où habitaient ces saints, exécutés et ensevelis dans leur maison, en l'année 362. On en avait pour garants ces mots de leur *Passio* insérée, au 26 juin, dans le recueil des Bollandistes : « Tertia hora noctis transacta, Terentianus, volens placere Juliano, sine strepitu famæ puniri eos fecit; foveamque fieri jussit intra domum eorum; in qua cum decollari jussisset, statim involvi et reponi eos jussit »; et plus loin, cette mention qui nous reporte au temps de Jovien, alors que les restes des saints avaient été recherchés et découverts : « Cum manifeste eos invenisset Vizantius cum filio suo Pammachio, gratias agens Deo, renuntiavit Joviano imperatori; quibus gratias agens ita præcepit dicens : Deus omnipotens bonum donum donavit nobis; accipe consilium : utere digne sanctis Domini et fac fieri ecclesiam in domo sanctorum. »

Une autre particularité encore est notée dans l'histoire des martyrs Jean et Paul : ceux qui avaient retrouvé leurs restes

Digitized by Google

furent saisis et condamnés à mort; c'étaient le prêtre Crispus, le diacre Crispinus et une sainte femme nommée Benedicta.

Peu de crédit s'attachait à ce texte fort malmené par Tillemont, laissé de côté par Ruinart, et qui d'ailleurs ne paraissait mériter qu'une attention médiocre. La tradition du martyre subi par les deux saints dans leur maison même était cependant demeurée vivace. Elle désignait même le point précis où ils avaient été décapités, et l'on avait, au XVI^e^ siècle, placé vers le milieu du pavé de l'église un marbre portant les mots :

LOCVS MARTYRII
SS IOANNIS ET PAVLI
IN AEDIBVS PROPRIIS

L'un des religieux Passionistes qui desservent cette église, le R. P. dom Germano, connu par d'importantes recherches hagiographiques, voulut savoir si la disposition des lieux s'accordait avec la croyance dont témoignait cette inscription. Dès le commencement de l'année, il fouilla, explora le sous-sol de l'église, et ses premiers efforts rouvrirent, sous le grand autel, deux chambres d'une maison qui, par ses matériaux de construction, par sa décoration intérieure, devait être attribuée, sans nul doute, au commencement du IV^e^ siècle, si ce n'est à la fin du III^e^. Leurs parois sont couvertes de peintures assez grossières figurant des incrustations de marbres de couleurs que surmonte une frise où se jouent des oiseaux. L'église était donc bien, comme le dit la *Passio*, construite sur une maison antique.

Dans la seconde de ces deux chambres était, quand je l'ai vue, il y a quelques mois, la baie d'une porte encore encombrée de terre et s'ouvrant sur un couloir qui se dirigeait vers la partie de l'église où se trouve la dalle indicatrice dont je viens de parler. Il importait donc de poursuivre et de pousser plus loin l'épreuve.

Digitized by Google

Dans le courant de l'été, on trouva une grande salle pavée en grosse mosaïque, mesurant 7 mètres sur 4 m. 50 et dont la voûte avait été rasée, dans sa partie supérieure, par le plan du pavé de l'église. Cette voûte est, comme les parois, décorée de peintures chrétiennes où se mêlent des hippocampes et des masques scéniques. On y voit Moïse détachant sa chaussure, et une figure de femme debout, vêtue de la dalmatique et voilée, dans l'attitude de la prière. L'aspect du lieu est, en plus grand, et sauf l'absence des sépultures, celui d'une chambre des catacombes. Cette salle paraît avoir été le *tablinum* de la maison antique. L'*impluvium*, au milieu duquel la construction de l'église a jeté une muraille, porte sur l'une de ses parois une fresque représentant deux brebis et, entre elles, le vase de lait. C'est là, comme on le sait, un des motifs répandus dans les hypogées chrétiens de Rome.

Une découverte qui date d'hier, 25 novembre, présente un intérêt plus grand. Poussées jusqu'au point correspondant à l'inscription encastrée, comme je l'ai dit, dans le pavé de l'église, les fouilles ont ouvert un couloir étroit, fermé en cet endroit précis par une cloison dans laquelle est pratiquée une petite ouverture carrée. C'est là, semble-t-il à première vue, une de ces *fenestellæ* dont parlent les anciens et qui permettaient de jeter un regard sur les tombes des martyrs. Cette cloison et les parois qui, des deux côtés, la joignent à angle droit, sont ornées de peintures semblables à celles des catacombes, et toutes divisées en deux registres.

Au fond, et de chaque côté de la *fenestella*, est la partie inférieure d'un personnage à *pallium* qu'il est difficile de reconnaître, toute la partie du buste ayant entièrement disparu. Le registre inférieur porte un homme en prière, debout, entre ces draperies relevées qu'on voit souvent dans les bas-reliefs de nos sarcophages. A ses pieds sont prosternés, l'un à droite, l'autre à gauche, un homme et une femme presque

Digitized by Google

entièrement enveloppée dans son *pallium*, ainsi que tant de bas-reliefs nous montrent la sœur de Lazare implorant le Christ. Quel peut être ce personnage dont l'homme baise les pieds? Ce ne saurait être le Seigneur, que les anciens ne représentaient pas dans l'attitude de la prière. S'il s'agit ici, comme il est probable, de l'un des saints du lieu, il faudrait voir, dans les adorants prosternés devant lui, Pammachius et sa femme Pauline.

La paroi de droite porte, dans son premier registre, un sujet entièrement nouveau. On y voit deux hommes et une femme accroupis à terre, les bras liés sur le dos et les yeux bandés. Ce sont des victimes attendant la mort. Au-dessus d'elles on aperçoit les jambes d'un personnage dont le corps a disparu et qui ne peut être que le bourreau. A droite reste également la partie inférieure d'un autre homme qui s'avançait vers les condamnés. Il s'agit ici, sans aucun doute, des trois fidèles, Crispus, Crispinus, Benedicta, exécutés après les saints Jean et Paul, et ce tableau nous apporte une affirmation nouvelle du récit suspecté jusqu'à cette heure.

Deux femmes sont dans le second registre. La première porte la main à son visage, avec un geste qui rappelle celui de l'*adoratio* antique; la seconde, tournée comme elle vers la scène du fond, tend la main de ce côté.

Sur la paroi placée en regard, c'est-à-dire à la gauche, on a peint, dans le registre supérieur, le cerf buvant qui se rencontre si souvent dans l'imagerie chrétienne, puis un groupe de six personnages, hommes et femmes, très effacés, se tournant vers la paroi du fond. Au bas, deux hommes à *pallium*, dont le premier tient un vase en forme de calice; le second, dont la tête manque, tend une main vers lui.

Tel est à ce jour l'état des découvertes. Il paraît légitime d'espérer que, derrière la cloison où s'ouvre la *fenestella*, on trouvera au moins la place du tombeau des saints. Quant au

Digitized by Google

reste de leur maison, il semble s'étendre sous tout le périmètre de l'église. Avec un courage auquel ne répondent point par malheur ses ressources, dom Germano espère pouvoir étendre les fouilles. C'est à sa seule initiative que nous devons la nouvelle démonstration d'un fait toujours utile à constater, à savoir que parfois des pièces hagiographiques tenues pour suspectes contiennent des renseignements dignes d'attention et dont on peut rencontrer la preuve.

En ce qui touche l'iconographie, deux points doivent être notés : c'est la représentation si rare, chez les anciens, d'une de ces scènes de martyre que les premiers chrétiens dérobaient ordinairement aux regards; j'ajoute qu'à l'exception d'une gravure sur verre doré représentant le sacrifice d'Abraham (Garucci, *Storia dell' arte cristiana*, tav. 172, n° 8), aucun monument antique ne nous avait encore montré des victimes attendant la mort, les yeux bandés. Ce détail est, d'autre part, souvent mentionné par les textes. Saint Cyprien, est-il dit dans ses Actes (§ v) et dans sa Vie (§ xviii), se couvrit lui-même les yeux d'un bandeau. L'histoire du martyre de saint Montan (§ xv et xxiii), des saints Jacques et Marien (§ xii), parle aussi des *oculi ligati* avant la décapitation. Le martyrologe d'Adon rapporte à ce sujet une antique légende (26 nov.). Au moment où saint Alexandre marchait au supplice, une veuve païenne se rencontra sur son passage et il lui dit : « Prête-moi ton *orarium*. » Elle y consentit, et les gardes lui dirent en raillant : « Ton *orarium* est perdu. » Le saint, comme c'était la coutume, s'en couvrit les yeux pour recevoir le coup du glaive. Après l'exécution, un enfant, un ange sans doute, écrit le narrateur, rapporta le mouchoir à la veuve qui, frappée d'étonnement, crut au Seigneur et confessa la gloire du martyr.

Le fac-similé que je joins à cette lettre est la reproduction d'un feuillet du manuscrit n° 585 du fonds de la Reine au Vatican. Ce feuillet présente certaines particularités qui ont

Digitized by Google

appelé l'attention de M. Auvray. Il y a reconnu un récit original qui se retrouve, avec des différences notables, dans la *Vita Roberti regis* du moine Helgaud. C'est celui de la consécration par le roi Robert de l'église Saint-Aignan d'Orléans en l'année 1029. La comparaison du récit d'Helgaud avec celui que présente ce feuillet a montré à M. Auvray que le texte du manuscrit 585 est antérieur à celui d'Helgaud et constitue par conséquent une des sources de la *Vita Roberti regis*. Le fac-similé permet de reconnaître toutes les particularités que présentent les autographes : ratures, retouches, variantes en marge, additions successives. La première phrase indique que le récit est une continuation. M. Auvray estime que la composition de ce morceau peut se placer entre juillet 1031 et le mois correspondant de 1032.

Agréez, etc.

Edmond Le Blant.

N° VI.

OBSERVATIONS DE M. P.-CHARLES ROBERT SUR LE DEUXIÈME MÉMOIRE DE M. DELOCHE, RELATIF AUX MONNAIES D'OR FRAPPÉES SOUS LE ROI D'AUSTRASIE THÉODEBERT Ier (539-548).

M. Deloche pense que toutes les monnaies d'or signées par Théodebert Ier, quel que soit le nom de la ville désignée au revers, sont frappées à Metz. Il se fonde sur ce que ces monnaies sont de type unique et présentent une uniformité remarquable de taille et de style, conditions qui ne sauraient être remplies, suivant lui, avec plusieurs ateliers. Cette centralisation aurait eu, assure-t-il, l'avantage d'éviter les envois de métal qu'il aurait fallu faire de Metz aux ateliers lointains. M. Deloche ajoute que l'exécution assez correcte des monnaies de Théodebert dénote l'emploi d'ouvriers habiles venus d'Italie après les conquêtes que fit le roi franc au delà des monts.

Digitized by Google

Avant de répondre aux divers arguments de M. Deloche, M. Robert croit devoir jeter un coup d'œil rapide sur le caractère économique et politique des espèces d'or aux basses époques, soit chez les Romains, soit chez les Barbares établis dans l'Empire.

L'or, qui intéressait au plus haut degré les finances de l'État et la fortune des classes élevées, n'avait pas subi à la chute de l'empire d'Occident et ne subit pas dans les premiers temps de l'empire d'Orient les altérations qui atteignirent l'argent et le remplacèrent par des espèces de billon et même par du cuivre blanchi. L'or était le véritable étalon monétaire et on tenait tant à maintenir le crédit dont jouissaient les *aurei* romains qu'on leur avait donné un caractère sacré. On sait en effet, au témoignage de plusieurs auteurs[1], que les monnaies d'or à l'effigie impériale se portaient en manière d'amulettes. D'un autre côté, Cassiodore[2], qui fut ministre d'Odoacre, chef des Hérules, et plus tard préfet du prétoire sous Amalasonthe, nous apprend que les espèces romaines devaient conserver un titre élevé par cela même qu'elles portaient le visage de l'empereur, et il ajoute que si cette image venait à disparaître des flans d'or, il y aurait sacrilège et péril public. Enfin Procope[3] déclare qu'une pièce portant une effigie autre que celle de l'empereur ne serait pas admise dans le commerce et même chez les Barbares.

On comprend donc combien les Barbares établis dans le monde romain avaient intérêt à contrefaire les espèces d'or de l'empire d'Occident et de celui d'Orient qui y circulaient au moment de leur arrivée. Ces contrefaçons, lors même qu'elles

(1) Trébellius Pollion, *Trig. tyran.*, 14. — Saint Jean Chrysostome, *Ad illuminand. catech. homil.*, n° 5. — F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 39 et suiv.

(2) *Variarum* lib. VIII, 32. Édit. Migne, t. II, p. 725.

(3) *Bell. goth.*, III, 33.

Digitized by Google

étaient faites suivant la taille légale, leur assuraient tout au moins les bénéfices que faisait l'administration impériale; elles avaient l'avantage de satisfaire les empereurs par le témoignage d'un respect plus apparent que réel; enfin elles faisaient croire aux nombreuses populations dont les Barbares étaient devenus les maîtres que rien n'était changé dans le régime des monnaies, qui, en l'absence de valeurs fiduciaires, avaient à cette époque bien autrement d'importance que de nos jours. Les envahisseurs étaient en cela conséquents avec le principe en vertu duquel ils ne cherchaient pas à détruire le prestige impérial, mais à se l'approprier, fiers qu'ils étaient de porter le titre et les insignes de consul, de patrice ou de maître de la milice.

La contrefaçon se fit donc sur une grande échelle. En Occident, les Suèves, venus les premiers, imitèrent en Lusitanie des monnaies d'Honorius et d'Avitus. Les Burgondes, les Visigoths et les Goths, arrivés ensuite, firent frapper à leur tour des reproductions fidèles des types impériaux les plus accrédités. De leur côté, les Francs, fixés les derniers dans leur nouvelle patrie, firent de nombreuses contrefaçons de la monnaie d'or romaine dès les premiers temps de leur séjour en Gaule. Lorsqu'en 1654 on découvrit à Tournai le tombeau de Childéric, on y trouva, avec les cendres, le sceau et les armes de ce prince, un nombre considérable de monnaies d'or de Marcien, de Théodose II, de Valentinien III, de Zénon, de Léon, de Jules Népos et de Basilisque [1], parmi lesquelles devait se trouver plus d'une imitation franque. A la fin du v^e^ siècle et au vi^e^, les Francs s'attachèrent surtout à reproduire le type le plus répandu en Orient et en Occident; ce type présentait au droit l'image casquée et armée de l'empereur, au revers une Victoire. Divers empereurs avaient fait usage de ce coin avant

[1] J.-J. Chifflet, *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci effossus.* Anvers, 1655, in-4°.

Digitized by Google

l'arrivée des Barbares dans les Gaules et ils en continuèrent l'emploi après l'installation des Francs dans le pays. On rencontre le type que nous venons de décrire, en Occident, sur les monnaies de Constance II, d'Honorius, de Valentinien III, de Jules Népos et de Romulus Augustule [1], et, en Orient, sur celles de Théodose II, de Marcien, de Léon et Zénon, de Basilisque, de Léonce, d'Anastase, de Justin I et de Justinien [2]. Il est bon de remarquer que ce type, beaucoup plus souvent contrefait que les autres, n'est pas complètement fixe; ainsi, par exemple, la haste, tenue d'ordinaire sur l'épaule droite, l'est aussi devant le corps, et, au revers, la Victoire ailée se montre de face ou de profil et n'a pas toujours les mêmes attributs.

Il est à remarquer toutefois que, dans chaque groupe, les divers spécimens présentent entre eux une grande ressemblance. C'est ainsi que tous les sous d'or de fabrication barbare réunis dans l'immense trésor de Chinon, que M. Robert a eu l'occasion de décrire [3], avaient un air marqué de famille et une grande uniformité de poids, malgré la variété des coins et des signes accessoires du type.

Les chefs barbares à peu près de toutes les races ont mis de bonne heure leur nom ou leur monogramme sur les espèces de métal inférieur et notamment sur du cuivre [4]; mais ils n'ont montré qu'assez tard que la monnaie d'or de type romain sortait de leurs propres ateliers et ne l'ont fait que lorsqu'ils avaient mis le pied en Italie. C'est par l'introduction de

[1] Cohen, 1re édition, pl. VII *bis*, fig. 30; pl. XVII, fig. 40 (la haste devant le corps); pl. XVIII, fig. 22; pl. XVII, fig. 2; pl. XIX, fig. 3 et 1.

[2] Sabatier, t. I, pl. V, fig. 5; pl. VI, fig. 6; pl. VII, fig. 16 et 18; pl. VIII, fig. 19, 22, 24 et 25; pl. IX, fig. 21; pl. XII, fig. 2.

[3] *Annuaire de la Soc. franc. de numism. et d'archéol.*, 1882, p. 165 et suiv.

[4] De Lagoy, *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne*. Aix, 1856, in-4°.

Digitized by Google

leur monogramme à la suite des légendes impériales que se manifeste cette prise de possession. Je ne parlerai pas, dit M. Robert, du monogramme d'Amalaric, qui est contestable, mais de ceux de Sigismond et de Gondebaud, qui se montrent en Bourgogne, et de celui de Théodoric le Grand, qui paraît sur des sous d'or romains abondants dans les collections du nord de l'Italie[1]. Mais aucun chef barbare, avant Théodebert, n'avait substitué sur l'or son nom en toutes lettres à celui de l'empereur, dans un coin demeuré tout impérial. Cette substitution ne doit pas avoir eu lieu avant les premières expéditions faites par Théodebert en Italie. Le petit-fils de Clovis a donc pu, pendant les premiers temps de son règne, faire comme ses prédécesseurs de simples imitations des sous d'or et des tiers de sou d'or romains.

On sait qu'à l'époque où fut rédigée la *Notice des dignités*, il n'y avait en Gaule que trois ateliers monétaires permanents, ceux d'Arles, de Lyon et de Trèves. Plus tard, à mesure que l'empire se disloque, les Romains ouvrent d'autres ateliers; c'est ainsi que sous Carausius un hôtel monétaire fut créé sur le littoral gaulois de la Manche, sans doute à Boulogne-sur-Mer, que parut sous Magnence et Décence la monnaie d'Amiens, que fut ouverte la monnaie de Narbonne, dont un vers de Sidoine Apollinaire nous a gardé le souvenir. A mesure que l'autorité impériale décline, nous assistons à une décentralisation de la fabrication du numéraire, et cette décentralisation, loin d'être spéciale à la Gaule, s'observe dans toute l'étendue de l'empire. Les Barbares purent donc, à leur arrivée, prendre possession d'un nombre relativement considérable d'ateliers monétaires existants.

Lorsque le monnayage mérovingien eut pris sa forme essen-

(1) *Lettre de M. P.-Ch. Robert à M. B. Biondelli*, dans les *Atti del R. Instituto lombardo di scienze, lettere et arti*, vol. II.

Digitized by Google

tiellement nationale, le nombre des ateliers atteignit un développement extraordinaire, absolument inconnu à toute autre nation. On sait aujourd'hui environ douze cents noms de lieu différents inscrits sur les tiers de sou d'or mérovingiens, sur lesquels un nom de monétaire remplace ou accompagne la mention royale. Si l'on considère que les monnaies des Barbares ne sont recueillies que depuis un siècle, que les refontes successives ont dû anéantir bien plus d'exemplaires qu'il ne s'en est perdu, que la terre est loin d'avoir rendu toutes les monnaies qu'elle recèle, on peut aisément quintupler le nombre de noms de lieu inscrits originairement sur le numéraire mérovingien. On peut bien admettre que tous ces noms de lieu ne correspondent pas à un atelier, mais néanmoins chaque ville, chaque centre administratif a dû posséder des officines. C'est vers le milieu du VI^e^ siècle, c'est-à-dire au lendemain de la mort de Théodebert, que l'institution du *monétariat* se développe et qu'avec elle les ateliers se disséminent. Cette date, admise par M. A. de Barthélemy et par la plupart des numismates, s'impose par l'existence de *trients* à nom de monétaire dès le temps de Sigebert I^er^ (561-575).

En résumé, dès le IV^e^ siècle, on remarque dans le monnayage romain une tendance à se décentraliser. Lorsque les Mérovingiens ont assis d'une manière solide leur système de gouvernement, cette tendance décentralisatrice s'exagère, est érigée à l'état de principe et la dissémination des ateliers atteint des proportions inouïes.

C'est entre ces deux époques que M. Deloche veut placer une période d'une dizaine d'années de centralisation absolue, qu'il nous montre un prince franc réagissant subitement contre une tendance nationale, et réunissant dans la seule capitale d'un vaste empire toute l'administration des finances et de la monnaie. L'ensemble de la thèse est, comme on voit, trop invraisemblable pour être vrai.

Digitized by Google

J'arrive maintenant, poursuit M. Robert, aux arguments présentés par mon savant confrère :

1° *Identité de type des monnaies de Théodebert.* — Cette identité est-elle bien aussi grande que M. Deloche le prétend? Le type le plus répandu des sous d'or au nom de Théodebert est celui-ci :

Buste de trois quarts, la tête de face; la tête est coiffée d'un casque et la main droite tient une haste qui pose sur l'épaule. ℞ Victoire ailée, de face, tenant de la main droite une croix et de la gauche un globe crucigère.

Mais il s'en faut que ce type soit le seul qui ait été usité. Sur un sou d'or qui porte en toutes lettres dans le champ du revers le nom de Mayence, la Victoire est représentée à gauche, au repos, appuyée sur une longue croix; elle porte un vêtement relevé jusqu'au haut des jambes; l'une de celles-ci a le genou plié et croisé avec l'autre. Sur un autre sou d'or, publié par M. Fillon[1], le buste tient au lieu de la haste un globe crucigère, et au revers la Victoire porte le globe de la main droite et la croix de la gauche. Le sou d'or de Cologne a un revers absolument différent; on y voit, en effet, le roi Théodebert debout à droite, tenant une palme, portant une Victoire et foulant aux pieds un ennemi terrassé.

Si le type est loin de présenter l'uniformité alléguée par M. Deloche, les différences sont plus considérables encore dans les légendes. On lit en effet sur les sous d'or et sur les *triens* le nom de Théodebert écrit de tant de façons diverses que plus d'une semble le résultat d'une influence exercée sur l'orthographe par la prononciation locale de ce nom : THEODEBERTVS, TIEODEBERTVS, THVODIBERTVS, THEDEBERTVS, THEVDEVERTVS, THEODTS.

Les titres qui accompagnent le nom du roi sont loin d'être

[1] *Considérations*, pl. I, fig. 4.

Digitized by Google

uniformes; sur les sous on a D·THEODEBERTVS·REX ou RIX, mais plus souvent D·N·THEODEBERTVS VICTOR, VICT, ou VC; parfois le nom n'est suivi d'aucune qualité.

Les revers portent habituellement le VICTORIA AVGGG des prototypes romains; mais, sur la pièce au nom de Mayence, la légende, d'invention franque, est PAX ET LIBERTAS.

On voit par ce qui précède que l'uniformité signalée par M. Deloche est bien plus apparente que réelle.

2° *Uniformité de poids et de titre.* — Cette uniformité de poids et de titre n'est pas spéciale à Théodebert. Dans le trésor de Chinon, étudié jadis par M. Robert, trésor composé exclusivement de sous d'or barbares frappés antérieurement à Théodebert, puisque aucune pièce de ce prince ne s'y trouvait, l'uniformité de poids et de titre existe.

3° *Beauté du style.* — Il importe peu à la question débattue que les artistes graveurs des coins de Théodebert soient venus ou non d'Italie. Ces coins du reste ne sont pas mieux gravés que ceux des pièces d'imitation pure, imitations sorties d'ateliers souvent éloignés.

En un mot, l'uniformité apparente des sous d'or de Théodebert provient uniquement de ce que ces monnaies étaient des imitations de pièces romaines et que chaque atelier s'efforçait de suivre fidèlement le modèle commun à tous.

4° *Accumulation de l'or à Metz et difficulté du transport aux ateliers éloignés.* — Une contribution de guerre, quelque forte qu'elle soit, ne saurait suffire à l'alimentation continue des fabriques monétaires. A un moment donné, il eût fallu recourir aux métaux provenant de l'impôt; or, la nécessité de diriger sur une seule ville tous les métaux à monnayer entraîne les mêmes inconvénients que la distribution à divers ateliers

Digitized by Google

des métaux, contributions de guerre, accumulés momentanément dans une seule ville.

5° *Abondance de l'or chez Théodebert à la suite de la campagne d'Italie.* — Les monnaies de Théodebert sont loin de prouver cette abondance; en effet les pièces du petit-fils de Clovis, en dépit de plusieurs trouvailles, restent d'une rareté désespérante. C'est à peine si l'on en connaît une soixantaine. Les imitations des pièces d'or romaines exécutées par les Barbares avant Théodebert et ne portant pas de nom royal sont par contre excessivement communes; ce n'est donc pas l'expédition d'Italie que les Mérovingiens ont dû attendre pour alimenter leurs ateliers.

6° *Présence simultanée sur certaines monnaies des marques secrètes de deux cités.* — M. Deloche invoque, pour expliquer la possibilité de la fabrication à Metz de monnaies portant la marque d'autres cités, l'existence de certaines pièces présentant à la fois les lettres caractéristiques de deux ateliers. Les exemples que M. Deloche cite sont malheureusement choisis, puisque les spécimens sur lesquels il s'appuie, inconnus aujourd'hui en nature, ne nous ont été conservés que par les dessins manifestement incorrects de Dupré de Geneste.

Quoi qu'il en soit, ces pièces ne sont pas contemporaines de Théodebert; elles appartiennent à une époque du monnayage mérovingien où il s'était établi en Gaule des courants d'imitation locaux. De même que les Barbares avaient au début copié les monnaies romaines, de même certains ateliers mérovingiens copièrent les espèces d'une cité plus puissante, lorsque le monnayage franc se fut nationalisé. On sait ainsi qu'à la fin du VI^e^ siècle, les espèces frappées à Chalon furent copiées dans tout le nord de l'Austrasie et que sur les copies les lettres CA, initiales de *Cabillonum*, placées auprès de la croix du revers,

Digitized by Google

furent textuellement conservées ; jamais il n'est venu à l'idée de personne de soutenir que tous les *triens* de Metz, de Marsal, de Moyen-Vic, de Dieuze, etc., ont été battus à Chalon.

Voilà, dit M. Robert en terminant, les arguments de mon savant confrère suivis pas à pas. Je pense que la thèse de M. Deloche n'est pas heureuse et que les numismates continueront à croire frappées à Mayence des pièces portant en toutes lettres MAGVNCIA, à Cologne des sous d'or portant COL(*onia*) V(*biorum*), à Reims ceux portant RE(*mis*), dans d'autres ateliers les pièces portant d'autres marques monétaires; je pense que personne n'admettra l'existence, sous Théodebert, d'une centralisation monétaire en contradiction complète avec tout ce que nous apprend la suite de l'histoire monétaire de la première race.

N° VII.

RÉPONSE DE M. DELOCHE AUX OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR M. P.-CHARLES ROBERT SUR SON DEUXIÈME MÉMOIRE, CONCERNANT LES MONNAIES FRAPPÉES AU NOM DE THÉODEBERT I^er^, ROI D'AUSTRASIE.

Mon savant confrère a consacré la plus grande partie de ses observations à l'exposition d'une théorie sur l'histoire monétaire du IV^e^ au VIII^e^ siècle. Comme cette théorie touche par un côté essentiel au sujet traité dans mon mémoire, il me paraît nécessaire d'exprimer ici mon avis à son égard.

M. Robert a pensé que, dès le IV^e^ siècle, il se produisit, dans le monnayage romain, un mouvement de décentralisation, qui s'accentua et s'exagéra dans les siècles suivants et amena finalement, en Gaule, la création de ces innombrables ateliers, dont on peut, d'après le chiffre actuellement connu (douze cents environ), évaluer le chiffre à six mille.

Digitized by Google

Je regrette d'avoir à dire que cette opinion est en opposition directe et manifeste avec la réalité des faits.

En effet, il y eut, dans le IIIe siècle tout entier et le premier quart du siècle suivant, une décentralisation du monnayage, portée jusqu'aux dernières limites.

Concurremment avec les ateliers impériaux, les provinces et les villes avaient un monnayage autonome, et il existait aussi des officines privées, pourvues d'autorisations régulières ou simplement tolérées par l'administration. On fabriquait ainsi dans un très grand nombre de localités, même dans de simples bourgades ou stations [1].

Les abus engendrés par cette décentralisation, l'émission d'une quantité énorme de numéraire de mauvais aloi, le trouble qui en résultait pour les opérations commerciales, amenèrent une réaction. En cela, comme dans les autres branches du gouvernement, Constantin Ier posa les bases d'un nouveau régime. Par une loi de 326, il interdit de frapper des espèces hors des ateliers impériaux [2], et son fils Constance infligea, en 343, les plus dures pénalités aux contrevenants [3]. En même temps et pour établir un contrôle, rendu plus indispensable par l'emploi plus fréquent, presque exclusif, de l'or dans les transactions, le nombre des officines impériales fut progressivement restreint, et sous Théodose, au moment de la rédaction de la Notice de l'Empire (fin 398), ce nombre

[1] Pétigny, dans la *Rev. num.*, 2e série, t. II, p. 116, 119 et 153.

[2] Cod. Theod., lib. IX, tit. XXI, lex 3. Cf. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. par De Blacas et annotée par J. de Witte, t. III, p. 151.

[3] *Ibid.*, l. 5. En dépit de ces prohibitions, il existait encore sous Constance, sous Valentinien et même sous Théodose et Gratien, de nombreux ateliers monétaires, et c'est probablement entre 378 ou 383 et la rédaction de la Notice (fin 398), que se place la réforme qui supprima définitivement ceux de l'industrie privée, concentra la fabrication dans les officines principales et compléta la longue série de mesures légales par lesquelles le monnayage fut «graduellement amené de l'anarchie la plus désordonnée au système le plus restrictif dont l'histoire ait conservé le souvenir.» (*Rev. num.*, ubi supra, p. 158.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

était réduit, en Occident, à six, *dont trois en Gaule* (Trèves, Lyon et Arles)[1].

Voilà donc le monnayage romain, après une longue période de diffusion au IIIe siècle et au début du IVe, centralisé à ce point que, suivant l'expression de l'auteur qui incontestablement a le plus profondément étudié l'histoire monétaire de ces époques : « de la profusion désordonnée du IIIe siècle, on était arrivé aux dernières limites de la restriction[2]. »

Eh bien! c'est *dans cette période de centralisation progressive* que M. Robert a placé une tendance à la *décentralisation*, c'est-à-dire un mouvement tout à fait inverse à celui que nous montre l'histoire.

Mon savant confrère, après avoir constaté qu'il n'y avait en Gaule, au temps de la Notice de l'Empire, que trois hôtels monétaires, ajoute : « Plus tard, les Romains ouvrent d'autres ateliers. C'est ainsi que sous Carausius, un hotel monétaire fut créé sur le littoral de la Manche, sans doute à Boulogne-sur-Mer; que parut, sous Magnence, la monnaie d'Amiens; que fut ouverte la monnaie de Narbonne. »

M. Robert a perdu de vue que Carausius, lieutenant de l'empereur Maximien, se fit proclamer empereur dans la Grande-Bretagne, et s'y maintint de 287 à 293, c'est-à-dire *un siècle avant la Notice et non après*, et que c'est là un des exemples de la diffusion du monnayage, à laquelle Constantin et ses successeurs devaient mettre fin. La monnaie d'Amiens, frappée par Magnence (349-353), est l'œuvre d'un des nombreux usurpateurs qui surgirent en Gaule à cette époque et qui se hâtaient de battre monnaie en leur nom dans des ateliers éphémères comme leur pouvoir; à peine établie, cette

[1] Il y en a deux en Italie (Rome et Aquilée), un en Illyrie. Quant à ceux de l'Orient, la Notice n'en fixe pas le chiffre et la position, mais, d'après les marques connues, on croit qu'il y eut six ateliers.

[2] Pétigny, *Rev. num.*, loc. cit., p. 156.

Digitized by Google

monnaie disparut. Quant à l'atelier de Narbonne, mentionné par Sidoine Apollinaire entre 462 et 466 [1], je rappellerai qu'après la destruction définitive de Trèves (vers 413), les hôtels monétaires de la Gaule étaient réduits à deux, et l'ouverture de celui de Narbonne ne faisait que rétablir le nombre fixé par la Notice [2].

Mon savant confrère a cité deux rois burgundes (Gondebaud, 463-516, et Sigismond, 516-524), qui auraient placé leur monogramme sur des pièces d'imitation romaine; mais ces princes avaient chez eux-mêmes un atelier (celui de Lyon) qui suffisait à la fabrication, sans qu'ils eussent à en créer de nouveaux, dont il n'y a d'ailleurs aucune trace.

Et maintenant, si nous récapitulons ce qui précède, nous voyons que, loin d'avoir marché, au IVe siècle, de la centralisation à la décentralisation, on a marché en sens inverse, c'est-à-dire de la diffusion du monnayage à la concentration la plus restrictive dont l'histoire fasse mention; que Théodebert n'a pas eu, dès lors, comme l'a prétendu M. Robert, à réagir contre un mouvement de décentralisation en faisant frapper à son nom, dans la cité de Metz, sa résidence habituelle et son centre d'action politique et administrative.

Il est même à remarquer combien il serait étrange que le monnayage, centralisé jusque-là, eût été, *tout à coup* et sans transition, dispersé dans les cités et même dans des villes secondaires de l'Austrasie [3], et par qui? par le souverain qui a le plus affecté de pratiquer les procédés du gouvernement

[1] Carmen 23, ad Consentium. Cette épître a été écrite entre 462 et 466.

[2] En définitive, la création ou la remise en activité, dans le cours du Ve siècle, de quelques rares ateliers monétaires, en dehors de ceux qui sont mentionnés dans la Notice, ne changea point le chiffre total de six pour l'Occident : Milan succéda à Siscia, Ravenne à Aquilée, et Narbonne à Trèves.

[3] *Bona*, Bonn, dans la Prusse Rhénane, dont les initiales sont inscrites sur deux pièces de Théodebert, était un simple *castrum* (Ammien Marcellin, XVIII, 2; collect. Tauchnitz, p. 134).

Digitized by Google

de Rome! Et combien plus cela paraîtra-t-il invraisemblable, si l'on considère :

1° Que, parmi les monnaies des autres royaumes francs, contemporains de Théodebert, il n'en est pas dont on puisse *affirmer* avec certitude qu'elles portent les noms ou les initiales de nouveaux ateliers; qu'en tout cas, ces nouveaux établissements, s'il y en avait, auraient été en très petit nombre pour la Gaule entière;

2° Que, pour trouver des marques, encore assez rares, de ce genre, il faut descendre à la deuxième moitié du VI^e^ siècle; en sorte que la prétendue diffusion du monnayage de Théodebert serait une sorte d'accident, un fait sans lendemain, comme sans analogue dans le présent et sans précédent dans le passé?

Si donc l'on comprend que ce prince eût établi un hôtel des monnaies dans une de ses cités austrasiennes pour les besoins de son nouveau monnayage, on ne s'expliquerait pas la création *subite* d'un nombre aussi considérable d'ateliers.

Je vais maintenant examiner successivement les objections élevées par M. Robert contre les conclusions de mon mémoire et les raisons qui leur servent de base.

J'avais signalé dans les monnaies de Théodebert la similitude qui existe entre elles au point de vue du style, des types, du poids toujours élevé, du métal toujours pur, toutes choses inconciliables avec la dispersion du travail entre un grand nombre d'officines. J'avais signalé en outre les inconvénients de cette dispersion sous le rapport du contrôle et du transport du métal. Enfin, le cachet *italien*, très accentué sur plusieurs de ces pièces, était à mes yeux l'indice de l'emploi, pour cette fabrication centralisée, d'un personnel d'artistes et d'ouvriers amenés d'Italie par Théodebert.

M. Robert conteste l'uniformité des types; il a cité un sou d'or, où l'effigie porte un globe au lieu d'une lance, et où la

Digitized by Google

Victoire, au lieu de tenir une croix de la droite et un globe de la gauche, tient le globe de la droite et la croix de la gauche[1]. Peut-on, je le demande, voir là des types différents? Ne sont-ce pas de ces détails par où se manifeste, ainsi que je l'ai dit, la fantaisie individuelle ou l'inadvertance de l'artisan?

Deux autres monnaies ont été mentionnées par M. Robert, qui présenteraient au droit l'effigie habituelle, mais offriraient au revers un type différent. Sur la première, qui serait au nom de la ville de Mayence, il y aurait une Victoire au repos, appuyée sur une croix, avec un vêtement relevé jusqu'au haut des jambes. C'est une pièce inédite, dont M. Robert n'indique point la provenance, qu'il paraît même n'avoir pas vue; les traits qu'il décrit et surtout la légende *Pax et Libertas*, qu'il dit « d'invention franque », sont assez inusités pour nous obliger à faire relativement à cette monnaie extraordinaire les réserves les plus expresses, et à exprimer les plus grands doutes au sujet du témoignage qu'on veut en tirer[2].

La deuxième de ces pièces est un sou d'or au nom de la cité de Cologne, portant *au droit* l'effigie habituelle de Théodebert, et au revers, un personnage tenant sous le bras droit une longue palme, et de la main gauche une Victoire, et foulant aux pieds un ennemi terrassé[3]. Voilà, je le reconnais, une représentation différente de celles que l'on voit au revers de toutes les autres monnaies du roi d'Austrasie. Mais cette exception unique, ou même, si l'on admet provisoirement le témoignage du sou de Mayence, deux exceptions sur plus de soixante pièces, ne sauraient évidemment infirmer le fait général que j'ai constaté. Il me semble même qu'elles font

(1) Cette pièce a été publiée par B. Fillon dans son livre intitulé : *Considérations sur les monnaies françaises*, pl. I, fig. 4.

(2) Tel est aussi le sentiment de notre savant confrère et ami M. Anatole de Barthélemy.

(3) Ce sou d'or a été publié dans la *Rev. num.*, 1re série, t. VI, pl. IV, n° 6, par le docteur Voillemier, qui en était alors le possesseur.

Digitized by Google

ressortir l'uniformité du type employé dans le monnayage de Théodebert.

Quant aux variantes du nom de Théodebert, que mon savant confrère a relevées dans les légendes circulaires, il me suffira, pour montrer ce qu'il faut en penser, de rappeler que dans Grégoire de Tours, l'on trouve trois formes diverses de ce vocable : *Theudebertus, Theodebertus,* employés dans le même paragraphe, et *Theotbertus*[1]; que les noms des rois sont, dans leurs propres diplômes, écrits de façons différentes; que ces diversités se voient *dans le même acte*[2]; qu'il n'y a conséquemment aucune induction à tirer de telles variantes.

Au sujet de l'uniformité du poids, toujours élevé, et de la pureté du métal, toujours égale dans les monnaies de Théodebert, M. Robert objecte qu'elles ne sont pas spéciales à ces monnaies, d'où il faudrait conclure que le numéraire frappé dans les autres États de la Gaule était généralement d'un bon poids et d'un haut titre. Quant au poids, je n'ai qu'à me référer à mon mémoire, où j'établis la grande infériorité de la moyenne gauloise vis-à-vis des pièces de Théodebert. A l'égard du métal, il est certain que les espèces frappées en Gaule étaient entièrement discréditées. Nous lisons en effet dans une Novelle de Majorien de 458, que nul percepteur du cens ne devra refuser de recevoir les sous d'or de poids entier (c'est-à-dire du poids légal), «excepté, ajoute-t-il, le sou gaulois dont l'or est estimé à une moindre valeur» : «Nullus solidum integri ponderis calumniosae improbationis obtentu

[1] *Theudebertus* (*Hist. Francor.*, III, 1, 3 et passim, édit. Guadet et Taranne, t. I, p. 136, 139 et passim); *Theodebertus* et *Theudebertus* (ibid., IV, 52); *Theodebertus* (*Glor. Confessor.*, 93; *Vit. Patr.* XVII, 3, t. II, p. 402 et 450); *Theotbertus* (*Vit. S. Aredii*, 3, t. II, p. 456).

[2] *Childerichus* et *Childericus* (Childéric II); *Chlodovius* et *Chlodoveus* (Clovis III); *Childebercthus* et *Childeberthus* (Childebert III); *Chilperichus* et *Chilpricus* (Chilpéric II); *Chlothacharius* et *Chlotarius* (Clotaire III). J. Tardif, *Monum. histor.*, Cartons des rois, p. 14-15, 24-25, 28-30 et suiv., 38-41.

Digitized by Google

recuset exactor, *excepto eo Gallico, cujus aurum minore aestimatione taxatur*[1]. » Et ce discrédit général du numéraire de la Gaule persistait encore un siècle plus tard, comme le prouve la lettre où saint Grégoire le Grand recommande à un prêtre qui se rend dans ce pays, de se défaire pendant son voyage des sous gaulois, qui n'ont point cours en Italie : « Quatenus solidi Galliarum, *qui in terra nostra expendi non possunt*, apud locum proprium utiliter expendantur[2] ».

Voilà un fait général bien prouvé. Or, que se passe-t-il à l'égard des monnaies de Théodebert? Absolument le contraire; car nous savons qu'elles jouissaient « dans tout l'Occident d'une grande faveur, *à cause de la pureté du métal et de leur fort poids*, égal à celui des anciens *aurei*[3] ».

M. Robert conteste la supériorité des monnaies de Théodebert sur les espèces fabriquées en d'autres points de la Gaule, et il pense que leur uniformité provenait du fait seul qu'elles étaient imitées des pièces romaines.

Mais il suffit de comparer ces deux catégories de monnaies pour voir tout aussitôt combien les austrasiennes étaient, non seulement, ainsi que je l'ai démontré, d'un or plus pur et d'un poids plus élevé, mais d'une plus belle facture. Pourquoi les espèces fabriquées hors de l'Austrasie, qui imitaient ou affectaient d'imiter aussi la monnaie romaine, y réussissaient-elles si peu? Pourquoi n'avaient-elles pas le « cachet tout romain », que M. Robert lui-même avait observé et signalé (*apparemment comme un trait particulier au numéraire de Théodebert*), et ce « style tout italien », tellement accentué, que Ch. Lenormant et Pétigny y voyaient la preuve *d'une provenance italienne?* Sur ces points essentiels, M. Robert s'est abstenu de toute explication.

(1) Nov. Majoriani, tit. VII, 1, 14; édit. de G. Haenel, p. 321.
(2) *Epist.*, III, 23; VI, 7; dans Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. IV, p. 17.
(3) Pétigny, *Rev. num.*, 1re série, t. XVII, p. 127.

Digitized by Google

Mon savant confrère nie les avantages qu'une centralisation du monnayage devait procurer à Théodebert.

Mais ces avantages sont tellement évidents au point de vue du contrôle, de la perception des droits de monnayage et pour toutes les opérations que comporte une telle fabrication, qu'il me paraît inutile d'insister.

M. Robert conteste que les monnaies au nom de Théodebert soient abondantes comme je l'ai énoncé. « C'est à peine, dit-il, si l'on en connaît une soixantaine. » Mais il me semble, et l'on reconnaîtra avec moi, que c'est là un chiffre remarquable et même extraordinaire, si l'on considère que, dans le monnayage de tout le reste de la Gaule, il n'y a point, ou, en tout cas, on ne connaît *pas une seule* pièce portant le nom d'un roi franc antérieur ou contemporain.

Mon savant confrère pense que d'ailleurs ce n'est pas la contribution que Théodebert leva en Italie, à la suite de sa campagne victorieuse, qui aurait pu le nantir d'une quantité d'or considérable.

Ce n'est pas de cette seule campagne que provenait la quantité de métaux précieux venue en la possession du prince austrasien; il y eut plusieurs expéditions largement fructueuses qui suivirent la première; il y eut aussi, pour ce souverain, d'autres sources de richesse, que j'ai exposées dans un précédent mémoire, auquel je ne puis que me référer[1].

Enfin, j'avais rappelé, à l'appui de ma thèse, qu'il y avait deux monnaies austrasiennes publiées par M. Robert, portant chacune deux marques géographiques, dont l'une devait nécessairement avoir un autre sens que celui du lieu de fabrication : la première, au nom de Childebert II, dessinée par deux antiquaires, Dupré de Geneste et Mory d'Elvange, porte les lettres AR, initiales de Clermont-Ferrand, et les

[1] Voir *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, nouvelle série, t. XXXII, 1re partie.

Digitized by Google

lettres ME, initiales de Metz; la seconde, dessinée par Dupré de Geneste seul, porte, avec les initiales AR, les lettres MC.

M. Robert estime aujourd'hui que les dessins de ces pièces sont *incorrects*, sans énoncer d'ailleurs aucun motif à l'appui de cette opinion nouvelle.

En ce qui concerne la seconde pièce, on comprendrait l'inadvertance d'un dessinateur; mais il est difficile de comprendre *une même inadvertance*, commise *sur une même pièce*, par *deux dessinateurs différents*. De telles coïncidences sont regardées comme inadmissibles *à priori*. Pourquoi rejeter de parti pris la double marque, que *deux archéologues* (dont M. Robert ne veut certes pas suspecter la bonne foi) *ont vue et reproduite?* Je maintiens donc la leçon de la première desdites pièces. Pour la seconde, qui n'a été dessinée que par Dupré de Geneste, je présume que le C qu'il y a lu devait être un E lunaire, ϵ, ce qui s'accorde parfaitement avec la leçon de la première. Je les crois donc, sous cette réserve, exactes toutes deux; mais, comme je l'ai dit dans mon mémoire, le témoignage fourni par la première me suffit.

Quant aux initiales de Chalon-sur-Saône, inscrites au revers de monnaies austrasiennes au nom de Metz, Toul, Verdun, etc., M. Robert dit que l'on n'a jamais songé à prétendre que ces pièces eussent été frappées à Chalon. Assurément, et c'est précisément ce que je soutiens pour les initiales placées, comme celles de Chalon, au revers des monnaies de Théodebert.

Mon savant contradicteur s'est montré disposé à admettre que nombre de monnaies du VII^e^ siècle n'ont pas été fabriquées aux lieux dont elles portent cependant les noms. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il admette, en pleine période de diffusion du monnayage, un fait restrictif de cette diffusion, et qu'il repousse le même fait pour l'époque antérieure, dans laquelle il s'accorde si bien avec le principe alors dominant?

Digitized by Google

Je ferai observer, en terminant, que M. Robert n'a point tenté d'indiquer ce qu'on doit penser de certaines monnaies de Théodebert, qui, à la différence des autres, sont dépourvues de toute marque géographique. C'est là pourtant une circonstance des plus importantes, qu'il faut expliquer et dont le système exposé dans mon mémoire donne très naturellement et donne seul la raison.

Je viens de passer en revue les objections de mon savant confrère et ami. J'espère y avoir répondu d'une manière satisfaisante; il me sera même permis de dire que les réflexions qu'elles m'ont suggérées sont de nature à fortifier les idées que j'ai émises sur l'intéressante question du monnayage au nom du deuxième roi d'Austrasie.

N° VIII.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 5 décembre 1887.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur d'adresser à l'Académie la copie d'une inscription inédite qui m'a été communiquée et qui relate une donation de sépulture. Le marbre que j'ai eu entre les mains est un petit bloc mesurant $0^m,20$ sur $0^m,13$ et épais de $0^m,08$. Les lettres, légèrement gravées, sont hautes d'environ 8 millimètres; elles n'occupent que la partie supérieure du marbre. Ce monument me paraît remonter à l'époque des Antonins. Les E sont en partie lunaires et parfois même sans la barre médiale; beaucoup d'A ne sont pas barrés; les P ont la forme Γ; l'H de la dernière ligne est une déviation de la forme ⊢, fréquente dans les inscriptions cursives. Le vide de

Digitized by Google

la fin de la huitième ligne, entre ЄPAPHRODITO et IT (pour *et?*), existe sur le marbre; rien n'a été gravé en cet endroit. Je n'ai pu lire le nom écrit au début de la neuvième ligne.

GATTA · MARCANVS · ET · ARISTA
MAMANA · DONARVN̄ MONVML̄N
TVM TVЄNDVM POST NOSTRAM MORTЄM
EXCEPTIS OLLIS DVABVS · HOC VT FIIRЄT N (*sic*)
LICENTER ET QVIBVS · OLLAS DONAVI ·
REDDANTVR · ET VT TVEANTVR · ILLI · QVI
BVS OLLAS · DONAVI · MONVMENTVM
MEVM · L · POTILLO ЄPAPHRODITO IT
PCIIIA · A · L · ISYCHЄNI NON · VENDIDI
SID DONAVI
ПOC · ITA · CONVENIT · S · D · M

Les dernières sigles S· D· M· me paraissent représenter la formule *Sine dolo malo,* comme sur le marbre de Vénafre (*Corpus inscriptionum latinarum,* t. X, n° 4842, ligne 25).

Je trouve une mention analogue sur une inscription païenne également relative à une donation de sépulture et que j'ai copiée dans la catacombe de Domitille, où elle est tombée par un lucernaire.

D M
HOC MONVMENTVM SIVE SEPVLCRVM·QVOD
EST·IVRIS AVRELI·AITHALETIS ET QVINTIAE·OLYN
PIADIS ET LIBERTORVM LIBERTARVMQVE POSTERIS
QVE EORVM CONCESSIONIS CAVSA·ACCEPERVNT DE
P·AELIO ZOZIMO ET·M̄·AVRELIO SEVERIANO HVIC MO
NVMENTO DOLVS MALVS·ABEST ☙

Agréez, etc.

Edmond Le Blant.

Digitized by Google

N° IX.

AMRAPHEL ET HAMMURABI, PAR M. J. OPPERT.

M. Halévy a fait, le 12 août 1887, à l'Académie, une communication, publiée dans les *Comptes rendus* (p. 320, 321), et à laquelle il faut répondre, à cause du fait de cette publication, en signalant et en réfutant les nombreuses erreurs matérielles que cette note renferme. L'auteur s'occupe des quatre rois, cités dans la Genèse (ch. XIV) et qui, sous la suprématie du roi élamite Kedorlaomer, envahirent la Palestine du temps d'Abraham. M. Halévy s'occupe des noms : il adopte l'étymologie donnée par Hincks et Rawlinson, il y a trente ans, de Kedorlaomer, identifié au susien *Kudur-Lagamar* « adorateur du dieu Lagamar »[1]. Il admet, ce qui est plus étonnant, la découverte de François Lenormant, qui, avec raison, a vu le nom sumérien *Eriv-aku* dans celui d'Arioch d'Ellassar : ce nom, signifiant « serviteur de Lunus (Sin) », se dirait en assyrien *Ardu-Sin*. Le roi des nations, Tid'al, que les Septante nomment Θοργάλ, porte un nom sumérien, tout comme Arioch, reconnu par notre regretté confrère, dont il conviendrait de mentionner le nom : *Tur-gal* signifie « grand chef »; dans le langage sémitique des Assyriens, ce nom se dirait *Mar-rabu*. Il y a très longtemps qu'on a trouvé dans ces assimilations, concédées aujourd'hui par l'auteur de la note, la preuve péremptoire de l'existence des noms sumériens dans la Bible; on a vu s'ajouter cette confirmation éclatante à tant de démonstrations décisives suggérées par des faits indéniables et acceptées par l'unanimité des assyriologues. Ces faits d'ailleurs n'ont jamais été réfutés.

Donc, tout le monde est d'accord sur les formes originales

[1] C'est l'explication du nom, dont les éléments sont susiens, non élamites, mais le personnage et le nom de *Kudur-Lagamar* ne paraissent nulle part.

Digitized by Google

desquelles se sont développées, très correctement, celles sous lesquelles la Bible nous a transmis les trois noms de Kedor-laomer, Arioch et Thorgal. Une saine critique devait s'attendre à voir le quatrième nom, celui du roi de Sennaar, expliqué d'une manière tout aussi satisfaisante. Tel est, en vérité, le cas du roi Amraphel.

Ce nom d'Amraphel des Massorèthes, transcrit Ἀμαρφάλ par les Septante, est un nom sumérien. On ne devait pas s'attendre à autre chose du roi de *Sennaar :* car, selon une opinion presque généralement reçue, ce nom n'est autre que celui de *Sumer* lui-même, et je suis, pour ma part, très enclin à abandonner les objections que je faisais jadis valoir contre cette assimilation. Mais, quoi qu'il en soit, nous nous trouvons derechef en présence d'une étymologie sérieuse, et non pas d'un de ces caprices linguistiques qui font sourire tout le monde, sauf celui qui a eu la malechance de l'émettre. Le nom est sumérien, comme *Arioch* et *Tur-gal :* Amarphal des Septante rend très fidèlement l'original *Amar-Pel,* « splendeur du feu », ce qui dans la langue assyrienne se dirait *Pur-isati.* Et cette dérivation est fondée sur l'épigraphie et l'histoire : nous avons des textes d'un roi d'Ur, appelé *Amar-aku,* « splendeur de la lune », en assyrien *Pur-sin :* les textes publiés par Rawlinson (I, 3, n° 13) sont connus depuis près de trente ans. L'étymologie qui semble la seule juste a été proposée par nous, il y a treize ans, et aucune circonstance n'est venue l'infirmer depuis cette époque.

Donc Amraphel est le sumérien *Amar-Pel :* on ne niera pas que cette étymologie a l'avantage de s'appuyer sur le texte même de la Bible.

Pourrait-on dire la même chose de celle que M. Halévy emprunte à M. Schrader, en la rendant encore moins acceptable? Le fondateur si méritant de l'école assyriologique d'Allemagne, dont il est en même temps le représentant le

Digitized by Google

plus éminent et l'un des plus consciencieux, a le penchant de vouloir assimiler deux personnages, quoique ou parce qu'ils portent deux noms différents. Au contraire, il faut plutôt admettre que fort souvent les mêmes noms servent à plusieurs individus. D'ailleurs, vouloir retrouver dans la Bible tous les personnages assyriens, équivaudrait à la prétention d'un homme qui croirait ne pas devoir ignorer qui que ce fût.

M. Schrader a pourtant, au moins, pris un procédé assez naturel : il prend les quatre lettres du nom de Hammurabi, *h, m, r, b,* et les compare à Amraphel.

M. Halévy a des idées plus hardies. Ayant admis comme article de foi que toute appellation biblique doit se retrouver dans les textes cunéiformes, il emprunte bien à M. Schrader le personnage de *Hammurabi,* mais il change d'abord son nom en *Kimtu-rapastu,* et il identifie ensuite le personnage et le *son* du nom ainsi modifié à la prononciation d'Amraphel.

Il nous est bien permis de dire que cette opération dépasse la limite extrême de ce que peut se permettre l'étymologiste le plus téméraire et le moins embarrassé.

Comment, dira-t-on, s'introduit donc le nom de *Kimtarapastu?* Une tablette que j'ai pour ainsi dire découverte au Musée britannique, et dont j'ai donné en 1863 le vrai sens, accepté aujourd'hui (*Exp. en Més.*, t. I, p. 265), explique aux Assyriens dans leur langue les noms royaux sumériens et élamites. Car nous sommes en présence de *trois* langues différentes et non pas de deux seulement; une quatrième langue, le susien, est hors de cause dans la question.

Le nom de Hammurabi appartient à la langue des Élamites, sémitique comme celle des Assyriens : *hammu* est interprété par le mot assyrien *kimtu*, « race », et *rapastuv* traduit le mot élamite *rabi,* avec le sens de « prospère »; le nom signifie « appartenant à une race prospère et florissante ». Voilà le sens, qui n'est pas celui de « nourrisson majestueux » que lui

Digitized by Google

attribue M. Halévy. Le mot *kimtu* est connu de tous les assyriologues pour signifier « tribu, famille »; c'est un terme juridique qui se trouve dans les jugements et les contrats, et qui correspond au grec φυλή, au latin *gens*.

Le nom du monarque était donc toujours Hammurabi, et signifiait « issu d'une race prospère » : mais jamais, au grand jamais, il ne s'est appelé, comme le voudrait croire M. Halévy, *Kimta-rapastu*. La preuve de ce fait indéniable et incontesté se trouve dans une inscription bilingue que j'ai signalée il y a dix ans, et qui, dans ce moment, fait le sujet d'un excellent travail de M. Amiaud. On y lit :

Sumérien.	Assyrien.
Hammurabi	*Hammurabi*
ursak	*qarradu*
lugal agga	*sarru dannu.*

Hammurabi, le vaillant, le roi puissant.

M. Halévy prétend que le nom de *Hammurabi* est une forme « idéographique » de *Kimta-rapastu*. Il assure que des textes comme celui que nous citons, et dont des exemples analogues se trouvent par centaines, ne constituent qu'un artifice pour *dissimuler* le son de la langue assyrienne; *hammu* serait une manière « idéographique » d'exprimer « nourrisson », *kimtu* en sémitique, et *rabi* rendrait l'idée de « majestueux » [1]. Les caractères idéographiques désignent bien une idée comme nos chiffres; mais le mot *quatre*, dont l'expression idéographique est 4, ne saurait jamais passer pour une manière « idéographique » de *prononcer* l'allemand *vier*.

D'ailleurs, si le nom se prononce *Kimta-rapastu*, et non *Hammurabi*, pourquoi aperçoit-on ce dernier dans la colonne

[1] Nous avons déjà dit que la première expression ne désigne pas « nourrisson », mais « race », et la seconde veut dire « vaste, prospère », et non « majestueux ».

Digitized by Google

de droite, qui, selon M. Halévy, donne la vraie prononciation des mots?

Ajoutons que le nom du roi élamite se trouve des centaines de fois écrit dans les tablettes juridiques, et que jamais on n'y substitue les mots qui en donnent la traduction. Au surplus, la syllabe *ham* n'est pas seulement écrite par les signes *ha*, hiéroglyphe du poisson, et *am*, la tête de taureau, mais par l'hiéroglyphe qui se prononce *ham*, ce qui rend complète la démonstration que le roi ne s'appelait jamais autrement. Jamais *Robert* ne s'est prononcé « rouge brillant », ni *Philippe-Auguste* « ami des chevaux majestueux ».

La langue élamite ou *cissienne* appartenant, comme nous l'avons indiqué, à la branche sémitique, l'idée de « race » était exprimée par un terme apparenté à l'hébreu *'am*, « peuple » ; *rabi* a également un sens qui se rapproche de l'hébreu, où *rabah* ne désigne pas tant *magnus*, mais *multus*. Le traducteur assyrien a bien senti cette nuance, en y substituant un mot de sa langue qui désigne l'étendue, surtout au point de vue de la prospérité et de la fécondité.

Mais comment pourrait-on faire de *Kimta-rapastu* Amraphel? M. Halévy, oubliant que selon lui *kammu* est un groupe « idéographique », le maintient comme prononciation. Quand on émet une thèse déjà aussi exorbitante, qui peut s'appliquer à n'importe quel mot d'une langue étrangère, on y reste au moins fidèle : tout à coup *kammu* redevient phonétique, et est rendu par l'hébreu *Am* dans Amraphel. Mais non : selon la thèse, insoutenable il est vrai, de M. Halévy, et condamnée par lui-même, il faudrait lire *Kimta!* Pour le second élément, M. Halévy le prend de la traduction : or *rapastu pouvant être rapaltu* (quoique ne l'étant jamais), il compose *Am-rapaltu*, qu'il mutile en coupant la dernière syllabe, et arrive à *Am-rapal*, égal à Amraphel.

Il suffit de signaler un pareil procédé pour le juger.

Digitized by Google

En fait, M. Halévy a assimilé *la traduction assyrienne d'un nom élamite à un nom sumérien!*

Ajoutons que cette argumentation est soutenue par une chronologie tout aussi chancelante. Selon M. Halévy, Hammurabi aurait vécu vers 2130 avant Jésus-Christ, ce qui lui semble cadrer avec l'époque d'Abraham. Je ne connais pas exactement l'époque du premier patriarche : quant à Hammurabi, on sait maintenant qu'il régna plus de deux cents ans auparavant, de 2394 à 2339 avant l'ère chrétienne.

On se demandera sans doute comment on a pu s'adonner un seul instant à une pareille fantasmagorie linguistique. La raison est bien simple. M. Halévy a déclaré une guerre aussi acharnée qu'infortunée à l'idée admise par tous les érudits compétents, que, dans les textes bilingues, il y a deux langues, celle des inventeurs des caractères cunéiformes et celle des Assyriens sémitiques. Il a imaginé que la première colonne de ces textes contenait une cryptographie, sur l'origine et l'essence de laquelle il ne s'explique pas, et qui dissimulerait le langage, tandis que l'autre en donnerait la prononciation. M. Halévy se dit « inventeur » du « principe antisumérien si longtemps combattu du *rébus* ».

Cette thèse a trouvé l'accueil qu'elle méritait. Tous les hommes compétents voient dans ces deux colonnes *deux langues*, et des travaux nombreux ont établi la grammaire de l'idiome original apparenté aux anciennes langues touraniennes (1).

La Phèdre de Racine devra-t-elle être regardée comme un rébus ou comme « l'expression idéographique » de la traduction allemande de Schiller, et être prononcée en allemand? Quant à la question *pourquoi*, contrairement à ce qui se faisait

(1) Sans parler des travaux étendus de François Lenormant, de MM. Oppert, Schrader et Sayce, qui ont établi l'existence de la langue sumérienne, citons les excellentes études sur cette langue même, dues à MM. Amiaud, Haupt, Hommel, Bertin, Ledrain, Jensen et d'autres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

plus tard à Ninive et à Babylone, on aurait d'abord dissimulé la prononciation, *mise en regard*, et pourquoi arbitrairement on aurait choisi cette forme, et non pas une autre, M. Halévy n'y a jamais répondu. Les Assyriens *ne nous ont laissé que des textes unilingues.*

Des textes bilingues, comme celui de Hammurabi, embarrassaient considérablement la théorie du *rébus.*

En effet, on ne saurait admettre raisonnablement qu'un texte écrit de deux manières, l'une pour *dissimuler*, l'autre pour *exprimer* la prononciation, et dont toutes deux ont leur *grammaire* distincte, fournisse les deux fois le même nom propre, écrit cette fois d'une seule et immuable façon. Car les deux éléments qui constituent le nom de Hammurabi ont malencontreusement tous les deux leur expression *dissimulée* (ou sumérienne) qui devait figurer dans la première colonne : *imria* et *nen*. Si donc *Hammurabi* était « l'expression idéographique », ce nom *ne devait pas* figurer dans la colonne de droite, qui, d'après la théorie inacceptable et rejetée par tout le monde, donnerait la prononciation de celle de gauche : il devait y avoir *Kimta-rapastal*. Et si le roi ne s'appelait pas Hammurabi, ce nom, à vrai dire, ne devrait se trouver nulle part ; et l'intrusion du mot élamite à quatre syllabes ne serait qu'une pure usurpation au détriment d'*Imria-nen*.

Le fait est que les deux colonnes représentent bien deux langues ; l'une, celle des inventeurs de l'écriture cunéiforme, le *sumérien*, apparentée aux langues de l'Asie centrale, et se rapprochant le plus du turc, du magyar et des idiomes de cette souche ; l'autre, l'*accadien* ou l'*assyrien*, la langue sémitique des rois de Babylone et de Ninive.

Les Assyriens, comme les Élamites, les Susiens, les Mèdes touraniens, les Arméniens antiques caucasiens, acceptèrent l'écriture des Sumériens, provenant d'un système hiéroglyphique. Les mêmes signes désignèrent d'abord les notions

Digitized by Google

figurées par les images, et ils étaient formés des *caractères idéographiques*, qui furent prononcés d'après le son sumérien, et dont il se forma, *imitant ces sons sumériens*, un syllabaire développé avec art. Ainsi l'oreille, *piga*, eut le son syllabique de *pi;* l'œil, *sila*, celui de *si;* le poisson, *ḫana*, celui de *ḫa*. Les Mèdes, les Susiens, les Arméniens, les Assyriens, conservèrent ces sons syllabiques de *pi, si, ḫa*, mais ils prononcèrent les caractères quand ils interprétaient les idées, selon le son que le mot exprimant cette idée avait dans leur langue respective. En assyrien, ces notions étaient rendues par les mots *uznu, ēnu, nūnu*.

Quand on demande maintenant à M. Halévy *pourquoi* donc des centaines de signes ont une signification syllabique qui ne cadre pas avec les mots assyriens, il reste sans répondre, ou bien il met cette anomalie sur le compte d'un caprice arbitraire, d'une écriture secrète, d'une *cryptographie*, d'une *allographie* formée de *rébus*, d'un langage réputé «des dieux et des esprits»! Jamais il n'a essayé de contredire des faits indéniables qui ont leur raison d'être très naturelle.

Il est temps d'en finir avec cette thèse injustifiable. M. Halévy est un exemple de ceux qui, ayant émis une opinion fausse, ne veulent pas convenir de leur erreur, et passent tout entiers dans l'engrenage de leurs insoutenables prémisses, forcés qu'ils sont de chercher leur salut dans des expédients étranges. Le danger d'une discussion sur des matières aussi peu accessibles au grand public consiste précisément dans le sentiment d'incompétence qu'éprouve ce dernier à se décider entre l'erreur et la vérité, et qui le conduit à mettre sur la même ligne deux opinions d'une valeur absolument inégale. Il ressent, généralement, un contentement malsain de voir attaquer un fait dont il exagère très souvent l'importance. Les savants spéciaux ont donc sagement agi en continuant de suivre la voie juste, sans se soucier d'objections qui ne démontrent

Digitized by Google

pas toujours une connaissance approfondie des faits matériels. En ce qui me concerne, je ne me serais pas départi du rôle absolument inactif et silencieux, le seul qui convienne vis-à-vis de ces fantaisies éphémères, si elles n'avaient pas fait leur apparition dans les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

APPENDICE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 1887.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. MICHEL BRÉAL,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1887.

Messieurs,

Vous connaissez cet usage qui subsiste encore dans quelques familles restées fidèles aux vieilles coutumes : à certaine époque de l'année, on se réunit au complet, en invitant les parents plus éloignés à venir prendre place au foyer. Les anciens amis de la maison sont naturellement convoqués ; à côté de ces amis éprouvés, on appelle aussi quelques jeunes gens choisis, qu'on aime à voir grandir auprès de soi, et sur qui se fonde peut-être l'espoir de quelque alliance future.

C'est une réunion de ce genre que nous fêtons aujourd'hui. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, par la douceur des relations et par le culte des souvenirs, mérite le beau nom de famille. Les parents plus éloignés, ce sont nos confrères

Digitized by Google

des autres classes de l'Institut. Les amis de la maison, c'est l'auditoire d'élite qui embellit ce jour par sa présence. Je n'ai pas besoin de dire ce que j'entends par l'espoir de l'avenir : ce sont ces jeunes recrues de la science, élèves de nos grandes Écoles ou formés par leurs propres efforts, qui fouillent nos bibliothèques et nos archives, ou qui vont au loin, exposant leur vie à la recherche d'inscriptions, d'œuvres d'art, de renseignements géographiques ou linguistiques, tous ces travailleurs enfin qui sont en contact avec nous, même alors qu'ils ne s'en doutent pas, et dont tout à l'heure quelques-uns vont être nommés devant vous.

Mais auparavant, par un retour involontaire, notre pensée se reporte vers les membres de l'Académie qui l'an dernier assistaient à cette solennité et que la mort est venue nous enlever. Nous avons perdu notre vénéré doyen, M. Natalis de Wailly, que nous pouvions espérer garder longtemps encore, tant les années avaient respecté sa vigueur d'esprit et son activité. Dans nos discussions intérieures, M. de Wailly avait une autorité devant laquelle tous s'inclinaient, et qu'il ne devait pas seulement à son ancienneté, mais encore à la lucidité de son esprit et à la fermeté de son caractère. Quand il prenait la parole, ce n'était pas à la façon du sage Nestor, pour concilier les opinions ou pour retracer les récits des anciens temps : non, en quelques mots dits d'une façon rapide et nerveuse, il éclaircissait une question, tranchait un différend. Sa raison perçante lui faisait distinguer ce que d'autres avaient confondu, ou la franchise de son langage lui faisait appeler faiblesse ce que d'autres nommaient concession ou ménagement. Scrupuleux observateur de la tradition, mais conservant l'esprit de la tradition, et non pas la lettre, jaloux de l'honneur de la Compagnie, mais non moins rigide sur le chapitre des obligations et des devoirs : tels on se représente nos vieux parlementaires, ou, pour rappeler les paroles de notre président de l'an

Digitized by Google

dernier, qui lui a rendu les derniers honneurs, tel un voyageur italien du XIV^e^ siècle a dépeint le sire de Joinville, vers la fin de sa vie, à la cour de France, dépositaire du passé, consulté sur tout, écouté et respecté de tous.

Nous avons perdu deux de nos membres libres, qui avaient tous deux consacré leur vie à l'étude de nos annales nationales, M. Alexandre Germain, l'historien de la Commune de Montpellier, et M. Jules Desnoyers, qui fut pendant cinquante ans le secrétaire de la Société de l'histoire de France. Leur ayant déjà rendu un hommage public, je ne fais ici que rappeler leurs noms, qui resteront toujours chers à notre compagnie.

J'arrive à un quatrième et dernier deuil, dont j'ai ressenti plus particulièrement la tristesse : je veux parler de M. Eugène Benoist, le professeur bien connu de littérature latine à la Sorbonne. Il était mon camarade d'école et nous avons parcouru ensemble la carrière de l'enseignement. J'ai été témoin de son infatigable travail, car rien ne lui a été rendu facile. Il a dû emporter de haute lutte tous ses titres, depuis le baccalauréat où il s'était fait d'abord refuser, je dis ceci pour la consolation des candidats malheureux, jusqu'à cette place d'académicien dont il a si peu joui. Nous l'avons vu assister à quatre ou cinq de nos séances : tranquille et renfermé en lui-même, il prenait sa place au bout de la salle, jouissant en silence de cette suprême et légitime récompense de sa vie. Puis la maladie est venue et l'a retenu pour toujours loin de nous... Cet homme, à l'extérieur simple et un peu rude, a exercé une action durable sur notre enseignement : des esprits distingués dans les genres les plus divers lui ont dédié leurs travaux, l'ont pris pour collaborateur ou se sont déclarés ses élèves. Les livres scolaires, les éditions classiques se succèdent, qui remettent continuellement son nom sous les yeux de la jeunesse. Il me semble qu'il y a une leçon à tirer de cette vie. Ce qui constitue le professeur, ce qui fait d'un homme le

Digitized by Google

maître et le directeur des jeunes intelligences, c'est, si vous le voulez, l'art de bien dire, l'esprit, l'érudition. Rien assurément de tout cela n'est inutile, et rien de tout cela ne manquait à notre confrère. Mais ce qui fait le professeur, c'est avant tout et par-dessus tout la conviction. M. Benoist était essentiellement un homme convaincu, et, grâce à la foi dont il était animé, il lui a été donné de faire des disciples. Lorsque le professeur est cantonné dans quelque coin écarté de la science, dans quelque étude dont l'utilité ne saute pas aux yeux du grand nombre, l'ardeur qu'il met à la propager court par moments le risque de faire sourire. Mais, grâce à une heureuse chance de sa carrière, M. Benoist était chargé d'interpréter quelques-uns des plus beaux et des plus grands monuments de la pensée antique. Quand il s'agit de Plaute, de Catulle, de Lucrèce, de Virgile, dont il faut maintenir parmi les jeunes générations la pleine et entière intelligence, quand c'est l'antiquité romaine et grecque dont il importe de ne pas laisser perdre ni s'obscurcir la tradition, la tâche du professeur croît singulièrement en importance. Il semble qu'une parcelle du patrimoine national lui soit confiée. M. Benoist s'est acquitté de sa tâche avec une vaillance peu commune. Il a remis en honneur les méthodes de nos savants du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle : aussi l'Académie se félicite de l'avoir compté parmi les siens.

Après avoir payé aux morts notre tribut de regrets, je suis heureux de souhaiter publiquement la bienvenue à nos nouveaux confrères, MM. Léon Gautier, Saglio, Anatole de Barthélemy et Célestin Port, qui représenteront dignement parmi nous les branches du savoir auquel ils ont consacré leur vie. Mais je ne veux pas qu'on puisse dire de l'Académie qu'elle a ce défaut d'entretenir le public un peu trop longuement d'elle-même, et j'ai hâte de venir à nos lauréats.

La liste, je dois vous en prévenir, sera longue. Je ne pense pas toutefois qu'il faille m'en excuser auprès de vous : si vous

Digitized by Google

voulez bien songer un instant à la somme de labeur et de savoir que représente le moindre des ouvrages que je vais avoir à énumérer, si vous voulez bien penser en outre que ce rapport reproduit et condense l'appréciation des juges les plus compétents, si vous songez enfin que l'honneur d'être nommé devant vous est souvent pour les auteurs la meilleure et la plus précieuse partie de la récompense, vous ne vous plaindrez pas de la longueur du défilé ni des explications.

Parmi les questions que nous avions mises au concours, l'une des plus neuves, mais aussi des plus difficiles, était une *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.* La langue des inscriptions se montre tantôt en avance et tantôt en retard sur celle des écrivains de profession : en avance, quand elle est l'image involontaire du parler populaire; en retard, dans les textes officiels, dans les actes publics présentant les locutions invariables de l'administration et du droit. Le mémoire qui nous a été envoyé s'est courageusement attaqué à cette question, en l'envisageant successivement sous ses différentes faces: l'auteur enchâsse avec art dans son étude un choix de textes épigraphiques, et il s'attache à en fixer chaque fois, d'après l'orthographe, la langue ou le style, la date approximative. Si quelques erreurs se sont glissées dans son travail, s'il est loin d'avoir épuisé son sujet, il faut s'en prendre à l'étendue de la question, qui occupera encore longtemps épigraphistes et grammairiens. Votre Commission, à l'unanimité, accorde le prix à M. Loth, dont le nom a déjà figuré avec honneur dans nos concours.

Une autre question était conçue ainsi : *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire.* Ainsi que le nom l'indique, on appelle obituaires les registres où les maisons religieuses inscrivaient le nom des morts envers qui elles avaient contracté quelque

Digitized by Google

obligation. Ces registres sont ordinairement disposés sous forme d'éphémérides. A la suite du nom se trouve une courte indication relatant les titres du personnage. Ce sont des notices bien sommaires; mais la science, habile à faire son profit de tout, a su tirer de ces registres des renseignements utiles pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres, pour la chronique civile et ecclésiastique. C'est ce qu'a très bien exposé l'auteur du mémoire couronné : il a lui-même donné un modèle de la méthode à suivre, en dépouillant quantité de registres de ce genre, et en commentant l'obituaire de l'abbaye de Prémontré, déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Soissons. L'auteur de ce savant mémoire est M. Auguste Molinier, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Attentive à varier ses sujets, et à en offrir pour toutes les vocations, l'Académie avait proposé pour le prix Bordin une *Histoire de l'art étrusque*. Dans le mémoire qui nous a été adressé, on remarque avec plaisir un plan rigoureusement suivi, un style simple et clair, une réserve toute scientifique qui n'empêche pourtant pas l'auteur de présenter des conclusions et des vues d'ensemble. Il suffira de légères retouches pour que ce mémoire devienne un bon livre. L'auteur est M. Jules Martha, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Nous avions proposé pour le prix Brunet la question suivante : *Relever sur le* Fihrist *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe*. Le *Fihrist* est un grand catalogue de manuscrits arabes composé à Bagdad au x^e^ siècle de notre ère. Ce catalogue contient la mention, et quelquefois l'analyse, d'un grand nombre de traductions faites sur le grec et le pehlevi. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui perdus, et c'est seulement par les notices de la compilation arabe que nous en pouvons entrevoir le contenu. Le prix a été décerné à un savant bien connu dans les lettres orientales, M. le D^r^ Moritz Steinschnei-

Digitized by Google

der, de Berlin, qui a traité la question avec une entière connaissance de la bibliographie arabe et hébraïque, avec une connaissance moins complète, mais suffisante encore, de la partie grecque de son sujet.

D'autres questions nous ont valu des mémoires qui, sans emporter le prix, sont cependant assez méritants pour obtenir des mentions accompagnées d'une partie de la récompense pécuniaire. M. l'abbé Batiffol obtient une mention honorable pour son travail *sur la bibliothèque de Photius;* M. Germain Arnaud, professeur de rhétorique au lycée de Marseille, pour son étude *sur l'instruction des femmes au moyen âge;* M. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, pour ses recherches *sur les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oc et en langue d'oïl.* M. Thomas n'a traité qu'une partie du sujet; c'est ce qui nous oblige de mettre une restriction à nos éloges.

Si les questions mises au concours par l'Académie n'ont souvent provoqué qu'un seul mémoire, s'il en est même qui sont restées sans réponse, il ne faut pas se presser d'en tirer aucune conclusion défavorable. Le savant, quelque dévoué qu'on le suppose, n'est pas toujours prêt à fouiller le sol à l'endroit qu'on lui désigne : il aime à chercher lui-même la place où il creusera ses galeries; il veut, à ses risques et périls, trouver son filon et avoir, avec la responsabilité du succès, l'honneur de la découverte. Aussi les concours qui, sans rien spécifier à l'avance, s'adressent d'une façon générale au savoir et au talent, sont depuis longtemps les plus recherchés et les plus productifs.

Le concours sur les Antiquités de la France n'a pas attiré moins de vingt-quatre concurrents, et, ce qui vaut plus encore, il peut compter parmi les meilleurs de ces dernières années. La Commission, qui dispose seulement de trois médailles et de six mentions honorables, a dû écarter certains

Digitized by Google

ouvrages pour des motifs qui n'ont rien de désobligeant. Elle a renoncé à récompenser actuellement le *Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain*, petit livre excellent, dont l'auteur, M. Salomon Reinach, bien connu de l'Académie, nous fait espérer une édition développée; le *Jouvencel* de MM. Favre et Lecestre, dont le premier volume seul a paru. Elle ne fait que rappeler le nom de feu M. H. Delpech, dont l'ouvrage sur *la Tactique au XIII^e siècle* avait été distingué dans un concours précédent. D'autres encore, que je suis obligé de passer sous silence, auraient sans doute été récompensés en un jour de moindre abondance.

La première médaille est accordée à M. R. Delachenal pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris* (*1300-1600*). L'auteur prend la confrérie à ses origines et nous fait assister à ses développements et à ses progrès. Il montre la place qu'occupaient les avocats dans la grand'chambre, décrit la police des audiences, explique le mécanisme de la procédure. Il fait ensuite connaître les rapports de la corporation des avocats avec la magistrature, le pouvoir réglementaire et disciplinaire que le Parlement exerçait sur eux, et les circonstances où ils pouvaient être associés à ses actes politiques. Enfin il explique comment quelques-uns, sous le titre d'avocats du roi ou avocats généraux, chargés de défendre les intérêts du prince, devinrent de véritables magistrats en titre d'office. On ne saurait assez louer la conscience, la précision, la science exacte et sobre avec laquelle M. Delachenal a rempli ce cadre intéressant. Pour la première fois, nous avons une histoire critique de l'ordre des avocats dans la capitale.

M. Jules-Marie Richard a obtenu la seconde médaille pour son livre intitulé : *Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (*1302-1329*). Ce volume est un très complet tableau d'une des principales cours féodales de la France au commencement du XIV^e siècle. Il donne sur la

Digitized by Google

vie des cours un ensemble de renseignements qui ne laisse rien à désirer. Le caractère de cette étude est nettement indiqué par des titres tels que ceux-ci : l'hôtel, les voyages, les relations, les œuvres de piété et de charité, les livres, les jeux et divertissements, la vénerie, l'écurie, la cuisine et la table, les médecins et les médicaments, les étoffes et les vêtements, la mercerie, la broderie, les tapis, le costume de guerre, l'orfèvrerie, les constructions, la verrerie, l'imagerie, la peinture, le mobilier, etc. Combien l'histoire ainsi comprise est différente de l'histoire abstraite et réduite à ses simples contours, comme on l'entendait encore au siècle dernier! Le livre de M. Richard est un chapitre curieux de l'histoire des mœurs et du luxe, ou, pour mieux dire, de la civilisation française. L'histoire politique n'est d'ailleurs pas oubliée : M. Richard a montré notamment comment l'Artois a subi le contre-coup des révolutions de la cour de France, et comment la comtesse eut à lutter, à la mort de Philippe le Bel, contre une ligue générale de la noblesse. La lecture de ce livre est fort agréable, et l'on peut être assuré qu'il ne manquera pas de lecteurs.

La troisième médaille a été attribuée à un livre de linguistique, le *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*, de MM. Lespy et Paul Raymond. Le dialecte gascon parlé dans le Béarn a cet avantage d'avoir été assez anciennement confié à l'écriture dans des textes juridiques, historiques et même littéraires. M. Lespy a donc pu recueillir les éléments de son dictionnaire, d'une part, dans les pièces d'archives et les textes anciens; d'autre part, dans les compositions en patois, presque uniquement poétiques, où se sont essayés quelques amateurs des trois derniers siècles; enfin dans le parler vivant. Il est arrivé ainsi à réunir un riche trésor de mots, un peu étonnés de se trouver ensemble, mais ayant ce caractère commun d'appartenir à un dialecte qui garde sa physionomie à travers les siècles. Il y a joint des proverbes, des locutions populaires,

Digitized by Google

des expressions qui nous instruisent sur les mœurs et les usages du pays. Par un respectable scrupule, M. Lespy a voulu placer à côté de son nom celui d'un ami, mort depuis des années, M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, avec qui il avait commencé ce travail. En les nommant l'un et l'autre, l'Académie rend hommage à ce pieux désir.

Je serai obligé d'être plus bref pour les six ouvrages qui ont obtenu la récompense encore très enviée d'une mention honorable.

C'est d'abord M. Jules Philippe, pour ses recherches sur l'*Origine de l'imprimerie à Paris*. Trois élèves de Gutenberg, appelés en 1470 à Paris, installèrent à la Sorbonne un atelier typographique d'où sortirent pendant trois ans des volumes également remarquables par l'exécution matérielle et par le choix des textes. M. Philippe a tenu en main ces volumes, qu'il est allé chercher à Bâle, en Angleterre, un peu partout, et dont il donne des fac-similés. Au moment où la Sorbonne reconstruit ses murs pour la seconde fois, ce souvenir qui s'attache à l'ancien édifice est particulièrement le bienvenu.

La biographie d'un homme qui a occupé des charges de premier ordre sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, et qui a été mêlé aux événements les plus importants de cette époque, ne pouvait manquer d'être instructive et intéressante. Ce sont les qualités que votre Commission a reconnues à l'ouvrage de M. Bernard de Mandrot, intitulé : *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*. Pour faire apprécier l'importance du personnage, il suffit de dire qu'il avait autrefois tenté la plume d'un maître en ce genre, Jules Quicherat. M. Bernard de Mandrot s'est acquitté de sa tâche d'une façon qui permet de regarder ce chapitre d'histoire comme pleinement traité.

M. Haillant obtient la troisième mention pour son livre intitulé : *Essai sur un patois vosgien*. Le patois en question est celui de la commune d'Urimesnil; l'auteur y a joint des rap-

Digitized by Google

prochements empruntés à soixante-seize autres communes des Vosges. M. Haillant est au courant des méthodes modernes; pour expliquer les formes de son patois, il s'entoure des formes congénères et consulte avec à-propos l'ancienne langue. Les articles relatifs aux noms des plantes et aux noms géographiques intéressent encore d'autres études que la linguistique. L'auteur, qui s'est déjà fait connaître par plusieurs publications du même genre, donne l'exemple des services qu'un travailleur peut rendre en explorant avec intelligence le sol natal.

Nous revenons à l'histoire avec les trois dernières mentions, qui sont décernées : à M. Georges Guigue, pour ses *Récits de la guerre de Cent ans*; à M. Ch. Bémont, pour un mémoire sur *La condamnation de Jean sans Terre par la cour des pairs de France en 1202*; à M. Maurice Faucon, pour son travail sur *La Librairie des papes d'Avignon*. Tous ces ouvrages sont faits de première main, et complètent ou rectifient sur quelques points notre histoire nationale.

Parmi les prix que de généreux fondateurs ont mis à la disposition de l'Académie, le prix Gobert a une notoriété spéciale. Les conditions particulières du concours, non moins que le souvenir de ceux qui ont autrefois emporté cette couronne, lui assurent un rang à part dans l'opinion. Les nouveaux concurrents étaient au nombre de dix. Ce n'est pas sans regret que la Commission, n'ayant à proclamer que deux lauréats, a dû écarter des compétiteurs tels que M. l'abbé Guillotin de Corson, qui présentait son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, ouvrage de longue haleine et de consciencieux labeur; tels que M. Bourgeois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, avec ses travaux sur l'époque carolingienne, qui semblent annoncer un historien d'une intelligence curieuse et pénétrante; tels que M. Delaville Le Roulx et M. Durrieu, tous deux anciens membres de l'École de Rome, qui ont fait, l'un sur *la France en Orient au XIV^e^ siècle*, l'autre sur *les Français*

Digitized by Google

à Naples, sous le règne de Charles d'Anjou, des recherches qui exigeaient à la fois le savoir de l'érudit et la patience de l'archiviste paléographe.

C'est avec plus de peine encore que votre Commission a écarté M. Noël Valois, qui présentait le premier volume d'une importante collection intitulée : *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat (règne de Henri IV)*. Ce volume contient une introduction qui est une véritable histoire du Conseil du Roi pour toute la partie antérieure au XVII^e^ siècle, c'est-à-dire pour celle qui était jusqu'ici la moins connue. Cette introduction, au jugement des personnes les plus compétentes, est un morceau de grande valeur. Le Conseil d'État ou Conseil du Roi était la première des institutions politiques de l'ancien régime, le pivot de tout l'organisme administratif et judiciaire. A peine avait-on jusqu'à présent quelques notions confuses sur ses origines et sur ses transformations depuis le XIII^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle. M. Noël Valois a très bien débrouillé cette histoire. Heureusement il est de ceux que l'Académie peut espérer retrouver dans ses concours à venir.

Le premier prix Gobert a été attribué à M. le baron de Ruble pour son grand ouvrage : *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, faisant suite au *Mariage de Jeanne d'Albret* (cinq volumes). La vie de la reine de Navarre et celle de son mari Antoine de Bourbon sont mêlées d'une manière intime, pendant plus de trente ans, à la période la plus inquiète et la plus orageuse du XVI^e^ siècle. En nous contant presque jour par jour l'histoire de son héroïne, M. de Ruble met sous nos yeux toute la suite des querelles politiques et religieuses qui agitent la fin du règne de François I^er^ et les règnes de ses successeurs : rivalité avec la maison d'Autriche, difficultés causées par le protestantisme, luttes d'influence et compétitions personnelles, tout le XVI^e^ siècle est là, comme en raccourci. Pour amasser les matériaux de son livre, l'auteur a fouillé les archives non

Digitized by Google

seulement à Paris, mais à Bruxelles, à Pau, à Dusseldorf, puis, pour ses derniers volumes, à Simancas, où il a fait la plus riche moisson. De tous ces documents l'auteur a tiré un récit minutieux et large, où l'historien s'efface lui-même le plus possible, pour laisser parler et agir ses personnages. L'histoire de Jeanne d'Albret a obtenu d'emblée les suffrages de votre Commission.

Le second prix est décerné à M. le chanoine Dehaisnes, pour son *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e^ siècle* (trois volumes in-4°). Tout le monde sait de quel éclat l'art a brillé au XV^e^ siècle dans les populeuses, intelligentes et riches cités de la Flandre. D'habiles historiens ont tracé le tableau de cette époque. Mais pour la période antérieure un grand ouvrage d'ensemble faisait défaut. Grâce à M. le chanoine Dehaisnes, nous voyons aujourd'hui les commencements de cette floraison. Pour toute la période qui précède les Croisades, il prend à part chaque branche de l'art et la suit dans ses développements. Pour le XIV^e^ siècle, quand les documents se multiplient, il décrit ville par ville les productions incessantes de l'art. Une dernière partie coordonne tous ces renseignements et fait ressortir les caractères généraux de tant d'œuvres diverses. Un pareil ouvrage est le travail de toute une vie. Trente années de recherches y sont résumées.

En accordant à M. le chanoine Dehaisnes le second prix Gobert, l'Académie a le regret de n'avoir pu lui offrir une récompense plus égale à un si grand effort.

Ce dernier ouvrage me conduit tout naturellement à vous parler du prix Louis Fould, au sujet duquel j'aurai une communication à vous faire.

Cette année encore, le prix n'est pas décerné. Mais les arrérages de la fondation sont partagés entre deux hardis et heureux explorateurs dont le grand public connaît déjà les

Digitized by Google

noms : M. de Sarzec, pour ses *Découvertes en Chaldée* ; M. Dieulafoy, pour ses *Fouilles de Suse*.

M. Louis Fould était un de ces amateurs éclairés avec lesquels l'Académie a toujours aimé d'entretenir des relations. Ses collections d'art, aujourd'hui dispersées, ont joui d'une légitime notoriété. Il fit don en 1856 à l'Académie des fonds nécessaires pour récompenser par un prix de 20,000 francs « l'auteur ou les auteurs d'un traité complet sur les origines, la marche et la tradition des arts du dessin chez les peuples anciens jusqu'au siècle de Périclès ». Pour ne laisser aucun doute sur le but qu'il se proposait, il ajoutait ces mots : « J'entends par les arts du dessin, la sculpture, la gravure, l'architecture et les arts industriels dans leurs rapports avec eux. »

L'étendue et la difficulté du sujet avaient fait prévoir au fondateur que de longues années pourraient s'écouler avant l'apparition de l'ouvrage dont il avait tracé le cadre. Aussi demandait-il que, si la nécessité en était reconnue, le concours fût prorogé de trois ans en trois ans, et à défaut d'un travail répondant complètement au programme, autorisait-il l'Académie à prendre tous les trois ans sur les intérêts du capital un accessit d'une valeur de 3,000 francs. Après sept concours infructueux, l'Académie était invitée à en ouvrir un huitième, auquel « seraient admis les ouvrages des membres de l'Institut qui ne feraient pas partie de la commission d'examen », et le prix pourrait être alors décerné « à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le plus complet sur la question ».

L'Académie a fidèlement, plus que fidèlement, exécuté les prescriptions de M. Fould. C'est au bout de trente ans, après avoir décerné cinq fois les accessits de la fondation, qu'elle se décide à clore le concours, suivant les conditions prévues par le fondateur.

Le prix de 20,000 francs sera donc décerné en 1890. Mais

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

le nom de M. Louis Fould ne disparaîtra pas pour cela de nos programmes. La somme confiée à l'Académie a fructifié entre ses mains, ou plutôt on a vu ici une fois de plus se réaliser l'apologue du fabuliste : tandis que tant de gens courent vainement après la fortune, la fortune vient trouver ceux qui n'y songent point. Grâce à un heureux ensemble de circonstances, après le concours de 1890, l'Académie sera encore en mesure de donner tous les deux ans un prix de 5,000 francs, qui s'appellera le prix Louis Fould, et qui, avec un programme élargi, répondra à la même pensée. Ce prix sera décerné *au meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin dans l'antiquité et dans les temps modernes, en s'arrêtant à la fin du XVI^e^ siècle.* Toutes ces dispositions ont été prises d'accord avec les héritiers du fondateur, qui ont ainsi le mérite de s'associer à ses vues. L'Académie disposera donc à l'avenir d'un prix considérable pour un ordre d'études qui prend de plus en plus d'importance, et pour lequel elle a souvent regretté de n'avoir pas de récompense spéciale.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est décerné à M. Ernest Babelon, pour son grand ouvrage sur *les monnaies de la république romaine;* le prix fondé par le marquis de La Grange, pour récompenser la publication d'un ancien poème français, à M. Le Verdier, pour son édition du *Mystère de l'Incarnation,* représenté à Rouen en 1473; le prix Stanislas Julien, à M. Schlegel, pour son *Dictionnaire hollandais-chinois.* Le prix Delalande-Guérineau, destiné cette année aux études sur le moyen âge, est obtenu par M. Julien Havet, pour ses *Questions mérovingiennes.* Le prix La Fons-Mélicocq, en faveur de la meilleure publication sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France, n'est pas décerné, mais une récompense équivalant aux deux tiers du prix est accordée à M. l'abbé Haigneré, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Cartulaire du Boulonnais;* 2° *Les chartes de Saint-*

Digitized by Google

Bertin. Une récompense équivalant au tiers restant est attribuée à M. le baron de Calonne pour la deuxième édition de son ouvrage sur *La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France*.

J'ai maintenant, Messieurs, à vous parler des Écoles d'Athènes et de Rome.

Il y a peu de temps, nous assistions ici même à une réunion de l'Académie des beaux-arts, et nous écoutions un artiste éminent qui parlait avec émotion de ces heureuses années passées à la villa Médicis. Notre Académie a également ses élèves de Rome et d'Athènes, dont le sort n'est pas moins enviable. Passer deux, trois ans sous le ciel de l'Italie ou de la Grèce, libres de tout souci, en contact journalier avec les plus beaux monuments, avec les plus nobles productions du génie, relire Hérodote et Eschyle en vue de Salamine, contempler et toucher de ses mains, au moment où elles sortent de terre après un sommeil de vingt siècles, ces statuettes de Tanagre ou de Myrina qui nous révèlent une face nouvelle de l'art grec, parcourir les cantons de l'Asie Mineure, en reconnaissant l'emplacement d'anciennes et célèbres cités, déchiffrer les premiers une page inédite de l'histoire, telle que les comptes du temple de Délos, ou livrer à l'érudition quelque étrange et curieux problème, comme cette inscription de Lemnos en écriture grecque, en langue inconnue, découverte il y a deux ans, ce sont là les occupations et les plaisirs de nos pensionnaires. Si l'artiste a les joies intimes et profondes de la création, le savant a le bonheur, qui vient immédiatement après, de faire revivre dans sa pensée les chefs-d'œuvre du génie, ou de découvrir la raison secrète de ces grandes œuvres collectives qui s'appellent les institutions, les lois, les coutumes, les langues, les religions.

Quatre membres de l'École d'Athènes, MM. Holleaux, Cousin, Durrbach et Radet, nous ont adressé des mémoires qui

Digitized by Google

témoignent de la bonne impulsion donnée à ce centre de recherches. De fructueuses explorations ont été entreprises. Les fouilles du sanctuaire d'Apollon Ptoos ont livré des statues archaïques qui viendront prendre une place importante dans l'histoire de la sculpture grecque. Sans vouloir empiéter sur le Rapport de l'année prochaine, je suis heureux de pouvoir annoncer qu'un jeune élève de l'École, M. Fougère, vient de remettre à la lumière des bas-reliefs qu'avait vus autrefois Pausanias, et au sujet desquels il est permis de prononcer le nom de Praxitèle. Ainsi se perpétue une école d'archéologie et d'épigraphie dont nous pouvons être fiers, et qui suit avec ardeur une tradition déjà ancienne.

Notre École de Rome n'offre pas moins d'attraits, grâce à la diversité des études parmi lesquelles elle laisse le choix à ses élèves. Sept membres de l'École ont envoyé des mémoires : les uns relatifs au moyen âge et à la Renaissance; ce sont ceux de MM. Prou, Langlois, Fabre, de Nolhac; les autres ayant un rapport plus ou moins étroit avec l'antiquité : ce sont ceux de MM. Pératé, Lécrivain et André Berthelot. Des publications connues de tout le monde savant, le *Bulletin de correspondance hellénique*, la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, en stimulant le désir de produire, entretiennent dans les deux Écoles l'activité et l'émulation.

Pour la première fois cette année, l'Académie dispose d'une partie des revenus de la fondation Garnier, destinée à encourager les voyages scientifiques dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. M. René Basset, professeur d'arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger, qui a publié des travaux sur les dialectes berbères du nord, se propose d'aller étudier le dialecte parlé par les Maures de la rive droite du Sénégal. Il doit aussi recueillir des renseignements sur les idiomes en usage dans le Soudan, et rechercher, s'il y a lieu, les traces de la civilisation musulmane du temps de la

Digitized by Google

dynastie des Almoravides. Nous souhaitons de tout cœur bon succès au jeune et intrépide voyageur.

Je suis arrivé au bout de mon énumération. Depuis le patois d'une commune des Vosges jusqu'aux dialectes parlés sur les rives du Sénégal, depuis le registre d'un obscur couvent jusqu'à la bibliothèque des khalifes, rien de ce qui intéresse l'humanité ne reste étranger à nos études.

Laissez-moi, pour finir, vous dire un mot que j'emprunte à mes propres travaux.

Au moyen âge, tout bon nécromancien, avant de procéder à ses sortilèges, étalait devant lui un livre, difficile à lire pour les simples mortels, de contenu mystérieux, que le peuple, moitié crainte, moitié respect, appelait un *grimoire*. La science étymologique de notre temps, qui ne se laisse imposer par rien, a reconnu que ce grimoire était tout simplement une grammaire, c'est-à-dire une espèce de livre qui n'a assurément rien de sorcier. Reconnaître le grimoire de tous les peuples, dissiper les mystères accumulés par la superstition et l'ignorance, en réservant notre respect et notre admiration pour les productions de l'humanité qui en sont vraiment dignes, telle est la tâche que nous nous sommes proposée, telle est la raison d'être de notre Académie.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1887 les questions suivantes :

I. *Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1890.

Digitized by Google

II. *Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours.

L'Académie avait prorogé à l'année 1887 les questions suivantes :

I. *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

Le prix n'est pas décerné. Une récompense de *mille francs* est accordée à M. l'abbé Pierre Batiffol, pour son mémoire portant pour épigraphe : Θέλεις ὀλύμπια νικᾶν, κἀγὼ, καλὸν γάρ ἐστιν (Épictète).

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

L'Académie décerne le prix à M. Loth, pour son mémoire ayant pour épigraphe : *Consuetudo loquendi est in motu; itaque solet fieri ex meliore deterior, ex deteriore melior.*

III. *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe siècle au XVe siècle.*

Le prix n'est pas décerné. Une récompense de *mille francs* est accordée à M. Germain Arnaud, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Ad hoc tantum liberales artes discendæ sunt ut per instructionem illarum divina eloquia subtilius intelligantur.*

IV. *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.*

L'Académie décerne le prix à M. Auguste Molinier, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Domine, tu es portio mea in terra viventium.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles :

La première à M. Delachenal, pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris;*

La deuxième à M. J.-M. Richard, pour son volume intitulé : *Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne;*

Digitized by Google

La troisième à MM. Lespy et P. Raymond, pour leur *Dictionnaire béarnais ancien et moderne.*

L'Académie accorde en outre six mentions :

La première à M. J. Philippe, pour son livre intitulé : *Origines de l'imprimerie à Paris ;*

La deuxième à M. B. de Mandrot, pour son volume intitulé : *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier ;*

La troisième à M. Haillant, pour son *Essai sur un patois vosgien ;*

La quatrième à M. Georges Guigue, pour ses *Récits de la guerre de Cent ans, les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais ;*

La cinquième à M. Ch. Bémont, pour son livre intitulé : *De la condamnation de Jean sans Terre par la cour des pairs de France, en 1202 ;*

La sixième à M. Maurice Faucon, pour son ouvrage sur *la Librairie des papes d'Avignon.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix biennal de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1885, est décerné, cette année, à M. Ernest Babelon, pour son ouvrage intitulé : *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. le baron de Ruble, pour les cinq volumes qu'il a publiés sur le *Mariage de Jeanne d'Albret* et sur *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.*

Le second prix est décerné à M. le chanoine Dehaisnes, pour son *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle* et ses *Documents concernant l'histoire de l'art* dans ces divers pays et à la même époque.

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1887 les questions suivantes :

I. *Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en*

Digitized by Google

langue d'oc ; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes.

Le prix n'est pas décerné. Une récompense de *deux mille francs* est accordée à M. A. Thomas, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Nuls om nos meraveill de mi s'eu am so que non veirai ja* (Jaufrès Rudel).

II. *Examen critique de la Géographie de Strabon*, avec le programme suivant :

Les concurrents sont invités :

1° A résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage;

2° A caractériser la langue de Strabon, par comparaison avec celle des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse;

3° A faire la part des notions recueillies par l'observation directe des lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers;

4° A exprimer des conclusions précises sur la critique dont il a fait preuve dans l'usage de ces divers documents.

Aucun mémoire n'a été déposé sur cette question; l'Académie la proroge à l'année 1890, mais en modifiant le programme. (Voir p. 525.)

L'Académie avait en outre prorogé à l'année 1887 les sujets suivants :

I. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1890.

II. *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque ; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.*

L'Académie décerne le prix à M. Jules Martha, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *In quibusdam laudandi viri, etiam si maximi ingenii non essent, probabiles tamen industria* (Cic., *Brutus*, 110).

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, n'est pas décerné cette année.

L'Académie attribue, à titre de récompense, à M. de Sarzec, pour ses fouilles en Chaldée, et à M. Dieulafoy, pour son exploration des ruines

Digitized by Google

de Suze, le montant des intérêts des trois dernières années provenant de la fondation.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie ne décerne pas le prix. Une récompense de *douze cents francs* est accordée à M. l'abbé HAIGNERÉ, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Cartulaire des établissements civils et religieux du Boulonnais;* 2° *Les chartes de Saint-Bertin.* Une autre récompense de *six cents francs* est attribuée à M. le baron DE CALONNE, pour la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France.*

PRIX BRUNET.

L'Académie avait prorogé à l'année 1887 la question suivante qu'elle avait proposée pour l'année 1885 :

Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Le prix est décerné à M. Moritz STEINSCHNEIDER, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *La Grèce était la source unique du savoir et de la droite pensée.*

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. SCHLEGEL, pour son dictionnaire hollandais-chinois (*Nederlandsch-Chineesch Woordenboek*).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille cinq francs*) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Digitized by Google

Le prix proposé pour le meilleur ouvrage dans l'*ordre des études du moyen âge* n'ayant pas été décerné en 1886, l'Académie avait prorogé le concours à l'année 1887.

L'Académie décerne le prix à M. Julien Havet, pour son ouvrage intitulé : *Questions mérovingiennes.*

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France.

L'Académie décerne le prix à M. Le Verdier, pour son édition du *Mystère de l'Incarnation et Nativité de N.-S. J.-C., représenté à Rouen en 1473.*

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, ancien consul de France à Batavia, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884), à la condition d'affecter chaque année les intérêts du capital provenant de la liquidation « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie ».

L'Académie, mise en mesure, cette année, pour la première fois, d'exécuter les clauses du testament, désigne M. René Basset, pour une mission au Sénégal; cette mission a pour objet principal d'étudier *le zenaga et ses dérivés* et de recueillir tous les renseignements possibles *sur les langues parlées dans le Soudan occidental et oriental.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1887, 1888 ET 1889.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1889, le sujet suivant :

Digitized by Google

Étude critique sur le théâtre hindou; en exposer l'histoire, marquer sa place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poétique dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888.

L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1890 la question suivante :

Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages, manuscrits ou publiés dans le cours des années 1886 et 1887, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1888. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1888, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1886.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs*.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1889, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1887.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs*.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1887; pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1888.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1888, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1887 et

Digitized by Google

qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1888*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1888 :

I. *Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires.*

Digitized by Google

Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne.

Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et, d'autre part, ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes.

II. *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

2° Pour l'année 1889 :

Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888.

L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1888 le sujet suivant :

Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

2° A l'année 1890 les deux sujets suivants :

I. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

II. *Examen de la Géographie de Strabon.*

Les concurrents devront, après avoir résumé brièvement l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage, étudier les sources d'information et la méthode de Strabon.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1890, le sujet suivant :

Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque, les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec

Digitized by Google

les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1889.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1890.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle, qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'auteur de la donation ajoutait :

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait mériter le prix de *vingt mille francs*, l'intérêt de cette somme pendant trois ans serait attribué comme accessit à l'ouvrage qui aurait le mieux traité le sujet ou une partie du sujet. Si dans vingt et un ans révolus, au septième concours triennal, le prix ne semblait pas devoir être encore décerné selon mes désirs, la Commission, qui devra toujours être maintenue au complet de

Digitized by Google

cinq membres, pourra proposer de décerner le prix à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le plus complet sur la question. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décidera alors s'il convient de le décerner de suite, ou de l'ajourner à un huitième et dernier concours.

«Le concours serait ouvert à tous les membres de l'Institut qui ne feraient pas partie de la Commission et à tous les savants français ou étrangers; mais les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin.»

Après un nombre de périodes triennales qui excède même le terme fixé, aucun ouvrage n'ayant complètement résolu la question comme elle était posée, l'Académie décernera le prix en 1890, conformément à cette dernière clause de la donation.

En conséquence, à défaut d'un ouvrage remplissant tout le programme, le prix sera attribué au traité le meilleur et le plus complet sur la question.

Le concours sera ouvert aux membres de l'Institut qui ne feront pas partie de la Commission d'examen, et à tous les savants français ou étrangers. Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1890; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1887, 1888 et 1889, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1889.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie suivante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, en 1888, décernera ce prix *au meilleur travail bibliographique manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge.*

Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Digitized by Google

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1887.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décernera en 1888 le prix *à un ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1886, concernant les études d'antiquité classique.*

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1887.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean REYNAUD, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Ce prix sera décerné pour la troisième fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1890.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1888.

Digitized by Google

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens, legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. »

L'Académie disposera pour la deuxième fois, en 1888, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1^er^ janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

1er février 1887, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. de Manneville (Gustave-Henri-Benoît),
Coyecque (Ernest-Joseph-Noël),
Loizeau de Grandmaison (Louis-Joseph-Armand),
Jarry (Marie-Louis-Alexandre-Eugène),
Virey (Jean),
d'Allemagne (Henri-René),
Froment (Albert-Pierre-Eugène),
Laloy (Émile-Joseph),
Tournouer (Alphonse-Joseph-Henri),
Labrouche (Pierre-Paul-Hippolyte).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. Dupond (Jean-Alfred-Berthe),
Isnard (Albert-Léon-Théophile-Marie-Joseph),
Lazard (Léon-Lucien),
de Romanet de Beaune (François-René-Olivier).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ÉDOUARD-RENÉ LEFEBVRE-LABOULAYE,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

L'an dernier, j'ai fait devant vous l'éloge d'un grand imprimeur, Ambroise-Firmin Didot. Cette année, je vous parlerai d'un « fondeur en caractères » : telle est, en effet, la qualité

Digitized by Google

que prend, sur le titre de son premier ouvrage, notre confrère Édouard Laboulaye. Et il en pouvait justifier. Non qu'il fût né d'une famille industrielle dont il aurait d'abord suivi la carrière : son grand-père était notaire, et de plus secrétaire du roi sous Louis XVI, office qui conférait la noblesse et lui permit de joindre au nom roturier de Lefebvre le nom de Laboulaye. Son père, qui perdit ses biens à la Révolution, devint chef de l'administration des droits réunis, puis un des régisseurs de l'octroi de Paris. Lui-même fit avec succès des études classiques et passa du collège Louis-le-Grand à l'École de droit, où il prit les grades qui le devaient conduire au Palais. Mais son frère, ancien élève de l'École polytechnique, ayant acheté une fonderie en caractères, il s'associa à l'entreprise, sans renoncer pourtant à ses études juridiques, et il en donna la preuve. En 1837, l'Académie des inscriptions et belles-lettres ayant mis au concours l'*Histoire de la propriété foncière en Occident*, il concourut et son mémoire fut couronné.

Grande fut la surprise de l'Académie, quand, le pli qui portait la devise étant décacheté, on y lut, avec le nom de l'auteur, sa qualité : *Fondeur en caractères*. Fondeur en caractères, et si versé dans l'ancien droit! On dit que l'un des membres les plus vénérables de la Commission du prix, voulant avoir le mot de cette énigme, se rendit de sa personne à l'adresse indiquée et y demanda M. Laboulaye. On le lui désigne; il l'aborde : « Vous êtes M. Laboulaye? — Oui, Monsieur. — Fondeur en caractères? — Oui, Monsieur. — Souffrez que je vous embrasse! » Et il le serra dans ses bras. — « A quoi dois-je cet honneur? — N'êtes-vous pas l'auteur d'un mémoire que l'Académie des inscriptions vient de couronner? — C'est mon frère. »

Voilà la légende. La vérité est que M. Pardessus, désireux de connaître l'auteur du mémoire, chargea son petit-fils, étudiant en droit, de l'aller voir et de l'inviter à dîner. Ce fut

Digitized by Google

l'origine d'une liaison qui, commencée sous le patronage de l'éminent académicien entre le jeune lauréat et le jeune étudiant, se continua dans tout le cours de leur carrière, au Collège de France, à l'Institut et au Sénat.

M. Laboulaye eut bientôt l'occasion de se faire connaître d'une autre compagnie. L'Académie des sciences morales et politiques avait proposé la question suivante : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique chez les différents peuples de l'Europe au moyen âge.* M. Laboulaye, en 1842, partagea le prix avec deux autres concurrents. L'année suivante, l'Académie des inscriptions ayant mis au concours une étude sur les *lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats,* ce fut lui qui l'emporta.

Chacun de ces mémoires est devenu un livre où l'on retrouve le même esprit critique, la même méthode, la même érudition. L'auteur ne se borne pas à recueillir et à commenter les textes; il prend son sujet de plus haut; il a conçu de l'histoire du droit une large idée. Pour lui, le droit n'est pas seulement le résultat des lois faites par les hommes, ni la loi naturelle à laquelle nous devons tous obéir. Le droit n'est ni un arbitraire ni un absolu. C'est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples, avec des applications appropriées à l'état physique des pays, au genre de vie, à la religion, aux mœurs des habitants. « Le droit, en un mot, dit-il, est le *criterium* de la civilisation, et l'histoire du droit, l'histoire la plus certaine du développement social. » En cela, il est disciple de Montesquieu; et il avait trouvé en Allemagne, dans la descendance des familles françaises réfugiées, un autre maître dont il voulut répandre les enseignements, en montrant leurs applications à l'histoire, Frédéric-Charles de Savigny. C'est dans cette pensée qu'il lui a consacré, de son vivant même, une biographie, à une époque où l'on pouvait se faire d'autres

Digitized by Google

rêves sur les rapports de l'Allemagne et de la France : « En essayant, disait-il, de faire mieux connaître à la France les doctrines de l'école historique, j'ai cru faire un nouveau pas vers le but constant de nos travaux, je veux dire l'union scientifique de la France et de l'Allemagne, prélude d'une autre alliance que j'appelle de tous mes vœux [1]. »

Toutes les tendances de sa doctrine se manifestent dans l'introduction du premier de ses trois ouvrages : l'*Histoire du droit de propriété foncière en Occident.* A son avis, l'histoire est aux jurisconsultes, et il regrette qu'en France elle soit restée trop souvent abandonnée à des écrivains qui ont manqué de cette nécessaire préparation. L'étude du droit doit révéler la fraternité des nations et diriger leurs destinées : « Maintenant, dit-il, que les révolutions et de longues guerres ont jeté les rois et les peuples en de mutuelles défiances, c'est à la science à dissiper ces fausses et dangereuses lueurs, à la science de réunir, par la communauté des sentiments et des idées, l'Europe entière, France, Espagne, Italie, Allemagne, Angleterre, toutes nations sorties de même souche, qui pensent et qui veulent de même. » Et quelle est celle de toutes ces nations qui lui inspire le plus de sympathie? Citons encore ses paroles, car rien ne montre mieux combien la guerre, dont on a voulu faire la grande école des peuples, est propre à les jeter hors des voies où ils semblaient appelés à marcher de concert : « Faire connaître à la France des nations trop méconnues, l'Allemagne par exemple, notre sœur, qui depuis si longtemps souffre, prie et pense comme nous, n'est-ce pas un noble but? Les peuples doivent-ils rester plus longtemps isolés, et ne doit-on pas s'aimer quand on pense de même [2]? »

Son second ouvrage intitulé : *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*

[1] *Essai sur la vie et les doctrines de Savigny* (1842), p. 5.
[2] *Histoire du droit de propriété*, p. 55.

Digitized by Google

(1843), est l'exposition d'un sujet nouveau à l'appui d'une même thèse : « Étudier le développement de la civilisation européenne dans les institutions et les lois des différents peuples du continent; démontrer que, malgré les diversités apparentes de la surface, il y a au fond un courant commun d'idées, qui, avec une puissance et une rapidité toujours croissantes, entraîne tous les peuples d'Europe dans une même voie vers les mêmes destinées » (p. x). — Pendant qu'il écrivait ce livre, il avait été frappé dans ses plus intimes affections. En témoignage de ses profonds regrets, il le dédia à la mémoire de la femme qu'il venait de perdre, « la plus délicate des bienfaitrices, la plus sainte des amies », avec cette parole des Proverbes dont il put sentir une seconde fois toute la vérité : *Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum et hauriet jucunditatem a Domino* (XVIII, 22).

Le troisième ouvrage se renfermait dans un cercle plus étroit : *Essai sur les lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats* (1845). Mais si le champ est plus circonscrit, l'appareil de l'érudition qu'il y applique est immense, et le sujet n'est point tellement spécial qu'en y pénétrant on ne puisse toucher au fond même de l'histoire d'un peuple de qui relève toute la civilisation du monde moderne.

L'année même où ce livre parut, M. Laboulaye était élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Fauriel (1845). Il était né le 18 février 1811, et n'avait donc alors que trente-quatre ans. Des récompenses académiques n'étaient pas les seuls titres qu'il eût à cet honneur. Depuis 1839, il s'était fait connaître par diverses publications de droit ancien ou moderne[1]. Plus tard

[1] *Sur la loi romaine des Burgondes intitulée par Cujas Papiniani liber responsorum* (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. X, 1839, p. 182). — *De l'enseignement et du noviciat administratif en Allemagne* (même Revue, t. XVIII,

Digitized by Google

encore, à diverses reprises, il revint à des sujets d'antiquité; mais depuis 1845 il se tourna plus volontiers vers les questions d'un caractère plus actuel. C'est ainsi qu'en cette année même, à l'occasion des attaques dirigées contre les articles organiques du Concordat, il inséra dans la *Revue de législation* [1] un long morceau sur l'Église et l'État, où il défend ces articles au nom de l'indépendance même des deux puissances, écartant l'idée de la séparation qu'il adoptera plus tard, mais nous verrons à quelles conditions.

Les questions de cette sorte et des problèmes d'une solution plus urgente furent à l'ordre du jour lorsque éclata la révolution de 1848, et M. Laboulaye était en mesure de les aborder avec une entière compétence. Il n'avait pas, en effet, seulement étudié l'Allemagne, où il était allé en 1840 avec une mission de M. Cousin; il s'était occupé de l'Amérique. Il n'avait pas visité l'Amérique comme l'Allemagne, mais il était entré avec amour dans l'examen de sa constitution; et il y trouvait de précieux enseignements quand la révolution venait de remettre tout en question dans notre pays et que l'établissement de la République pouvait, par un retour au passé, nous entraîner à des imitations capables de nous égarer et de nous perdre.

M. Laboulaye ne fit point partie de l'Assemblée constituante en 1848 : il eût dédaigné de prendre, sur une liste de candidats, ce titre de « fondeur en caractères » qui l'aurait pu si bien servir alors; mais s'il n'avait point voix dans l'Assemblée, il avait d'autres moyens d'agir sur l'opinion publique. Il tenta de le faire par une brochure intitulée : *Considérations sur la Constitution*.

Les écrits politiques portent fatalement l'empreinte de leur

1843). — *Testament de Dasumius* (même Revue, nouvelle série, t. II, 1845, p. 273).

[1] Nouvelle série, t. I, p. 449.

Digitized by Google

temps : c'est ce qui centuple leur intérêt dans le présent et le diminue beaucoup pour la suite; mais ils peuvent faire époque dans la vie d'un homme, et c'est le cas ici.

Le général Cavaignac venait de vaincre l'insurrection de Juin : on l'avait nommé chef du pouvoir exécutif; c'était le sauveur du jour. M. Laboulaye s'adresse à lui, et sa pensée perce dès les premières lignes :

« Général, en remettant entre vos mains les destinées de la patrie, les événements vous ont fait une position comparable à celle de Washington. » — Il a vaincu, mais sa tâche n'est pas finie. — « Pour que l'histoire achève un parallèle si noblement commencé, il vous reste à fonder, avec nos législateurs, une constitution durable, une constitution vraiment libre, vraiment républicaine. Puissent en ce point vous servir également d'exemple et la sagesse et le sens exquis du héros des États-Unis! »

Notre confrère ne se trompait que sur un point, c'est que le général n'était pas un politique, encore bien moins un dictateur. C'est pourtant par lui qu'il veut ramener dans des voies meilleures l'Assemblée mal engagée :

« C'est à vous, général, placé par votre position au-dessus des partis, qu'il appartient de réfléchir sur la responsabilité que l'histoire fera peser sur votre tête, si, sous le nom de république, vous ne donnez à la patrie que le despotisme d'une assemblée sans contrepoids; à vous, de vous demander si, dans la position faite au pouvoir exécutif par la constitution, vous pourrez demain régir la France avec cette indépendance d'action sans laquelle il n'y a pas de gouvernement. » — Un autre en fut chargé.

M. Laboulaye ne voulait pas prévoir ce résultat; il se plaçait en face de la constitution telle qu'on la projetait, avec une assemblée unique et un pouvoir exécutif, nommé indépendamment de l'Assemblée et dépendant de l'Assemblée. Il ne

Digitized by Google

considérait que le jeu régulier de cette double machine, et il prédisait les conflits : «Je défie, disait-il, tout homme de bonne foi de nier que, dans le projet Lamennais ou dans le projet du comité, un conflit entre l'Assemblée et le Président ne puisse arriver dans un temps assez court (et je ne parle point du cas où un prétendant serait nommé à la présidence); je le défie également de me trouver dans toutes ces combinaisons le moyen d'empêcher l'explosion qui emportera la présidence ou la législature, car, dans cette crise fatale, tout dépendra d'un élément qu'on ne peut calculer, l'opinion [1]. »

M. Laboulaye ne fut pas plus de l'Assemblée législative en 1849, qu'il n'avait été de l'Assemblée constituante en 1848; mais en 1849, à défaut de la tribune, il eut une chaire : la chaire de législation comparée au Collège de France. Il y fut nommé, sur la présentation du Collège et de l'Académie des sciences morales et politiques, le 20 mars. Pour matière de son cours il prit, en 1850, le sujet qui lui paraissait être le plus actuel : «l'histoire de la Constitution des États-Unis d'Amérique [2]», et en 1851 : «l'histoire de la législation française pendant la Révolution». L'Amérique et la France dans le travail de leur régénération, quel rapprochement pouvait avoir plus d'intérêt alors pour le public? Ses conseils n'avaient pas été suivis par l'Assemblée de 1848, et l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence rendait plus imminent le péril qu'il avait signalé. En 1851, il devenait clair que si la Constitution n'était pas revisée, elle allait courir les plus grands périls. Or la Constitution elle-même mettait à la revision des conditions presque irréalisables. M. Laboulaye, dans une nouvelle brochure, sous forme de *Lettres à un ami*, traite de la *revision de la Constitution*.

[1] *Considérations sur la Constitution*, p. 70.

[2] En 1850, il publia dans la *Revue de législation* (nouvelle série, t. I, p. 225) une des leçons de ce cours : *Locke, législateur de la Caroline*.

Digitized by Google

Notre confrère, passé maître en apologue, débute ainsi :

« Dans un vieux livre, dont le nom m'échappe, je me souviens d'avoir lu le conte d'une fille qu'on allait marier. La mère l'avait promise, le père l'avait donnée, la famille fêtait une union désirée; tout était réglé, arrêté, conclu. Quand vint le tour du prêtre de demander, selon l'usage, à la fiancée si elle acceptait le mari qu'on lui proposait : « Homme de « bien, dit-elle, vous êtes le premier qui pensiez à me faire « cette question », et elle refusa [1]. »

En d'autres termes, la nation est souveraine et on ne peut la lier, ni la tenir liée, contre son gré, à aucune forme de gouvernement. Notre confrère plaide, sinon en nullité de mariage, ou en divorce, tout au moins (ce qui est peut-être moins légal) en revision des stipulations du contrat. On est en 1851, et, en 1852, président et assemblée doivent être renouvelés : il n'y a pas de temps à perdre, si l'on ne veut s'exposer à une rupture. Il n'espère plus un Washington, mais il s'adresse à l'opinion publique et réclame une solution immédiate, je veux dire une assemblée de revision pour faire une constitution nouvelle; constitution qui ne sera valable qu'après avoir reçu l'approbation du pays. C'est le premier appel au plébiscite.

Les onze *Lettres à un ami* sont un traité complet de la question, et elles touchent à un point d'histoire contemporaine assez intéressant pour mériter une courte analyse.

M. Laboulaye établit qu'il est nécessaire de reviser la Constitution. La France ne peut vivre sous un gouvernement qu'elle n'a pas demandé : elle a besoin de sécurité et elle n'en a pas. La Constitution de 1848 a reproduit, en les aggravant, les défauts de la Constitution de 1791. L'auteur est impitoyable pour cette œuvre des constituants de 1848, dont il avait signalé les vices avant qu'on l'eût achevée. « L'histoire dira,

[1] *La revision de la Constitution*, p. 5.

Digitized by Google

s'écrie-t-il, qu'elle a compromis pour longtemps la République et la liberté. » — La Constitution doit être revisée, et elle peut l'être; mais on a mis à cette revision des conditions qui, en fait, la rendent impossible. L'article 111, en effet, exige que le vœu émis par l'Assemblée, dans la dernière année d'une législature, ne soit converti en résolution définitive qu'après trois délibérations consécutives, prises chacune à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés, le nombre des votants devant être de 500 au moins sur 750. M. Laboulaye prétend que cet article n'est pas impératif, qu'il n'est que de conseil, et il veut l'établir rationnellement en remontant aux principes.

« Qu'est-ce qu'une Constitution? Quel est le mandat et le pouvoir des constituants? Cette dernière question, dit-il, dont l'Amérique a si bien senti la gravité, nous n'y avons jamais réfléchi et cette négligence a causé plus d'une erreur funeste dans la Révolution. » La Constitution, selon lui, n'est pas une loi qui puisse assujettir la nation malgré elle, et les constituants n'ont pas reçu des pouvoirs illimités. Le peuple est souverain et ne saurait se lier, quand même il le voudrait. « Si l'article 111 est autre chose qu'un avis, c'est un vain mot »; à le prendre à la lettre, il serait la violation de la souveraineté du peuple, il mettrait la majorité même sous le joug de la minorité. Et notre confrère démolit, sans trop de peine, tout l'échafaudage du fâcheux article.

Débarrassé de ces entraves, il procède donc tout à son aise au règlement du mode de revision. S'inspirant de l'Amérique et ne dédaignant pas d'ailleurs ce qu'il trouve de bon chez nous, il dégage du milieu des articles de la Constitution de l'an III ces trois points essentiels : le maintien des pouvoirs ordinaires, une assemblée constituante, sans autre mandat que la revision, et la ratification du pays. Il réclame pour l'Assemblée de revision le pouvoir constituant tout entier : « Il

Digitized by Google

n'est pas à craindre, dit-il, qu'elle aille trop loin, quand la nation qui surveille a le dernier mot. » Car il croit à l'efficacité et à la sincérité du plébiscite; et il compte sur les lumières de l'Assemblée : « En février 1848, dit-il, on nous a imposé la République par une usurpation flagrante de la souveraineté, et au mois de mai l'Assemblée l'a adoptée comme une trêve nécessaire. République ou monarchie sont des formes politiques que la nation, pour qui elles sont faites, a toujours droit de discuter. »

Sa conclusion est donc la revision immédiate de la Constitution selon le plan qu'il a tracé. Tout ce qu'on lui oppose est à ses yeux pur « sophisme constitutionnel » qui doit céder à cet axiome : *La nation est souveraine; elle a donc le droit de toucher à sa constitution, quand et comme il lui plaît, car gouvernements et constitutions sont faits pour elle et uniquement pour elle. Dès qu'elle en souffre, elle a le droit d'en changer* (p. 91).

Mais, oserai-je dire, comment exercera-t-elle ce droit? Il y avait deux pouvoirs directement intéressés dans ce projet de revision immédiate : le président de la République et l'Assemblée : le président de la République nommé en 1848 pour quatre ans et l'Assemblée, en 1849, pour trois ans, ayant ainsi de part et d'autre une année encore de durée. Supposons que l'un des deux refuse d'y renoncer, que faire? Comment provoquer l'expression du vœu de la nation? Si cela devait s'accomplir par tout moyen, nonobstant l'article constitutionnel, l'Assemblée pouvait donc dire : « Le Président est une gêne, supprimons-le, » et le Président : « L'Assemblée est un obstacle, chassons-la. » On a dit, sans le prouver, que l'Assemblée avait eu cette pensée à l'égard du Président. Le Président, le fait n'est que trop certain, la réalisa à l'égard de l'Assemblée; et alors il consulta la nation et la nation répondit par sept millions et demi de suffrages. Qu'y avait-il à dire avec le système de M. Laboulaye? Rien; « la

Digitized by Google

volonté nationale est toujours légale », avait-il dit (p. 43). Et beaucoup s'inclinèrent.

M. Laboulaye ne s'inclina point, et il montra que chez lui il y avait une chose qui l'emportait sur l'esprit de système, c'est l'amour de la liberté. Il s'attacha plus que jamais à la liberté et en fit l'objet de ses études. Dans sa chaire, il continua en 1852 ce qu'il faisait en 1851 : « l'histoire de la législation française durant la Révolution »; mais en 1853 il se retourna vers l'antiquité [1]. Hors de sa chaire, il prenait souvent texte des livres qui paraissaient en France ou à l'étranger pour traiter de sujets divers, mais toujours dans le même esprit. La période de l'Empire est l'époque la plus féconde de sa vie d'écrivain : brochures, articles de revues et de journaux se succèdent presque de mois en mois et plusieurs au moins par année. Il les réunit à plus d'une reprise. Le premier volume qu'il en publia en 1856 est dédié à Saint-Marc-Girardin : « Dans la dernière déroute de la liberté, lui dit-il, quand la presse a été abandonnée et maudite par ceux qui s'en étaient le plus servis, n'est-ce pas vous qui m'avez admis à l'honneur de soutenir la retraite ? N'est-ce pas grâce à vous que je suis entré dans le journal ou plutôt dans la famille des *Débats ?* N'est-ce pas à l'ombre de votre nom qu'on m'y a reçu comme un vieil ami ? Enfin n'est-ce pas vous qui nous montrez tous les jours comment on reste fidèle aux convictions de sa jeunesse et comment, sans fiel et sans haine pour ceux

[1] De 1853 à 1857, il fit l'histoire du gouvernement et de la législation des Romains; de 1858 à 1861, l'histoire du droit français depuis les origines. En 1862, il s'interrompit pour exposer l'histoire de la Constitution fédérale des États-Unis : la guerre de la Sécession (1861) le ramenait à des études qu'il eût voulu faire servir au raffermissement de l'Union chez les Américains. De 1866 à 1870, il commenta l'*Esprit des lois :* il a donné quelque chose de ce commentaire dans une nouvelle édition de Montesquieu qu'il a annotée (1875-1879). Ces leçons vont être publiées, avec une préface de M. R. Dareste qui en appréciera, comme il le sait faire, l'esprit et la haute valeur.

Digitized by Google

mêmes qui nous ont laissés, on attend avec confiance que le temps perce les nuages et déchire les illusions?»

Ce volume porte le titre d'*Études contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves.* Des articles de journaux écrits sous l'impression des événements du jour ont des vues d'avenir qui parfois se réalisent et le plus souvent se dissipent. Ce qui séduit aujourd'hui le lecteur n'est plus demain que déception. Le livre commence par le *premier partage de la Pologne.* «Notre siècle, dit-il, qu'on accuse souvent, a du moins cet honneur qu'aujourd'hui un pareil attentat n'est plus possible» (p. v). Moins de dix ans après (1864) avait lieu la guerre des duchés et, nonobstant les protestations impuissantes de la France, la spoliation du Danemark avec la participation de l'Autriche, préliminaires des événements qui amenèrent la Prusse à Sadowa et à Sedan. Viennent ensuite : *Georgei et Kossuth ou la Hongrie en 1848,* réhabilitation de Georgei, trop facilement sacrifié à son émule; *l'Albanie,* pays singulier au point de vue de la religion et de la race; ni Slaves, ni Grecs; catholiques, orthodoxes et musulmans; *les Serbes,* dont l'héroïque et poétique histoire charme et fascine l'auteur, au point qu'il y croit voir le peuple destiné plus qu'aucun autre à restaurer l'empire de la race slave et de la chrétienté sur les rivages de l'Adriatique et du Bosphore. N'oublions pas que nous sommes en 1853, 1854 et 1855, et qu'en France alors on ne voyait de péril que du côté des Russes. Bien rares étaient ceux qui, au début de la guerre de Crimée, redoutaient les conséquences de ce premier démenti donné à la parole : *L'empire, c'est la paix!*

Parmi les questions de politique étrangère, il en est une qu'on hésite à qualifier ainsi à l'égard de M. Laboulaye : c'est celle de l'Amérique, son pays d'affection et comme sa seconde patrie. J'ai dit qu'il lui avait consacré ses premières leçons au Collège de France. En 1852, à propos de l'ouvrage de

Digitized by Google

Bancroft sur l'*Histoire de la révolution d'Amérique*, il avait publié *La France en Amérique*, tableau de la grande situation que nous avions occupée dans le nouveau monde et que nous avons perdue par les fautes successives de l'ancienne monarchie, de la république et de l'empire. Nous avions donc quitté la place. Mais il y avait des enseignements à tirer de ces colonies anglaises devenues, avec notre concours, les États-Unis : et M. Laboulaye, qui se faisait, par ses études de droit constitutionnel, leur historien, publia en 1855 les leçons dont elles avaient été l'objet dans son cours[1]. Il y montre la différence de leur révolution avec la nôtre. La philosophie du XVIII^e^ siècle n'a rien à y voir. Ce n'est pas la liberté en théorie, ce sont des libertés pratiques, liberté de l'Église, liberté de l'école, des libertés cimentées sous la présidence d'un homme qui n'a pas voulu être dictateur. Une liberté manquait pourtant à ce faisceau : la première de toutes, la liberté de l'homme, la liberté des noirs. Loin qu'elle fût établie par la loi, c'est le droit du maître qui avait été mis sous la sauvegarde de la Constitution, comme chose sacrée : mais un jour vint que cette liberté s'imposa, et elle mit en question l'Union elle-même dans la guerre la plus acharnée du siècle : la guerre de la Sécession.

Cette guerre semblait donner un démenti au jugement que M. Laboulaye avait porté sur la solidité de la Constitution américaine. L'esclavage, qu'on y avait enfermé, faisait, par son explosion, sauter l'édifice. M. Laboulaye, du reste, ne s'était pas fait illusion sur le péril de ce cas réservé; et, la guerre éclatant, il l'accepta, avec toutes ses conséquences. Il lui parut légitime qu'on prît les armes pour la liberté des noirs; il lui parut politique aussi qu'on ne les posât pas avant que l'Union fût rétablie avec la liberté de tous : c'est l'objet

[1] *Histoire politique des États-Unis*, t. I, *les Colonies*.

Digitized by Google

de deux articles qu'il publia en 1862, à trois mois d'intervalle : *Les États-Unis et la France : devons-nous intervenir ?* (août 1862). *Pourquoi le Nord ne peut accepter la séparation* (novembre 1862).

Le Nord n'accepta pas la séparation, et l'Union fut rétablie par sa victoire. M. Laboulaye en triomphe : « Quelque chose me disait, écrit-il dans son *Histoire de la révolution des États-Unis*, que Dieu n'abandonnerait pas un peuple qui combattait pour affranchir quatre millions d'hommes [1]. » Il a toute confiance dans l'avenir de l'Union sortie de cette épreuve ; il prend l'occasion de le dire dans une préface au livre de M. Astié : *Histoire de la république des États-Unis depuis l'établissement des premières colonies jusqu'à l'élection du président Lincoln* (1865) : « Grand peuple, aussi hardi sur les champs de bataille que fécond en ressources... l'Europe n'aura plus le monopole de la puissance ni de la civilisation. » Et en réfléchissant aux origines de cette grandeur, il fait un triste retour sur nous-mêmes : « En Amérique, la liberté est sortie de la religion ; c'est pour cela qu'elle a résisté à tous les orages, tandis qu'en France, la liberté, fille de la révolte, s'est presque toujours perdue par ses excès. En Amérique, elle crée les institutions ; chez nous, elle les détruit. »

Après la publication de son volume sur la politique étrangère, M. Laboulaye en fit paraître un autre où il traitait plus spécialement de la liberté, mais sur un terrain où elle rencontrait alors moins d'entraves : *La liberté religieuse* (1858) [2].

[1] *Histoire des États-Unis*, t. II : *Histoire de la Révolution*, cours de 1863 et 1864, publié en 1866.

[2] *Bunsen et S. Hippolyte* (1852) ; *Channing et sa doctrine* (1852) ; *L'Immaculée Conception*, question de dogme qu'il aborde au moment où elle allait être posée dans le grand concile de notre siècle (1854) ; puis *Mme de Gasparin ou les corporations monastiques au sein du protestantisme* (1855) ; *Fabiola* (même année) ; *Stahl et Bunsen, ou la liberté religieuse en Allemagne* (1856) ; *La liberté de conscience de M. Jules Simon* (1857), et plusieurs autres articles insérés, comme

Digitized by Google

Quelques années après (1862), il publia sous le titre d'*Études morales et politiques* un nouveau recueil, qu'il dédia cette fois à M. de Sacy. Ce lui est une occasion de renouveler sa profession de foi politique et religieuse : « Depuis dix ans, dit-il dans sa lettre dédicatoire, enrôlé sous votre drapeau, je suis resté fidèle à notre mot d'ordre : *Évangile et liberté.* Plus j'avance dans la vie, plus cette devise me console et me soutient; plus j'essaie de faire partager notre commun espoir à ceux qui m'écoutent. » Et dans sa préface, rappelant ses deux précédents recueils : « Plus que jamais, je crois au Dieu personnel, au Dieu consolateur. Plus que jamais, je crois que ce monde ne peut se passer ni de religion ni de liberté. S'il y a dans ce volume un caractère qui puisse le distinguer des autres, c'est peut-être que j'y ai mis plus de moi-même, que j'y ai dit avec plus d'abandon combien l'expérience et la vie me ramènent chaque jour à l'Évangile et au Christ. Tous les systèmes qui chassent Dieu du monde et du cœur de l'homme me paraissent aussi faux en philosophie qu'en politique; ce sont des doctrines de désespoir que je repousse de toutes les forces de mon âme, comme l'erreur et le danger de notre temps. »

Dans ces différents morceaux datés de 1850 à 1861, ce sont bien en effet, comme il le dit, les mêmes idées, les mêmes espérances qu'il exprime. L'Amérique y tient encore une large place[1]. La religion et la politique occupent le

les précédents, au *Journal des Débats*. En 1854, il avait publié les *Œuvres sociales* de W.-E. Channing, traduites de l'anglais, en les faisant précéder d'un *Essai sur la vie et les doctrines de Channing* et d'une *Introduction*. Il avait inséré, en 1858, dans la *Revue du droit français et étranger* (t. IV, p. 477), un article sur les *Libertés de l'Église gallicane*. Il y montre qu'elles se réduisent à bien peu de chose.

[1] *L'Amérique et la Révolution*, discours prononcé le 8 décembre 1850 au Collège de France. — *L'éducation en Amérique* (octobre 1853). — *Les États-Unis*, à propos de *The homes of the New World* (mai 1854). — *L'esclavage aux États-Unis* (août 1855). — *La guerre civile aux États-Unis*, au sujet du livre de M. de Gasparin : *Un grand peuple qui se relève par la guerre.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

reste[1]. L'année suivante (1863), encouragé par le succès, il publiait un nouveau volume où il reproduisait quelques essais antérieurs[2] : mais le morceau principal est celui qui donne son titre au livre : *L'État et ses limites* (1860). Il suit la question dans l'histoire, il oppose l'État chez les anciens à l'État chez les modernes : chez les anciens où la cité domine, chez les modernes, où l'homme, l'individu revendique de plus en plus sa part. Nos révolutions ont-elles rendu cette part à l'individu ? Loin de là. C'est l'influence de Rousseau qui domina la Révolution. Pour les Constituants comme pour Rousseau, la liberté c'est la souveraineté populaire. Des deux principes de la Convention, *Égalité, Liberté,* l'égalité resta; la liberté ne fut autre chose que despotisme, despotisme d'une assemblée

[1] Une *Biographie d'Alexis de Tocqueville* (1859), nouveau gage d'attachement donné à l'Amérique, mais qui était aussi une première attaque dirigée contre cette centralisation que « l'Europe nous envie », selon le langage officiel. — *L'instruction publique et le suffrage universel*, où l'on s'étonne de lire : « La question de l'éducation publique est de date récente dans l'histoire. Avant la Réforme, on ne voit pas qu'on s'en soit occupé » (p. 203). Et les écoles des cathédrales, les collèges, les Universités, etc.? M. Laboulaye, du reste, ne laisse pas que d'en parler ailleurs. — *Du droit de pétition* suivant la Constitution de 1852 : vif encouragement en faveur des pétitions adressées au Sénat, qui avait le droit d'annuler les actes inconstitutionnels. — *La question financière* (1861); à propos de la lettre du 12 novembre 1861, par laquelle l'empereur renonçait au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires et extraordinaires, ce budget à côté du budget, qu'il est plus facile de condamner que de supprimer.

[2] *De la personnalité divine* (*Essai de philosophie religieuse*, par E. Saisset, février 1860). — *De la Dévotion* (*Bibliothèque spirituelle*, par M. de Sacy; juin 1860); — *Mlle de la Vallière* (*Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par la duchesse de la Vallière; janvier 1861). — *Le rationalisme chrétien* (*Le rationalisme devant la raison*, par l'abbé de Cassan-Floyrac; octobre 1860). — *Les moines d'Occident*, par M. de Montalembert; décembre 1860. — *Philippe II* (*Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies*, par J. Lothrop Motley; avril 1859). — *Les horizons prochains* (mai 1859). — *Les lettres d'Everard*, publiées par Lanfrey (septembre 1860). — *La loterie* (*Del giuoco del lotto*, etc.; avril 1854). — *La manie des livres*, à propos d'un catalogue (catalogue de Libri; septembre 1859).

Digitized by Google

sous la République, d'un homme sous l'Empire, jusqu'à la Restauration où elle reparut, mais uniquement sous la forme de liberté politique. « L'État, dit M. Laboulaye, composé du roi et des chambres, fut toujours l'État absolu; on ne donna pas ces libertés particulières qui passent dans les mœurs et défient les révolutions »; et la révolution de 1830, tout en étendant la liberté des élections, de la tribune et de la presse, resta dans les mêmes errements : « Ce qui nous a perdus, ajoute-t-il, c'est toujours la fausse notion de l'État. Nous aussi, nous avons confondu la souveraineté électorale et parlementaire avec la liberté » (p. 43).

Quant à la révolution de 1848, M. Laboulaye l'a déjà jugée ailleurs : « La révolution de 1848, dit-il, montra combien notre génération est étrangère aux idées libérales. Sous la Restauration, on avait défendu les vrais principes. Benjamin Constant, Mme de Stael, J.-B. Say et son école avaient le sentiment de la liberté; le régime impérial leur avait ouvert les yeux. En 1848, après trente-trois ans de gouvernement constitutionnel, on reculait jusqu'aux plus fatales erreurs de la révolution » (p. 45). Ce n'est pas la Constitution de 1852 qui pouvait répondre à son idéal! Il se tourne donc plus que jamais vers les États-Unis, dont il cite les exemples[1], s'appuyant, pour la théorie, des principaux publicistes étrangers ou nationaux. Avec MM. de Humboldt, Mill, Eœtvœs au dehors, avec MM. de Tocqueville et Jules Simon en France, il établit les limites de l'État, réclamant pour l'individu tout ce que l'individu peut faire sans dommage pour l'État, et ce qu'il fait mieux que l'État. Il veut un pouvoir fort, « c'est la garantie de l'indépendance et de la liberté »; un pouvoir ayant l'armée, la marine, la diplomatie, les finances, la législation, la justice, l'administration et la police suprême, sous le con-

[1] Voyez son cours de 1863 et 1864 : *Histoire des États-Unis*, t. II et III (1866).

Digitized by Google

trôle des représentants du pays; mais il veut pour le citoyen toutes les libertés qui ont pour objet la conscience, la pensée, l'activité individuelle : les principes de 1789, ce que toutes nos constitutions nous ont promis et qu'aucune ne nous a donné[1].

Sa publication la plus importante sur ce sujet est un petit livre intitulé : *Le parti libéral, son programme, son avenir,* livre qui, de 1863 à 1868, n'eut pas moins de sept éditions. Le parti libéral ayant fait avec éclat son entrée dans la Chambre aux élections de Paris, en 1863[2], il eut la pensée hardie de faire entrer le libéralisme dans la Constitution : le libéralisme dans la Constitution de 1852! il eût été plus simple d'en faire une autre; plus aisé en théorie, mais non pas en pratique. Or Daunou avait dit : « La meilleure Constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve », et M. Laboulaye confesse qu'il est de l'avis du « sage Daunou ». Il y avait d'ailleurs, dans la Constitution de 1852, si fermée qu'elle fût, quelques fissures : « les principes de 89 », et cette déclaration

[1] *L'État et ses limites,* p. 96. M. Laboulaye a développé les mêmes idées avec la nouveauté qu'il savait toujours donner aux formes de sa pensée dans deux autres écrits : *La liberté antique et la liberté moderne* (janvier 1863), même recueil, p. 103-137; et Introduction au *Cours de politique constitutionnelle ou Collection des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif,* par Benjamin Constant (1861) : « Une demi-vérité, une demi-liberté, dit-il dans cet écrit, c'est une alliance contre nature avec le mensonge et avec la force; alliance qui cache une haine sourde entre deux ennemis irréconciliables. Union de l'Église et de l'État, enseignement réglé par l'État, industrie protégée par l'État, élections dirigées par l'État, presse défendue par l'État contre ses propres excès, autant d'erreurs qui n'enfantent que la discorde. Tout au contraire, séparez l'Église et l'État, les querelles religieuses, qui depuis quinze siècles troublent le monde, s'apaisent comme par enchantement; qui a entendu parler de question religieuse aux États-Unis? Donnez la liberté d'enseignement comme en Belgique et aux États-Unis, vous en finissez du même coup avec l'inquiétude du clergé et l'oppression de la pensée. Établissez la libre concurrence, vous voilà débarrassé de la lourde responsabilité qui vous écrase en temps de crise ou de pénurie » (p. XLVII).

[2] Toute la députation de Paris était de l'opposition.

Digitized by Google

« qu'une Constitution étant l'œuvre du temps, on ne saurait laisser une trop large voie aux améliorations ». C'est par là qu'il espérait y faire pénétrer ses idées, et il l'annonce dans la préface de sa première édition. Or ses prétentions ne sont pas peu de chose : « Il faut, dit-il, à chaque citoyen la pleine jouissance de ses droits : séparation de l'Église et de l'État[1], pleine liberté d'enseignement[2], éducation gratuite, écoles à profusion, liberté d'association et de réunion, libertés municipales et départementales, entière liberté industrielle et commerciale, enfin, et au-dessus de tout, la presse indépendante et à bon marché. » Avec cela, la liberté politique ne pouvait manquer de suivre.

La politique n'offrant guère alors de satisfaction à ses idées et à ses vœux. M. Laboulaye chercha des diversions ailleurs. Je ne parle pas de notre Compagnie, dont il n'avait jamais déserté les travaux. Il dirigeait, en collaboration d'abord avec M. Pardessus, son introducteur dans l'Académie, la publication d'un de nos plus sérieux recueils[3]; il prenait part, avec toute la netteté de son esprit et la facilité de sa parole, à nos discussions, et il intervint personnellement, par un écrit, dans

[1] Il y met une condition : la pleine jouissance des droits civils pour l'Église : « L'Église sera donc propriétaire? Oui, sans doute. Nulle association ne peut subsister si elle n'a ses propres ressources. On ne voit pas pourquoi l'Église n'aurait pas autant de droit qu'une compagnie de chemin de fer. » Il fait pourtant quelques réserves sur la propriété territoriale, mais point sur la propriété mobilière (p. 53).

[2] Droit pour tous de fonder des écoles : « En France, dit-il, il y a en outre une raison religieuse qui me paraît considérable. L'Église catholique, c'est-à-dire une communion à laquelle appartient la grande majorité des Français, se plaint que l'enseignement officiel des lettres et des sciences est dirigé contre la révélation. Elle demande à enseigner à sa façon la philosophie, l'histoire, la philologie, la géologie, la médecine. Que ces plaintes soient ou non fondées, il n'importe ! Le droit me paraît incontestable » (p. 69).

[3] *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, par M. de Bréquigny; continuée par MM. Pardessus et Laboulaye, t. VI, VII et VIII, 1850, 1863 et 1876.

Digitized by Google

l'examen de monuments récemment découverts qui intéressaient vivement l'histoire de l'administration romaine : *Les Tables de bronze de Malaga*[1]. Il s'occupait de droit aussi et il fit plusieurs publications qui portent la marque du jurisconsulte et de l'érudit[2]. Mais son vif esprit ne savait pas s'emprisonner dans le cercle de ces travaux. L'imagination fut toujours sa compagne favorite, et il aimait à s'y livrer, non dans les études d'histoire et de droit où d'autres lui ont trop souvent fait bien de la place, mais hors de là, comme pour s'émanciper.

C'est ainsi qu'il publia, en 1859, *Abdallah ou le trèfle à quatre feuilles*, conte arabe qu'il dédia à son confrère M. Caussin de Perceval. Il le lui donnait comme la traduction d'un original inconnu : « Et si vous devinez, ajoutait-il, l'auteur de ces rêveries, ce qui ne vous sera pas difficile, gardez-moi un secret que personne ne vous demandera » ; secret facile à deviner en effet et qu'on n'avait pas besoin de demander à M. Caussin de Perceval. Si toute l'action et le décor donnaient l'illusion d'une source orientale, l'esprit du conte et sa conclusion décelaient trop bien la pensée d'un chrétien.

Passant d'Orient en Occident, nous trouvons en 1862 *Paris en Amérique*[3], par le docteur René Lefebvre, Parisien : demi-pseudonyme que l'on n'a pas de peine à rectifier. Le doc-

(1) Les doutes qu'il émettait sur leur authenticité n'ont pas prévalu.

(2) *Études sur la propriété littéraire en France et en Angleterre* (1858). — *La propriété littéraire au XVIII^e siècle, recueil de pièces et de documents publié par le comité de l'Association pour la défense de la propriété littéraire et artistique*, avec Introduction signée L. Laboulaye et G. Guiffrey (1859). — *Institution au droit français*, par Claude Fleury, ouvrage posthume de l'abbé Fleury, avec préface (1858). — *Le grand coutumier de France* (1 vol. in-8°), publié en collaboration avec M. R. Dareste (1868). En 1870, il fit une introduction à la nouvelle série de la *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, qu'il publiait avec M. Dareste et d'autres collaborateurs.

(3) Publié d'abord dans la *Revue nationale*, revue qu'il venait de fonder avec le libraire Charpentier.

Digitized by Google

teur reçoit d'un spirite une pilule qui le transporte en Amérique. Il connaissait bien le pays à l'avance, ou l'opium du spirite avait une bien grande vertu; car ce rêve est le tableau exact des mœurs américaines. Tout est devenu américain autour du docteur; sa famille est une famille d'Yankees, de méthodistes, son serviteur un nègre. Lui-même, sous un nom nouveau, se trouve successivement dans toutes les positions de la vie américaine, ne retenant que ses préjugés de Parisien. C'est tout le contraire à son réveil; il est devenu Américain au milieu de sa famille étonnée de ses lubies. Comment? On ne se contenterait pas des libertés que l'État décrète? On en demanderait qu'il ne donne pas? Fausses libertés! une liberté religieuse qui profiterait aux calotins; une liberté d'association qui servirait aux capucins, une liberté d'éducation qui livrerait nos enfants aux jésuites, une liberté départementale qui reconstituerait le fédéralisme provincial! A de telles exigences, sur l'avis motivé de l'avocat Reynard et du docteur Olybrius, on le juge fou, et on l'enferme dans une maison de fous. Mais lui, en voyant comme on porte aux nues l'avocat Reynard, inventeur du système de l'unité, nouveau système de centralisation qui remet tous les pouvoirs à un seul homme, «organe de la souveraineté populaire, démocratie personnifiée»; en voyant comme on exalte le docteur Olybrius qui a fait de l'esprit une névrose, du génie une gastrite chronique, de la folie une gastrite aiguë, il s'applaudit d'être dans cet asile, laissant Paris à de plus fous que lui. Il s'en tient à son rêve : «C'est la nouvelle Jérusalem, la cité de l'avenir[1]...»

[1] «Là, continue-t-il, tout est changé; les derniers vestiges de l'État païen ont disparu; l'individu commande, il est roi. Respecté de tous, comme il les respecte, il est seul maître de ses actions, seul responsable de sa vie; il n'a rien à craindre que des lois. L'Église a reconquis l'indépendance évangélique... L'Évangile est la charte de la liberté. Répandue à pleines mains, l'éducation ouvre les cœurs à la vérité... La province a repris son antique vigueur; l'amour de la petite patrie double, en le fortifiant, l'amour de la grande. La commune

Digitized by Google

Dans cette série d'ouvrages doivent se ranger les Nouvelles que M. Laboulaye publia en 1858 sous le titre de *Souvenirs d'un voyageur : Marina, Le Jasmin de Figline, Le Château de Vie, Le Rêve de Jodocus, Don Ottavio,* charmantes nouvelles, où il joint à l'art du conteur la sensibilité la plus exquise, et qui eussent été plus vantées sans doute, s'il avait été du métier. Il faut y ranger encore ses *Contes noirs et blancs*[1], ses *Contes bleus.* Enfant, nous dit-il, il a aimé les contes; il en fait pour ses petits-enfants, et c'est à eux qu'il les dédie. Le conte est quelquefois pour l'enfant, la moralité pour la mère; et la leçon peut s'adresser à d'autres encore. Ce que notre confrère dit à sa petite-fille, âgée de deux ans, dans sa dédicace : « Toi aussi, si Dieu te prête vie, l'expérience t'apprendra que ce qu'il y a de plus vrai et de plus doux dans la vie, ce n'est pas ce qu'on voit, mais ce qu'on rêve », cette pensée mélancolique lui revient plus d'une fois dans ces pages : « Plus j'ai connu les hommes, plus je me suis aperçu qu'il n'y a de vrai que leurs rêves et de raisonnable que leurs folies[2]. »

a rompu les liens qui l'enchaînent; elle vit, elle agit; elle appelle et retient ses enfants auprès d'elle... La presse est libre; chacun dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit. Renfermé dans ses limites, l'État n'est plus qu'un bienfait. Au dehors il est l'épée du pays, au dedans il est la loi, rien de moins, rien de plus. » (*Paris en Amérique,* p. 444.)

[1] Cinq contes en un seul feuilleton du *Journal des Débats* (1er janvier 1858) : *Contes noirs,* traduits librement d'un missionnaire d'Afrique, le R. Koelle, *African native literature, or proverbs, tales and fables in the Kanuri or Bornou language,* Londres, in-8°; *Contes blancs,* traduits de Scheicher, *Littauische Sprichwôrter,* etc.

[2] « Des contes de fées! continue-t-il. Ce qui fait le charme des fées, ce n'est point l'or et l'argent qu'elles sèment partout, c'est la baguette magique qui met l'ordre sur la terre et qui, du même coup, anéantit ces deux ennemis de toute vie, l'espace et le temps. Qu'importe que Grisélidis souffre quinze ans de l'exil, de l'abandon! L'épreuve finie, elle sera jeune, aimable comme au premier jour. Hommes sérieux, laissez-nous donc oublier quelquefois cette vie que vous nous rendez si triste... Quand on peut être le khalife de Bagdad à ses heures, on voit de haut les ambitions du jour... Quant à moi, une seule profession m'aurait souri peut-être : c'est la diplomatie. J'aurais voulu rechercher

Digitized by Google

Ces contes, faits pour amuser, sont mêlés de réflexions touchantes. Ainsi, dans *Les Trois Citrons,* au départ d'un fils, il est dit du père :

« Il cacha sa tête dans ses mains et se mit à pleurer, non pas comme un enfant, mais comme un père : larmes d'enfant, c'est la pluie d'été, de grosses gouttes qui ne mouillent guère; larmes d'un père, c'est la pluie d'automne, elle tombe lentement et ne sèche pas. »

Cette réflexion peut s'appliquer à lui-même, à propos de ses *Nouveaux Contes bleus,* publiés en 1868, avec une dédicace en vers à son petit-fils Édouard de Laboulaye, mort à Cannes, le 25 août 1867, à l'âge de quatre ans :

La mort a dissipé mon rêve,
Et c'est en pleurant que j'achève
Ce recueil fait pour t'amuser !

Ici l'introduction trahit l'homme qui sait remonter aux origines et peut suivre le conte sous ses formes diverses dans ses émigrations d'Orient en Occident. Il revient sur ce côté du sujet dans un nouveau volume intitulé : *Contes allemands du temps passé, extraits des recueils des frères Grimm,* etc., et il déclare que, pour lui, le vrai savant sera l'homme qui saura faire « la géographie et la chronologie des contes de fées [1] ».

Citons encore, pour finir, un conte qui, cette fois, sent

par toute l'Europe cette robe couleur du temps que Peau-d'âne a laissée à la cour, mais dont les hommes politiques, à ce qu'on assure, ont gardé les morceaux. » (Est-ce pour cela qu'il a fait un des siens diplomate ?) « . . . Tout le reste m'est indifférent. L'expérience m'apprend tous les jours que le monde ne vaut pas l'empire de la fantaisie. »

[1] « Si jamais il paraît sur la terre un vrai savant, c'est-à-dire un homme qui, au lieu de ramasser de vieilles pierres et d'étiqueter de vieux ossements, ait la sainte ambition d'écrire l'histoire de l'esprit humain et des idées qui tour à tour ont entraîné les générations, un des premiers sujets qui l'occupera sera nécessairement la géographie et la chronologie des contes de fées. »

Digitized by Google

d'une lieue la politique : *Le prince Caniche* [1]. Nous sommes en 1867 ; le gouvernement a déjà beaucoup perdu de son prestige et les ministres au moins peuvent être touchés. En présentant au public ce grave sujet, notre confrère se revêt de tous ses titres : « Membre de l'Institut, professeur de législation comparée au Collège de France, auteur de *Paris en Amérique* » : cela dit pour ceux qui ne l'auraient pas reconnu sous le nom du docteur. Le prince Caniche, de son nom Jacinthe, destiné à régner sur la grande nation des Gobemouches, a été doué par deux fées à son baptême : l'une lui a donné l'esprit, la force, la beauté ; l'autre (et ce n'est pas celle qui lui est le moins favorable), la faculté d'être, à un moment donné et selon qu'elle le voudra, changé en chien caniche. L'esprit, la force, la beauté l'exposent aux plus grands périls ; caniche, il y échappe et apprend, à ses dépens, il est vrai, dans la rue, ce que prince il aurait ignoré à la cour. Plus tard, on pourra tenter de faire une clef de l'entourage du prince Caniche. Il a un premier ministre Touche-à-Tout, un autre, ancien avocat, très fort en « charabia parlementaire », qui se *solidarise* avec toute cause et plaide à volonté le pour et le contre, au grand ébahissement de l'Assemblée nationale des Gobemouches. Mais l'auteur a eu le bon goût de dérouter le lecteur trop curieux en brouillant les traits de ses personnages et de rester purement et simplement dans le domaine de la fantaisie.

Il avait pourtant voulu, vers ce temps-là, entrer au Corps législatif ; il s'était présenté aux élections de 1863, où l'opposition remporta à Paris un complet triomphe ; mais il avait retiré sa candidature dans les derniers jours et la trace n'en est restée que dans une circulaire aux électeurs de la première circonscription de la Seine [2] ; il se présenta en 1866 contre

[1] Le conte parut dans la *Revue nationale*, 2e série, t. II.

[2] « Ma devise, disait-il, est Démocratie et liberté », et il expliquait ce qu'il entendait par là : le règne de la loi substitué à celui de l'administration. « Je

Digitized by Google

le candidat officiel à Strasbourg, et fut battu : défaite honorable; et les libéraux de Strasbourg lui donnèrent un gage de leur bon souvenir pour la courageuse campagne qu'il avait menée à leur tête. Mais, une tribune lui manquant, il en avait trouvé une autre. L'Empire avait rétabli le droit de réunion. Quelques entraves qu'il y eût encore à l'exercice de ce droit, M. Laboulaye croyait qu'on ne pouvait mieux faire que d'en user, et il en usa [1], tant comme orateur que comme président, là où d'autres prenaient la parole. Il a publié un très intéressant recueil où il donne, avec leurs dates, les discours qu'il avait prononcés, soit à la séance générale de la Société Franklin, soit aux *meetings* tenus pour venir en aide aux affranchis d'Amérique ou provoquer l'affranchissement des noirs dans les pays où l'esclavage durait encore; soit aux distributions des prix de l'institution Bertrand à Versailles, qu'il avait prise sous son patronage, et c'est une des choses les plus honorables de sa carrière [2]; soit enfin pour travailler, avec M. Frédéric Passy, au désarmement universel dans la réunion tenue par les Amis de la Paix, en 1869, si près de l'année terrible !

demande, ajoutait-il, la liberté pour chacun et pour tous : liberté de l'individu, de l'Église, de l'école, de la commune, du département, et au premier rang je veux la liberté de la presse.» Cette pièce, qui existe en placard, ne se trouve pas dans le *Journal des Débats*, qui, à l'occasion des élections de 1863, en enregistre beaucoup d'autres. Une note du journal (15 mai 1863) se borne à dire : «Nous apprenons que M. Éd. Laboulaye, dès qu'il a connu la candidature de M. Thiers, s'est désisté de la sienne entre les mains de MM. Dufaure et Mortimer-Ternaux.» Mais M. Thiers était candidat et fut élu dans la deuxième circonscription. Du reste, M. Éd. Laboulaye s'était désisté dans la première circonscription aussi bien que dans la seconde, comme le prouve le tableau du scrutin.

[1] «Le premier devoir d'un citoyen, disait-il, est de demander la liberté quand il ne l'a pas; le second, d'en user quand il l'a.» *Discours populaires* (1869), p. 294.

[2] Voyez la conférence de M. Frédéric Passy, à la Société du travail, sur M. Laboulaye (Paris, 1884), p. 48-51.

Digitized by Google

Il venait de tenter une nouvelle candidature au Corps législatif. Il avait échoué, en 1866, à Strasbourg comme candidat de l'opposition; il échoua, en 1869, à Versailles, parce qu'on le croyait rallié à l'Empire. Avait-il changé de parti? En aucune sorte : personne ne fut plus constant dans sa ligne de conduite, plus ferme et plus désintéressé dans ses convictions. Ce qu'il voulait, c'était la liberté. Il l'avait réclamée par ses leçons, par ses conférences, par ses écrits depuis le commencement de l'Empire; il n'avait pas cru devoir la refuser quand l'Empire, avec le ministère Ollivier, promettait de devenir libéral. Il estima qu'il le fallait encourager dans cette voie, et c'est pourquoi il écrivit sa lettre en faveur du plébiscite. Qui eût pu dire que cette ère nouvelle, inaugurée sous de pareils auspices, dût aboutir à la guerre et à l'invasion?

La chute de l'Empire ouvrit à M. Laboulaye l'accès des assemblées qui lui avait été fermé jusque-là : non pas aux premières élections (on était trop près du plébiscite), mais aux élections complémentaires de juillet 1871, après la Commune, quand la leçon de ce grand désastre avait ramené la population parisienne à des choix modérés.

Il y avait pour M. Laboulaye un rôle important à remplir dans l'Assemblée. On était de nouveau en République, et l'on avait tout à la fois la France à relever, une constitution à faire, des libertés à établir. Notre confrère n'avait qu'à reprendre, de par son droit de législateur, le plan qu'il avait tracé jadis et que l'assemblée de 1848 avait eu le grand tort de ne pas suivre. Déjà, à la veille d'être élu, il avait discuté dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juin) la question des deux Chambres. Mais personne à Versailles ne voulait autre chose que les deux Chambres. L'Assemblée nationale, assemblée unique, avait trop bien conscience des périls de l'entraînement dans une Chambre souveraine pour introduire une assemblée

Digitized by Google

de cette sorte dans un régime définitif et régulier. Une fois élu, et tandis que les représentants du pays, allant au plus pressé, pourvoyaient aux choses d'une nécessité immédiate (le rétablissement de l'ordre dans Paris, la libération du territoire, la réorganisation de l'armée, des finances), il pensait à la Constitution, et, suivant son système de s'adresser d'abord à l'opinion publique, il exposa, dans des *Lettres politiques*, son *Esquisse d'une Constitution républicaine*. L'Assemblée allait alors comme en pleine mer, sans ligne tracée et presque sans boussole, ayant, il est vrai, un bon pilote à qui M. Laboulaye ne ménage pas les témoignages de sa confiance : « L'Assemblée est dans l'ombre; la France ne connaît, ne voit, et n'aime que M. Thiers », et il évoque le souvenir d'Athènes sous Périclès (p. 7); mais la popularité est chose inconstante. On ne peut abandonner le navire à un vent si peu sûr. Il fallait une constitution : c'était l'avis de tous, et après avoir défini la situation des partis, posé les principes, passé en revue les exemples des temps et des pays voisins : constitutions de France si éphémères, constitution d'Amérique toujours debout, il expose à son tour son projet; et il le donne, à la fin de sa brochure, tout rédigé en soixante-quatorze articles.

Nul n'était donc plus désigné que lui pour prendre part aux délibérations de l'Assemblée en cette matière : aussi fut-il nommé un des premiers, le premier après M. Dufaure, dans la commission de trente membres, chargée de préparer la Constitution. Sa science des législations comparées et l'expérience qu'il avait acquise dans l'étude assidue et, pour ainsi dire, dans le commerce familier de la République des États-Unis donnaient une valeur considérable à ses idées. Néanmoins il ne les put faire admettre dans la Commission dont il était membre, et devant l'Assemblée son contre-projet ne réussit pas davantage. Cela étant, il n'hésita point à se rallier à un autre amendement qui avait encore au moins à ses yeux un

Digitized by Google

mérite, cher à l'école historique : c'était d'être fidèle à la tradition ; non pas à la tradition républicaine qui n'a mené qu'au despotisme et à la guerre, mais à la tradition nationale qui veut un pouvoir fort sous le contrôle du pays, à la tradition du régime qui, de 1815 à 1848, a su donner à la France la paix avec la liberté. C'est, il est vrai, ce que d'autres lui reprochent. On s'était loué autrefois d'avoir la monarchie entourée d'institutions républicaines ; on se plaint aujourd'hui d'avoir la République entourée d'institutions monarchiques, et ce n'est pas sans quelque fondement ; mais le jour où on les supprimera, je doute que la République s'en trouve mieux.

Dans les autres commissions importantes où M. Laboulaye avait sa place, il se montra ce que promettait son passé : défenseur absolu des idées libérales, sans rien sacrifier aux passions du moment. Il citait cette parole de Burke, l'éloquent orateur : « J'ai toujours défendu la liberté des autres. » « C'est, disait-il, la devise du vrai libéral. Demander la liberté pour soi et la refuser aux autres, c'est la définition du despotisme[1]. » Il n'hésitait pas, sur ce chapitre, à se séparer même de son parti ; et il en donna la preuve dans la commission chargée d'élaborer la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur[2]. Président de la commission après la mort de Saint-Marc Girardin (1874), et de plus rapporteur, il y demanda la liberté et l'égalité pour tous. Il voulait qu'aux mêmes conditions de capacité les universités fussent toutes sur le même pied, disposant de leurs programmes et conférant les grades

[1] Séance du 4 décembre 1874. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXXV, p. 49.

[2] Commission nommée le 11 décembre 1871. Elle eut alors pour président M. Saint-Marc Girardin, pour secrétaire M. Desjardins, et comptait pour membres, dans l'ordre des bureaux, MM. Pascal Duprat, Wallon, Bidard, Delorme, de Guiraud, Scheurer-Kestner, Adnet, Bardoux, Desbassyns de Richemont, Robert de Massy, Laboulaye, Henry Fournier, Jules Ferry.

Digitized by Google

à leur manière. C'est tout au plus si, devant l'Assemblée, un ministre qui passait pourtant, non sans quelque raison, pour plus *clérical,* mais qui était plus universitaire, put maintenir la collation des grades par l'État, réservant aux facultés de l'État leur ancienne juridiction, juridiction absolue sur leurs propres élèves, facultative sur les autres, et créant à côté, pour ceux-ci, un jury spécial où les professeurs libres avaient place, mais où la prépondérance était assurée à l'État, en sorte que c'était toujours un jury d'État.

M. Laboulaye jouit de la plus grande considération dans l'Assemblée de 1871, comme ensuite dans le Sénat où il entra, un des premiers, au titre de sénateur inamovible. Il était des commissions les plus importantes et elles le chargeaient le plus souvent de leurs rapports[1]. Il avait une autorité fondée sur la confiance que l'on avait dans l'étendue de ses connaissances, la droiture de ses intentions, la sûreté de son jugement; et sans prétendre aux effets de l'éloquence qui échauffe les esprits et les entraîne, il avait une lucidité de parole qui répandait la lumière dans les débats, avec un accent de sincérité et un air de bonhomie qui portait la persuasion dans l'auditoire, sur tous les bancs, au moins, où l'esprit de parti ne rendait pas sourd aux bonnes raisons. On se demande comment, avec ces éminentes qualités, M. Laboulaye n'a pas été ministre de l'instruction publique et des cultes, au temps où ses amis disposaient du pouvoir. C'est que, sous la présidence de M. Thiers, la place était prise, et bien prise, et plus tard, les présidents du conseil craignaient peut-être d'être gênés

[1] A l'Assemblée nationale : rapport sur la loi de la liberté de l'enseignement supérieur, cité plus haut; rapport sur la proposition Changarnier, relativement à la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (15 novembre 1873); rapport sur le projet de loi organisant les pouvoirs publics (7 juin 1875). Au Sénat : rapport sur la proposition Peyrat portant qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles : il s'agissait du retour de l'Assemblée à Paris, et il y était contraire (29 mars 1879), etc.

Digitized by Google

par un collègue qui, sans avoir rien d'impérieux dans le caractère, avec les formes les plus aimables et les plus douces, était inébranlable dans ses convictions. Or, on les connaissait. Avec M. Laboulaye, on pouvait s'attendre à voir défiler, à la suite de la liberté de l'enseignement, reprise non pour la limiter mais pour l'étendre, la liberté religieuse, la liberté d'association, la liberté municipale, etc. : la liberté religieuse allant jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État; mais en même temps la liberté d'association allant jusqu'à la reconnaissance des congrégations religieuses, aux mêmes conditions que toute autre, avec tous les droits civils. Il n'entendait rien aux subtilités des casuistes d'une nouvelle école qui distinguent entre associations et associations. Et toutefois, disons-le, n'y avait-il pas dans sa confiance quelque témérité? En demandant que l'Église fût séparée de l'État, avec le droit de posséder comme condition de son indépendance, pouvait-il répondre qu'au premier jour l'État ne remît la main sur ces nouveaux biens du clergé, en vertu de son haut domaine, *quia nominor leo?* Comment en être assuré, quand aujourd'hui des communautés religieuses, reconnues d'utilité publique et n'ayant rien que par l'apport volontaire de leurs membres, les fruits de leur enseignement ou quelques libéralités soumises au veto de l'État, se voient menacées d'en être dépouillées ni plus ni moins qu'à la Révolution les anciens ordres monastiques?

M. Laboulaye, au Sénat, eut surtout à défendre les lois libérales de la dernière assemblée, contre les lois nouvelles qui les dénaturaient : loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, loi sur l'enseignement supérieur, et le fameux article 7. Il publia en outre, en 1880, sur ces matières, une brochure où, redressant les faits historiques mal présentés et rétorquant les raisonnements mal établis, il signale avec autant de modération dans le langage que de force dans l'argu-

Digitized by Google

mentation les funestes effets d'une politique étrangement inspirée qui, sous prétexte d'unité nationale, devait diviser la nation en deux camps et susciter au nouveau régime un ennemi dont il n'avait pas besoin.

Devenu sénateur, M. Laboulaye était remonté dans sa chaire au Collège de France[1], où il reprit un vieux sujet toujours nouveau, la politique d'Aristote, et il se rendait volontiers aussi aux réunions publiques où il ne cessait pas d'être recherché. On fit paraître après sa mort un nouveau recueil de ses discours, de ses causeries, si je puis dire ; car il était moins discoureur que conteur aimable : une anecdote bien amenée, un exemple heureusement choisi tenaient la meilleure place dans son exposition. On y retrouve, traités avec un charme qui n'avait fait que s'accroître, suivant le progrès des ans, tous les sujets qui lui étaient familiers : *l'honneur à l'école, dans la famille et dans le monde, les bienfaits de l'instruction et de l'éducation, le travail, la famille, la patrie, les avantages de l'association, l'union franco-américaine,* à propos du monument destiné à rappeler l'alliance centenaire des deux peuples. Toujours l'Amérique ! (Il l'admirait plus qu'un Américain peut-être, ne l'ayant pas vue de ses yeux.) Lui-même se rit tout le premier de cette prédilection qui l'y ramenait sans cesse. « Il y a quelque temps (disait-il un jour, en commençant une conférence), je présidais une réunion et l'un des auditeurs dit à son voisin qui me l'a rapporté : « Voici M. Laboulaye qui se lève, il va « nous parler de l'Amérique tout le temps[2]. » Il était tout le contraire de son Parisien en Amérique : c'était un Américain dans Paris. Américain par l'amour et la pratique de la liberté ;

[1] Il avait été nommé administrateur du Collège de France en 1873, et son mandat lui fut successivement renouvelé sur la présentation unanime de ses collègues en 1876 et 1879. Il prononça, en cette qualité, un discours aux funérailles de M. Liouville (1882). Chevalier de la Légion d'honneur en date du 24 avril 1845, il fut promu au grade d'officier le 7 février 1878.

[2] *Discours populaires* (1869), n° XI, *Horace Mann*, p. 205.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

et il affectait volontiers quelque chose de l'Américain dans sa tenue, dans son costume ; mais toujours Parisien par sa bonne humeur, son commerce aimable, sa vivacité dans la discussion, son agilité à la riposte et cette fine pointe d'ironie qui ne laisse aucun venin dans la piqûre et fait sourire sans blesser jamais.

J'ai dit que ce volume fut publié après sa mort. En 1882, il avait presque cessé de paraître à l'Institut et au Sénat. Le 9 février, il monta encore à la tribune pour soutenir la proposition de loi de M. Batbie, relative à la garantie des droits des citoyens : liberté individuelle, inviolabilité du domicile (à la suite des *décrets* du 29 mars 1880 et des applications qu'on en faisait). La commission repoussait la prise en considération du projet, alléguant que ce serait la confusion des pouvoirs. « On nous propose, dit-il, de subordonner la justice à l'administration. Est-ce là ce qu'on entend par la séparation des pouvoirs ? » Et comme il trouvait peu de faveur même auprès de ses amis : « Si l'école libérale a donné sa démission, ajouta-t-il, je n'ai rien à dire. Seulement il me sera permis de rappeler, un peu ambitieusement peut-être, ce vers d'un poète que nous sommes heureux de posséder dans cette enceinte et de dire avec lui :

« Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là. »

Ce fut son dernier discours au Sénat et à peu près son dernier acte de présence. Des palpitations de cœur lui rendaient pénible de monter à la salle des séances au Luxembourg comme à l'Institut ; mais on pouvait toujours l'aller voir. Son accueil n'avait pas cessé d'être aussi affable, son esprit aussi net, sa conversation aussi variée, aussi pleine d'agrément. Et c'était toujours le libéral impénitent que l'on avait vu sur la brèche sous tous les régimes ; indulgent pour les hommes, inflexible sur les principes ; assistant avec sérénité aux évolu-

Digitized by Google

tions de l'opinion vulgaire, qui le croyait changeant, parce qu'il restait à la même place quand le monde politique tournait autour de lui; résigné à tout, mais ne restant indifférent à rien; attristé du présent, confiant dans l'avenir. Malgré cette vitalité d'intelligence, quelques indices avaient pourtant causé de l'inquiétude à sa famille, à sa femme si dévouée, à ses fils, à ses amis. On commençait à se rassurer, quand, dans une crise subite, le mal dont il souffrait l'emporta sans douleur (25 mai 1883). Sa dernière pensée a dû être à Dieu : toute sa doctrine, toute sa vie le fait croire. S'il avait pu, en ce moment suprême, jeter un dernier cri où se résumât son dernier vœu, c'eût été pour les siens la parole qui termine la nouvelle d'*Ottavio : Das Leben ist Liebe, Vivre c'est aimer,* et pour la France le mot qu'un interlocuteur de dialogue lui reprochait de répéter depuis le commencement de sa carrière : *Viva la libertà!*

Aucun discours ne fut prononcé à ses funérailles. Notre confrère était de ces chrétiens qui veulent autre chose que des éloges au bord d'une tombe. Mais de dignes hommages lui furent rendus dans les lieux où sa voix s'était fait entendre si souvent : au Collège de France, du haut de la chaire qu'il avait occupée, à la Société Franklin, à la Société de législation comparée, à la Société du travail, au Sénat[1]. L'Institut, où il a siégé près de quarante ans, avait bien le droit de lui rendre aussi ce dernier devoir. Si, en m'acquittant de cette tâche difficile, j'avais pu fidèlement mettre en lumière l'esprit qui inspira ses écrits et ses actes, j'oserais me croire avoué par lui-même, car il aimait par-dessus tout la vérité.

[1] Au Collège de France, M. Flach qui lui succéda; à la Société de législation comparée, M. Barboux; à la Société du travail, M. Frédéric Passy; au Sénat, M. Calmon.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES OUVRAGES

DE M. ÉDOUARD LABOULAYE[1].

D. Justiniani Institutionum libri IV, avec une courte préface où l'auteur annonce qu'il a reproduit le texte de Schrader. 1839.

La loi romaine des Burgondes, intitulée par Cujas Papiniani liber responsorum. (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. X, p. 182.) 1839.

Histoire du droit de propriété foncière en Occident, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, in-8°. 1839.

De l'enseignement du droit en France et des réformes dont il a besoin, 70 pages in-8°. 1839.

Des impositions de la Gaule dans les derniers temps de l'Empire romain, par le chevalier Ch. Baudi di Vesme, traduit de l'italien avec une introduction et des notes du traducteur. 1840.

Études sur les coutumes du moyen âge. Philippe de Beaumanoir. (*Revue de législation*, t. XI, p. 433.) 1840.

Études sur l'ancien droit français. Le songe du verger. (Ibid., t. XIII, p. 5.) 1841.

Histoire de la procédure civile chez les Romains, par Ferdinand Walter, professeur à l'université de Bonn, traduit de l'allemand, avec préface, in-8°. 1841.

Essai sur la vie et les doctrines de Fr.-Ch. de Savigny, 77 pages in-8°. 1842.

Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours, mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, 1 vol. in-8°. 1843.

Du droit agraire chez les Romains. (*Revue de législation*, t. XVII, p. 558.) 1843.

Des causes générales de la décadence romaine. (Ibid., t. XVIII, p. 513.) 1843.

Rapport de M. le duc de Broglie sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire. (Compte rendu, ibid., t. XIX, p. 661.) 1844.

[1] Cette liste est extraite d'une notice biographique encore inédite où M. E. de Rozière a énuméré tous les ouvrages ou articles de M. Laboulaye, en signalant les époques et les modes divers de leur publication.

Digitized by Google

Lettre à M. Ledru-Rollin au sujet de la brochure intitulée : *Influence de l'École française sur le droit au XIX^e^ siècle.* (*Revue de législation*, t. XXI, p. 534.) 1844.

Essai sur les lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1 vol. in-8°. 1845.

Polyptyque de l'abbé Irminon, publié par M. B. Guérard. (Compte rendu, *Revue de législation*, t. XXII, p. 47.) 1845.

Réponse à une lettre de M. Ledru-Rollin. (Ibid., p. 155.) 1845.

De l'Église catholique et de l'État, à l'occasion des attaques dirigées contre les articles organiques du Concordat de 1801. (Ibid., p. 449, et tirage à part.) 1845.

Le testament de Dasumius. (Ibid., t. XXIII, p. 273, et tirage à part.) 1845.

Quelques réflexions sur l'enseignement du droit en France. (Ibid., t. XXIV, p. 289, et tirage à part.) 1845.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, publiées par M. Bouthors. (Ibid., p. 539.) 1845.

Lettre à M. Valette, professeur à l'École de droit de Paris. (Ibid., t. XXV, p. 205.) 1846.

Institutes coutumières d'Antoine Loisel,..... avec les notes d'Eusèbe de Laurière, nouvelle édition par MM. Dupin et Éd. Laboulaye. 1846.

Précis de l'histoire des institutions de l'Europe occidentale au moyen âge; notice des manuscrits concernant la législation au moyen âge, par M. Taillar. (*Revue de législation*, t. XXV, p. 493.) 1846.

Glossaire de l'ancien droit français. Paris, 1846, 1 vol. in-12.

De l'admission dans les services publics. (*Revue de législation*, t. XXV, p. 257.) 1846.

Des lois agraires chez les Romains, par M. A. Macé. (Ibid., t. XXVI, p. 385, et t. XXVII, p. 5.) 1846.

La chaire d'histoire du droit et le concours. (Ibid., t. XXVIII, p. 129.) 1847.

Examen du projet de loi sur l'enseignement du droit. (Ibid., t. XXVIII, p. 280.) 1847.

Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge, par M. Ch. Giraud. (Article composé en 1847 et publié seulement après la mort de l'auteur en 1883, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. VIII, p. 586.)

Digitized by Google

Sur la création d'une école d'administration au Collège de France. (*Revue de législation*, t. XXXI, p. 400.) 1848.

Considérations sur la constitution. (Ibid., t. XXXIII, p. 288 et édition in-18.) 1848.

Cours d'histoire générale et philosophique des législations comparées. Discours d'ouverture. (*Revue de législation*, t. XXXV, p. 5.) 1849.

De la constitution américaine et de l'utilité de son étude. (4 décembre 1849. Ibid., t. XXXVI, p. 321, et tirage à part.)

Locke, législateur de la Caroline, 31 pages in-8°. 1850.

Cours de législations comparées. De l'étude des institutions révolutionnaires. (*Revue de législation*, t. XXXIX, p. 321.) 1850.

La revision de la Constitution. Lettres à un ami, 128 pages in-8°. 1851.

De la propriété littéraire en Angleterre. (*Revue de législation*, t. XLIII, p. 129, et t. XLIV, p. 289.) 1852.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État, par Augustin Thierry. (*Journal des Débats*, 26 mai et 4 juin 1853.)

Jean-Marie Pardessus. (*Journal des Débats*, 13 juillet 1853.)

Note de quelques ordonnances, adressée à l'Académie des inscriptinos, 16 pages in-8°. 1853.

Œuvres sociales de W.-E. Channing, traduites de l'anglais, précédées d'un *Essai sur la vie et les doctrines de Channing* et d'une introduction, 1 vol. in-18. 1854.

Contes populaires de la Servie. (*Journal des Débats*, 30 décembre 1854.)

Œuvres de W.-E. Channing. De l'esclavage, précédé d'une préface et d'une étude sur l'esclavage aux États-Unis. In-18. 1855.

De la méthode historique en jurisprudence et de son avenir. (*Revue historique de droit français et étranger*, t. I, p. 1.) 1855.

Discours prononcé aux funérailles de M. le baron Barchou de Penhoen. (Actes de l'Institut, n° 11, in-4°.) 1er août 1855.

Les tables de bronze de Malaga. (*Revue historique de droit français et étranger*, t. I, p. 529, et tirage à part.) 1855.

Histoire politique des États-Unis, depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la Constitution fédérale (1620-1789), t. I, *Histoire des Colonies* (recueil des leçons faites au Collège de France en 1849). In-8°. 1855.

Sur les derniers travaux pratiques des jurisconsultes grecs. (*Revue historique*, etc., t. II, p. 71.) 1856.

Digitized by Google

Discours prononcé aux funérailles de M. Augustin Thierry. (Actes de l'Institut, n° 15, in-4°.) 24 mai 1856.

Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Ibid., n° 9, p. 21.) 1856.

Études contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves (recueil de divers morceaux publiés dans les années antérieures). 1 vol. in-18. 1856.

Mémoire à consulter et consultation pour les héritiers Pescatore. In-4°. 1856.

Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées par M. L. Renier. Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle, par M. Edm. Le Blant. (*Journal des Débats,* 24 novembre 1857.)

L'institution du droit français, ouvrage inédit de l'abbé Fleury, publié avec un avertissement. 2 vol. in-8°. 1858.

Libertés de l'Église gallicane. (*Revue historique,* etc., t. IV, p. 477.) 1858.

La liberté religieuse, 1 vol. in-18 (recueil d'articles déjà publiés). 1858.

Études sur la propriété littéraire en France et en Angleterre, 1 vol. in-8°. 1858.

Souvenirs d'un voyageur, recueil de nouvelles. 1 vol. in-18. (Il y en a eu cinq éditions.) 1858.

Abdallah ou le trèfle à quatre feuilles, conte arabe. 1 vol. in-18. (Il y en a eu neuf éditions). 1859.

Privilèges des étudiants de Paris au XIV^e^ siècle. (*Revue historique,* etc., t. VI, p. 472.) 1860.

Cours de politique constitutionnelle (Benjamin Constant), avec une introduction et des notes. 2 vol. in-8°. 1861.

Études morales et politiques, 1 vol. in-8° (recueil d'articles déjà publiés). (Cinq éditions.) 1862.

L'État et ses limites, suivi d'essais politiques (recueil de plusieurs articles). 1 vol. in-8°. 1863.

La liberté antique et la liberté moderne. (*Revue nationale,* t. XII, p. 162, et tirage à part.) 1863.

Le parti libéral, son programme et son avenir. 1 vol. in-18, et *Revue nationale,* t. XIV, p. 5, 197 et 389. (Huit éditions.) 1863.

Paris en Amérique, par le docteur René Lefebvre, Parisien, etc., 1 vol. in-18. (Trente-quatre éditions.) 1863.

Contes bleus. (Neuf éditions en divers formats.) 1864.

Digitized by Google

Les chansons populaires des peuples slaves, conférence publiée dans la *Revue nationale*, t. XVI, p. 201. 1864.

L'élection du président aux États-Unis. (Ibid., t. XVIII, p. 413.) 1864.

L'affranchissement des esclaves aux États-Unis. (*Journal des Débats*, 20 juillet 1865.)

Histoire de Jules César. (*Revue nationale*, t. XX, p. 381.) 1865.

Abraham Lincoln. (Ibid., t. XXI, p. 5.) 1865.

Histoire de la république des États-Unis depuis l'établissement des premières colonies jusqu'à l'élection du président Lincoln, par Astié, précédée d'une préface par Éd. Laboulaye. In-8°. 1865.

Le Bouddhisme, par Vassilief, traduit du russe par M. Lacomme, avec un discours préliminaire par Éd. Laboulaye. In-8°. 1865.

Histoire des États-Unis; t. II, *Histoire de la Révolution*; t. III, *Histoire de la Constitution* (recueil des leçons faites au Collège de France en 1862 et en 1864). 1866.

Mémoires de Benjamin Franklin, écrits par lui-même, traduits de l'anglais et annotés par Éd. Laboulaye. In-8°. 1866.

Correspondance de Benjamin Franklin, traduite de l'anglais et annotée. In-8°. 1866.

Consultation pour S. A. Marie-Caroline de Bade, duchesse d'Hamilton, en faveur de M. le duc de Châtellerault, son fils mineur (contre le marquis d'Abercorn). In-4°. 1866.

Benjamin Constant et les Cent Jours. (*Revue nationale*, t. XXV, p. 383, et t. XXVI, p. 53, 161, 404.) 1866.

Channing. Le christianisme libéral, précédé d'une introduction. 1866.

Les Sept Paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, oratorio pour le vendredi saint. In-4°. 1866.

Essais de morale et d'économie politique de Benjamin Franklin, traduits de l'anglais et annotés. In-8°. 1867.

Les deux politiques. (*Revue nationale*, 2e série, t. I, p. 1.) 1867.

Abolition de l'esclavage. (Ibid., p. 49.) 1867.

De l'égalité des suffrages. (Ibid., p. 145.) 1867.

Le prince Caniche. (*Revue nationale*, 2e série, t. II, et neuf éditions in-18.) 1867.

Le grand coutumier de France, nouvelle édition, par MM. Éd. Laboulaye et R. Dareste. In-8°. 1868.

Nouveaux contes bleus. (Trois éditions.) 1868.

Adresse aux électeurs de la première circonscription de Seine-et-Oise. (Élections au Corps législatif.) 1869.

Digitized by Google

De la médecine militaire en France et aux États-Unis. (*Revue des Deux Mondes,* 15 décembre 1869.)

Contes allemands du temps passé, traduits par Félix Franck et E. Alsleben, et précédés d'une introduction. 1 vol. grand in-8°. 1869.

Discours populaires, 1 vol. in-18. 1869.

Introduction à la Revue de législation ancienne et moderne, en tête du premier volume de cette revue. 1870.

Lettre à un électeur de la commune de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) (sur la question de savoir s'il faut voter pour ou contre le plébiscite.) In-4°. 1870.

Lettre au comité plébiscitaire de Rueil (affiche). 1870.

Divers articles sur les questions du jour. (*Journal des Débats,* 26 et 31 juillet, 13, 16, 17 et 24 août, 3 septembre 1870, en première page.)

La République constitutionnelle, mai 1871. In-18.

La question des deux Chambres. (*Revue des Deux Mondes,* 1er septembre 1871.)

Du pouvoir constituant. (Ibid., 15 octobre 1871.)

Sur le projet de loi relatif au cautionnement des journaux et sur la liberté de la presse. (*Journal des Débats,* 15 juin 1871).

Lettre à M. Jules Grévy, président de l'Assemblée nationale, par M. Léonide Guichard, précédée d'une *Lettre* de M. Éd. Laboulaye (24 novembre 1871). In-18.

La jeunesse de la guerre. (*Almanach de la paix pour l'année bissextile 1872,* p. 18.)

Lettres politiques. Esquisse d'une constitution républicaine, suivie d'un projet de constitution. Brochure in-8°. 1872.

Questions constitutionnelles, 1 vol. in-18. 1872.

Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte Jaubert relative à la liberté de l'enseignement supérieur; in-4° (1873); et plusieurs autres rapports publiés dans les recueils de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

L'Église et l'État en Amérique. (*Revue des Deux Mondes,* 15 octobre 1873.)

Mann (*Horace*). *De l'importance de l'éducation dans une république,* traduit de l'anglais, avec extraits de la vie de Mann. 1 vol. in-8°. 1873.

Discours prononcé aux funérailles de M. Élie de Beaumont. 25 septembre 1874. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* t. LXXIX, p. 722.)

Jos. Cooper. Un continent perdu ou l'esclavage en Afrique, préface. 1875.

Digitized by Google

Discours prononcé aux funérailles de M. Michelet. 18 mai 1876. (Actes de l'Institut, n° 22, p. 11, in-4°.) 1876.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École Monge. 31 juillet 1876.

Louis Wolowski. (*Journal des Débats,* 11 octobre 1876).

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, t. VI, VII et VIII, 1850, 1863, 1876. In-fol.

Histoire de Montesquieu, par M. Louis Viau, préface. 1877.

Louis de Loménie. (*Journal des Débats,* 1er mai 1878.)

Discours prononcé aux funérailles de M. de Slane, membre de l'Académie des inscriptions. 6 août 1878. (Actes de l'Institut, n° 9, in-4°.)

Discours prononcé à la séance de l'Académie des inscriptions à l'occasion de la mort de M. Naudet, 16 août 1878; *de M. Garcin de Tassy,* 6 septembre 1878. (Actes de l'Institut, nos 10 et 11, in-4°.)

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique des cinq Académies, 25 octobre 1878; *de la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions,* 6 décembre 1878. (Actes de l'Institut, n° 1, in-4°.)

Œuvres complètes de Montesquieu, avec les variantes des premières éditions, un choix des meilleurs commentaires et des notes nouvelles, par Éd. Laboulaye, 1875-1879. 7 vol. in-8°.

La liberté d'enseignement et les projets de loi de M. Jules Ferry, br. in-8°. 1880.

Discours prononcé aux funérailles de M. Liouville, 11 septembre 1882. (Actes de l'Institut, n° 22, p. 5, in-4°.)

Les axiomes du droit français, par Catherinot. (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* t. VII, p. 41.) 1883.

Derniers contes bleus, publication posthume. 1884.

Derniers discours populaires, publication posthume, comprenant des discours prononcés de 1870 à 1881. In-18. 1886.

Il y faut joindre beaucoup d'autres comptes rendus d'ouvrages, articles biographiques ou bibliographiques, articles du jour, contes de Noël ou d'étrennes, qui ont paru dans la *Revue de législation et de jurisprudence,* la *Revue nationale,* la *Revue historique de droit français et étranger,* le *Journal des Débats.*

Sous presse : Les leçons de M. Laboulaye au Collège de France, qui n'avaient pas encore été publiées, avec une introduction de M. Rodolphe Dareste.

Digitized by Google

LA LÉGENDE

DU

MARI AUX DEUX FEMMES,

PAR M. G. PARIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Les voyageurs qui visitent la ville d'Erfurt, en Thuringe, s'arrêtent dans l'église de Notre-Dame, devant un bas-relief du moyen âge, d'exécution assez grossière, qui est encastré dans le mur; il était auparavant dans l'église Saint-Pierre, aujourd'hui démolie, et formait, horizontalement posé, le dessus d'une tombe. On y voit un chevalier de haute taille étendu entre deux femmes. Le sacristain ne manque pas d'expliquer que ce chevalier est un comte de Gleichen (le château de Gleichen est près de là, la famille n'existe plus), qui eut une étrange aventure. Parti pour Jérusalem, il fut fait prisonnier, et employé, chez le soudan, aux travaux du jardinage. La fille du soudan le vit, fut frappée de sa bonne mine, puis, quand elle eut lié entretien avec lui, charmée de ses discours, touchée du récit de ses malheurs. L'amour la disposait à se faire chrétienne; les exhortations du comte l'y décidèrent. Elle proposa au prisonnier de le délivrer et de fuir avec lui, s'il lui promettait de l'épouser devant l'Église. Grand fut l'embarras du comte, car il avait laissé en Thuringe une épouse aimée. Mais le désir de la liberté l'emporta sur toutes les autres considérations : il fit à la sultane la promesse qu'elle exigeait. Elle sut préparer et exécuter son hardi

Digitized by Google

dessein, et bientôt les fugitifs arrivèrent à Rome. Le comte de Gleichen alla trouver le pape et lui exposa le cas. Le mariage promis n'était-il pas sacré? La princesse qui avait risqué ses jours sur la foi d'un chevalier chrétien, et qui demandait le baptême en même temps que le mariage, pouvait-elle être déçue dans sa confiance? Le pape fut touché de cette situation. C'était peut-être le même pape qu'un miracle avait si sévèrement réprimandé pour n'avoir pas admis à la pénitence le chevalier Tanhäuser, qui, désespéré, était retourné chez dame Vénus et s'était damné pour toujours. Il montra cette fois plus d'indulgence. Il permit au comte de Gleichen de contracter un nouveau mariage sans rompre le premier, et d'avoir en même temps deux femmes légitimes. Nos vieux conteurs n'auraient pas manqué de se demander si c'était en récompense de ses prouesses ou en expiation de ses péchés. Le baptême et le mariage accomplis, le comte reprit le chemin de la Thuringe, ne sachant trop comment il se tirerait de la seconde partie, et non la moins difficile, de sa tâche. La Sarrasine, habituée à la polygamie, ne voyait rien de choquant dans le fait d'avoir une partenaire; mais que dirait l'Allemande? Le comte laissa sa compagne un peu en arrière, et vint seul au château de Gleichen, où sa fidèle épouse l'attendait en priant pour lui. Quand les premiers transports de joie furent passés, il lui raconta toutes ses aventures, lui peignit l'horreur de sa captivité, lui apprit par quels prodiges de courage et d'adresse la fille du soudan l'avait délivré, lui dit qu'elle l'avait suivi et s'était faite chrétienne, enfin lui avoua la promesse de mariage et l'exécution que cette promesse, du consentement du pape, avait reçue à Rome. La comtesse, après l'avoir écouté en pleurant, déclara que celle à qui elle devait de revoir son mari s'était acquis sur lui des droits égaux aux siens propres, et demanda à l'embrasser. Il courut la chercher, la comtesse alla au-devant d'elle et se jeta

Digitized by Google

dans ses bras, et la vallée, située au pied du château, où les deux femmes se rencontrèrent, prit alors et a gardé jusqu'à présent le nom de *Val de Joie*. Ils vécurent longtemps heureux dans cette union à trois que rien ne troubla. Au siècle dernier, on montrait encore à Gleichen le grand lit où le comte reposait entre ses deux femmes, comme il repose en effigie sur la pierre sépulcrale d'Erfurt.

Cette histoire se présente à nous pour la première fois en 1539, mais de façon à nous montrer qu'elle était alors généralement connue en Allemagne. Dans la fameuse affaire du double mariage du landgrave Philippe de Hesse, que Luther et Mélanchton eurent, comme on sait, la faiblesse d'autoriser, elle fut alléguée comme précédent. « Le pape lui-même, dit le landgrave dans un mémoire adressé aux deux chefs de la Réforme, a permis à un comte de Gleichen, qui, étant allé au saint sépulcre et ayant reçu la nouvelle que sa femme était morte, en avait pris une autre, de les garder toutes les deux. » On remarque ici une atténuation de la donnée, qui n'est pas dans les deux versions complètes du récit publiées vingt et quarante ans plus tard; là, le comte sait parfaitement, en promettant le mariage à la sultane, qu'il commet un acte de bigamie. Ces versions, consignées dans des écrits latins, donnèrent une grande célébrité à la légende qui se racontait sans doute depuis longtemps à Erfurt, et les savants du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle se sont évertués à en retrouver le fondement historique. D'abord, quel en est le héros? On le nomma Louis, Ernest, Lambert. Tout récemment on a essayé de démontrer que le tombeau d'Erfurt était celui du comte Sigismond de Gleichen, mort à la fin du XV^e^ siècle, et que ce comte avait réellement ramené d'Orient et gardé à côté de sa femme et avec son consentement (sans qu'il y eût, bien entendu, mariage) une Turque à qui il devait sa délivrance. Mais depuis on a prouvé victorieusement que le tom-

Digitized by Google

beau était celui du comte Lambert II, mort en 1227, qui avait bien eu deux femmes, mais l'une après l'autre, et qui n'était jamais allé en Orient. L'origine de la légende est évidente. Nous avons là un des exemples si nombreux de ce qu'on a nommé la mythologie iconographique. On sait que beaucoup de légendes ont pour cause de formation ou de localisation le besoin populaire d'expliquer des œuvres d'art dont le sens s'est perdu. Le tombeau à trois personnages qui frappait les regards dans l'église Saint-Pierre, parmi les sépultures de la famille de Gleichen, ne portait aucun nom : le peuple se figura qu'un comte de Gleichen y était représenté entre les deux femmes qu'il avait eues en même temps. Mais comment expliquer dans une église la présence d'un monument élevé à la bigamie? Il fallait que le pape l'eût autorisée, et pour cela il fallait qu'elle se fût produite dans des circonstances extraordinaires : il fallait que la seconde femme eût sauvé la vie du comte déjà marié. La scène d'un pareil récit était naturellement en Orient; le cadre en devait être un pèlerinage en Terre-Sainte. Les Croisades ont été pour le second moyen âge ce que l'époque de la guerre de Troie avait été pour les Grecs, l'âge héroïque par excellence. Le trouble que ces expéditions lointaines jetaient dans la vie de famille était surtout de nature à faire travailler les imaginations : les hasards divers du retour des Croisés ont donné lieu à autant de récits que les Νόστοι des vainqueurs d'Ilion; c'est ainsi que nous trouvons sous les formes les plus variées ce thème pathétique de la rentrée du mari dans ses foyers au moment où sa femme va céder à un de ses prétendants, qui fait déjà le sujet essentiel de l'*Odyssée*, et qui remonte sans doute beaucoup plus haut. Nous avons ici le thème inverse. La seconde femme du comte de Gleichen dut donc être une Sarrasine, et, comme dans tant de romans du moyen âge où une princesse sarrasine délivre un chrétien captif, une fille

Digitized by Google

de roi. En y regardant bien, on crut voir que l'une des figures féminines du monument portait sur la tête une couronne. Il y eut mieux, car la foi fait des merveilles. En 1836, quand on déplaça le tombeau et qu'on fouilla le caveau sous-jacent, un médecin examina les crânes qui s'y trouvaient, et il n'hésita pas à signaler l'un d'eux, d'après les caractères anatomiques, comme celui d'une femme de race orientale; malheureusement un examen attentif de son rapport ne confirme pas ses ingénieuses déductions, et laisse même incertaine la question de savoir si ce crâne, pris au hasard dans un caveau qui en contenait plus de trois, est celui d'un homme ou d'une femme.

Les monuments figurés donnent lieu, je l'ai dit, tant à des formations de légendes qu'à des localisations. Il est vraisemblable que, dans la légende d'Erfurt, c'est le second cas qui se présente. En effet, nous en retrouvons les traits essentiels dans un roman français du xv^e^ siècle, qui repose très probablement sur un poème du xiv^e^. Le récit s'attache ici à un noble chevalier du Hainaut, à un seigneur de Trasignies; il est appelé Gilles; mais comme c'était le nom de presque tous les membres de cette illustre famille (qui s'éteignit à la fin du xiv^e^ siècle), on ne peut dire auquel d'entre eux le romancier a voulu rapporter l'histoire. Son récit paraît aussi avoir pour point de départ un monument funéraire. « Au passer que je feys par une abbaye assez ancienne, dit-il dans son prologue, et s'appelle l'abbaye de l'Olive, je vey trois tombes haultes eslevées, et pour ce que des ma premiere jeunesse ay esté desirant et suis de savoir les haulz faiz avenuz par les nobles et vertueux hommes du temps passé, moy estant en ladicte abbaye, enquis et demanday les noms d'iceulx trespassez qui dessoubz les trois tombes gisoient... Quant je euz veu et leu l'epitaffe d'iceulz trespassez, je sceu que le tresvaillant chevalier Gilion de Trasignyes y estoit ensepulturé au milieu

Digitized by Google

de deuz nobles et vertueuses dames, de son vivant ses compaignes et espouses, dont l'une avoit esté fille au soudan de Babillonne, par quoy je ne me peu assez esmerveillier.» S'étant alors enquis de l'histoire, il la rédigea, dit-il, d'après un livre que lui communiqua l'abbé. Il est vrai qu'on n'a gardé aucun souvenir de ce triple tombeau élevé dans l'abbaye de l'Olive à un seigneur de Trasignies et à ses deux femmes, mais j'ai peine à croire que l'auteur du roman ait inventé un pareil trait, écrivant dans le pays même, où tout le monde pouvait savoir s'il disait la vérité. En Hainaut, comme en Thuringe, le tombeau d'un homme entre deux femmes a fait naître une légende de bigamie légitime ou plutôt s'est attaché la légende qui flottait dans l'air; mais en France cette légende a été singulièrement atténuée. D'abord, comme dans la version du récit allemand alléguée par le landgrave de Hesse, Gilles croit que sa femme est morte quand il épouse la belle Gracienne, qui l'a délivré des prisons de son père; au lieu de s'enfuir clandestinement avec elle, il la reçoit du soudan, auquel il a rendu les plus grands services dans ses guerres, notamment contre un roi voisin qui voulait le contraindre à lui donner Gracienne, et il l'emmène en Occident avec la permission de son père. Mais c'est surtout le dénouement qui diffère. Quand Gilles apprend que la dame de Trasignies est encore en vie, il ne songe pas à légitimer la seconde union dans laquelle il vit depuis longtemps déjà en Orient. Il vient à Rome; mais ce qu'il demande au pape, c'est simplement de baptiser Gracienne. Quant à celle-ci, elle reconnaît, dès qu'elle sait la vérité, la première femme comme seule légitime, et ne se promet de vivre à côté d'elle que pour la servir humblement. Gilles revient à Trasignies et raconte à Marie d'Ostrevent, sa fidèle épouse, qu'il n'a pas revue depuis seize ans, ce que Gracienne a fait pour lui et le mariage que, dans son erreur, il a contracté avec elle. Marie

Digitized by Google

montre alors une générosité qui ne surpasse peut-être pas celle de la comtesse de Gleichen (je laisse la question à décider aux casuistes du sentiment) : « Sire, ce dist la dame de Trasignyes, puisqu'ainsi est que vous dites que ceste dame avez espousée, et que par elle avez eu sauve la vie, ja Dieu ne plaise que jamais avec vous j'aye compaignie; ains me vouldray rendre au plaisir de nostre seigneur en une abbaye de nonnains, et tout le temps de ma vie prieray Dieu pour vous. — Dame, ce dist Gracyenne, ja Dieu ne plaise que ja jour de ma vie je vous face tort de vostre loyal seigneur... Si furent les dames tout d'un consentement et d'un accord que toutes deux le lendemain se rendroient à servir Dieu en l'abbaye de l'Olive. » Si bien que Gilles, qui la veille avait deux femmes, se trouve n'en avoir plus même une. Il en prend son parti, et se fait moine lui-même dans l'abbaye de Cambron. Bientôt les deux dames meurent. Gilles fait élever un triple tombeau, où il les dépose et où il ne tarde pas à les rejoindre. « Dieu leur face mercy. *Amen!* »

Ce dénouement trop édifiant n'est sûrement pas primitif. La légende du seigneur de Trasignies devait ressembler à celle du comte de Gleichen, sans quoi elle aurait à peine eu assez d'intérêt pour faire le sujet d'un poème. On peut voir d'ailleurs une trace de la forme originaire dans le voyage de Gilles à Rome, autrement inutile, et toute la fin du roman est empreinte d'une hâte et d'une gaucherie qui décèlent la main maladroite d'un arrangeur. Cet arrangeur est-il le romancier qui, vers le milieu du xv^e^ siècle, offrit son livre au duc Philippe de Bourgogne? Est-ce déjà le poète qu'il suivait qui a pris sur lui de mutiler la légende et de la rendre à la fois correcte et banale? Nous n'en savons rien; mais il ne me paraît pas douteux qu'il ait circulé en Hainaut sur un seigneur de Trasignies, et surtout à cause de la sépulture où il gisait entre ses deux femmes, une légende pareille à celle qui,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

pour des motifs analogues, avait cours en Thuringe sur un comte de Gleichen. Dans ces deux récits, le cadre du conte était une expédition en Terre-Sainte; mais ce cadre, qui était si naturellement indiqué, n'appartient pas au fond le plus ancien de la légende. Nous retrouvons, en effet, la même donnée, traitée un peu diversement, dans un conte emprunté au XII^e^ siècle, par une poétesse française, aux traditions celtiques, et là cette donnée est tout à fait indépendante des Croisades. Voici comment l'histoire est contée dans le beau lai d'*Éliduc*, le chef-d'œuvre de Marie de France et l'une des œuvres les plus poétiques que nous ait laissées le moyen âge.

Éliduc était le meilleur des vassaux du roi de la Petite-Bretagne; mais des envieux le calomnièrent, et il encourut la disgrâce de son seigneur. Il résolut de s'expatrier, au moins pour quelque temps, et, prenant congé de sa femme Guildeluec, bien qu'ils s'aimassent fidèlement l'un l'autre, il s'embarqua pour le pays de Logres (la Grande-Bretagne). Là il apprit que le roi d'Exeter était en guerre contre un de ses voisins, qui voulait malgré lui épouser sa fille, la belle Guilliadon. Éliduc lui offrit ses services, et, par sa valeur et son habileté, le rendit complètement vainqueur. La fille du roi voulut connaître son libérateur; elle l'aima dès qu'elle le vit. Suivant l'usage qui règne aussi bien dans les vieux contes bretons que dans les récits anglo-saxons et dans nos chansons de geste, elle n'hésita pas à lui déclarer son amour et à lui offrir sa main. Éliduc, que l'incomparable beauté de Guilliadon avait frappé, fut profondément troublé par cette déclaration. Il dissimula, comptant sans doute sur le temps et le hasard, et répondit à la jeune fille qu'il était heureux de l'offre qu'elle lui faisait, mais qu'il fallait tenir ce dessein secret jusqu'au moment opportun. En attendant, ils se virent sans cesse en public et en particulier, et leur amour mutuel ne fit que croître; toutefois il n'y eut rien entre eux de répréhensible : se voir, se

Digitized by Google

parler, se faire l'un à l'autre de beaux présents, c'est de quoi se contentait leur bonheur. Un jour arrive un messager de la Petite-Bretagne qui rappelle Éliduc dans son pays : attaqué par des ennemis redoutables, le roi s'est souvenu de celui qui était son meilleur soutien et s'est repenti de l'avoir écarté de lui. Éliduc obtient du roi d'Exeter la permission de partir; mais Guilliadon se pâme quand il lui apprend cette nouvelle. Rempli de douleur, Éliduc la relève et l'embrasse : « Amie, lui dit-il, écoutez-moi! Vous êtes ma vie et ma mort; je ferai ce que vous désirez, quoi qu'il en doive advenir. — Emmenez-moi, dit-elle, ou je me tuerai. La vie sans vous n'a pas de joie pour moi. » Il y consent. A la nuit, ils partent ensemble; le bateau qui venait chercher Éliduc les emmène du port de Totness. La traversée est d'abord bonne, et ils vont toucher la côte de Bretagne, quand une violente tempête les écarte du rivage, brise leur mât, déchire leur voile. Éliduc a pris son amie dans ses bras, la rassure et l'encourage. Mais un matelot, se tournant vers lui : « C'est vous, s'écrie-t-il, qui êtes cause que nous allons périr, vous qui avez une épouse légitime, et qui en ramenez une autre, malgré la loi, malgré Dieu! Laissez-nous la jeter à la mer et nous toucherons le rivage. » En entendant ces mots terribles, Guilliadon tombe inanimée. Éliduc saisit lui-même le gouvernail et amène le navire au port, qui était tout près de son manoir. Il conduit le corps de son amie dans la chapelle d'un ermite habitant de la forêt voisine : il veut prier l'ermite de donner la sépulture à Guilliadon, et fonder un couvent en son honneur. Mais il ne trouve à l'ermitage que la fosse nouvellement creusée du saint homme. Il ne peut se résoudre à procéder tout de suite aux funérailles : devant l'autel, dans la petite chapelle, il fait dresser un lit, sur lequel il étend la morte; il prend congé d'elle en pleurant : « Belle, dit-il, à Dieu ne plaise que je continue à vivre dans le siècle! Douce chère, c'est moi qui ai

Digitized by Google

causé votre mort. Le jour où je vous mettrai en terre, je prendrai l'habit de moine, et je n'aurai d'autre adoucissement à ma douleur que de venir chaque jour à votre tombe. » Puis il gagne son manoir, où sa femme l'accueille avec grande joie; mais il ne lui montre qu'un visage triste et ne lui dit pas une parole d'amitié. Chaque jour, dès le matin, il s'enfonçait dans la forêt et venait à la chapelle où gisait son amie. Il la contemplait longuement, émerveillé de lui voir toujours les couleurs et l'apparence de la vie, pleurait, priait pour son âme et ne rentrait chez lui qu'à la nuit close.

Cependant Guildeluec était inquiète et affligée de l'attitude de son mari et de ses absences. Elle le fit suivre par un écuyer fidèle, et connut ainsi le but de ses courses quotidiennes. Un jour qu'Éliduc avait été obligé de se rendre à la cour du roi, elle prit elle-même le chemin de la forêt et arriva dans la chapelle. En apercevant le corps étendu sur le lit, elle comprit tout; mais quand elle vit la merveilleuse beauté de Guilliadon, encore fraîche comme une rose nouvelle et joignant sur sa poitrine ses mains blanches et ses doigts effilés, la jalousie fit place aussitôt dans son âme à un tout autre sentiment : « C'est pour cette femme, dit-elle à l'écuyer qui l'accompagnait, que mon seigneur mène un si grand deuil. Sur ma foi, je le comprends. En voyant une telle beauté en proie à la mort, mon cœur se serre de pitié, en même temps que l'amour le remplit de douleur. » Et s'asseyant devant le lit, elle se mit à pleurer celle qui avait été sa rivale.

Soudain une belette traverse la chapelle et frôle le corps de Guilliadon; l'écuyer, d'un coup de bâton, la tue. Au bout de quelques instants arrive une autre belette qui, voyant la première morte, court dans le bois et en rapporte une fleur rouge qu'elle met dans la bouche de sa compagne; aussitôt celle-ci revient à la vie. Guildeluec avait tout vu; elle crie à l'écuyer : « Arrête-la! » il la frappe, et elle laisse tomber la

Digitized by Google

fleur, que Guildeluec met entre les lèvres de la morte. Aussitôt Guilliadon ouvre les yeux, soupire et dit : « Dieu! que j'ai dormi! » La dame l'embrasse et lui demande qui elle est : « Dame, je suis de Logres, et fille d'un roi. J'ai aimé un chevalier appelé Éliduc, qui m'a emmenée avec lui et cruellement trompée. Il avait une femme et ne me le dit pas. En l'apprenant, j'ai perdu connaissance, et voilà qu'il m'a abandonnée sans secours dans une terre inconnue. Il m'a trahie, et je n'ai d'autre tort que de l'avoir aimé. Folle est celle qui se fie à un homme! — Belle, répond Guildeluec, vous vous trompez. Éliduc, à cause de vous, ne connaît plus de joie dans ce monde. Il vous croit morte, et chaque jour il vient ici vous contempler en pleurant. C'est moi qui suis son épouse. La douleur où je le voyais vivre me brisait le cœur; j'ai voulu savoir où il allait, je l'ai suivi, je vous ai trouvée, je vous ai rappelée à la vie et j'en ai grande joie. Soyez heureuse : je vous rendrai à celui que vous aimez; je vous le laisserai et je prendrai le voile. » Elle fait chercher Éliduc; en voyant les transports de joie des deux amants qui se retrouvent, elle ne peut douter des sentiments de son mari. Elle lui demande de la laisser partir, se faire nonne et servir Dieu afin qu'il puisse prendre celle qu'il aime; « car il ne convient pas à un homme de garder deux femmes, et la loi ne peut le permettre. » Elle se fait construire une abbaye autour de l'ermitage, et s'y renferme avec trente nonnes. Éliduc épouse la belle Guilliadon, et ils vivent longtemps heureux. Enfin tous deux sont las du siècle. Éliduc bâtit à son tour un couvent où il se retire; Guilliadon va rejoindre dans son monastère Guildeluec, qui la reçoit comme une sœur : elles priaient pour leur ami et leur ami priait pour elles. Ainsi tous trois finirent leurs jours. De leur aventure, « les anciens Bretons courtois » firent un lai, dont Marie a mis le thème en vers dans la douce langue de France.

Digitized by Google

Cette triple retraite dans le cloître rappelle d'assez près le dénouement de *Gilles de Trasignies*, et on peut croire que le roman hennuyer repose sur une forme de la tradition semblable à celle d'où est sorti le lai breton. Une autre analogie encore rapproche les deux récits : dans tous deux le héros rend de grands services au père de la deuxième héroïne et le défend contre un voisin qui veut devenir son gendre malgré lui. La captivité du mari et sa délivrance par la seconde femme, qui se retrouvent dans la légende thuringienne, manquent dans le lai armoricain : il est possible qu'elles aient été introduites dans l'histoire quand on l'a rattachée aux Croisades. Gilles de Trasignies, qui croit sa femme morte, est tout à fait innocent; la faute du comte de Gleichen est atténuée par l'impérieuse nécessité; celle d'Éliduc n'a d'excuse que l'amour, et en cela notre lai paraît avoir un caractère plus ancien. La mort apparente de la deuxième femme, le trait si profondément poétique de la pitié que la vue de sa beauté inanimée fait naître au cœur de la première, ne se retrouvent pas dans les récits postérieurs : on peut croire que ces circonstances appartiennent à la forme la plus ancienne du conte et qu'elles se sont perdues avec le temps par la faute de narrateurs qui ne savaient plus en apprécier la beauté touchante.

Nous retrouvons, en effet, dans la grande patrie des fictions merveilleuses, dans l'Inde, des épisodes tout à fait semblables, reliés, il est vrai, à d'autres suites d'aventures : dans plusieurs contes, dont quelques-uns, sous des formes diverses, ont passé chez les peuples de l'Occident, nous voyons une belle princesse, endormie d'un sommeil semblable à la mort, au fond d'un bois, dans un asile que connaît seul celui qui l'aime, et où il la visite chaque jour jusqu'à ce que, d'une manière plus ou moins miraculeuse, elle soit rendue à la vie et à l'amour. Par une série de rappro-

Digitized by Google

chements successifs, ce trait du lai breton nous ramènerait au conte enchanté de la *Belle au bois dormant*.

Est-ce à dire que notre conte ait une origine orientale? Au premier abord, il semble qu'une fiction de ce genre a dû naître dans un pays de polygamie et se modifier, comme il est arrivé à tant d'autres, au contact des mœurs européennes. La polygamie, qui faisait le fond de tant de récits orientaux, a souvent été supprimée quand ils ont passé en Occident; les traces qu'elle a laissées dans beaucoup de nos contes populaires sont un des indices les plus sûrs de leur provenance asiatique. C'est ainsi que la haine jalouse qui anime souvent les belles-mères contre la femme de leur fils s'explique quand on retrouve dans l'Inde les mêmes contes où le rôle de la mère du héros est joué par sa première femme. Mais pour notre légende, quand on y regarde de près, on arrive à une conclusion toute différente. C'est précisément parce que l'Orient est polygame que l'accueil affectueux fait par une première femme à celle que son mari a ramenée au foyer après une longue absence n'aurait rien eu de surprenant et n'aurait pas fourni un motif suffisant pour un récit exprès. Si dans les contes indiens la première femme est souvent jalouse de la seconde, les récits abondent, au contraire, où deux ou plusieurs épouses vivent dans la meilleure intelligence. Il est donc probable que notre légende est née en Occident, et si nous remarquons que sous toutes ses formes elle fait à l'élément religieux une part importante, nous penserons qu'elle est née dans l'Occident chrétien. C'est dans un milieu où la monogamie était un devoir strict de l'homme et un droit sacré de la femme qu'on a pu imaginer une combinaison d'aventures telles qu'une femme, d'ailleurs vertueuse et aimant son mari, se départît de son droit, et qu'un mari, d'ailleurs attaché à sa femme, fût dispensé de son devoir. La tolérance de l'autorité religieuse devait nécessairement être supposée, et elle

Digitized by Google

pourrait bien s'appuyer sur quelque fait réel, dans une de ces époques troublées où les orages sociaux ébranlèrent l'Église elle-même jusque dans ses fondements. Mais ce qui est véritablement l'âme du récit, ce n'est ni l'autorisation de l'Église, ni le double amour du mari, c'est le consentement donné par la première épouse, c'est l'union parfaite dans laquelle vivent les deux femmes. Notre histoire est avant tout, ceux qui ont raconté la légende de Gleichen le disent expressément, un exemple de vertu féminine et de tendresse conjugale; c'est un pendant à l'histoire plus célèbre encore de «la patience de Grisélidis», avec laquelle elle offre d'ailleurs de frappantes analogies.

Cette histoire, dans sa forme la plus complète, contient-elle un de ces thèmes de valeur poétique durable que pourrait encore exploiter l'art des temps modernes, qui a su tirer un parti souvent merveilleux d'autre légendes du moyen âge? On peut en douter. Ce qui fait que ces vieux contes sont une source encore si riche après qu'on y a tant puisé, c'est qu'ils joignent à une grande hardiesse de contours un coloris pâle et un modelé à peine ébauché. Ils se bornent en général à faire connaître les actions des héros, et laissent à l'imagination le soin de se représenter leurs caractères, de suppléer leurs motifs, de démêler leurs sentiments. Aussi est-ce par ce qu'ils ne disent pas presque autant que par ce qu'ils disent qu'ils peuvent offrir des thèmes féconds à la poésie moderne, plus propre à l'observation des nuances et à la peinture minutieuse des détails qu'à l'invention naïve et forte, plus habile à motiver les actions que puissante à les imaginer. Mais il semble que la donnée de notre récit ne gagnerait pas à être développée et analysée de près : la naïveté des anciens temps vient ici se heurter à des sentiments que notre éducation morale a trop profondément enracinés en nous, et qu'on ne peut toucher sérieusement sans détruire notre sympathie

Digitized by Google

ou froisser notre conscience. Nous tolérons la donnée du conte quand elle a pour acteurs les personnages lointains, vagues, à peine conscients, qui figurent dans la vieille légende; nous ne la souffririons pas si elle s'incarnait dans des êtres semblables à nous-mêmes. Nous la souffririons d'autant moins que notre conception de l'idéal féminin s'est sensiblement modifiée : la dignité a gagné tout ce qu'a perdu l'humilité, et Grisélidis n'est plus un exemple pour nos femmes; je les en félicite et nous aussi. Nous pouvons cependant, en nous plaçant pour un moment au point de vue du moyen âge, admirer la résignation de la comtesse de Gleichen, approuver le consentement de la sultane, comprendre l'acquiescement du mari; mais si on les transportait tous trois dans le milieu moral où nous vivons, nous admettrions bien difficilement que des âmes nobles, des cœurs tendres et des consciences délicates (et sans ces conditions l'histoire perd tout son intérêt) aient pu conclure un tel arrangement. En tout cas, ce ne serait pas au théâtre qu'on pourrait espérer nous le faire admettre. Le théâtre ne peut faire appel qu'à des sentiments plus ou moins généraux; il comporte une franchise et une soudaineté d'effets qui ne conviennent nullement ici. Peut-être un poète ou un romancier psychologue pourrait-il nous amener peu à peu, dans l'ombre d'une lecture solitaire, à sympathiser avec les héros de cette histoire de bigamie légitime, mais on ne saurait, avec quelque espoir de succès, l'exposer au plein jour de la scène. On l'a cependant essayé bien des fois, au moins en Allemagne, et Gœthe lui-même s'est inspiré, dans son drame de *Stella,* de l'histoire des deux comtesses de Gleichen. Mais toutes ces tentatives, ou philosophiques ou sentimentales, ont échoué, y compris celle de Gœthe, et la plupart d'entre elles n'ont pas été préservées du ridicule par le profond sérieux de leurs auteurs.

Notre bizarre légende semble donc bien morte, au moins

Digitized by Google

pour la poésie dramatique. Elle contient cependant un élément vraiment poétique, je ne sais quoi de touchant et de rare; dans le lai de Marie de France, elle nous apparaît belle et fraîche encore, comme Guilliadon dans la chapelle, et qui sait si la fleur merveilleuse qui lui rendrait la vie est introuvable? C'est le secret de ces enchanteurs qu'on appelle des poètes. Pour moi, j'ai voulu seulement constater le succès qu'obtint jadis ce récit paradoxal, où ce qui dans d'autres circonstances s'appellerait crime est présenté comme le comble de la vertu, et rapprocher l'une de l'autre les diverses formes qu'il a prises, en se modifiant suivant les temps et les lieux, en Allemagne, en Bretagne et en France [1].

[1] Cette lecture n'est que le résumé d'une étude étendue sur le même sujet, qui paraîtra incessamment, et où sont notamment rapprochées du récit en question la légende de Notre-Dame-de-Liesse et la seconde partie du roman d'*Ille et Galeron*.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 2e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1887.

Sont offerts :

Nouvelles notes pour le plan d'une bibliographie vosgienne, suivies d'un tableau d'ensemble, par N. Haillant (Épinal, 1887, in-8°);

Note sur les tapisseries de Bousac (Creuse), par G. Callier (Guéret, 1887, in-8°);

Vocabolario geroglifico copto-ebraico, par Simeone Levi, vol. IV (Turin, 1887, in-4°);

Beiträge zur altbulgarischen Conjugation, par Oscar Wiedemann (Saint-Pétersbourg, 1886, in-8°);

Studien zur Gliederung der altattischen Komoedie, par Thaddaeus Zielinski (Saint-Pétersbourg, 1886, in-8°);

Kritische Versuche zur ältesten griechischen Geschichte. I. *Kypros und der Ursprung des Aphroditekultus*, par Alex. Enmann (Saint-Pétersbourg, 1886, in-4°, extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXXIV);

Beiträge zur Bildung des griechischen Verbums. I. *Verba contracta mit langem Themenvocal.* II. *Die Flexion des activen Plusquamperfects*, par Georg Mekler (Dorpat, 1887, in-8°);

Sprachliches aus dem Nationaldichter Litauens Donalitius. I. *Zur Semasiologie*, par A. Aleksandrow (Dorpat, 1886, in-8°);

Quæstiones Pisistrateæ, par J. Toepffer (Dorpat, 1886, in-8°).

M. BARBIER DE MEYNARD a la parole pour deux présentations :

1° *Contes populaires berbères*, recueillis, traduits et annotés par René Basset (Paris, 1887, un vol. in-12 de la *Collection de contes et chansons populaires*).

« M. Basset, qui, depuis plusieurs années, dit M. Barbier de Meynard, s'occupe avec ardeur de la recherche des dialectes berbères, vient d'apporter son contingent à l'étude des contes et des légendes populaires, étude fort en vogue, et qui, malgré son nom étranger de *folklore*, compte parmi nous bon nombre d'amateurs et de travailleurs sérieux. Les Ber-

Digitized by Google

bères, eux aussi, possèdent un fonds de légendes merveilleuses qui n'est pas à dédaigner, puisqu'ils ont été et sont encore, en bien des endroits, les intermédiaires entre les Arabes et les populations du centre et de l'ouest de l'Afrique. Il y a longtemps que les historiens musulmans ont signalé l'existence de récits fabuleux chez les Berbères : les ogres, les sorciers y jouent un rôle important à côté des *ghoules* et des *djins* des *Mille et une Nuits*. Malgré les traits de ressemblance que ces contes offrent avec la mythologie arabe, M. Basset estime que, lorsqu'ils ont pour théâtre une montagne, une grotte et surtout une source, soit dans le Tell, soit dans le Sahara, le fond en est purement berbère.

« Grâce aux excellents travaux du général Hanoteau, nous possédions déjà plusieurs chansons et fabliaux empruntés aux Kabyles du Djurdjura ; M. Basset, à son tour, en a recueilli un grand nombre pendant ses différentes missions en Tunisie, au Maroc et sur la frontière du Sahara. Il a fait aussi bon usage d'un recueil de chansons et de contes réunis par Hodgson, dont le manuscrit existe à la Société asiatique de Paris, et d'une collection du même genre qui existe à la Bibliothèque nationale et qui est due aux missionnaires de Kabylie.

« A sa traduction l'auteur a joint des notes, où les rapprochements entre les contes berbères et ceux des littératures étrangères sont signalés avec une érudition peut-être un peu trop touffue : il nous donne la liste de plus de trois cents ouvrages qu'il a mis à contribution, ce qui est vraiment méritoire pour un si petit recueil. Mais, après tout, abondance de biens ne nuit pas, et ici, comme dans ses études linguistiques et historiques, M. Basset a bien mérité du monde savant par l'étendue et l'exactitude de ses recherches. »

2° *Le type originaire du Yih-King, sa nature et son interprétation*, par G. de Harlez (Paris, 1887, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

« Le Yih-King, livre classique chez les Chinois, est à la fois un traité de divination et un recueil des principes des sciences dont se compose l'encyclopédie chinoise. Le texte fondamental est hiéroglyphique et présente des difficultés très sérieuses. De là une foule de commentaires composés à différentes époques, soit en Chine, soit en Europe. M. de Harlez leur refuse toute vraisemblance et y substitue un système sur lequel je ne suis pas autorisé à me prononcer. Je me borne donc à transmettre à l'Académie l'hommage de l'auteur, en laissant aux spécialistes le soin de décider ce qu'il y a de sérieux dans le système de M. de Harlez, plus connu jusqu'ici pour ses travaux sur l'Avesta que pour son excursion dans le domaine de la littérature chinoise. »

Digitized by Google

M. Croiset offre, au nom de l'auteur, les deux ouvrages suivants :

1° *La géométrie grecque ; comment son histoire nous est parvenue, et ce que nous en savons ; essai critique*, par Paul Tannery : 1re partie, *Histoire générale de la géométrie élémentaire* (Paris, 1887, in-8°);

2° *Pour l'histoire de la science hellène*, par le même : *De Thalès à Empédocle* (Paris, 1887, un vol. in-8° de la *Collection historique des grands philosophes*).

« M. Tannery, ingénieur des tabacs, possède une double compétence de mathématicien et d'helléniste, qui donne une grande valeur à tous ses travaux sur l'histoire de la science grecque. Je n'ai pas le droit de parler du mathématicien, mais l'helléniste est digne de toute confiance. Ses deux nouveaux volumes se composent en partie d'articles déjà parus et remarqués à leur apparition. Ces articles ont d'ailleurs été remaniés ou même refondus, et ce sont bien deux livres, ayant leur unité propre, qui sont aujourd'hui donnés au public.

« La nature toute technique du premier rend difficile d'en parler longuement. Il suffit de dire que le point de vue essentiellement critique où se place l'auteur est en grande partie nouveau et fort important. La source principale de nos informations sur la géométrie élémentaire des anciens est le commentaire de Proclus sur le premier livre d'Euclide. M. Tannery, avec beaucoup de pénétration et de rigueur, essaie de démêler où Proclus a puisé son savoir, quelle confiance méritent ses estimations, en un mot quelle est la solidité du principal fondement sur lequel s'appuie notre connaissance de la géométrie grecque. Il tire de ses recherches des conclusions fort intéressantes sur l'histoire des progrès et de la décadence des études géométriques dans l'antiquité.

« L'autre ouvrage, très nouveau aussi sur un sujet en apparence très souvent traité, est plus accessible à la majorité des lecteurs. Il s'agit des premiers savants grecs, de Thalès à Empédocle. L'histoire de leur doctrine est ordinairement exposée par les historiens de la philosophie, qui s'attachent naturellement à en dégager les idées métaphysiques. M. Tannery, frappé de ce fait que ces anciens *physiologues* grecs sont plutôt encore des savants que des philosophes, s'applique à étudier surtout leurs doctrines scientifiques, en rejetant au second plan la partie métaphysique de leurs systèmes. « Cette méthode, dit M. Tannery, conduit « à reconnaître une unité singulière et un lien tout naturel entre des doc- « trines que l'on se plaît à considérer, du point de vue philosophique, « comme discordantes et contradictoires. » C'est là un résultat fort curieux. Les vues nouvelles abondent d'ailleurs dans ce volume, et quelques-

Digitized by Google

unes susciteront sans doute des controverses. Une des plus intéressantes concerne Héraclite, en qui M. Tannery voit surtout un penseur religieux qui introduit la théologie dans la science de la nature et qui est à ce titre une sorte de prédécesseur direct d'Anaxagore et de Socrate, malgré l'opposition apparente des systèmes. Je dois ajouter que M. Tannery a traduit lui-même, et fort bien traduit, tous les fragments des philosophes qu'il étudie dans son ouvrage. Par tous ces mérites, ce travail est de ceux qui ont droit à l'attention la plus vive des hellénistes et des philosophes. »

SÉANCE DU 14 OCTOBRE.

M. MASPERO présente, de la part de l'auteur, M. E. Amélineau, les quatre ouvrages suivants :

1° *Étude historique sur saint Pachome et le cénobitisme primitif dans la haute Égypte, d'après les monuments coptes* (le Caire, 1887, in-8°, extrait du *Bulletin de l'Institut égyptien de 1886*);

2° *Étude sur le christianisme en Égypte au VII^e siècle* (Paris, 1887, in-4°, extrait des *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. II);

3° *La religion chez les anciens Coptes* (Paris, 1887, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*);

4° *Un document copte du XIII^e siècle. Martyre de saint Jean de Phanidjôit* (Paris, 1886, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

« Les quatre mémoires publiés par M. Amélineau sont des fragments d'une *Histoire de l'Église d'Égypte*, qu'il a entreprise. Dans les deux premiers, c'est le monachisme qui est en jeu. M. Amélineau résume des documents coptes ou arabes, la plupart inédits et copiés par lui dans les bibliothèques d'Angleterre, d'Italie et d'Égypte. La Vie de saint Pachome nous apprend ce qu'étaient la vocation et la vie d'un moine au IV^e siècle; celle de saint Picendi, évêque de Coptos, ce qu'étaient la vocation et la vie d'un moine au VII^e. Les rivalités des frères, leurs fautes, parfois leurs crimes, leurs ambitions grossières et turbulentes sont peintes au vif. A part quelques hommes de grandes vertus et de grand cœur, les moines égyptiens d'alors ne laissent point meilleure idée que ne font les moines égyptiens d'aujourd'hui. M. Amélineau a commenté très habilement, dans le troisième des mémoires que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, les textes qui nous font connaître les croyances de ces moines. Il montre combien leur christianisme était encore empreint des vieilles conceptions païennes, comment leur enfer et leur paradis se rattachaient étroitement à l'enfer et au paradis de l'Égypte pharaonique.

Digitized by Google

Toute cette partie de ses travaux est entièrement neuve : elle nous fait comprendre comment l'Égypte tomba si aisément dans l'hérésie et fut entraînée presque fatalement à adopter des doctrines opposées aux doctrines des autres Églises chrétiennes. Le dernier document publié par M. Amélineau nous reporte en pleine époque musulmane. C'est le récit du martyre d'un certain Jean, qui, après s'être fait musulman par amour, revint à la foi chrétienne et fut mis à mort par ordre du sultan Malek El-Kamel. Ces quatre mémoires font bien augurer de ce que sera l'*Histoire* de M. Amélineau. »

M. Maspero offre ensuite, au nom de M. Loret, un mémoire intitulé : *La flore pharaonique, d'après les documents hiéroglyphiques et les spécimens découverts dans les tombes* (Paris, 1887, in-8°).

« Le mémoire de M. Loret énumère et décrit, en partie d'après Unger et Schweinfurth, les plantes dont on a retrouvé les restes, racines, tiges, feuilles, fleurs, graines ou fruits, dans les tombes de l'ancienne Égypte. Quelques-uns de ces précieux débris ont été retrouvés dans les tombes de la V^e^ et de la VI^e^ dynastie : la plupart datent du Nouvel Empire et sont du XII^e^ ou du XI^e^ siècle avant notre ère. Le musée de Boulaq possède aujourd'hui un véritable herbier, le plus vieux qui existe. M. Loret, qui a le goût de la botanique, a rendu aux égyptologues le service de réunir tous les documents épars sur ce sujet et d'y joindre le résultat de ses propres recherches. Son travail, exécuté avec grand soin, restera longtemps le livre principal sur la matière. »

SÉANCE DU 21 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Un projet de république à l'île d'Eden (l'île Bourbon) en 1689, par le marquis Henri Du Quesne. *Réimpression d'un ouvrage disparu, publié en 1689, intitulé : Recueil de quelques mémoires servans d'instruction pour l'establissement de l'isle d'Eden;* précédé d'une notice par Th. Sauzier (Paris, 1887, in-8°);

L'art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, par Jules Vars (Paris, 1887, in-8°, tome XIV de la *Nouvelle collection à l'usage des classes*).

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, le R. P. Ch.-H. Verdière, de la Compagnie de Jésus, l'*Histoire de l'université d'Ingolstadt* (Paris, 1887, 2 vol. in-8°).

« Parmi les *hautes écoles* dont on aime, dit M. Wallon, à célébrer la

Digitized by Google

mémoire en Allemagne, l'université d'Ingolstadt a été une des plus remarquables et « le précieux bijou » de la Bavière, pour sa grande influence morale. Aussi les écrivains de toute opinion l'ont-ils généralement vantée. Elle avait été fondée par le pape Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini), un de ces pontifes romains que les partis ont aussi en général traité avec faveur. C'était sans doute dans de larges vues littéraires et pédagogiques qu'il érigeait cette académie; mais c'était aussi pour la défense de l'ancienne foi contre les hussites, qu'Æneas avait autrefois argumentés chez eux; et cette école resta le boulevard le plus ferme opposé à la Réforme, dont Jean Huss avait été le précurseur. De cette université sortit en particulier Jean Eckius, qui fut le précurseur de la Compagnie de Jésus dans ses luttes en Allemagne et en Suisse, et dans sa participation à de premières réformes des études.

« La fondation du collège des Jésuites à Ingolstadt fut la dernière des œuvres de saint Ignace. Sa correspondance à ce sujet est utile à étudier, parce qu'il y expose les méthodes scolaires des siens et ses vues sur l'action par le collège. L'auteur publie, entre autres nombreux documents, un mémoire du père Claude Le Jay, qui avait été à Ingolstadt le premier chargé d'un enseignement encore individuel; ses leçons avaient été continuées par Alphonse Salmeron et Pierre Canisius, dont le nom reste grand en Allemagne. Canisius fut le véritable fondateur du collège.

« Mais le titre populaire des Jésuites est d'avoir étendu à l'enfance l'éducation libérale, dans une de ces universités qui s'occupaient trop peu de ce bas âge. C'est également d'avoir conservé les anciennes traditions de l'école du moyen âge, unies à la rénovation des études par les humanistes.

« Un autre intérêt qui peut paraître plus particulier, mais grand, au moins pour l'histoire, c'est la part vraiment étonnante prise aux résultats de la contre-Réforme, par une université matériellement peu considérable, mais que Léopold Ranke rapproche, à ce point de vue, des académies de Heidelberg et de Genève, si influentes du côté des protestants. L'influence de celle d'Ingolstadt est, à la vérité, due en partie à la politique constante des Wittelsbach, à l'action de l'empereur Ferdinand II, descendant des Wittelsbach par sa mère, élève lui-même de cette université, et de son condisciple Maximilien le Grand, duc de Bavière, qu'il fit électeur.

« On voit qu'aux grandes questions littéraires et pédagogiques s'en joignent d'autres, non moins importantes au point de vue politique, religieux et, ajoutons-le, social : car la jacquerie religieuse, soulevée à la

Digitized by Google

suite des prédications de Luther, s'étendit jusque dans l'archiduché de Styrie et entoura la Bavière.

« L'auteur n'avait songé d'abord qu'à donner son développement à ce grand épisode de la contre-Réforme, commencé avec l'histoire de l'académie bavaroise, jusqu'en 1624, l'année normale des restitutions qui restèrent généralement acquises au catholicisme; ensuite il s'est déterminé à faire suivre les douze cents pages où il avait développé ce vaste sujet d'une cinquantaine d'autres, pour le poursuivre en abrégé jusqu'en 1872. Si, en effet, cette dernière époque appelle moins l'attention, c'est le temps de la suppression des méthodes d'éducation et d'instruction des jésuites et de leur compagnie même; peu après, Weishaupt, recteur de l'académie, fonde dans son sein même l'illuminisme. C'est la contre-partie du tableau que l'auteur a retracé. »

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Quelques explications complémentaires aux formules juridiques, par J. Oppert, membre de l'Académie (sans lieu ni date, in-8°);

M. Tullii Ciceronis pro M. Cælio oratio ad judices, édition publiée par I.-C. Vollgraff (Leyde, 1887, in-8°).

M. Renan présente à l'Académie le dernier fascicule de la *Biblioteca arabo-sicula* de notre associé étranger M. Michele Amari : *Seconda appendice alla Biblioteca arabo-sicula* (Leipzig, 1887, in-8°). Cette livraison termine complètement la série des grands travaux de notre éminent confrère sur la Sicile musulmane.

M. Le Blant a la parole pour un hommage :

« M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, a l'honneur d'offrir à l'Académie le tome X de sa traduction du *Talmud de Jérusalem* (Paris, 1888, grand in-8°), volume contenant les traités *Baba Qamma*, *Baba Mecia'*, *Baba Bathra*, *Sanhédrin* (I-VI). Cette nouvelle série de textes, dont les auteurs cherchent à s'appuyer, avec plus ou moins de justesse, sur les vérités de la Bible, contient de nombreuses légendes historiques sur l'application du droit coutumier, du droit civil et du droit commercial. Plusieurs traits relatifs aux objets trouvés méritent d'être relevés.

« Un rabbi, est-il dit au traité *Baba mecia'*, arriva à Rome au moment où la reine de ce pays venait de perdre ses bijoux; ce fut lui qui les trouva. Il entendit le crieur de la province publier cet avis : « Celui qui « rendra les bijoux à la reine dans les trente jours recevra telle et telle

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

« récompense; mais, s'il garde la trouvaille plus de trente jours, il aura la « tête tranchée. » Le rabbi pourtant ne les rendit pas tout de suite, mais seulement après les trente jours. La reine lui dit : « N'étais-tu pas en ce « pays lors de la publication de l'avis? — Si fait, dit-il, je l'ai bien en- « tendu; mais j'ai différé cette restitution pour que tu ne supposes pas « m'avoir fait agir par crainte de perdre la vie; j'ai agi par respect de la « Providence qui l'ordonne ainsi. »

« Une autre anecdote nous montre Alexandre le Macédonien venant chez le roi de Cassia pour connaître la façon de juger en ce pays.

« Je noterai en passant un texte qui décrit les tombes souterraines et les galeries, semblables aux catacombes, où on les pratiquait.

« Un détail curieux est donné, dans le traité *Sanhédrin*, sur les précautions dont on s'entourait avant de procéder aux exécutions capitales.

« Quand l'accusé était condamné à être lapidé, on le conduisait au lieu désigné à cet effet, loin du tribunal, comme il est dit au Lévitique : « Fais « sortir le blasphémateur hors du camp. » Un homme se tenait à la porte du tribunal avec un drapeau à la main; un cavalier était posté à une distance telle qu'il pût voir agiter le drapeau. Si quelqu'un du tribunal disait avoir trouvé un argument favorable au condamné, celui qui se tenait à la porte agitait son drapeau, et l'homme à cheval courait arrêter l'exécution. Si l'accusé lui-même disait avoir trouvé un argument, on le ramenait au tribunal, même jusqu'à quatre ou cinq fois, pourvu que l'argument fût sérieux. Si, après avoir reconduit le condamné au tribunal, on trouvait qu'il dût être acquitté, on le renvoyait; sinon, on le reconduisait au supplice. Puis on proclamait devant lui : « Un tel, fils d'un « tel, va au supplice pour tel ou tel crime; tels et tels sont les témoins. « Si quelqu'un connaît un argument en faveur du condamné, qu'il vienne « le dire. »

« Le volume que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau me paraît l'un des plus intéressants parmi ceux que M. Schwab a publiés avec une si louable persévérance. »

M. Delisle offre, au nom de M. Émile Picot, le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II (Paris, 1887, in-8°).

« En présentant à l'Académie le premier volume de cet ouvrage, j'en ai signalé l'importance exceptionnelle, qui résulte de la composition même de la bibliothèque qu'avait formée le baron James de Rothschild et encore plus de la méthode qui a présidé à la rédaction du catalogue. C'est sans la moindre exagération qu'on peut citer les notices de M. Pi-

Digitized by Google

cot comme des modèles d'érudition bibliographique. On y trouve sans digressions, sans banalités et sans longueurs, tout ce que les travailleurs et les hommes de goût ont intérêt à connaître sur le contenu des livres et sur les conditions matérielles dans lesquelles ils se sont produits. L'histoire des exemplaires y est indiquée en peu de mots et cependant d'une façon complète.

« Dans ce volume, M. Picot s'est occupé de plusieurs séries de livres particulièrement remarquables. La littérature dramatique a été traitée avec la compétence dont l'auteur nous a donné des preuves dans différents articles de la *Romania* et dans sa *Bibliographie cornélienne*. Il a traité avec non moins de bonheur la série des pièces relatives à la découverte de l'Amérique et celle des documents publiés sur les règnes de Louis XII et de François Ier.

« Telle qu'elle a été conçue et exécutée, l'œuvre de M. Picot est digne de la collection dont elle décrit les richesses. C'est un inépuisable répertoire de renseignements sur beaucoup de questions d'histoire littéraire et de bibliographie. »

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE.

(Aucun ouvrage n'a été offert dans cette séance.)

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le troisième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1887, juillet-septembre (Paris, 1887, in-8°).

Sont offerts à l'Académie :

Histoire de Jules César, guerre civile, par le colonel Stoffel (Paris, 1887, 2 vol. in-4°, avec un atlas de 24 planches);

Rapport sur les Archives canadiennes, par Douglas Brymner, archiviste, 1886 (Ottawa, 1887, in-8°);

Catalogus librorum impressorum qui in bibliotheca collegii sacrosanctæ et individuæ Trinitatis Reginæ Elizabethæ, juxta Dublin, adservantur (Dublin, 1887, 9 vol. in-fol.);

Une visite à la bibliothèque de Carpentras, par C. Brouchoud (Lyon, 1887, in-8°).

M. A. Vachez adresse à l'Académie quatre brochures, dont il est l'auteur, et qui sont intitulées :

1° *De Lyon à Genève au XVIIe siècle. Extrait de l'itinéraire en France d'Abraham Golnitz* (Lyon, 1881, in-8°);

Digitized by Google

2° *Compte rendu de la 52e session du Congrès archéologique de France, tenue à Montbrison et dans le département de la Loire (25 juin-2 juillet 1885)* (Lyon, 1885, in-8°);

3° *Une nouvelle interprétation du nom de Lugdunum* (Lyon, 1886, in-8°);

4° *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay* (Lyon, 1887, in-8°).

M. DE ROZIÈRE présente, au nom de l'auteur, M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Académie, un mémoire intitulé : *Histoire du droit en Gascogne durant le haut moyen âge* (Agen, 1887, in-8°).

M. L. DELISLE offre le *Cartulaire général de Paris, ou Recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris*, formé et publié par Robert de Lasteyrie, t. I, 528-1180 (Paris, 1887, 1 vol. gr. in-4° de l'*Histoire générale de Paris*).

« Ce premier volume, qui fait partie de la collection historique publiée par la ville de Paris, et dont l'objet est bien indiqué par le titre, renferme environ 600 pièces, dont la date est comprise entre les années 528 et 1180. Pour former un semblable recueil, l'auteur a dû se livrer à de vastes dépouillements, qui demandaient une parfaite connaissance des fonds de nos bibliothèques et de nos archives. Malgré tous les travaux dont Paris a été l'objet, beaucoup de pièces anciennes n'avaient point encore été publiées. Le fait de les avoir mises en lumière est peut-être le moindre mérite de M. de Lasteyrie. Ce qui frappera en lisant son recueil, c'est la netteté avec laquelle il a, dans les notes, posé et résolu une foule de problèmes de chronologie. C'est surtout la critique avec laquelle les textes ont été établis. M. de Lasteyrie n'a pas seulement indiqué toutes les formes sous lesquelles il a rencontré un document : il les a toutes appréciées; il en a rigoureusement déterminé la date, le degré de pureté et d'authenticité, les rapports qu'elles ont entre elles, l'usage qui en a été fait par les éditeurs ou les historiens modernes.

« M. de Lasteyrie a rendu à la science historique un grand service en donnant une base inébranlable à nos annales parisiennes, un plus grand encore en montrant quels résultats féconds et nouveaux peut donner la diplomatique, comprise et appliquée par un esprit délié et rompu à toutes les difficultés des chartes du moyen âge. »

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Notes relatives à la détermination des contenances des mesures assyriennes de capacité, par M. Aurès (extrait du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, IXe année, in-4°);

Notice sur l'église de Saint-Pierre-de-Nant (*Aveyron*), par Ém. Espérandieu (Caen, 1887, in-8°, extrait du *Bulletin monumental*);

Un livre de raison, par Antoine-Gaspard Bellin (Lyon, 1887, in-8°);

Nederlandsch-Chineesch Woordenboek, etc., par G. Schlegel, t. II, 3e livraison (Leyde, 1887, in-8°);

Essai d'interprétation de l'inscription préhellénique de l'île de Lemnos, par le docteur B. Apostolidès (Alexandrie d'Égypte, 1887, in-8°).

M. Oppert présente à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. J.-N. Strassmaier, l'ouvrage intitulé : *Babylonische Texte, Inschriften des Nabonidus, Königs von Babylon* (Leipzig, 1887, in-8°).

« Le R. P. Strassmaier, de la Société de Jésus, est bien l'homme de tous les assyriologues qui publie les livres les plus utiles à l'étude de ses collaborateurs. Avec une assiduité de bénédictin, qui n'exclut nullement l'intelligence des textes, le savant ecclésiastique a édité une grande quantité de textes, et il les a accompagnés de concordances qui en rendent l'étude des plus accessibles. Il a entrepris le travail gigantesque de classer les syllabaires, et bien des ouvrages de quelques assyriologues ne vivent que des travaux du R. P. Strassmaier. Pour expliquer des inscriptions, il faut les avoir. Cette vérité trop évidente n'est pourtant pas reconnue par tous nos collaborateurs : et beaucoup de ceux qui profitent des travaux du savant jésuite ont été ingrats envers lui.

« Le texte que je soumets aujourd'hui à l'Académie est consacré aux inscriptions juridiques du règne de Nabonide, roi de Babylone (555-538). On sait que les textes datés du règne du dernier roi chaldéen sont particulièrement nombreux. Le premier cahier contient 265 textes classés chronologiquement, depuis le 13 sivan de l'année de l'avènement de Nabonide jusqu'au 9 marcheswan de la 7e année de son règne : pendant ces sept ans en moyenne 40 textes par an! Ces documents, en partie très importants au point de vue juridique, sont copiés avec une connaissance des textes et une intelligence remarquables, car l'écriture de ces textes est cursive et difficile à lire. Il faut savoir ce qu'on doit y trouver :

Digitized by Google

en cela consiste le mérite scientifique du livre, qui prouve que le R. P. Strassmaier n'est pas seulement un copiste de documents, mais qu'il entend parfaitement le sens de ces signes mystérieux. »

M. Viollet a la parole pour une présentation :

« MM. A. de Saint-Julien et G. Bienaymé m'ont prié de faire, de leur part, hommage à l'Académie de l'ouvrage qu'ils viennent de publier sous ce titre : *Histoire des droits d'entrée et d'octroi à Paris* (Paris, 1887, in-8°).

« Les droits de consommation ont constitué pendant des siècles comme ils constituent encore aujourd'hui le principal revenu de Paris. Ces droits de consommation, d'abord perçus tant au moment de la vente des objets que lors de leur introduction dans la ville, ont tous fini par prendre cette dernière forme, à savoir la forme de *droits d'octroi*.

« MM. de Saint-Julien et Bienaymé suivent de siècle en siècle l'histoire de cette lente transformation des droits de consommation : ils reconstituent autant que possible les tarifs depuis le moyen âge, et cette reconstitution par ordre chronologique et par matières imposables forme la base de leur important travail. La moitié du volume est consacrée à des tableaux qui rendront les recherches très simples et très faciles.

« L'historien et l'économiste accueilleront certainement avec reconnaissance l'*Histoire des droits d'entrée et d'octroi à Paris.* »

M. Bergaigne présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur E.-T. Hamy, un mémoire intitulé : *Études ethnographiques et archéologiques sur l'exposition coloniale et indienne de Londres* (Paris, 1887, in-8°, extrait de la *Revue d'ethnographie*).

« L'exposition ouverte à Londres en 1886 embrassait l'ensemble des colonies britanniques. M. Hamy, l'habile organisateur des belles collections du Trocadéro, l'a visitée en savant parfaitement informé de toutes les questions d'anthropologie et d'ethnographie pour la solution desquelles elle fournissait d'abondants matériaux. Loin de se borner à résumer les catalogues et les autres travaux publiés à cette occasion, il les a complétés ou rectifiés sur un grand nombre de points. L'Inde occupe naturellement dans son mémoire, comme elle occupait dans l'exposition elle-même, une place d'honneur, et les pages qu'il lui a consacrées sont du plus grand intérêt. Nulle part la diversité des races ne soulève des problèmes plus difficiles, et ces problèmes sont intimement liés à bien des questions d'archéologie et même de philologie. Aussi l'opuscule de M. Hamy sera-t-il consulté avec profit par tous les indianistes aussi bien que par les ethnographes de profession. »

M. Delisle offre deux ouvrages de la part des auteurs :

Digitized by Google

1° *Geoffroi de Courlon. Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, publié avec plusieurs appendices par MM. Gustave Julliot et Maurice Prou (Sens, 1887, in-8°).

« La plupart des textes contenus dans ce volume sont tirés d'un ancien manuscrit de Saint-Pierre-le-Vif, longtemps perdu, et récemment entré à la Bibliothèque nationale après avoir appartenu à notre confrère M. Didot. C'est le complément de l'édition que M. Julliot avait donnée en 1876 d'une chronique composée vers la fin du XIII^e^ siècle par Geoffroi de Courlon. Les documents que nous donnent aujourd'hui MM. Julliot et Prou, combinés avec la chronique, sont d'une grande importance pour l'histoire de la ville et du pays de Sens au moyen âge. Ils permettront d'ajouter un notable supplément à l'article que notre confrère M. Le Clerc a jadis consacré à Geoffroi de Courlon dans l'*Histoire littéraire de la France*.

« Le volume offert à l'Académie fait honneur à la Société archéologique de Sens, qui l'a publié, et aux éditeurs, MM. Julliot et Prou, qui se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de soin et de critique. »

2° *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie concernant l'inquisition et les croyances hérétiques du XII^e^ au XVII^e^ siècle*, par Ch. Molinier (Paris, 1887, in-8°).

« Dans ce volume, M. Charles Molinier rend compte d'un certain nombre de manuscrits qu'il a examinés à Milan, à Lucques, à Florence et à Rome; il a principalement dirigé ses recherches sur les documents dans lesquels sont exposées les croyances hérétiques, sur les manuels de procédure inquisitoriale et sur les interrogatoires des hérétiques poursuivis par les inquisiteurs.

« Les recherches de M. Molinier ont été bien conduites et ont donné des résultats nouveaux et importants. On remarquera des observations judicieuses sur les rapports de plusieurs manuels de procédure inquisitoriale avec le grand ouvrage de Bernard Gui, et surtout l'analyse détaillée d'un registre du Vatican (ms. 4030) qui se combine avec le registre jadis publié par Limborch, et qui contient une longue série de dépositions et d'interrogatoires auxquels l'inquisiteur Jean de Beaune présida à Pamiers, depuis 1318 jusqu'en 1325. »

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

Sont offerts :

L'Académie des sciences. Histoire de l'Académie. Fondation de l'Institut

Digitized by Google

national. Bonaparte, membre de l'Institut national, par Ernest Maindron (Paris, 1888, in-8°);

L'hellénisme à Marseille. L'édition massaliotique de l'Iliade d'Homère, par l'abbé Stanislas Gamber (Marseille et Paris, 1888, in-8°).

M. Schefer présente à l'Académie, au nom du Secrétaire d'État pour les Indes, le texte arabe de l'ouvrage consacré par Abou Reihan el Birouny à la religion et aux lois, à la philosophie, à la littérature, à la chronologie et à l'astronomie des Indiens : *Alberuni's India. An account of the religion, philosophy, chronology, astronomy, customs, laws and astrology of India about A. D. 1030*. Edited in the Arabic original by Dr Ed. Sachau (Londres, 1887, in-4°).

« Ce texte a été publié, sous le patronage du Secrétaire d'État pour les Indes, par M. Sachau, professeur à l'Université de Berlin, qui a fait paraître il y a quelques années l'ouvrage historique de Birouny intitulé : *Les vestiges des siècles passés qui subsistent encore*.

« La rédaction du tableau de l'Inde a été achevée à Ghaznah le 1er du mois de moharrem de l'année 423 de l'hégire, correspondant au 19 décembre 1031 de notre ère. Dans une savante préface, M. Sachau donne les détails les plus intéressants sur l'époque de la composition de cet ouvrage, sur les différents manuscrits qui lui ont permis d'établir un texte correct et sur la méthode adoptée par Birouny pour transcrire en caractères arabes les mots empruntés aux différents dialectes de l'Inde.

« La publication du texte du tableau de l'Inde intéresse surtout les arabisants; la traduction de cet important ouvrage ne tardera point à paraître, et cela permettra aux savants qui s'occupent de l'histoire, de la philosophie et des sciences des Indiens d'apprécier à sa juste valeur l'étendue du service rendu aux études orientales par le travail de M. Sachau. »

M. Barbier de Meynard offre, au nom de l'auteur, trois ouvrages de M. James Darmesteter, professeur au Collège de France :

1° *Les origines de la poésie persane* (Paris, 1887, in-12, formant le tome LIII de la *Bibliothèque orientale elzévirienne*).

« J'ai grand plaisir à présenter à l'Académie cet opuscule, où l'auteur a prouvé une fois de plus qu'il sait revêtir les sujets d'érudition de la forme la plus attrayante; mais j'éprouve en même temps un certain embarras à en rendre compte, car ce travail ne se prête pas facilement à l'analyse. N'oublions pas d'ailleurs que M. Darmesteter l'a écrit pour les lecteurs d'un journal, pour le grand public, à qui il ne faut pas trop de dissertations savantes, de noms étrangers et de détails techniques. C'est

Digitized by Google

donc seulement une esquisse, mais une esquisse tracée de main de maître, ayant bien les proportions voulues, ni trop grave ni trop frivole. Si elle ne répond pas exactement à son titre, il serait injuste d'en faire un reproche à l'auteur. Nous savons fort peu de chose des premières inspirations de la muse persane. Pour toute la période que l'on considère comme l'âge héroïque de la littérature iranienne, depuis la conquête musulmane jusqu'à l'avènement de la dynastie des Samanides, c'est-à-dire du VII^e^ au X^e^ siècle de notre ère, nous ne possédons que quelques noms de poètes et une centaine de distiques d'une authenticité douteuse. L'auteur avoue avoir emprunté la plus grande partie de ses matériaux aux ouvrages d'un orientaliste étranger qui passe pour un intrépide fouilleur de manuscrits. Mais qu'importe la source d'une œuvre de vulgarisation, pourvu qu'elle réponde bien à sa destination? or il était difficile de mieux analyser le goût littéraire de la Perse musulmane que ne l'a fait M. Darmesteter. S'il était équitable d'y appliquer les lois de notre art poétique, on pourrait définir en quelques mots toute cette littérature : grâce, naturel, profondeur quelquefois; esprit, raffinement, préciosité presque toujours; puis, brochant sur le tout, un mysticisme plus ou moins sincère, jeté comme un voile sur les licences d'une imagination sans frein. Voilà comment la poésie persane se montre à nous depuis le X^e^ siècle et ce qu'elle est restée depuis. Mais il y a toujours une certaine injustice à juger la poésie orientale; et par ces mots j'entends aussi bien celle des Védas et des Puranas que les *ghazels* de Hafiz et les *mesnevis* de Djebal el-Dîn Roumi, selon nos règles littéraires, fût-ce même celles du romantisme le plus indépendant. M. Darmesteter s'est abstenu avec raison de formuler aucun arrêt, mais il nous apporte de nouveaux éléments d'appréciation, avec un véritable talent et un grand charme de style. Il ne manque à son livre qu'un peu plus de précision et quelques dates pour en faire une œuvre achevée. »

2° *L'Apocalypse persane de Daniel* (Paris, 1886, in-8°, extrait des *Mélanges Renier*, publiés par l'École pratique des hautes études).

« On conserve à la Bibliothèque nationale une collection de manuscrits persans écrits en caractères hébreux, sans grande importance pour l'exégèse biblique, mais qui offrent quelque intérêt linguistique par les formes archaïques, parsies ou pehlevies, qu'on y rencontre souvent. Un seul de ces manuscrits fait exception et présente dans une de ses parties un caractère historique incontestable : c'est un opuscule intitulé *Histoire de Daniel*. Le savant hébraïsant M. Munk en a le premier signalé l'importance et se proposait de le publier, mais il est mort avant d'avoir réalisé

Digitized by Google

ce projet. Plus tard, M. Zotenberg en a donné une traduction partielle en allemand, mais il ne paraît pas avoir bien distingué la partie historique de celle qui appartient à la légende talmudique. A son tour, M. Darmesteter extrait de ce vieux document les quelques pages qui, sous forme de prophéties mises dans la bouche de Daniel, font allusion à des événements réels. Ce récit, dont il nous donne la transcription en caractères persans, puis la traduction, est un résumé chronologique assez exact de l'histoire des Arabes depuis la mort du prophète jusqu'au règne du khalife abasside Mamoun. Puis, sans transition, le prophète fait mention d'un roi vêtu de rouge qui viendra d'Occident pour détruire les mosquées et les minarets et enlever l'empire aux Ismaélites. Le savant traducteur voit dans ce passage, et avec raison selon moi, une allusion à la première croisade; il en conclut que son texte a dû être rédigé peu de temps après la mort de Godefroy de Bouillon. C'était à peu de différence près l'opinion de M. Munk. En résumé, ce document hébreu-persan est un des plus curieux spécimens de la littérature juive du moyen âge, et il faut remercier M. Darmesteter de l'avoir présenté au monde savant en lui restituant sa physionomie véritable. »

3° *Parsiism, its place in history* (Bombay, 1887, in-8°).

« Dans cette conférence faite en anglais, à Bombay, le savant professeur retrace à grands traits l'histoire des études zoroastriennes et exhorte ses auditeurs, presque tous Parsis, à joindre leurs efforts à ceux de l'Europe savante pour sauver de l'oubli les restes de leur ancienne littérature religieuse. »

M. Croiset fait hommage, au nom du fils de l'auteur, d'un ouvrage posthume de M. Gustave d'Eichthal, intitulé : *La langue grecque; mémoires et notices, 1864-1884*, précédés d'une notice par le marquis de Queux de Saint-Hilaire (Paris, 1887, in-8°).

« Ce volume, publié par le fils de feu G. d'Eichthal, est un recueil de divers travaux dont la plupart avaient déjà paru dans l'*Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques. M. d'Eichthal, qui n'était pas un helléniste, mais dont la noble et ferme intelligence s'attachait avec une ténacité passionnée à tous les hauts problèmes philosophiques et moraux, donnait à la Grèce une grande place dans ses préoccupations et croyait que la langue grecque moderne, peu à peu régénérée, avait encore un rôle important à jouer dans la civilisation de l'Europe pour le rapprochement des intelligences et la facilité des relations internationales. De là ces études sur la langue grecque et surtout sur l'usage pratique qu'on en peut faire. M. d'Eichthal soutenait que le

Digitized by Google

grec ancien n'était pas une langue morte, que le néo-grec en différait de moins en moins, qu'il fallait étudier le grec de Xénophon comme une langue vivante, et pour cela d'abord apprendre à le prononcer partout comme on le prononce encore aujourd'hui à Athènes : quand tout le monde, dans tous les pays de culture classique, aurait appris au collège à le prononcer correctement, on serait bien près, pensait M. d'Eichthal, de songer à l'utiliser comme un moyen facile de communiquer d'un peuple à l'autre. Le rêve d'une langue internationale, qui a hanté aussi l'esprit de Leibniz, est peut-être, aujourd'hui plus que jamais, une utopie : c'est du moins une utopie généreuse.

« La question de la prononciation du grec dans les collèges, que M. d'Eichthal n'en séparait pas, peut cependant être envisagée à part, et mérite l'attention. Elle a obtenu celle de l'Académie elle-même. En 1864, le Ministre de l'instruction publique, qui était alors M. Duruy, en saisit l'Académie des inscriptions, et il est permis d'ajouter que ce fut précisément l'initiative de M. d'Eichthal qui provoqua l'intervention ministérielle. L'Académie, sur le rapport de M. Dehèque, donna le 18 novembre 1864 un avis favorable en principe à la réforme. M. d'Eichthal eut le droit d'être fier de cet appui. On sait pourtant que, malgré tant de bonnes volontés, les choses n'ont pas changé. A vrai dire, la question, depuis cette époque, a plutôt reculé qu'avancé. Elle n'est plus à l'ordre du jour. En matière d'enseignement secondaire, des problèmes plus urgents, et qui touchent à l'essence même de la culture classique, ont pris la première place. Avant de savoir comment nous prononcerons le grec, il s'agit de savoir si nous continuerons à le lire et à l'entendre. On y reviendra peut-être un jour ou l'autre, en des temps moins troublés, et certainement alors on consultera le volume de M. d'Eichthal, où se trouvent réunies, en dehors des écrits de l'auteur lui-même, toutes les pièces principales du procès, dont quelques-unes fort curieuses et qui seraient devenues difficiles à rassembler. Une notice de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, très bien faite, expose les services rendus à la Grèce par M. d'Eichthal, et enchâsse habilement une foule de notes de voyage et de lettres, qui, écrites par lui en Grèce, en 1833 et 1834, ont aujourd'hui une véritable valeur historique. »

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« M. Louis Charrier m'a prié de faire hommage à l'Académie du premier fascicule de sa *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie* (Bône, 1886, in-4°). Ce premier fascicule est consacré à la Numidie.

Digitized by Google

« Le classement adopté dans cet ouvrage diffère en bien des points de celui qu'ont présenté jadis MM. Müller, Falbe et Lindberg, dans leur *Numismatique de l'ancienne Afrique*, qui est demeurée jusqu'ici l'ouvrage classique pour l'étude des monnaies africaines antiques. Le système de M. Charrier, dont je tiens à lui laisser l'entière responsabilité, repose, en ce qui concerne les monnaies royales, tout au moins, sur un examen minutieux des traits des personnages représentés et aussi sur l'étude des lieux d'origine des trouvailles, autant peut-être que sur la lecture des légendes.

« En s'appuyant sur cette méthode, M. Charrier propose un classement singulièrement modifié des monnaies des rois de Numidie. Il décrit un certain nombre de monnaies inédites. Il croit être parvenu à reconnaître le monnayage de douze villes numides. Ce premier fascicule est accompagné de six planches photographiées, malheureusement non d'après les originaux, mais d'après les dessins de l'auteur. »

M. G. Paris présente, de la part de l'auteur, un volume qui porte pour titre : *La bibliothèque de Fulvio Orsini. Contributions à l'histoire des collections d'Italie et à l'étude de la Renaissance*, par P. de Nolhac (Paris, 1887, in-8°, 74e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*).

« C'est presque un genre nouveau dans la littérature savante que l'histoire des collections de manuscrits. Il a pris chez nous une singulière importance et un grand éclat dans le livre de M. L. Delisle sur le *Cabinet des manuscrits* de la Bibliothèque nationale, où la question est embrassée dans tout son ensemble; il a produit, pour un point spécial, un spécimen d'étude remarquablement approfondie dans le beau travail du regretté Charles Graux sur le *Fonds grec de l'Escurial*. Marchant dans cette voie avec une rare sûreté et un plaisir tout particulier, M. de Nolhac, un des membres de l'École de Rome qui ont le mieux profité de leur séjour à portée des trésors de la ville éternelle, nous donne aujourd'hui l'histoire détaillée de la célèbre collection des manuscrits de Fulvio Orsini, léguée par lui à la Vaticane. C'est une contribution à l'histoire de l'humanisme, très importante, et, ce qui étonne un peu le lecteur, très attrayante. Grâce à une érudition très variée et très neuve, l'auteur sait intéresser aux destinées de chacun des précieux volumes qu'il prend en main et qu'il examine avec la curiosité d'un collectionneur et la méthode d'un savant; il recherche les premiers possesseurs, il nous montre de quel amour, de quelles joies, de quelles convoitises, souvent de quelles luttes passionnées le livre a été l'objet. Il a dépouillé pour cela la

Digitized by Google

correspondance, à peu près entièrement inconnue, des humanistes du XVI^e^ siècle, et y a fait chemin faisant mille petites découvertes curieuses, qu'il a su enchâsser à propos dans son œuvre. L'histoire des manuscrits grecs offre un intérêt particulier; on sait quel prix ont, pour l'histoire de l'humanisme, du moyen âge byzantin et de l'antiquité elle-même, les renseignements sur les bibliothèques de Constantinople dont les débris, parvenus en Occident, ont été le fondement de la renaissance des études classiques. L'Académie a entendu avec plaisir une communication de M. de Nolhac sur des manuscrits offrant un autre genre d'attrait, les autographes de Pétrarque. Des pages non moins précieuses sont consacrées à ceux de Michel-Ange, à des manuscrits latins souvent d'une valeur infinie, à des chansonniers provençaux qui comptent parmi les plus importants. Comme introduction, l'auteur nous a donné en plusieurs chapitres le tableau de la vie littéraire de Fulvio Orsini, le dernier des grands humanistes italiens, qui vit mourir l'un après l'autre ses maîtres et ses amis, et assista à la décadence, dans cette Rome qu'il avait illustrée, des études auxquelles il avait voué sa vie. La reproduction intégrale de l'inventaire d'Orsini, avec renvoi aux cotes actuelles du Vatican, complète ce beau volume, où on trouve à la fois beaucoup de travail, beaucoup de savoir et beaucoup d'art. »

M. Delisle dépose deux ouvrages offerts à l'Académie par les auteurs :

1° *Fac-similés de manuscrits grecs des XV^e^ et XVI^e^ siècles*, reproduits en photolithographie d'après les originaux de la Bibliothèque nationale et publiés par Henri Omont (Paris, 1887, in-4°).

« M. Omont a choisi, dans une cinquantaine de manuscrits de la Bibliothèque nationale, des exemples de l'écriture des principaux copistes de textes grecs, qui ont travaillé au XV^e^ et au XVI^e^ siècle en Italie et en France, et dont la plupart étaient originaires de l'île de Crète, du Péloponnèse et de Constantinople. Un tel recueil sera très utile pour la description et l'appréciation de beaucoup de manuscrits grecs de la Renaissance. Il permettra, en effet, de déterminer la date et l'origine de beaucoup de copies qui nous sont arrivées sans date et sans nom de scribe. La composition de ce recueil est un nouveau service rendu par M. Omont à la paléographie et à la philologie grecque. »

2° *L'orfèvrerie limousine à l'exposition de Tulle en 1887*, par Émile Molinier (Paris, 1888, in-8°).

« L'été dernier fut organisée dans la ville de Tulle une exposition rétrospective à laquelle ont figuré un très grand nombre d'émaux, la plupart d'origine limousine. M. Émile Molinier a profité de cette

Digitized by Google

circonstance pour étudier et comparer ces précieux monuments, dont plusieurs n'avaient point encore été signalés. Le catalogue raisonné qu'il nous en donne aujourd'hui facilitera la solution des problèmes que soulèvent encore les origines de l'art limousin. »

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre, au nom des auteurs, deux ouvrages intitulés, l'un : *Pékin. Souvenirs de l'Empire du milieu*, par Maurice Jametel (Paris, 1887, in-8°); l'autre : *Notice des manuscrits siamois de la Bibliothèque nationale*, par le marquis de Croizier (Paris, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de notre confrère M. Barbier de Meynard, son *Dictionnaire turc-français, supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour*, t. II, 2e livraison (Paris, 1887, in-8°, faisant partie des *Publications de l'École des langues orientales vivantes*).

Sont encore offerts à l'Académie :

Sur le nom de Θαμμούς attribué à Adonis, par M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie;

Fortis Etruria. Origines étrusques du droit romain, par C.-Charles Casati (Paris, 1888, in-8°);

Les frais de justice. De leur suppression immédiate par l'arbitrage, par G.-B. Vigarous (Paris, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente de la part de l'auteur, M. Terrien de Lacouperie, les trois ouvrages suivants :

1° *The languages of China before the Chinese* (Londres, 1887, in-8°);

2° *Formosa notes on mss., languages and races* (Hertford, 1887, in-8°, extrait du *Journal of the Royal Asiatic Society*);

3° *The Sinim of Isaiah not the Chinese* (Londres, 1887, in-4°, extrait du *Babylonian Record*).

M. Boissier offre à l'Académie, de la part de M. René Cagnat, le 4e fascicule de ses *Nouvelles explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie* (Paris, 1887, in-8°).

« Ce fascicule, dit M. Boissier, contient un grand nombre d'inscriptions inédites qui nous apportent des lumières nouvelles sur l'histoire et la géographie de l'Afrique. Quelques-unes ont même plus d'importance et éclairent l'histoire des empereurs romains. Ce fascicule est tout à fait digne de ceux qui l'ont précédé. »

M. Maspero fait hommage d'un volume qui porte pour titre :

Digitized by Google

Fourth Memoir of the Egypt exploration fund. Goshen and the shrine of Saft el Henneh (Londres, 1887, in-4°).

« Une société anglaise a été établie en 1882 pour explorer le Delta sous la surveillance de la direction des fouilles. Entretenue par des souscriptions privées de plus en plus nombreuses, elle a fouillé, dans le pays de Goshen et à Bubaste, en 1883 et 1885-1887, par l'intermédiaire de M. Édouard Naville; à Tanis, par l'intermédiaire de M. Petrie; elle a découvert le site exact de Naucratis et mis au jour une masse de fragments de poteries archaïques grecques avec inscriptions votives. Elle a publié cinq volumes. Celui que je présente renferme le récit des fouilles de M. Naville, dans les années 1885-1886, au pays de Goshen, la publication et la traduction des textes d'un grand *naos* dont les débris sont au musée de Boulaq et qui avait été élevé par Nectanébo. Ces textes ont permis de déterminer le site du pays de Goshen plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. Le travail est fait avec l'exactitude et la netteté qui sont le propre du talent de M. Naville. »

M. P.-Ch. Robert offre, de la part de MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (Paris, 1887, in-8°).

« C'est, dit M. Robert, un travail fait avec beaucoup de soin et qui sera consulté avec fruit. Tous les ouvrages écrits à l'étranger, sur la numismatique du monde gaulois, y sont mentionnés; c'est ainsi qu'on y trouve la nomenclature complète des excellents travaux consacrés aux monnaies gauloises de l'île de Bretagne par M. John Evans, le savant anglais dont le nom a été prononcé devant l'Académie, lors de la dernière élection d'un correspondant étranger. »

M. Deloche a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Frédéric Moreau, une nouvelle livraison de l'*Album Caranda* (Saint-Quentin, 1887, in-4°), qui contient la description des fouilles exécutées par ses soins dans le département de l'Aisne, et des objets précieux qui y ont été recueillis.

« En présentant l'an dernier une livraison du même ouvrage, qui se terminait par une table générale des provenances de toutes ses explorations, j'exprimais la pensée que la tâche poursuivie depuis quinze ans par le savant antiquaire était sans doute parvenue à son terme.

« Il n'en est heureusement pas ainsi. M. Moreau, cédant aux sollicitations de propriétaires de la région qu'il explore, a opéré en 1886 de nouvelles fouilles qui ont été des plus fructueuses. Elles ont porté sur des sépultures gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes, à Armen-

Digitized by Google

tières, Cerseuil, Maast-Violaine et principalement dans une localité romaine ruinée, aujourd'hui simple lieudit, nommée la Villa d'Ancy (commune de Limé).

« Le nombre des sépultures explorées par M. Moreau en 1886 est de sept cent trente, celui des objets recueillis de huit cent soixante-douze, comprenant des armes en silex ou silex votifs, des vases, médailles, instruments, bijoux gallo-romains et mérovingiens.

« La nécropole de la Villa d'Ancy offre trois modes de sépultures distincts : l'incinération sur place, l'incinération en caisses ou coffrets de bois et l'inhumation dans des cercueils en bois.

« Aux archéologues je signalerai des stèles gallo-romaines de forme et d'ornementation remarquables, un vase rempli d'ossements, abrité par deux monolithes arc-boutés, forme primitive du monument sépulcral.

« Aux numismates je signale une série de petits et moyens bronzes qui va d'Auguste à Valentinien (375-392), ce qui placerait la destruction de la Villa d'Ancy dans les dernières années du IV^e^ siècle ou au commencement du V^e^.

« On trouvera enfin dans cette livraison une liste des noms de potiers trouvés sur les vases funéraires du cimetière de la Villa d'Ancy, dont quatre étaient jusqu'ici inconnus.

« On ne saurait trop admirer et louer l'activité intelligente, infatigable, de l'antiquaire distingué, qui, dans un âge avancé, se consacre, avec tant de dévouement et de libéralité, à une œuvre des plus utiles à la science archéologique. »

M. G. Perrot présente à l'Académie *Les assemblées provinciales dans l'empire romain*, par Paul Guiraud, maître de conférences d'histoire ancienne à l'École normale supérieure, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Paris, 1887, in-8°).

« L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à la Compagnie est né d'une question mise au concours par l'Académie des sciences morales, qui lui a donné le prix en 1886. Soigneusement revu par son auteur, il paraît tout à fait digne du succès qu'il a obtenu. M. Guiraud ne s'est pas contenté de résumer et de grouper, avec une rigoureuse exactitude, d'après les écrivains, les inscriptions et les monnaies, tous les renseignements qui nous ont été conservés sur ces assemblées; il a tenu à expliquer, dans son introduction, comment celles-ci se sont continuées, là où elles répondaient à d'anciennes habitudes, ou comment elles se sont constituées, là où rien de pareil n'existait avant la conquête romaine, à la faveur du culte de Rome et des empereurs divinisés, des Augustes. Sui-

Digitized by Google

vant les traces de ses anciens maîtres, MM. Boissier et Fustel de Coulanges, il a très clairement expliqué comment avait pu s'établir et se répandre partout ce culte que nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre, comment il était devenu la religion d'État du monde romain. Là, comme dans la courte conclusion par laquelle se termine le livre, on sent partout le véritable esprit historique, celui qui n'est pas dupe des apparences, qui sait chercher la réalité sous les formules officielles et distinguer la pratique de la théorie, les institutions décrétées par les pouvoirs publics et l'usage qu'en ont fait les peuples qui les possédaient. Le style est simple et nerveux; il laisse deviner que M. Guiraud a été nourri à bonne école.»

M. S. Luce offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Pierre Lanéry d'Arc, avocat à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, une brochure intitulée : *Le culte de Jeanne d'Arc au xv^e^ siècle* (Orléans, 1887, in-8°).

«On sait que Jeanne d'Arc fut, même de son vivant, l'objet d'un culte privé. Cela ressort de divers témoignages et notamment de l'article 52 de l'acte d'accusation dressé par le tribunal de Rouen; et l'on a signalé de nos jours des statues, des tableaux, surtout des médailles, où certains archéologues ont cru reconnaître, avec plus ou moins de vraisemblance, des monuments de ce culte. Dans la brochure que j'offre à l'Académie, M. Lanéry d'Arc, qui s'honore à juste titre d'appartenir à la descendance de l'un des frères de la Pucelle, a curieusement réuni toutes les mentions et décrit tous les objets figurés relatifs au culte privé rendu à Jeanne depuis le xv^e^ siècle. Dans le cours de cet exposé, l'auteur relève deux particularités intéressantes. Il signale un acte notarié de 1432, appartenant à M. Charles de Ribbe, où un nommé Duranti est qualifié *romieu*, parce qu'il a accompli un pèlerinage au grand jubilé célébré au Puy-en-Velay le 25 mars 1429; et il nous donne, d'après le manuscrit 812 de la bibliothèque Méjanes à Aix, l'analyse d'un autre acte, par lequel un habitant d'Arles, informé des exploits prétendus de la trop fameuse Jeanne des Armoises, parle par-devant notaire contre un de ses concitoyens, le 27 juin 1436, que «la Pucelle bruslée par les Anglois à Rouen estoit encor en vie». L'élégante brochure de M. Lanéry d'Arc est précédée de la reproduction d'une statuette en marbre d'une exécution assez grossière, que l'on conserve depuis fort longtemps dans la famille de l'auteur, mais qu'il serait fort téméraire, à notre avis du moins, de considérer comme une représentation de la libératrice d'Orléans.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. P.-Ch. Robert.)

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome XXVIII (1re partie) des *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1887, in-4°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Histoire de la légende de Faust*, par Ernest Faligan, docteur en médecine et docteur ès lettres des facultés de Paris (Paris, 1888, in-8°).

En déposant ce volume, M. Wallon fait remarquer que les études complètes de médecine qu'a faites l'auteur lui ont donné une compétence toute particulière pour traiter certaines parties de son sujet, notamment tout ce qui touche aux recherches scientifiques ou alchimiques attribuées au docteur Faust par la légende.

M. Ch. NISARD a la parole pour un hommage :

« Je demande la permission d'offrir à l'Académie un livre dont je suis l'auteur, et dont il est de mon devoir de lui faire hommage, bien qu'il ne relève pas de sa juridiction spéciale. Le sujet en est en effet tout moderne, puisqu'il appartient à l'histoire de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'ouvrage porte un titre qui, à première vue, paraît n'être qu'un appât de libraire, mais qui cependant est vrai, et le seul vrai. Le voici : *Guillaume du Tillot. Un valet ministre et secrétaire d'État, épisode de l'histoire de France en Italie de 1749 à 1771* (Paris, 1877, in-16).

« Ce qui recommande particulièrement ce livre, c'est que le personnage qui y est constamment en scène est Français. Parti de très bas, il s'est élevé par son intelligence et par sa probité au plus haut rang de la hiérarchie administrative, ayant été premier ministre de deux princes souverains, don Philippe et don Ferdinand, successivement ducs de Parme. Quoique son œuvre, dans les pays qu'il gouverna pendant près d'un quart de siècle, ait été, sous les rapports politique et économique, une œuvre considérable, qu'il y ait été encouragé et soutenu par les gouvernements de France et d'Espagne, mais plus directement et plus énergiquement par le duc de Choiseul; quoique son nom ait eu alors un retentissement extraordinaire, non seulement en Italie, mais dans toute cette partie de l'Europe centrale régie par des princes catholiques, qu'enfin il n'ait échappé que par une espèce de miracle à une tentative d'assassinat longtemps pourpensée et dirigée contre lui par l'infante Marie-Amélie,

Digitized by Google

femme de don Ferdinand, c'est à peine si l'histoire s'est occupée de lui, à peine s'il est connu, même par son nom, dans son propre pays. L'objet de ce livre est donc de l'y faire connaître, et de le venger d'un oubli aussi injuste qu'inexplicable. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau la première année de la *Revue d'histoire diplomatique* (Paris, 1887, in-8°).

Cette revue est publiée par les soins et aux frais de la Société d'histoire diplomatique, qui s'est constituée sous la présidence de M. le duc de Broglie.

M. RENAN présente, de la part des auteurs :

1° Deux publications de M. A. de Gubernatis, intitulées, l'une : *Il Paradiso di Dante dichiarato ai giovani* (Florence, 1888, in-18); l'autre : *Peregrinazioni indiane, India centrale, India meridionale e Seilan, Bengala, Pengiab e Cashmir* (Florence, 1887, 3 vol. in-8°);

2° Un volume intitulé : *Origine et philosophie du langage, ou Principes de linguistique indo-européenne*, par Paul Regnaud (Paris, 1888, in-16).

Sont encore offerts :

Revision et reconstitution de la chronologie biblique et profane des premiers âges du monde, d'après les découvertes de la science moderne et le savant système de M. l'abbé Chevallier, etc., par l'abbé V. Dumax (Paris, 1886, 5 vol. in-16);

Notice sur la tour et l'hôtel de Sainte-Mesme, précédemment nommé l'hôtel du Pet-au-Diable, 1322-1843, par A. Bruel (Paris, 1887, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*);

Vocabolario geroglifico copto-ebraico, par Simeone Levi, vol. V (Turin, 1887, in-4°);

Langue internationale, préface et manuel, par M. le Dr Esperanto (Varsovie, 1887, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer (Saint-Omer, 1887, in-8°).

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre, publiées par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut (Digne, 1887, in-8°, extrait des *Annales des Basses-Alpes*);

Digitized by Google

Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze, par Ferdinand des Robert (Nancy, 1884, in-8°);

François Marchand et le tombeau de François Ier. Lecture faite à la Sorbonne, le 4 juin 1887, par F. de Mély (Chartres, 1887, in-4°);

Etymologicum magnum Romaniæ. Dictionarul limbei istorice si poporane a Românilor, par B. Petriceicu-Hasdeu, t. II, fasc. 1 (Bucharest, sans date, in-4°).

M. Bergaigne présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. James Darmesteter, un extrait du *Journal asiatique*, intitulé : *Points de contact entre le Mahâbhârata et le Shâh-Nâmah* (Paris, 1887, in-8°).

« Ce mémoire pose une question extrêmement importante, celle d'une migration possible des légendes anciennes de la Perse jusque dans l'Inde, et particulièrement d'emprunts qu'aurait pu leur faire la grande épopée indienne du Mahâbhârata. M. Darmesteter montre fort bien, dans une discussion historique très serrée, par quelle voie et dans quelle période cette influence iranienne aurait pénétré dans l'Inde. Elle ne se serait certainement pas exercée avant la fondation de l'empire indo-scythe, c'est-à-dire avant le premier siècle de notre ère. Mais justement il semble aujourd'hui bien difficile de croire que le Mahâbhârata, sous sa forme actuelle, remonte à une époque plus ancienne. Il n'y a donc aucun argument *à priori* contre le très intéressant essai de M. Darmesteter. Mais on n'oserait dire que la question soit dès maintenant résolue. De curieuses ressemblances sont, il est vrai, relevées entre deux épisodes du Mahâbhârata et des légendes iraniennes qui n'ont reçu leur forme définitive que dans le Shâh-Nâmah, mais qui remontent beaucoup plus haut, puisqu'il y est déjà fait allusion dans l'Avesta. Personne ne les expliquera par un emprunt de l'Avesta au Mahâbhârata. Mais ne peuvent-elles être expliquées autrement que par un emprunt inverse du Mahâbhârata, non pas bien entendu à l'Avesta lui-même, mais aux traditions iraniennes importées dans l'Inde par les Mages, les *Maga*, comme les appelle la langue sanscrite? L'origine commune des Hindous et des Iraniens, le fonds de légendes qu'ils ont dû garder d'une période primitive, ne peuvent-ils pas en rendre compte? En somme, si les concordances signalées entre l'épopée indienne et l'épopée persane semblent suffisantes pour exclure l'idée de coïncidences fortuites, elles ne portent que sur des traits généraux et laissent subsister des différences assez caractéristiques pour que l'hypothèse de développements indépendants d'une tradition primitive commune puisse paraître aussi vraisemblable que celle d'un emprunt de l'Inde à la Perse. Les légendes du Mahâbhâ-

Digitized by Google

rata n'ont pas, il est vrai, leurs titres d'ancienneté dans les Védas comme celles du Shâh-Nâmah ont les leurs dans l'Avesta. Mais ce serait là un argument tout négatif qu'il est impossible d'invoquer; car il ne porterait pas seulement sur quelques épisodes, mais sur l'épopée indienne tout entière. Si le Mahâbhârata, sous sa forme actuelle, est relativement très moderne, il est impossible de douter que le fond n'en soit très vieux. On l'a dit, mais on ne saurait trop le répéter, les Védas, simples recueils d'hymnes et de rituels, ne nous montrent qu'un des côtés de l'Inde primitive.

« Ces considérations n'ont certainement pas échappé à M. Darmesteter. Aussi les deux légendes signalées ne tiennent-elles pas la même place dans son argumentation. Il a insisté seulement sur l'une d'elles, celle dont la forme indienne est l'arrivée de Yudhishtira au ciel. Elle lui fournit des arguments d'un autre ordre, la rédaction du Mahâbhârata lui paraissant offrir, dans son allure rapide, les caractères d'une addition tardive au poème primitif. D'ailleurs, quel que soit le sort réservé à la thèse elle-même, il faut reconnaître le talent avec lequel elle a été soutenue, la vaste information de l'auteur, la clarté et l'attrait de son exposition. Il reste aussi à former avec lui le vœu que les indianistes soumettent à des recherches nouvelles et plus approfondies cet immense trésor de mythes, de légendes, de traditions de toute espèce qui fait, à défaut de l'intérêt littéraire trop souvent absent, la valeur inappréciable du Mahâbhârata. »

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie, de la part des auteurs, les deux ouvrages suivants :

1° *Recueil de textes et documents relatifs à la philologie berbère*, par René Basset (Alger, 1887, in-8°);

2° *Cours de langue kabyle, grammaire et versions*, par Bel Kassem ben Sedira (Alger, 1887, in-8°).

« J'ai l'honneur, dit notre confrère, de présenter à l'Académie de nouveaux matériaux pour l'étude des dialectes berbères. C'est d'abord un *Recueil de textes et documents*, publié par M. René Basset, professeur d'arabe à la chaire publique d'Alger, qui, par ses travaux précédents autant que par ses missions en Kabylie, a déjà rendu des services signalés à cette branche des études africaines. L'Académie vient d'ailleurs de reconnaître le zèle de ce jeune savant en lui confiant une mission au Sénégal qui lui permettra d'étudier à fond le zénaga, le plus important des dialectes du Sud. M. Basset va se mettre en route dans quelques jours et j'espère avoir bientôt l'occasion de constater les premiers résultats de son

Digitized by Google

voyage. Avant de partir, il m'a chargé d'offrir à l'Académie, comme preuve de bonne préparation à son exploration prochaine, ce livre, où se trouvent réunis un grand nombre de textes empruntés aux Berbères du Sud oranais, de Figuig et de Sous. Le texte, écrit d'abord en arabe et transcrit ensuite en français, est accompagné d'une traduction et de notes bibliographiques d'une richesse parfois un peu exubérante, mais dont les amateurs de folk-lore ne se plaindront pas.

« Ce que M. Basset a fait pour l'étude théorique du berbère et pour les questions d'érudition qui s'y rattachent, un indigène professeur à l'École des lettres d'Alger, M. Bel Kassem ben Sedira, l'a accompli de son côté et avec non moins de succès pour l'étude pratique des dialectes parlés par les tribus kabyles du Djurdjura. Outre un abrégé de grammaire, son *Cours de langue kabyle* renferme un choix très varié de traditions, légendes, chansons et récits héroïques aussi intéressants pour la connaissance de la langue que pour celle des mœurs et croyances populaires.

« Les travaux dont je viens de donner les titres, en regrettant de ne pouvoir entrer dans plus de détails, paraissent à point nommé au moment où le Conseil supérieur de l'instruction publique vient de réglementer les examens de langue berbère. Je ne doute pas que ces ouvrages ne contribuent aux progrès d'une étude féconde en bons résultats pour notre colonie, et par cela même bien digne d'encouragements. »

M. Barbier de Meynard présente aussi *La pluie de rosée, étanchement de la soif, traité de flexion et de syntaxe*, traduit sur le texte arabe en vers d'Ibn Hijām, par M. A. Goguyer, interprète judiciaire à Tunis (Leyde, 1887, in-8°).

« Ce poème didactique, que les lettrés musulmans placent au même rang que les traités de grammaire d'Ibn Malek, présentait de grandes difficultés, que le traducteur a surmontées avec succès. Sa traduction est claire et précise et les commentaires dont il l'accompagne ne laissent subsister aucun doute sur la valeur des théories grammaticales d'un auteur qui, depuis cinq siècles, fait autorité dans les écoles d'Orient. »

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Théodore Reinach, un exemplaire de son travail intitulé : *Les monnaies juives* (Paris, 1887, 1 vol. in-16 de la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*).

« Je me permets d'attirer d'une manière toute particulière sur ce petit volume l'attention de mes confrères numismates et hébraïsants. Ce n'est point un simple catalogue des monnaies juives connues, l'ouvrage de Madden ne laisse rien à désirer à cet égard, mais un essai de classifica-

Digitized by Google

tion présenté sous une forme synthétique et, autant que possible, accessible aux moins initiés. Personne n'ignore que la classification des monnaies juives est un problème qui tourmente les savants depuis près de deux siècles, et auquel on a proposé les solutions les plus variées. Si l'on parcourt les auteurs les plus récents, on sera étonné du chaos des opinions divergentes. Je crois sincèrement que M. Reinach est arrivé sur plusieurs points à une solution définitive, par le rapprochement incessant entre les données de la numismatique et celles de l'histoire, par la considération attentive des styles, et surtout en ne séparant pas la numismatique juive de celle des peuples environnants de la Syrie.

« Parmi les principaux résultats auxquels M. Théodore Reinach est arrivé, je signalerai seulement les suivants : la numismatique juive proprement dite ne commence qu'avec le second prince hasmonéen, Jean Hyrcan Ier. Les princes hasmonéens et hérodiens n'ont jamais frappé que des monnaies de bronze destinées à une circulation purement locale. Les monnaies d'argent juives ont un caractère exceptionnel et révolutionnaire; elles appartiennent exclusivement à la période des deux révoltes sous Néron et Hadrien. Cette dernière attribution est fort importante. Les fameux sicles d'argent donnés généralement à Simon Macchabée se trouvent de ce fait reportés deux siècles plus bas. Tels sont, en dehors de quelques très intéressantes trouvailles de détail, les principaux résultats nouveaux de cet excellent petit volume. »

M. Delisle dépose sur le bureau, de la part de Mme Rossignol, un opuscule sans nom d'auteur, qui porte pour titre: *Biographie de M. Claude Rossignol* (Lyon, 1887, in-16).

— Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1887, fasc. 9-11 (Paris, 1887, gr. in-8°);

Annales du musée Guimet, t. X (Paris, 1887, in-4°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 8e année, t. XVI, nos 1 et 2 (Paris, 1887, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 10e année (Paris, 1887, in-8°);

Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London, vol. L (Londres, 1887, in-4°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 2e série, vol. IV; 4e série, vol. III, fasc. 4 et 5; *Memorie della classe di scienze morali*, etc., vol. XII (Rome, 1887, in-4°);

Digitized by Google

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n^os^ 42-47 (Florence, 1887, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. II, n^os^ 2 et 3 (Rome, 1887, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVIII, 5^e^ livraison (Paris, 1887, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n^os^ 20-23 (Bône, 1887, gr. in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3^e^ série, n^o^ 17, 2^e^ fascicule (Vesoul, 1886, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1887, n^o^ 3 (Amiens, 1887, in-8°);

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1886 (Paris, in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 36^e^ année, 143^e^ et 144^e^ livraison (Saint-Omer, 1887, in-8°);

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes, 6^e^ série, vol. IV, n^os^ 9-11 (Paris, 1887, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3^e^ trimestre de 1887 (Poitiers, in-8°);

Histoire des Grecs, par Victor Duruy, membre de l'Institut, livraisons 72-84 (Paris, 1887, in-4°);

L'Indépendant littéraire, revue bi-mensuelle, 2^e^ année, n^os^ 23-27 (Paris, 1887, in-4°);

Journal asiatique, 8^e^ série, t. X, n^os^ 1 et 2 (Paris, 1887, in-8°);

Journal of proceedings of the Royal Institute of British architects, nouvelle série, vol. IV, n^os^ 2 et 3 (Londres, 1887, in-4°);

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 3^e^ série, 4^e^ volume, t. XVI de la collection (Abbeville, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. IX de la 2^e^ série, année 1886 (Poitiers, 1887, in-8°);

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5^e^ série, t. VII (Paris, 1886, in-8°);

Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada, t. IV, année 1886 (Montréal, 1887, in-4°);

Memorie del Reale Istituto lombardo di scienze e lettere. Classe di lettere e scienze storiche e morali, vol. XVI (VII de la 3^e^ série), fasc. 3 (Milan, 1886, in-4°);

Digitized by Google

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. VIII et n° 1 du vol. X (Londres, 1886-1887, in-8°);

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 31e année, n° 182 (Alger, 1887, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, 3e série, t. X, juillet-octobre (Paris, 1887, in-8°);

Revue de Comminges (Pyrénées centrales), bulletin de la Société des études de Comminges, sous la direction de Julien Sacaze, t. III, 2e et 3e trimestres (Saint-Gaudens, 1887, in-8°);

Revue des questions historiques, 22e année, 84e livraison (Paris, 1887, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 46 (Vienne [Isère], 1887, in-8°);

Revue géographique internationale, 12e année, nos 141-145 (Paris, 1887, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, Ernest Babelon, 3e série, t. V, 4e trimestre (Paris, 1887, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München, fasc. IV de 1886 et I-III de 1887 (Munich, 1887, in-8°);

Société centrale des architectes. Conférences faites au siège de la Société, 1885, 1886, 1887 (Paris, 1887, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 9e année, n° 4 (Agram, 1887, in-8°).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

Abbassides (*Causes qui ont déterminé l'avènement des*), p. 4, 418, 517, 523.
Abbeville (Société d'émulation d'). *Mémoires*, p. 616.
Abord (Hippolyte). *Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun*, p. 436.
Abréviations (*Forme des*) *dans les lettres des papes*, p. 276.
Abyssinie chrétienne (*Histoire des relations de la France avec l'*), p. 120.
Académie danoise. Lettre du président, p. 303.
Académie des sciences (*L'*), p. 599.
Achille (Monuments de l'art grec relatifs à), p. 313.
Acoustiques (*Des vases*) *ou echea*, p. 272.
Adam (Lucien). *La langue chiapanèque*, p. 133.
Adonis (*Sur le nom de Θαμμούς attribué à*), p. 606.
Aéria (*Clairier, véritable emplacement d'*), p. 144.
Afrique du Nord (*La conquête de l'*), p. 409. — Voir Commission.
Agen (*Essai sur les limites de la juridiction d'*), p. 385.
Aguesse (L.). *Histoire de l'établissement du protestantisme en France*, p. 3, 9.
Ahlqvist (Aug.). *Tutkimus Sivistyssanoista*, etc., p. 279. — *Uusin Suomalaisen virsikirjan*, etc., p. 280.
Ainay (*Les martyrs d'*) *et l'amphithéâtre de Lugdunum*, p. 596.
Alberuni. *India*, p. 600.
Albret (*Jeanne d'*), p. 8, 178, 511, 519.
Aleksandrow (A.). *Sprachliches aus dem Nationaldichter Litauens Donalitius*, p. 587.
Alésia (*Notes d'un chercheur sur l'*) *de Vercingétorix*, p. 119.
Alexandre (*Le roman d'*) *en hébreu*, p. 399; — *en dialecte thébain*, p. 402.
Alger (*Histoire d'*), p. 411.
Alis (L'abbé R.-L.). *Notice sur Mauvezin*, p. 434.
Allemagne (D'), archiviste paléographe, p. 530.
Allier de Hauteroche (Prix de numismatique). Ouvrages envoyés au concours, p. 3, 5, 331. — Commission, p. 9. — Prix décerné, p. 183, 514, 519. — Annonce du concours de 1889, p. 523.
Allmer (A.). *Trion*, p. 439.
Alpes (*Tableau historique des Hautes-*), p. 413.
Alsatica (*Catalogue des*) *d'O. Berger-Levrault*, p. 135.
Amari. *Biblioteca arabo-sicula*, p. 593.
Ambre (Voies du commerce de l'), p. 172, 174, 313.
Amélineau (E.). Le *Maqoqas*, *Makaukas*

Digitized by Google

ou *El-Mouqoqis*, p. 427. — Quatre ouvrages, p. 590.
Amérique (Monnaie de cuivre en) avant la conquête, p. 157, 216-219.
Ami des monuments (L'), p. 280.
Amiaud (A.). *Tableau comparé des écritures babylonienne et assyrienne*, p. 132.
Amiens (Académie d'). *Mémoires*, p. 303.
Amour enchaîné, p. 88.
Amphithéâtre romain de Lyon, p. 181, 256-258, 596.
Amraphel et Hammurabi, p. 320, 435, 492-500.
Amyot (Une lettre inédite d'), p. 298.
Angers (Société d'agriculture, etc., d'). *Mémoires*, p. 303.
Anglais (Complot contre les) à Cherbourg en 1429, p. 309, 413.
Anglo-Saxon coins in the British Museum, p. 284.
Anjou (Étude sur les misères de l'), p. 135, 385.
Annales latines (Grandes) de Saint-Denis, p. 156.
Annam (Inscriptions sanscrites de l'), p. 305. — *La frontière sino-annamite*, p. 4.
Annibal (Marche d') des Pyrénées au Pô, p. 410.
Antibes (Inscriptions et ossuaire découverts à), p. 275.
Antiochus Ier Soter (Inscription d'), p. 126.
Antiphon (Essai sur la langue et le style d'), p. 434. — *Œuvres complètes*, p. 434.
Antiquaires de France (Société nationale des). *Bulletin*, p. 302, 616. — *Mémoires*, p. 303, 616.
Antiquités de la France. Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 3, 5; — pour 1888, p. 307, 311, 314, 322, 331, 419, 423, 430, 432, 434, 436, 439, 441. — Commission, p. 5, 441. — Récompenses décernées, p. 184, 385, 506, 518. — Rapport, p. 311, 383-396. — Annonce du concours de 1888, p. 523.
Antiquités romaines (Manuel des), p. 136. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 139.
Aphroditekultus (Kypros und der Ursprung des), p. 587.
Apocalypse persane de Daniel, p. 601.
Apollon d'Hélos et Apollon d'Amyclée, p. 154, 191; — de Ténéa, p. 159.
Apolloniani (De Aristarcho lexici) fonte, p. 280.
Apostolidès (B.). *Essai d'interprétation de l'inscription préhellénique de Lemnos*, p. 597.
Arabe (Traductions d'ouvrages grecs en), p. 5, 10, 183, 505, 521.
Arabes (Les congrégations religieuses chez les), p. 409.
Arabo-sicula (Biblioteca), p. 593.
Arbois de Jubainville (H. d'). Membre de la Commission du prix ordinaire, p. 9; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 10; — du prix Delalande-Guérineau, p. 10. — La propriété foncière en Gaule, p. 21, 23, 29, 65-86. — La grammaire de Lebrija et la formation du futur dans les langues romanes, p. 31. — Les Cimbres et les Cimmériens, p. 166. — *Vir inluster* ou *inlustris*, p. 167, 171. — Rapport sur le prix ordinaire, p. 306.
Archæologia, p. 615.
Archeologia cristiana (Bullettino di), p. 414.
Archéologie (Traité élémentaire d'), p. 272.
Architectes (Société centrale des). *Annuaire*, p. 151. — *Bulletin*, p. 151,

Digitized by Google

302, 414, 616. — *Conférences*, p. 617. — Médailles, p. 164, 177.
Architects (*Journal of the Institute of British*), p. 616.
Architecture (*Étude des divers styles de l'*) *en France*, p. 272.
Archives (*Annuaire des bibliothèques et des*), p. 147; — *angevines de Naples*, p. 3, 9, 510; — *canadiennes*, p. 595; — *départementales, etc.* (*Catalogue des manuscrits conservés dans les*), p. 279.
Archivistes paléographes, p. 18, 529.
Ariège (*Noëls de l'*) *en patois*, p. 277.
Aristarcho (*De*) *lexici Apolloniani fonte*, p. 280.
Aristote (Manuscrit d') découvert à Philippopolis, p. 162.
Arménienne (*Emilio Castelar et la question*), p. 143.
Arméniens polonais (*Sur la langue des*), p. 295.
Arnac-Pompadour (Inscriptions d'), p. 37.
Arnaud (Germain). Récompense au concours du prix ordinaire, p. 175, 506, 518.
Arrivet (Arthur). *Dictionnaire français-japonais*, p. 413.
Arsenal (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'*), p. 413.
Art (*Histoire de l'*) *dans l'antiquité*, p. 152; — *dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, p. 8, 178, 512, 519; — *étrusque* (*Étude sur l'*), p. 4, 5, 10, 306, 505, 520. — Voir Fould (Prix).
Artémis Leucophryne (Temple d'), à Magnésie du Méandre, p. 327, 425.
Artois (*Mahaut, comtesse d'*), p. 3, 184, 385, 507, 518.
Artur de Bretagne, p. 439.
Assemblées provinciales dans l'empire romain, p. 608.
Assyrie (*Langues perdues de l'*) *et de la Perse*, p. 285.
Assyrienne (*Écritures babylonienne et*), p. 132.
Assyriennes (*Antiquités*), p. 287; — (*Notes relatives aux mesures*), p. 597.
Athènes. Voir Écoles françaises.
Attischen Komoedie (*Studien zur alt-*), p. 587.
Aubert (Félix). *Le Parlement de Paris*, p. 4, 170, 441.
Aubigné (Agrippa d'). *Histoire universelle*, p. 125.
Aubusson (*Histoire d'*), p. 419.
Aurès. *Notes relatives à la détermination des contenances des mesures assyriennes de capacité*, p. 597.
Ausone, traduit par E.-F. Corpet, p. 401.
Austriacarum (*Fontes rerum*), p. 302.
Autun (*Histoire de la Réforme et de la Ligue à*), p. 436.
Auvot, verbe gaulois, p. 178, 179, 252-255.
Auvray, membre de l'École française de Rome, p. 182. — *Vie du pape Grégoire IX*, p. 161. — Une source de la *Vita Roberti regis* du moine Helgaud, p. 434, 470-471.
Avignon (*La librairie des papes d'*), p. 3, 185, 395, 510, 519.
Avocats au Parlement (*Histoire des*), p. 4, 184, 385, 507, 518.
Aymonier. Inscriptions sanscrites de l'Annam, p. 305.

Digitized by Google

B

Baal Marcod (Dédicace à), p. 323.
Baalmelek, roi de Citium, p. 155, 204.
Babelon (Ernest). *Revue numismatique*, p. 152, 303, 415, 617. — Prix Allier de Hauteroche, p. 183, 514, 519.
Babylone (Juifs cités dans les textes juridiques de), p. 165, 172, 226-228.
Babylonienne (Chronique) du Musée britannique, p. 185, 263-269, 307.
Babylonienne et assyrienne (Écritures), p. 132. — Voir *Wadi Brissa*.
Babylonische Texte, p. 597.
Bachmann (Adolf). *Briefe und Acten zur Geschichte K. Friedrich III*, p. 302.
Bagarris (P.-A. de Rascas, sieur de), p. 280.
Bague (Chaton de) trouvé à Chypre, p. 172, 231-232.
Bailly, président de la Société centrale des architectes. Lettres, p. 164, 177.
Balencie (Gaston). *Enquête de l'année 1300, Sommaire description de Bigorre*, p. 439.
Baltazzi bey (D.). Voir Tabnit, Artémis Leucophryne.
Baltique (Relations commerciales de la) avec la Grèce et la mer Noire, p. 172, 174, 313.
Balzac (Robert de). *Le chemin de l'ospital*, p. 273.
Banerjee (Denonath). *Tattwa Nirnaya*, *The success of my efforts*, p. 297.
Bapst (Germain). *Études sur l'orfèvrerie française. Les Germain*, p. 291.
Barbaza (Louis). *Annales de Castres*, p. 145.
Barbier de Meynard. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5; — des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — du prix Brunet, p. 10; — des comptes, p. 313; — pour la rédaction du programme du concours Bordin, p. 418. — Désigné pour examiner le buste d'Ét. Quatremère, p. 331. — Élu vice-président de l'Académie, p. 440. — Exploration archéologique et linguistique de M. René Basset en Tunisie, p. 317. — *Historiens des croisades*, p. 397. — *Dictionnaire turc-français*, p. 606.
Bardo (Musée du). Mosaïque de Sousse, p. 316, 342-346.
Bardoux (A.). *L'école de géographie et la Société de topographie*, p. 270.
Baret (E.). *Sidoine Apollinaire*, p. 401.
Barthélemy (A.). *Gujastak Abalish*, p. 288.
Barthélemy (Anatole de). Candidat, p. 6, 12, 426. — Élu membre de l'Académie, p. 428, 503. — Reçu, p. 431. — Membre de la Commission chargée de présenter des candidats aux places de correspondants français, p. 435; — du prix Gobert, p. 441. — Désigné pour examiner le buste du duc de Luynes, p. 437. — *Revue numismatique*, p. 152, 303, 415, 617.
Bartholdi. Buste de M. Laboulaye, p. 426.
Basiliense (Concilium), p. 272.
Basset (René). *Manuel de langue kabyle (dialecte zouaoua)*, p. 282. — Exploration archéologique et linguistique aux environs de Feriana (Tunisie), p. 317. — Mission au Sénégal, p. 424, 516, 522. — *Contes populaires berbères*, p. 587. — *Re-*

Digitized by Google

cueil de textes et documents relatifs à la philologie berbère, p. 613.
Bassin sculpté (Le) du palais de Tello, p. 422, 424, 427.
Batarnay (*Ymbert de*), *seigneur du Bouchage*, p. 184, 391, 509, 519.
Bathory et Possevino, p. 134.
Batiffol (L'abbé Pierre). Manuscrits onciaux du Nouveau Testament, p. 171. — Récompense, p. 305, 506, 518.
Bâton de commandement de la Grotte de Montgaudier, p. 9, 42-49.
Baudouin (Alphonse). *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*, p. 439.
Béarn (*Les Etats de*), p. 441.
Béarnais (*Dictionnaire*), p. 3, 184, 388, 508, 519.
Beaurepaire (Ch. de Robillard de), correspondant de l'Académie. *Entrée à Rouen du roi Henri IV*, p. 285. — *Recherches sur la répression de la mendicité*, p. 285.
Bel Kassem ben Sedira. *Cours de langue kabyle*, p. 613.
Belgique (*Anciennes lois et ordonnances de la*), p. 302.
Bellin (A.-G.). *Un livre de raison*, p. 597.
Bémont (Ch.). *De la condamnation de Jean sans Terre*, p. 185, 394, 510, 519.
Benerjea (Denonath). Voir Banerjee.
Benndorf. Le Pluton Eubouleus de Praxitèle, p. 421, 447.
Benoist (Eugène). Sa mort, p. 172, 502. — Son remplacement, p. 182, 426, 428.
Berbère (*Étude sur la langue*), p. 5, 418, 520, 525. — *Recueil de textes et documents*, p. 613. — Voir *Kabyle*.
Berbères (*Contes populaires*), p. 587.
Bergaigne (A.). Membre de la Commission chargée de rédiger le programme du concours Bordin, p. 418. — *Recherches sur l'histoire de la Samhitâ du Rig-Veda*, p. 126, 300. — Inscriptions sanscrites de l'Annam, p. 305.
Berger (Philippe). La seconde inscription bilingue de Tamassus, p. 153, 187-198. — Une nouvelle inscription royale de l'île de Chypre, p. 155, 203-210.
Berger-Levrault (Oscar). *Catalogue des Alsatica*, p. 135.
Berthelot (André), membre de l'École de Rome, p. 516.
Bertrand (Le général). Fouilles de Sousse, p. 316, 330, 342-346, 379-383.
Bertrand (Alexandre). Membre de la Commission des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — de la Commission chargée de présenter des candidats aux places de correspondants étrangers, p. 435. — Coffret gallo-romain découvert à Gondrecourt (Meuse), p. 11, 58-59. — Bijoux mérovingiens de Courbillac, près Jarnac (Charente), p. 18, 62-65. — *Revue archéologique*, p. 152, 303, 415, 617. — L'os de renne gravé du musée de Cluny, aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye, p. 161, 164, 221-225. — Figurine de bronze représentant l'empereur Postume, p. 176, 243-244. — Fouilles de Saint-Maur-les-Fossés, p. 306, 336-339. — Mosaïques découvertes à Sousse, p. 330, 379-382. — Frises du temple d'Artémis Leucophryne, à Magnésie du Méandre, p. 327. — Le Dispater gaulois, le Jupiter Sérapis et le Pluton Eubouleus de Praxitèle, p. 420, 443-448.

Digitized by Google

Bertrand (J.), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Lettre, p. 154.
Besançon (Musées de). Catalogue, p. 274.
Bethléem (Possessions de l'église de) en Gascogne, p. 282.
Beyrouth (Inscription grecque de), p. 323.
Bible amiatine, p. 149-151.
Biblical archæology (Society of). Proceedings, p. 617. — *Transactions*, p. 415.
Bibliographie des cartes et plans des Vosges, p. 413; — *des ouvrages de Léon Renier*, p. 406; — *des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, p. 442; — *des Sociétés savantes de la France*, p. 289, 413; — *historique de l'arrondissement de Saint-Omer*, p. 611; — *parisienne*, p. 134, 442; — *vosgienne*, p. 285, 587. — Voir Brunet (Prix).
Bibliothèque nationale. Médailles et monnaies offertes par M. de Witte, p. 161, 164, 225-226, 427. — *Notice des manuscrits siamois*, p. 606.
Bibliothèques (Annuaire des) et des archives, p. 147.
Bibliques (Recherches), p. 279.
Bibliska kyrkobegreppet (Grunddragen af det), p. 280.
Bien (Du) au point de vue ontologique et moral, p. 290.
Bienaymé (G.). *Histoire des droits d'entrée et d'octroi à Paris*, p. 598.
Bigorre (Enquête de l'année 1300 et *Sommaire description de)*, p. 439.
Bijoux mérovingiens de Courbillac, p. 19, 62-65.
Bio-bibliographie bretonne (Répertoire de), p. 134, 442.
Birch (W. de Gray). *Biographical Notices of Dr Samuel Birch*, p. 410.
Birouny. *India*, p. 600.
Bladé (J.-F.). *Mémoire sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine*, p. 127. — *Le Sud-Ouest de la Gaule sous le Haut et le Bas-Empire*, p. 127. — *Histoire du droit en Gascogne*, p. 596.
Bloch. Candidat au Collège de France, p. 12.
Boica (Monumenta), p. 293.
Boislisle (A. de). *Affaire de la pelouse de Chantilly*, p. 127.
Boissier (Gaston). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix ordinaire, p. 9; — du prix Bordin, p. 10; — de la Commission chargée de présenter des candidats à une place d'associé étranger, p. 18; — aux places de correspondants étrangers, p. 435. — Les cités libres et fédérées, p. 312. — Situation de l'esclave chez les Romains, p. 326. — Un plan de Rome et une vue du Forum à la fin du XVe siècle, p. 432, 449-451.
Boissieu (Amédée de), correspondant de l'Académie. Sa mort, p. 6. — Son remplacement, p. 440.
Boissy d'Anglas (Étude sur les œuvres de), p. 301.
Bollettino delle opere moderne straniere, p. 151, 302, 414, 616; — *delle pubblicazioni italiane*, p. 151, 302, 414, 616.
Bologna (Di un sepolcreto, di un frammento, etc., scoperti in), p. 293.
Bonaparte, membre de l'Institut, p. 599.
Bondurand (E.). *Le manuel de Dhuoda*, *Les coutumes de Lunel*, p. 311.
Bontemps (L'abbé A.). *Histoire d'Iwuy*, p. 442.
Bordeaux (Inscriptions romaines de), p. 125; — *(Origines du Parlement de)*, p. 307.

Digitized by Google

Bordin (Prix). Mémoires envoyés au concours pour 1887, p. 4, 5; — pour 1888, p. 442. — Commissions, p. 9, 10. — Prix décerné, p. 306, 505, 520. — Récompense décernée, p. 180, 182, 506, 520. — Questions mises au concours, p. 418, 419, 524.

Borghesi (*Œuvres de*), p. 118.

Bornholms Oldtidsminder og Oldsager, p. 293.

Bosredon (Ph. de). *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 385.

Botanique (Manuscrits relatifs à la), p. 158, 426.

Bouchage (*Du*). Voir *Batarnay*.

Boucicaut (*La France en Orient au XIVe siècle. Expéditions du maréchal*), p. 3, 8, 510.

Boudet (L'abbé H.). *La vraie langue celtique et le cromleck de Rennes-les-Bains*, p. 8.

Boué (L'abbé A.). *De bello gallico, Les Adelphes*, p. 440.

Boulonnais (*Cartulaire du*), p. 184, 514, 521.

Bourbon (*Antoine de*), p. 8, 178, 511, 519.

Bourbon (*Un projet de république à l'île*), p. 591.

Bourgeois (E.). *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie; Le capitulaire de Kiersy*, p. 3, 8, 510.

Bouriant (Urbain). Fragment d'un livre de médecine en copte thébain, p. 319, 374-379. — *Fragments d'un roman d'Alexandre en dialecte thébain*, p. 402.

Bourmont (A. de). *Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis*, p. 134.

Boussac (*Note sur les tapisseries de*), p. 587.

Bouvy (Le R. P. Edmond). *De sancto Isidoro Peluseota, Poëte et mélodes*, p. 129.

Bréal (M.). Élu président de l'Académie, p. 1. — M. Germain, p. 13. — Monnaies offertes par M. de Witte à la Bibliothèque nationale, p. 161. — M. Benoist, p. 172. — *Auçoi*, p. 179. — M. Pott, p. 311. — De l'importance du sens en étymologie et en grammaire, p. 324, 325. — M. Gozzadini, p. 325. — L'empereur du Brésil, p. 419. — Discours à la séance publique annuelle, p. 431, 500-517.

Brésil (S. M. l'empereur du), présent à la séance de l'Académie, p. 419.

Breslau (Manuscrit de), relatif à la botanique, p. 426.

Bretonneau, Trousseau et Velpeau (Monument de), p. 180.

Bretschneider. Élu correspondant de l'Académie, p. 2.

Breusing (A.). *L'art nautique dans l'antiquité*, p. 591.

Brièle. *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux*, p. 279.

British architects (*Journal of the Institute of*), p. 616; — *Museum*. Voir Musée britannique.

Brives-Cazes (E.). *Origines du Parlement de Bordeaux*, p. 307.

Bronzes de la Renaissance, p. 132.

Brouchoud (C.). *Une visite à la bibliothèque de Carpentras*, p. 595.

Bruel (A.). *Notice sur la tour et l'hôtel de Sainte-Mesme*, p. 611.

Brugère (Le général), secrétaire général de la Présidence. Lettre, p. 438.

Brunet (Prix). Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 5; — pour 1888, p. 442. — Commission, p. 10. — Prix décerné, p. 183, 505, 521. — Annonce du concours de 1888, p. 527.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Brymner (Douglas). *Rapport sur les archives canadiennes*, p. 595.
Bueil (Jean de). *Le Jouvencel*, p. 3, 384, 507.
Bühler. Élu correspondant de l'Académie, p. 439.
Buhot de Kersers (A.). Découverte d'une sépulture gauloise, p. 157, 214-215.
Bulgarischen Conjugation (Beiträge zur alt-), p. 587.
Buste antique (Sur un) trouvé au Châtelet (Haute-Marne), p. 135.
Byrsa (Colline de), à Carthage, Inscriptions, p. 423.

C

Cadier (Léon). *Les États de Béarn*, p. 441.
Cœlio (Pro M.) oratio, p. 593.
Caen (Un chapiteau de Saint-Pierre de), p. 405.
Cagnat (René). Présenté pour la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France, p. 12. — *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 606.
Caire (Mémoires de la mission archéologique au), p. 126.
Caix de Saint-Aymour (Le vicomte de). *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*, p. 120.
Calathus (Le), *calathos* ou *modius*, p. 420, 422, 444.
Callier (G.). *Note sur les tapisseries de Boussac*, p. 587.
Calonne (Le baron de). Récompense, p. 184, 515, 521.
Cambridge (Manuscrits français de), p. 142.
Camée (Le grand) de Vienne, p. 119.
Campbell (John). *Etruria capta*, p. 146.
Camus (Jules). Manuscrits de Modène relatifs à la botanique médicale, p. 158.
Canada (Société royale du). *Mémoires*, p. 616.
Canadian Institute. Proceedings, p. 303.
Canadiennes (Rapport sur les archives), p. 595.
Canonizationis (Index processuum authenticorum beatificationis et), p. 134.
Capitoulat toulousain (Étude historique sur le), p. 402.
Capitulaire de Kiersy-sur-Oise, p. 3, 8, 510.
Capitulaires (Législation des), p. 524.
Capoue (Stèles trouvées aux environs de), p. 34.
Cappadoce (Numismatique des rois de), p. 121.
Caranda (Album), p. 607.
Carpentras (Une visite à la bibliothèque de), p. 595.
Carte catalane (Notice sur une) de Dulcert, p. 140.
Carthage. Dédicace à Rabbat-Tanit, p. 3, 4. — Inscriptions de Byrsa, p. 423.
Cartier (Jacques), p. 441.
Casartelli (L.-C.). *Traité de médecine mazdéenne*, p. 147.
Casati (C.-C.). *La gens*, p. 139. — La céramique étrusque, p. 325. — Les sarcophages étrusques, p. 330. — *Fortis Etruria*, p. 606.
Castan (Auguste), correspondant de l'Académie. *Musées de Besançon. Catalogue*, p. 274. — *Opinions des érudits de l'Autriche sur le Saint-Ildefonse de Rubens*, p. 284. — *Provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie de Saint-Georges*, p. 293.

Digitized by Google

Castelar (*Emilio*) *et la question arménienne*, p. 143.
Castets (Ferdinand). *Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne*, p. 4.
Castres (*Annales de*), p. 145.
Catalogues de bibliothèques publiques (*Notice sur les*), p. 402.
Cathédrale de Metz, p. 131.
Celtique (*La vraie langue*), p. 8.
Cénobitisme primitif (*Le*) *dans la haute Égypte*, p. 590.
Cent ans (*Récits de la guerre de*), p. 185, 393, 510, 519.
Ceolfrid, abbé, p. 150.
Céramique étrusque, p. 325.
Cerroti (*Francesco*), p. 405.
César (Jules). *De bello gallico*, p. 440.
César (*Histoire de Jules*), p. 595.
Chabaneau (Camille), correspondant de l'Académie. *Paraphrase des litanies, Paraphrase des psaumes, Sainte Marie-Madeleine*, p. 272.
Chaffaud (Grotte du) [Vienne], p. 161, 164, 222-225.
Chaldée (*Découvertes en*), p. 139, 180, 513, 520.
Chaldéen (Symbole) du vase jaillissant, p. 422, 424, 427.
Chaldéens (Architectes), inventeurs de la colonne en briques, p. 36.
Chalo-Saint-Mard (*Le privilège de*), p. 300.
Chalon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie de). *Mémoires*, p. 415.
Chalucet, p. 423.
Chanabal (*Fragments sur la langue*), p. 146.
Chansons de geste (*Rapports des*) *et de l'épopée italienne*, p. 4.
Chantilly (*Affaire de la pelouse de*), p. 127.
Charavay (Ét.). Pièces réintégrées dans les collections de l'Institut, p. 438.
Charencey (De). *Catecismo en lengua chuchona, Fragments sur la langue chanabal*, p. 146.
Charité-sur-Loire (*Cartulaire de la*), p. 442.
Charles Ier (*Études sur les registres du roi*), p. 3, 9, 510.
Charles VIII (*Correspondance de*), p. 444.
Charnay (Désiré). Monnaie de cuivre en Amérique avant la conquête, p. 157, 216-219.
Charrier (Louis). *Description des monnaies de la Numidie*, p. 603.
Chartres (*Inventaires de Saint-Père-en-Vallée de*), p. 149.
Châtelet (*Sur un buste antique trouvé au*), p. 135.
Châtelet de Paris (*L'ordre du procès civil au*), p. 139.
Chemin (*Le*) *de l'ospital*, p. 273.
Cherbourg (Complot contre les Anglais à) en 1429, p. 309, 413.
Cherchel (Fouilles archéologiques exécutées à), p. 9, 53-58, 173, 232-236. — Voir Gunugus.
Chevalier (C.). *Les fouilles de Saint-Martin de Tours*, p. 436.
Chevalier (Ulysse). Élu correspondant de l'Académie, p. 440. — *Itinéraire des dauphins de la troisième race*, p. 276. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, p. 442.
Chevaliers de la Table Ronde (*Coutumes des*), p. 279.
Chĭ loŭ kouĕ k'iäng yù tchí (Le), p. 154, 160.
Chiapanèque (*La langue*), p. 133.
China (*The languages of*) *before the Chinese*, p. 606.
Chine. Voir Julien (Prix Stanislas).
Chineesch (*Nederlandsch-*) *Woordenboek*, p. 180, 514, 521, 597.
Chinese (*The Sinim of Isaiah not the*), p. 606.

Digitized by Google

Chinois (*L'art*), p. 442 ; — *écrit et parlé* (*Leçons progressives pour l'étude du*), p. 436.
Chipiez (Ch.). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, p. 152.
Chodzkiewicz. Voies du commerce de l'ambre, p. 172, 174, 313. — Sépultures découvertes en Silésie, p. 433, 452-454.
Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI, p. 295.
Chrétiens (Les premiers) et le démon, p. 181, 328.
Chronique de Normandie (*Étude sur les ouvrages connus sous le titre de*), p. 525.
Chronologie biblique et profane (*Revision et reconstitution de la*), p. 611.
Chuchona (*Catecismo en lengua*), p. 146.
Chypre (Inscriptions de), p. 153, 155, 172, 187-201, 203-210, 231-232. — Voir *Kypros*.
Ciceronis pro M. Cœlio oratio, p. 593.
Cimbres (Les) et les Cimmériens, p. 166.
Cités libres et fédérées (Les) et les insurrections des Gaulois, p. 311, 316.
Citium (Rois de), p. 155, 204.
Clairier, véritable emplacement d'Aéria, p. 144.
Clairvaux (*Glossaire du patois de la forêt de*), p. 439.
Cléopâtre (*Études sur la mort de*), p. 404.
Clercq (Louis de). *Collection*, p. 287.
Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie. Candidat, p. 20, 22, 426, 428. — Inscription cypriote de Tamassus, p. 156, 198-201. — Le clichage des estampages, p. 173, 237-243. — Télégramme relatif aux découvertes de Saïda (sarcophage de Tabnit), p. 176. — Inscription grecque de Beyrouth, p. 323.
Clos (Léon). *Étude historique sur le capitoulat toulousain*, p. 402.
Closmadeuc (Le Dr G. de). *Gavr'inis, dernières fouilles*, p. 407.
Cluny (Musée de). Os de renne gravé, p. 161, 164, 221-225.
Cochon de Mac Datho (*Histoire du*), p. 271.
Coffret gallo-romain découvert à Gondrecourt (Meuse), p. 11, 58-59.
Coligny (Louise de). *Correspondance*, p. 441.
Collège de France. Chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines, p. 10, 12.
Colleville (Le vicomte de). *Histoire abrégée des empereurs*, etc., p. 3.
Colliander (O.-J.). *Grunddragen af det bibliska kyrkobegreppet*, p. 280.
Collier d'esclave, p. 161, 220-221.
Collignon. Fragments d'une statue attique au Louvre, p. 159.
Colombiniana (*Excerpta*), p. 141.
Colonne en briques, inventée par les Chaldéens, p. 36.
Commerce du Levant (*Histoire du*) *au moyen âge*, p. 128; — *extérieur* (*Annales du*), p. 151, 301, 414, 615.
Comminges (*Revue de*), p. 152, 303, 617.
Commission administrative, p. 6, 29, 441 ; — des antiquités de la France, p. 5, 383, 441; — des comptes, p. 313; — des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 6, 171, 441; — des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — des inscriptions et médailles, p. 35, 180; — des inscriptions sémitiques, p. 2, 40, 172, 396; — du prix Gobert, p. 177, 441; — des travaux littéraires, p. 5, 441; — pour présenter des candidats à une place d'associé étranger, p. 11, 18.

Digitized by Google

Commissions de prix, p. 9; — de publication (Travaux des), p. 18, 116, 313, 396; — pour fixer les programmes des concours, p. 418, 419; — pour présenter des candidats aux places de correspondants, p. 434, 435, 438.

Comptes (*Livre de*), *1395-1406*, p. 403.

Comptes rendus des séances de l'Académie, p. 287, 586, 595.

Conciliorum generalium (*Monumenta*), p. 272.

Concours de l'Académie, p. 4, 517-529. — Voir Antiquités de la France, Garnier (Fondation), Prix.

Conder. Déchiffrement des inscriptions hittites, p. 31.

Congo (Monnaies d'argent du), p. 427.

Congrégations religieuses chez les Arabes, p. 409.

Congrès archéologique de France, p. 302, 596.

Conseil d'État (*Inventaire des arrêts du*), p. 8, 511.

Constantinidès (G.). Manuscrit d'Aristote découvert à Philippopolis, p. 162. — Voir Kostantinidès.

Contes populaires berbères, p. 587.

Contributions demandées en France aux gens d'église, p. 4, 417, 518.

Copte thébain (Fragment d'un livre de médecine en), p. 319, 374-379.

Copte (*Un document*) *du XIII^e siècle*, p. 590.

Coptes (*La religion chez les anciens*), p. 590.

Coptes (Soumission des) aux Arabes, p. 427.

Copto-ebraico (*Vocabolario geroglifico*), p. 143, 284, 407, 587, 611.

Cordonnier (Épitaphe latine d'un), p. 87.

Corpet (E.-F.). *Ausone*, p. 401.

Corpus inscriptionum latinarum, p. 296; — *semiticarum*, p. 167, 172, 231, 285, 396, 397.

Correns (Var). Inscription du XII^e siècle, p. 28.

Cosneau (E.). *Le connétable de Richemont*, p. 439.

Cougny. Buste de M. Egger, p. 33.

Courajod (Louis). Candidat, p. 10, 12. — *Imitation et contrefaçon des objets d'art antiques*, p. 119. — *Alexandre Lenoir*, etc., p. 133.

Courbillac (Bijoux mérovingiens de), p. 19, 62-65.

Courlon (Geoffroi de). *Le livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif*, p. 599.

Cousin, membre de l'École d'Athènes, p. 515.

Cousin (Jules). *Bibliographie parisienne*, p. 134.

Coutumes de Lunel, p. 311; — *des chevaliers de la Table Ronde*, p. 279.

Coyecque, archiviste paléographe, p. 530.

Cozza (Le R. P.). Lame de plomb trouvée à Reggio, p. 2, 38-40.

Creuse (Société des sciences, etc., de la). *Mémoires*, p. 415.

Croisades (*Recueil des historiens des*), p. 116, 292, 397.

Croiset (Alfred). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix ordinaire, p. 9; — chargée de reviser le programme du concours Bordin, p. 418; — chargée de présenter des candidats aux places de correspondants français, p. 435. — Rapport de la Commission du prix Gobert, p. 8. — *Histoire de la littérature grecque*, p. 160, 399. — Manuscrit d'Aristote découvert à Philippopolis, p. 162. — Lecture à la séance trimestrielle de juillet, p. 182.

Digitized by Google

Croiset (Maurice). *Histoire de la littérature grecque*, p. 399.
Croizier (Le marquis de). *Notice des manuscrits siamois de la Bibliothèque nationale*, p. 606.
Cros. Buste d'Étienne Quatremère, p. 331.
Cucuel (Ch.). *Antiphon*, p. 434.
Cueva del Tesoro (*Estudio prehistórico sobre la*), p. 31.
Cugnoni (Giuseppe). *Francesco Cerroti*, p. 405.
Cuissard (Ch.). *Les premiers évêques d'Orléans*, p. 432.
Cylindres et cachets de l'Asie Mineure, p. 402.

D

Daniel (L'abbé J.). *Monuments de l'histoire de saint Yves*, p. 403.
Daniel (*L'Apocalypse persane de*), p. 601.
Dante (*Il paradiso di*), p. 611.
Danubiennes (*Populations*), p. 137.
Darmesteter (Arsène). *La vie des mots*, p. 275.
Darmesteter (James). *Les origines de la poésie persane*, p. 600. — *L'Apocalypse persane de Daniel*, p. 601. — *Parsiism*, p. 602. — *Points de contact entre le Mahâbhârata et le Shâh-Nâmah*, p. 612.
Dauphins (*Itinéraire des*), p. 276.
Dehaisnes (L'abbé O.). *Histoire d'Iwuy*, p. 442.
Dehaisnes (Le chanoine). *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, p. 8, 178, 512, 519.
Delaborde (H.), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Lettre, p. 153.
Delachenal (R.). *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 4, 184, 385, 507, 518.
Delalande-Guérineau (Prix). Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 4, 5; — pour 1888, p. 434, 436, 440, 442. — Commission, p. 10. — Prix décerné, p. 169, 514, 521. — Annonce du concours de 1888, p. 528.
Delamain (Philippe). Bijoux mérovingiens de Courbillac, p. 19, 62-65.
Delattre (Le R. P.). Inscriptions de Carthage, p. 423.
Delaunay (Le lieutenant). Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Delaville Le Roulx (J.). *La France en Orient au XIV^e siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, p. 3, 8, 510. — Statuts de l'ordre de l'Hôpital, p. 32. — *Les sceaux des archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, p. 283.
Delisle (Léopold). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — de la Commission administrative, p. 6, 441; — de la Commission du prix ordinaire (sur deux questions), p. 9; — du prix Bordin, p. 10; — du prix Delalande-Guérineau, p. 10; — du prix Gobert, p. 441; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 10; — du prix de la Grange, p. 10. — Observation sur les collections de M. L. Renier, p. 8. — *École calligraphique de Tours*, p. 116. — *Anciens sacramentaires*, p. 116. — Rapport sur le prix Delalande-Guérineau, p. 169. — *Deux manuscrits*

Digitized by Google

de l'abbaye de Flavigny, p. 270. — *La commémoration du Domesday-Book à Londres*, p. 274. — *Forme des abréviations et des liaisons dans les lettres des papes*, p. 276. — Mémoire sur les opérations financières des templiers, p. 329, 330, 332-334, 422, 427. — Pièces réintégrées dans les collections de l'Institut par M. Ét. Charavay, p. 438.

Deloche (M.). Membre de la Commission administrative, p. 6, 441; — de la Commission du prix Allier de Hauteroche, p. 9. — Observation sur les collections de M. L. Renier, p. 8. — Bijoux mérovingiens de Courbillac, p. 20, 65. — La propriété foncière en Gaule, p. 24. — Du régime monétaire dans l'Austrasie primitive sous le règne de Théodebert Ier, p. 328, 334, 435, 480-490. — Le Dispater gaulois, p. 421.

Delpech (H.). *La tactique au* XIII*e siècle*, p. 384, 507.

Delphin (G.). *Poème comique. Aventures de deux étudiants arabes au village nègre d'Oran*, p. 274.

Demaeght. Inscriptions milliaires de Tagremaret, p. 181, 258-262.

Demôle (E.). *Histoire monétaire de Genève*, p. 126.

Démon (Le) et les premiers chrétiens, p. 181, 328.

Démosthène (*Plaidoyers politiques de*), p. 130.

Derenbourg (Hartwig). Candidat, p. 20, 22. — *Silvestre de Sacy*, p. 129. — *Ousâma Ibn Mounkidh*, p. 142.

Derenbourg (J.). Membre de la Commission du prix Brunet, p. 10; — de la Commission chargée de rédiger le programme du concours Bordin, p. 418. — Inscription phénicienne gravée sur un chaton de bague trouvé à Chypre, p. 172, 231-232. — *Commentaire de Maïmonide sur la Mischnah Seder Tohorot*, p. 277. — Quelques observations sur le sarcophage de Tabnit, roi de Sidon, p. 310, 339-342.

Derham 'alide du Guilan (*Lettre à propos d'un*), p. 412.

Desjardins (Ernest). Son remplacement à l'Académie, p. 6, 10, 12; — au Collège de France, p. 10, 12. — Ses collections d'estampages, p. 7.

Des Michels (Abel). Le *Chï loŭ kouĕ k'iāng yù tchí*, p. 154, 160.

Desnoyers (J.). Membre de la Commission des antiquités de la France, p. 5, 396. — Sa mort, p. 327, 502. — Son remplacement, p. 417, 423, 426, 428, 431.

Des Robert (Ferdinand). *Deux codex manuscrits de Gorze*, p. 612.

Devéria (G.). *Un mariage impérial chinois*, *La frontière sino-annamite*, p. 4.

Dhuoda (*Le manuel de*), p. 311.

Diane Leucophryne. Voir Artémis.

Dieulafoy (Marcel). Récompense, p. 180, 513, 520.

Directoire (*La Terreur sous le*), p. 127.

Dispater gaulois (Le), p. 420, 443-448.

Dissard (P.). *Trion*, p. 439.

Dogma y razon, revista decenal, p. 143.

Domesday-Book (*Commémoration du*) *à Londres*, p. 274.

Donalitius (*Sprachliches aus dem Dichter*), p. 587.

Douais (C.). *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*, p. 430.

Doubs (Société d'émulation du). *Mémoires*, p. 152.

Drapeyron (L.). *De la constitution de la science géographique*, p. 270.

Digitized by Google

Droit public romain, p. 137; — (*Histoire du*) *en Gascogne*, p. 596.
Dubarat (L'abbé V.). *La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp*, p. 307.
Dublin (*Catalogus librorum impressorum collegii Trinitatis juxta*), p. 595.
Du Boys (Émile). *Lettres de Montaigne, d'Amyot*, p. 298.
Duchalais (Prix). Annonce du concours de 1888, p. 523.
Duchesne (L'abbé). Candidat, p. 20, 22, 428.
Dulceri (*Notice sur une carte catalane de*), p. 140.
Dumax (L'abbé V.). *Revision et reconstitution de la chronologie biblique et profane*, p. 611.
Dumouriez du Périer. Voir Monval.
Dunois (*Registres et minutes des notaires du comté de*), p. 279.
Dupond, archiviste paléographe, p. 530.
Dupont (Edmond), propriétaire à Cherchel, p. 173, 233.
Du Puy (Pierre). Lettres réintégrées par M. Charavay, p. 438.
Du Quesne (Henri). *Un projet de république à l'île d'Eden*, p. 591.
Durgâprasâda. *Subhâshitâvali of Vallabhadeva*, p. 148.
Du Rieux. Inscription latine de Gunugus, p. 161, 178, 244.
Durrbach, membre de l'École d'Athènes, p. 515.
Durrieu (P.). *Archives angevines de Naples*, p. 3, 9, 510.
Duruy. Membre de la Commission des études du Nord de l'Afrique, p. 6. — Les *tribuni militum a populo*, p. 178, 179, 247. — *Histoire des Grecs*, p. 152, 302, 414, 616.
Du Tillot (*Guillaume*), p. 610.
Duvau (Louis). *Histoire du cochon de Mac Datho*, p. 271.

E

Eastlake (Ch.-L.). *Handbook of painting*, p. 135.
Echea (*Des*) *ou vases acoustiques*, p. 272.
École de géographie (*L'*) *et la Société de topographie*, p. 270; — *des chartes* (*Bibliothèque de l'*), p. 151, 302, 414, 616.
École des chartes (Élèves de l'); nommés archivistes paléographes, p. 18, 529; — des langues orientales, p. 5.
Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 515. — Commission, p. 6, 441. — *Bibliothèque*, p. 516. — Médaille décernée par la Société centrale des architectes, p. 164, 177. — École d'Athènes, p. 164. — École de Rome, p. 161, 182. — Voir Foucart, *Hellénique* (*Bulletin de correspondance*), Le Blant.
Écriture secrète de Gerbert, p. 32, 94-112, 319, 351, 405.
Eden (*Un projet de république à l'île d'*), p. 591.
Édesse (*Histoire d'*) *jusqu'à la première croisade*, p. 442, 525.
Éducation carolingienne (*L'*), p. 311.
Egger (Émile). Buste, p. 33. — *Encyclopédie*, p. 141.
Egidius de Viterbe (*Vie littéraire du cardinal*), p. 161.
Église (*Contributions demandées en France aux gens d'*), p. 4, 417, 518.
Egypt exploration fund, p. 607.
Égypte (*Le cénobitisme primitif dans*

Digitized by Google

la haute), p. 590. — *Le christianisme en Égypte*, p. 590. — *La flore pharaonique*, p. 591. — Fuite en Égypte, représentée sur une lame de bronze, p. 157, 211. — *Géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe*, p. 419, 525. — *Histoire de l'Église d'Égypte*, p. 590. — Voir Copte, Fayoum, Institut égyptien, Maspero.

Eichthal (G. d'). *La langue grecque*, p. 602.

Einsiedeln (*Jahresbericht über die Lehranstalt Maria-*), p. 410.

Elter (Ant.). *De Stobæi codice Photiano*, p. 413.

Empereurs romains et grecs (*Histoire abrégée des*), p. 3.

Encyclopédie, p. 141.

Engel (Arthur). *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, p. 607.

English coins (*Catalogue of*) *in the British Museum*, p. 284; — *dictionary* (*A new*), p. 277.

Enmann (Alex.). *Kypros und der Ursprung des Aphroditekultus*, p. 587.

Enseignement primaire (Médaille commémorative de la loi sur l'), p. 35.

Entrée (*Histoire des droits d'*) *et d'octroi à Paris*, p. 598.

Épigraphique (*Notice*) *de diverses antiquités gallo-romaines*, p. 301.

Épinay (D'). Marbre représentant un squelette jouant de la flûte, p. 89.

Eschyle (Traces de remaniements dans les tragédies d'), p. 323, 325, 432.

Esclave (Collier d'), p. 161, 220; — (L') chez les Romains, p. 326.

Espérandieu (Ém.). *Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes*, p. 410. — *Notice sur l'église de Saint-Pierre-de-Nant*, p. 597.

Esperanto. *Langue internationale*, p. 611.

Esprit (Conjurations contre le mauvais) p. 2, 38.

Estampages de M. Desjardins, p. 7; — de M. L. Renier, p. 8; — (Le clichage des), p. 173, 237-243.

Estournelles de Constant (Le baron d'). *Les congrégations religieuses chez les Arabes et la conquête de l'Afrique du Nord*, p. 409.

Ethnology (*Report of the bureau of*), p. 406.

Etruria capta, p. 146; — (*Fortis*), p. 606.

Étrusque (Céramique), p. 325; — (Tombeau), p. 115.

Étrusque (*Étude sur l'art*), p. 4, 5, 10, 306, 505, 520; — (*Origine*) *de la gens romaine*, p. 139.

Étrusques (Sarcophages), p. 330.

Étudiants arabes (*Deux*) *au village nègre d'Oran*, p. 274.

Etymologicum magnum Romaniæ, p. 279, 292, 405, 612.

Étymologie (Importance du sens en), p. 324, 325.

Eubouleus (Le Pluton) de Praxitèle, p. 420, 443-448.

Evangeliska (*Den*) *predikoverksamhetens grundläddning och utveckling*, p. 279.

Evans (John). *On some rare or unpublished Roman coins*, p. 284. — *Address*, p. 297. — Élu correspondant de l'Académie, p. 439.

Exposition coloniale et indienne de Londres (*Études sur l'*), p. 598; — *de Tulle* (*L'orfèvrerie limousine à l'*), p. 605.

Digitized by Google

F

Fabre (Gustave). *Étude sur les œuvres de Boissy d'Anglas*, p. 301.
Fabre (Paul), membre de l'École de Rome, p. 516. — *La bibliothèque du Vatican au xv^e^ siècle*, p. 297.
Fac-similés de manuscrits grecs, p. 605.
Faligan (Ernest). *Histoire de la légende de Faust*, p. 610.
Fascino (Il) e la jettatura nell' antico Oriente, p. 126.
Faucogney (Les sires de), p. 385.
Faucon (Maurice). *La librairie des papes d'Avignon*, p. 3, 185, 395, 510, 519.
Faust (Histoire de la légende de), p. 610.
Favre (C.). *Le Jouvencel*, p. 3, 384, 507.
Fayoum (Peintures découvertes au), p. 164, 168, 229-230.
Félibres d'Aquitaine (Livre d'or du congrès des), p. 277.
Felsenreliefs in Kleinasien, p. 31.
Femmes (Instruction des) au moyen âge, p. 4, 9, 169, 175, 506, 518.
Feriana (Tunisie), l'ancienne Thalepte. Exploration de M. René Basset, p. 317.
Fibule d'or de Palestrine, p. 6, 41.
Fichet (Guillaume). *Ad Robertum Gaguinum epistola*, p. 140.
Fihrist (*Relever sur le*) *les traductions d'ouvrages grecs en arabe*, p. 5, 10, 183, 505, 521.
Finances (Essai sur les) et la comptabilité publique chez les Romains, p. 121.
Financières (Mémoire sur les opérations) des templiers, p. 329, 330, 332-334, 422, 427.
Finot (J.). *Les sires de Faucogney*, p. 385.
Flandre (Histoire de l'art dans la), p. 8, 178, 512, 519.
Flavigny (Deux manuscrits de), p. 270.
Flore pharaonique (La), p. 591; — *populaire de la Normandie*, p. 442.
Flottes romaines (Étude sur l'organisation des), p. 286.
Flouest (E.). Moulage donné au musée de Saint-Germain-en-Laye, p. 420, 444.
Formosa, notes, p. 606.
Formules juridiques (Quelques explications complémentaires aux), p. 593.
Forsakringsväsendet, p. 280.
Forsman (C.). *De Aristarcho lexici Apolloniani fonte*, p. 280.
Fortunat, traduit par Ch. Nisard, p. 401. — Des poésies de sainte Radegonde attribuées à Fortunat, p. 418, 435.
Forum (Une vue du) à la fin du xv^e^ siècle, p. 432, 449-451.
Foucart, directeur de l'École française d'Athènes. Fouilles dirigées par M. Fougères à Mantinée, p. 429.
Fougères, membre de l'École d'Athènes. Médaille de la Société centrale des architectes, p. 177. — Fouilles de Mantinée, p. 429, 516.
Fould (Prix), p. 5. — Commission, p. 33, 153, 154. — Récompenses décernées, p. 180, 512, 520. — Lettre des héritiers du fondateur, p. 322. — Programme, p. 513, 526.
Fouquet (Le D^r^). Peintures découvertes au Fayoum, p. 164, 168, 229-230.
Fourvières (Amphithéâtre romain de), p. 181, 256-258. — Voir *Lugdunum*.

Digitized by Google

Frais de justice (*Les*), *leur suppression*, p. 606.
Française (*Dictionnaire de l'ancienne langue*), p. 3, 8.
François Ier (*Le tombeau de*), p. 612.
Francs (*Quelques mots de la langue des*), *d'après Ousâma Ibn Mounkidh*, p. 142.
Friedrich III (*Briefe und Acten zur Geschichte K.*), p. 302.
Froment, archiviste paléographe, p. 530.
Furtwaengler. Le Pluton Eubouleus de Praxitèle, p. 421, 447.
Futur (Formation du) dans les langues romanes, p. 31.

G

Gallo-romaines (*Notice de diverses antiquités*), p. 301.
Gamber (L'abbé Stanislas). *L'hellénisme à Marseille. L'édition massaliotique de l'Iliade*, p. 600.
Gardner (Percy). *Catalogue of the Greek coins in the British Museum*, p. 286. — *A numismatic commentary on Pausanias*, p. 331, 402.
Garnault (Émile). *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, p. 402.
Garnier (Fondation Benoît), p. 175, 424, 516, 522, 529.
Gascogne (*Histoire du droit en*), p. 596; — (*Possessions de l'église de Bethléem en*), p. 282.
Gascons (*Psaumes de la pénitence en vers*), p. 272.
Gassendi (Pierre). *Impressions de voyage*, p. 611.
Gasté (Armand). *Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen*, p. 405.
Gaule (*Le Sud-Ouest de la*) *sous le Haut et le Bas-Empire*, p. 127.
Gaule (Propriété foncière en), p. 21, 23, 29, 65-86.
Gaulois (Les principales insurrections des) contre Rome, p. 311, 316.
Gauloises (Inscriptions), p. 178, 251.
Gautier (Léon). Candidat, p. 20. — Élu membre de l'Académie, p. 22, 503. — Reçu, p. 26. — Membre de la Commission du prix Gobert, p. 441.
Gavr'inis, *dernières fouilles*, p. 407.
Gazan. Opuscules, p. 276.
Généalogique (*Essai d'introduction à l'histoire*), p. 290.
Genèse (Le XIVe chapitre de la), p. 320, 435, 492-500.
Genève (*Histoire monétaire de*), p. 126; — (*De Lyon à*) *au XVIIe siècle*, p. 595.
Genève (Société d'histoire et d'archéologie de). *Mémoires et documents*, p. 152.
Gens (*La*), p. 139.
Géographie de l'Egypte, p. 525; — *de Strabon*, p. 5, 418, 419, 520, 525.
Géographique (*Constitution de la science*), p. 270.
Geographisches und Epigraphisches, p. 279.
Géométrie grecque (*La*), p. 589.
Gerbert (L'écriture secrète de), p. 32, 94-112, 319, 351, 405.
Germain (Alexandre). Sa mort, p. 12. — Paroles de M. Bréal, président, p. 13, 502. — Son remplacement, p. 29, 33, 35, 153.
Germain (*Les*), *orfèvres-sculpteurs du roi*, p. 291.
Germano (Dom). Fouilles de l'église

Digitized by Google

des saints Jean et Paul, à Rome, p. 434, 466.
Geroglifico copto-ebraico (*Vocabolario*), p. 143, 284, 407, 587, 611.
Gerspach. *L'art de la verrerie, La mosaïque*, p. 274.
Girard (Jules). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix ordinaire, p. 9; — de la Commission chargée de reviser le programme du concours Bordin, p. 418.
Girard (Paul-Frédéric). *Droit public romain*, p. 137.
Gobert (Prix). Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 3, 5, 8; — pour 1888, p. 439. — Commission, p. 441. — Rapport, p. 177. — Prix décernés, p. 178, 510, 519. — Annonce du concours de 1888, p. 523.
Godefroy (Frédéric). *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, p. 3, 8.
Godefroy (Théodore). Lettre réintégrée par M. Charavay, p. 438.
Goettingen (*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu*), p. 301.
Goguyer (A.). *La pluie de rosée*, p. 614.
Golnitz (Abraham). *Extrait de son itinéraire en France*, p. 595.
Gondrecourt (Coffret gallo-romain découvert à), p. 11, 58-59.
Gorze (*Deux codex manuscrits de*), p. 612.
Goshen and the shrine of Saft el Henneh, p. 607.
Gozzadini (Giovanni), correspondant de l'Académie. *Di un sepolcreto*, etc., p. 293. — Sa mort, p. 325. — Son remplacement, p. 439.
Grammaire comparée (*Précis de*), p. 442.
Grammont (H. de). *Histoire d'Alger*, p. 411.
Grand (Objets antiques découverts à), p. 20.
Grandmaison (Loiseau de), archiviste paléographe, p. 530.
Grave. Stèles hébraïques découvertes à Mantes, p. 422.
Grecque (*La géométrie*), p. 589; — (*Histoire de la littérature*), p. 160, 399; — (*La langue*), p. 602.
Grecques (Les études) de Pétrarque, p. 433, 455-465.
Grecs (*Histoire des*), p. 152, 302, 414, 616; — (*Manuscrits*). Voir Jacob, Omont; — (*Traductions d'ouvrages*) *en arabe*, p. 5, 10, 183, 505, 521.
Greek coins (*Catalogue of the*) *in the British Museum*, p. 286; — *numismatics* (*A manual of*), p. 130; — (*The*) *of the Greeks*, p. 149.
Grégoire de Tours. *Histoire des Francs*, p. 279.
Grégoire IX (*Anciennes vies du pape*), p. 161.
Griechischen Geschichte (*Kritische Versuche zur ältesten*), p. 587; — *Verbums* (*Beiträge zur Bildung des*), p. 587.
Grihya-Sûtras (*The*), p. 126.
Groff. Pli cacheté, p. 6.
Grossi (V.). *Il fascino e la jettatura nell' antico Oriente*, p. 126.
Gruter (Pierre gravée publiée par), p. 316, 346-350.
Gubernatis (Angelo de). *Il Paradiso di Dante, Peregrinazioni indiane*, p. 611.
Guérard (B.). Buste, p. 327.
Guérin (Paul). Documents relatifs au Poitou, p. 169.
Guerville (Inscription de), p. 163.
Guibert (Louis). *Chalucet*, p. 423.
Guiffrey (Jules). *Tapisserie de la chaste Suzanne*, p. 141.

Digitized by Google

Guigue (Georges). *Les Tard-Venus en Lyonnais*, p. 185, 392, 510, 519.
Guillaume. Membre de la Commission du prix Fould, p. 153.
Guillotin de Corson. *Pouillé de Rennes*, p. 8, 314, 510.
Guimet (*Annales du musée*), p. 151, 615. — Voir *Revue de l'histoire des religions*.
Guimet (E.). *Sécurité dans les théâtres*, p. 406.
Guiraud (Paul). *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain*, p. 608.
Gujastak Abalish, relation d'une conférence théologique, p. 288.
Gunugi ou Gunugus (Inscription latine de), p. 161, 178, 179, 244-248.
Gutenberg (*G. Ficheti de Johanne*) *epistola*, p. 140.
Guyet (*François*), p. 122.

H

Hadrumète. Voir Sousse.
Haigneré (L'abbé). Récompense, p. 184, 514, 521.
Haillant (N.). Mention au concours des antiquités de la France, p. 185, 392, 509, 519. — *Bibliographie vosgienne*, p. 285, 587. — *Bibliographie des cartes et plans des Vosges*, p. 413.
Halévy (Joseph). La langue des Hittites, p. 162, 177, 181. — *Recherches bibliques*, p. 279. — L'épitaphe du roi Tabnit, p. 314. — L'origine du *thêt* phénicien, p. 315. — Le xiv[e] chapitre de la Genèse, p. 320, 436, 492.
Hamdi bey. Découvertes à Saïda (sarcophage de Tabnit), p. 175, 182, 308, 310, 314, 339-342.
Hamilton (Gavin). *The Latin of the Latins and the Greek of the Greeks*, p. 149.
Hammurabi et Amraphel, p. 320, 435, 492-500.
Hamy (Le D[r] E.-T.). Candidat, p. 426, 429. — *Études sur l'exposition coloniale et indienne de Londres*, p. 598.
Hanusz (J.). *Sur la langue des Arméniens polonais*, p. 295.
Hardy (Michel). *La mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux*, p. 279.
Harlez (C. de). *Histoire de l'empire de Kin ou empire d'Or*, p. 273. — *Le type originaire du Yih-king*, p. 588.
Harrisse (Henry). *Excerpta Colombiniana*, p. 141.
Hasdeu (B. Petriceicu). *Sur les éléments turcs dans la langue roumaine*, p. 133. — *Dictionarul limbei istorice si poporane a Românilor*, p. 279, 292, 405, 612.
Hauréau (B.). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — du prix ordinaire (sur deux questions), p. 9; — du prix Delalande-Guérineau, p. 10. — Désigné pour examiner le buste d'Ét. Quatremère, p. 331. — Sur un anonyme, auteur d'un récit de visions, p. 176.
Havet (Julien). *Questions mérovingiennes* (prix Delalande-Guérineau), p. 4, 169, 405, 514, 522. — L'écriture secrète de Gerbert, p. 32, 94-112, 319, 351, 405. — *Vir inluster*, p. 167, 169, 278. — La tachygraphie italienne du x[e] siècle, p. 319, 351-374.

Digitized by Google

Head (Barclay V.). *Historia numorum*, p. 130.
Hébraïques (Stèles) de Mantes, p. 422.
Heiss (Aloïs). *Les médailleurs de la Renaissance*, p. 130.
Helbig. Élu correspondant de l'Académie, p. 439.
Helgaud (La *Vita Roberti regis* de), p. 434, 470-471.
Hellène (*Pour l'histoire de la science*), p. 589.
Hellénique (*Bulletin de correspondance*), p. 122, 144, 151, 284, 287, 414, 516.
Henri IV (*Discours à la distribution des prix du lycée*), p. 413.
Henri IV (*Entrée à Rouen du roi*) *en 1596*, p. 285.
Henry (Charles). *Lettres inédites de Mlle de Lespinasse*, p. 125.
Henry (Victor). *Précis de grammaire comparée*, p. 442.
Henzen, correspondant de l'Académie. Son remplacement, p. 439.
Herbis (*Tractatus de*), p. 158.
Hérétiques (*Études sur quelques manuscrits concernant les croyances*), p. 599.
Héron de Villefosse (Antoine). Membre de la Commission des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — du prix ordinaire, p. 9; — du prix Allier de Hauteroche, p. 9; — des antiquités de la France, p. 441. — Observation sur la date d'une élection, p. 6. — *Horologium* et autres objets antiques trouvés à Grand (Vosges), p. 20, 21. — Inscriptions latines et gauloises, p. 178, 179, 244-255. — Découverte d'un amphithéâtre romain sur la colline de Fourvières, p. 181, 256-258. — Inscriptions milliaires de Tagremaret, relevées par M. Demaeght, p. 181, 258-262. — Découvertes épigraphiques à Saintes, p. 307, 310. — Mosaïques découvertes à Sousse, p. 330, 382-383. — *Bibliographie des ouvrages de L. Renier*, p. 406. — Inscriptions romaines découvertes en Afrique, p. 422. — Photographies de la frise du temple de Diane Leucophryne, à Magnésie du Méandre, p. 425.
Hervey de Saint-Denys (Le marquis d'). Élu vice-président de l'Académie, p. 1; — élu président, p. 440. — Objets trouvés dans une idole d'un temple de Hué (Cochinchine), p. 18.
Hésiode, Homère, la poésie cyclique, p. 399.
Heuzey (L.). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix Bordin, p. 10; — du prix Fould, p. 33. — Monuments hittites au musée du Louvre, p. 29. — La colonne en briques, inventée par les architectes chaldéens, p. 36. — Observation sur le sarcophage de Tabnit, p. 310. — *De quelques cylindres et cachets de l'Asie Mineure*, p. 402. — Le bassin sculpté du palais de Tello et le symbole chaldéen du vase jaillissant, p. 422, 424, 427.
Heyd (W.). *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, p. 128.
Hindou (*Étude critique sur le théâtre*), p. 523.
Hippone (*Bulletin de l'Académie d'*), p. 302, 616.
Hirsch-Gereuth (Lucien de). *Orontobatès ou Rhoontopatès*, p. 400.
Hirschfeld (G.). *Die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter*, p. 31.
Histoire diplomatique (*Revue d'*), p. 611; — *politique de la France*, p. 442.
Historiens de France (*Recueil des*),

Digitized by Google

p. 117, 397; — *des croisades*, p. 116, 292, 397.
Historiques (Société des études). *Bulletin*, p. 152.
Hittites (Monuments) au musée du Louvre, p. 29. — Travaux de MM. Hirschfeld et Conder sur les Hittites, p. 31. — La langue des Hittites, d'après les inscriptions assyriennes, p. 162, 177, 181.
Hoffmann (H.). *Les monnaies royales de France*, p. 401.
Holleaux, membre de l'École d'Athènes, p. 515.
Homère (Apothéose d'), bas-relief, p. 158.
Homère, la poésie cyclique, Hésiode, p. 399. — Voir *Iliade*.
Homolle. Iomilcos et Iéchomélekh, p. 27.
Hôpital (*Le chemin de l'*), p. 273.
Hôpital (Statuts de l'ordre de l'), p. 32. — Voir *Malte*.
Hôpitaux de Paris (*Documents pour servir à l'histoire des*), p. 279.
Horizonte (*El*), p. 415.
Horologium romain découvert à Grand (Vosges), p. 20.
Hrvatskoga arkeologičkoga družtva (*Viestnik*), p. 152, 415, 617.
Hué (Objets trouvés dans une idole à), p. 18.
Hugo (Léopold). Torse antique du musée du Louvre, p. 423.
Hugo (Victor). *Poesie scelte*, p. 410.
Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie, par E. Bourgeois, p. 3, 8, 510.
Humbert (Gustave). *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains*, p. 121. — *Manuel des antiquités romaines*, p. 136.
Huns (*Invasion des*), p. 4.
Hurmuzaki (Eudoxiu de). *Documente privitóre la istoria Românilor*, p. 282, 414.
Hymnographie de l'Église grecque, p. 129.

I

Ibn Hijām. *La pluie de rosée*, p. 614.
Icard. Buste du duc de Luynes, p. 428, 437.
Iéchomélekh et Iomilcos, p. 27.
Iliade (*L'édition massaliotique de l'*), p. 600.
Imhoof-Blumer (F.). *A numismatic commentary on Pausanias*, p. 331, 402.
Imitation et contrefaçon des objets d'art antiques au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, p. 119.
Immunité (*L'*) *et la justice privée*, p. 407.
Impressoriæ (*De artis*) *primordiis epistola*, p. 140.
Imprimerie (*Origines de l'*) *à Paris*, p. 184, 390, 509, 519.
Inde (Exploration archéologique de l'), p. 180.
Indépendant littéraire (*L'*), p. 415, 616.
India (*Alberuni's*), p. 600.
Indiane (*Peregrinazioni*), p. 611.
Indici e Cataloghi, p. 143, 415.
Inluster, inlustris (*Vir*), p. 167, 169, 171, 278.
Ingolstadt (*Histoire de l'université d'*), p. 591.
Inquisition (*Études sur quelques manuscrits concernant l'*), p. 599.
Inscription d'Antiochus I^er^ Soter, p. 126; — *préhellénique de Lemnos*, p. 597.
Inscriptions antiques (*Recueil des*) *de Narbonnaise et d'Aquitaine*, p. 439;

Digitized by Google

— *babyloniennes du Wadi Brissa*, p. 289; — *de Piyadasi*, p. 147; — *du nord-est de la Gaule* (*Observations sur deux*), p. 284; — *romaines de Bordeaux*, p. 125; — *romaines de Saintes*, p. 410; — *trouvées à Antibes*, p. 275. — Voir *Corpus*.
Inscriptions cypriotes, p. 153, 155, 187-201, 203-210; — gauloises, p. 178, 251-255; — grecques, p. 323; — hiéroglyphiques du sarcophage de Tabnit, p. 308; — latines, p. 2, 6, 12, 18, 40, 41, 60, 87, 161, 163, 178, 181, 244-250, 258-262, 422; — osques, p. 33; — phéniciennes ou puniques, p. 2, 40, 153, 172, 175, 180, 182, 187-198, 231-232, 310, 314, 339-342; — sanscrites, p. 305; — sémitiques, p. 2, 40, 167, 172, 285, 396, 397. — Voir Estampages.
Inscriptions et médailles (Commission des), p. 35, 180.
Inscriptions latines (*Langue des*), p. 3, 4, 9, 183, 504, 518.
Institut égyptien. *Rapport*, p. 402. — *Bulletin*, p. 404, 414.
Institut national (*Fondation de l'*), p. 599.
Instruction des femmes au moyen âge, p. 4, 9, 169, 175, 506, 518.
Iomilcos et Iéchomélekh, p. 27.
Irlandaise (*L'épopée*), p. 271.
Isaiah (*The Sinim of*) *not the Chinese*, p. 606.
Isidoro (*De sancto*) *Pelusiota*, p. 129.
Isnard, archiviste paléographe, p. 530.
Istituto lombardo. Memorie, p. 616.
Italian schools (*The*), p. 135.
Italie (*Manuscrits d'*) *concernant l'inquisition*, p. 599.
Ivray (*Histoire d'*), p. 442.

J

Jacob (Alfred). *De nonnullis codicibus græcis palimpsestis*, p. 413.
Jametel (Maurice). *Pékin*, p. 606.
Japon (*Archives du ministère des travaux publics du*), p. 301.
Japonais (*Dictionnaire français-*), p. 413.
Jarry, archiviste paléographe, p. 530.
Jean (*Saint*) *de Phasidjôit*, p. 590.
Jean et Paul (Église des Saints), à Rome, p. 434, 466-470.
Jean sans Terre (*Condamnation de*), p. 3, 185, 394, 510, 519.
Jeanne d'Arc (Complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de), p. 309, 413. — *Mission prêchée à Périgueux*, p. 279. — *Bibliographie*, p. 442. — *Son culte au XV^e siècle*, p. 609.
Jharbot (*In*) *de bouquet saintonjhoué*, p. 135.
Joète (יואש), p. 422.
Joly-Leterme. Os de renne gravé, p. 161, 164, 221-225.
Joret (Charles). Manuscrits relatifs à la botanique médicale et religieuse, p. 158, 426. — Élu correspondant de l'Académie, p. 440. — *Flore populaire de la Normandie*, p. 442.
Joubert (André). *Étude sur les misères de l'Anjou aux XV^e et XVI^e siècles*, p. 135, 385.
Jouffroy (Le marquis de). Lieu de naissance, p. 171; — de dernière habitation, de décès et de repos, p. 331.
Jouon des Longrais (F.). *Jacques Cartier*, p. 441.

Digitized by Google

Journal asiatique, p. 152, 303, 415, 616.
Jouvencel (*Le*), p. 3, 384, 507.
Judée (Noms de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la), p. 327, 413.
Judiciaires (*Les mœurs*) *au VIII^e siècle*, p. 130.
Juifs dans les textes juridiques de Babylone, p. 165, 172, 226-228.
Juives (*Les monnaies*), p. 614.
Julien (Prix Stanislas). Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 4, 5; — pour 1888, p. 436, 442. — Commission, p. 10. — Prix décerné, p. 180, 514, 521. — Annonce du concours de 1888, p. 528.
Julien-Laferrière (Le chanoine). Découvertes à Saintes, p. 307, 310.
Jullian (C.). Présenté pour la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France, p. 12. — *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 125.
Jullien (Émile). *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, p. 440.
Julliot (Gustave). *Le livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. 599.
Jupiter Sérapis et le Dispater gaulois, p. 420, 443-448.
Jusserand (J.-J.). *Le roman au temps de Shakespeare*, p. 408.

K

Kabyle (*Manuel de langue*), p. 282; — (*Cours de langue*), p. 613. — Voir *Berbère*.
Kaqimna (*Le livre de*), p. 277.
Kâtyâyana. *Sarvânukramanî of the Rig-Veda*, p. 146.
Keary (Charles-Francis). *A catalogue of English coins in the British Museum*, p. 284.
Kerviler (René). *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, p. 442.
Kiersy-sur-Oise (*Le capitulaire de*), p. 3, 8, 510.
Kin (*Histoire de l'empire de*), p. 273.
Kirguiz noirs (Littérature populaire des), p. 318.
Kling (Le sous-lieutenant). Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Komoedie (*Studien zur Gliederung der altattischen*), p. 587.
Kostantinidès. Inscriptions de Chypre, p. 155, 203. — Voir Constantinidès.
Kung yu so t'an, p. 436.
Künste (*Die sieben freien*) *im Mittelalter*, p. 410.
Kypros und der Aphroditekultus, p. 587.

L

La Berge (C. de). *Étude sur l'organisation des flottes romaines*, p. 286.
La Blanchère (R. de). Antiquités chrétiennes de Leptis, de Sullecthum et de Taphrura, p. 32, 90-94. — Mosaïque représentant le cortège de Neptune, découverte à Hadrumète et transportée à Tunis, p. 316, 342-346.
La Borderie (A. de), correspondant de l'Académie. *Éloge historique de dom Lobineau*, p. 140. — *Monuments de l'histoire de saint Yves*, p. 403.
Laboulaye (Édouard-René Lefebvre-).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Buste, p. 327, 426. — Notice sur sa vie et ses travaux, p. 431, 530-563. — Liste chronologique de ses ouvrages, p. 564-570.
Labourasse (H.). *Glossaire du patois de la Meuse*, p. 322.
Labrouche, archiviste paléographe, p. 530.
Lacombe (Paul). *Bibliographie parisienne*, p. 134, 442.
La Fons-Mélicocq (Prix). Ouvrages envoyés au concours pour 1887, p. 4, 5. — Commissions, p. 10. — Récompenses décernées, p. 184, 514, 521. — Annonce du concours de 1890, p. 527.
Lafont de Sentenac (Louis). *Livre d'or du congrès des félibres d'Aquitaine, Recueil de noëls de l'Ariège*, p. 277.
La Grange (Prix de). Ouvrage envoyé au concours, p. 4, 5. — Commission, p. 10. — Prix décerné, p. 180, 514, 522. — Annonce du concours de 1888, p. 528.
Lagrange. Médaille commémorative de la loi sur l'enesignement primaire, p. 35.
Laloy, archiviste paléographe, p. 530.
La Martinière (De). Dédicace trouvée à Tanger, p. 422.
Lampe en forme de colombe, p. 157, 210.
Lanéry d'Arc (Pierre). *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, p. 442. — *Le culte de Jeanne d'Arc au xv^e siècle*, p. 609.
Langage (*Origine et philosophie du*), p. 611.
Langlois (Ernest), membre de l'École de Rome, p. 516.
Langue internationale, p. 611.
Languedoc (*Recueil des inscriptions antiques de*), p. 439.
La Noë (Le lieutenant-colonel G. de). Note sur un *horologium* romain, p. 20.
Lantsheere (L. de). *Du bien au point de vue ontologique et moral*, p. 290.
Laodice, mère de Mithridate, p. 170.
Lasteyrie (Le comte Robert de). Candidat, p. 428. — Inscription de Correns, p. 28; — d'Arnac-Pompadour, p. 37. — *Bibliographie des Sociétés savantes*, p. 289. — *Cartulaire général de Paris*, p. 596.
Latin (*The*) *of the Latins*, p. 149.
Latine (*Syntaxe*), p. 139.
Latines (*Langue des inscriptions*), p. 3, 4, 9, 183, 504, 518.
La Trémoille. Publications diverses, p. 403, 441.
Laureo (*Vincent*), p. 430.
Laurière (Jules de). Inscription trouvée sur la voie de Préneste, p. 178, 249-250. — *Giuliano da San Gallo*, p. 301.
Laval (*Compte d'Anne de*), p. 441.
Layard (Austen-Henry). *Handbook of painting*, p. 135.
Lazard, archiviste paléographe, p. 530.
Lebègue. *Recueil des inscriptions antiques de Languedoc*, p. 439.
Le Blant (Edmond), directeur de l'École française de Rome. Lettres de Rome, mentionnées, p. 2, 6, 12, 18, 26, 35, 155, 157, 161, 434, 435; — publiées, p. 38, 41, 60, 86, 112, 201, 210, 220, 466, 490. — Rapports sur les travaux des membres de l'École, p. 26, 171, 434. — Découverte paléographique due à M. l'abbé Batiffol, p. 171. — Les premiers chrétiens et le démon, p. 181, 328. — Note sur une pierre gravée publiée par Gruter, p. 316, 346-350.
Le Bon (Le D^r G.). Exploration de l'Inde et du Népal, p. 180.

Digitized by Google

Lebrija, grammairien espagnol, p. 31.
Le Cat (Philippe), p. 309, 413.
Lecestre (L.). *Le Jouvencel*, p. 3, 384, 597.
Lecoy de la Marche. Louis XI et la succession de Provence, p. 437.
Lécrivain, membre de l'École de Rome, p. 516.
Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, p. 413.
Lefranc (Abel). *Histoire de Noyon*, p. 4.
Legrand (Émile). Présenté pour la chaire de grec moderne à l'École des langues orientales, p. 5.
Legrand (Léon). *Les Quinze-Vingts*, p. 441.
Le Louet (L'abbé). Inscription trouvée sur la voie de Préneste, p. 178, 249-250.
Lemnos (*Essai d'interprétation de l'inscription préhellénique de*), p. 597.
Lenoir (*Alexandre*), *son journal*, etc., p. 133.
Leptis (Antiquités chrétiennes de), p. 32, 90-94.
Leroy (Gabriel). *Histoire de Melun*, p. 331.
Lescar, près Pau (Mosaïques, etc., trouvées à), p. 22.
Lespinasse (M^lle^ de). *Lettres*, p. 125.
Lespinasse (René de). *Cartulaire de la Charité-sur-Loire*, p. 442.
Lespy. *Dictionnaire béarnais*, p. 3, 184, 388, 508, 519.
Letaille. Inscriptions de la Riana, p. 180, 423.
Levant (*Commerce du*) *au moyen âge*, p. 128.
Le Verdier. *Mystère de l'Incarnation et Nativité*, p. 180, 514, 522.
Levi (Israël). *Le roman d'Alexandre*, p. 399.
Levi (Simeone). *Vocabolario geroglifico copto-ebraico*, p. 143, 284, 407, 587, 611.
Liaisons (*Forme des*) *dans les lettres des papes*, p. 276.
Ligue (*Histoire de la*) *à Autun*, p. 436; — (*Paris et la*) *sous Henri III*, p. 292.
Lille (Axel). *Forsakringsväsendet*, p. 280.
Limousin (*Sigillographie du Bas-*), p. 385.
Limousine (*L'orfèvrerie*) *à l'exposition de Tulle*, p. 605.
Lincei (*Atti della R. Accademia dei*), p. 151, 302, 414, 615.
Linguistique indo-européenne (*Principes de*), p. 611.
Litanies (*Paraphrase des*) *en vers provençaux*, p. 272.
Litauens (*Sprachliches aus dem Nationaldichter*), p. 587.
Littéraire (*Histoire*) *de la France*, p. 117, 397.
Littérature grecque (*Histoire de la*), p. 160, 399.
Livre de raison (*Un*), p. 597.
Lobineau (*Inauguration du monument de dom*), p. 140.
Lois et ordonnances de la Belgique (*Commission royale pour la publication des*), p. 302.
Loiseleur (J.). *Privilèges de l'université de lois d'Orléans*, p. 140.
Loisne (C. de). *Histoire politique de la France*, p. 442.
London (*Society of antiquaries of*). *Address*, p. 297. — *Archæologia*, p. 615. — *Proceedings*, p. 415.
Londres (*Études sur l'exposition coloniale et indienne de*), p. 598.
Longnon (A.). Membre de la Commission du prix Bordin, p. 10; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 10. — Rapport sur le prix La Fons-Mélicocq,

Digitized by Google

p. 184. — *La Civitas Rigomagensis*, p. 402.
Loret. *La flore pharaonique*, p. 591.
Loth. Prix ordinaire, p. 183, 504, 518.
Louis XI et la succession de Provence, p. 437.
Louvain (*Université catholique de*), p. 290, 302, 304.
Louvre (Musée du). Monuments hittites, p. 29. — Fragments d'une statue attique, p. 159. — Torse antique, p. 423.
Loytved. Inscription grecque de Beyrouth, p. 323.
Luce (Siméon). Membre de la Commission du prix ordinaire (sur deux questions), p. 9; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 10; — du prix de la Grange, p. 10. — Rapport sur le prix ordinaire, p. 169. — Complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, p. 309, 413.
Luchaire (A.). Les *Grandes annales latines de Saint-Denis*, p. 156.
Lugdunum (*Une nouvelle interprétation du nom de*), p. 596. — *L'amphithéâtre de Lugdunum*, p. 596.
Lunel (*Les coutumes de*), p. 311.
Lunery (Sépulture gauloise découverte près de), p. 157, 214-216.
Luynes (Le duc de). Buste, p. 327, 428, 437.
Lyon. Amphithéâtre romain, p. 181, 256-258. — *Antiquités de Trion*, p. 439. — Voir *Lugdunum*.
Lyon (*De*) *à Genève au XVII^e siècle*, p. 595.
Lyonnais (*Les Tard-Venus en*), p. 185, 393, 510, 519.

M

Mac Datho (*Histoire du cochon de*), p. 271.
Macdonell (A.-A.). *Kâtyâyana's Sarvânukramaṇi of the Ṛig-Veda*, p. 146.
Macé (Ernest). Fouilles de Saint-Maurles-Fossés, p. 306, 336-339.
Madvig (J.-N.), associé étranger de l'Académie. Lettre du président de l'Académie royale danoise, p. 10. — Son remplacement, p. 11, 18, 22, 26.
Magnésie du Méandre. Temple d'Artémis Leucophryne, p. 327, 425.
Mahâbhârata (*Le*) *et le Shâh-Nâmah*, p. 612.
Mahaut, comtesse d'Artois, p. 3, 184, 385, 507, 518.
Maïmonide. *Commentaire sur la Mischnah Seder Tohorot*, p. 277.
Maindron (Ernest). *L'Académie des sciences*, p. 599.
Maître (Abel). Fouilles de Saint-Maurles-Fossés, p. 306, 336-339.
Malte (*Sceaux des archives de Saint-Jean de Jérusalem à*), p. 283.
Mâmoun (*Relation d'une conférence théologique présidée par le calife*), p. 288.
Mandrot (B. de). *Ymbert de Batarnay*, p. 184, 391, 509, 519.
Manneville (De), archiviste paléographe, p. 530.
Mans (Pierre gravée représentant la ville du), p. 316, 346-350.
Mantes (Stèles hébraïques de), p. 422.
Mantinée (Fouilles de), p. 429, 516.
Manu (*Laws of*), p. 126.

Digitized by Google

Manuscrit d'Aristote découvert à Philippopolis, p. 162.
Manuscrits (*Notices et extraits des*), p. 117, 305, 397, 610; — (*Catalogue des*) *conservés dans les dépôts d'archives*, p. 279; — (*Catalogue des*) *de l'Arsenal*, p. 413; — *grecs*, p. 285, 413, 605; — *siamois*, p. 606.
Manuscrits onciaux du Nouveau Testament, p. 171.
Maqoqas (*Le*), p. 427.
Marcel (G.). *Notice sur une carte catalane de Dulcert*, p. 140.
Marchand (*François*) *et le tombeau de François Ier*, p. 612.
Marchand (Le commandant). Inscriptions de la Riana, p. 180, 423.
Marchegay (Paul). *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 441.
Marcut (P.). *In jharbot de bouquet saintonjhoué*, p. 135.
Mari aux deux femmes (*La légende du*), p. 429, 431, 571-586.
Mariage (*Un*) *impérial chinois*, p. 4.
Marie-Madeleine (*Sainte*) *dans la littérature provençale*, p. 272.
Mariette (A.). Buste, p. 327.
Marlet (Léon). *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 441.
Marmottan (Paul). *Tapisserie de la chaste Suzanne*, p. 141.
Marne (Société d'agriculture, etc., de la). *Mémoires*, p. 415.
Marquardt (J.). *Manuel des antiquités romaines*, p. 136.
Marseille (Bibliothèque de), p. 167.
Marseille (*L'hellénisme à*), p. 600.
Martha (Jules). Prix Bordin, p. 307, 505, 520.
Martin (Henry). *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, p. 413.
Martin (*Saint*). *Recherches sur les basiliques élevées autour de son tombeau*, p. 436.
Maspero (G.). Membre de la Commission des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — de la Commission chargée de rédiger le programme du concours Bordin, p. 418. — Inscriptions hiéroglyphiques du sarcophage de Tabnit, p. 308. — Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée, p. 327, 413. — *Rapport à l'Institut égyptien*, p. 402. — *La Syrie avant l'invasion des Hébreux*, p. 406. — *Discours à la distribution des prix du lycée Henri IV*, p. 413.
Masqueray (E.). Lettre, p. 431.
Mauran (Guillaume). *Sommaire description de Bigorre*, p. 439.
Maurétanie Tingitane, *Hispania ulterior Tingitana*, p. 422.
Maurin (Georges). *Samuel Petit*, p. 411.
Maury (Alfred). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — du prix Bordin, p. 10; — du prix Stanislas Julien, p. 10; — de la Commission chargée de reviser le programme du concours Bordin, p. 418. — Les Cimbres et les Cimmériens, p. 167.
Mauvezin (*Notice sur le château de*), p. 434.
Maxe-Werly (L.). Coffret gallo-romain découvert à Gondrecourt, p. 11, 58-59. — Objets antiques découverts à Grand, p. 20.
Mazdéenne (*Traité de médecine*), p. 147.
Méchineau (L.). *Tableau comparé des écritures babylonienne et assyrienne*, p. 132.
Médaille commémorative de la loi sur l'enseignement primaire, p. 35.
Médailles et monnaies offertes par M. de

Digitized by Google

Witte à la Bibliothèque nationale, p. 161, 164, 225-226, 427.
Médailles (*Histoire des personnages pour lesquels on a frappé des*), p. 3.
Médailleurs de la Renaissance, p. 130.
Médecine (Fragment d'un livre de) en copte thébain, p. 319, 374-379.
Médecine mazdéenne (*Traité de*), p. 147.
Meier (Gabriel). *Die sieben freien Künste im Mittelalter*, p. 410.
Mekler (Georg). *Beiträge zur Bildung des griechischen Verbums*, p. 587.
Melun (*Histoire de*), p. 331.
Mély (F. de). *Le grand camée de Vienne*, p. 119. — *Inventaires de Saint-Père-en-Vallée de Chartres*, p. 149. — *François Marchand et le tombeau de François Ier*, p. 612.
Mémoires de l'Académie des inscriptions, p. 116, 117, 119, 397.
Menandrum (*Quomodo*) *Terentius transtulerit*, p. 436.
Menant (J.). Candidat, p. 31, 36, 426, 429. — *Les langues perdues de la Perse et de l'Assyrie*, p. 285.
Mendicité (*Recherches sur la répression de la*) *dans l'ancienne généralité de Rouen*, p. 285.
Mercier (*Vie de Jean le*), p. 397.
Merlet (Lucien). *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois, Coutumes des chevaliers de la Table Ronde*, p. 279.
Merlin (Le sous-lieutenant). Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Mérovingiennes (*Questions*), p. 4, 167, 169, 405, 514, 522.
Mesures assyriennes de capacité (*Notes relatives aux*), p. 597.
Métrologie et numismatique musulmanes, p. 282.
Metz (*La cathédrale de*), p. 131.
Meuse (*Glossaire du patois de la*), p. 322.
Mexique (Monnaie de cuivre au), avant la conquête, p. 157, 216-219.
Meyer (Paul). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix Bordin, p. 10; — du prix Delalande-Guérineau, p. 10; — du prix de la Grange, p. 10; — de la Commission chargée de présenter des candidats aux places de correspondants français, p. 435. — *Manuscrits français de Cambridge*, p. 142. — *Fragments d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, p. 143. — *M. N. de Wailly*, p. 410.
Michel (Francisque), correspondant de l'Académie. Sa mort, p. 171. — Son remplacement, p. 440.
Miller (E.). Chaire laissée vacante par son décès, p. 5.
Mills (L.-H.). *Zend-Avesta*, p. 293.
Mischnah Seder Tohorot (*Commentaire sur la*), p. 277.
Mispoulet. Candidat au Collège de France, p. 12.
Mithridate Eupator (Le père et la mère de), p. 170.
Modène (Manuscrits de) relatifs à la botanique médicale, p. 158.
Modius (Le) ou *calathus*, p. 420, 422, 444.
Molière (*Le laquais de*), p. 143.
Molinier (Auguste). Prix ordinaire, p. 306, 504, 518.
Molinier (Charles). *Études sur quelques manuscrits d'Italie concernant l'inquisition et les croyances hérétiques*, p. 599.
Molinier (Émile). *Bronzes de la Renaissance : les plaquettes*, p. 132. — *L'orfèvrerie limousine à l'exposition de Tulle*, p. 605.
Mommsen (Th.). *Manuel des antiquités romaines : droit public romain*, p. 136.
Monétaire (Régime) sous Théodebert Ier, p. 328, 334, 435, 471-490.

Digitized by Google

Monétaire (*Dictionnaire géographique de l'histoire*) *de la France*, p. 270.
Monnaie de cuivre en Amérique avant la conquête, p. 157, 216-219.
Monnaies de l'Italie antique (*Introduction à l'étude des*), p. 405; — *de la Numidie*, p. 603; — *de la République romaine*, p. 183, 514, 519; — *juives*, p. 614; — *royales de France*, p. 401.
Monnaies de Théodebert Ier, p. 328, 334, 435, 471-490; — du Congo, p. 427. — Voir Médailles.
Monod (Gabriel). *Les mœurs judiciaires au VIIIe siècle*, p. 130.
Mont-Saint-Michel (*Deux rois de France commendataires du*), p. 135.
Montaigne (*Une lettre de*), p. 298.
Montbéliard (*Le préhistorique dans le pays de*), p. 307.
Montbrison (*Congrès archéologique tenu à*), p. 302, 596.
Montgaudier (Grotte de), p. 9, 42-49.
Monval (G.). *Le laquais de Molière* (Dumouriez du Périer, dit Provençal), p. 143.
Moranvillé (H.). *Vie de Jean le Mercier*, p. 397.
Moreau (Frédéric). *Album Caranda*, p. 607.
Möring (Michel). *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, p. 279.
Morinie (Société des antiquaires de la). *Bulletin historique*, p. 151, 414, 616. — *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer*, p. 611.
Mosaïque (*La*), p. 274.
Mosaïques de Lescar, près Pau, p. 22; — de Sousse, p. 316, 330, 342-346, 379-382.
Mossmann (X.). *Cartulaire de Mulhouse*, p. 134.
Mots (*La vie des*), p. 275.
Mougins de Roquefort (Le Dr). Publications diverses, p. 275.
Mouillesaux de Bernières (A.). *Leçons progressives pour l'étude du chinois*, p. 436.
Mowat. Inscription osque accompagnée de types monétaires, p. 83. — *Flottes romaines*. Voir La Berge (C. de). — *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines*, p. 301.
Mulhouse (*Cartulaire de*), p. 134.
Müller (D. H.). *Geographisches und Epigraphisches*, p. 279.
Müller (Max). *Sacred Books of the East*, p. 126.
Munich (Académie de). *Sitzungsberichte*, p. 152, 617.
Müntz (Eugène). *La bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, p. 297. — *Giuliano da San Gallo*, p. 301. — Un plan de Rome et une vue du Forum à la fin du XVe siècle, p. 432, 449-451.
Murray (J.-A.-H.). *A new English dictionary*, p. 277.
Musée britannique (Chronique babylonienne du), p. 185, 263-269, 307. — *English coins*, p. 284. — *Greek coins*, p. 286.
Musée des monuments français (*A. Lenoir, son journal et le*), p. 133.
Musset (Georges). *Lettres inédites de Réaumur*, p. 144.
Muston. *Le préhistorique dans le pays de Montbéliard*, p. 307.
Myrina (*La nécropole de*), p. 123, 440.
Mystère de l'Incarnation et Nativité, p. 180, 514, 522.

Digitized by Google

N

Nabonidus (*Inschriften des*), p. 597.
Nadaillac (Le marquis de), correspondant de l'Académie. Grotte de Montgaudier (Charente), p. 9, 42-49. — *La pêche préhistorique*, p. 276.
Naples (Académie d'archéologie de). *Atti*, p. 302.
Naples (*Archives angevines de*), p. 3, 9, 510.
Narbey (L'abbé). *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Denys*, p. 4; — *sur l'invasion des Huns*, p. 4.
Narbonnaise (*Recueil des inscriptions antiques de*), p. 439.
Naudé (G.). *Lettres à Peiresc*, p. 290.
Naudet. Buste, p. 327, 427.
Nautique (*L'art*) *dans l'antiquité*, p. 591.
Navarro (Ed.-J.). *Estudio prehistórico sobre la cueva del Tesoro*, p. 31.
Naville (Édouard). *Goshen*, p. 607.
Néo-grammairiens (*Les lois phonétiques sont-elles absolues au sens où l'entendent les*)? p. 147.
Népal (Exploration du), p. 180.
Neptune (Mosaïque représentant le cortège de), p. 316, 342-346.
Nicaise (Auguste). *Sur un buste antique trouvé au Châtelet*, p. 135.
Nisard (Charles). *Venance Fortunat*, p. 401. — Des poésies de sainte Radegonde attribuées à Fortunat, p. 418, 435. — *Guillaume du Tillot*, p. 610.
Nizet (F.). *Notice sur les catalogues de bibliothèques publiques*, p. 402.
Noëls de l'Ariège en patois, p. 277.
Nolhac (Pierre de), membre de l'École française de Rome, p. 516. — *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque*, p. 142. — Les études grecques de Pétrarque, p. 433, 455-465. — *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 604.
Normand (Ch.). *L'Ami des monuments*, p. 280.
Normande (*Charte*) *de 1088*, p. 274.
Normandie (*Étude sur les chroniques de*), p. 525; — (*Flore populaire de la*), p. 442.
Notaires (*Registres et minutes des*) *du comté de Dunois*, p. 279.
Novempopulanie romaine (*Mémoire sur l'histoire religieuse de la*), p. 127.
Noyon (*Histoire de*), p. 4.
Numidie (*Description des monnaies de la*), p. 603.
Numismatic commentary (*A*) *on Pausanias*, p. 331, 402.
Numismatics (*A manual of Greek*), p. 130.
Numismatique (*Essai sur la*) *des rois de Cappadoce*, p. 121; — *et métrologie musulmanes*, p. 282; — *française* (*Répertoire des sources imprimées de la*), p. 607.
Numismatique (Prix de). Voir Allier de Hauteroche, Duchalais.

O

Obituaire (*Méthode suivant laquelle doit être étudié un*), p. 5, 9, 306, 504, 518.
Octroi (*Histoire des droits d'*) *à Paris*, p. 598.
Odobescu (A.-I.). *Documente*, p. 414.

Digitized by Google

Oesterreichische Geschichte (*Archiv für*), p. 302.
Omeyyades (*Causes de la chute des*), p. 4, 418, 517, 523.
Omont (Henri). *Grégoire de Tours*, p. 279. — *Catalogue des manuscrits grecs des Pays-Bas*, p. 285. — *Fac-similés de manuscrits grecs*, p. 605.
Oppert (J.). Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 10. — *Inscription d'Antiochus Ier Soter*, p. 126. — La langue des Hittites, p. 163, 177, 181. — Sur quelques personnages juifs qui figurent dans les textes juridiques de Babylone, p. 165, 172, 226-228. — Relations entre la Baltique et la mer Noire, p. 172. — Chronique babylonienne du Musée britannique, p. 185, 263-269, 307. — Amraphel et Hammurabi, p. 435, 492-500. — *Quelques explications complémentaires aux formules juridiques*, p. 593.
Or (*Empire d'*) *ou de Kin*, p. 273.
Oran (*Deux étudiants arabes au village nègre d'*), p. 274.
Ordiarp (*La commanderie et l'hôpital d'*), p. 307.
Ordinaire (Prix). Mémoires envoyés au concours pour 1887, p. 3, 4. — Commissions, p. 9. — Prix décernés, p. 183, 306, 504, 518. — Récompenses décernées, p. 169, 175, 184, 305, 506, 518. — Questions mises au concours, p. 417, 522.
Orfèvrerie française (*Études sur l'*) *au XVIIIe siècle*, p. 291; — *limousine* (*L'*) *à l'exposition de Tulle*, p. 605.
Orgue (Homme jouant de l'), sur une terre cuite antique, p. 114.
Origny (Sorlin d'). Monuments hittites donnés au musée du Louvre, p. 29.
Orléans (*Les premiers évêques d'*), p. 432; — (*Privilèges de l'Université de lois d'*), p. 140.
Orontobatès ou Rhoontopatès, p. 400.
Os de renne gravé du musée de Cluny, p. 161, 164, 221-225.
Orsini (*La bibliothèque de Fulvio*), p. 604.
Osque (Inscription), p. 33.
Otman (Ivar). *Äldre Vastgötalagen öfversatt och förklarad*, p. 280.
Ouest (Société des antiquaires de l'). *Bulletins*, p. 151, 414, 616. — *Mémoires*, p. 152, 616.
Ouïgour (Le *Tezkereh*), p. 165.
Ousâma Ibn Mounḳidh, p. 142.
Oyamada (S.). *Dictionnaire français-japonais*, p. 413.

P

Pachome (*Étude historique sur saint*), p. 590.
Painting (*Handbook of*), p. 135.
Palatini (*Codices*) *latini*, p. 149; — (*Codici*) *di Firenze*, p. 143, 415.
Palatino-Vaticani (*Inventario dei libri stampati*), p. 149.
Paléologue (M.). *L'art chinois*, p. 442.
Palestrine (Fibule d'or de), p. 6, 41.
Palimpsestis (*De nonnullis codicibus græcis*), p. 413.
Panciatichiani (*Codici*) *di Firenze*, p. 143.
Papes d'Avignon (*La librairie des*), p. 3, 185, 395, 510, 519.
Paradiso (*Il*) *di Dante*, p. 611.
Paræenesis ad judices, p. 130.
Paraphrase des litanies en vers proven-

Digitized by Google

çaux, p. 272; — *des psaumes de la pénitence en vers gascons*, p. 272.
Paris et la Ligue sous Henri III, p. 292; — (*Cartulaire général de*), p. 596. — Voir *Bibliographie, Châtelet, Entrée, Hôpitaux, Imprimerie, Parlement.*
Paris (Gaston). Ses paroles en quittant le fauteuil de la présidence, p. 1. — Membre de la Commission des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — du prix ordinaire, p. 9; — du prix Bordin, p. 10; — du prix de la Grange, p. 10; — de la Commission chargée de présenter des candidats à une place d'associé étranger, p. 18; — à des places de correspondants étrangers, p. 435. — Communique une lettre de Mme Desjardins, p. 7. — Observation sur les collections de M. L. Renier, p. 8. — Lecture à la séance publique annuelle (*La légende du mari aux deux femmes*), p. 182, 429, 431, 571-586.
Parlement de Bordeaux (*Origines du*), p. 307; — *de Paris* (*Le*) *de Philippe le Bel à Charles VII*, p. 4, 170, 441; — *de Paris* (*Histoire des avocats au*), p. 4, 184, 385, 507, 518.
Parsiism, p. 602.
Pascal (L.). *Études sur les Volskes Arécomiques*, p. 132.
Pasquali (Pietro). *Victor Hugo. Poesie scelte*, p. 410.
Patois de la forêt de Clairvaux, p. 439; — *de la Meuse*, p. 322; — *vosgien*, p. 185, 392, 509, 519.
Pau (Société des sciences, etc., de), p. 22.
Pausanias (*A numismatic commentary on*), p. 331, 402.
Pavet de Courteille. Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 10; — des travaux littéraires, p. 441. — Le *Tezkereh* ouïgour, p. 165. — Littérature populaire des Kara-Kirguiz ou Kirguiz Noirs, p. 318.
Pays-Bas (*Catalogue des manuscrits grecs des*), p. 285.
Pêche préhistorique (*La*), p. 276.
Pedro (Dom), empereur du Brésil, présent à l'Académie, p. 419.
Peiresc (*Les correspondants de*), p. 280, 290, 410.
Pékin, p. 606.
Pélissier, membre de l'École de Rome. *Vie littéraire du cardinal Egidius de Viterbe*, p. 161.
Pératé, membre de l'École de Rome, p. 516.
Pérathon. *Histoire d'Aubusson*, p. 419.
Périgueux (*Mission de Jeanne d'Arc prêchée à*) *en 1429*, p. 279.
Perquis. *Monuments de l'histoire de saint Yves*, p. 403.
Perrin. *Marche d'Annibal*, p. 410.
Perrot (Georges). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — du prix Bordin, p. 10; — du prix Fould, p. 33; — de la Commission chargée de présenter des candidats à une place d'associé étranger, p. 18; — à des places de correspondants français, p. 435. — Découverte d'une nécropole chrétienne à Sfax, p. 9, 50-53. — Fouilles de Cherchel, p. 9, 53-58, 173, 232-236. — Travaux relatifs aux Hittites, p. 31. — Antiquités chrétiennes de Leptis, de Sullecthum et de Taphrura, p. 32, 90-94. — *Histoire de l'art dans l'antiquité*, p. 152. — *Revue archéologique*, p. 152, 303, 415, 617. — Découverte faite à Saïda (sarcophage

Digitized by Google

de Tabnit), p. 175, 310. — Rapport sur le prix Bordin, p. 306. — Mosaïque trouvée à Sousse, p. 316, 342-346.
Persane (*Les origines de la poésie*), p. 600; — (*L'Apocalypse*) *de Daniel*, p. 601.
Perse (*Les langues perdues de la*) *et de l'Assyrie*, p. 285.
Peterson (Peter). *Subhâshitâvali of Vallabhadeva*, p. 148.
Petit (Dinshaw Manekji). *Vendidad bu nirang*, p. 276.
Petit (Samuel). *Lettres à Peiresc*, p. 411.
Pétrarque (Les études grecques de), p. 433, 455-465. — *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et appendices au Canzoniere autographe*, p. 142.
Peyron (E.). *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, p. 279.
Phanidjôit (*Saint Jean de*), p. 590.
Pharaonique (*La flore*), p. 591.
Philippe (J.). *Origines de l'imprimerie à Paris*, p. 184, 390, 509, 519.
Philippopolis (Manuscrit d'Aristote découvert à), p. 162.
Philosophiæ ad mentem divi Thomæ (*Theses pro gradu doctoris*), p. 290.
Phonétiques (*Les lois*) *sont-elles absolues?* p. 147.
Photius (*Bibliothèque de*), p. 4, 9, 184, 305, 506, 518.
Picardie (Société des antiquaires de). *Bulletin*, p. 302, 414, 616. — *Mémoires*, p. 303.
Picot (Émile). Candidat, p. 428, 429. — *Catalogue de la bibliothèque du baron J. de Rothschild*, p. 594.
Picot (G.). *Affaire de la pelouse de Chantilly*, p. 127.
Pierling. *Bathory et Possevino*, p. 134.
Pierre gravée publiée par Gruter, p. 316, 346-350.
Pierre (V.). *La Terreur sous le Directoire*, p. 126.
Pierrelatte (Fouilles de), p. 438.
Pierrot-Deseilligny. Amphithéâtre romain de Fourvières, p. 181, 256-258.
Pigeon. *Deux rois de France commendataires du Mont-Saint-Michel*, p. 135.
Pinches. Chronique babylonienne du Musée britannique, p. 185, 263-269.
Pingaud (L.). *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI*, p. 295.
Pisistratea (*Quæstiones*), p. 587.
Piyadasi (*Inscriptions de*), p. 147.
Plaquettes (*Les*), p. 182.
Pluie de rosée (*La*), p. 614.
Poésie cyclique (*La*), p. 399.
Poètes et mélodes, p. 129.
Pognon (H.). *Les inscriptions babyloniennes du Wadi Brissa*, p. 289.
Poli (O. de). *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, p. 290.
Pologne (*Vincent Laureo, nonce en*), p. 430.
Pontbriant (Le comte de). Fouilles de Pierrelatte, p. 438.
Ponton d'Amécourt (De). Médailles achetées à sa vente par M. de Witte, p. 161, 164, 225-226. — *Collection*, p. 301.
Poole (Reginald-Stuart). *English coins in the British Museum*, p. 284. — *Greek coins*, p. 286.
Port (Célestin). Candidat, p. 33, 36, 428. — Élu membre libre de l'Académie, p. 429, 503. — Reçu, p. 431. — Remplacé comme correspondant, p. 440.
Postume (Figurine de l'empereur), p. 176, 243-244.
Pott (Aug.-Fr.), correspondant de l'Académie. Sa mort, p. 311. — Son remplacement, p. 439.

Digitized by Google

Pottier (E.). *La nécropole de Myrina*, p. 123, 440.
Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, p. 8, 314, 510.
Powell (J.-W.). *Report of the bureau of ethnology*, p. 406.
Power. Buste de M. Naudet, p. 426.
Praxitèle, p. 420, 430, 443.
Préhistorique (Le) dans le pays de Montbéliard, p. 307.
Préneste (Inscription trouvée sur la voie de), p. 178, 249-250.
Président de la République (Invitations aux fêtes données par le), p. 438.
Prisse (Papyrus), p. 277.
Privat (Le chef de bataillon). Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Prix. Voir Allier de Hauteroche, Bordin, Brunet, Delalande-Guérineau, Duchalais, Fould, Gobert, Julien, La Fons-Mélicocq, La Grange, Ordinaire, Reynaud.
Procès civil (L'ordre du), p. 139.
Professeurs de littérature (Les) dans l'ancienne Rome, p. 440.
Propriété foncière en Gaule, p. 21, 23, 29, 65-86.
Prost (Auguste). *La cathédrale de Metz*, p. 131. — *La justice privée et l'immunité*, p. 407.
Prost (J.-C.-A.). Plis cachetés relatifs au marquis de Jouffroy, p. 171, 331.
Protestantisme (Histoire de l'établissement du) en France, p. 3, 9.
Prou, membre de l'École de Rome, p. 516. — *Le livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. 599.
Provençal, laquais de Molière. Voir Monval.
Provençale (Littérature). Publications de M. Chabaneau, p. 272.
Provence (La succession de) et Louis XI, p. 437.
Provence alpestre (Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la), p. 611.
Psaumes en vers gascons, p. 272.
Psichari. Présenté pour la chaire de grec moderne à l'École des langues orientales, p. 5.
Ptah-hotep (Les leçons de), p. 277.

Q

Quatrefages (De). Membre de la Commission du prix Fould, p. 154.
Quatremère (Ét.). Buste, p. 327, 331.
Queux de Saint-Hilaire (Le marquis de). *La langue grecque*, p. 602.
Quierzy. Voir *Kiersy*.
Quinze-Vingts (Les), p. 441.

R

Rabbat-Tanit (Dédicace à), p. 2, 40.
Råbergh (Herman). *Den evangeliska predikoverksamhetens grundläggning och utveckling i Finland*, p. 279.
Radegonde (Sainte). Ses poésies, attribuées à Fortunat, p. 418, 435.
Radet, membre de l'École d'Athènes, p. 515.
Radloff. *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämme Süd-Sibiriens*, p. 318.
Rainer (Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog), p. 298.

Digitized by Google

Rascas (*P.-A. de*), *sieur de Bagarris*, p. 280.
Rau (Ch.). *La pêche préhistorique*, p. 276.
Ravaisson. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — du prix Fould, p. 33. — De quelques monuments de l'art grec relatifs à Achille, p. 313. — Le *calathus* de Sérapis, p. 422.
Rawlinson (Sir Henry). Élu associé étranger de l'Académie, p. 27. — Son élection approuvée, p. 28. — Lettre, p. 29. — Remplacé comme correspondant, p. 439.
Raymond (P.) *Dictionnaire béarnais*, p. 3, 184, 388, 508, 519.
Raynaud (Furcy). *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, p. 128.
Raynaud (Théophile). Lettre réintégrée par M. Charavay, p. 438.
Réaumur. *Lettres inédites*, p. 144.
Rebillet (Le capitaine). Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Reboud (Le Dr). Élu correspondant de l'Académie, p. 440.
Réforme (*Histoire de la*) *et de la Ligue à Autun*, p. 436.
Reggio (Lame de plomb trouvée à). p. 2, 38-39.
Regnaud (Paul). *Les lois phonétiques sont-elles absolues ?* p. 147. — *Origine et philosophie du langage*, p. 611.
Reinach (Salomon). *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales*, p. 3, 122, 384, 507. — *La nécropole de Myrina*, p. 123, 440. — Bas-relief de l'Apothéose d'Homère, p. 158. — Chaton de bague trouvé à Chypre, p. 172, 231. — Télégramme relatif à la découverte du sarcophage de Tabnit à Saïda, p. 175. — Le Dispater gaulois, le Jupiter Sérapis et le Pluton Eubouleus de Praxitèle, p. 420, 444, 446, 448.
Reinach (Théodore). *Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce*, p. 121. — Le père et la mère de Mithridate Eupator, p. 170. — *Les monnaies juives*, p. 614.
Religion (*La*) *chez les anciens Coptes*, p. 590.
Religions (*L'histoire des*), p. 119. — Voir *Revue*.
Reliquaire de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges, p. 293.
Reliques (*Le livre des*) *de Saint-Pierre-le-Vif*, p. 599.
Renan (Ernest). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — du prix Brunet, p. 10; — de la Commission chargée de présenter des candidats à une place d'associé étranger, p. 18; — à des places de correspondants étrangers, p. 435. — Observation sur la fixation du jour des élections, p. 6. — Iomilcos et Iéchomélekh, p. 27. — Le clichage des estampages, p. 174. — Découvertes faites à Saïda (sarcophage de Tabnit), p. 176, 182, 310. — Stèles puniques de la collection du commandant Marchand à la Riana, p. 180. — Désigné pour examiner le buste du duc de Luynes, p. 437.
Renier (Léon). Ses collections épigraphiques, p. 8. — *Bibliographie de ses ouvrages*, p. 406. — Son nom donné à un centre de population en Algérie, p. 431.
Renne (Bois ou os de) gravés, p. 9, 42-49, 161, 174, 221-225.
Rennes (*Pouillé de*), p. 8, 314, 510.
Rennes-les-Bains (*Gromleck de*), p. 8.
Réville (Jean). *Revue de l'histoire des religions*, p. 152, 303, 414, 615.

Digitized by Google

Revue africaine, p. 152, 303, 415, 617; — *de l'Afrique française*, p. 152; — *archéologique*, p. 152, 303, 415, 617; — *de Comminges*, p. 152, 303, 617; — *épigraphique du midi de la France*, p. 152, 303, 415, 617; — *des études juives*, p. 152, 303, 415; — *géographique internationale*, p. 152, 303, 415, 617; — *d'histoire diplomatique*, p. 611; — *de l'histoire des religions*, p. 152, 303, 414, 615; — *numismatique*, p. 152, 303, 415, 617; — *des questions historiques*, p. 152, 303, 415, 617.

Rextugenos, p. 178, 252.

Reynaud (Prix Jean), p. 528.

Riana (La), près Tunis, p. 180, 423.

Riant (Le comte). *Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne*, p. 282. — *Historiens des croisades*, p. 397.

Richard (J.-M.). *Mahaut, comtesse d'Artois*, p. 3, 184, 387, 507, 518.

Richemont (*Le connétable de*), p. 439.

Riemann (O.). *Syntaxe latine*, p. 139.

Rig-Veda (*Recherches sur l'histoire de la Samhitâ du*), p. 126, 300; — (*Sarvânukramani of the*), p. 146.

Rigomagensis (*La Civitas*), p. 402.

Robert (D.). *Traité élémentaire d'archéologie*, p. 272.

Robert (P.-Ch.). Membre de la Commission du prix ordinaire, p. 91; — du prix Allier de Hauteroche, p. 9. — *Observations sur deux inscriptions du nord-est de la Gaule*, p. 284. — *Le médailleur Sperandio*, p. 296. — Insurrections des Gaulois, p. 313. — Observations sur le deuxième mémoire de M. Deloche, relatif aux monnaies d'or frappées sous le roi d'Austrasie Théodebert Ier, p. 435, 471-480. — Sa mort, p. 437.

Robert (Ulysse). *Annuaire des bibliothèques et des archives*, p. 147. — *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives*, p. 279.

Roberti regis (*La Vita*) d'Helgaud, p. 434, 470-471.

Robiou (F.), correspondant de l'Académie. Candidat, p. 33, 35, 423.

Robiquet (Paul). *Paris et la Ligue sous Henri III*, p. 292.

Rochelais (*Le commerce*) *au XVIIIe siècle*, p. 402.

Rochette (Raoul). Buste, p. 327.

Roland (*Sângen om*), p. 296.

Roldan (Bartholome). *Catecismo en lengua chuchona*, p. 146.

Romaines (*Manuel des antiquités*), p. 136.

Romains (*Finances et comptabilité chez les*), p. 121.

Roman (*Le*) *au temps de Shakespeare*, p. 408.

Roman coins (*On some rare or unpublished*), p. 284.

Roman (J.). *Tableau historique des Hautes-Alpes*, p. 413.

Romanet de Beaune (De), archiviste paléographe, p. 530.

Rome (Un plan de) et une vue du Forum à la fin du XVe siècle, p. 432, 449-451. — Fouilles de l'église des martyrs saint Jean et saint Paul, p. 434, 466-471. — Voir Écoles françaises, Le Blant, Vatican.

Rossi (J.-B. de). Fouilles de la *via Salaria*, p. 2, 39. — *Bibliotheca apostolica Vaticana*, p. 149. — *La basilica di S. Stefano Rotondo*, p. 297. — *Bullatino di archeologia cristiana*, p. 414.

Rossignol (*Biographie de M. Claude*), p. 615.

Rothschild (*Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu le baron James de*), p. 594.

Digitized by Google

Rouen (*Académie de*), p. 303; — (*Entrée à*) *du roi Henri IV en 1596*, p. 285. — *Recherches sur la répression de la mendicité*, p. 285.

Rouire (Le Dr). *La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale*, p. 299.

Roumains, Roumanie. Voir Hasdeu, Hurmuzaki, Van den Gheyn.

Rozière (E. de). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5, 441; — des antiquités de la France, p. 5, 396, 441. — Inscription de Gunugus, p. 178. — Liste chronologique des ouvrages de M. Laboulaye, p. 564-570.

Rubens (*Opinions sur le Saint Ildefonse de*), p. 284.

Ruble (A. de). *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p. 8, 178, 511, 519. — *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, p. 125.

Rupin (E.). *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 385.

Rythme tonique (*Origines du*), p. 129.

S

Sacaze (Julien). *Revue de Comminges*, p. 152, 303, 617.

Sachau (Ed.). *Alberuni's India*, p. 600.

Sackrau ou Zakrzew, en Silésie (Sépultures découvertes à), p. 433, 452-454.

Sacramentaires (*Anciens*), p. 116.

Sacred books of the East, p. 126, 292.

Sacy (*Silvestre de*), p. 129.

Saglio. Candidat, p. 31. — Élu membre libre de l'Académie, p. 36, 503. — — Reçu, p. 153. — *Dictionnaire des antiquités*, p. 139.

Saïda (Syrie). Voir Tabnit.

Saint-Bertin (*Les chartes de*), p. 184, 514, 521.

Saint-Denis (*Documents pour servir à l'histoire de*), p. 4; — (*Les grandes annales latines de*), p. 156.

Saint-Georges (*Provenance du reliquaire de la chevalerie de*), p. 293.

Saint-Germain-en-Laye (Musée de). *Catalogue sommaire*, p. 3, 122, 384, 507. — Os de renne gravé, p. 161, 164, 221-225. — Figurine de l'empereur Postume, p. 176, 243.

Saint-Jean-de-Jérusalem. Voir Hôpital, *Malte*.

Saint-Julien (A. de). *Histoire des droits d'entrée et d'octroi à Paris*, p. 598.

Saint-Louis (*The city government of*), p. 280.

Saint-Maur-les-Fossés (Seine). Découverte d'un cimetière gaulois, p. 306, 336-339.

Saint-Omer (*Bibliographie de l'arrondissement de*), p. 611.

Saint-Pierre-de-Nant (*Notice sur l'église de*), p. 597.

Sainte-Mesme (*Notice sur la tour et l'hôtel de*), p. 611.

Saintes (Fouilles et découvertes à), p. 307, 310. — *Note sur les inscriptions de Saintes*, p. 410.

Saintonjhoué (*In jharbot de bouquet*), p. 135.

Saints (*Noms des*) *en langue d'oui et en langue d'oc*, p. 5, 9, 180, 182, 506, 519.

Salaria (Fouilles de la *via*), p. 2, 89.

Salverte (Georges de). *La famille de Salverte et ses alliances*, p. 439.

Digitized by Google

Samhitā du Rig-Veda (*Recherches sur l'histoire de la*), p. 126, 300.
San Gallo (*Giuliano da*) *et les monuments antiques du midi de la France*, p. 301.
Sanchez Moguel. La grammaire de Lebrija et la formation du futur dans les langues romanes, p. 31.
Sanscrites (Inscriptions) de l'Annam, p. 305.
Santo Stefano Rotondo (*La basilica di*), p. 297.
Saône (Haute-). Société d'agriculture, etc. *Bulletin*, p. 616.
Sarcophage chrétien, p. 155, 201; — étrusque, p. 330. — Voir Tabnit.
Sarzec (De). Pilier chaldéen découvert à Tello, p. 36. — *Découvertes en Chaldée*, p. 139. — Récompense, p. 180, 513, 520.
Saurel (L'abbé). *Clairier, véritable emplacement d'Aéria*, p. 144.
Sauvaire (H.). *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, p. 282. — *Lettre à M. le président de la Société française de numismatique à propos d'un derham 'alide du Guilan*, p. 412.
Sauzier (Th.). *Un projet de république à l'île d'Eden*, p. 591.
Savants étrangers (*Mémoires* dits *des*), p. 397.
Sceaux des archives de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte, p. 283.
Schefer. Membre de la Commission des études du Nord de l'Afrique, p. 6; — du prix Brunet, p. 10; — du prix Stanislas Julien, p. 10.
Schlegel. *Nederlandsch-chineesch woordenboek*, p. 180, 514, 521, 597.
Schlumberger (G.). Membre de la Commission des antiquités de la France, p. 5, 396, 441; — du prix ordinaire, p. 9; — du prix Allier de Hauteroche, p. 9. — Fouilles de Lescar, près Pau, p. 22. — *Revue numismatique*, p. 152, 303, 415, 617. — Rapports sur le concours des antiquités de la France, p. 184, 311, 383-396.
Schultén (Hugo af). *Sângen om Roland*, p. 296.
Schwab (Moïse). Inscription de Guerville, p. 163. — Stèles hébraïques de Mantes, p. 422. — *Talmud de Jérusalem*, p. 593.
Science hellène (*Pour l'histoire de la*), p. 589.
Scottish Review, p. 304.
Séance publique annuelle de l'Académie, p. 182, 331, 431, 500-586.
Séances publiques de l'Institut (Décision relative aux), p. 29; — trimestrielles, p. 29, 153, 182, 328.
Semiticarum (*Corpus inscriptionum*), p. 118, 172, 231, 285, 396, 397.
Senart. *Inscriptions de Piyadasi*, p. 147.
Sénégal (Mission au) donnée à M. René Basset, p. 424, 516, 522.
Sens (Importance du) en étymologie et en grammaire, p. 324, 325.
Sens (*Le livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif de*), p. 599.
Sépulture (Donation de), p. 435, 490.
Sérapis (Jupiter) et le Dispater gaulois, p. 420, 443-448.
Serres (*Olivier de*), p. 439.
Serrure (Raymond). *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire de la France*, p. 270. — *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, p. 607.
Servus, p. 326.
Sfax ou Taphrura. Nécropole chrétienne, p. 9, 50-53. — Antiquités chrétiennes, p. 32, 93.
Shadguruçishya. Voir Kâtyâyana.

Digitized by Google

Shâh-Nâmah (*Le*) *et le Mahâbhârata*, p. 612.
Siagounis (Jean). Manuscrit d'Aristote, p. 162.
Siamois (*Notice des manuscrits*) *de la Bibliothèque nationale*, p. 606.
Sickel (Th. de). Élu correspondant de l'Académie, p. 439.
Sidi-Brahim. Voir Gunugus.
Sidoine Apollinaire, traduit par Eug. Baret, p. 401.
Sieber (L.). *G. Ficheti ad R. Gaguinum epistola*, p. 140.
Sigillographie du Bas-Limousin, p. 385.
Silésie. Sépultures de l'époque romaine, p. 433, 452-454.
Simonin (L'adjudant), Fouilles de Sousse, p. 330, 382.
Simples (*Livre des*), p. 158.
Sinim (*The*) *of Isaiah not the Chinese*, p. 606.
Sino-annamite (*Frontière*), p. 4.
Smithsonian Institution (*Report to the secretary of the*), p. 406.
Snow (Marshall-S.). *The city government of St. Louis*, p. 280.
Sociétés savantes (*Bibliographie des*), p. 289, 413.
Söderhjelm. *Sången om Roland*, p. 296.
Soudan (Mission pour l'étude des langues du), p. 424, 516, 522.
Sources historiques du moyen âge (*Répertoire des*), p. 442.
Sousse ou Hadrumète (Mosaïques de), p. 316, 330, 342-346, 379-382.
Soutzo (M.-C.). *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, p. 405.
Sperandio (*Le médailleur*), p. 296.
Squelette jouant de la flûte, p. 89; — sur une lampe, p. 113.
Stanislas (*Académie de*), p. 415.
Statistique de la France, p. 152. — *Annuaire statistique*, p. 615.
Statue attique (Fragments d'une) au Louvre, p. 159.
Steiermark (*Mittheilungen des historischen Vereines für*), p. 415.
Steiermärkischer Geschichtsquellen (*Beiträge zur Kunde*), p. 414.
Steinschneider (Moritz). Prix Brunet, p. 184, 505, 521.
Stevenson (Enrico). *Inventario dei libri stampati Palatino-Vaticani, Bibliotheca apostolica Vaticana*, p. 149.
Stobæi codice Photiano (*De*), p. 413.
Stoffel. *Histoire de Jules César*, p. 595.
Strabon (*Examen de la Géographie de*), p. 5, 418, 419, 520, 525.
Strassmaier (J.-N.). *Babylonische Texte*, p. 597.
Subhâshitâvali, p. 148.
Sullecthum (Antiquités chrétiennes de), p. 32, 92-93.
Suse (Exploration des ruines de), p. 180, 513, 520.
Suzanne (*La tapisserie de la chaste*), p. 141.
Syrie (*La*) *avant l'invasion des Hébreux*, p. 406.

T

Table Ronde (*Coutumes des chevaliers de la*), p. 279.
Tabnit (Sarcophage de), à Saïda, p. 175, 182, 308, 310, 314, 339-342.
Tachygraphie italienne (La) du x^e^ siècle, p. 319, 351-374.
Tacite (*Étudier les sources qui ont servi à*), p. 525.
Tactique (*La*) *au XIII^e^ siècle*, p. 384, 507.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Tagremaret. Inscriptions milliaires, p. 181, 258.
Talmud de Jérusalem, p. 593.
Tamassus (Inscription de), p. 153, 187, 198-201.
Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie. *Le chemin de l'ospital*, p. 273. — *Les correspondants de Peiresc*, p. 280, 290, 410. — *Impressions de voyage de P. Gassendi*, p. 611.
Tanger. Dédicace à un gouverneur romain, p. 422.
Tannery (Paul). *La géométrie grecque, Pour l'histoire de la science hellène*, p. 589.
Tanon (L.). *L'ordre du procès civil au XIV^e siècle*, p. 139.
Taphrura. Voir Sfax.
Tapisserie de la chaste Suzanne, p. 141.
Tapisseries de Boussac (*Notes sur les*), p. 587.
Tard-Venus (*Les*) *en Lyonnais*, p. 188, 393, 510, 519.
Tardif (A.). *Affaire de la pelouse de Chantilly*, p. 127.
Tchampâ (Royaume de), p. 306.
Tello. Pilier chaldéen, p. 36. — Bassin sculpté du palais, p. 422, 424, 427.
Tempier (D.). *Monuments de l'histoire de saint Yves*, p. 403.
Templiers (Opérations financières des), p. 329, 330, 332-334, 422, 427.
Ténéa (Apollon de), p. 159.
Térence. *Les Adelphes*, p. 440.
Terentius (*Quomodo*) *Menandrum transtulerit*, p. 436.
Terreur (*La*) *sous le Directoire*, p. 127.
Terrien de Lacouperie. Trois ouvrages, p. 606.
Testament (Nouveau). Manuscrits onciaux, p. 171.
Tezkereh (Le) ouïgour, p. 165.
Θαμμούς (*Sur le nom de*) *attribué à Adonis*, p. 606.
Théâtre hindou (*Étude critique sur le*), p. 523.
Théâtres (*Sécurité dans les*), p. 406.
Théodebert I^er (Régime monétaire dans l'Austrasie primitive sous), p. 328, 334, 435, 471-490.
Théodulf. *Paræneseis ad judices*, p. 130.
Thét phénicien (L'origine du), p. 315.
Tholin (G.). *Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen*, p. 385.
Thomas (A.). Récompense, p. 182, 506, 520.
Thomas de Cantorbéry (*Fragment d'une Vie de saint*), p. 143.
Thouars (*Chartrier de*), p. 441.
Thoutmos III (Noms de la liste de) qu'on peut rapporter à la Judée, p. 327, 413.
Thuret. Lettre sur le prix Fould, p. 322.
Tingitane. Voir Maurétanie.
Tirailleurs (4^e régiment de). Mosaïques découvertes à Sousse, p. 316, 330, 342-346, 379-382.
Tirman, gouverneur général de l'Algérie. Lettre, p. 432.
Toepffer (J.) *Quæstiones Pisistrateæ*, p. 587.
Topographie de la France (*La Société de*), p. 270.
Torse antique du Louvre, p. 423.
Toulousain (*Étude historique sur le capitoulat*), p. 402.
Toulouse (*Académie de*), p. 303; — (*Cartulaire de Saint-Sernin de*), p. 430.
Touraine (Société archéologique de). *Bulletin*, p. 152.
Tournouer, archiviste paléographe, p. 530.
Tours (*École calligraphique de*), p. 116.

Digitized by Google

— *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 436.
Tribuni militum a populo, p. 178, 179, 244-248.
Trion. Antiquités découvertes, p. 439.
Triton (*L'emplacement de l'ancien lac*), p. 299.
Trousseau, Bretonneau et Velpeau (Monument de), p. 180.
Tulle (*L'orfèvrerie limousine à l'exposition de*), p. 605.
Tunisie centrale (*Découverte du bassin hydrographique de la*), p. 299; — (*Nouvelles explorations en*), p. 606.
Tunisie (Exploration de M. René Basset en), p. 317.
Turc-français (*Dictionnaire*), p. 606.
Turcs (*Éléments*) *dans la langue roumaine*, p. 183.
Tutkimus Sivistyssanoista, etc., p. 279.

U

Université d'Ingolstadt, p. 591; — *de Louvain*, p. 290, 302, 304; — *d'Orléans*, p. 140.
Uri (Isaac). *Un cercle savant au XVII^e siècle, François Guyet*, p. 122.
Usin Suomalaisen etc., p. 280.

V

Vachez. Opuscules, p. 271, 595.
Valence, Gap (*Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de*), etc., p. 302.
Vallabhadeva. *Subhâshitâvali*, p. 148.
Vallat (G.). *Quomodo Menandrum Terentius transtulerit*, p. 436.
Vallauris (*Découverte d'un autel votif à*), p. 275.
Valois (Noël). *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, p. 8, 511. — *Le privilège de Chalo-Saint-Mard*, p. 300.
Van den Gheyn. *Les populations danubiennes*, p. 137.
Vars. *L'art nautique dans l'antiquité*, p. 591.
Vaschalde. *Olivier de Serres*, p. 439.
Vase jaillissant (Le symbole chaldéen du), p. 422, 424, 427.
Vases acoustiques (*Des*) *ou echea*, p. 272.
Vastgötalagen (*Äldre*) *öfversatt och förklarad*, p. 280.
Vatican. *Bibliotheca apostolica*, p. 149. — *Inventario dei libri stampati*, p. 149. — Manuscrits onciaux du Nouveau Testament, p. 171. — *La bibliothèque du Vatican au XV^e siècle*, p. 297.
Vedel (E.). *Bornholms Oldtidsminder*, p. 293.
Velpeau, Bretonneau et Trousseau (Monument de), p. 180.
Vendée (Société d'émulation de la). *Annuaire*, p. 151.
Vendidad bu nirang, p. 276.
Venise et les Vénitiens du XV^e au XVII^e siècle, p. 130.
Verbums (*Beiträge zur Bildung des griechischen*), p. 587.
Vercoutre (Le D^r). Découverte d'une nécropole chrétienne à Sfax, p. 9, 50-53.
Verdière. *Histoire de l'Université d'Ingolstadt*, p. 591.
Vernes (Maurice). *L'histoire des religions*, p. 119

Digitized by Google

Verrerie (*L'art de la*), p. 274.
Verres à peintures, p. 157, 211.
Vesoul (Société d'agriculture, etc., de). *Bulletin*, p. 151.
Veyries (Alphonse). *La nécropole de Myrina*, p. 123, 440.
Viaud-Grand-Marais (Le Dr). *Études sur la mort de Cléopâtre*, p. 404.
Vie (*La*) *agricole dans le Nord de la France*, p. 184, 515, 521; — *des mots étudiée dans leurs significations*, p. 275.
Vienne (*Le grand camée de*), p. 119.
Vienne (Autriche) [Académie de]. *Sitzungsberichte*, p. 304.
Vigarous (G.-B.). *Les frais de justice*, p. 606.
Ville libre et barons, p. 385.
Viollet (Paul). Candidat, p. 10. — Élu membre de l'Académie, p. 12. — Reçu, p. 18. — Membre de la Commission du prix Gobert, p. 441. — Les cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome, p. 311, 316.
Vir inluster, p. 167, 169, 171, 278.
Virey (Jean), archiviste paléographe, p. 530.
Virey (Philippe). *Études sur le papyrus Prisse*, p. 277.
Visions (Anonyme, auteur d'un récit de), p. 176.
Vitrioli (Diego). *Lo Xifia, carme latino*, p. 406.
Vitu. Candidat, p. 426, 429.
Volskes Arécomiques (*Études sur les*) p. 132.
Vosges. *Annales de la Société d'émulation*, p. 414. — *Bibliographie vosgienne*, p. 285, 587. — *Bibliographie des cartes et plans des Vosges*, p. 413. — *Essai sur un patois vosgien*, p. 185, 392, 509, 519.
Vouthons (*Glossaire du patois des*), p. 322.

W

Wadi Brissa (*Inscriptions babyloniennes du*), p. 289.
Waille (Victor). Fouilles archéologiques exécutées à Cherchel, p. 9, 53-58, 173, 232-236.
Wailly (N. de), p. 501. — Son remplacement, p. 6, 7, 20, 22. — *M. N. de Wailly*, par M. P. Meyer, p. 410.
Walckenaër. Buste, p. 327.
Waldner (De). Lettre sur le prix Fould, p. 322.
Wallon (H.), secrétaire perpétuel de l'Académie. Rapports semestriels sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie, p. 18, 116-118, 313, 396-398. — Lettre, p. 317. — Notice sur la vie et les travaux de M. É.-R. Lefebvre-Laboulaye, p. 431, 530-570.
Weil (H.). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 6, 441; — du prix ordinaire (sur deux questions), p. 9; — des comptes, p. 313; — pour reviser le programme du concours Bordin, p. 418. — *Plaidoyers politiques de Démosthène*, p. 130. — Les traces de remaniements dans les tragédies d'Eschyle, p. 323, 325, 432.
Wiedemann (Oscar). *Beiträge zur altbulgarischen Conjugation*, p. 587.
Wierzbowski (Th.). *Vincent Laureo*, p. 430.

Digitized by Google

Witte (Le baron J. de). Médailles romaines offertes à la Bibliothèque nationale, p. 161, 164, 225-226. — Figurine de bronze représentant l'empereur Postume, p. 176, 243-244. — Monnaies du Congo, p. 427. — *Sur le nom de Θαμμούς attribué à Adonis*, p. 606.

X

Xifia (*Lo*), *carme latino*, p. 406.

Y

Yih-King (*Le type originaire du*), p. 588.

Yves (*Monuments originaux de l'histoire de saint*), p. 403.

Z

Zakrzew (Silésie). Voir Sackrau.

Zenaga (Mission pour l'étude du) et de ses dérivés, p. 424, 516, 529.

Zend-Avesta, p. 293.

Zeuthen (H.-G.), président de l'Académie royale danoise. Lettre, p. 10.

Zielinski (Th.). *Studien zur Gliederung der altattischen Komoedie*, p. 587.

Zotenberg. *Notices et extraits des manuscrits*, p. 397.

Zouaoua (*Manuel de langue kabyle, dialecte*), p. 282.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google